

ARMORIAL ET NOBILIAIRE

DE

L'ANCIEN DUCHÉ

DE SAVOIE

PAR

LE C^{TE} E.-AMÉDÉE DE FORAS

CONTINUÉ PAR

LE C^{TE} F.-C. DE MARESCHAL

CINQUIÈME VOLUME

AVEC LA COLLABORATION DU C^{TE} PIERRE DE VIRY

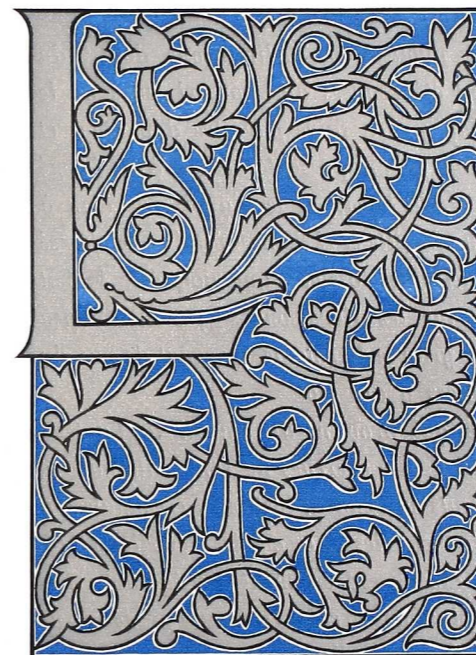
GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ALLIER FRÈRES, ÉDITEURS

COURS DE SAINT-ANDRÉ, 26

M D CCCC X

AVANT-PROPOS



orsque le Comte Amédée de Foras, mon très regretté Maître, me sollicitait d'accepter la mission de continuer son œuvre, je lui ai objecté maintes fois que mon âge, trop rapproché du sien, ne me permettrait probablement pas d'être le seul continuateur. Depuis que cette succession m'est échue, neuf ans et demi se sont écoulés, et je ne veux pas tarder plus longtemps à présenter aux souscripteurs celui que j'ai choisi pour me remplacer, le cas échéant.

Il fallait trouver quelqu'un qui fût assez jeune pour arriver au bout de la tâche, qui s'adonnât depuis plusieurs années à la lecture des chartes, et qui joignût à une grande indépendance de caractère le goût d'un travail acharné et la passion des recherches sur l'histoire de la Savoie et de sa noblesse. Toutes ces qualités, je les ai rencontrées chez M. le Comte Pierre de Viry, ancien élève de l'École polytechnique et ancien capitaine d'artillerie, qui est désormais mon collaborateur officiel et, avec l'agrément de la famille de Foras, le continuateur éventuel de cet ouvrage.

Sa modestie s'est longtemps effrayée d'une pareille perspective, mais il a fini par céder à mes instances comme j'avais cédé à celles de M. de Foras. Quand j'insistais auprès de lui et que je le proposais à la famille de Foras, c'était en pleine connaissance de cause : j'avais pu me rendre compte, par

de nombreuses analyses de chartes, de son exactitude minutieuse et de ses connaissances en paléographie; les lecteurs pourront juger de son talent en dessin par le blason Portier de Rumilly, qui paraît en tête de ce V^e volume. En un mot, je suis persuadé que personne ne remplit actuellement mieux que lui les conditions voulues pour continuer cet ouvrage, quand je n'aurai plus la force de le faire.

« Avant et par-dessus tout, la loyauté historique ! » a dit M. de Foras. Appréciant comme il le mérite le caractère de M. de Viry, j'ajouterai, sans rien changer aux termes employés dans l'Avant-propos du IV^e volume : « Animé du même esprit » que ses deux prédécesseurs, « il achèvera un ouvrage essentiellement consciencieux. »

Depuis que j'ai pris en main cette publication, 57 livraisons, dont 5 du III^e volume, 31 du IV^e et 1 du V^e, ont été remises aux souscripteurs ou le seront avec cet Avant-propos. J'aurais pu en faire paraître davantage et peut-être même achever l'ouvrage avant l'heure présente, si je m'étais borné ou à peu près à utiliser les notes de M. de Foras, si je n'avais pas tenu à faire une étude approfondie de chaque famille et si je ne m'étais pas efforcé de parvenir à la plus grande exactitude possible, qui doit être le but principal de l'historien. Je préfère que les livraisons se fassent un peu attendre, mais qu'elles soient en plus grande harmonie, au point de vue du travail, avec celles qui ont été publiées avant moi.

Il est impossible de distinguer ce qui provient du travail de l'auteur proprement dit, de ce qui résulte des recherches de son continuateur. Cependant des lecteurs très compétents me rendent justice en reconnaissant que, pour certaines familles, notamment les Mouxy, les d'Ortier et les Pontverre, j'ai dû me livrer à un labeur extrêmement considérable. J'ai aussi compulsé, en tout ou en partie, plusieurs archives que mon prédécesseur n'avait pas eu le temps ou l'occasion de voir, celles de Travernay, de Blay, de Lagneux, de Viry, etc. Enfin, si dans les dernières années de la vie de M. de Foras, j'ai pu lui être d'un certain secours en analysant des chartes concernant des familles qui n'avaient pas encore paru, j'ai été seul, après sa mort, pour mener de front le travail d'analyse et la composition de l'ouvrage. Depuis cette dernière année seulement, M. de Viry a commencé à m'aider pour l'examen des documents. La présentation que je fais aujourd'hui de mon collaborateur et continuateur éventuel, donnera confiance, je n'en doute pas, aux souscripteurs; ils peuvent avoir bon espoir que, dans un laps de temps relativement court, peut-être moins de dix ans, l'ouvrage sera achevé.

Dans les pays restés monarchiques, c'est-à-dire dans presque toute

l'Europe, les familles nobles sont bien connues; elles sont inscrites sur des registres officiels; des lois et des règlements empêchent les usurpations de qualités et de noms. En France, il n'y a plus aucune digue contre les invasions de noms et de titres. Grâce à une législation pleine d'inconséquences et de contradictions, un secrétaire de Mairie peut empêcher les membres d'une ancienne et très illustre famille de faire inscrire sur les registres de l'état civil des désignations très légitimes, alors qu'une infinité de gens s'affublent, sans raison valable et sans aucun empêchement, de titres et de noms à particule; si bien qu'il est impossible de reconnaître désormais le vrai du faux, l'ivraie du bon grain.

L'Armorial et Nobiliaire de Savoie fait, dans notre province, pour les familles éteintes comme pour celles qui sont existantes, ce que les gouvernements monarchiques font seulement pour ces dernières; il le fait même avec plus de garanties de vérité, je ne crains pas de le dire, parce qu'il remonte, avec preuves à l'appui, jusqu'à l'origine de la noblesse. Dans aucune autre province de France, il n'existe un recueil qui lui soit comparable sous ce rapport. L'importance de cet ouvrage à d'autres points de vue est assez connue; j'ai tenu à attirer l'attention sur celui-ci, qui a, je crois, été moins remarqué. La noblesse de la Savoie ne saurait donc être assez reconnaissante envers le Comte de Foras, qui a eu la vaste conception de cette grande œuvre historique, a su en former le plan et l'a exécuté pour la plus grande partie, en lui consacrant ses rares facultés, sa profonde science et le travail de cinquante années.

Dans ce volume doit prendre place une famille qui compte parmi les plus anciennes et les plus illustres Maisons souveraines de l'Europe, qui porte le nom de notre pays lui-même et dont l'histoire s'est identifiée avec celle de la Savoie du XI^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e. Si nous voulions traiter cette famille avec l'extension relative que nous donnons aux simples familles nobles, un volume suffirait à peine. Son histoire, comme celle de la Monarchie, étant traitée dans une foule innombrable d'ouvrages, nous nous bornerons à donner ici la généalogie pure et simple de notre race royale, sauf pour la branche de Savoie-Arvillars.

Billième, le 3 juillet 1909.

C^{te} de MARESCHAL.

PORTIER DE RUMILLY

SEIGNEURS DU (ou DE) BELLAIR (JADIS BÉTÈX), DE MIEUDRY, DE BARROZ (BARRAUX, BARREAU ou BARRAULX),
ET DE GERMINEX EN GENEVOIS; D'ARGIS EN BUGEY.



P. : d'argent à la bande d'azur accompagnée de 2 lions du même armés et lampassés de gueules.

Ce sont les armes que porte la famille actuellement; ce sont celles de l'Armorial de Loche, de l'Indice Armorial de Guichenon, d'un vieux pennon Montmayeur des Archives Mareschal, de l'Armerista de Franchi-Verney, de l'Armorial Genevois de Galiffe et de Mandrot (sauf qu'il y a omission de l'armé et du lampassé), etc.

Cimier : un lion issant tenant une épée dans sa patte dextre (ancien cachet de famille). Je suppose que le lion est d'azur armé et lampassé de gueules et l'épée d'argent.

Certaines variantes ont été données sans doute par erreur. Aux Manuscrits de Guichenon, les lions sont de sable ainsi qu'une cotice qui les sépare; le cimier est un sauvage tenant une masse d'argent, et la devise : *DE TOUS CHATEAUX PORTIER*. Aux Preuves de Malte Sallier de la Tour (Arch. du Rhône, H. 195), le champ est d'or et les lionceaux de sable. Dans l'Histoire de Rumilly de Croisollet, le champ est d'or et les lionceaux de gueules.

Sans prétendre en tirer aucune conséquence, je crois devoir signaler la similitude du blason des Portier avec l'un de ceux qu'a portés la maison des Comtes de Genève, selon l'Armorial Genevois, de Galiffe et de Mandrot : d'argent à la bande d'azur accompagnée de 2 lions de même.



GUICHENON a laissé dans ses Manuscrits, qui se trouvent à la Faculté de médecine de Montpellier, une généalogie des Portier de Rumilly, qu'il dit lui avoir été communiquée par N^e Aymé Portier. Elle a très peu de valeur. A cette généalogie sont jointes des analyses d'un certain nombre de documents faites par Guichenon lui-même ou un collaborateur. Je cite parfois ces documents d'après ces analyses, faute d'autres sources et sous toutes réserves.

Peu d'actes originaux concernant cette famille sont tombés sous nos yeux. Les Archives Savoyennes sont celles qui nous ont fourni le plus de renseignements. Malheureusement, pour certaines époques, surtout la fin du XIV^e siècle et le commencement du XV^e, les documents faisant défaut, il nous a été impossible d'établir la généalogie sans interruption dans la filiation, et de souder les chaînons antérieurs aux longues chaînes postérieures à cette époque : un petit nombre de chartes aurait suffi à combler la lacune qui provient non seulement de la pénurie, mais aussi de l'obscurité de celles que nous avons (1). Je n'ai pas trouvé l'ascendant commun des deux branches, dont, à partir de la fin du XIV^e siècle, je puis donner la filiation suivie, celle des Seigneurs de ou du Bétex ou Bettex, et celle des Seigneurs de Mieudry. La première se divisa en deux rameaux, les Seigneurs de Bétex et ceux de Germinex; celui des Seigneurs de Bétex s'éteignit au XVII^e siècle, et Françoise Portier, dernière de ce rameau et Dame de Bétex, en épousant son parent, Janus Portier, seigneur de Mieudry, porta le Bétex dans la branche de son mari. Le rameau des Seigneurs de Germinex s'est éteint peu après celui du Bétex. Deux petits-fils de Janus Portier, qui avait réuni le Bétex à Mieudry, formèrent de nouveau deux branches, celle des Seigneurs de Mieudry et celle des Seigneurs du Bétex, qui prit le nom de Belair; la première s'est terminée par deux filles, dont l'une a porté la seigneurie de Mieudry dans la famille Noyel de Bellegarde, qui la garda plus de 150 ans, jusqu'en 1783, date à laquelle la branche des Portier de Bellair (ou Belair) la récupéra en vertu d'un fideicommiss institué par N^e Claude-Lambert Portier, seigneur de Mieudry, fils dudit Janus, dans son testament de 1616. Mieudry était possédé par les Portier au moins dès le commencement du XV^e siècle, et Bettex, appelé ensuite Belair ou le Belair, l'était depuis le cours de ce même siècle. Quant à la seigneurie de Barroz (ou Barreau, ou Barraux, etc.), une alliance au XVII^e siècle avec la famille Fenoillet l'avait apportée aux Portier, et les Fenoillet la tenaient de la même manière des N^es de Gruilly, seigneurs de Barraux.

Nous avons déjà rappelé à l'article La Fléchère la prétendue tradition, citée en premier lieu par Grillet, qui fait venir cette famille Portier d'Angleterre ou d'Irlande en 1263, et dont rien au monde ne démontre la réalité; comme nous l'avons dit, cette origine étrangère n'augmenterait en aucune façon l'illustration des Portier de Rumilly.

La Chenaye des Bois donne à cette famille une origine aussi fantaisiste que celle d'Irlande. « La famille Portier, dit-il, est originaire de Bourgogne, y a tenu ainsi qu'en Savoie un rang considérable « selon le témoignage de Guichenon. Hugues Portier, chevalier, fut le premier qui s'établit à Lons-le-Saulnier et testa en 1350. La postérité de son fils Jean se fixa en Savoie, celle de son autre fils Philibert « fit branche en Franche-Comté. »

Ménabrea (*Origines féodales*) avait déjà fait connaître l'origine de leur nom et leur ancienneté en Savoie : « A une époque fort ancienne, dit-il, la porterie de Rumilly, c'est-à-dire l'office de gardien des portes, « avait été inféodée à des tenanciers qui, dès lors, ne furent plus connus que sous la dénomination patro- « nymique de Portiers, *Portarii*. Peut-être est-ce à leur lignée qu'appartient ce Jacob Portier, *Jacobus « Portarius*, qui, en 1219, dans une circonstance solennelle, se rendit caution des Comtes de Genève au « montant de 500 sols (Spon, Preuves, n^o 20) (2). Il pourrait se faire que ce *Jacobus Portarius* tint en lief « toute autre porterie que celle de Rumilly, par exemple la porterie du palais, ou, comme on disait alors, « de l'hospice du Comte de Genève. Ce qui le donnerait à présumer, c'est que ce feudataire est mentionné « dans l'acte immédiatement après le maréchal du Comte, qui s'oblige aussi pour la somme de « 500 sols. » J'ajouterai que la devise donnée par Guichenon (*DE TOUS CHATEAUX PORTIER*), si elle était vraie et ancienne, tendrait à prouver que cette famille n'avait pas dans le principe que la porterie de Rumilly.

D'après le Regeste Genevois, « Portier, *Portarius*, est un terme qui désignait le gardien des portes d'un « bourg ou d'un château, et qui paraît avoir été l'origine de plusieurs noms propres à l'époque où les « offices devinrent héréditaires ». Les auteurs du Regeste citent ensuite des membres de la famille Portier de Rumilly.

L'auteur de cet ouvrage, le Comte Amédée de Foras, a inséré dans son étude, *Rumilly à la fin du XV^e siècle*, une courte notice sur les Portier; elle trouve place tout naturellement ici.

« La plus antique des familles nobles qui jouissaient de la bourgeoisie de Rumilly est, sans contredit, « celle des Nobles Portier qui continuent encore très honorablement. On prétend que cette famille est « venue d'Angleterre avec Pierre de Savoie en 1263. Mais, comme on trouve déjà des Portier à Rumilly « une cinquantaine d'années auparavant, j'aime à croire que ce sont de vrais Anglais de Rumilly. « Bienfaiteurs de la ville, ils y avaient fondé un hôpital au treizième siècle. Dès 1327, dans leurs « testaments, les Portier veulent être enterrés dans l'église de Sainte-Agathe de Rumilly, au tombeau de « leurs prédécesseurs, et non dans une église d'outre-Manche. Ils possédaient de nombreuses maisons « à Rumilly, dont quelques-unes étaient par eux inféodées en arrière-lief aux Nobles Maillard, aux Nobles

(1) Ainsi, dans plusieurs actes, l'emploi des mots *nepos, consanguineus, cognatus, cognatus germanus*, dont le sens en latin du moyen âge n'est pas toujours précis, laisse dans le doute ou peut induire en erreur.

(2) Pour nous il n'y a pas de doute que ce *Jacobus* (Jacques en français) est de la famille Portier de Rumilly, car, à moins de six ans de distance, nous trouvons *Jacobus Portarius de Rumilly* dans l'entourage du Comte de Genevois, témoin à une donation faite par celui-ci (*M^{ss} Soc. d'H^{is} de Genève*, t. IV, part. 2, p. 34, n^o 28, — et Regeste Genevois, n^o 614).

« Candie, et de grands biens aux environs, à Mieudry et à Belair qui s'appelaient jadis Bétex. Ils tenaient « par moitié avec les Ducs de Savoie l'office de la *porterie* de Rumilly et de la salterie, pour lequel les « habitants devaient certaines prestations en denrées... Il y avait à Rumilly deux hôpitaux, tous deux « qualifiés d'*antiquum*, l'un parce qu'il n'existait plus en 1488, l'autre parce qu'il existait depuis deux « siècles (en 1488). Ce dernier avait été fondé par les Nobles Portier, *hospitale antiquum per heredes nobilis « Girardi Portarii fundatum*... Il était situé en Montpelat, rue Montpelat, au-dessus de l'église, en 1488 : « au dire de M^r Croisollet, l'aile droite de l'hôpital actuel a été bâtie sur son emplacement... Vén^é Mess^{rs} « Eustache Monon était, en 1488, recteur de l'hôpital des Nobles Portier. Avant lui et Jean de Castaneret, « c'était Révérend Benoit Christin, qui avait été recteur (1). »

Les Portier, depuis plus de 300 ans avant 1603 (dit aux Patentes du 4 septembre 1603), percevaient des vendeurs de sel, aux jours de marché et de foire de Rumilly, une leyde du sel; et, d'après l'enquête faite par la Chambre des Comptes vers 1604, ils prenaient une pleine main de sel par marchand les jours de marché et le double les jours de foire, outre les sallimions (?), la leyde pouvant revenir chaque semaine à une carte comble de sel, et pour chaque jour de foire à un quart ou bien 3 cartes (Arch. Barroz). Comme peu avant 1603 un grenier à sel fut établi à Rumilly, ce qui faisait perdre cette leyde au Seigneur de Mieudry, le Duc lui constitua, le 4 septembre 1603, six émines de sel par an sur son grenier à sel de Chambéry (*Ibid.*) (2).

Les Portier de Rumilly n'ont pas porté de titres, mais, quoiqu'ils n'aient pas eu non plus de grande illustration, leur situation sept fois séculaire de maison de noblesse immémoriale et chevaleresque, ne relevant que de l'histoire, reste bien au-dessus de celle de tant d'autres familles plus ou moins récentes, qui ont obtenu de la volonté d'un prince l'érection en marquisat, comté ou baronnie, d'une bicoque flanquée de tours.

Plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans l'armée, la diplomatie, l'Église ou la magistrature. François, seigneur de Mieudry, fut chargé de missions diplomatiques par le Duc Charles III, particulièrement en 1541-1542, auprès d'Albert de Hohenzollern, cardinal de Mayence, dans le but d'obtenir de la diète de Spire qu'elle contribuât à lui faire restituer ses états; il devait de la part du Duc remettre à ce Cardinal « le pourtrait tiré du vray précieux Saint Suaire ou just enveloppé le corp de notre sauveur Jésus Crist (3) ». Grillet a prétendu que François Portier du Bellair fut le collaborateur du Président Favre pour la rédaction du Code Fabrien, et que la maison Portier en conservait de son temps le manuscrit autographe. Actuellement, la famille ne sait rien à ce sujet. Cette collaboration n'a jamais été prouvée; M^r Mugnier, l'auteur rumillien de l'Histoire du Président Favre, n'a pas pu en trouver trace, sans quoi il n'aurait pas manqué de le signaler, et il traite ce François Portier de jurisconsulte *inconnu* (4). Claude-Lambert Portier, seigneur de Mieudry et du Bétex, fut commissaire général des guerres deçà les monts vers 1600; Joseph de Portier, seigneur de Bellair et de Mieudry, fut major général d'infanterie en 1816; son frère, Joseph-Auguste, le dernier doyen de la Sainte Chapelle de Chambéry et abbé d'Entremont; Charles-François Portier du Bellair, président au Sénat de Savoie et commandeur des Saints Maurice et Lazare; Amand Portier de Bellair, colonel du 1^{er} régiment de Savoie en 1860; etc.

On pourrait s'étonner de la variété de l'orthographe employée dans les tableaux suivants pour les noms des seigneuries qui ont appartenu à cette famille; j'ai précisément voulu, en copiant souvent cette orthographe sur les documents, en montrer le peu de fixité.

(1) Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, tenu à Rumilly en 1888, p. 209, 196, 206 et 208.

(2) Dans un inventaire fait en 1501 de l'hoirie de N^e Jean Portier, marié à Marguerite de Mouxy, on voit que ses héritiers et les Portier de Mieudry possédaient : par indivis de nombreux servs, hommages et tailles; la *sauterie* (ou *salterie*) et la *porterie* du mandement de Rumilly, indivises pour la moitié avec le Duc de Savoie (le tiers de la quatrième partie appartenant audit Jean pouvait valoir par an environ le tiers de 5 quarts de froment et le tiers de 10 quarts d'avoine); en entier (la famille Portier), la leyde du sel de Rumilly que *leyda levatur qualibet die fort et aliis diebus a quolibet pendente sal in dicta villa Rumiliaci que non facit moram in dicta villa* (la sixième partie appartenant au défunt est estimée valoir un quart de sel, mesure de Rumilly) (Arch. Savoyennes).

(3) Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin, 2^e série, vol. LV, paru en 1905, *La questione sabauda e gli avvenimenti politici e militari che prepararono la tregua di Vaucelles*, par Arturo Segre, appendice V.

(4) Si ce collaborateur a existé, nous croyons qu'il ne peut s'agir que de François Portier de Germinex, avocat au Sénat, vivant en 1595 et mort avant 1624, et non pas, comme l'a dit M^r Mugnier, rectifiant déjà une erreur de Saint-Genis, de François Portier, seig^r de Germinex et protonotaire apostolique, cousin et non pas frère, comme le dit M^r Mugnier, de Claude Lambert.

Suit la généalogie.

III. N° NICOD PORTIER de Rumilly. Voir son article et son ascendance au TABLEAU IV.

Tableau V: SEIGNEURS DE GERMINEX. Includes entries for PÉRONNETTE, JEANNE, JACQUES, Vén^{ble} CLAUDE, Vén^{ble} FRANÇOIS, IV. N° LOUIS PORTIER de Rumilly, ROLET, PIERRE, CLAUDE, MADELEINE.

Tableau V (continued): Includes entries for MARGUERITE, PIERRE, PIERRE, PIERRE, JEAN, ALIX, HUGONET.

Tableau V (continued): Includes entries for JEAN, Mess^{rs} FRANÇOIS, V. N° CLAUDE, NICOLAS, PERNETTE, JACQUELINE.

Tableau V (continued): Includes entry for FRANÇOIS PORTIER de GERMINEX.

POYPE (DE LA), DE CHIGNIN



ous avons cité cette famille noble (vol. II, fol^o 34) parmi celles qui possédaient, au XIII^e siècle, des biens ou des maisons-fortes à Chignin. Un acte est passé, le 21 janvier 1253, à Chignin, au château (in Castro), dans la maison de Jean de la Poype dit Derame, damoiseau (Arch. Morand). Le mot de Chignin accompagne ordinairement le nom de la Poype dans les actes concernant ces gentilshommes savoirds. Ils sont peut-être une branche de l'illustre et très ancienne famille de la Poype de Serrières en Viennois, qui portait de gueules à la fasce d'argent, et dont Guichenon (Bresse et Bugey) et Rivoire de la Bâtie (Armorial du Dauphiné) ont donné des généalogies. Ces derniers se sont éteints, en 1851, par la mort du Lieutenant-général Marquis de la Poype, dont la fille unique avait épousé Mr Jacques Paulze d'Ivoy, ancien préfet du Rhône et pair de France; ses descendants ont obtenu le droit de joindre à leur nom celui de la Poype. Les La Poype de Chignin sont éteints dès le commencement du xv^e siècle (1). Armes inconnues.

(1) Bornier (Histoire de Tamié, p. 21), sans avoir tiré ces renseignements de documents originaux, cite parmi les donations faites à ce monastère, de 1132 à la fin du XII^e siècle, celles d'Otthomar et Romestang, fils de Guillaume de la Poëpe, de Didier de la Poëpe, leur oncle, et de Bosson de la Poëpe. Ces bienfaiteurs de Tamié seraient-ils de la famille qui nous occupe?

TABLEAU I. (*) Inventaire des Arch. Morand.

Tableau I: Includes entries for GUILLAUME DE LA POYPE, Berlio de Poyppia, PIERRE de Poyppia, PIERRE de Poyppia.

Tableau I (continued): Includes entries for MARGUERITE, PIERRE, PIERRE, PIERRE, JEAN, ALIX, HUGONET.

Tableau I (continued): Includes entries for JEAN, Mess^{rs} GUILLAUME, Mess^{rs} GUILLAUME, ISABELLE, Mess^{rs} HUGUES.

Tableau I (continued): Includes entry for JEAN de Poyppia de Chignino, damoiseau.

CLAUDE, ép. Antoine d'Arrestel.

CLAUDE DE BELLETRUCHE dit de POYPON, seigr de Saint-Vial. VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

MARGUERITE, baronisse le 28 décembre 1561 (R. P. de Saint-Léger).

PHILIPPINE, ép. N° Guillaume Mionnet, de la Rochette (elle est dite fille de N° Claude de Poypon dit de Belletruche, seigr de Saint-Vial, et de D^{lle} Guillemine Palluel). Leur fille Urbaine avait testé le 29 novembre 1579, faisant un legs à Pernelle de Poypon, sa tante, et nommant héritier universel N° Jean de Poypon dit de Belletruche, seigr de Saint-Vial, oncle et curateur de la testatrice, comme cette légataire et cet héritiers sont morts depuis longtemps, elle teste, le 25 juillet 1609, en faveur de D^{lle} Louise Trouillouz (Arch. Thuyset).

PHILIBERT, fils de N° Jean de Poypon, seigr de Puteville, ép. Bernarde de Chappot, veuve des 1614 (Arch. S. S. S.). Elle mourut en 1617 (Ibid.). Charles de Pradel, seigr de la Croix, oncle maternel de ses enfants, puis N° Claude-Etienne de Montmayeur, leur oncle paternel (sic), furent successivement nommés tuteurs de ses enfants.

N. N. N. N. N° Claude-Etienne de Montmayeur, seigr de la Gorge, en qualité de tuteur des enfants pupilles dudit Philibert, transige, le 26 novembre 1618 (Arch. S. S. S.), avec N° Jean-Antoine Bay, au sujet d'une dette reconnue, en 1582, envers N° Henri Bay par N° Jean de Poypon, seigr de Puteville, aïeul desdits pupilles, qui étaient héritiers de leur père N° Philibert de Poypon et de leur dit aïeul, Jeanne-Philiberte de Passier, procuratrice de son mari, N° Antoine Mareschal dit Luciane, réclame, le 10 juin 1625, paiement de 1.200 fl. dus à son mari par N° Claude-Etienne de Montmayeur, seigr de la Gorge, comme tuteur des enfants de N° Philibert de Poypon, à compte de 500 écus en lesquels le seigr de la Gorge s'est obligé à N° Jean-Antoine Bay le 26 novembre 1618, somme de 1.200 fl. qui a été transportée par ledit Bay audit Mareschal (Arch. de Blay). L'un de ces fils de N° Philibert de Poypon est probablement celui nommé Philibert qui fut parrain, en 1622, de Jean-Charles Pradel de la Croix, fils de D^{lle} Jeanne-Antoine de Chappot (R. P. de Lémenc). Nous ne savons pas le nombre ni le sort de ces enfants de Philibert de Poypon.

JEAN DE POYPON dit de Belletruches, seigr de Saint-Vial. Il est dit chevalier (miles) dans une charte en latin du 24 octobre 1574, par laquelle, à la demande de M^r de Lambert, évêque de Maurienne, erga Rempubliam Christianam bene affectus, il cède son droit de patronage sur la chapelle de Saint-Etienne, située à Saint-André (1), en faveur du nouveau Collège de Saint-Jean-de-Maurienne; fait à la Rochette (Travaux Soc. d'Hist. de Maurienne, t. 3, fasc. 6^o, vol. p. 33 et 251, document). Inventaire de ses biens fut fait le 17 mai 1583 (Arch. Thuyset), et N° André de Poypon, seigr du Chaney, était, en 1586-87, tuteur de ses enfants (Proc^o. Ibid.), qui alors plaidaient au sujet des biens délaissés par ledit Jean, et situés aux environs de la Rochette et dans la paroisse de Saint-Vial (ou Vial). Ep.: 1^o Pernelle de Puencet (Guichenon); 2^o Catherine, fille de Claude de Veigü (Ibid.). Catherine est substituée au testament de son père, du 8 novembre 1564 (Arch. Manuel), pour tous les biens depuis le col de Stamedet cités dans tout le comté de Genevois, outre les 1.000 écus qui lui ont été constitués en dot. Il doit être (je n'en suis pas absolument certain) N° Jean de Poypon, seigr de Puteville, en faveur duquel furent faites des reconnaissances, dont une du 26 avril 1581, citées dans des reconnaissances de 1626 (Arch. La Savoie) et dans une vente du pénultième septembre 1621 (Arch. de Blay, voir t. IV, fol^o 332, note 4). Ce Jean, seigr de Puteville, ne fait qu'un avec celui appelé N° Jean de Poypon de la Rochette, dont il est question à l'article ci-contre de N° André de Poypon.

PERNETTE, ép.: 1^o avant le 18 juillet 1573, Mess^{rs} Jacques Delex, avocat (2); 2^o en on avant 1582, Hon^{ble} Sébastien Convers (Arch. Savoiroux); 3^o avant décembre 1589, M^r François Poncet, notaire (Proc^o. Arch. Thuyset). Légataire de sa nièce Urbaine Mionnet, 1579.

d'Etat. Elle teste le 29 octobre 1623; si elle meurt en Maurienne, elle veut être enterrée en l'église Saint-François de La Chambre, au tombeau de son 1^{er} mari (Arch. de Blay).

ÉTIENNETTE, fille de N° Jean de Poypon, seigr de Puteville au mandement de la Rochette, ép., contrat dotal du 12 juin 1590 (Arch. Manuel), N° Claude-Etienne de Montmayeur, seigr de la Gorge dont elle était veuve le 29 mars 1627 (Ibid.). Elle est dite fille de N° Jean de Poypon de la Rochette dans l'acte ci-dessus du 2 décembre 1613, par lequel elle entra en possession de la seigneurie du Chesney. Un arrêt est rendu en mars 1633 entre elle, qui était D^{me} de la Gorge, et Louise Magdelain, veuve de N° Claude-André de Montmayeur, fils de ladite Etienne (Ibid.). Etienne vécut jusqu'en 1634 (Ibid.).

JEANNE, fait donation, le 13 avril 1634 (Arch. S. S. S.), à Claude-Sigismond, son frère. Très probablement Jeanne de Poypon qui ép. Gonin ou Hugonin de Mouxy, et dont une des filles, Eleonore de Mouxy, ép. N° Jean-Baptiste de Roland de la Biolle (Ibid.).

(1) Ce droit de patronage venait probablement de l'héritage des N^{os} Palluel, originaires de Saint-André.

(2) C'est sans doute l'auteur de la Chorographie qui fut publiée, en 1571, à Chambéry. D'après M^r Mugnier, Jacques Delex, né à la Rochette, avocat en 1532, exerça sa profession jusqu'en 1573 ou 1574 (Notice sur la Chorographie... de Jacques Delex).

IV. FRANÇOIS DE BELLETRUCHE dit de POYPON, seigr du Chaney. VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

JEAN DE POYPON dit de BELLETRUCHE, de Mouxy. VOIR SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

V. JOSEPH, était moindre d'âge de 25 ans le 8 avril 1546 et avait pour curateur son oncle Claude de Belletruches dit de Poypon. A dû mourir sans enfants avant 1569.

nièce (à la mode de Bretagne, croyons-nous), femme de N° Claude-Etienne de Montmayeur, seigr de la Gorge, par le testament de Louise Palluel, mère dudit Seigr du Chesney, en date du dernier février 1540, est substituée audit Seigr du Chesney, dernier mâle descendu de ladite Palluel, dans ses biens dépendant de Puteville, qui ont été vendus comme il a été dit ci-dessus, les biens que ledit Seigr du Chesney a achetés ont remplacé ceux de Puteville, frappés de fideicommiss en faveur de ladite Etienne, et ledit André consent, le 2 décembre 1613, à ce que sa dite nièce entre en réelle possession de ses biens de la seigneurie du Chesney; fait au château du Chesney (Arch. Manuel). Ses enfants sont substitués avant ceux de Raymond, son frère, au testament de 1569 de leur oncle Jean de Poypon de Mouxy. En 1586, il était seigr du Chaney et tuteur des enfants de feu N° Jean de Poypon, seigr de Saint-Vial, son cousin germain. Substitué par son frère Raymond, 1589. André de Poypon dit de Belletruches, seigr du Chaney, âgé d'environ 60 ans le 6 juin 1600 (donc né vers 1540, donc plus jeune que Joseph et Raymond, ses frères), du lieu de Cruet en la vallée de Myollans, fut homme d'armes de la compagnie française du Duc Emmanuel-Philibert de Savoie et deposa comme témoin aux Preuves des Saints-Maurice et Lazare de Pierre de Mareschal-Duyn, vicomte de Tarentaise (Soc. d'Hist. de Maurienne, 2^e serie, t. II, 1^{re} partie, p. 251). A dû épouser Philiberte, fille de N° Claude d'Aglié de Saint-Martin (vieille généalogie, Arch. Thuyset).

VI. GEORGE, substitué, en 1589, au testament de son oncle Raymond de Poypon. Mort avant 1613. A dû mourir jeune avant son père.

10 à 12 ans (Arch. Thuyset). Elle était veuve de N° Louis de Verdon, N° Roland de Verdon, co-seigr de la Corbière et de Chalex, constituée une dot à sa mère et promet de la garantir envers N° François de Riddes, mari de Claudine de Poypon, ci-devant mariée à N° Louis de Verdon. François testa le 13 décembre 1629 (Preuves de Malte Chevron-Villette) ou le 3 décembre même année, selon un acte authentique des Arch. Morand.

CHARLOTTE, ép. N° Pierre de Galles (ou Gallaz), d'Aix; mentionnée en la donation ci-contre de 1634 (Arch. S. S. S.). Veuve en 1644; sa fille, née cette année, est dite posthume (R. P. d'Aix). Veuve et administratrice de ses enfants en 1645 (Arch. Mouxy-Reynex). Elle fit donation de ses biens à sa fille Françoise de Galles le 22 avril 1669 (Arch. Morand). Légataire de son frère, 1674, pour 1.000 fl., afin qu'elle en dispose en faveur de Françoise du Crest, sa filleule.

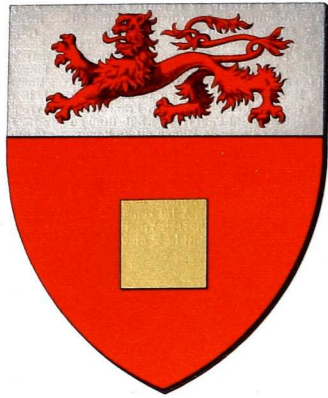
VII. CLAUDE-SIGISMOND, baptisé le 29 décembre 1616 (R. P. de Saint-Léger); témoin à un acte en 1636 (Arch. Morand). Claude, seigr de Poipon de Belletruche (sic), est parrain le 24 novembre 1660 (R. P. de Saint-Léger). Claude-Sigismond de Poypon, seigr de Belletruche, dont la famille avait une maison-forte qu'elle habitait à Mouxy, fonda, le 25 décembre 1639, la chapelle de Saint-Joseph dans l'église d'Aix (C^{te} de Loche, Histoire d'Aix, I, p. 585; et M^{ss} Soc. S^{te} d'Hist., III, p. 174). Il fonda la chapelle de Saint-Antoine dans l'église de Mouxy (M^{ss} Soc. S^{te} d'Hist., III, p. 168, dit à la visite de cette église du 7 septembre 1673). Ep. Georgine-Charlotte, fille de François de Loche, seigr de Vanzy, et de Catherine de Thoire (Armorial de Loche). Il teste, le 31 mai 1674, à Mouxy-sur-Aix (Arch. Morand), en faveur des Rolland, nomme héritiers D^{me} Françoise de Rolland, fille de feu N° Jean-Baptiste, sa cousine, et N° Sigismond, fils de N° Louis de Rolland, seigr de la maison-forte de Mouxy, son filleul, par égales parts, et substitue audit Sigismond de Rolland, N° Jean-Antoine de Rolland, son frère. Il mourut sans enfants (Mar^{ts} Besson), comme l'indique ce testament.

JEAN DE POYPOS, natuel, possédait des biens à Mouxy le 16 février 1599 (Arch. Thuyset).

PIERRE DE POYPON, de Mouxy, fils unique et héritier universel, 1569. Reconnaissance en sa faveur, le 11 janvier 1574, de biens à Saint-Simon, dernièrement reconnus en faveur de son père Jean de Poypon, et précédemment au profit de N° Ayme (sic), Claude et Jacques de Poypon, par N° Amed de la Corva, bourgeois d'Aix (Arch. Thuyset). Le 1^{er} août 1573, il fait à Mouxy, dans la maison de N° Antoine de Mouxy, un échange de biens situés à Mouxy, avec N° Georges et Jean-François de Mouxy, seigr de Saint-Paul (Ibid.). Substitué au testament de N° Gonin de Mouxy dit de Pagny, du 18 novembre 1589 (Ibid.). Témoin à Mouxy au partage de N° Michel, Georges et Gonin de Mouxy, frères, le 16 février 1595 et le 26 février 1599 (Ibid.). Ep. Bénigne de la Palud (Preuves de Malte de leur petit-fils Antoine de Riddes, Arch. Thuyset et Armorial de Loche). A lui remontent les Preuves de Malte d'Hyacinthe de Chevron-Villette, 1716 (Arch. du Rhône, H. 195), dont il était le 4^e aïeul.

PRADEL (DE) D'AUTURIN

SEIGNEURS DE LA CROIX, DE CÉSARCHES ET DE CORNILLON DANS LE DUCHÉ DE SAVOIE, ET DE LA ROUE EN DOMBES.



P. : de gueules au carreau d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

Le champ est de gueules selon les Preuves de Malte Montfalcon (Arch. du Rhône, H. 138) et Milliet (*Ibid.*, H. 194), Guichenon (*Dombes*), Guichenon (*Bresse et Bugey, Indice Armorial*), Révérend du Mesnil (*Armorial de l'Ain*), Palliot, Besson, Franchi-Verney (*Armerista*), Steyert (*Armorial du Lyonnais*) et l'*Armorial Greyffé*. J'adopte le carreau d'or et non la billette du même, parce que les seuls dessins que j'aie pu voir, celui du sceau des Preuves de Malte et celui de l'*Armorial Greyffé*, représentent un carreau; c'est du reste aussi l'opinion de Besson et de Révérend du Mesnil. Les partisans de la billette ou de la tablette d'or sont Guichenon, Palliot, Franchi-Verney. Selon la description de l'*Armorial Greyffé*, la billette serait d'argent. Steyert la remplace par un écusson d'or. Selon le *Dictionnaire de Savoie*, le champ serait d'or à une billette de gueules. Quant au chef, il est d'argent d'après les Preuves de Malte Montfalcon, Steyert, Guichenon (*Dombes*) et l'*Armorial Greyffé*. Révérend du Mesnil le donne d'azur; Besson et Franchi-Verney, d'or. En interprétant rigoureusement la description du *Dictionnaire de Savoie*, de Palliot et de Guichenon (*Indice Armorial*), qui ne parlent pas de chef, ce serait la billette qui serait chargée d'un lion passant, de gueules pour ces deux derniers, d'or pour le premier. Enfin le chef est chargé d'un lion passant de gueules, selon les Preuves de Malte Montfalcon, Steyert, Besson, l'*Armorial Greyffé* et Franchi-Verney, d'un lion passant dont on ne distingue pas l'émail selon les Preuves de Malte Milliet. Guichenon (*Dombes*) et Révérend du Mesnil remplacent le lion de gueules par un léopard du même.

I. Hon^{or}, puis N^o Georges de Pradello alias Auterini. Dans les Comptes des Syndics de Chambéry, aux recettes de la taille de 1452, sont cités, au Reclus, Georges et Jacques de Pradello (Arch. de cette ville). Le 10 février 1458, ind^o 6^o, *Providus vir* Georges de Pradel passe reconnaissance entre les mains de Benoît Macogin, commissaire du prieuré de Lémenc, à son nom et à celui d'Aymon de Pradel, son frère (Man^{us} Commené). Georges de Pradello, de Chambéry, *fustanarius*, est témoin à Genève, le 9 février 1464, au contrat dotal de N^o Pierre d'Humilly, *pelliparius* (Arch. Thuyset). Des Patentes du Duc Charles I (date inconnue) l' exemptent de toutes tailles et subsides (*Fiefs*). Ep., contrat dotal du 2^e février 1470, ind^o 3^o (*Honestus vir Georgius de Pradello alias Auterini burgensis Chamberiaci*, Arch. Savoiron). Antonette la cadette, fille de N^o Jean Monon, bourgeois de Rumilly. Dans son testament du 24 septembre 1471, ind^o 4^o, son dit beau-père l'appelle *honestus vir*, tandis qu'il appelle Nobles ses autres gendres, Bussy et Bellegarde (*Ibid.*). N^o Jacques et Jean-Louis Monon, beaux-frères dudit Georges, font entre eux des conventions, le 22 juin 1485, à Chambéry, *in burgo pontis reclusi videlicet supra lobium domus nobilis Georgii de Pradello* (*Ibid.*). N^o Georges de Pradello alias Auterini, bourgeois et marchand de Chambéry, teste le 12 août 1494 (Arch. Laplace), veut être enterré dans l'église du prieuré de Lémenc, devant sa chapelle, au lieu où a été enterrée N^o Antonette Mononaz, sa femme. Il fut syndic de Chambéry en 1479-80 (Arch. de cette ville, Inv^o); M^o Soc. S^o d'H^o, t. XXVIII). Selon Commené, il codicilla le 2 janvier 1502.

II. Mess^{rs} CLAUDE, étudiant, cohéritier universel de son père, 1494, cité avant ses frères Pierre et Antoine. N^o PIERRE DE PRADEL dit Auterini, seigneur de la Croix, cohéritier universel de son père. Est probablement le N^o Pierre de Pradel, syndic de Chambéry en 1505 et 1506 (Arch. de cette ville, Inv^o). Sans doute le Pierre Auterini, syndic de Chambéry en 1544-45 (Arch. de cette ville, Inv^o), et le N^o Pierre Auterini, oncle du Seig^r de Gemilly, cité dans des procédures du 24 juin 1520, concernant une accusation portée contre son dit oncle (Man^{us} Commené). N^o Antoine Auterini, oncle du Seig^r de Gemilly, cité dans des procédures du 24 juin 1520, concernant une accusation portée contre son dit oncle (Man^{us} Commené). N^o Antoine Auterini, oncle du Seig^r de Chapperon, Extraits de la Chambre des Comptes). Il reconnut devoir, le 23 juin 1528, par une cédula signée Auterini, 40 ll., dont son neveu et héritier ci-dessous Ynard de Pradel s'acquitta le 16 juillet 1557 (Arch. La Place). Le 5 mars 1530, la vigne à Saint-Alban de N^o Antoine Auterini est citée en abornement (Arch. Savoiron).

FRANÇOISE, non citée à l'extrait du testament de son père où figurent ses 3 sœurs. Fille de N^o Pierre Auterini, bourgeois de Chambéry alias de Pradel, elle ép., contrat dotal (mariage déjà célébré) du 24 septembre 1530, N^o Aubert Veillet, fils de feu N^o Louis Veillet, bourgeois de Chambéry, dot 600 écus d'or (Arch. La Serraz et Preuves de Malte). N^o Jean-Philibert Veillet, fils dudit feu M^o Aubert, qui était maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, vend, le 8 novembre 1567, à M^o M^o Antoine de Coysia, avocat au S. S., tous ses droits sur l'héritage de Françoise de Pradel, sa mère, et, le 15 décembre suivant, il vend au même le droit de rachat de ces droits : fait au Reclus, faubourg de Chambéry, en la maison de M^o de la Croix dit Auterini (sic, Arch. La Serraz). Un acte de la fille de Françoise et d'Aubert est passé à Chambéry, en présence de N^o Claude de Pradel, seig^r de la Croix, de la maison de S. A., et de N^o François de la Balme de Molière, frères (!); ce dernier était fils de N^o Amédée, fille de N^o Jean Portier (Arch. La Serraz) (2). N^o Pierre, fils de feu N^o Aubert Veillet, fait une cession, le 18 avril 1570, à N^o Antoine de Coysia, sénateur au S. S. S. (ci-contre) (Preuves de Malte). N^o HUGUES, cité comme fils de Pierre avec d'autres non nommés au Compte des Syndics de Chambéry en 1552 (Arch. de cette ville). Hugues Auterini, sans qualification noble, témoin à l'acte ci-dessus du 8 avril 1546, ou son père arbitre (Arch. Thuyset).

N^o CLAUDE DE PRADEL dit Auterini, seig^r de la Croix. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II. III. N^o JEAN-PHILIBERT, cohéritier universel de son père, 1538, nommé avant son frère Claude. Mourut avant le 27 décembre 1562, époque à laquelle son frère Claude était ayant droit du dit (Arch. La Serraz). Philibert Pradel était châtelain de la Velicere en 1536 (Guichenon, *Bresse et Bugey*, Preuves, p. 53). Je ne sais s'il s'agit dudit N^o Jean-Philibert.

N^o ANTOINE, mandataire de son père, 1549, tant en son nom qu'au nom de Françoise sa mère, il fait révoquer le fief qu'elle possédait à Flumet et du dit (Arch. La Serraz). Philibert Pradel, le 14 avril 1565, a son beau-frère Coysia (Preuves de Malte).

Dès le moment où nous la voyons apparaître, cette famille a porté ces deux noms. L'orthographe du second a été très variable, avec ou sans la particule : Auterin, Aucterin, Autherin, Authurin, Hauturin, etc. On trouve parfois l'un ou l'autre de ces noms seul; et on leur a quelquefois ajouté ou même substitué celui de la Croix, depuis que les Pradel ont été seigneurs de la Croix.

Cette famille est connue à Chambéry dès le milieu du x^ve siècle. Au siècle suivant, l'un de ses membres est appelé de Chateaufeuf. Serait-elle originaire de ce lieu avant de s'être fixée à Chambéry? L'un des premiers de Pradel connus était marchand de futaine; on le trouve qualifié *providus* ou *honestus vir*, et plus tard en 1494, quoique encore marchand, il est dit Noble. Depuis lors, cette qualification a été donnée à ses descendants, qui ont formé la principale branche, et aussi à des collatéraux.

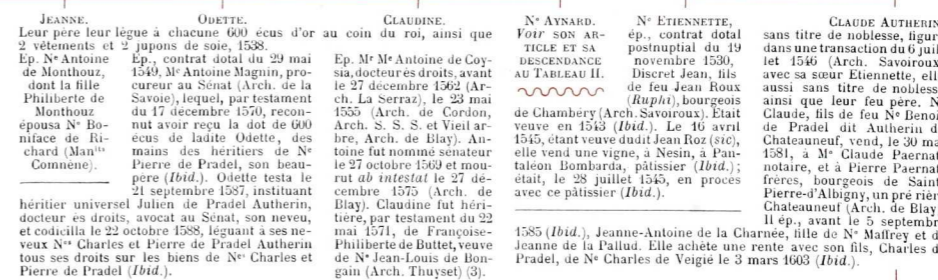
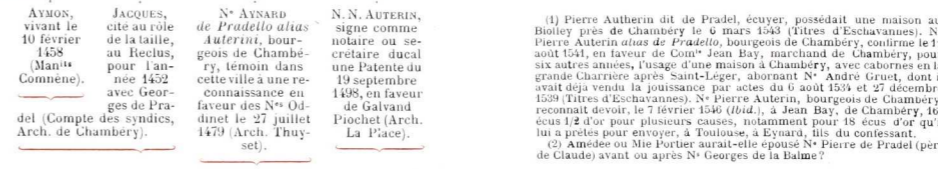
Une branche établie à Lyon, puis en Dombes, a peu duré, et par héritage son nom a passé à la famille Baudrand ou Baudrans. Ainsi aux dénombrements des seigneuries de Chazelles et Ronzuel-la-Roue, en 1740, 1755, 1758 et 1760, figurent Benoît de Pradel de Baudrans (dit aussi seulement Benoît de Pradel), héritier de Jean-François de Pradel, écuyer, seigneur de la Roue, et Charles-Joseph-Marie, ou seulement Joseph, de Pradel (ou de Pradel de Baudrans), fils dudit Benoît (Baux, *Nobiliaire de Bresse et Dombes*).

Guichenon (*Histoire des Dombes*, t. II, p. 34) a ajouté foi à une légende, d'après laquelle cette famille serait d'origine milanaise et chevaleresque. Cette légende était basée sur une prétendue copie d'un testament apocryphe, qui est arrivée entre nos mains. Prudent et illustre Messire Georges de Pradel dit Autherin, seigneur de Vistarino aux environs de Pavie et coseigneur de Bellecombe en Dauphiné, et fils de feu *Petrinus* de Pradel dit Autherin, de Milan, et de D^o Isabelle Vistarino, de Lodi, dame dudit lieu de Vistarini, aurait testé aux Marches en Savoie le 4 février 1455, ind^o 4^o. Sont cités sa femme, Marguerite de Bonvard, ses gendres, Hugues de Clermont et Jacques de Bellecombe, sa bru, Pernelle de *Raveria*, etc. Seulement Guichenon fait vivre le père de ce Georges en 1445, tandis que, d'après le soi-disant testament, ce *Petrinus* était déjà mort en 1455, environ 300 ans auparavant.

M^o Steyert, dans son *Armorial du Lyonnais*, cite les Pradel comme étant une famille lyonnaise, sans signaler son origine savoyarde.

Elle n'a pas fait ses preuves de 1723, et s'est éteinte, comme tant d'autres, vers l'époque de la Révolution; il restait alors deux frères, dont l'un mourut à Chambéry en l'an X, et l'autre était, en 1795, major général de cavalerie, capitaine de la compagnie des gentilshommes archers de la garde du corps de S. M., chevalier grand-croix des SS.-Maurice et Lazare.

TABLEAU I.



(3) Pendant l'impression de cet article, le M^o d'Oncieu de la Balie m'a signalé une armoirie sculptée sur une porte d'une maison à Leyse, hameau de Saint-Alban, actuellement maison Lambert. C'est un écu d'alliance, parti de Coysia et de Pradel, qui date par conséquent à peu près de l'époque de l'alliance de ces familles (1559). Sur ce blason Pradel, il y a un carreau et non une billette; — aussi, pendant cette impression, j'ai vu, dans un arbre généalogique de la maison de la famille Dufour, scellé le 17 juillet 1769, et où les armes des Pradel sont : de gueules au carreau d'or, au chef....

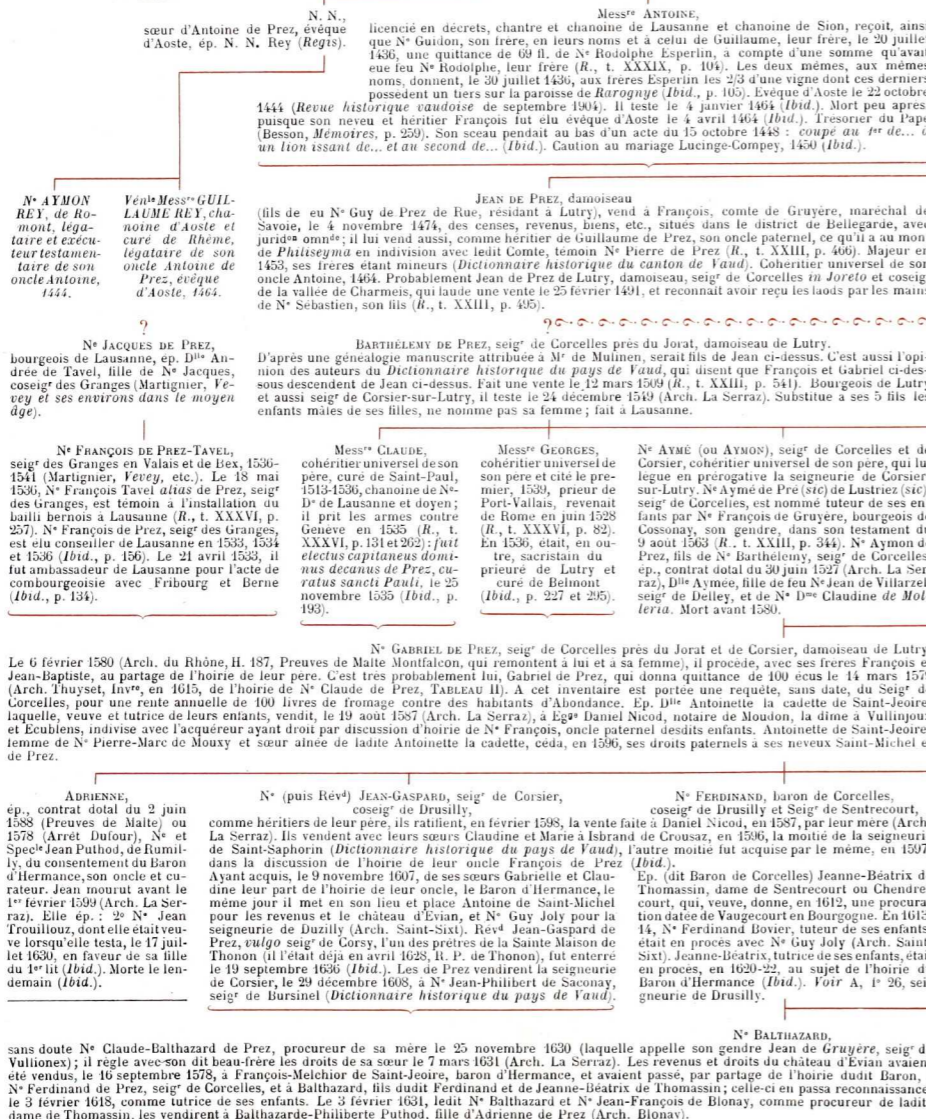
PREZ (DE)

EN LATIN : DE PREZ, DE PRES, DE PREIZ, DE PREEZ, DE PRATELLIS, ETC.
SEigneurs de CORCELLES-LE-JORAT, CORSIER-SUR-LUTRY, Etc., AU PAYS DE VAUD ;
DE CRASSIER AU PAYS DE GEX ; DES GRANGES EN VALAIS ; DE DURSILLY (ou DRUSILLY) EN CHABLAIS, Etc.

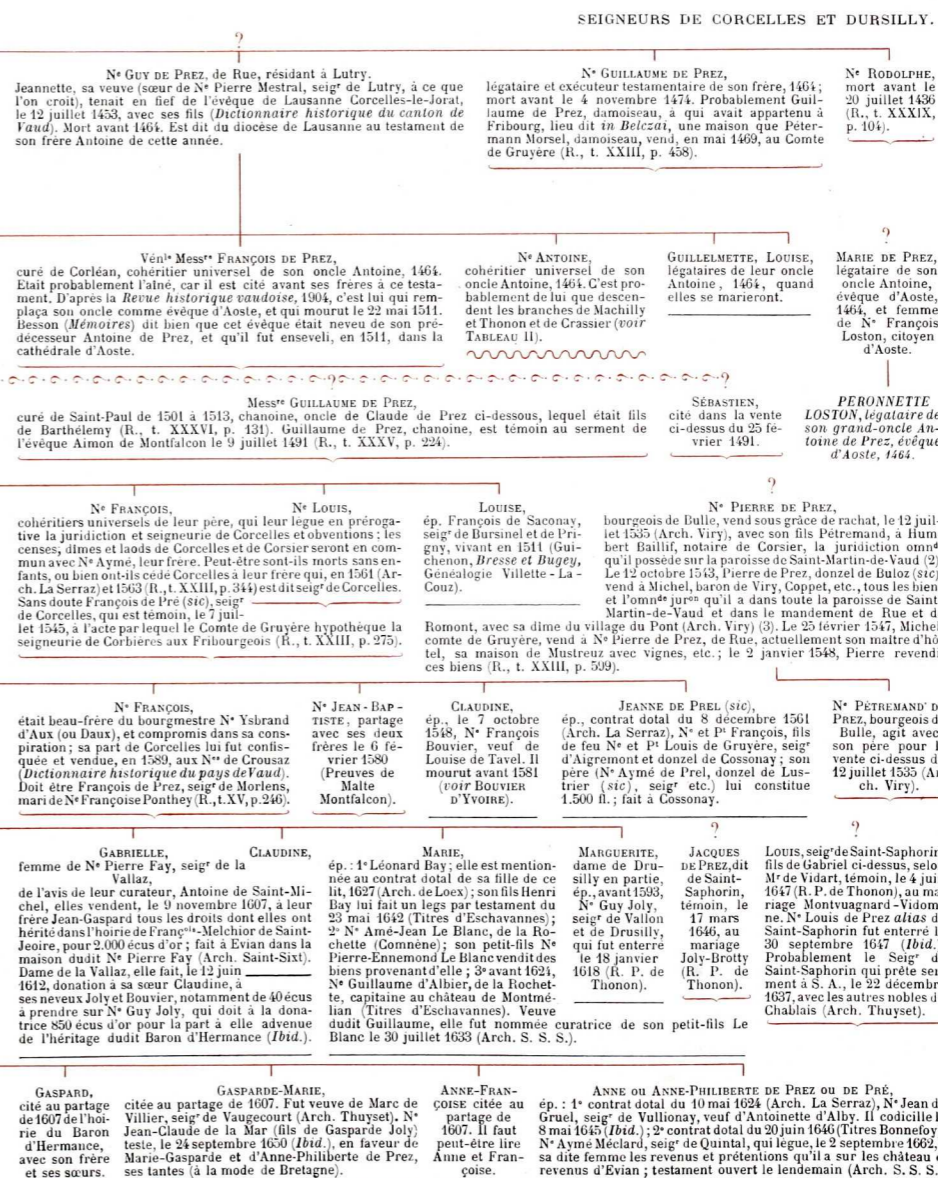
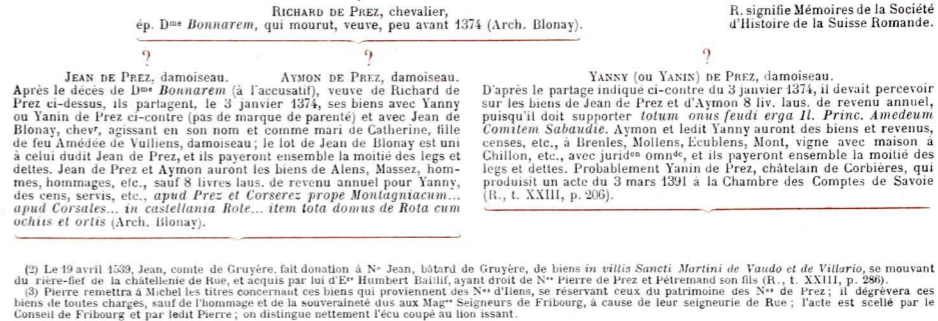


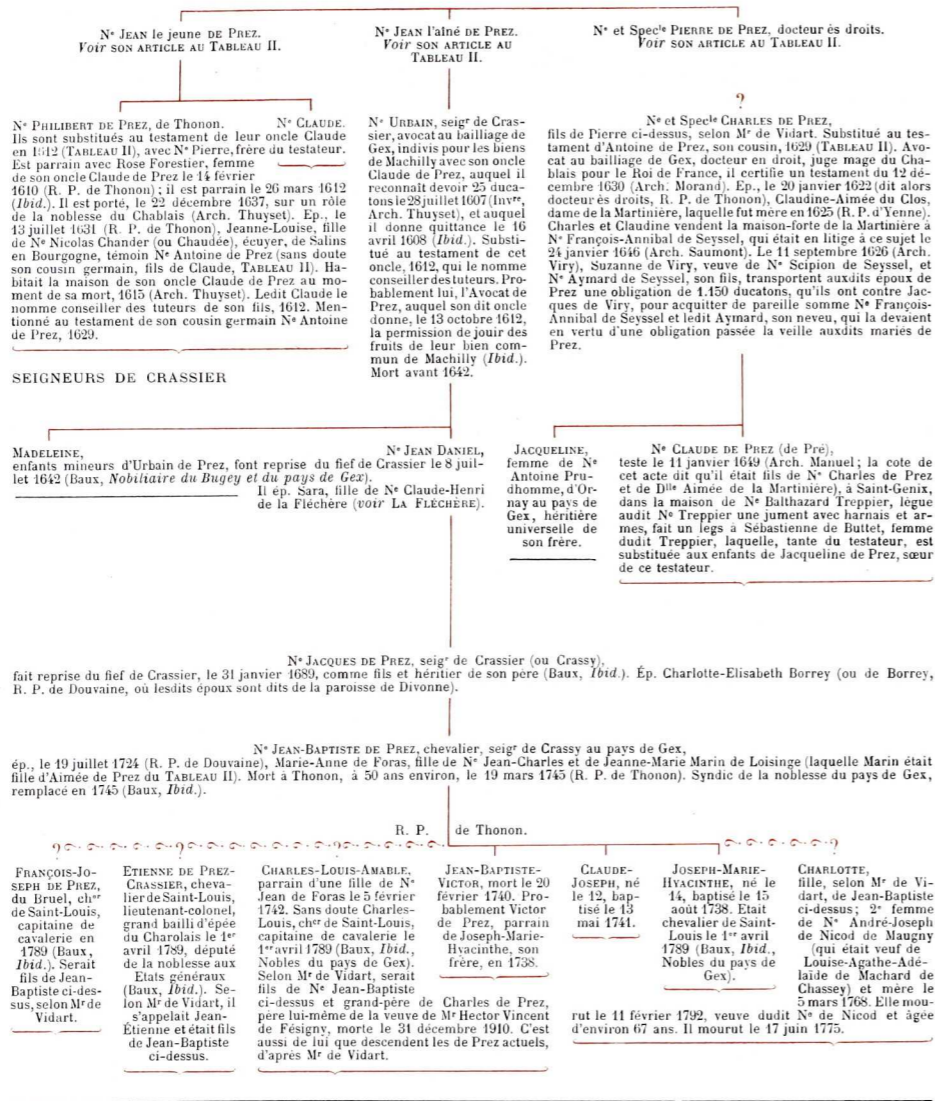
P : coupé d'or au lion issant de gueules et d'azur.
(Preuves de Malte Montfalcon, Arch. du Rhône, H. 187 ; sceau de 1543 (Arch. Viry) ; Besson, Mémoires des Diocèses, p. 258, sceau d'Antoine de Prez, évêque d'Aoste, 1448). Ce sont les armes que porte encore la famille. Besson (*Armorial*), de Mandrot (*Armorial du pays de Vaud*) et l'Armorial Greffé donnent la variante : d'azur au chef d'or au lion issant de gueules.

FAMILLE chevaleresque, originaire de Prez (sous Noréaz), dans le canton de Fribourg, qui s'est répandue dans le pays de Vaud, le Valais, le pays de Gex et la Savoie. Connue dès le XII^e siècle, elle continue encore en France de nos jours. Nous donnons ici *in parte qua* ce qui concerne ses rapports avec le Duché de Savoie ; trois branches ont habité le Chablais : les Seigneurs de Corcelles, les de Prez de Machilly et de Thonon, et des de Prez, seigneurs de Crassier, de la branche encore existante. Nous n'avons pas vu de documents nous permettant de souder ces branches entre elles sans laisser subsister plusieurs points d'interrogation (1).



(1) M^e de Vidart, habitant Divonne, près du château de Crassier, a eu l'obligeance de nous communiquer une généalogie qu'il a dressée d'après des documents d'Archives qui lui ont été communiqués par la famille, et d'autres sources qu'il n'indique pas. Conformément à notre règle ordinaire pour les travaux contemporains, nous ne pouvons copier cette généalogie ; nous nous bornons à indiquer quelques-uns, sans en prendre la responsabilité, la manière dont M^e de Vidart relie entre eux certains membres de cette famille, lorsque nos documents ne nous ont pas permis de le faire.





PRELIAN (DE).
PRESBYTÈRE.
PRESLE (DE LA).
PRESLES (DE).
PREVOST.
PRICAZ.
PRIÈRES (DE).
PRISSIER (DE).

Voir au SUPPLÈMENT.

PRONO.
PROST-JORDANNE.
PROVANE.
PROVAYNS.
PROVENCE (DE).
PRUDHOMME (DE).
PRUNIER (DE).
PUCET (DE).
PUGIN.
PUITS D'ARVE (DE).

Voir au SUPPLÈMENT.

PUITS-GAUTIER (DE) OU PUY-GAUTIER (DE)

Au tome II, folio 34, nous avons déjà dit que les Puy-Gautier possédaient une maison-forte à Chignin au XIII^e siècle, et nous avons fait remarquer que de l'ancien *Podio Galterii* on a fait l'actuel Pied-Gautier. Cette famille chevaleresque, connue au XIII^e siècle, tire sans doute son origine de la localité de ce nom. Elle s'est éteinte dans la première partie du XV^e siècle. Déjà auparavant la seigneurie de Puits-Gautier avait passé par alliance aux Villette-la-Couz, et encore par une alliance elle arriva aux Chevron-Villette. L'absence de documents m'a mis dans l'impossibilité de dresser une généalogie suivie.

Les armoiries des Puits-Gautier sont inconnues.

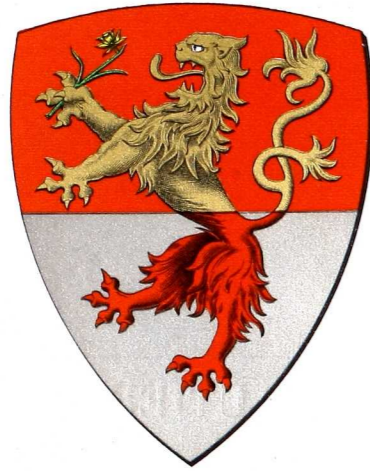
N. B. Je ne garantis pas que tous les actes que je cite au-dessous du même prénom se rapportent à une seule personne.

JOCÉLIN de Podio Gaüterii
et D^{ne} Cécile, sa femme, font donation, vers 1223, à la Chartreuse de Saint-Hugon, moyennant 300 sous, de tous les droits qu'ils possèdent dans les limites de cette maison, en tâches, servis, terrains cultivés ou non, etc.; parmi les témoins est Humbert *Bratinius, hospitalarius*, père de ladite D^{ne} Cécile (*Cartulaire de Saint-Hugon*, M^{ss} Ac^{ts} de Savoie, 2^e série, t. XI, p. 297 et 298).

BERGOYNT de Podio Galterii.
Une partie des reconnaissances portées dans les actes de 1286 est passée dans sa maison *apud Podium Galterium*.



PUPET (DE ou DU) ou PIPET (DE)



P. : mi-parti (lisez coupé) de gueules et d'argent, au lion rampant d'or et de gueules tenant à la patte une fleur de pipe; Cimier : un bouquet et feuillage; Devise : *INGENIUM ET LABOR* (Armoiries concédées, Reg. 22, Pat. Sav., fol^o 219) (1).

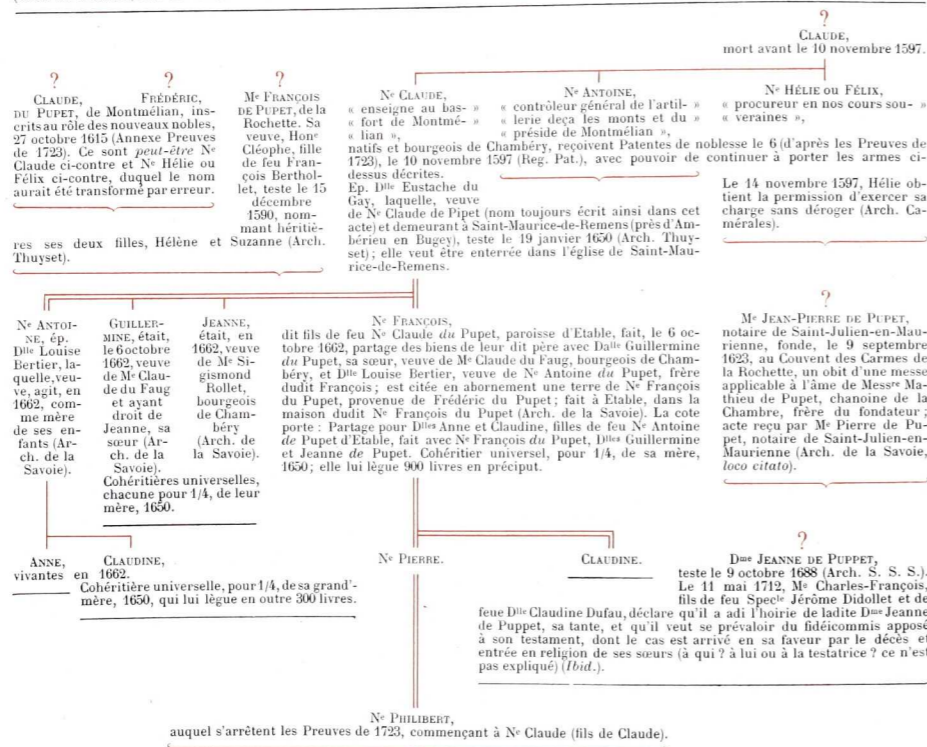
L me paraît probable que cette famille, anoblie en 1597 et dite alors de Chambéry, est originaire de la Rochette, car, à la même époque et au siècle précédent, il y avait des de Pupet dans cette localité, et le fils d'un des nobles habitait Etable, tout près de la Rochette.

Ce nom a aussi été porté, au XVII^e siècle, à Saint-Julien-en-Maurienne, par des notaires, qui n'étaient pas nobles, et l'un d'eux avait fondé un obit au Couvent des Carmes de la Rochette. J'ignore s'ils étaient de la même race que la famille noble qui fait l'objet de cet article.

Nous n'avons à peu près point trouvé de documents concernant les Nobles de Pupet, et leur filiation ci-dessous résulte presque uniquement des Preuves de 1723. Dès cette date, nous ne les avons plus rencontrés.

Doubles traits : Preuves de 1723.

N^e MARGUERITE DE PUPET, veuve de N^e Jacquemoz de la Chambre, bâtard (2), fonda, le 6 février 1432, un anniversaire de 1 fl. de pension annuelle sous le capital de 20 fl. (Arch. de la Savoie, Etat des fondations des Carmes de la Rochette en 1697). Elle n'est peut-être qualifiée noble qu'en raison de son alliance.



(1) Franchi-Verney (*Armerista*) a modifié ainsi la description de ces armoiries : parti de gueules et d'argent au lion de l'un à l'autre, d'or sur le gueules, de gueules sur l'argent, tenant avec la patte un rameau de verduze; cimier, un bouquet de fleurs avec feuilles. On voit qu'il traduisait mi-parti par parti, quoique nous ayons beaucoup d'exemples où, dans les concessions d'armoiries, mi-parti a été employé pour coupé, et que, pour éviter de traduire l'expression fleur de pipe (plante dont ce nom, vulgaire en Savoie, lui était probablement inconnu), il l'a remplacé par rameau de verduze. Celui qui a inventé ces armoiries a certainement eu l'intention de faire des armes parlantes. Il est assez extraordinaire que le nom de cette famille fut aussi peu fixe au XVIII^e siècle (Pupet ou Pipet). Cela s'explique dans une certaine mesure par la prononciation de l'u par i que l'on employait autrefois dans quelques parties de la Savoie.
(2) Ce doit être Jacques, degré X, fils d'Aymon de la Chambre (t. I, fol^o 354).

PUT. - Voir au SUPPLÉMENT.

PUTEVILLE (DE). - Voir au SUPPLÉMENT.

PUTHOD, DE RUMILLY



P. : d'argent au laurier de 5 branches au naturel, accompagné de 2 étoiles de gueules, une de chaque côté (Armoiries concédées aux Patentes de noblesse du 31 août 1584).

D'après les dessins des Preuves de Malte, je crois que la description doit être complétée en ajoutant, après les mots au naturel : terrassé de sinople. En effet, aux Preuves Montfalcon, Archives du Rhône, H. 187, leur blason est : écartelé de gueules au sautoir d'or, et d'argent à l'arbre terrassé de sinople; de même aux Preuves du Coudrey, H. 197, et Pingon, H. 196, sauf que l'arbre est terrassé de sable. Comme on le voit, à ces trois Preuves, les étoiles sont omises, et les armes des Puthod sont écartelées avec celles des Saint-Jeoire, quoiqu'ils n'aient pas eu une alliance directe avec cette famille, mais en raison sans doute du mariage de N^e Jean Puthod avec Adrienne de Prez, fille d'une Saint-Jeoire. Franchi-Verney (*Armerista*) donne les mêmes armoiries que les Patentes de noblesse, sans dire pour les étoiles : une de chaque côté. A défaut d'indication de ces Patentes, je crois que ces étoiles doivent être en chef, et alors, pour que la description fut complète, il faudrait, après le mot gueules, ajouter : en chef.

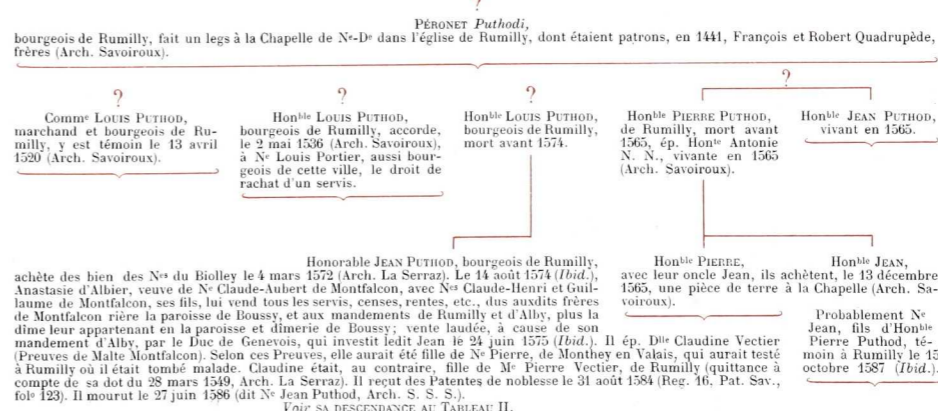


PUTHOD est un nom répandu en Savoie (1). Selon les Preuves testimoniales de Malte Montfalcon, les Nobles Puthod, de Rumilly, sont de noblesse ancienne et incontestable, ... certainement bien nobles, les Montfalcon ayant toujours été jaloux de leur noblesse et

de leurs alliances (2). La vérité vraiment incontestable est que la famille Puthod a été anoblie en 1584, mais que Jean Puthod, comme bourgeois de Rumilly et possesseur de biens féodaux depuis 1574, a été parfois appelé Noble par courtoisie depuis cette dernière date. Il n'est pas même absolument certain que ces Patentes de noblesse de 1584 doivent être attribuées, comme je le fais dans la généalogie qui suit, au premier Jean (fils de Louis); elles pourraient aussi bien l'être à son fils Jean. La fille unique et héritière de ce deuxième Jean épousa N^e François de Montfalcon, de la branche des Comtes de Saint-Pierre-de-Soucy. Cette alliance figure aux quartiers de Malte Montfalcon en 1683, du Coudrey en 1728 et Pingon en 1737 (Arch. du Rhône).

(1) Il y a même existé une autre famille noble de ce nom, car N^e Jacquemin Puthod reconnut, le 18 août 1559, des Seigneurs de Berne en fief noble des censures, rentes, hommages, etc., rière Gaillard et autres lieux, biens acquis par lui, le 5 mars 1548, de Philibert de Jussier et autres (Arch. Camérales), et il possédait des biens à Annemasse, qui furent reconnus, en 1660, par les N^{os} Guillet de Monthoux.
(2) Barthélémy de Montfalcon du fol 107, tome IV, épousa, selon conventions arrêtées par N^e Alexandre de Montvagnard, Claude, fille de N^e Antoine de Montcolonn (Arch. Laplace). Le même Barthélémy, alors seigr de Montcolonn, est dit fils donné (ce mot est encore parfaitement lisible, quoiqu'il a été un peu et mal surchargé) de Sébastien de Montfalcon du fol 99, désigné ici avec ses dignités et seigneuries (Sebastianus du fol 99), dans une quittance qu'il donne, le 31 mars 1568, au même Alexandre, héritier universel dudit Sébastien, de 2.500 fl. qu'Alexandre devait pour la nourriture et l'entretien de Barthélémy (*Ibid.*). Le 5 juillet 1561, le même Alexandre passe une obligation aux frères du Coudrey de 100 écus, contre la promesse de remettre à Emery de Montfalcon (frère dudit Barthélémy), étudiant au Collège d'Avignon, la place qu'y avait Arnel du Coudrey; la cote ancienne porte : Oblige du Seigneur de Boège pour N^e Hémery de Montfalcon, père dudit Président de Montfalcon (*Ibid.*). Claire, veuve de N^e Pierre Arnollet et sœur desdits Emery et Barthélémy (fol 100), dans une lettre adressée à M^e de Pierrecharve (Montvagnard), lui rappelle qu'elle ne l'a pas vu depuis les dernières noces de son frère l'Avocat (Emery) et se dit la pauvre parente dudit Pierrecharve (*Ibid.*). Il ne reste donc aucun doute qu'Emery de Montfalcon, duquel sont descendus les Montfalcon-Saint-Pierre (fol 106), est le même qu'Emericus du fol 100. Donc les premiers degrés du Tableau VII Montfalcon (fol 106), basés sur les Preuves de Malte Montfalcon, sont faux, et le prétendu testament du 15 octobre 1543, produit à ces Preuves, est apocryphe, comme nous l'avions pressenti (voir avant-dernier alinéa du fol 92 et note 1 du fol 107). Ces Preuves contiennent aussi des assertions inexactes, relativement à l'alliance Vectier d'Hon^{ble} Jean Puthod (voir l'article de ce Jean), aux mérites de N^e François de Montfalcon, mari de la dernière des Puthod, qui aurait été « l'un des grands hommes de son siècle », et à l'ancienneté de la noblesse. A ce sujet est cité un registre de fiefs, où l'on voit N^e Jean, fils de feu N^e Louis Puthod, de Rumilly, en 1563, ce qui, d'après ces Preuves, « sert de titre honorifique prouvant l'ancienneté de la noblesse de cette famille » !!

TABLEAU I.



VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

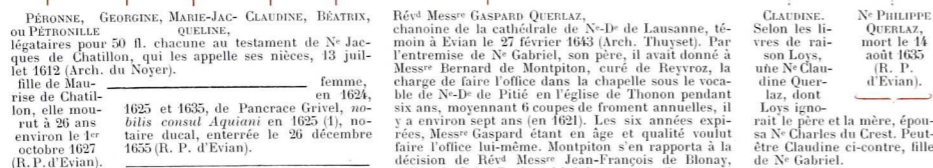
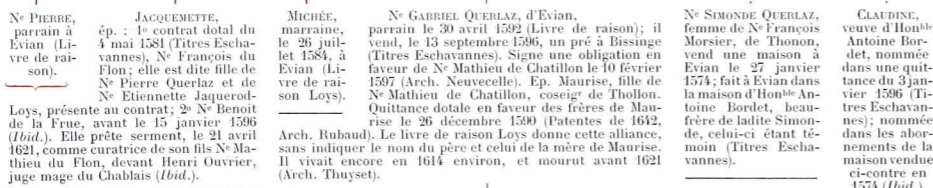
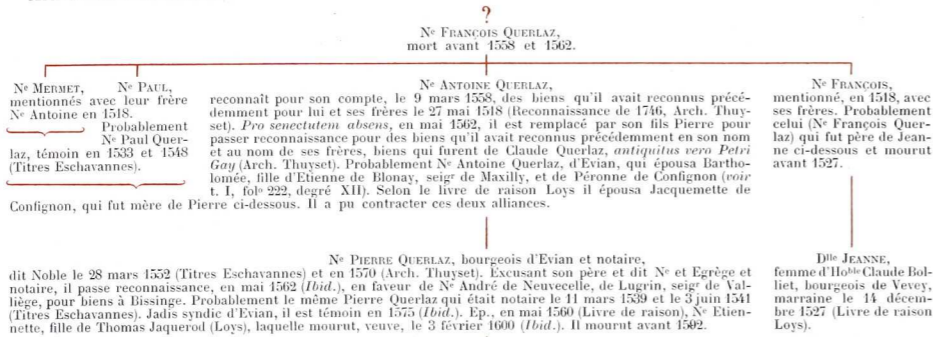
QUERLAZ, D'ÉVIAN

FAMILLE noble qui apparaît vers 1518. J'ignore si elle venait d'une autre région, ou si, comme il est plus probable, originaire d'Évian ou de ses environs, elle est devenue noble par la possession de biens féodaux ou autrement. Quoi qu'il en soit, on ne connaît pour elle aucun acte d'anoblissement. Cette généalogie est basée en bonne partie sur le livre de raison Loys (Arch. Thuyset); les renseignements qui en sont tirés sont donc un peu sujets à caution.

Comme le tableau ci-dessous l'indique, cette famille a dû s'éteindre au XVII^e siècle dans les Nobles du Crest d'Évian, originaires de Romont (canton de Fribourg), qui ont ajouté à leur nom celui de Querlaz. En 1728 il n'y avait plus de membres de la famille Querlaz en Chablais (Liste des nobles et vassaux de cette province, Archives de la sous-préfecture de Thonon).

Il est à remarquer que N^o Pierre Querlaz, quoique qualifié Noble, fils et petits-fils de Nobles, était notaire.

Armoiries inconnues.



Rêvé Mess^{rs} PANCRACE DU CREST QUERLAZ, docteur en théologie, témoin au testament du Baron de Blonay, le 2 avril 1679, à Évian (Arch. Blonay), appose son sceau assez mal conservé où l'on voit portant un écartelé aux 1 et 4 des... à une croix treblée (de Saint-Maurice), aux 2 et 3 de... d'argent (?) à une fasces de... Il est présenté par les Blonay pour la chapelle des Saints-Etienne et Louis, fondée dans l'église paroissiale de Sainte-Catherine de la Touvière d'Évian le 1^{er} mars 1673 (Arch. Thuyset), en remplacement de Révé Mess^{rs} Gaspard Querlaz, qui était mort le 11 février 1673.

(1) Les syndics de certaines villes de la Savoie, même petites, étaient qualifiés parfois nobles syndics. Cette appellation ne signifiait nullement que les individus qui exerçaient ces fonctions étaient nobles eux-mêmes. Nulle part en Savoie, pas plus à Chambéry qu'ailleurs, l'échevinage ne conféra la noblesse comme dans 16 villes de France.

QUIMIER (DE)

SEIGNEURS DE PONTVERRE (A CRUSEILLES) EN GENEVOIS



P. : de sinople à une colonne d'argent accompagnée de 2 porcs-épics ou hérissons de même; Cimier : un dauphin pamé d'argent; Devise : HAUD ME PERICULA TERRENT (Armoiries concédées, Reg. 29, Pat. Sav., fol^o 128).

Franchi-Verney (Armerista) donne les mêmes armes.



FRANCAIS DE Chambéry, où l'on trouve ce même nom au XVI^e siècle, les Quimier, anoblis en 1614, sont devenus, par alliance avec les Roget, seigneurs de Pontverre à Cruseilles ou de la maison-forte de Pontverre en ce lieu, laquelle prit plus tard aussi le nom de maison-forte de Quimier. Ils furent appelés Quimier de Pontverre; les dernières générations supprimèrent le plus souvent le nom patronymique pour ne garder que celui de Pontverre. A cette famille appartient Benoit de Pontverre, curé de Confignon, dont il est question dans les Confessions de Jean-Jacques Rousseau. Les Quimier n'ont pas fait leurs Preuves de noblesse en 1723. Cette famille s'est éteinte dans les mâles par la mort, en 1780, de N° Benoit de Quimier, seig^r de Pontverre, dont une des filles, mariée à un N° Roget de Fesson, vivait en 1788.

J'ignore si les fragments détachés ci-dessous concernent des membres de cette famille.

TABLEAU I.

(1) Ledit Joseph était héritier de Gaspard Roget, femme de N° François Quimier, par la médiate personne de N° Michel, son père, ladite Gaspard ayant droit par le contrat d'acquisition fait par N° Guichard Roget de N° Marin de Viry et de N° Charles et Pierre de Monthon, le 5 juin 1560 (Sommaire des Fiefs).

(2) J'ai copié ces noms de lieux avec l'orthographe donnée par le Sommaire des Fiefs; elle n'est peut-être pas exacte.

(*) R. P. de Cruseilles. (**) Archives de Cevins.

M^r CLAUDE QUIMIER, bourgeois de Chambéry et concierge des prisons de cette ville, ép., contrat dotal du 4 février 1594, Hon^{ble} Claude, fille d'Hon^{ble} Jean Bergeruz, marchand et bourgeois de Chambéry (Arch. de la Savoie); veuve en 1596 et tutrice, en 1613, de son fils Louis Quimier.

LOUIS QUIMIER, 1613.

M^r PIERRE QUIMIER, de Chambéry, mort avant 1593.

MARTINE QUIMIER, ép., contrat dotal du 28 septembre 1593, Hon^{ble} Jean de Motz, natif de Rumilly, marchand à Lyon (Arch. S. S. S.).

I. FRANÇOIS QUIMIER, de Chambéry, reçut des Patentes de noblesse le 8 novembre 1614 (Arch. de Cour) et une exemption de tailles le 8 janvier 1622 (Annexe aux Preuves de 1723). François Quimier fut le seul porté comme nouvel anobli dans le mandement de Cruseilles sur un rôle de la noblesse de Genevois en 1631 (Arch. d'Oncieu). N° François Quimier de Cruseilles cède, le 28 juin 1643 (Arch. Morand), à N° Claude-Louis de Vidomné de Novéry, ses droits sur la rente de la cure de Copponex, appartenant audit Quimier par échange avec le Curé du 3 août 1632. Ep. Gasparde, fille d'Hon^{ble}, puis N° François Roget, seig^r de Pontverre. Dame de Pontverre, elle apporta cette seigneurie à son mari (dit aux reconnaissances de N° Alexis de Quimier du 3 août 1699 et de N° Benoit de Quimier du 21 juin 1776, Sommaire des Fiefs). N° Melchior Roget, fils de N° Jean, cède, le 20 septembre 1619, à Gasparde, fille de feu N° François Roget et femme de N° François Quimier de Cruseilles, tous les droits qu'il peut avoir sur les biens dudit N° François Roget et de feu N° Constantin Roget, fils dudit N° François, situés à Cruseilles et ailleurs (Arch. S. S. S.). Vivants tous les deux en 1642.

II. N° MICHEL QUIMIER, seig^r de Pontverre, ou seigneur de la maison-forte de Pontverre, témoin le 22 septembre 1658 (Arch. Thuyset). Ep., contrat dotal du 31 décembre 1642, Louise, fille de feu Spec^{ble} Théodore de Verboys (sic, pour Verbos probablement), docteur es droits et juge mage de Faucigny, et de D^{ne} Claudine Pernet, alors remarquée à N° Philippe de Crans, seig^r de Bausse; l'épouse est aussi autorisée par M^r Jean Depassier, procureur au siège de Faucigny (Arch. Morand). Elle mourut veuve et fut enterrée le 9 mars 1708 (*). Il mourut avant 1681.

R. P. de Cruseilles.

PÉRONNE, N° ALEXIS QUIMIER, bourgeois de Pontverre, épousa en 1655. ANNE-MARIE, femme de N° Jean-Baptiste de Méral, fut mère en 1643 (?). N° JOSEPH QUIMIER, seig^r de Pontverre, le 3 avril 1662, N° Joseph de Pontverre fut un des nobles de Genevois qui donnèrent procuration, le 25 octobre 1690, à René de Monthon et Charles de Montfort, pour prêter serment de fidélité à S. M. (Arch. Thuyset). Ep., contrat dotal du 29 avril 1681, Françoise, fille de feu N° Cléridius de Genève, seig^r de Boringe et d'Etienne-Philibert Achard, dame du Rosy (?). Elle mourut le 19 avril 1716, le 6 mai 1728, âgée de 80 ans environ (?). Il était donc né vers 1648.

III. N° CLAUDE-FRANÇOIS, probablement baptisé le 31 mars 1650, ép. N° Antoine de Menthon, mort jeune. (Notes généalogiques, Arch. Thuyset). Presque certainement le grand-père et la grand-mère de Claudine-Benoite du Crest de Beccon, laquelle fut légataire au testament de Marie-Joseph de Quimier (Tableau II) en 1768 (voir du Crest de Cruseilles, Tableaux I et II, cet Antoine est sans doute Jean-Antoine, seig^r de Beccon, degré IV).

FRANÇOIS, baptisé le 26 octobre 1657. N° FRANÇOIS, né le 8 novembre 1652. Sans doute Révé^s Mess^{rs} François Quimier de Pontverre, qui assiste son frère Joseph, fils de feu N° Michel, à son contrat dotal de 1681, et lui donne tous ses biens paternels.

N° BENOIT, né le 5 décembre 1656. Réticé, fils de N° Michel, qui dans son contrat dotal de 1681, s'engage à faire inscrire cette donation de Pontverre, comme parrain le 7 mai 1715 (**), à Comtamine, de Philippe-Alexis Roget, fils de N° Alexis Roget et de Marie-Joseph de Pontverre.

N° JOSEPH-QUIMIER DE PONTVERRE, mort avant 1768, presque certainement fils de Michel ci-dessus. Doit être N° Philippe de Pontverre, procureur de N° Joseph de Pontverre, comme parrain le 7 mai 1715 (**), à Comtamine, de Philippe-Alexis Roget, fils de N° Alexis Roget et de Marie-Joseph de Pontverre.

Alliance inconnue. Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(*) Grillet, Dictionnaire historique, t. II, p. 263.

Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

N° CLAUDE. Voir son article et son ascendance au Tableau I.

CATHERINE, RICHARDE, JEANNE, N° ANTOINE, N° HUMBERT, N° PIERRE, Messrs VIFRED, FRANÇOISE, LOUISE, NICOLETTE, légataires de leur mère, Ep. N° Jean d'Orlier. Quittance dotale du 7 février 1489 (Invrs). Le 7 mars 1496, elle fait donation à la chapelle de Saint-Antoine dans l'église d'Ayse, de 75 fl. qui lui étaient dus par son frère N° Humbert Quinerit, pour le reste de la dot de ladite Richarde (').

sœur, la chapelle de Saint-Antoine en l'église d'Ayse, le 13 décembre 1486 (').

Vénable Messrs PIERRE, chanoine de la collégiale de Sallanche en 1503, ouvrier du chapitre en 1530 ('). Richard des Clats remet, le 5 avril 1505, audit Pierre des revenus et hommages à lui donnés par Catherine des Clats, veuve de N° Pierre Quinerit (Invrs). Avec son frère Claude, ils testent conjointement en faveur l'un de l'autre, le 23 novembre 1553, substituant Vifred, leur frère, et ses fils Nicolas et Jean, puis N° Robert Quinerit, leur cousin (Arch. de l'église de Sallanche).

ELISABETH, mentionnée au testament de son oncle Claude, 1556. N° JEAN, substitués par leur oncle Pierre, 1553. Ont dû mourir avant 1558, sans enfants légitimes. N° NICOLAS, Nicolas recut la tonsure le 16 novembre 1528 ('). N° JACQUES, cohéritier universel de sa mère, pas cité au testament de son père (Invrs).

N° JACQUES, donné. Par la transaction du 14 février 1558, N° Robert Quinerit prend la charge de le nourrir et l'entretenir aux écoles. Jacques est cité au testament dudit Robert, 1568. PÉRONNE ou PÉRIINE, ép. N° Michel Sautier (Invrs). Ils donnent leur quittance à la mère de Péronne le 12 novembre 1608 (Ibid.). FRANÇOISE, ép. contrat dotal du 7 juillet 1614, N° Jean-Gabriel de Barral, de Paccogninge (Invrs).

SUZANNE, légataire de son père. VI. N° JACQUES DE QUINERY, seigr de la Motte, d'Ayse, cohéritier universel de son père. Témoïn, le 21 décembre 1631, au château de Viry, au contrat dotal Riddes-Viry (Arch. Viry). Il fut institué héritier universel par le testament de Claudine Pobel, sa cousine, le 24 novembre 1632 (Invrs). Il transige, le 17 mars 1634, avec Messrs Claude Pobel, au sujet du fidéicommiss établi par François Pobel, son aïeul (Ibid.). Ep., contrat dotal du 21 février 1628, Claudine-Madeleine de Marigny, fille de N° Pierre et de Jacqueline Achard (Ibid. et Armorial de Loche). Elle mourut à Bonneville, le 15 juin 1674, à 66 ans environ (R. P.).

héritier universel de son père. Philiberte de Marigny, veuve du Seigr de Pignon, d'Annecy, lui lègue 40 pistoles (Invrs). Ep.: 1° contrat dotal du 23 septembre 1680, Françoise Guillet de Pougny de Monthoux, sœur de Marguerite du Mas, sa mère, par testament du 12 février 1678 (Ibid. et Arch. Evéins); Françoise mourut le 11 juillet 1705 (R. P. de Bonneville); 2° contrat dotal du 28 octobre 1705 (Invrs), Marie-Péronne, fille de N° François-Gaspard de Loche et de Gaspard-Clémence de la Fléchère (Armorial de Loche); Marie-Péronne fut cohéritière de son frère Thomas-François en 1729, elle était alors remariée à N° Mugnier de Moutiers. Balthazard fut 1er syndic de Bonneville (Invrs).

JEAN-PIERRE DE QUINERIT DE LA MOTTE, ép. Péronne-Marie-Nicolle Dichat, laquelle ép.: 2° le 1er novembre 1725 (R. P. de Saint-Léger à Chambéry), N° Balthazard de Livron, seigr de Beauséjour. CLAUDE, donnée, dite de la Motte. Quittance de sa dot le 3 octobre 1707; aurait été mariée à Joseph Callier (Invrs). VIII. MARIE-DENISE, ép., contrat dotal du 20 avril 1705, N. N. de Rochette, baron du Villars (Invrs). Ils n'eurent qu'un fils, mort avant sa mère; le mari de celle-ci relâcha la dot à N° Balthazard de Quinerit, son beau-père (').

(') Titres Bonnefoy. Notes Bonnefoy, la plupart extraites des Archives de l'église de Sallanche.

I. N° NICOD. Voir son article et son ascendance au Tableau I.

JEANNE, ép. Antermet de Bel-lentre (Invrs). THÉOBALDE, ép. Jean, fils de Pétre-mand de Chissé (Invrs). LOUISE, ép.: 1° Jean de Marnix (Invrs); 2° Chissé (Invrs); 3° Jean de Jugingne (Ibid.). N° HUDRIOD, d'Ayse, cohéritier universel de sa mère (Invrs), possédait la maison-forte de la Motte (Ibid.). Le 7 février 1492, il recut investiture des biens qu'il tenait en Faucigny (Arch. de Cour). Ep., contrat dotal du 27 avril 1486, Nicolette, fille de Jean de Fer (Invrs). Il testa le 9 mai 1509 et en 1520 (Ibid.). NICOD, II, VIFRED, FRANÇOIS, sont mentionnés dans le testament de leur aïeul maternel N° Hudriod L'Hermite (Invrs). Je ne sais quel est l'aîné. PIERRE, prêtre, devint religieux au couvent d'Estavayer (?). Messrs MICHEL, cohéritier universel de sa mère, vivait en 1478 et 1479 avec son frère Hudriod (Invrs). Isabelle, légataire de son frère (Invrs). FRANÇOISE, ép. Louis de Chissé (Invrs). Antoine de Chissé, héritier de Louis, fut condamné, par sentence du 4 mars 1505, à la restitution de la dot envers N° Hudriod Quinerit (Ibid.).

PIERRE, naturel. Son père lui légua 20 fl. de pension jusqu'à ce qu'il ait un bénéfice. JEAN, était, en 1509, religieux en l'abbaye de Bellelague (Invrs). III. N° MICHEL, Je ne sais pas sur qu'il soit l'aîné. 1er cohéritier universel nommé en 1509. Son père ne le cite pas dans son codicille de 1520 (Invrs). N° ROBERT, 2e cohéritier nommé par son père, en 1509, cohéritier en 1514; héritier universel de son cousin Messrs Claude Quinerit, 1556 (Invrs). Il transige, le 14 février 1558, avec son cousin Vifred Quinerit et avec N° Pierre Collonaz, neveu de celui-ci (Ibid.). Robert, fils de feu Hudriod Quinerit, d'Ayse, habitant Tanninge, consigne, le 10 mai 1558, tenir du Comte de Genevois une maison-forte dans la grande partie de ceux qu'il avait à Sallanche, à N° Antoine du Goudrey (Invrs). Il vendit tous ses biens, ou une dotal du 16 février 1527, Gaspard de Bardonnenche, fille de N° Jean, fils de N° Hugonin (Ibid.). Il testa le 25 mai 1568 (Ibid.); veut être enterré dans l'église d'Ayse, au tombeau de ses prédécesseurs.

héritier universel de son père, cohéritier universel de sa mère (Invrs); ép.: 1° contrat dotal du 3 septembre 1508 (Ibid.). Françoise, fille de N° Jean de Sacconay, sœur de N° François et Louis de Sacconay, et nièce de N° Philippe des Clats, coseigr de la Val des Clats, dans la maison duquel, à Thônes, est passé le contrat; 2° Charlotte Pobel, fille de N° François, seigr de Saxe (Arch. Thuyset), laquelle fut nommée tutrice de ses enfants le 20 février 1592 (Invrs). Il testa le 7 janvier 1592 (Ibid.). IV. N° PIERRE, cohéritier universel de son père. PIERRE, probablement le religieux de ce nom à Tamié le 6 juillet 1645 (Invrs). GASPARD, curé de Bogève, confirme, le 18 août 1561, la cession faite, le 23 avril de cette année, par son frère Louis à leur oncle Robert (Invrs). LOUIS, cessionnaire de ses deux frères, transporte, le 23 avril 1561, tous ses droits à son oncle Robert Quinerit, notamment une maison et biens à Ayse (Invrs).

cohéritier universel de son père. Une femme de Combloux reconnaît, le 19 mars 1597, en faveur de N° Baptiste et Nicolas, fils pupilles de feu N° Pierre, fils de feu N° Robert Quinerit, d'Ayse, devant le commissaire constitué par D^{ne} Charlotte de Pobel, tutrice desdits frères, être femme lige et franche pour la moitié dudit Robert, devoir l'aide dans quatre cas (détenation, mariage des filles, voyage d'outre-mer et chevalerie), et être soumise à l'échute pour les pièces reconnues en fief taillable (Arch. Thuyset). V. N° JEAN-BAPTISTE, en faveur de N° Baptiste et Nicolas, fils pupilles de feu N° Pierre, fils de feu N° Robert Quinerit, d'Ayse, devant le commissaire constitué par D^{ne} Charlotte de Pobel, tutrice desdits frères, être femme lige et franche pour la moitié dudit Robert, devoir l'aide dans quatre cas (détenation, mariage des filles, voyage d'outre-mer et chevalerie), et être soumise à l'échute pour les pièces reconnues en fief taillable (Arch. Thuyset).

(1) Est peut-être N° Pierre de Quinery qui fit substater, le 19 avril 1542, N° Vincent de Chissé, fils de N° Humbert, pour le paiement de la dot de Claudine de Chissé, sœur dudit Vincent, et qui avait épousé ledit Pierre par contrat dotal du 31 décembre 1540 (').

N° PIERRE, cohéritier universel de son père. Peut-être lui qui fut religieux Cordelier à Cluses en 1680; le couvent fait une cession générale à N° Balthazard de Quinerit (ci-dessous) le 8 avril 1690 (Invrs). N° CLAUDE-JACQUES, cohéritier universel de son père. ANNE, légataire de son père. Elle traite, le 4 février 1678, avec son neveu N° Balthazard (Invrs). Ep., contrat dotal du même jour, 4 février 1678, N° Jean-Pierre de Thiollaz (Ibid.). Elle testa le 16 janvier 1694 et fait héritiers ses neveux Balthazard et Guillaume de Quinerit (Ibid.). Anne, alors femme de N° Pierre de Thiollaz, de Vulbens, fut marraine, le 16 mai 1687, d'Anne de Thiollaz, fille de N° Joseph qui était fils de N° Jean-Pierre; le parrain fut ledit N° Jean-Pierre de Thiollaz (R. P. de Chaumont).

N° GUILLAUME DE QUINERY, seigr ou coseigr de la Motte, légataire et substitué au testament de son père. Cède tous ses droits à son frère Balthazard, le 16 mai 1680, moyennant 7.000 fl. (Invrs). Ep., contrat dotal du 16 août 1685 (Arch. Morand), Antoinette-Claudine, fille de feu Pierre de Gribaldy, coseigr de Farge, la Corbière et Chalex au pays de Gex, et de Philiberte de Mousy. Antoinette-Claudine avait épousé en 1er nocces N° Paul Clément, de Grenoble. Il testa le 24 septembre 1721 (Pennon, Arch. Chitry). ANNE, légataire de son père; teste le 4 mai 1678, legs à son frère Guillaume, et institue héritier son frère Balthazard (Invrs). JEANNE, morte le 25 juin 1664.

LOUISE-CHRISTINE DE QUINERIT, ép., contrat dotal du 11 novembre 1714, N° René de Menthon-Lornay, seigr de Préméry (Arch. Chitry). Il testa le 20 juillet 1741. Elle, veuve, passe un accord avec ses enfants le 1er mars 1755 (Arch. Chitry). N° Guillaume de Menthon de Lornay, seigr de Préméry, comme héritier dudit René, son père, lequel l'avait été de N° Balthazard de Quinerit, seigr de la Motte, vend, le 19 septembre 1748, à N° Pierre-Joseph de Planchamp, un champ à Ayse au-dessous du château de la Motte (Arch. Chuy).



QUINTAL (DE)



P. : de gueules au sautoir d'argent chargé de 5 étoiles de sable et cantonné de 4 coquilles de même (Armorial Greyfié).



ès le XIV^e siècle, on trouve des N^{es} de Quintaz (ou de Quinta, ou de Quintal) qui paraissent appartenir au Genevois et ont peut-être tiré leur nom de la paroisse de Quintal, près d'Annecy.

Au XVII^e siècle, c'est-à-dire en 1521, N^e Jean de Quintal, de la paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, dans la vallée de Miolans, vendit une dime à Vieugy, qui touche ce lieu de Quintal en Genevois. Enfin, dans la seconde moitié du même siècle, est fixé au village de Pau, dans cette paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, N^e Aymé de Quintal, dont nous pouvons donner ici la descendance pendant cinq générations, jusqu'à son extinction au XVIII^e siècle dans les familles de Charbonneau et de Bellegarde, du Faucigny.

Les de Quintal de la vallée de Miolans descendent donc *peut-être* de ceux du Genevois.

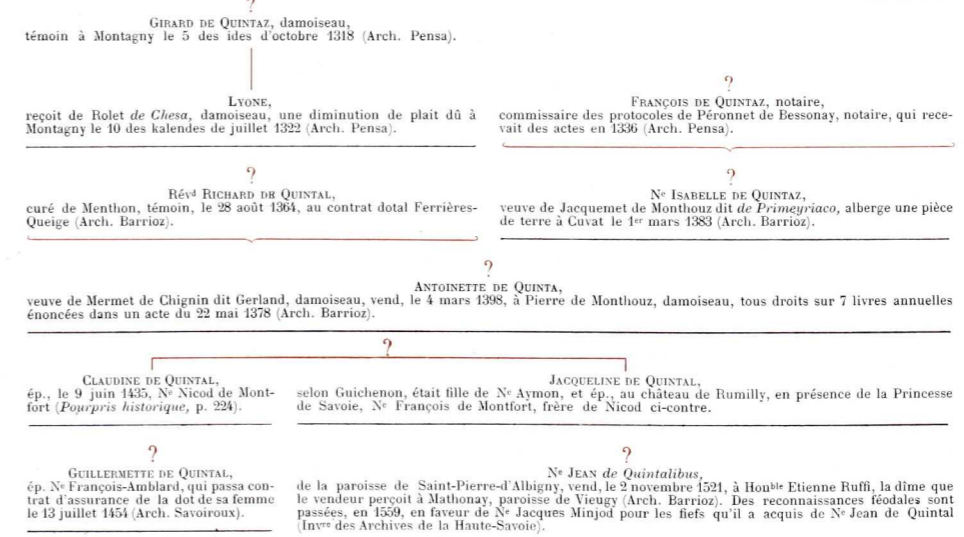
En 1593, il y avait à Grésy des N^{es} Quintal, sans particule, alliés aux de Quintal de Pau. J'ignore s'ils étaient de la même famille, ce qui ne me paraît pas impossible, malgré l'absence de particule.

Ce qui ferait supposer qu'il y a eu deux familles distinctes du même nom, c'est qu'on connaît deux blasons très différents attribués à des de Quintal : celui indiqué ci-dessus pour les de Quintal de la vallée de Miolans, et un autre, *d'azur à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable, senestrée d'un lion d'or*.

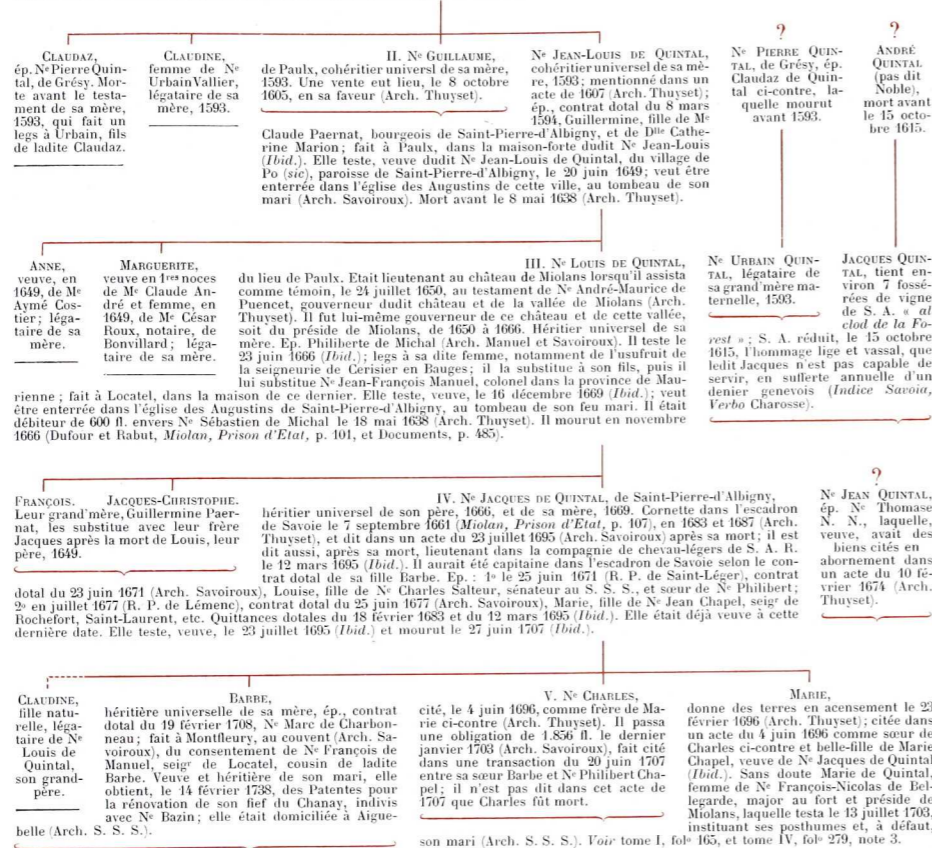
Au Tableau II, je place en marge de la filiation des de Quintal, de Pau, quelques Quintal (sans particule), qui ne sont donc peut-être pas de la même race.

Il y a eu des Seigneurs de Quintal en Genevois : cette seigneurie a appartenu aux Garnerin, aux de Méclard et enfin aux Bertrand de la Pérouse.

TABLEAU I.

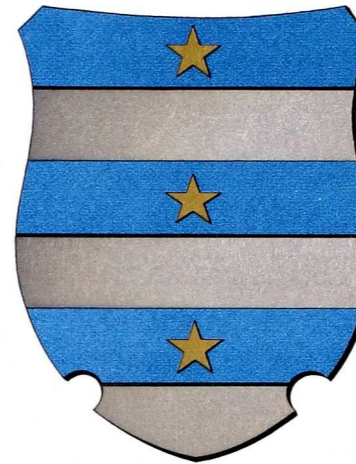


I. N° AYMÉ DE QUINTAL, du village de Paulx (sic), paroisse de Saint-Pierre-d'Albigny, ép. D^{lle} Penine de Miolans (peut-être une fille naturelle de Jacques III, fils de Louis, maréchal de Savoie), laquelle teste le 24 avril 1593 (Arch. Thuysset, Min^{re} Jacquillard); veut être enterrée dans l'église des Religieux (sic), au tombeau de ses prédécesseurs; fait à Paulx, dans la maison dudit N° de Quintal.



QUISARD

COSEIGNEURS DE BALLAISON, EN CHABLAIS; SEIGNEURS DE CRANS, MERCORENS, ARNEX, BOREX, COSEIGNEURS DE GIMEL, LONGEROD, GENOLLIER, GIVRINS ET LE ROSEY, ETC., AU PAYS DE VAUD.



P. : fascé d'azur et d'argent, à 3 étoiles d'or, une sur chaque fasce d'azur (de Mandrot, *Armorial du Pays de Vaud*; Galiffe et de Mandrot, *Armorial Genevois*, etc.). Sur un sceau de 1579 d'Urbain Quisard, seig^r de Crans, qui est reproduit ici, les étoiles sont à 6 rais (Arch. Viry). M^{re} le Chanoine Lavorel (Congrès d'Annecy, 1901, p. 380, Tableau I) a bien dessiné ce blason, mais il l'a mal décrit (*Ibid.*, p. 356), en disant : fascé d'argent et d'azur de six pièces à 3 étoiles d'or posées en pal sur l'azur.

Cimier : un cygne d'argent volant. Devise : *VIRTUS POST MORTEM (ou FUNERA) VIVIT* (Congrès de Thonon, 1886. E. Demole, *Jetons inédits de la Savoie*, p. 344).



NE légende fait venir de Nice Jules ou Jean Quisard, damoiseau, qui aurait épousé, en 1263, N° Bernarde de Balleysen, se serait fixé à Massongy en Chablais, et aurait été la souche de cette famille. Cette légende, à laquelle Guichenon (Manuscrits) a ajouté foi, est même basée sur une prétendue copie de deux actes apocryphes, un contrat dotal de 1263 et une quit-

tance de 1385 (1). Comme on l'a déjà vu plusieurs fois dans cet ouvrage, notamment pour les Pingon et les Pradel, beaucoup de familles ont prétendu à des origines anciennes en s'appuyant sur des actes inventés de toutes pièces, de prétendues copies ou des originaux dénaturés.

Le premier membre de cette famille, que nous ayons trouvé dans des actes authentiques, est Pierre, notaire, qui reçoit un acte à Massongy en 1471 (Arch. Thuysset) (2). Ses enfants furent notaires ou châtellains; l'un d'eux, Michel, notaire et receveur d'extentes dans le Pays de Vaud, se fixa à Nyon et y forma une branche. Les fils de ce Michel obtinrent des Lettres de noblesse en 1571, dans lesquelles, comme souvent, il est dit « qu'ils sont en possession d'être censés, tenus et réputés pour nobles, néanmoins dans la crainte qu'on ne veuille les empêcher de jouir des privilèges des autres nobles de Savoie... » Il est vrai que déjà auparavant Urbain, l'un de ces fils anoblis de Michel, était devenu, pendant l'occupation Bernoise du Chablais, seigneur de Crans près de Nyon, de Mercorens, etc., et s'intitulait noble, tout en restant notaire juré et commissaire d'extentes, ce qu'il fut encore après son anoblissement. Cette branche fut la seule réellement anoblée; elle posséda de nombreuses seigneuries dans le Pays de Vaud et la coseigneurie de Balleysen en Chablais. L'un de ses membres, Pierre, seigneur de Gimel, fut, vers le milieu du xiv^e siècle, auteur d'un manuscrit précieux sur les Franchises et Privilèges du Pays de Vaud, conservé aux archives cantonales de Vaud. Jacques-Nicolas, petit-neveu du précédent, seigneur de Crans, etc., servit en Hollande, fut blessé à Senef et à Moncassel, se distingua à Mohacs, puis revenu dans son pays, fut lieutenant-colonel commandant les fusiliers de Nyon et contribua à la victoire de Villmergen en 1712 (de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*).

Quant aux cousins germains, restés à Massongy, de ces anoblis de 1571, Bernard, François et Pierre Quisard, ils portèrent la qualification de nobles, bien qu'ils fussent notaires ou commissaires, et dans le rameau qui se perpétua dans ce lieu, le petit-fils de ce Bernard, quoique notaire et commissaire, continua cet usage à la fin du xvi^e siècle et au début du xvii^e, mais il fut le dernier dont nous trouvons le nom précédé du mot Noble dans les actes. Cette appellation portée pendant 60 à 70 ans au plus par la branche restée à Massongy était probablement de pure courtoisie. Vers 1750, un de ses membres songea à faire

(Voir la suite au n° 48.)

(1) M^{re} Quisard, de Lyon, nous a communiqué ces prétendues copies; elles ont aussi été publiées dans le tome XIV des Mémoires de l'Académie Chablaisienne par M^{re} l'Abbé Piccard, qui dit lui-même que ces chartes sont tirées d'une mauvaise copie. Le premier acte est un contrat dotal par lequel Sp^{re} Jean, seigneur de Balleysen, chevalier, promet à Jules Quisard de Nice, damoiseau de feu Illustrissime Mess^{rs} Boniface de Savoie, de lui donner pour épouse N° Bernardine de Balleysen, demoiselle, sa nièce, fille de feu Mess^{rs} Berthod, chevalier, et de l'investir d'un tènement à Massongy; fait dans la grande cour du château de Balleysen, le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1263, *dominante Illustris Petro de Sabaudia*. Voici quelques-uns des points qui nous font reconnaître que cet acte est apocryphe. Il contient certaines expressions qui ne sont pas usitées dans les actes de ce genre au xiv^e siècle. La maison de Savoie ne possédait pas Nice à cette époque, et il serait surprenant que le très jeune Comte Boniface eût un Nicois, pour ainsi dire, attaché à sa personne. La version de ces actes et de la généalogie, qui les accompagnait aux Archives de Massongy, est différente de celle de Guichenon. Celui-ci appelle Jean Quisard l'époux de 1263 au lieu de Jules, Christophe, le père de l'épouse, au lieu de Berthod. Dans la généalogie en question, il n'y a que trois générations entre 1263 et 1471, soit pour 200 ans (Anselme, père de Mermet, Mermet, père de Pierre, Pierre, père de Pierre); ce n'est pas impossible, mais très peu probable. Si la famille noble Quisard, alliée aux Balleysen, s'était fixée en Chablais en 1263 et s'y était propagée, on en trouverait des membres cités quelquefois dans nos parchemins savoyards, tandis que nous ne les avons jamais rencontrés avant le xv^e siècle, et alors ils ne sont pas nobles. S'ils avaient été d'ancienne noblesse, même dans le cas où il y aurait eu dérogeance, le libellé des Patentes d'anoblissement de 1571, pour trois frères sans mention des collatéraux, aurait été tout autre. En outre, nous verrons plus loin qu'en dehors de la branche anoblée en 1571 (celle du Pays de Vaud), les Quisard, restés en Chablais, n'étaient pas considérés comme véritablement nobles.

(2) Il se peut qu'on trouve le nom de son père et même de son grand-père paternel. Mais comme ceux-ci n'étaient pas nobles, tout me porte à le croire, cela serait en dehors de mon cadre et m'imposerait peu. En effet, nous avons toujours eu, le Comte de Foras et moi, pour règle de ne pas remonter les généalogies sans motif particulier plusieurs degrés au delà de l'anoblissement des familles. Je fais cette remarque parce que récemment on a prétendu corriger l'Armorial de la Savoie par la découverte d'un document faisant connaître deux générations sans indication de noblesse au delà de celle qui est devenue noble et par laquelle notre ouvrage commence une généalogie, et lorsque rien dans ce document nouveau n'est en contradiction avec les assertions de l'Armorial et qu'il les confirme même grandement. Du reste, je ne m'arrête pas aux suppositions, propositions arbitraires et confusions de familles ne portant pas le même nom, qui forment les commentaires de cette découverte. (Voir tome III, fol^o 235, la note (3) concernant certains auteurs compatisants.)

Discret PIERRE QUISARD, notaire.

JACQUES, notaire et commissaire ducal
Voir SES FRÈRES ET SŒURS AU TABLEAU I.

Présent, en 1508, avec Pierre, son frère, au contrat dotal de Michel, leur frère; ép.: 1^e Jeanne d'Angeville; 2^e Pernelle de Neuvecelle. Est dit noble au testament du 5 février 1559 de son fils Bernard.

JEAN. COLINE. N^e BERNARD, notaire
par Lettres de Charles, duc de Savoie, du 24 janvier 1525. Ep. Philiberte Gallatin, d'Arlos en Michaille. Il teste le 5 février 1539; dans cet acte, lui, son père et son grand-père sont qualifiés nobles.

(1) Il achète, le 13 janvier 1543, de Bastian Bessonnet, marchand de Genève, certains biens que celui-ci avait acquis de N^e Jean le vieux et Pierre, fils de feu N^e Loys de Jussieu; cette vente fut ratifiée par Charles de Ballaison dit de Cholex, seig^r desdits mandements d'Hermance et de Ballaison, du fief duquel se mouvaient lesdits biens et censés; François est qualifié noble dans cet acte.
(2) Gaspard, le 19 août 1538, était remarié à N^e François de Gex (Arch. Thuysset).
(3) Probablement Claude Quisard, châtelain de Troches en 1722 (*Monographie de Douvaine*, par le M^e Tredeint de Saint-Séverin, p. 145).
(4) Selon le Chanoine Lavorel, Joseph-Sébastien a eu 3 filles du 1^{er} lit, Julie, Jacqueline-Marguerite, morte en 1791, et Marie-Charlotte, et une du 2^e lit, Jeanne-Caroline, qui épousa, en 1812, François-Joseph Roch, de la Roche, et mourut en 1821.

A. Autres enfants de Spec^{ble} François Quisard :
JOSÉPHINE-MARIE, dite Marion, morte en 1778.
FRANÇOISE, morte en 1754 (L.).
ANTOINE-CONSTANT, né le 9 août 1750 (L.), a dû mourir jeune.
AMABLE-CONSTANT, né le 24 janvier 1752 (L.), mort en 1754 (*Ibid.*).
GEOURGINE-JOSETTE-ANGÉLIQUE, née le 25 mai 1753 (L.), morte le 17 janvier 1754 (*Ibid.*).
LOÏSE-THÉRÈSE, née le 28 novembre 1756 (L.).
LOUIS-FRANÇOIS-MARIE, né le 2 janvier 1758 (L.), garde du corps (*Ibid.*), mort à Thonon le 12 juillet 1783 (*Ibid.*).
ANGÉLIQUE-LOUISE-MARIE, née le 19 février 1759 (L.), morte le 1^{er} juillet suivant (*Ibid.*).
JOSEPH-MARIE-CONSTANT, né le 3 janvier 1761 (L.), mort en 1763 (*Ibid.*).

PIERRE. N^e et Eg^{se} ANDRÉ, de Massongy, témoin à Crans en 1571 (Arch. Morand).
MICHEL. Est probablement Louis Quisard, fermier des revenus de D^{me} Marguerite de Wateville, veuve en 2^e nocces de N^e Bernard de Neuvecelle, seig^r de Nernier, etc., héritière universelle de Marguerite de Neuvecelle, sa fille, lequel laud, le 25 juin 1569, des achats faits par N^e Antoine, Jean-Louis et Charles Lifort, et scelle de son sceau, écartelé aux 1^{er} et 4^e de... à la croix de... cantonnée de 4 étoiles de... au 2^e de... à 2 fasces de... (ou fascé de... et de...), et au 3^e de... à la fasce onlée de... accompagnée de 3 besants ou tourteaux (Arch. Saint-Sixt). Probablement aussi Louis Quisard, procureur de D^{me} Marguerite de Wateville en 1574 (Arch. Morand). Ep., contrat dotal du 16 août 1633, Françoise, fille de feu Mermet Marest, de Massongy.

PHILIBERT. MARGUERITE. FRANÇOISE. CLAUDINE. NICOLAS. MYE. N^e FRANÇOIS, notaire et commissaire, acquit, en 1606, la châtellenie du mandement de Ballaison, en propriété héréditaire. Ep., contrat dotal du 1^{er} juin 1594, D^{me} Jeanne Clerc, de Thonon. Mort en 1618 (ou 1628). Est qualifié Noble dans un acte du 14 novembre 1596.

PHILIBERTE. NICOLAS. PERNELLE. François Mullin (Min^{re} Moret). Sans doute Hon^{ble} Quisard, de Massongy, dont certains biens qu'il prétendait posséder furent vendus, le 18 janvier 1632 (Arch. Foras), par N^e Antoine Livet à N^e Melchior de Foras. Mort le 20 (ou 21) mars 1662.

GABRIEL. CATHERINE. MARGUERITE. N. N. Spec^{ble} ISAAC-JOSEPH, avocat au Sénat, né à Massongy, ép. Louise, fille de Spec^{ble} Famelloz, de Bonneville. Il testa le 24 janvier 1687 et mourut la même année.
JACQUES, prêtre, curé de Ballaison.
N. N., prêtre, curé de S. Maurice selon le Ch^{re} Lavorel.

MARIE. Spec^{ble} JOSEPH-FRANÇOIS, de Massongy, avocat nouveau au Sénat de Savoie le 15 novembre 1700 (*M^{re} Soc. S^{ve} d'H^{is}*, t. XXXIX, p. 81); ép., le 26 novembre 1712 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 17 août 1712, Anne, fille de Spec^{ble} Jean-Louis Pointet, secrétaire civil au S. S. S. Il testa le 2 avril 1733 et mourut le 9 juin de la même année. C'est lui qui a eu le projet d'obtenir la réhabilitation de la noblesse de sa famille.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

THÉRÈSE. LOUISE. ANGÉLIQUE. MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE. JEAN-LOUIS, garde du corps (L.). ANDRÉANNE-MARGUERITE. MARGUERITE.

(Suite du f^o 45.)

une demande de réhabilitation de noblesse, et le projet de cette demande se trouvait parmi les papiers de la famille avec une généalogie établie pour l'appuyer. Selon ce projet, la noblesse originaire était suffisamment prouvée et confirmée en 1571, mais les auteurs de la famille existante encore n'étant pas aussi opulents qu'Urbain (sans doute le Seigneur de Crans anobli) ont par intervalle négligé de se prévaloir de cet ancien titre de noblesse, et ont cependant tous été de pères en fils notaires et avocats. Cette demande n'a probablement pas été adressée au Souverain; dans tous les cas, cette prétendue réhabilitation n'a pas été accordée, puisque nous n'en trouvons trace et que les descendants de celui qui a eu l'intention de la demande ne se sont pas qualifiés Nobles. J'ai eu entre les mains plusieurs rôles de la noblesse du Chablais à diverses dates du XVII^e siècle et du XVIII^e, aucun Quisard n'y figure. Il va

(Voir la suite au f^o 50.)

Tout ce qui ne porte pas d'indication est extrait d'une généalogie des Archives Quisard. (L.) Livre de raison Quisard, par le Ch^{re} Lavorel.

PIERRE, châtelain de Balleyson, ép. Claude, fille de Guignes du Mollard, de Billiaz en Michaille. Mort avant le 2 mars 1553.
Eg^{se} Michel et Pierre, frères, fils d'Eg^{se} Pierre Quisard, de Massongy, sont nommés, le 6 septembre 1504, commissaires de ses extentes de Cuynsins (ailleurs Cuinsins ou Cusins) et ressort par N^e Claude de Menthon, seig^r de Rochefort, d'Aubonne, etc. (Arch. Savoiron). En 1518, les revenus de l'abbaye de Filly furent remis à Dom Aymon de Sales et à Pierre Quisard, de Massongy, notaire (Ch^{re} Gonthier, *Œuvres historiques*, II, p. 190).

N^e et Eg^{se} FRANÇOIS, de Massongy, cède, le 2 février 1552, moyennant une récompense dont il donne quittance, à N^e Lancelot de Neufchâtel, seig^r de Vaulmarcus et de Ballaison, tous droits, titres, actions, raisons, parts et propriétés qu'il a (en vertu d'une donation ou vente à lui faite par feu N^e Charles de Balleyson dit de Cholex, et d'une ratification de ce acte par ledit Seig^r de Vaulmarcus), de l'office de la châtellenie aux villages de Boysier et Vergeret, situés dans le mandement de Balleyson, ainsi que sur toutes les maisons et domaines que N^e François de Coudrée (sic) possède dans les paroisses de Ballaison et de Loysin, sans déroger à l'exercice de son dit office en tout le surplus dudit mandement de Balleyson; fait à Filly, en la maison de N^e François Boccard et expédié au streuve (traduction française de *strevuus*) et puissant Seig^r François de Coudrée, comme ayant cause en ladite seigneurie de Boysier et Vergeret dudit Seig^r de Vaulmarcus (Arch. Thuysset). Était notaire et châtelain de Ballaison le 25 mars 1563 (*Ibid.*). Il achète (dit noble et châtelain de Ballaison), le dernier février 1556, un pré et une terre en ce lieu de N^e Pierre Jacquier, bourgeois de Genève (*Ibid.*). A ces archives se trouve le rôle des peines et de balleyson auxquels ont été condamnés des délinquants envers le Seig^r de Beauregard par François Quisard, châtelain du mandement d'Hermance et ressort de Ballaison, du 2 mai 1553 au 9 septembre 1561. Les Seig^r de Ierne laudent en sa faveur, le 4 janvier 1567 (dit N^e et Eg^{se}), un acte concernant les biens qu'il tient du fief et rière-fief desdits Seig^r dépendant tant du château de Thonon que du bailliage de Chablais (Titres d'Eschavannes). Ep. Françoise, fille de N^e Robert Planchamp. Il testa en 1567 (1).

CLAUDE. MARGUERITE. LOUIS. ANTOINE. JEANNE. JUDITH. SUSANNE. JACQUE- MINE. PIERRE. DANIEL. JEANNE- MICHEL. FRAN- COIS. JEAN. ép. N^e Georges Nicod, seig^r de Maugny. Jeanne Quisard ci-contre, dans son testament du 11 décembre 1623, institue héritier universel N^e Daniel Nicod, seig^r de Maugny, son neveu.

MICHELLE. DAVID. ÉLISABETH. MARGUERITE. CLAUDINE. PIERRE.

BERNARD, barnabite, mort de la peste à Mélan en septembre 1629. LOUISE, ép. N^e François Bouleus. JUDITH, ép. N^e Jacques Bouleus, de Massongy. CLAUDE, ép. Jacqueline Sordat. Mort le 11 avril 1676.

GABRIEL, ép. Marguerite Mignier, de Chambéry. FRANÇOISE. ANTOINETTE, ép. Spec^{ble} Humbert Donzier. MARIE, (M^{re} Soc. S^{ve} d'H^{is}, t. XXXIX, p. 49). ANDRÉ, avocat nouveau au S. Sénat de Savoie le 14 mars 1675. JEAN-CLAUDE, notaire à Douvaine et à Thonon (L.). Le S^r Jean-Claude, fils du feu S^r Claude Quisard, de Massongy en Chablais, ép., le 24 août 1706 (R. P. de Saint-Léger), Marguerite, fille de Spec^{ble} Jean-Louis Pointet, conseiller et secrétaire au Sénat, témoin le S^r Gabriel Quisard (3). Il se fixe à Douvaine (L.).

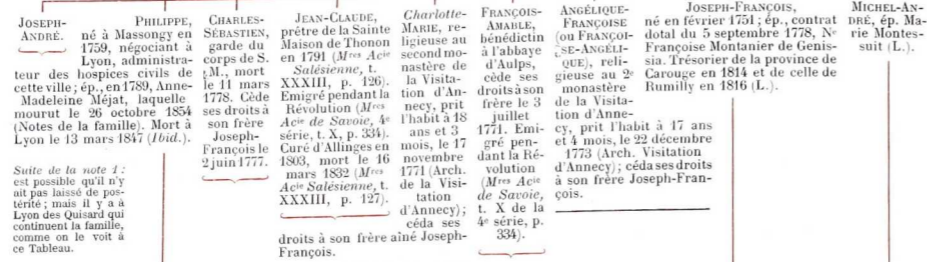
JACQUES-FRANÇOIS, ép., le 2 juillet 1737, Jeanne-Claudine-Françoise, fille de N^e Charles-Michel Mathieu, coseig^r de Marclay et de Cervens (R. P. de Sciez). Mort le 23 mai 1772. ANNE. JACQUELINE-MARGUERITE, ép. Spec^{ble} Maxit, de la Chapelle d'Abondance. Spec^{ble} FRANÇOIS, juge mage du Chablais le 8 mai 1776 (*M^{re} Soc. S^{ve} d'H^{is}*, t. VI, p. 149); ép. Angélique-Joséphite Favrat. Auteur du Livre de raison, dont le Ch^{re} Lavorel a tiré son étude (Congrès d'Annecy, 1901). Sénateur au Sénat de Savoie le 19 décembre 1789 (Burnier, *Histoire du Sénat*, I, p. 12). Elle mourut le 15 octobre 1765 (L.).

JOSEPH-SÉBASTIEN, héritier de son père; ép.: 1^e Hyérodime de Hevu, d'Annecy; 2^e le 9 janvier 1792 (R. P. d'Éviand), Etiennette, fille du S^r Claude Mestral et de Françoise Frère (4). A. Vairen A née le 26 août 1734 (L.); ép., le 11 juin 1780 (R. P. de Thonon), N^e Georges-François Mathieu, chev., commandeur des Saints-Maurice et Lazare, sous-lieutenant au régiment de Tarentaise, natif de Massongy. Emigrée pendant la Révolution (*M^{re} Ac^{te} Savoie*, 4^e série, t. X, p. 334). Charlotte, veuve dudit Commandeur Mathieu, mourut le 27 décembre 1822, âgée d'environ 66 ans (R. P. de Thonon). CHARLOTTE-MARIE, née le 11 juin 1780 (R. P. de Thonon), N^e Georges-François Mathieu, chev., commandeur des Saints-Maurice et Lazare, sous-lieutenant au régiment de Tarentaise, natif de Massongy. Emigrée pendant la Révolution (*M^{re} Ac^{te} Savoie*, 4^e série, t. X, p. 334). Il testa en faveur de son cousin Marie-Apollonie-Denis, fils de Joseph-François Quisard d'En-Haut, de Massongy (L.) (TABLEAU III). PIERRE-JOSEPH, docteur en théologie, prêtre de la Sainte Maison de Thonon, béni le mariage de sa sœur Charlotte en 1780 (R. P. de Thonon). Curé de Massongy, mort en 1809 (L.). Emigré pendant la Révolution (*M^{re} Ac^{te} Savoie*, 4^e série, t. X, p. 334). Il testa en faveur de son cousin Marie-Apollonie-Denis, fils de Joseph-François Quisard d'En-Haut, de Massongy (L.) (TABLEAU III). JOSEPH-MARIE-ANTOINE, né le 28 avril 1744, mort en 1755 (L.). PÉRONNE-JULIENNE, née le 8 avril 1745 (L.); ép. Jean-Antoine Caron; fut mère en 1775 et 1776 (Matiçule de la brigade de Savoie).

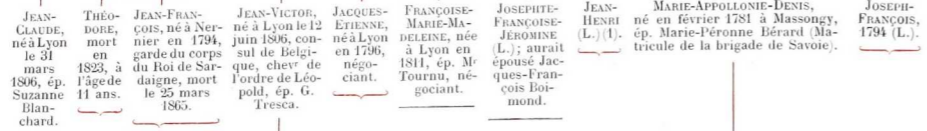
Spécie JOSEPH-FRANÇOIS, de Massongy. (L.) Livre de raison Quisard par le Ch^{re} Lavorel.



(4) Le Ch^{re} Lavorel cite ce Jean-Henri, que je ne connais pas autrement, et il dit : « part pour Lyon. Les Quisard de Lyon n'ont pas de postérité ». S'il a existé et habité Lyon, il



Notes de la famille.



Notes de la famille.



Notes de la famille.



(Suite du n° 48.)

sans dire que cette famille n'a pas fait de Preuves de noblesse en 1723. Elle n'est pas citée dans l'ouvrage sur les Affranchissements en Savoie, fait par M^r Max Bruchet (2).

Le C^{te} de Foras n'a eu connaissance que de quelques bribes de papiers de Quisard et de la généalogie citée plus haut et dressée vers 1750. Il avait tracé, d'après cela et quelques autres sources, une ébauche de tableau généalogique. J'ai tenté d'avoir communication des Archives de la branche restée à Massongy; je suis arrivé trop tard; les documents qui la composaient ont été volés à Paris il y a peu d'années à M^r Machard, qui avait épousé la dernière des Quisard habitant le Chablais, par des aigrefins auxquels il les avait confiés pour en obtenir copie. Je ne puis donc retoucher l'ébauche du C^{te} de Foras, en vérifier les lignes, comme je le fais en pareil cas. Je n'ai pu qu'ajouter le fruit de recherches faites en dehors des papiers de famille. Et, comme elle est basée en grande partie sur une généalogie sans caractère d'authenticité, certains détails ne sont peut-être pas exacts, et des erreurs ont même pu se glisser dans la filiation. Je tiens à en dégager ma responsabilité et à ne conserver que celle des faits cités aux tableaux avec indication de sources (3).

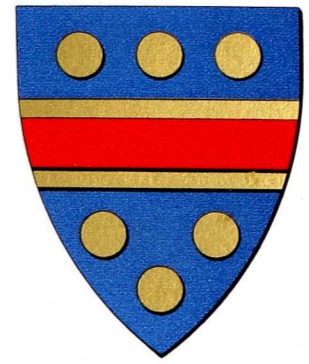
(2) Spécie François Quisard, de cette branche, établi à Douvaine, devint sénateur au Sénat de Savoie. Les Quisard qui ont survécu de nos jours à Massongy et à Lyon ne descendent pas de ce Sénateur.

(3) Dans les tableaux ci-dessus, j'indique les membres de la famille avec la qualification de Noble ou autre, sous laquelle ils figurent dans les actes parvenus à ma connaissance, et avec celle de Noble même quand elle leur a été donnée rétrospectivement dans ces actes, ce qui arrivait parfois, quoiqu'il n'en eussent pas usé de leur vivant.

M^r le Chanoine Lavorel a publié une généalogie des Quisard (Compte rendu du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, Annecy, 1901, Le livre de raison de François Quisard); il n'indique pas ses sources en détail; la principale est sans doute la généalogie manuscrite du XVIII^e siècle dont il est question ci-dessus. Je ne lui emprunte que quelques renseignements tout à fait modernes, en indiquant cette provenance. Il dit que le Capitaine Claude (ou Claudius) Quisard, mort au champ d'honneur à Timminoum en 1901, était le dernier de son nom. Il l'appelle Quisard de Crans et dit que son neveu M^r Machard, héritier du blason des Quisard, s'appellera Machard-Quisard de Crans. Puisque ni l'un ni l'autre ne descendent de la branche anoblie des Seigneurs de Crans, ils n'ont aucune raison légitime d'ajouter à leur nom celui de la seigneurie de Crans. Ce capitaine n'était le dernier de sa race qu'en Chablais; un rameau subsiste à Lyon.

QUOEX (DE)

ou DECOIX, COEX (DE), CUOEX (DE), COI (DE), DECOEX, Etc., COSEIGNEURS DES CLETS EN GENEVOIS



P. : d'azur à la fasce d'or chargée d'une autre fasce de gueules, accompagnée de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe, 2 et 1 (Portrait possédé, en 1865, par M^r Orcier, et Armorial Greyfié). Besson donne la même version, sauf pour les besants du chef, qu'il dit être 2 et 1. Sur une lettre de 1681 de Jacques de Quoex, 1^{er} valet de chambre du Duc d'Orléans, se trouve un cachet dont le dessin est conforme à la version que j'ai adoptée (Arch. S. S. S.).

Le cachet de Claude de Quoex, 1^{er} collatéral au Conseil de Genevois (Arch. Thuysset), porte, avec l'exergue CL. DE QUOEX I. V. D. (Juris Utriusque Doctor), une tierce au lieu d'une fasce. La différence provient peut-être simplement d'une erreur du graveur. Le cachet avec lequel N^o Jean-Baptiste de Quoex scelle une lettre en 1636 (Ibid.) figure des armes identiques à celles de Claude précité, son frère. Philippe de Quoex, frère des précédents, dont M^r Mugnier a fait connaître le cachet (M^o Soc. S^o d'Hist. et d'Arch., t. XXIII, p. 4), que nous reproduisons ici en A, portait, avant 1607 : parti de Quoex (tout à fait conforme à la version que nous avons adoptée, de... à la fasce de... chargée d'une autre fasce de..., accompagnée de 6 besants ou tourteaux de..., 3 en chef et 3 en pointe, 2 et 1), et de... à 3 bandes de..., au chef de... chargé de 3... de (1). François de Quoex, en 1594, dessine lui-même ses armoiries (Arch. Thuysset), comme les représente la figure B ci-dessus : parti de... à 3 barres de..., au chef de... chargé de 3... de..., et de Quoex selon la même version que celle du cachet de Claude ci-dessus. Il saute aux yeux que le blason ci-dessus de François (en B) est celui de Philippe (en A), dessiné à l'envers, avec une différence pour la fasce seulement. François aura copié son cachet sans prendre garde que l'empreinte donnait un dessin retourné, qu'elle mettait le blason de Quoex au 1^{er} parti et l'autre blason au 2^e, et que les barres, qu'il voyait sur le cachet, devenaient des bandes sur l'empreinte. Le 2^e parti du cachet de Philippe doit être le blason des de Léaval, qui, d'après un sceau de 1620, portaient : de... à 3 bandes de..., au chef de... chargé de 3 trèfles de..., cimier 3 trèfles dont les tiges se reussent au sommet du heaume (Arch. Thuysset). Laislo et le Dictionnaire de Savoie donnent : de gueules à une fasce d'azur bordée d'or, accompagnée de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe. Dans la Sigillographie de la Savoie, Dufour et Rabut décrivent le sceau d'Amédée de Quoex, prieur de Talloires : de gueules à une fasce (its n'indiquent pas l'émail) bordée d'or, accompagnée de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en pointe; et leur dessin représente, au lieu d'une fasce, une espèce de prisme. M^r Mugnier prétend, d'après les Patentes de bourgeoisie d'Anney (M^o Soc. S^o d'Hist. et d'Arch., t. XXIII, p. 55), que les de Quoex portaient : d'azur à la fasce d'argent chargée d'une autre de gueules, accompagnée de 6 besants d'or, 3 en chef et 3 en abime, 2 et 1.



Il y eut à Duyn, au XIV^e siècle, une famille noble (ou peut-être deux), dont le nom en latin s'écrivait *Quoqui* ou *Quoei*, et nous connaissons un N^o Albert *Quoqui*, de Duyn, qui épousa Nicolette, fille de Jacquemet de Lucinge, damoiseau, laquelle eut une fille, Alexie *Quoqui*, et testa, le 14 juin 1360, en faveur de sa sœur Alexie de Lucinge (Arch. Thuysset et Faucigny-Lucinge), et un Albertet *Quoei*, de Duyn, damoiseau, peut-être le même que l'Albert précité, et qui fut arbitre à Duyn, le 14 juillet 1386, entre Thomas de Monthouz et l'un de ses taillables (Arch. Barrioz). Je ne sais pas d'une manière certaine comment les noms *Quoqui* et *Quoei* se traduisaient en français. Si c'est par Quoex, il n'est pas vraisemblable qu'ils aient appartenu à la famille de Quoex, devenue noble seulement au XVII^e siècle, et dont le nom ne s'écrivait jamais Quoex sans être précédé de la particule (celle-ci lui était parfois unie), et était aussi, sur les parchemins en latin du commencement du XVI^e siècle, de Quoex, comme en français.

Les de Quoex étaient originaires de Talloires, où ils exerçaient la profession de barbiers ou chirurgiens-barbiers de père en fils; enfin, Jean, qui devint noble, était chirurgien du Duc Emmanuel-Philibert (2). L'un de ses frères, Maurice, docteur en théologie, fut directeur de la Faculté de Théologie de Paris et demeura dans cette ville au collège de Montaigu; un autre était barbier et valet de chambre du Duc d'Anjou, il se fixa à Paris et à Marly, et ce sont presque certainement ses descendants qui entrèrent dans la Maison du Duc d'Orléans, et avaient continué, en 1681, d'étroites relations avec leurs parents restés à Talloires et Anney; l'un d'eux était à cette époque gentilhomme ordinaire de ce Duc, un autre était son 1^{er} valet de chambre (Arch. S. S. S.). Malgré cette origine modeste, une grande intimité exista entre trois fils de Jean ci-dessus, le Chirurgien, et Saint François de Sales : Philippe de Quoex, qui fut son confesseur, Claude-Louis-Nicolas, prieur claustral de Talloires, et Claude, 1^{er} collatéral au conseil de

(Voir la suite au n° 52.)

(1) M^r Mugnier, au même endroit, a reproduit un autre cachet du même Philippe de Quoex, où il n'y a que le blason de sa famille, où la fasce n'est pas chargée d'une autre, et où le blason est entouré de la devise : VIRTUTE PARIA.

(2) Il ne reçut pas à proprement parler des Patentes de noblesse, mais, étant en procès au sujet des tailles avec la communauté de Talloires, ce chirurgien du Duc obtint, le 2 janvier 1571, des Patentes l'exemptant de toutes tailles dont les nobles sont exempts (Arch. S. S. S.). Il fut considéré comme noble depuis lors, ainsi qu'on le voit par l'entérinement de ces Patentes à la Chambre des Comptes du 28 août 1571 (Ibid.). Cependant dans un rôle des Nobles du Genevois du 14 juillet 1631, son fils Jean-Baptiste est inscrit comme noble de qualité douteuse, et prétendant l'être parce que son père, résidant à Talloires, était chirurgien de S. A. S. (Arch. d'Onclieu). Au surplus, cette noblesse fut confirmée dans cette famille par les charges de contrôleurs généraux des guerres, qui conféraient la noblesse (Déclaration du 5 septembre 1667, Annexe aux Preuves de 1723. Arrêt du Sénat de Savoie du 7 mars 1674, en faveur de N^o Jean-Pierre Morand (Arch. S. S. S.).

(1) Révérend Père de Quoex, prieur claustral de Talloires, d'autres religieux et M^r Pierre Mermier, écuyer de cuisine de ce monastère, N^s Jean de Quoex, comme procureur et administrateur de Mess^r Bernard de Quoex, recteur de Sainte-Catherine, agissant aussi en son nom et à celui de ses frères percevant les prébendes dues pour l'injuncterie (?) du Chirurgien dudit prieuré, nomment, le 14 février 1586, un procureur pour veiller, à la sortie de la messe, à ce que les meuniers payent à chacun d'eux (des prétendriers) le pain qui leur était dû; fait à Talloires (Arch. S. S. S.).

PÈREMANE DE QUOEX, mort avant le 21 novembre 1500.

Hon^{or} CLAUDE, de Talloires, barbier (barbitonsor), teste, le 21 novembre 1500, à Talloires; veut être enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Maurice de Talloires, au tombeau de ses précédés, fait un legs à sa femme Claudine (Arch. S. S. S.). Hon^{or} Claudine, fille de feu Guillaume Bertheri, de Talloires, veuve de M^r Claude Quoex, barbier (barberius), du même lieu, fait, le 31 décembre 1523, donat, de tous ses biens à son fils M^r Nicolas de Quoex; fait à Talloires, témoin Louis Bertheri (*Ibid.*). Cité comme chirurgien-barbier à Talloires en 1470-1476 (*M^{ss} Soc. Sav.* t. XXVII, p. 223).

Egrège LOUIS DE QUOEX, figure dans un procès à Aiguebelle en 1520 (M^{ss} Chappéron). Louis de Quoex, de la ville d'Aiguebelle, maintenant *incola* de Saint-Julien-en-Maurienne, notaire et commissaire, fait une enquête judiciaire en janvier 1535, le 27, à Saint-Michel, au banc de droit de la châtellenie de Maurienne, et le 29 et le 30, à Saint-Jean, au banc de la courrie de la Cour commune de cette cité (Arch. Thuyset). N^s Jacques Paquellet passe une obligation, en février 1535, en faveur d'Égè Louis de Quoex, notaire et cosyndic de Saint-Julien-en-Maurienne (*Ibid.*).

RODOLPHE, notaire, cohéritier universel de son père, mort avant le 31 décembre 1523. Son frère Nicolas avait géré avant cette date la maison des héritiers dudit feu Rodolphe (Arch. S. S. S.). Nommé par son père l'un des tuteurs de ses enfants.

Hon^{or} NICOLAS, bit don au prieuré de Talloires d'une censu annuelle de 30 s. pour le prix de 50 fl. le 28 janvier 1569 (*P^{res} Arch. S. S. S.*) (2).

ANTOINE le puiné. ANTOINE l'aîné. L'un de ces Antoine, étant barbier et valet de chambre du Duc d'Anjou et dit Noble, obtint, le 19 mars 1536, des Patentes d'exemption de tailles et contributions, surtout rière Talloires, où il est né et où il possède des biens (Arch. S. S. S.). N^s Antoine, torme de Quoex, curial de Menthon, est témoin à Veyrier en 1578 (Arch. La Ruaz).

Mess^r AMÉ, prieur claustral de Talloires. Antoine religieux à ce prieuré, comme procureur de N^s Antoine de Quoex puiné, son frère, donne quittance, le 9 janvier 1574, à N^s Jean de Quoex, leur frère, de Talloires, de 20 fl. dus audit Antoine par ledit Jean, en raison des partages de l'an 1573 (Arch. S. S. S.). Quittance analogue de 40 fl.; Amé promet à Jean de « le faire tenir que envers mesdits frères Amé, thuyois », 28 octobre 1573 (*Ibid.*). Le 30 mai 1587, il y avait un conflit entre François Machet, religieux de Talloires, Amé de Quoex, prieur claustral de ce couvent, et le Curé de Talloires, au sujet de la distribution des aumônes (*Inv^s Arch. Haute-Savoie*) (1). Il mourut le 30 septembre 1595 (*P^{res} de Talloires*, par le Ch^{re} Gonthier, *Revue Savoissienne*, 1908), le 30 octobre même année, selon une note de Dom Mackey, tirée de l'Obituaire de Talloires, du Musée Britannique de Londres. Mort en 1595 (*Consuetudinaria* du prieuré de Talloires, par Dominique Brienne).

Mess^r MAURICE DE QUOEX, docteur en théologie, directeur de la Faculté de Théologie de Paris, demeurant au collège M^{on}tan, dans cette ville, oncle de N^s Claude de ci-dessous. Mort avant le 14 mai 1594 (Arch. Thuyset).

N. N., père ou grand-père paternel des de Quoex, qui habitaient Paris en 1681 (*voir* TABLEAU II).

CLAUDINE, ép. N. N. du Vievier, lequel, ayant épousé Claude de l'aînée de l'oncle de M^r de Quoex, sergent-major de S. A. (Jean-Baptiste ci-dessus), écrit à celui-ci à Talloires une lettre, datée de Marly le 25 novembre 1623, disant qu'il a appris par le fils de ce Sergent-Major l'état de la famille de ce dernier (Arch. S. S. S.).

André, fils dudit Carron et de Marguerite Arpiand, le 26 juillet 1627 (*Inv^s Arch. Haute-Savoie*).

(3) Quand Saint François revint, le 25 novembre 1610, la profession de Frère Claude-Louis-Nicolas de Quoex, déjà religieux des plusieurs années au prieuré de Talloires, le Saint était accompagné de M^r de Quoex, 1^{er} collatéral au Conseil de Genevois, et les témoins furent Jean de Quoex, recteur de Saint-Jacques, ledit Collatéral de Quoex, le Capitaine, son frère, Révé^{ré} Philippe de Quoex de Sainte-Catherine, etc. (*M^{ss} Soc. Sav. d'Arch.*, t. XXI, p. 269).

(Suite du f° 51.)

Genevois, membre de l'Académie Florimontane, qui fut témoin, en 1622, au testament de Saint François, que celui-ci appelait mon frère, et dont il appelait la femme ma sœur. Il leur a adressé de nombreuses lettres reproduites dans la belle et savante édition des Œuvres complètes de Saint François de Sales, que publient les Religieuses de la Visitation d'Annecy avec le plus grand soin et la plus rigoureuse exactitude. Du reste Claude, le collatéral, s'était allié à une famille de la plus haute noblesse, une de Chissé, nièce de M^{gr} de Granier, le prédécesseur de Saint François de Sales sur le siège de Genève. Le Président Favre cite ce même Claude de Quoex, comme remarquable par sa piété et sa science, dans une lettre adressée à Gaspard Schifordegher, insigne jurisconsulte silesien, le 10 des kalendes de mars 1609 (Guichenon, *Bresse et Bugey*, 3^e p^o, p. 165).

(Voir la suite au f° 53.)

CLAUDE, frère d'Hon^{or} Claude ci-contre qui testa le 21 novembre 1500, et qui le nomma l'un des tuteurs de ses enfants.

Hon^{or} NICOLAS, chirurgien-barbier, cohéritier universel de son père, donataire de sa mère qui le dit *barberius*, 1523; fait des acquisitions à Talloires le 27 juin 1500, le 14 novembre 1531 et le 24 mars 1549 (Arch. S. S. S.). Cité comme chirurgien-barbier à Talloires, 1520-1523 (*M^{ss} Soc. Sav. d'Arch.*, t. XXVII, p. 223). Dans une vente, qui lui est faite le 28 décembre 1528, à Talloires, il est dit Hon^{or} Nicolas de Quoex, *chirurgicus*, de Talloires (Arch. S. S. S.).

I. N^s JEAN, chirurgien, cité comme chirurgien d'Emmanuel-Philibert en 1561 (*M^{ss} Soc. Sav. d'Arch.*, t. XXVII, p. 223). Dans un acte du dernier novembre 1560, qui le concerne, le mot Noble a été mis en surcharge devant son nom (Arch. S. S. S.). Reçu des Patentes de chirurgien le 15 juillet 1561 (*Ibid.*). Par Patentes du 2 janvier 1571, il fut exempté de toutes tailles dont les Nobles sont exemptés; il était alors en procès à ce sujet avec la communauté de Talloires, et était l'un des Chirurgiens du Duc Emmanuel-Philibert (*Ibid.*). Enregistrés par le Sénat le 22 janvier 1571 et entérinés par la Chambre des Comptes en des Patentes de chirurgien d'Emmanuel-Philibert le 2 janvier 1571 (Bibliothèque du Roi à Turin). Pierre Maillard, baron du Bouchet, légua, le 23 août 1573, 90 écus à Jean de Quoex, son chirurgien (*M^{ss} Soc. Sav. d'Arch.*, t. XXVIII, p. 306). Témoign en 1589 (*Arch. Ep. Jeanne de Leval (Mugnier, La mort précoce de Pierre de Quoex*, 3^e Œuvres de Saint François de Sales, t. XIV, p. 172). Il testa le 28 juillet 1587 (Mugnier, *Ibid.*), eut 12 à 14 enfants et était fils d'Hon^{or} Nicolas (*Ibid.*). Il testa le 29 juin 1593 (Arch. S. S. S.).

I. N^s JEAN-BAPTISTE, dans un rôle des Nobles rière Talloires, en 1601 (Arch. S. S. S.), figurent N^s Jean-Baptiste de Quoex et N^s Claude de Quoex, avocat fiscal en Genevois, son frère. Cependant, dans un rôle des Nobles du Genevois, du 14 juillet 1631, il est porté comme étant noble de qualité douteuse, et prétendant l'être parce que son père, résidant à Talloires, était chirurgien de S. A. S. (Arch. d'Oncieu). Est appelé, en 1610, le Capitaine de Quoex (*M^{ss} Soc. Sav.*, t. XXI, p. 269). Henri, duc de Genevois, lui allégea, le 26 février 1609, des biens à Talloires, qui lui avaient été dévolus par la mort sans successeurs de Jean Mugnier (*Indice Savois*). « Suivit les guerres à toutes occasions », reçut diverses blessures, notamment en 1593, étant enseigne colonelle du Comte de Bardessan, a été blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, est resté six ans sans pouvoir marcher, est estropié et boiteux, reçoit, le 6 septembre 1616, des Patentes de sergent-major d'Annecy, charge qu'il exerça depuis trois ans environ (Arch. S. S. S.). Contôleur général des guerres en second par Patentes du 14 août 1635 (Arch. S. S. S., *Inv^s Arch. Haute-Savoie* et Preuves de 1723). Il fit une cession le 10 janvier 1645 (Arch. S. S. S.). Ep. Nicolard de Goppier (Note du Comte de Foras qui a omis d'indiquer la source.)

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

M^r CLAUDE DE QUOEX, *barberius* soit *chirurgicus*, visite une blessure dans une enquête, en 1519, à Aiguebelle (Manuscrits Chappéron).

ANTOINETTE, BARTHOLOMEÉ, JEANNE. Leur père leur légua à chacune 40 fl. pour leur dot quand elles se marièrent et les substitua à leurs frères Rodolphe et Nicolas.

NICOLAS, prieur claustral de Talloires en 1520. (Ch^{re} Gonthier, *Revue Savoissienne*, 1908).

N. N. DE QUOEX, notaire en 1560-1561 et 1572-1573 (*Inv^s Arch. Haute-Savoie*). Un Dequoex, notaire, signe un acte le 5 janvier 1587 (Notes de la Visitation d'Annecy).

(2) Peut-être le même que N^s Nicolas de Quoex, de Talloires, qui légua, le 12 avril 1572, 30 s. annuels pour son anniversaire (Note de Dom Mackey, extraite de l'Obituaire du Musée Britannique).

II. N^s FRANÇOIS, fils aîné (selon M^r Mugnier, *Mort précoce de Pierre de Quoex*), qualifié docteur en médecine au testament de 1587 de son père (*Ibid.*). Docteur aux trois Facultés (*Ibid.*). Ces données ne peuvent passer rapportées à un François de Quoex, le 24 novembre 1594, âgé de 21 ans, un manuscrit contenant le formulaire de la curie romaine (Arch. S. S. S., t. XXII, p. 31). Un François de Quoex reçut des dimissoires pour Jean-Baptiste de Quoex ci-contre et son fils Antoine-Bernard, représentant N^s Ferdinand Crespellany, seig^r de Crassier, transigent, le 9 août 1620, avec N^s Claude Forestier et N^s David et Bernard d'Aubonne (Arch. d'Yvoire). Il reçut plusieurs lettres de Saint François de Sales, qui ont été conservées, notamment en 1602, 1613, 1618 et 1630. Il ép. 1^o avant le 23 octobre 1605 (Etat civil d'Annecy, *M^{ss} Soc. Sav. d'Arch.*, t. XXVIIII), Bernardine, fille de N^s Jean de Chissé, seig^r de Pollinge; elle fut enseveli à Annecy le 1^{er} juin 1617 (Manuscrits Besson et R. P. de Saint-Maurice d'Annecy); 2^o avant le dernier février 1630 (*M^{ss} Soc. Sav. d'Arch.*, t. XXIII, p. 124), Rose, fille de N^s Claude Forestier, seig^r d'Yvoire, et veuve de N^s Claude de Prez, de Thonon (voir de Prez); 3^o contrat dotal du 7 septembre 1624, Françoise, fille de N^s Jean de Monferand, seig^r dudit lieu (*M^{ss} Soc. Sav. d'Arch.*, t. XLII, p. cxxj). Mort avant le 27 août 1626 (Arch. S. S. S.). Enterré le 4 septembre 1625, âgé de 36 ans (*M^{ss} Soc. Sav. d'Arch.*, t. XXXVIII). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(Suite du f° 52.)

Cette famille a fourni de nombreux prieurs claustraux au prieuré de Talloires. Elle s'est éteinte au cours du XVIII^e siècle, et j'ignore quelles sont les familles qui ont recueilli son héritage. Laiolo prétend que M^{re} de Mouxy en a été l'héritière, mais je ne comprends pas pour quelles raisons ce fait se serait produit, ne connaissant pas d'alliance ni de parenté des Quoex avec les Mouxy.

J'ai beaucoup regretté de n'avoir pu examiner de nombreux actes, lettres et documents, relatifs aux Quoex et cités par M^r Mugnier dans ses publications, notamment le testament de I. Jean, chirurgien du Duc, de 1587; on ne les trouve plus aux Archives du Sénat où ils étaient.

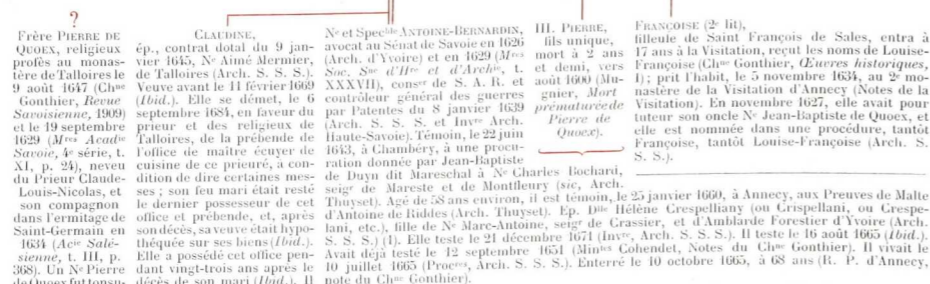
Une partie des faits que je signale ne me sont connus, comme je l'indique, que par les ouvrages de divers auteurs, auxquels naturellement j'en laisse la responsabilité.

(1) Dans une requête du 16 juin 1615 (Arch. Morand), de N^o Claude Forestier, seig^r d'Yvoire, est cité N^o Marc-Antoine Crespellani de *Modène*.

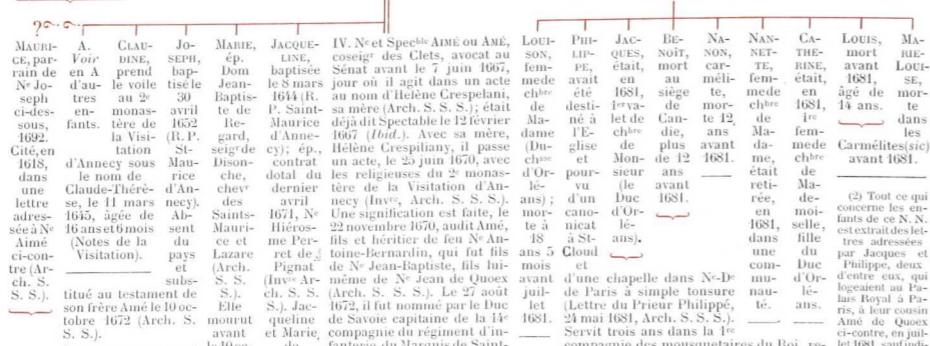
QUOEX (DE)

TABLEAU II.

Doubles traits : Preuves de 1723.

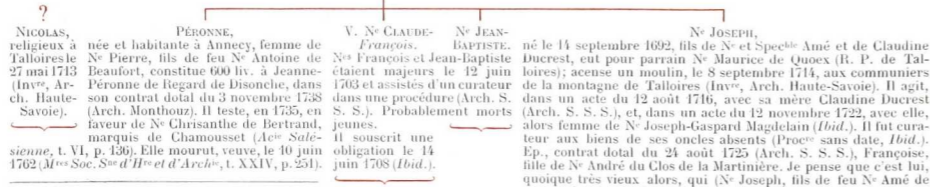


DE QUOEX DE PARIS.
N. N., presque certainement fils ou petits-fils d'un de Quoex, fils légitime d'un des frères Antoine du degré I (fol^r 52). Ep. N. N., morte six ans avant 1681 (Arch. S. S. S.) (2).



1672 (*Ibid.*). Leur fils N^o Jean-Baptiste est substitué au testament de son oncle Amé de Quoex, 1672 (*Ibid.*).
lippé le 16 mars 1671 (Inv^{rs}, Arch. S. S. S.). Substitué au testament de son frère Amé, 1672, Jacqueline et son dit mari signent, à Annecy, le 12 mai 1674, une quittance de 40 l. en faveur de M^e de Quoex, leur frère et beau-frère (*Ibid.*).

Jeanne Mermier, femme d'Hon^{ie} Pierre Vittoz et Seig^r de la rente des Clefs rière le mandement d'Annecy, avec le S^r Rubellin; est citée la reconnaissance en messes ». Il est, en 1681, gentilhomme ordinaire de Monsieur et âgé de 28 ans (Lettre du Prieur Philippe, 14 juillet 1681, Arch. S. S. S.).



A. Autres enfants d'Antoine-Bernardin (degré III):
FRANÇOIS-NOLL, baptisé le 7 janvier 1637.
JEAN-BAPTISTE, baptisé le 18 juillet 1641.
MARGUERITE, baptisée le 31 mai 1646.
ANTOINE, baptisé le 7 janvier 1654 (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy).

(2) Était, le 22 septembre 1690 et le 23 juin 1691, juge ordinaire du marquisat de Chamoussat (Arch. Cévins).

RADICATI DE BROZOLO

COMTES DE BROZOLO, DE COCCONATO ET DE MARCORENGO EN PIÉMONT, COMTES DE MONTMAYEUR EN SAVOIE, ETC.



P. : écartelé, aux 1 et 4 de sable à l'aigle d'or, couronné de même, le vol abaissé; aux 2 et 3 d'argent au chêne au naturel (Armoiries reconnues officiellement il y a peu d'années dans le royaume d'Italie). Devise: WANT. GOOT. WILT., en lettres gothiques.

Tous les Radicati des trois *terzeri* (familles ou branches?) portent de même. On trouve aussi, comme variante, le chêne avec racines, tronc, rameaux et feuilles de sinople (Communication du Baron Manno, sénateur du royaume d'Italie, commissaire du Roi près la Consulte héraldique). Les anciennes armoiries étaient l'aigle seul. Depuis que les *terzeri* des Radicati de Passerano à eu droit de battre monnaie, ils ont écartelé avec le chêne, soit pour faire des armes parlantes (allusion aux *radice*, racines), soit pour donner à leurs pièces un faux air de celles de la monnaie de Milan (*Id.*).



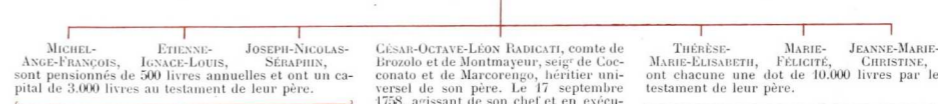
es Radicati de Brozolo sont l'une des plus anciennes et des plus illustres familles du Piémont, que la légende fait descendre sans fondement du Roi Arduin, et dont on peut suivre la filiation depuis le XIII^e siècle. Avec deux autres *terzeri*, ils sont Comtes de Cocconato. Les Comtes de Cocconato viennent-ils d'une seule souche, ou bien formaient-ils au XII^e siècle un *consortile* (groupement, association?) de feudataires? La question n'est pas résolue (Communication du Baron Manno).

Par alliance avec les Faussone-Bottega, qui avaient succédé eux-mêmes par alliance aux Montmayeur, dans le comté de ce nom et d'autres biens en Savoie, les Radicati de Brozolo ont possédé ce comté et une partie de ces biens, que César-Octave-Léon Radicati vendit au Marquis d'Arvillars le 17 septembre 1758. Les descendants de ce vendeur existent encore à Turin, et sur l'*Elenco Ufficiale delle famiglie nobili del Piemonte*, ils sont portés comme tels (*discendenti di Cesare-Leone-Ottavio*, 1778).

IN PARTE QUA,

Le Comte ROBERT RADICATI DE BROZOLO, des Comtes de Cocconato, ép. Françoise-Eléonore, fille de Blaise-Amédée Faussone, comte de Villanova et de Montmayeur, baron de Villarsallet, seig^r des maisons-fortes de l'Étoile et de Lucrèce Solaro. Il était élu à Françoise-Eléonore le comté de Montmayeur en vertu du fidéicommis apposé au testament du 10 (ou 12) décembre 1664 de Jeanne-Marie de Montmayeur, femme de Jean Faussone, comte de Villanova, et sa grand-mère.

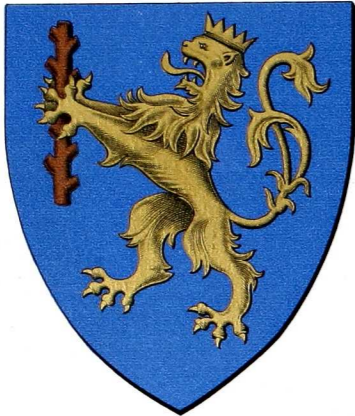
CHARLES-AMÉDÉE RADICATI DE BROZOLO, comte de Montmayeur, etc., fait, le 23 mars 1747, avec sa mère, une transaction portant relâchement en sa faveur de la substitution apposée au testament de Jeanne-Marie de Montmayeur de décembre 1664 (Arch. Thuyssel); transige, le 11 avril 1748 (*Ibid.*), avec le Comte François-Marie Radicati de Robella : celui-ci promet de relever ledit Charles-Amédée de toutes prétentions dans les biens que possédait au Duché de Savoie le feu Comte de Montmayeur pour fait de restitution de dot, trossel et fardel de D^{me} Anne-Josephette-Gertrude Léon, veuve dudit Comte de Montmayeur (Jean-Gaspard-Jérôme Faussone), frère de Françoise-Eléonore ci-dessus). Il acquiesce, les 14 et 20 juillet 1752, les ruraux de Villarsallet lui appartenant, 1.500 livres; le fief soit rente du fief a atteint 830 livres promises par N^o Laurent de Balma (*Ibid.*). Il signe, le 5 juin 1753, une promesse de vente par écriture privée du comté de Montmayeur au Marquis d'Arvillars (*Ibid.*). Ep., contrat dotal du 16 octobre 1753, Rose-Marie-Félice, fille du Comte François-André Caisotti de Ceresole (*Ibid.*). Il testa le 20 décembre 1753 et mourut la même année (*Ibid.*).



fait par son père, il vend à Laurent-Justinien-Silvestre-Gabriel Millet, marquis d'Arvillars, soit à son procureur Janus de Bellegarde, comte d'Entremont, etc., la terre, fief et juridiction de Montmayeur, composés des paroisses de Villarsallet et La Trinité, connues sous le nom de comté de Montmayeur, y compris la grangerie du Bornel à Villarsallet, connue autrefois sous le nom de maison-forte du Bornel, et leurs dépendances, qui ont appartenu à Mess^{rs} Gaspard Faussone, comte de Montmayeur, grand-oncle du vendeur, pour 63.000 livres de Savoie; la mère du vendeur, Rose-Marie-Félice Caisotti de Ceresole, intervient à la vente; fait à Turin, dans la maison du Comte Maximin Ceva de Saint-Michel (Arch. Thuyssel). Le 10 juillet 1769, une rente de 180 livres est constituée pour Thérèse Millet, veuve du Comte de Montjoie, contre Claude-Nicolas-Julien Millet, comte de Montmayeur, auquel elle a remis la somme nécessaire pour payer à César-Octave-Léon Radicati, comte de Brozolo, le restant du prix de la terre de Montmayeur, par lui vendue au feu Marquis d'Arvillars, son frère (*Ibid.*).

RAFANEL. — Voir au SUPPLÉMENT.

RAMBAUD, REMBAUD ou RIMBAUD



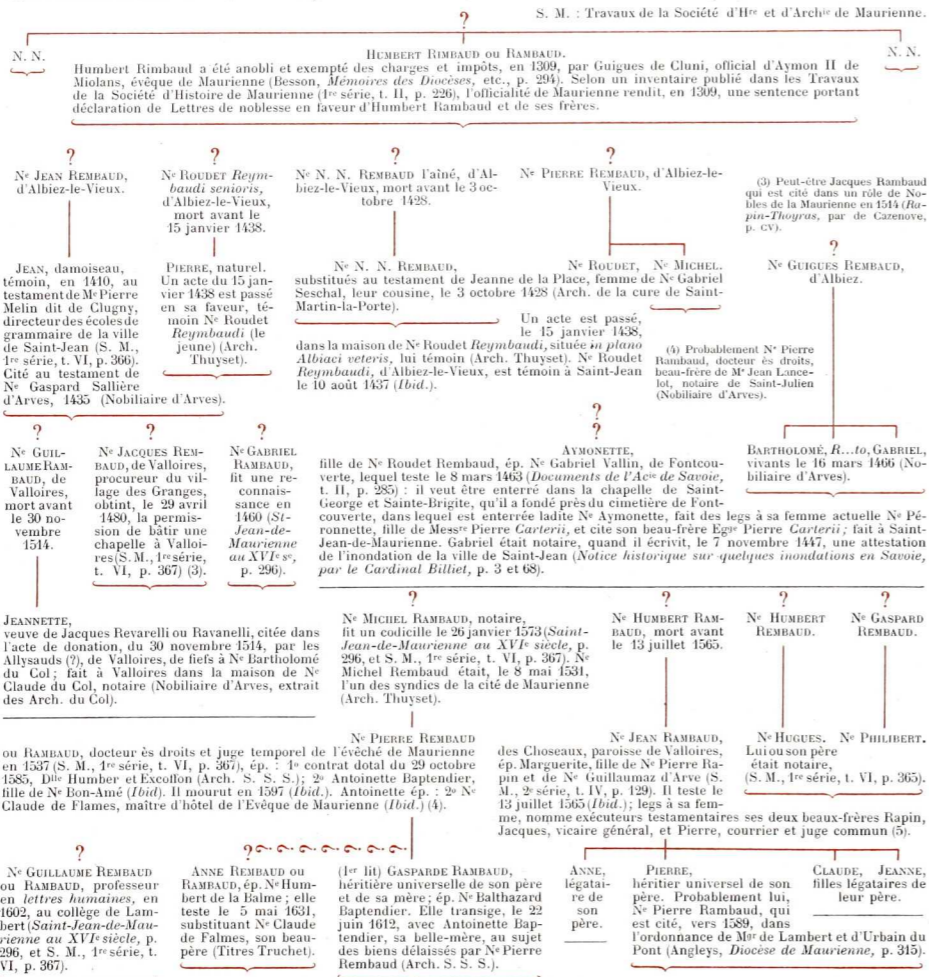
P. : d'azur au lion couronné d'or, tenant entre ses pattes dextre et senestre un bâton noueux au naturel, posé en pal.

Ces armoiries ont été données d'abord par Mr d'Albanne, d'après le dessin d'un cachet relevé par Mr Bérard, notaire, au bas duquel était placée une croix de Saint-Louis, attribuée par lui à un M^r Rambaud de Tarsac, vivant à la fin du XVIII^e siècle, originaire de Valloires (*Travaux de la Soc. d'Hist. de Maurienne*, 1^{re} série, t. II, p. 227). Ensuite Mr de Cazenove (*Rapin-Thoyras*) et le Chanoine Truchet (*Travaux Soc. d'Hist. de Maurienne*, 1^{re} série, t. VI, p. 367) ont répété cette version, qui n'est, par conséquent, pas certaine.

HUMBERT Rimbaud ou Rambaud fut anobli, en 1309 (selon Besson, *Mémoires des Diocèses*, etc., et un Inventaire des titres de l'évêché de Maurienne), par Aimon de Miolans, évêque de Maurienne, ou même par son official, Guignes de Cluni (1). Nous n'avons eu connaissance que de très peu de documents concernant cette famille, de sorte qu'il nous a été impossible d'établir une filiation suivie. Nous croyons, avec le Chanoine Truchet et d'autres, que les différentes personnes que nous plaçons au tableau ci-dessous sont de la même famille; mais nous n'en sommes pas certain. Nous n'avons plus trouvé trace en Savoie de cette famille depuis 1612 (2). L'orthographe la plus moderne paraît avoir été Rambaud.

(1) Cet anoblissement est le deuxième plus ancien parmi ceux qui ont été conférés par les Evêques de Maurienne et que l'on connaît. Le premier serait celui de la famille d'Arve en 1266 (*Travaux de la Soc. d'Hist. de Maurienne*, 1^{re} série, t. II, p. 205). Le Chanoine Truchet dit: « On trouve des N^{os} Rambaud d'Albiez et des N^{os} Rambaud de Valloires, mais les premiers à des dates plus anciennes, ce qui permet de supposer qu'une branche des Rambaud d'Albiez a été transplantée à Valloires (*Ibid.*, t. VI, p. 366). » Nous avons fait de grands emprunts, sous toutes réserves, aux *Travaux de la Société d'histoire et d'Archéologie de la Maurienne*, au Nobiliaire manuscrit du Comte d'Arves, et à l'ouvrage du Chanoine Truchet, *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e siècle*.

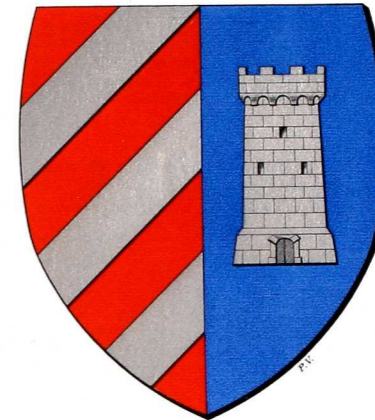
(2) Nous avons fait de grands emprunts, sous toutes réserves, aux *Travaux de la Société d'histoire et d'Archéologie de la Maurienne*, au Nobiliaire manuscrit du Comte d'Arves, et à l'ouvrage du Chanoine Truchet, *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e siècle*.



(5) Probablement N^o Jean Rambaud, écuyer, qui faisait partie, en février 1546, de la Cour des gentilshommes de la Terre épiscopale (C^o de Mareschal, *Souveraineté temporelle des Evêques de Maurienne*, documents).

RAMBERT

SEIGNEURS DE CHATILLON EN CHAUTAGNE OU SEIGNEURS DE LA CHAUTAGNE, DITS BARONS DE CHATILLON



P. : parti de gueules à 3 barres d'argent et d'azur à la tour d'argent (cachets de plusieurs membres de la famille).

Quoique par un édit du 5 octobre 1598 le Duc de Savoie eût défendu, sous peine de 100 écus d'amende à chaque fois à tout individu qui n'était pas ecclésiastique ou de race noble, d'user d'armoiries « de quelle façon sous quel blason que ce soit » (Archives du Sénat), nous savons que les bourgeois non nobles des villes de la Savoie ne se gênaient pas pour en porter, en les variant souvent dans la même famille. Comme il est arrivé pour d'autres races qui sont devenues nobles sans recevoir des Patentes d'anoblissement, les Perrin (de Lépin, d'Athenaz, etc.) par exemple, la famille Rambert s'est donné successivement diverses armoiries. Outre le blason précité que portaient les dernières générations, j'en connais deux autres antérieurs. Le plus ancien des deux, qui sont dessinés aussi ci-dessus, est : de... (gueules, paraît-il) à 3 bandes de... au chef de... chargé de trois merlettes, pigeons ou oiseaux de... rangés en fasces. C'est celui du cachet de Spec^{le} Nicolas Rambert, avec lequel il a scellé comme témoin, le 9 octobre 1672, le testament de N^o Gaspard de Rouer (Arch. Thuyset) et celui du cachet de son fils Jacques, alors juge du marquisat de Lucey, avec lequel il scella un testament qu'il ouvrit le 19 juin 1713 (Arch. Chuyt). Un autre blason Rambert se trouve sur un cachet apposé au testament du 15 septembre 1752 de Marie George, femme du même Jacques Rambert, devenu noble, lui, le premier de sa famille (Arch. S. S. S.). Sur ce cachet sont deux écus accolés, celui de dextre, de... à 3 étoiles de..., qui doit être celui des Rambert, et l'autre qui est évidemment une armoirie parlante de la famille George et représente un dragon à la renverse frappé à la tête par une lance ou un bras d'homme; il rappelle sans doute Saint George terrassant un dragon. Précisément, selon l'*Armorial Latiole* et le *Dictionnaire de Savoie*, les Rambert de Chambéry portaient d'azur à 3 étoiles d'argent. L'Annuaire du Diocèse d'Aoste de 1900 donne à M^r Rambert : d'azur à 3 étoiles d'or. Mais on ne connaît pas réellement à Aoste (ce qui est fort extraordinaire) les armoiries de cet Evêque (communication du Chanoine Frutz).

RIGINAIRE de Chambéry, cette famille est devenue noble seulement au XVIII^e siècle par des charges de magistrature. Quoique Grillet dise que, dans tous les temps, cette maison a produit des personnages d'un rare mérite, nous n'en connaissons pas qui soient dignes d'être signalés avant les fils de Spec^{le} Nicolas, avocat de la ville de Chambéry, qui n'était pas noble et mourut en 1714. Ces fils devinrent, l'un sénateur au Sénat de Savoie, un autre évêque d'Aoste et un troisième gouverneur des pages du Roi de Sardaigne. A la génération suivante, Joseph fut président au Sénat et Hyacinthe brigadier d'armée. Enfin le dernier qui habita la Savoie, Anténor, appelé aussi parfois Louis, était conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Le Président Joseph Rambert obtint des Patentes du 26 mars 1756 lui accordant l'autorisation d'acquérir pour 60.000 livres du Marquis d'Aix la baronnie de Chatillon en Chautagne, soit baronnie de Chautagne, comprenant les paroisses de Chindrieux, Ruffieux et Le Mollard de Vions (Arch. du Sénat et *Patriziato Subalpino*). Après diverses requêtes pour obtenir l'investiture de cette terre et juridiction de Chatillon et Chautagne, elle lui fut accordée le 19 août 1777 (*Ibid.* et *Sommaire des Fiefs*), mais à titre de *Seigneurie* seulement. Ces Patentes d'investiture remontent jusqu'à l'hommage du 9 août 1296 par Perronet de Chautagne dit Rosset, fils de feu N^o Chevalier Aymon, qui reconnut être lige du Comte de Genevois; sont citées ensuite les investitures en faveur des Montluel, seigneurs de Chatillon et de Chautagne, par le Comte de Savoie, puis celles en faveur des Seyssel, qui parfois sont qualifiés barons de Chatillon. Il est expliqué dans ces Patentes de 1777 que, comme le Procureur général l'avait fait observer, le titre de baronnie n'avait pas été donné à la terre de Chatillon par des Patentes légitimes, émanées des Princes et entérinées par la Chambre, que ce fief n'avait pas joui autrefois du titre de baronnie de Chatillon, et que les anciens possesseurs de ce fief en avaient seulement parfois joui personnellement (1). Aussi au Tableau des Vassaux en 1787 (Bibliothèque du Roi à Turin), Chatillon ne

(Voir la suite au f^o 58.)

(1) M^r Masse (*Histoire de la Chautagne*) s'est donc trompé quand il a dit que le Roi accorda à Joseph Rambert le titre de Seigneur de Chautagne et celui de Baron qui n'appartenait pas au fief. Il a mal lu l'acte d'investiture de 1777. Dans cette *Histoire de la Chautagne*, l'auteur affirme de la manière la plus catégorique des faits qui sont en opposition complète avec toutes les données historiques reconnues comme étant le mieux prouvées. Par exemple, il assure que la famille de Foras (de l'auteur de l'*Armorial*, ajoute-t-il) n'était pas noble au XIII^e siècle ni au XIV^e, qu'Amédée de Foras figure dans un compte-rendu de 1356 parmi les faisant feu non nobles, possédant comme *albergataire* (1) une maison à Serrière, et que cependant les Foras, avant de quitter la Chautagne pour s'établir à Monthonnex, étaient parvenus à la noblesse. A ces assertions singulières, il ajoute une réflexion des plus étranges en s'appuyant sur l'*Armorial* lui-même. Cette famille, dit-il, avait une situation importante, car un de ses membres avait été Curé de Motz à la fin du XIII^e siècle. J'admets qu'il soit très honorable d'avoir un curé dans sa famille, mais les familles de paysans en comptaient alors comme aujourd'hui, et quelque chose, qui est bien cité aussi dans l'*Armorial*, comme dans beaucoup d'autres ouvrages, et qui dénote mieux la situation importante des Foras et leur noblesse si audacieusement contestée par M^r Masse, c'est qu'à peu près l'année même où apparaît, selon lui, cet Amédée de Foras, albergrataire non noble, un autre Foras (Chevalier depuis 1330) était fait Chevalier du Collier (1^{re} création).

II. N° FRANÇOIS-Joseph. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.



(1) Le 43 juillet 1789, il blessa en duel très loyal N° de la Chambre et se constitua prisonnier au fort de Miolans.
 (2) et (4) Les généalogies des familles genevoises Butini et Patron ont été données par Gallifé.
 (3) Joséphine, sœur de Rose de Livron, qui épousa le Général Comte Pochet de Salins, épousa elle-même N° Louis-Marie Collomb d'Arcine, qui devint major général de cavalerie en retraite.

RAMUS (DE) DITS DE CHARPENNE

SEIGNEURS DE MÉRAL ET DE VENS ET COSEIGNEURS DE SEMINE EN GENEVOIS (PROVINCE DE CAROUGE),
 SEIGNEURS DE FORAS, DE VERDUN, DE LA FONTAINE ET DU PONTET EN SAVOIE, ETC.

Leurs armoiries sont inconnues, sauf que j'ai trouvé un dessin, qui est censé les représenter, dans un nobiliaire manuscrit de M^r Faga (Archives de l'Académie de Savoie); celui-ci l'aurait tiré de l'Armorial Fernex, faisant partie autrefois de la Bibliothèque du Marquis Costa. D'après ce dessin, les Charpenne *alias* Ramus portaient d'or à un arbre de sinople, au-devant du tronc duquel est un lion passant de gueules. Cette version me paraît trop peu sûre pour que je puisse l'adopter complètement.



Le nom de Ramus a été porté au moins dès le XIV^e siècle par une famille noble de la vallée de la Rochette. Ainsi Jean Ramus *de Monte Acus*, damoiseau, est cité dans un acte du 3 août 1351 (Arch. Thuysset); Jean Ramus, damoiseau, est l'un des arbitres, le 29 juillet 1364, à la Rochette entre Mess^{rs} Jean de la Rochette, chevalier, et un habitant d'Arvillard (*Ibid.*); en 1438, Jean Ramus figure parmi les justiciables nobles du mandement de la Rochette (Arch. d'Etat à Turin), etc.

Un Jean Ramus vendit, le 9 avril 1499, aux bourgeois de Chambéry le rachat perpétuel du four situé près de la porte de Montmélian (acte que je n'ai pu voir, mais qui est porté à l'Inventaire des Archives de la ville de Chambéry).

N° Ponce Ramus, d'Aiguebelle, reçut des Patentes de noblesse le 28 février 1594 (Arch. de Cour, Reg. 19, Patentes de Savoie, fol^o 285). Armoiries concédées: d'argent à 3 pattes de lion de sable et une fleur de lys de gueules au milieu. Cimier, un bras armé issant du chef tenant un serpent en main. Devise: *Arma me fecerunt*. Je n'ai trouvé nulle part ailleurs trace des Ramus d'Aiguebelle. Peut-être Ponce n'a-t-il pas eu de postérité.

Mais avant cet anoblissement une famille noble du même nom avait surgi à Seyssel, c'est-à-dire en Bugey (1). Le premier que nous y trouvons est dit Claude Ramus de Seyssel, et il ne paraît pas qu'il fût noble. Son fils François acquit des biens féodaux au moins dès 1549; il en reçut investiture et devint maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Dès lors, cette famille appartint incontestablement à la noblesse et fournit trois autres générations possédant des fiefs en Genevois et en Savoie. Le fils de ce François, Claude-Annibal, seigneur de Méral, puis de la Fontaine et de Verdun en Savoie, est encore dit bourgeois de Seyssel. Il épousa Jeanne-Claudine, fille et héritière de N° Antoine de Charpenne, président au Sénat de Savoie (2). Leurs enfants, selon les intentions dudit N° Antoine, portèrent le nom et les armes de Charpenne; ils s'appelèrent de Charpenne de Ramus, ou de Charpenne dits de Ramus, ou inversement. A la dernière génération, survécurent seulement deux filles qui épousèrent, l'une N° Charles Rouer de Saint-Séverin, baron de Bressieu, et l'autre Anthelme-Melchior de Mareste, baron de Champrovent.

Suit la généalogie.

(1) Seyssel, ville et banlieue sur les deux rives du Rhône, ne forma qu'une paroisse et qu'une communauté du Bugey jusqu'en 1760. En 1601, la partie de la ville et de la banlieue qui était située sur la rive gauche avait aussi été cédée à la France. Dès 1760, ce qui était sur la rive gauche fit partie de la province de Carouge.
 (2) Il était originaire de Saint-Martin-de-Vaulserre en Dauphiné et sa famille n'était pas noble. Le 23 janvier 1585, avant sa nomination de Sénateur au Sénat de Savoie, il avait obtenu des Lettres de *naturalité* dont il n'avait pas poursuivi l'entérinement, tant à cause de sa nomination de Sénateur que parce que le lieu de sa naissance et de son origine dépendait du comté de Savoie avant l'échange du Faucigny fait avec les Dauphins de Viennois; il obtint, le 29 juillet 1604, des Patentes ordonnant l'entérinement (Arch. Savoie). Il mourut avant le 29 septembre 1622 (Arch. Manuel). Jeanne-Claudine avait eu un frère, Frédéric, avocat au Sénat, mort avant son père, et deux frères religieux, Bernardin, prieur des Dominicains ou Jacobins d'Ancey, et Frédéric, aumônier et prédicateur ordinaire de S. A., prieur des Augustins de Lyon, ces deux derniers légataires au testament de leur père, 1621. Ledit R. P. Frédéric de Charpenne était, le 25 janvier 1596, prieur des Augustins de Saint-Pierre-d'Albigny (Arch. Thuysset).

CLAUDE RAMUS, de Seyssel, mort avant 1549.

N° et Spec^{le} FRANÇOIS RAMUS OU DE RAMUS, bourgeois de Seyssel, vendit la seigneurie de Méral à N° Aimé de Gerbais, seigr de Sonnaz, le 9 avril 1583 (Arch. Lucey). Il passe un accord avec les mariés Janin (ci-contre) le 6 juin 1607 (Ibid.). Il ép. Jeanne-Claudine de Charpenne, fille de N° Antoine, président au S. S. S., seigr de la Fontaine et de Verdon dessous, et de Pernette Charles de Buttet passe une obligation en faveur de ladite Jeanne-Claudine, pour cause de prêt, le 29 septembre 1622 (Arch. Manuel). Elle teste, veuve, le 5 janvier 1638; veut être inhumée à Sainte-Marie-Egyptienne, au tombeau du Président, son père (Arch. Thuysset).

(1) Le 29 janvier 1564, il acheta de Pierre de Montluel, seigr de Sallenove, le droit de prévalence et de rachat sur certains biens (Arch. Savoiron). Le 20 mars 1568, la seigneurie de Briançon en Tarentaise lui est inféodée moyennant 4.800 écus d'or; inféodation vérifiée le 29 janvier 1569 (Arch. de Cour). Le 27 octobre 1570, reconnaissance en sa faveur comme Seigr de Méral et Cossig de Semine par un de ses hommes (Arch. Thuysset). Le Duc de Savoie inféoda à son dit Conseiller François de Ramus, seigr de Méral et cossig de Semine, en 1573, la jur^{te} h. m. et basse, m. et m. empire jusqu'au dernier supplice inclusivement sur les villages de la rive gauche du Rhône, Coligny, Poligny, Vallod et Curly (qui formaient à peu près la moitié du territoire de Seyssel) entre la ville de Seyssel et le duché de Genevois (Histoire de Seyssel, par Fenuillet, document). Le Duc révoqua cette inféodation (Ibid.). Le 40 janvier 1574 (Arch. Thuysset), il acheta des biens de N° François Coppiet de Bellotier, comme mari de D^{me} Antoine, fille de N° François de Dortens; il était alors maître auditeur à la Chambre des Comptes.

N° POMPÉE DE RAMUS, ép., contrat dotal du 2 décembre 1607, D^{me} Françoise Eschaquet (Inv^{te} Arch. Thuysset).

CLAUDINE, légataire de son grand-père Antoine de Charpenne, 1621, et alors mariée au Seigr de Loys.

et alors femme du S^r de Cerise, de la Motte (en Banges); sa fille Philiberte de Cerise est légataire au même testament.

N° Gaspard d'Avril (Ibid.); elle teste, veuve dudit Gaspard, le 6 juillet 1673 (Ibid.). Antoine mourut le 4 juillet 1636 (Arch. Thuysset).

N° CLAUDE-ANNIBAL DE RAMUS, seigr de Méral, bourgeois de Seyssel, vendit la seigneurie de Méral à N° Aimé de Gerbais, seigr de Sonnaz, le 9 avril 1583 (Arch. Lucey). Il passe un accord avec les mariés Janin (ci-contre) le 6 juin 1607 (Ibid.). Il ép. Jeanne-Claudine de Charpenne, fille de N° Antoine, président au S. S. S., seigr de la Fontaine et de Verdon dessous, et de Pernette Charles de Buttet passe une obligation en faveur de ladite Jeanne-Claudine, pour cause de prêt, le 29 septembre 1622 (Arch. Manuel). Elle teste, veuve, le 5 janvier 1638; veut être inhumée à Sainte-Marie-Egyptienne, au tombeau du Président, son père (Arch. Thuysset).

N° et Spec^{le} ANTOINE DE CHARPENNE dit DE RAMUS, seigr de Verdun, de la Fontaine et du Pontet, avocat au S. S. S.; il l'était en 1629 (M^{ss} Soc. S^{te} d'Arche, t. XXXVII); héritier universel de sa mère, substitué au testament de son grand-père maternel, à charge de nom et d'armes de Charpenne, M^{ss} Masse (Histoire de la Chantagne) le confond avec son grand-père maternel, et en fait un Président au Sénat en 1615. Il ép. : 1° contrat dotal du 2 mars 1628 (Arch. Thuysset), Jacqueline de Coysia, fille de N° Philibert, capitaine de la ville de Chambéry, et de Diane de Parpillon; Jacqueline avait peut-être épousé précédemment un N° Morand; 2° contrat dotal du 2 mai 1641 (Arch. Lucey), Marie Passerat, fille de N° Claude-Gaspard, dame de Vens et veuve de N° Claude-André d'Amoudry, laquelle teste le 23 mai 1650 (Ibid.); elle veut être enterrée dans l'église de Sainte-Marie Egyptienne, à Chambéry hors ville, au tombeau de son mari, et elle nomme héritiers universels ses enfants des deux lits; 3° Françoise, fille de N° Hélias de Champrond; veuve, elle est pourvue d'un curateur le 9 août 1656 (Arch. S. S. S.); elle fait, le 21 février 1657, une donation aux Ursulines de Chambéry, chez lesquelles elle veut se retirer (Ibid.); elle ép. : 2° avant le 21 octobre 1661, N° Gaspard d'Avril (Ibid.); elle teste, veuve dudit Gaspard, le 6 juillet 1673 (Ibid.). Antoine mourut le 4 juillet 1636 (Arch. Thuysset).

MARGUERITE, femme de M^e Emmanuel Janin, notaire royal et bourgeois de la ville de Loyer. Ils avaient présenté requête, le 28 mai 1607, pour être maintenus en possession des biens et rentes de la maison de Curtly, que souloit tenir Claudine de Gerbais, veuve de N° François de Rammes (sic), seigr de Méral, à eux remis pour les droits dotaux d'icelle et les droits de ladite Marguerite sur les biens de son dit feu père; puis ils demandaient l'augment de ladite Claudine, soit le tiers leur revenant, attendu qu'il y avait eu trois enfants dudit mariage Ramus-Gerbais (Arch. Lucey).

N. N., 3^e enfant, indiqué dans la requête ci-contre du 28 mai 1607.

FRANÇOIS DE RAMUS, naturel, né d'Onorade de Lenticque, alors non mariée, reçut, le 16 mars 1568, des Patentes de légitimation, le remettant dans tous ses droits naturels de noblesse (Arch. de Cour).

R. P. Saint-Léger.

MARGUERITE, ép., le 25 septembre 1657 (R. P. Saint-Léger), contrat dotal du 22 septembre 1657 (Arch. Thuysset). N° Charles, fils de feu N° Nicolas de Rouer, baron de Bressieu, seigr de la Frenière; elle constitue ses biens indivis avec D^{me} Françoise de Charpenne de Ramus, sa sœur; fait à Chambéry dans la maison de N° Jacques de Coysia, seigr du Chatellard et de Boissière, oncle de l'épouse. Elle et sa sœur Françoise se déclarent héritières fidéicommissaires de N° Antoine de Charpenne, aieul maternel de leur père, et font, le 16 septembre 1659, le partage de cette hoirie; Marguerite eut la maison-forte de la Fontaine à Saint-Jean-d'Arvey, une maison à Chambéry, rue du Reclus, devant le collège des Jésuites, etc. (Ibid.). Avec son mari, elle vendit, le 27 mai 1660, aux Visitandines de Seyssel, une grange et une terre à Seyssel, lieu dit en Chassagne, autrement en la grange Méral (Ibid.). Charles teste le 20 juin 1679 (Ibid.), instituant héritière ladite Marguerite et faisant des legs à ses filles. Le 18 (ou 22) août 1679, un curateur est nommé à l'hoirie dudit Charles (Ibid.). Le 27 août 1680, un arrêt est rendu par le Sénat entre Gaspard de Rouer et ladite Marguerite, veuve, et déclare le fidéicommiss appposé au testament de Louis de Gallier, du 9 avril 1561, ouvert en faveur dudit Gaspard par la mort sans enfants mâles dudit Charles (Ibid.). Elle vend, le 16 janvier 1685, au Préfet assistant de la Congrégation de N^{os} de Chambéry, directeur et administrateur du bien des pauvres, légataires du M^e auditeur Dupont, et de celui de l'Hôpital nouveau des pauvres malades, héritiers de D^{me} Françoise Charvet, veuve du Seigr de la Croix d'Anthurin, une rente de 300 fl.; Marguerite hypothèque notamment la maison contiguë aux murailles de Chambéry et située au devant de l'église des Jésuites, qui se confie par cette église et par le bâtiment du collège de théologie, la rue entre deux du Levant (Arch. Lucey). Elle mourut le 11 novembre 1685 et fut enterrée le 12, à Lémenc (R. P. et Arch. Lucey).

SILVESTRE, baptisé le 21 décembre 1639.

JEANNE, baptisée le 19 avril 1638.

GASPARD, baptisé le 1^{er} janvier 1634.

FRANÇOIS, baptisé le 28 juin 1637.

N. N., religieuse à..., donne quittance à N° Claude-Morand, M^e auditeur, de l'hoirie de D^{me} Jacqueline de Coysia, mère commune des parties (sans date, Arch. Lucey). Sans doute Françoise-Marguerite Charpenne ou de Ramus de Charpenne, bernardine à Rumilly en 1661 et 1693 (M^{ss} Soc. d'Arche, t. XXXVIII).

JACQUES-JOSEPH, baptisé le 19 août 1642.

JEAN-LOUIS, baptisé le 2 juin 1644.

Morts jeunes.

BARBE, baptisée le 21 mars 1645, cohéritière universelle de sa mère, 1650.

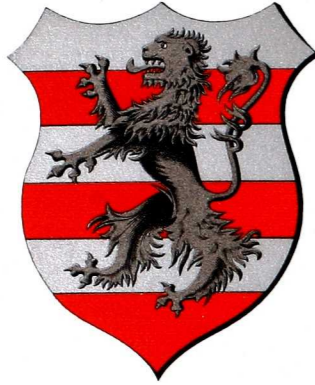
FRANÇOISE, dame de Vens, de la maison-forte de Verdun et de Foras en Chautagne; baptisée le 4 janvier 1648; dite âgée de 9 ans et pourvue d'un tuteur, M^e Cuydel, le 3 août 1656 (Arch. S. S. S.), à la requête de Marguerite de Charpenne, sa sœur, lesdites sœurs étant alors en procès avec le Procureur du Roi à Dijon, relativement à l'hoirie de leur frère, le Seigr de Vens, qui avait testé le 6 mai 1656 (Arch. Lucey). Dans le partage fait avec sa sœur Marguerite, le 16 septembre 1659, elle eut la maison-forte de Verdun et des biens situés à Cruet, Arbin, etc. (Arch. Thuysset). Elle ép., contrat dotal du 24 juin 1659 (Arch. Lucey), avec l'agrément de N° Philibert Passerat, seigr de Bognes, son cousin germain, et de M^e Cuydel, procureur et bourgeois de Chambéry, son tuteur, après mariage célébré et accompli le 1^{er} du même mois, Mess^{rs} Antelme-Melchior de Mareste, baron de Champrovent, seigr de la maison-forte du Petit Chevelu appelé Mégrinat, chev des SS.-Maurice et Lazare, commandeur de Saint-Laurent d'Ugine, gentilhomme servant de M^{ss} R^u, cornette en l'escadron de Savoie, fils de Louis, marquis de Lucey, et de Marguerite de Ballon. Antelme, comme mari de ladite Françoise, consigna devant la Chambre des Comptes de Dijon, le 12 décembre 1662, la maison-forte et château de Vens avec ses dépendances, et prêta hommage pour cela au Roi de France le 13 mars 1663 (Sommaire des Fiefs). Elle fut mère de 1674 à 1689 (R. P. d'Yenne). Si, comme il est indiqué ci-dessus d'après les Archives du Sénat, elle n'avait que 9 ans le 3 août 1656, elle n'en avait que 12 environ quand elle s'est mariée le 1^{er} juin 1659. Son portrait est au château de Lucey.

JEANNE, baptisée le 12 mars 1650, cohéritière universelle de sa mère, 23 mai 1650.

R. P. Saint-Léger.

RAPIER

SEIGNEURS DE LA MAISON FORTE DE CHALAZ EN SAVOIE



P. : fascé d'argent et de gueules au lion de sable brochant sur le tout.
Devise : ARDUO LABORE TANDEM SUPEREMINET.

Ces armoiries se trouvaient dans un recueil envoyé par M^r Cavet le 15 mai 1626 (Arch. Regnaud) et sur un arbre généalogique datant de Benoit de Regnaud, arrière-petit-fils de Louis Rapiet (*Ibid.*). Je connais deux autres versions : d'après un diplôme de Docteur de l'Université de Valence en 1632, elles seraient de gueules à 3 fascés d'argent au lion de sable brochant sur le tout (*Ibid.*); et sur un arbre, qui a dû être exécuté vers 1780, elles sont de gueules à la fasce d'or au lion de sable brochant sur le tout (*Ibid.*).

N^o JACQUES Raperii,
peut-être le même que Jacques ci-contre.
Il ép. Claudine d'Arith (Arch. Thuysset), laquelle vivait encore en 1463 (*Sommaire des Fiefs*) et qui serait fille de N^o Jean d'Arith.

JACQUES Raperii.
Presque certainement celui de ce nom, qui fut l'un des neuf bourgeois de Chambéry envoyés à Bourg en Bresse le 3 août 1397, lors du duel Grandson-Estavayer (Arch. de Chambéry).

N^o NICOD RAPIER, bourgeois de Chambéry, habitant de Maché.
En son nom et à celui de sa mère, et de Pierre et Aymon, fils d'Antoine Rapiet, ses neveux, il reconnaît, le 16 novembre 1463, tenir en fief noble du Duc Louis de Savoie, avec le Seig^r de Revel, une rente féodale rière le Montrossan, Saint-Pierre-d'Albigny, Jarsy, le Clâteland et autres lieux en Bauges, plus les biens procédés de Jean de Arith (Arch. Thuysset et *Sommaire des Fiefs*). Il ép. D^{ne} Jeanne Brigand, laquelle teste le 18 avril 1503 (Arch. Regnaud); elle avait épousé en 1^{re} nocces Nicod Vion, dont elle eut des enfants nommés dans ce testament; elle légua l'usufruit à son mari. N^o Nicod Raperii de Machiaco vivait encore le 4 avril 1492 (Arch. Morand).

N^o AMÉDÉE, seig^r de la maison-forte de Chaloz, bourgeois de Chambéry, cohéritier universel de sa mère, 1503. Le 18 mai 1501 (Arch. Regnaud), lui et Mess^{rs} Jean Lambert, docteur in *utroque*, prennent en acensement pour trois ans les biens de N^o Jean de Montbel, seig^r de Saint-André, comme mari d'Adrienne Allegret, dans les mandements et ressorts de Chambéry, Montmélan, Les Mollettes, Tarentaise, Tournon, Ugine et Faverges..., 400 fassées de vigne à Arbin, Montmélan, etc., *item domum antiquam Chamberiaci sitam prope domum heredium quondam Ansermi Grueti cum magno viridario sito prope Vernetum Chamberiaci*. Syndic de Chambéry de novembre 1514 à novembre 1527 (Arch. de cette ville). Il ép. Marie, fille de Commandable Garzon Dyvone dit du Bourget, qui, plus loin, est dit Noble (Arch. Regnaud (3)). Elle teste le 18 juillet 1514 (*Ibid.*); elle veut être enterrée à Saint-Dominique de Chambéry, dans la chapelle de Saint-Alexis, fondée par les prédécesseurs de son père, et elle nomme héritiers universels son mari et, après lui, ses quatre filles, les substituant les unes aux autres. Amédée teste le 12 juin 1530, nommant sa fille Louise héritière universelle (Arch. Thuysset).

?
Sœur ISABELLE RAPIÈRE,
religieuse Clarisse, professe hors les murs de Chambéry le 5 mars 1530 (Arch. Savoie-roux).

CLAUDINE.
Sa mère lui légua 1.000 fl. quand elle se maria, 1503. Ep. N^o Antoine de Villa. Il fut syndic de Chambéry vers 1534 (dit au Compte de 1536-1537); son compte manque aux Archives de la ville ainsi que plusieurs autres de cette époque.

JEANNE,
légataire de 1.000 fl. par sa mère quand elle se maria. Morte avant son père (Proc^{es}, Arch. Regnaud).

N^o ACHILLE DE VILLA,
fait un partage avec ses cousins de Regnaud de l'hoirie de leur grand'mère Marie Dyvonne le 1^{er} juillet 1562.

(3) Dans la *Revue Savoisienne* de 1909, p. 80 et 181, M^r Martheaux accuse le Comte de Foras d'inexactitudes pour la généalogie de la famille Dyvone, et prétend qu'un document de 1437, qu'il a fait transcrire par M^r Letonnelier, jette un peu de lumière sur cette famille. J'ai prié M^r Martheaux de me signaler ces inexactitudes. Il n'a pu en préciser aucune, et, après m'avoir écrit qu'il reconnaissait volontiers son erreur, s'il y avait lieu, il s'est refusé à le faire dans la *Revue Savoisienne*, où son article avait paru. C'est pourquoi je profite de l'occasion qui se présente de faire moi-même justice de cette accusation. Ce document de 1437 concerne des Nobles de Dyvone ou de Divone, et non pas des Dyvone (sans particule), qui apparaissent un peu plus tard à Chambéry et arrivaient seulement alors à la noblesse, comme M^r de Foras l'a fait remarquer. Ce sont deux familles distinctes que M^r Martheaux a confondues, malgré la distinction qu'en avait fait ressortir M^r de Foras. L'une et l'autre ont fourni des syndics de Chambéry : N^o Jean de Divone en 1431-1432 et N^o Pierre de Dyvone en 1444-1445; puis N^o Jean Dyvone en 1484-1485 et N^o Jean Dyvone en 1535-1536, tous deux sans particule et avec un e à la fin de leur nom en latin (Arch. de cette ville). En outre dans la reproduction de ce document de 1437 par la *Revue Savoisienne*, les noms propres sont généralement défigurés : Marchiandi pour Marchiandi, Viteris pour Urteris, Chauvrenot pour Champrovent, et ce qui est plus fort, Ludonensis diocesis pour Lugdunensis diocesis, etc. Voilà de réelles inexactitudes!



AMILLE qui appartenait à la meilleure bourgeoisie de Chambéry dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. En effet, un de ses membres était conseiller de cette ville en 1396 et deux d'entre eux furent au nombre des neuf bourgeois de Chambéry, qui, avec les syndics, dix nobles entièrement armés, quinze archers aussi armés et un clerc, furent envoyés, par ordre du Comte de Savoie et de son Conseil, le 3 août 1397, à Bourg en Bresse, pour garder les lices et faire les autres choses qui seraient ordonnées par le Comte et son Maréchal à l'occasion du célèbre duel entre Othon de Grandson et Girard d'Estavayer (Arch. de Chambéry, Comptes des syndics de 1396-1398).

Peu après, Jacques Rapiet est dit noble, et, par son mariage avec Claudine d'Arith, il acquiert des biens féodaux dans les Bauges, provenant des N^{os} d'Arith. Au XVI^e siècle, N^o Amédée Rapiet ne laissa que deux filles, dernières de la famille, dont l'héritage se partagea entre les N^{os} Regnaud et les N^{os} de Villa.

GUILLAUME Raperii, de Chambéry,
mentionné dans un acte de 1360 comme devant certains veysseles de froment rachetés par les Bonivard (Inv^o Belletruche, Arch. Morand).

PIERRE Raperii,
presque certainement Pierre Raperii, qui était bourgeois et conseiller de la ville de Chambéry de 1396 à 1398 (Arch. de cette ville, Comptes des syndics), qui, avec 4 nobles (1), les 2 syndics et 1 clerc de la communauté, fut le seul bourgeois de Chambéry mandé, fin juin 1397, à Bourg en Bresse par le Comte de Savoie pour prendre des décisions au sujet du duel Grandson-Estavayer (*Ibid.*), et fut l'un des 9 bourgeois envoyés avec les syndics, 10 nobles armés (2), 15 archers aussi armés et 1 clerc, sur l'ordre du Comte et de son conseil, à Bourg, à la disposition du Maréchal de Savoie, à l'occasion de ce duel (*Ibid.*) (4).

HUGONETTE.
Par acte du 18 octobre 1397, ses frères Pierre et Jacques lui constituent 300 fl. de dot et, faute de paiement, remettent à Amédée (plus loin Aymonet) *Errardi*, bourgeois de Chambéry, 3 seitorées de prés, près de Chambéry, jouxte la voie publique appelée *Carriera de Vernet*. Hugonette, après la mort de son mari, vendit tous ses droits sur ces prés à Mess^{rs} Pierre *Vermosii*, docteur ès lois, par acte Jacques de Tornay, notaire, du 23 décembre 1429 (Mentionné dans une transaction du 12 août 1430 entre les Clermont et les Vermosies au sujet de ces prés, Arch. La Place). Est peut-être la même Hugonette Rapiet, veuve de Mermet de *Allevis*, notaire, qui échange des biens, le 15 octobre 1432 (Arch. Thuysset), avec Philippe de Cognin.

N^o ANTOINE,
qui est cité dans la reconnaissance de 1463 comme père de N^{os} Pierre et Aymon, neveux de Nicod ci-contre. Sans doute celui de ce nom qui fut syndic de Chambéry avec N^o Maurice Candie de novembre 1460 au 23 novembre 1461 (Arch. de cette ville).

N^o MAURICE Raperii,
mort avant 1493, possédait un pré lieu dit au Canal, près de Chambéry, cité dans un acte du 4 septembre 1493 (Arch. La Place).

N^o CHARLES,
cohéritier universel de sa mère, 1503; témoin au contrat de mariage de sa nièce Louise en 1530 (Arch. Regnaud).

N^o PIERRE,
nommés dans la reconnaissance de 1463.

N^o AYMON,
nommés dans la reconnaissance de 1463.

(1) Ces quatre nobles sont : Hugonard Chabod, docteur ès lois, Guillermet Chabod, son frère, Pierre Bonivard et Claude Candie, damoiseaux.
(2) Les noms de ces dix nobles de la ville et du mandement de Chambéry sont : Amédée Bonivard, Pierre Grange, Claude Candie, Guillermet Chabod de Chambéry, Guillermet Chabod de Jacob, Jean de Chignin dit Boveyron, Guigue de la Ravoir dit Banderet, Aymon de Poysat dit Boyta, Dieulefils Bonivard de Vimines et Jean Basin.
(4) Pierre Rapiet, de Chambéry, fut délégué comme Commissaire par le Comte de Savoie, pour vendre les blés et autres victuailles des bailliages de Bresse, Valbonne, Valromey et Novalaise (Inv^o des Archives de la Côte-d'Or, Compte de Jean Marschal, châtelain de Pérouges, 1390-1392).

LOUISE,
légataire de sa mère de 1.000 fl. quand elle se maria, 1514. Ep., contrat dotal du 18 avril 1530 (Arch. Regnaud), N^o François Regnaud, collatéral.

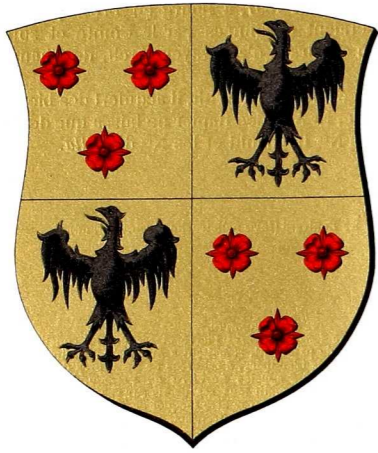
FRANÇOISE,
Sa mère lui légua 1.000 fl. quand elle se maria. Morte sans enfants avant son père (Proc^{es}, Arch. Regnaud).

N^o FRANÇOIS DE REGNAULD,
Un arrêt ayant déclaré ouvert le fidéicommissé apposé au testament de Marie Dyvonne alias du Bourget pour 1/3 à N^o Achille de VILLA, celui-ci fit un partage avec lesdits N^{os} François et Jean de Regnaud le 1^{er} juillet 1562 (Proc^{es}, Arch. Regnaud).

N^o JEAN DE REGNAULD.

RAPIN (DE)

COMTES DES CUINES ET DES VILLARDS EN MAURIENNE



P. : écartelé aux 1 et 4 d'or à 3 roses de gueules, et aux 2 et 3 d'or à l'aigle de sable au vol abaissé (Armes sculptées sur la pierre du tombeau de N° Pierre Rapin, mort en 1579, et sur une porte de la Maison-Blanche à Villargondran, d'après M° R. de Cazenove, *Rapin-Thoyras*).

Ces quartiers sont inversés sur une pierre trouvée dans la tour de Saint-Jean-de-Maurienne appelée la Tour de Marius (*Mtes Acte Savoie*, 2^e série, t. I, p. 156) ; ils sont aussi inversés et le vol des aigles n'est pas abaissé sur divers cachets reproduits dans le même ouvrage de M° de Cazenove (voir aussi *Récits Mauriennais*, 2^e série, p. 109, par le Ch^{me} Truchet).

J'adopte la première version parce qu'elle remonte à la date la plus ancienne.

Un gros in-quarto a été consacré par M° R. de Cazenove, en 1864, à Paul de Rapin, seigneur de Thoyras, auteur d'une Histoire d'Angleterre, et à la généalogie de sa famille en Maurienne, en France et en Prusse. En voici quelques extraits :

« Parmi les anciennes familles de la Maurienne, peut-être venues de Rome fuyant la persécution de Néron,

« celle des Rapin est la plus ancienne... Dans plusieurs titres, les Seigneurs de la Chaudane (les Rapin) se faisaient gloire d'être de la même race que la sainte de Valloires (Sainte Thècle vivant au VI^e siècle), et prétendaient avoir hérité d'elle les droits seigneuriaux qu'ils possédaient dans le pays... De semblables légendes voilent les origines de plus d'une noble famille, nous ne sachons pas que l'on ait jamais demandé à telle illustre maison de France (de Lévis-Mirepoix) de fournir les preuves irrécusables de sa parenté traditionnelle avec la Vierge Marie... La famille Rapin est incontestablement la plus ancienne famille noble de la Maurienne (1)... En 1250, Humbert Rapin de Valloires était qualifié de noble homme (2)... Si les titres authentiques font défaut pour rétablir les degrés généalogiques existant entre N° Humbert Rapin, vivant en 1250, et N° Claude Rapin, vivant à Valloires en 1490, une note manuscrite de Claude-François Rapin, mort en 1776, permet de restituer ces degrés intermédiaires. — Après avoir ainsi reconnu que les titres authentiques font défaut, plus loin le même auteur prétend que la filiation est authentique et prouvée entre cet Humbert de 1250 et Claude vivant en 1490 ou 1486. La contradiction est donc complète entre le passage que je viens de citer et le suivant. N° Joseph Rapin, dit-il, vivant au XIII^e siècle, fut le premier du nom dont les titres conservés au XVII^e fassent mention ; la filiation authentique et prouvée commence à son fils ou petit-fils Humbert, dont tous les descendants prirent la qualité de noble : Humbert, vivant en 1250, eut pour fils Jean ; celui-ci reconnu des biens de l'Évêché en 1308 et eut pour héritier (il ne dit pas fils !!) Jaquème, qui reconnut des biens en 1374. Son fils Jaquier, qui reconnut des biens en 1417 et en albergea en 1437, eut pour fils Claude, vivant à Valloires en 1486 (3). »

Il y a beaucoup à rabattre des prétentions de cette légende, qui « voile l'origine » des Rapin ; et, au lieu de pouvoir atteindre le VI^e siècle de notre ère pour trouver trace de leur noblesse, je suis forcé de l'admettre seulement vers la fin du XV^e. Du reste, c'est déjà une ancienneté assez respectable, car, en dehors des familles chevaleresques, il y en a peu en Savoie et ailleurs dont la noblesse remonte à ce siècle. C'est le 18 août 1489 que des Patentes de noblesse ont été conférées par l'Évêque de Maurienne à Antoine, Jacques et Catherin, frères et fils de feu Claude Rapin, de Valloires. Nous n'en avons connaissance que par une copie d'une déclaration de l'official du diocèse de Maurienne, qui a vu et tenu entre ses mains six Lettres de noblesse données par les Evêques de Maurienne, entre autres celles-ci (Titres Truchet ; Ch^{me} Truchet, *Récits Mauriennais*, 2^e série, p. 108 ; *Travaux de la Soc. d'H^e de Maurienne*, 1^{re} série, t. II, p. 207). A défaut de ces Lettres dont l'existence n'est pas connue autrement, je ne me contenterais pas des références que je viens de citer, si je n'avais constaté que depuis à peu près cette date (et non pas antérieurement comme l'a affirmé M° de Cazenove), des descendants de ces trois frères ont été appelés Nobles, et surtout ont fait partie du corps de la noblesse de la Terre épiscopale de Maurienne. Ainsi Noble Pierre I Rapin de la Chaudane fut mandé auprès de l'Évêque en 1515 (*Travaux de la Soc. d'H^e de Maurienne*, 1^{re} série, t. I, p. 28 et 215) et, en février et mars 1546, le même Pierre et son fils Pierre (le futur Courier) (4) furent au nombre des gentilshommes qui siégèrent à la Cour de justice de cette Terre

(1) P. IV.

(2) P. 20.

(3) P. VI.

(4) M° de Cazenove exagère énormément l'importance des fonctions plutôt modestes du Courier et Juge commun (p. 22 et cit.). A l'époque de l'occupation de la Savoie par François I, le Courier de la Terre commune, dont les fonctions étaient analogues au moyen âge à celles des châtelains, avait perdu toute autorité militaire et n'avait guère conservé que certaines attributions de police. C'est pourquoi ces attributions furent réunies à celle du Juge de la Cour commune, et des deux officiers, le Roi et l'Évêque en firent un seul, qui porta les noms de Courier et Juge commun. Il dépendait, comme ses prédécesseurs, à la fois du Roi de France ou Duc de Savoie et de l'Évêque de Maurienne. Cette institution, devenue à peu près uniquement judiciaire, dura jusqu'à la suppression du domaine temporel de l'Évêque en 1768. Jacques de Passier,

(C^{te} de Mareschal, *Souveraineté temporelle des Evêques de Maurienne au moyen âge*, p. 98, 99, 100 et 101, et Documents, p. 117 et suivantes).

Le Duc de Savoie accorda, le 19 janvier 1561, à N° Pierre Rapin (le Courier) des Patentes de noblesse soit de réhabilitation de noblesse (Arch. Mareschal et Preuves de 1723) et, le 20 mai 1576, de nouvelles Patentes confirmant les précédentes (Arch. Mareschal). Malgré cela, le même Pierre, pour jouir des privilèges des nobles, eut à subir un procès devant le Sénat de Savoie qui, par arrêt du 16 décembre 1577, lui donna gain de cause (*Ibid.*, et Inventaire publié par M° de Cazenove dans *Rapin-Thoyras*, p. IXXXIX, n° 636) (1).

Originaire de Valloires, cette famille, sans s'être élevée en Savoie à une situation bien brillante, a habité Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran, Saint-Remy et Grésey en Savoie. C'est par alliance avec les familles Monice et Martin que des rameaux se sont fixés dans ces deux derniers endroits. Le dernier Noble Rapin qui ait habité la Savoie est mort en 1776, laissant deux filles non mariées et dans la pauvreté, quoique, le premier de sa famille, il eût possédé le comté des Cuines et des Villards, dont sa femme avait hérité.

Au moment de la Réforme, parmi les fils de N° Pierre I Rapin de la Chaudane (ou Choudane), trois frères furent chanoines de Maurienne, et même l'un d'eux fut aumônier de Catherine de Médicis, et deux autres se firent huguenots ainsi qu'un de leurs cousins germains. Ces deux frères prirent part aux guerres de Religion ; l'un, Antoine, fut gouverneur de Montpellier et de Montauban, gentilhomme de la Maison de l'Amiral de Coligny ; l'autre, Philibert, gentilhomme ordinaire du Prince de Condé et maître d'hôtel de la Duchesse d'Enghien, fut condamné à mort par le Parlement de Toulouse et décapité le 13 avril 1568 (*Rapin-Thoyras* par R. de Cazenove) (2). La descendance de ce dernier résida en Languedoc, puis, à la Révocation de l'Édit de Nantes, elle émigra en Hollande et de là en Prusse, où le dernier noble du nom, ancien colonel de cuirassiers de la garde du Roi de Prusse, vivait encore en 1864. Cette branche française des Rapin de Mauvers, de Rabeau et de Thoyras, a produit l'écrivain d'un certain renom, que j'ai cité au commencement de cette notice, Paul de Rapin-Thoyras, auteur d'une volumineuse Histoire d'Angleterre, précisément celui qui s'est fixé en Prusse.

A Valloires, il est resté des habitants portant le même nom et, je crois, de la même souche, mais qui ne descendent pas des trois frères anoblis en 1489 ou du moins de Pierre II (le Courier), qui a obtenu des Patentes de réhabilitation en 1561 : déjà en 1505, au village de la Ruaz, à Valloires, se trouvaient des Rapin, dont l'un fut substitué alors au testament de N° Antoine Rapin ; et dans ce village il y avait encore des Rapin en 1862, au dire de M° de Cazenove. Dans tous les cas, si ceux-ci ont eu un ancêtre noble, ils ont dérogé depuis des siècles.

Dans la descendance de Jacques, l'un des trois anoblis en 1489, il se peut qu'à Villargondran quelques-uns de ses descendants aient dérogé et que je n'aie pu en retrouver la trace. J'ai constaté la dérogeance pour l'un d'eux qui, dans un acte du 12 février 1583, est appelé M° Pierre, fils de N° Pierre (Arch. d'Arves).

L'étude généalogique de M° de Cazenove ne m'a pas été très utile ; je dirai même qu'elle a souvent accru les difficultés en me forçant à vérifier ses assertions. Je m'appuie seulement sur quelques-uns des documents qu'il a mis au jour, et je ne me sers pas de son texte, sauf pour de bien légères exceptions que je signale et pour la branche franco-prussienne que je donne *in parte quâ*, pour montrer l'ascendance et la descendance de l'historien. Je lui laisse toute la responsabilité de ce que je lui ai emprunté pour cette branche (3).



Suite de la note 4 du fol^o 66 : docteur ès droits, courier et juge de la Cour commune de la cité de Maurienne et ressort d'icelle, donne ordre, le 17 décembre 1543, au mestral et aux autres officiers de la cour d'Arve, d'enjoindre à un notaire de délivrer des actes (Arch. Mareschal). Ce mestral est précisément M° Jacques Rapin (voir fol^o 68), et cette pièce est scellée d'un sceau curieux, reproduit ici, de la Cour commune, parti aux armes de chacun des deux souverains, le Roi de France et l'Évêque de Maurienne, qui était alors Jean-Philibert de Challes : on distingue nettement la croix ancrée des Challes comme les fleurs de lys de France.

(1) Dans les Patentes de 1561, il est dit que ledit Pierre Rapin a été extrait de parents nobles qui ont été réputés et reconnus pour tels publiquement d'un temps qui excède la mémoire des hommes, et que ledit Pierre se trouve être relevé de tous actes qu'il pourrait avoir faits, contrairement à l'état noble, et qui sont d'avoir exercé l'office de châtelain rière la paroisse de Valloires, tenu le revenu à ferme, exercé les greffes tant spirituels que temporels dudit pays de Maurienne, d'avoir reçu et stipulé pour l'Évêque ses fiefs, reconnaissances et terriers en cette châtellenie de Valloires, comme en avait exercé aucun de ses prédécesseurs. Il est dit par ces Patentes que « ces actes n'étaient contrairement à l'état de noblesse ni que pour ce les nobles qui les ont exercés aient dû être cotisés ». Il a été au besoin réhabilité à jour du privilège des nobles.

Par les Patentes de 1576, le Duc a aboli tous actes que ledit Pierre Rapin pourrait avoir faits, contrairement à l'état noble, qui sont entre autres d'avoir eu trafic avec des marchands. L'arrêt de 1577 porte que N° Pierre Rapin, courier et juge commun, a été maintenu en possession de jour du privilège de noblesse et d'être exempt de tailles et cotisations qui s'imposent sur le tiers état seulement, « esquelles les nobles n'étaient point cotisés ».

(2) D'après Michaud (Biographie universelle), il fut condamné comme l'un des principaux auteurs de la conjuration formée par les protestants pour s'emparer de la ville.

(3) M° le Chanoine Gros a eu l'obligeance de me communiquer les papiers de la famille Rapin, qui avaient passé aux anciennes Archives d'Arves, mais malheureusement les plus intéressants n'y sont plus et ont probablement été remis à la branche prussienne ; on y cherche vainement les titres les plus anciens et il y a absence de testaments, de partages et de contrats de mariages, soit des actes qui sont le plus utiles pour dresser une généalogie.

JEAN RAPIN, de Valloires. Philippe d'Outre-Arc, damoiseau, laude, le 13 des kalendes de mars 1307, une acquisition faite par ledit Jean (Arch. Thuyset).

CLAUDE RAPIN, de Valloires, mort avant le 18 août 1489.

I. N° ANTOINE. Antoine, Jacques et Catherin, fils de feu Claude Rapin, de Valloires, frères, furent anoblis par l'Évêque de Maurienne le 18 août 1489 (voir fol° 66). II. N° ANTOINE. Il ép. N. N. Papon, de Saint-Martin-Outre-Arc (Manuscrits Comnène). Etat notaire à Valloires en 1488 (Grillet, Dictionnaire historique). Il teste le 6 avril 1505 (R., Inventaire, n° 612), instituant ses quatre fils héritiers. Il serait mort en 1505.

CLAUDE, naturel, vivant en 1568, chanoine et prieur de Bernes (Manuscrits Comnène); Rév^d GUILLAUME, chanoine et prieur de Bernes (Manuscrits Comnène), protonotaire apostolique, prieur de Bernes, d'Aiguellette et de la Croix (R.). GEORGIE, ép. N° Claude de la Chambre, de la paroisse d'Albiez-le-Vieux dont elle était veuve en 1538 (Manuscrits Comnène) (1). N° JACQUES, 3^e fils (R.). N° et Spec^{le} ANTOINE, docteur ès droits (Manuscrits Comnène); ép. D^{lle} Jeanne de Sauvage, sœur de N° Jacques (Ibid.). Il teste le 22 février 1538 (Ibid. et R., Inv^{rs}, n° 614). Sans doute Antoine Rapin, docteur ès droits, juge de toute la juridiction des N° et P^{rs} Mareschaux (Marescoltorum) et des ayants cause de N° Urbain du Mollat, en raison de la maison-forte de Maurienne, en février et mars 1546, avec son fils Pierre (voir fol° 66). II. N° PIERRE I RAPIN DE LA CHAUDANE, doit être Pierre Rapin qui est cité dans un rôle de nobles de la Maurienne en 1514 (R., Document, p. cv); il fut mandé en 1515 auprès de l'Évêque (Travaux de la Soc. de M^{se}, 1^{re} série, t. I, p. 28 et 215); substitué par son frère Antoine en 1538 (R., Invention, p. IXXXII); faisait partie de la Cour des Gentilshommes de la Terre épiscopale de Maurienne, en février et mars 1546, avec son fils Pierre (voir fol° 66). Il prête serment de fidélité au Roi de France le 23 février 1552 (R., Document, p. xvi). Ep. Guillemine d'Arve, vivante encore en avril 1568 (Manuscrits Comnène).

Saint-Martin-Outre-Arc, ordonne à tous les officiers qui sont soumis audit Juge, etc., de maintenir N° Jacques Paquelet dans la possession d'un moulin; scellé d'un petit sceau en placard de cette judicature aux armes des Mareschal (bande chargée de 3 coquilles) (Arch. Mareschal). Spec^{le} Mess^{rs} Antoine Rapin, docteur ès droits, est cité le 22 février 1533 (Arch. d'Arves).

GEORGIE, ép. Catherin Grange, de Saint-Jean-de-Maurienne (Manuscrits Comnène). Elle teste, veuve, le 25 août 1544 (Ibid.). JEAN, ép. Catherin Comnène. N° MICHEL, rentai-se, tes-tament à Genève, le 23 septembre 1568 (Manuscrits Comnène, et R., Document, p. xii) (2). N° et Spec^{le} JACQUES, docteur ès droits, juge mage de Tarentaise, teste le 21 septembre 1563 (Manuscrits Comnène). BARTHÉLEMY, ép. N° Jean Louis Col. (Manuscrits Comnène). JEANNE, ép. N° Jean Claude. MARIETTE, ép. N° Jean Louis. N° PHILIPPE, ép. N° Jean Louis. N° PIERRE II RAPIN DE LA CHAUDANE (ou Choudane), dit N° Pierre Rapin le jeune, il fit partie de la Cour des Gentilshommes de la Terre épiscopale les 12 et 25 février 1546 (C^{de} de Mareschal, Souveraineté temporelle des Evêques de Maurienne, p. 88 et 100, et Documents, p. 118 et suivantes). Il fut institué courrier et juge commun de Maurienne, le 17 août 1559, par le Comte de Chalant, au nom du Duc, et par les Chanoines, sede vacante, le 18 décembre 1559 (Travaux Soc. de M^{se}, 1^{re} série, t. IV, p. 333). Il reçut des Patentes de noblesse, soit de réhabilitation, en 1561, confirmées en 1576, et obtint, en 1577, un arrêt du Sénat relatif aux privilèges des nobles (voir fol° 66). Le 7 janvier 1568, est nommé par le Duc commissaire sur la Maurienne « pour fournir au fait des munitions et victuailles pour la cavalerie qu'il envoie en France au service du Roi » (R., Document, p. xxvi). Ep., contrat dotal du 3 octobre 1563 (Arch. Thuyset), Antoinette, fille de M^{re} Jean Bertrand, de Saint-Michel, et de défunte Humberte de la Balme (3). Il mourut le 8 novembre 1579 (Inscription sur son tombeau) et, le 1^{er} décembre 1579, son successeur comme courrier et juge commun fut nommé (Arch. S. S. S.). Elle ép. : 2^e le 3 août 1581 (Manuscrits Comnène), M^{re} M^{re} Gabriel de Lathoud, juge ordinaire de l'Évêché de Maurienne. Elle fut veuve de ce 2^e mari avant le 2 avril 1591, jour où elle transige comme tutrice et curatrice de ses enfants du 1^{er} lit (Ibid.). Elle teste le 23 août 1613 (Inv^{rs}, Arch. d'Arves) et mourut le lendemain (Ibid.). C'est par lui que commencent les Preuves de 1723.

ANTOINE, naturel, vivant encore le 30 mars 1600, jour auquel il se pouvoit devant le juge de l'Évêché pour obtenir les 500 fl. que son père lui avait légués (Manuscrits Comnène). Légataire de son oncle N° Michel Rapin, 1568 (R., Document, p. xii). ANNE, au partage entre ses frères et ses deux sœurs, d'Arves des biens furent réservés pour les dots de sa sœur Marguerite et d'elle-même. Selon M^{re} de Cazenove (R.), elle ép. Nicolas Favre dit le Capitaine La Barque, commandant du château de Saint-Michel. Anne a dû mourir avant le 18 octobre 1613, car, à cette date, ses frères Guillaume et Jacques ont fait un partage des biens de leur mère, de Pompée, leur frère, et de Marguerite, leur sœur, et D^{lle} Antoinette Favre, leur nièce, est dite héritière pour 1/3 de leur dite mère et eut les biens de Saint-Martin-Outre-Arc (Arch. d'Arves).

d'Arves). Pierre mourut ab intestat (Ibid.). Au partage du 29 juin 1595, il avait eu les maisons, granges, etc., situées au delà Arvan, dessous le chemin tirant à Villargondran, la moitié de la rente de Combefort, etc. (Ibid.).

N. N., fille naturelle, pour la pension de laquelle N° Guillaume Rapin reçut une quittance le 14 août 1625 (Inv^{rs}, Arch. d'Arves).

TABLEAU I.

Doubles traits, Preuves de 1723. R. signifie Rapin-Thuyras par de Cazenove.

N° JACQUES, de Villargondran, substitué par son frère Antoine, 1505 (R.). Probablement Jacques Rapin qui, avec Pierre Rapin, est porté sur un rôle des Nobles de la Maurienne en 1514 (R., Document, p. cv). Mort avant février 1538 (Manuscrits Comnène). ANTOINE RAPIN, de la Ruaz, substitué au testament du 6 avril 1505 de N° Antoine Rapinancien, fils de feu N° Claude, de Valloires (R., IXXXII). PIERRE RAPIN, passe, en 1483 (Arch. Thuyset), une reconnaissance, en faveur de N° Pierre Roche, d'un pré à Valloires. JACQUES RAPIN, est cité en abornement à Valloires en 1483 (Arch. Thuyset).

N° PIERRE, de Villargondran, substitué ainsi que son frère Antoine au testament de son oncle Antoine, 1505. N° ANTOINE, substitué au testament de son oncle Antoine, 1505. M^{re} JACQUES RAPIN, mestral deca le col d'Arves, transmet, le 22 décembre 1543, à un notaire l'ordre qui lui avait été donné par le Courrier et Juge de la Cour commune de Maurienne de lever certains actes; ce notaire se porte comme opposant et ajourne ledit mestral à comparaître devant le Courrier à l'heure de ses assises (Arch. Mareschal). Probablement le même qu'Est Jacques Rapin, notaire, témoin à Saint-Jean-de-Maurienne le 6 septembre 1531 (Arch. d'Arves).

M^{re} PIERRE, de Villargondran. Dits tous les deux nobles et cousins du Juge-Courrier Rapin (N° Pierre II ci-contre), ils lui ont cédé divers biens le 20 juillet 1575 (Mémoire, Arch. d'Arves). N° JEAN-PIERRE. Dit M^{re}, il vend, en 1582, à M^{re} M^{re} Gabriel de Lathoud, juge ordinaire des terres limitées de l'Évêché et Prince de Maurienne, tuteur des enfants de feu N° Pierre Rapin de la Choudane, courrier, etc., tous ses droits sur un pré indivis avec les dits hoirs Rapin et les enfants de feu N° Jean-Pierre Rapin, son frère, à Villargondran (Arch. d'Arves). Le 12 février 1583, il vend au même la prévalence dudit pré, témoin N° Etienne Chambre, d'Albiez-le-Vieux (Ibid.). Est probablement Pierre Rapin, de Villargondran, notaire, qui reçoit, le 1^{er} octobre 1573, une vente d'une vigne à N° Pierre Rapin, courrier (Arch. d'Arves).

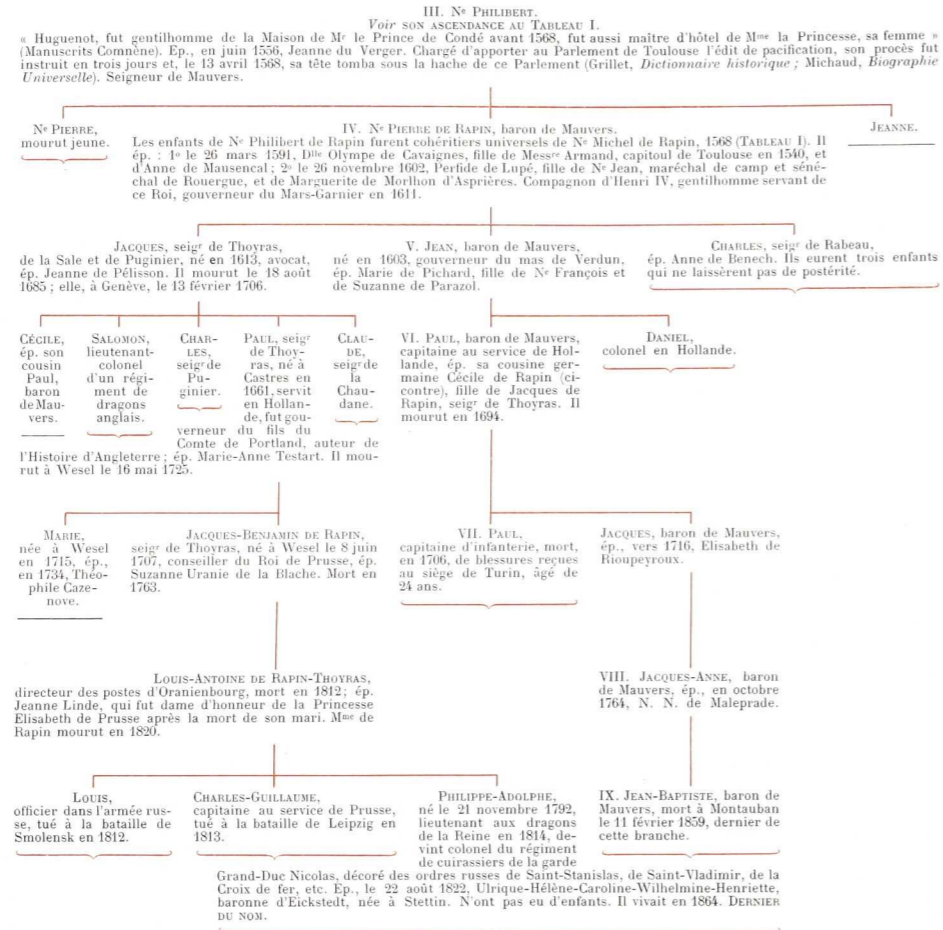
(2) « Michel apostasia et se fit langueron, à cause de quoi il fut prisonnier dix mois à Miolan, puis banni. » (Manuscrits Comnène). Dans son testament il s'exprime ainsi : «... prest à partir à l'armée... sous la conduite de M^{re} le Prince de Condé... N° Pierre de Rapin, juge commun audit Maurienne, et Mess^{rs} Jacques de Rapin... l'ont fait faire prisonnier dix mois au château de Myallans... pour-suyvens des terres de Savoie au sortir des dites prisons, le tout pour cause de religion... Il n'est pas cité dans la liste des prisonniers de Miolan donnée par Dufour et Rabut (Miolan, prison d'Etat).

AYMAR, ép. Hon^{te} François André, d'Argentine. MARIÉ, ép. Hon^{te} Jean Olivier, d'Albiez-le-Jeune. PERNETTE, ép. Hon^{te} Nicolas Fontanel. GUILLAUMAZ, ép. Hon^{te} Louis Assier, habitant La Chapelle. ROSAZ, ép. Hon^{te} Pierre Traversaz, d'Orreille, habitant La Chapelle. N° ANTOINE. Des biens furent cédés, le 29 avril 1610, à N° Antoine, fils de feu N° Jean-Pierre Rapin, par le mari de sa sœur Aynarde (Mémoire, Arch. d'Arves). Sans doute N° Antoine Rapin, témoin, le 29 août 1607, à Villargondran où il possédait des biens au Villar d'Amont (Arch. d'Arves). Le Baron de la Serraz lui délivra ainsi qu'à son cousin N° Guillaume Rapin, le 19 novembre 1616, un certificat de ses services sous la cornette blanche de Savoie (R., Document, p. XXXIV). D'après M^{re} de Cazenove (R.), il aurait ép. Claudaz Huisend et laissé deux fils, Rév^d François, prêtre, et Pierre et une fille Claudaz.

(3) Ledit M^{re} Jean Bertrand, de Saint-Michel, fut anobli, le 15 mars 1574, par le Duc de Savoie, en considération des agréables services rendus au Duc par Mess^{rs} Pierre Rapin, juge commun de Maurienne, et moyennant 200 écus de 5 fl. de Savoie (Arch. d'Etat à Turin). L'acensement à un prix déterminé et pour quatre ans des biens à Valloires des enfants de N° Rapin de la Cité fut proclamé à haute voix, en avril 1582, de la part de l'Évêque et Prince de Maurienne, M^{re} de Lambert, par commandement de M^{re} Pierre-Antoine Retornaz, châtelain au mandement et seigneurie de Valloires, et à la requête de M^{re} M^{re} Gabriel de Lathoud, juge ordinaire des Terres limitées de l'Évêché de Maurienne, tuteur des enfants dudit N° Pierre, par N° Aroud, mestral de Valloires (Arch. d'Arves). En 1589, l'ordonnance de M^{re} de Lambert relative à la défense de la Maurienne contient ceci : « Et pour la garde du passage de Valloire et Valmeinié... y avons establi Seigneur Lathoud, juge temporel de l'Évêché faisant pour les nobles Rapin, papils... » (Anglety, Histoire du diocèse de Maurienne, p. 314). Au partage de ses fils en 1595, pour les droits dotaux d'Antoinette Bertrand, fut réservée toute la maison de la cité appelée Pontcharra avec ses dépendances (Arch. d'Arves). En septembre 1601, ladite N° Antoinette Bertrand du Vigny acense les biens de Villargondran et Villars, comme mère et tutrice de N° Pompée Rapin, son fils (Ibid.).

IN PARTE QUA.
Tout ce qui ne porte pas de marque de provenance est extrait de *Rapin-Thoyras* par de Cazenove.

TABLEAU III.
BRANCHE DE MAUVERS ET DE THOYRAS.



RAVAYS OU RAVAIS

EN LATIN : *RAVAYSII, RAVAISII, RAVASII, RAVESII, RAVAXII, RAVAISI, ETC.*
SEIGNEURS DE SAINT-MAURICE DE ROTHERENS ET DE GEMILLIEU EN PETIT-BUGEY, DE VIRIGNIN EN BUGEY, DE CHARMOISY EN CHABLAIS, ETC.



P. : de gueules donjonné d'argent (Della Chiesa, *Corona Reale*, etc.). Selon Besson, l'écu serait de sable, et la tour d'argent hersée de gueules.



Le premier Ravays connu, N° Mess^{rs} Pierre, juge de Savoie et conseiller du Comte, fonda, avant 1358, une chapelle dans l'église de Belley, et son fils Jean, chancelier de Savoie, voulut y être enterré. J'en conclus que cette famille est originaire de cette ville (1). Je crois aussi que ce Pierre est le premier noble de son nom.

Ce Chancelier, Docteur ès lois et Chevalier, par son alliance avec Guigonne de Gerbais, devint seigneur de Saint-Maurice de Rotherens en Bugey, et forma une branche qui s'éteignit au bout de deux générations dans les Rossillon de Gemillieu et les de la Ravoire. Le dernier mâle de cette branche, Bonicaud, fit héritier N° Jean du Clos dit Clavellet, son cousin, dont la descendance posséda cette seigneurie de Saint-Maurice.

Une autre branche commence vers la même époque, également par un Jean Ravays ou Ravais. Celui-ci fut notaire et secrétaire du Comte de Savoie et fut qualifié aussi damoiseau. Ce Secrétaire comital, dont les protocoles de 1361 à 1397 sont conservés aux Archives d'Etat à Turin, épousa Agnès d'Allinges qui lui apporta la seigneurie de Charmoisy en Chablais. Cela est tout à fait prouvé, notamment par des actes de 1484 à 1498, relatifs au poids de Chambéry (Archives de l'Académie de Savoie). Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ce secrétaire du Comte, qui contracta une si brillante alliance, était presque certainement un frère *illégitime* du Chancelier. D'autres personnes, qui ont examiné aux Archives d'Etat à Turin de nombreux actes qui le concernent, sont tout à fait de cet avis. Ce frère naturel Jean est cité comme tel aux testaments du Chancelier de 1359 et du 8 octobre 1360; à cette dernière date, il était encore aux études. Cela n'empêche pas qu'il a pu être nommé, en juillet de cette année 1360, notaire pour une moitié du mandement d'Avigliana « *Johannem Ravaisii clericum filium naturalem dilecti fidelis consiliarii nostri quondam Petri Ravaisii jurisperiti* » (Arch. Camérales). Ce frère naturel du Chancelier, jeune en 1360, donc beaucoup plus jeune que lui, a très bien pu vivre jusqu'en 1409 et il a très bien pu être secrétaire du Comte de 1361 à 1397. J'ai encore d'autres raisons de croire que ce Jean, souche des Seigneurs de Charmoisy, était un bâtard. Dans les testaments du Chancelier, il y a plusieurs substitutions, mais il n'y en a aucune en faveur d'un Jean Ravais. Plus tard il n'y a pas non plus trace de substitution entre les deux branches, les descendants du Chancelier et ceux du Secrétaire comital, sans doute parce que celui-ci était de naissance illégitime. Cependant je n'ai pas la preuve tout à fait absolue que ce Secrétaire ne faisait qu'un avec le frère bâtard du Chancelier, notaire d'Avigliana; je dois signaler un doute, si léger soit-il.

Dans cette branche du Chablais, un rameau fut formé par N° Claude qui épousa Guillemette de la Gellière, d'une famille bressanne; je ne connais leur descendance que par Guichenon (*Bresse et Bugey*, Généalogie La Gelière) et je lui en laisse la responsabilité. Il qualifie le fils et les petits-fils de ce Claude de Seigneurs de Saint-Mauris (*sic*). J'ignore où se trouve cette seigneurie, et je ne crois pas qu'il puisse s'agir de celle de Saint-Maurice de Rotherens (en Bugey) qui, de l'autre branche des Ravais, avait passé aux du Clos, puis, par alliance, aux de Mareste; ceux-ci la vendirent aux Montbel d'Entremont, dont un

(Voir la suite au f° 74.)

(1) Le Chancelier teste, en 1359, dans sa maison à Belley. Son fils Guigues devait l'hommage à l'Evêque de Belley.

II. JEAN RAVAYS, damoiseau.
Voir son article et son ascendance au Tableau I.

III. N° FRANÇOIS RAVASII, seigr de Charmoisy.

Une obligation est passée par le Curé d'Anthy, le 16 août 1412, en faveur dudit N° François, fils de feu N° Jean Ravais de Chambéry, jadis secrétaire du Comte de Savoie, et d'Agnès d'Allinges (Arch. Thuysset). Fit l'expédition de 1426 contre le Duc de Milan avec 2 lances (Costa de Beauregard, *Souvenirs d'Amédée VIII*). Des reconnaissances sont passées, le 3 décembre 1427, en sa faveur pour Charmoisy, comme héritier d'Agnès d'Allinges, sa mère (Arch. Thuysset). Maître d'hôtel du Duc de Savoie en 1435 et 1441 (M. Bruchet, *Le Château de Ripaille*, Documents, p. 503 et 530), le 20 janvier 1438 (*Cartulaire de Bourg*, p. 232), le 18 juillet 1440 (Arch. Viry) et le 2 décembre 1443 (Arch. Savoiron). Était châtelain d'Évian et de Fêterne le 18 février 1437 (Arch. Thuysset). Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, habitait dans sa maison à Thonon le 15 mars 1437 (Arch. Rulaud) et le 20 août 1439 (Arch. Thuysset). Il était, avec les N° d'Anthy, possesseur d'un four banal à Anthy, comme le prouve un acte passé, le 2 avril 1438, au château de Thonon, dans la chambre dudit François Ravais, maître d'hôtel du Duc, près de la porte dudit château (*Ibid.*). Il fut châtelain de Thonon de 1440 à 1441 (M. Bruchet, *Le Château de Ripaille*, p. 309) et le 2 décembre 1443 (Arch. Savoiron). Il fut nommé, le 22 mars 1441, par Rodolphe d'Allinges, chevalier, l'un de ses exécuteurs testamentaires, et celui-ci le substitua à ses enfants pour ses biens du mandement de Thonon et des Allinges, et le désigna alors : N° François Ravais, maître d'hôtel du Duc de Savoie, son cousin (Arch. Viry). Il était vivant le 11 avril 1452 (M. Bruchet, *Le Château de Ripaille*, Documents, p. 537). Le Duc lui concéda, le 2 décembre 1452, la juridiction, même sur les étrangers, dans ses fiefs d'Allinges, de Thonon, d'Évian et de Fêterne (Arch. de Cour). Il mourut avant ou en 1454 (Arch. Thuysset).

IV. N° ou Mess^{rs} JEAN RAVAYS (*Ravasii, Ravaxii*), de Thonon, seigr de Charmoisy.

En son nom et pour son frère N° Claude, il reconnut, le 1^{er} décembre 1456, tenir des biens du prieuré de Ripaille, achetés de N° Jacques de Villier (Arch. Thuysset). Le 10 mai 1461, il passe reconnaissance pour une rente féodale rière Allinges, Vailly, Bellevaux, etc. (*Sommaire des Fiefs*). Licencié es lois, il reçoit des reconnaissances pour Charmoisy le 11 mai 1474 (*Ibid.*). Ep., contrat dotal du 19 octobre 1464 (*Ibid.*, et Arch. Morand), Antoinette, fille de N° Jean de Compey, chevalier, seigr de la Chapelle, Drailans, Gruffy, etc. Veuve et tutrice de ses enfants, elle transige, en 1477, avec les N° de la Gellière (Arch. Thuysset). Le Duc de Savoie confirme, le 20 novembre 1484, en faveur de ladite Antoinette de Compey, veuve et tutrice de ses enfants, les Lettres d'albergement et d'acquisition du poids de Chambéry, qui avait été acheté par N° Jean Ravais, secrétaire du Comte de Savoie, qui a toujours été possédé depuis lors par ses descendants, et qui l'est encore par les enfants de ladite Antoinette, *pronepotes* dudit N° Jean Ravais, acquéreur (Arch. de l'Ac^{te} de Savoie). D'autres Lettres de ratification pour le même objet sont datées du 23 août 1485, du 14 janvier 1490 et du 24 mars 1498, en faveur des mêmes enfants et héritiers de Mess^{rs} Jean Ravais (*Ibid.*) (1). Le 8 janvier 1500, les mêmes reconnaissances que ci-dessus (en 1474) sont passées en faveur de ses trois fils (Arch. Thuysset).

PAULINE, légataire de son frère Jean pour 200 fl.

V. N° JEAN RAVAYS, coseigr de Charmoisy, bourgeois de Thonon, avec ses frères Louis et François, reconnu, le 24 mars 1500, tenir du fief du château de Thonon la rente féodale de Charmoisy, etc., avec jur^{is} h. i. m. et b. et dernier supplice, rière Allinges, Lully, Bellevaux, et autres biens provenant d'Agnès d'Allinges, leur arrière-grand-mère (*Sommaire des Fiefs*). Les mêmes reçoivent reconnaissance de biens féodaux à Anthy, Chignans, Macheron et Marclaz en 1499, 1500 et 1503, une partie de ces biens étant indivise avec les héritiers de Girarde de Saint-Jeoire (Arch. Thuysset), et ils reçoivent des reconnaissances par des habitants de Fêterne en 1499, 1500 et 1501 (*Ibid.*). N° Jean et Louis Ravays, coseigrs de Charmoisy, obtiennent, le 14 janvier 1511 (Arch. Morand), de percevoir 76 fl. par an sur les revenus de la Chapelle, qui avaient été assignés pour la dot non encore payée de 1.400 fl. de leur mère. Jean vend, le 23 février 1512, le tiers de 6 coupes de froment de cense indivise pour les deux autres tiers avec N° Georges Joly, ayant cause de N° Louis Ravais, frère du vendeur (*Ibid.*). Le 2 septembre 1518 (*Ibid.*), il fait donation de tous ses biens à Aymon de Genève, seigr de Lullin, à cause de ses services et de leur consanguinité ; il se réserve l'usufruit et 300 fl. ; s'il se marie, il pourra assigner à sa femme 1.000 fl. sur sa part de la seigneurie de Charmoisy ; s'il a des enfants, la donation sera nulle. En vertu de cette donation, les 2/5 de Charmoisy, des maisons à Thonon, des biens à Anthy, Vailly, etc., parvinrent à Aymon qui en disposa par un testament dans lequel il qualifie Jean Ravais d'*oncle*. Je ne connais entre eux qu'une parenté éloignée par les Compey. Le 24 février 1547, des reconnaissances sont faites en faveur de N° Georges, Guy et François-Prospér de Genève, coseigrs de Charmoisy, tant comme ayant cause de feu N° Jean Ravais, fils de feu N° Jean Ravais, qu'à cause d'une transaction passée autrefois avec Amblard Vidonne, seigr de Novéry, et Gaspard Ravais, sa femme (*Ibid.*).

BERNARDIN,

fils donné du donateur de 1518. Le donataire sera tenu de le faire bénéficier de 25 fl. par an. Il vivait encore lors du testament d'Aymon de Genève, 1536 ; celui-ci le recommande à son héritier.

ANTOINETTE,

religieuse Clarisse à Évian, morte avant 1518. Gaspard, sa sœur, avait des droits sur sa succession.

TABLEAU II.
SEIGNEURS DE CHARMOISY.

JEANNE, ép. N° Pierre Pugin, de Cluses, dont la fille Jaquemette Pugin ép. N° et Spéc^l Jean le jeune Martin, de Salanches, et mourut avant le testament de celui-ci de 1432 (Titres Bonnefoy).

MARGUERITE, fille de N° Jean Ravais, ép. N° Etienne de Greysier, de Fêterne, lequel, dans son testament du 29 mai 1405, lui fait un legs, notamment de l'usufruit d'une partie de sa maison de Thonon (Titres d'Eschavannes et Arch. Thuysset).

ANTOINE RAVASII, plante l'étendard (*veccillum seu banderiam*) du Comte de Savoie, le 22 juillet 1413, sur la tour du château de Revel (Arch. de Cour).

JEAN, bâtard de Ravais, châtelain de Saint-Genix et Cordon, 1434-1435 (Inv^{rs} des Arch. de la Côte-d'Or).

(1) Ces diverses Lettres de confirmation sont une des nombreuses preuves de ce que les Ravais du Chablais sont les descendants du Secrétaire du Comte de Savoie, T. Chappéron, dans *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, p. 32, s'est trompé quand il a dit qu'en 1480, à l'extrémité de la rue Grenette et à l'angle de la rue Juiverie, était la tour forte qui avait appartenu à N° Jean Ravais, chancelier de Savoie en 1356, et qui était possédée alors par ses descendants, Jean, Louis et François Ravais. Ceux-ci ne descendaient pas du Chancelier, mais du Secrétaire du Comte.

N° CLAUDE.

Son frère Jean transige au nom dudit Claude à Thonon en 1454 (Arch. Thuysset). Ep. Guillemette de la Gellière, sœur d'Antoine de la Gellière, seigr de Cornaton, qui fut veuve avant novembre 1477 (Arch. Thuysset). D'après Guichenon (*Bresse et Bugey*, Généalogie La Gellière), ce mariage eut lieu le 18 janvier 1453, et Guillemette serait fille de Pierre, seigr de la Gellière (d'une autre branche), et de Jeannette de Chandée. Guichenon (*Ibid.*) fait tester Guillemette le 22 février 1480, et appelle son mari Claude de Ravays, chev^{er} de Vallière et de Chavanes sur Thonon en Chablais.

D'après Guichenon.

N° LOUIS, coseigr de Charmoisy, est cité quelquefois avant son frère Jean, mais c'est le contraire ordinairement. En 1477 (Arch. Thuysset), les hoirs de N° Jean Ravais, seigr de Charmoisy (son père), tiennent des biens à Thonon et aux environs comme ayants cause de N° Rolette Pugin, pour lesquels ils reçoivent reconnaissance avec Andrée de Neuvecelle, descendante de Girarde Pugin, sœur de Rolette. Le 3 février 1505, il reconnaît devoir à Hon^{re} Jeanne, veuve d'Antoine Ruyphi, bourgeois de Chambéry, une certaine somme à cause des dépenses faites par elle dans la maison du poids de Chambéry, qu'elle habitait et dont le tiers appartenait audit Louis (*Ibid.*) ; le 27 février 1508, il reconnaît devoir 1.550 fl. p. p. à ladite Jeanne et il donne en hypothèque une part d'une maison et boutique, située à Chambéry dans la rue appelée jadis de la Grenaterie et maintenant de la Fromagerie, avec une part du poids de la ville *cum appendentiis et pertinentiis eiusdem domus, turris et ponderis, nobili contenti pertinentibus*, lesdites choses étant en indivision avec N° Jean Ravais, son frère, témoin à l'acte confinant la maison de ladite Jeanne et de ses enfants d'Orient, l'eau de l'Albanne d'Occident, l'eau de N° Jean Cohenardi du vent, et la prède eau de bise, la rue étant intermédiaire à ce dernier confin (*Ibid.*). Il épousa Agnès de Gregliaco, avec laquelle il reçoit, le 24 avril 1503 (Livre de raison Loys), de Michellette de Riveria, veuve de N° Jacques d'Espagny, une chaîne d'or dont la valeur sera applicable à la fondation d'une messe (Voir EPAGNY, tome II, fol^o 306).

LOUISE, 1480, femme de Georges de la Gellière, seigr de Cornaton, mort sans enfants. Ils vivaient lors de la transaction de 1477. Georges avait épousé précédemment Louise de la Baume, fille de N° Guillaume et de Louise de Genost (Guichenon, *Ibid.*).

AMBLARDE, 1480.

JEAN DE RAVAYS, seigr de Saint-Mauris et de Chavanes, vivant en 1480.

PERNETTE, 1480.

D'après Guichenon.

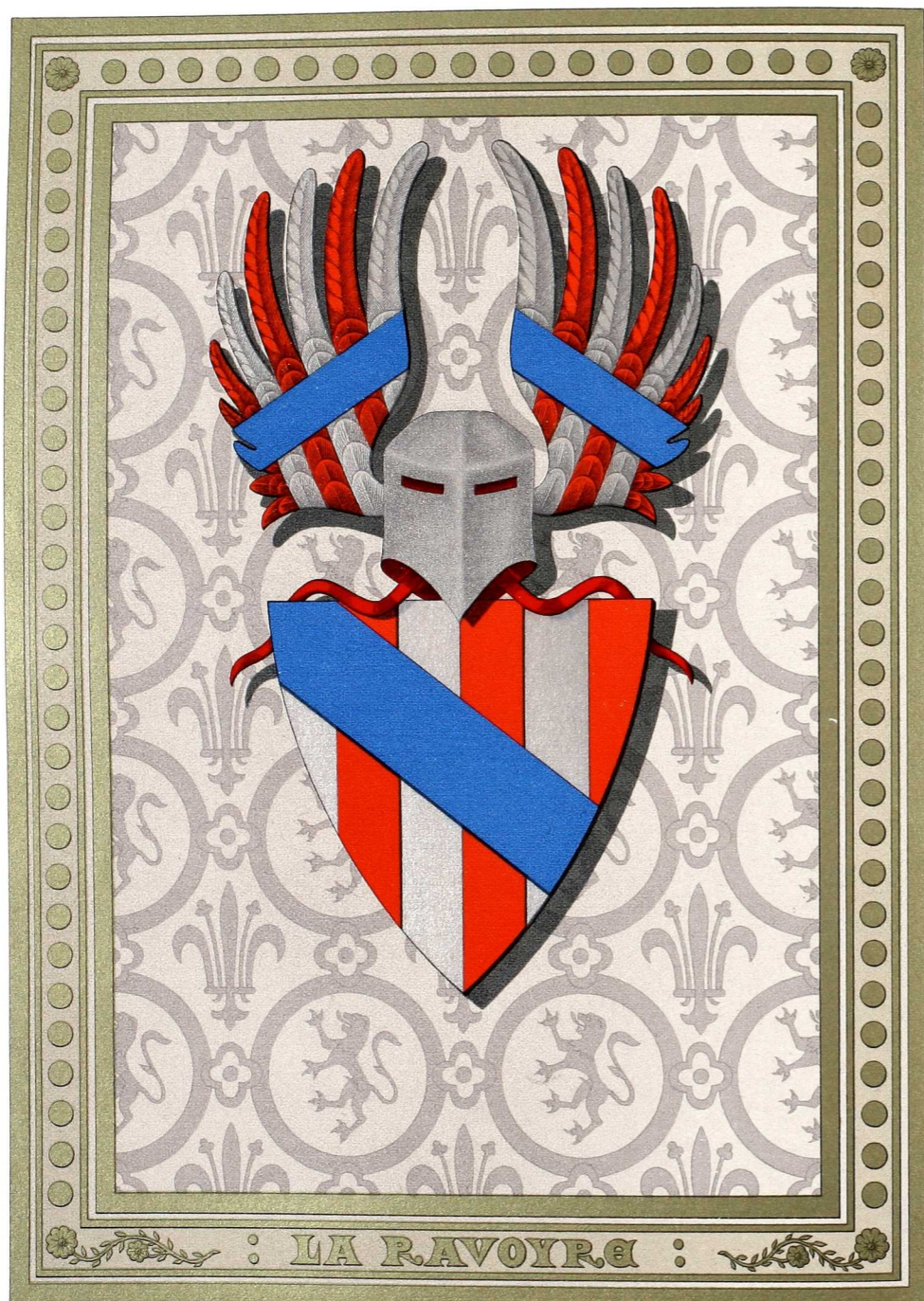
V. GUILLAUME,

PIERRE.

GASPARDE RAVAYS, codame de Charmoisy.

Son oncle Jean Ravais lui lègue 10 fl., 1518. Ep. N° Amblard de Vidonne, coseigr de Villier (Titres d'Eschavannes), qui devint ainsi coseigr de Charmoisy. Le 20 juin 1530, ils réduisent en soufferte perpétuelle, moyennant un denier genevois de servis nouveau, l'hommage taillable dû sur les biens achetés des Villiez (?) par les N° Mestral d'Évian, lequel hommage ces Nobles *minime deservire non possunt* (*Ibid.*). Le 18 juin 1545, Amblard et Gaspard reconnaissent tenir des Seigneurs de Berne divers biens indivis avec N° Georges, Guy et François-Prospér de Genève, cause ayants des N° Ravais (*Sommaire des Fiefs*). Dès lors, les Genève possédèrent deux parts de la seigneurie de Charmoisy et les Vidonne trois (*Ibid.*).

RAVOIRE (DE LA) OU RAVOYRE (DE LA)



P. de Viry del. et grav.

RAVOIRE (DE LA) OU RAVOYRE (DE LA)

SEIGNEURS DE SAINT-ALBAN, DE LA CROIX (A SAINT-ALBAN), DE LA COLLIETTE, DES MARCHES, DE TRESSERVE, DE LA RAVOIRE (A SAINT-JEAN DE LA PORTE), DU MOLLARD DE SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER, EN SAVOIE ; BARONS DE CHARANSONNAY EN GÉNEVOIS ; SEIGNEURS DE SILANS, DE CHATEAUBOCHARD, COSEIGNEURS D'ESCRIVIEUX DE MASSIGNEU EN BUGEY ; SEIGNEURS OU COSEIGNEURS DE VAUDAGNE, DE LA TOUR OU DES TOURS D'HAUTEVILLE (A COMBLoux), DE SERVOZ, EN FAUCIGNY ; COSEIGNEURS DE CAVALLERLEONE EN PIÉMONT.

P. : pallé d'argent et de gueules à une bande d'azur (Guichenon, Della Chiesa, Paillot, Besson, Galiffe et de Mandrot, *Armorial de Loche*; sceau de Jean de la Ravoire, bailli de Savoie, vers 1500, aux Arch. Thuysset).

Comme il est arrivé pour d'autres familles qui ont un pallé dans leurs armes, les Viry par exemple, à une époque ancienne, le nombre de pals n'a pas été fixé d'une manière qui est devenue la règle plus tard. Ainsi un sceau de la Cour ou Curie de la Terre des frères Guigues et Pierre de la Ravoire, chevaliers, apposé en 1344 par ordre du juge de cette Terre, laisse voir un écu écartelé aux 1 et 4 de... au lion de..., aux 2 et 3 de... à 5 pals de... à la bande de... brochant sur le tout. Ce sceau est reproduit au Tableau VI.



L. m'a été très difficile de faire une généalogie de cette famille, parce que les archives de ses diverses branches ne me sont pas parvenues et que je n'ai pu voir qu'un nombre très restreint de documents éparés ; les Archives d'État à Turin m'ont été d'un grand secours, ce qui prouve son importance historique. En outre il fallait distinguer ses membres de ceux de plusieurs autres races, dont le nom était presque semblable et quelquefois identique, surtout des Rivoire (du Petit-Bugey et du Dauphiné, soit du bailliage de la Novalaise avant 1355) et des de Rovorée du Chablais. Non seulement les historiens étrangers à notre province traduisent souvent les noms latins sans se donner la peine de chercher quelle en est l'orthographe en français (ils feraient beaucoup mieux de les donner simplement en latin), mais tous les auteurs ont fait confusion entre ces trois maisons illustres et de noblesse immémoriale : Della Chiesa, Guichenon, le M^{re} Costa de Beauregard, L. Ménabréa, Burnier, Franchi-Verney, T. Chappéron, M^r Mugnier, le Ch^{me} Trépier, Vernier, Bollati di Saint-Pierre, Guigue, M^r Bruchet, le Nobiliaire de la Vallée d'Aoste, M^r A. Perrin, etc. (1). On ne peut se fier en aucune façon aux indications du *Sommaire des Fiefs*, de l'*Indice Savoia*, ou des Inventaires des Archives d'État à Turin et de celles de la Côte-d'Or.

Nul ne s'est rendu compte plus que moi de la difficulté de cette distinction, et pour tâcher de ne pas me tromper, j'ai relevé l'orthographe en latin d'un grand nombre de documents de chacune de ces familles (2). On remarquera que les Rivoire n'avaient pas la particule jusque vers la fin du xv^e siècle, et encore alors c'est tout à fait exceptionnel, tandis que les deux autres familles la prenaient toujours en latin, comme en français naturellement. Grâce à cette observation, il ne sera plus permis de confondre les Rivoire, avant l'époque que j'ai indiquée, avec les *de la* Ravoire ou les *de* Rovorée. Pour ces deux dernières familles, comme elles ont entre autres deux formes communes, si ce n'est trois : *de Ravoria*, *de Ravorea* et peut-être *de Ravoyria*, lorsque ces formes sont employées, il faut se baser, pour les distinguer, sur d'autres indices, seigneuries, indication de parenté, prénoms connus, fonctions, etc. L'erreur dans ce cas est plus excusable.

Précédemment a paru dans notre ouvrage une notice sur les Ravoyre de Queige ou de Queige dits Ravoire (*Ravoyria* ou *Ravorie* en latin), qui, vers la fin, ont pris la particule pour s'appeler *de* Ravoyre et même parfois *de la* Ravoyre. Une autre famille noble, les Ravoyre (*Ravoyria*), de la Croix de la Rochette,

(1) Voici quelques exemples. Della Chiesa (*Corona Reale*, p. 26) réunit en une seule famille les la Ravoire et les Rivoire. Guichenon (*Bresse et Bugey*, Fief de Silans) attribue ce fief à Catherine de Rivoire, dame des Marches (Guigue, *Topographie de l'Ain*, a copié Guichenon sur ce point), et à la généalogie Luyrieu il cite Aynarde de Rivoire, dame de Saint-Alban : ce sont deux de la Ravoire. Le Marquis Costa (*Souvenirs d'Amélie VIII*, p. 117 et 120) voit un Sybuet de la Ravoire dans *Sybuetus Ravoyria* et, page 128, il traduit *Petrus Ravoyria, dominus de Bonnessins*, par Pierre de la Ravoire (sic). L. Ménabréa (*Origines féodales*, p. 389) cite Berlion de la Ravoire au traité de 1314, au lieu de Berlion Rivoire. Burnier (*Chartreuse de Saint-Hugon*, p. 470) prend au contraire un de la Ravoire pour un Rivoire. Franchi-Verney (*Armeries*) fait seigneurs de Brissogne les de la Ravoire, tandis que cette seigneurie appartient aux de Rovorée, et il donne aux de la Ravoire les armes des Rivoire. Le *Nobiliaire du Duché d'Aoste* commet la même erreur pour cette seigneurie. Chappéron (*Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, p. 70) cite Guigon de la Ravoire, prieur de Lémenc en 1479 ; c'est un Rivoire ; dans ses Manuscrits (Archives de l'Académie de Savoie, au fief de Saint-Alban), il appelle les de Rovorée les la Ravoire du Chablais. M^r Mugnier (*M^{re} Soc. St. d'Arçes et d'Archev. t. XXVIII*, p. LXV), en interprétant quatre chartes relatives aux de la Ravoire de Saint-Alban, leur donne les noms de de Rovorée, de Ravorée ou de Ravoyrie. Le Chanoine Trépier (*Recherches sur le Décanat de Saint-André*) traduit au hasard le nom latin des de la Ravoire ; ainsi pour deux cures de Grésy, il les appelle de Revoire. M^r Bruchet (*Château de Ripaille*, p. 320, 327, 485 et 486) transforme le nom des de la Ravoire en de la Revoyre, de Ravoyre (sans la), de Ravoire ou de Revoyre (sans la). M^r Vernier (*Dictionnaire topographique de la Savoie*) cite comme nom de la commune de la Ravoire : Ravoyria, 1240, en s'appuyant sur Gibrario (*Documents*, p. 142). Or ici c'est le nom d'un individu, Vautier, qui figure dans la charte en question, et pas du tout le nom de la paroisse. M^r Perrin (*Les Hospitaliers et la Commanderie de Saint-Antoine de Chambéry*, p. 128 et 196) confond, comme Chappéron, des Rivoire avec les de la Ravoire. Bollati di Saint-Pierre (*Illustrazioni della spedizione in Oriente*, p. 318) traduit Guillelmo de Ravorea (un de Rovorée) par Guglielmo di Ravoire ou di Revoire, et Sibuetus Ravoyria (un Rivoire) par Sibueto Revoire ou Ravoyria.

(2) Les de la Ravoire ont toujours la particule de : *de Ravoyria* (le plus souvent), de Ravoyria, de Ravoyria, de Ravoria, de Ravorea, de Ravoyria, de Ravoria, de Revoria, de Ravoyria, de Ravoria, de Ravoyria, de Ravoria, de Ravoyria, de Ravoria, de Ravoyria, de Ravoria, de Ravoyria, etc. La terminaison est donc toujours en *a*. — Les Rivoire n'ont jamais la particule, sauf dans l'un des actes que j'ai vus, du 3 octobre 1481 (Arch. Barrioz), où il y a : de Revoyrie, ce qui résulte peut-être d'une erreur, la particule d'autre part ne s'expliquant pas avec la terminaison d'un gentilhomme. Ravoyre, Ravoire, Ravorie, Ravoyrie, Revoyrie, Revoyre, Revoyrie, Revoyrie, Revoyrie, Revoyrie, Revoyrie, Revoyrie, Ravoyria, Ravoyria, Ravoyria. La terminaison est donc toujours en *e*. — Les de Rovorée ont toujours la particule de : *de Ravorea* (forme la plus usuelle), de Ravoria, de Ravorea, de Ravoria, de Ravoyria, de Ravoyria, de Ravoyria, de Ravoyria, de Ravoyria, de Ravoyria, de Ravoyria, etc. — Les de Ravoyria (source douteuse). J'ai rencontré aussi des *Ravoyria* et un *de Ravoyria* qui n'étaient pas nobles.

ne prit jamais la particule à ma connaissance, de même que des familles nobles qui paraissent lui avoir succédé, les du Bey dits Ravoyre et les Germanety dits Ravoyre.

C'est à Montmélian qu'on trouve les de la Ravoire le plus anciennement, au XIII^e siècle, et plusieurs branches sont restées dans cette ville. L'une d'elles posséda la maison-forte de la Ravoire à Saint-Jean de la Porte, au moins dès 1429, et les seigneuries des Marches et de Tresserve, mais cette branche venait sans doute de Montmélian, où elle avait une chapelle de Saint-Pierre, fondée par ses prédécesseurs, dans l'église des Dominicains; les de la Ravoire avaient dans la même église une chapelle sous le vocable de la sainte Vierge, dans l'église N^e-D^e de Montmélian une chapelle de Saint-Antoine, et près de cette église une chapelle de Saint-Georges (*Documents de l'Académie de Savoie*, t. VI, Pouillé de 1497, p. 375 et 376). Cette branche de Saint-Jean de la Porte eut pour héritiers les de Chalandière, qui devinrent seigneurs de la Ravoire, et en 1735 mourut à la Ravoire, dans cette paroisse, Gabrielle de Chalandière, qui fit héritier N^e Pierre-Louis de Mellarède, comte du Bettonet, son cousin (*voir DE CHALANDIÈRE*). Je ne crois donc pas que cette famille, dont le nom vient vraisemblablement d'un nom de lieu, l'ait tiré de la Ravoire à Saint-Jean de la Porte. Elle aura au contraire porté là son nom patronymique; mais il me paraît plus probable qu'elle l'ait pris d'un lieu, qui s'appelle encore Ravoyra ou Ravoyria, plus près de Montmélian, à la Chavanne, non loin de l'église, du côté de Planaise; il subsiste en cet endroit des ruines assez importantes et des restes encore debout d'une habitation ancienne, qui a appartenu, à dater de la fin du XVI^e siècle, à une famille bourgeoise de Montmélian, devenue les Nobles Brunet (Communication de M^r l'A. Vulliod). Toujours aux environs de Montmélian, une branche avait la seigneurie du Mollard à Saint-Jean-Pied-Gauthier; la maison-forte existe encore, avec de beaux vestiges de son antiquité, et bien qu'elle ait été déformée en partie (*Ibid.*). Des de la Ravoire de diverses branches ont habité Arvillard, les Cuynes et Saint-Remy en Maurienne. D'après un manuscrit des Archives de Thuyset et *Les Bauges*, par le Ch^{re} Morand (I, p. 185), le fief de la maison-forte ou château de Cheyloup fut inféodé par les Bénédictins de Bellevaux à des Nobles de la Ravoire frères, qui le possédaient en 1463, et des membres de cette famille vendirent cette seigneurie à Pierre Jacquier en 1584.

Les de la Ravoire avaient des maisons à Montmélian, et ils avaient même dans le *Castrum* de cette ville une ou deux maisons-fortes, comme en possédaient les Mareschal dans le même château (*voir MARESCHAL*), les Mouxy dans les châteaux de Rumilly, de Montfalcon et de Grésy (*voir MOUXY*), les d'Orlier dans le château de Montfalcon (*voir MONTFALCON*), etc. Ainsi des actes de 1376 et de 1393 sont passés à Montmélian *in castro in domo forti Jacobi de Ravoyria*, ou *in domo castrici dicti Jacobi* (Arch. Lucey); dans une reconnaissance faite, en 1381, par Jacques de la Ravoyre dit Jaymes, est cité un jardin *in castro Montismeliani*, sous la maison de Mess^{rs} Georges de la Ravoyre, chevalier, et une maison dudit Jacques *in castro Montismeliani cum plateis, curtille, ruppe et aliis suis pertinentiis*.

Dès 1317, une branche puissante était fixée à Saint-Alban près de Chambéry. Sans en avoir la preuve complète, j'ai la conviction qu'elle venait de Montmélian; cette conviction est basée en partie sur le document lui-même qui nous apprend comment lui est arrivé le grand fief de Saint-Alban avec ses dépendances de la Croix, la Colliette, etc. Le 3 mai 1317, le Comte de Savoie et Guignonet, Voutier et Pierre de la Ravoire, frères, agissant comme neveux et héritiers de Guillaume Dieulefils, de Saint-Alban, bourgeois de Chambéry, transigèrent relativement à l'omnimode juridiction sur ce que ces frères possédaient depuis le cours de la Leyse coulant entre Saint-Alban et la Bâtie, jusqu'au pas de la Cluse, et depuis le sommet du Nivolet jusqu'au lieu qui est appelé Rivière (*riveria*) de Pierre Vulpil (1), dans lesquels confins sont les villages de Pragondran, Montbasin, Verel, l'une et l'autre Cluse (2), Chesses, Saint-Alban, Villaret, Leisse, Lovette, Bassins, Nivolet et Rasuray, et les maisons-fortes de la Colliette et de la Croix; il est convenu que lesdits frères auront le m. et m. emp. et l'om. jur^{on} sur tout ce qu'ils possèdent dans ces confins et ailleurs dans les châtellenies de Chambéry et de Montmélian; ils prêtent hommage et ils en reçoivent investiture, sous la réserve de ce qui appartenait à Jean, Rolet et Pierre de *Herbesio* frères et leurs neveux (3).

Cette transaction, longuement expliquée au *Sommaire des Fiefs* des Archives d'État à Turin, indiquée aussi au *Sommaire des Fiefs* des Archives de la Savoie et à l'*Indice Savoia*, dans les articles des diverses communes, ne se trouve plus aux Archives d'État à Turin, ou du moins de longues recherches n'ont pas permis de l'y retrouver. Mais d'autres actes des Archives de Laplace de 1378 et surtout une reconnaissance

(1) Dans une reconnaissance de 1344, il y a : *riveria Jacobi Vulpilii quondam*. Quant au nom de Pierre Vulpil, nous le trouvons, en 1232, dans le *Cartulaire d'Aillon*, page 432 : *Vulpilletus*, fils de feu Pierre *Vulpili*, transige à Chambéry avec le prieur des Chartreux, au sujet d'une aumône que son père avait faite à ce couvent pour son anniversaire. Antelme de Clermont, évêque de Maurienne, par testament du 26 février 1289, fait un legs de 100 s. viennois annuels à Pierre Vulpil (ou Vulpil), il y a les deux, son clerc, jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice ecclésiastique valant au moins 10 livres viennoises annuelles; il lui lègue aussi son cheval noir (Angley, *Histoire du Diocèse de Maurienne*, p. 461 et 463; *Documents de l'Académie de Savoie*, II, p. 97 et suivantes). Dans des reconnaissances de 1378 (Arch. Laplace), cette *riveria* est dite de Pierre de Sonnaz.

(2) L'une et l'autre Cluse est le texte du *Sommaire des Fiefs*. Dans les actes de 1344 et 1378, il y a : *ultraque clusa*. (3) Le *Sommaire des Fiefs*, pour cet acte de 1317, traduit le nom de ces de *Herbesio* par de Gerbaix, comme l'a fait le Cardinal Billiet, dans le *Cartulaire de Maurienne*, p. 108 et 109, et le Chanoine Angley (*Histoire du Diocèse de Maurienne*). Il y a en effet au *Sommaire des Fiefs* : « aux Seigneurs Jean de Gerbaix, Rolet et Pierre, ses frères et leurs neveux ». La rédaction est tellement peu claire qu'on ne peut savoir à qui se rapporte le mot neveux, et si, par exemple, ces trois frères de *Herbesio* étaient neveux des trois frères de la Ravoire. C'est l'une des choses que l'acte original de 1317 nous aurait appris.

Cette famille noble dont le nom est, je crois, d'Herbeis, est citée souvent par T. Chapperon (*Chambéry à la fin du XIV^e siècle*) sous le nom de *Herbesio*; il parle de leur maison et de leurs successions à Saint-Alban, p. 18, 189, 192 et 195. Un Jean de *Herbesio*, neveu d'Amblard d'Entremont, évêque de Maurienne, fut son légataire en 1308 (Angley, *loc. citato*, *Documents*, p. 474; *Documents de l'Académie de Savoie*, II, p. 343). Il était chanoine de Maurienne en 1312, 1326 et 1346 (*Ibid.*, p. 165, 179 et 197). Richard, seigneur de la Chambre, prête serment relativement à la succession au comté de Savoie, le 23 juin 1324, à Chambéry, dans la maison de Pierre de *Herbesio* (Arch. de Cour). Hugonet de *Herbesio*, des Marches, damoiseau, est témoin à Montmélian, le 29 décembre 1366, à un acte concernant les de la Ravoire (Arch. Lucey). Je connais beaucoup d'autres actes où ils figurent, notamment des reconnaissances envers Claude-Jacques de Miolans, à la Rochette, en 1495-1496, par N^e Jean d'Herbeis et par N^e Rolet d'Herbeis, fils de feu N^e Jean d'Herbesio, bourgeois de la Rochette, en son nom et à celui de Jean et Claude, ses frères (Arch. Thuyset).

du 15 juin 1344 par les frères Guigues et Pierre de la Ravoire, chevaliers, et une transaction du pénultième février 1366, ces deux actes des Archives de Cour, suppléent en partie par leur texte à la perte de ce précieux document de 1317. Ces confins sont les mêmes que ceux de la vente faite, le 24 février 1234, à Chambéry, dans la tour de Pierre Vulpil, par le Comte de Savoie à Vuillierme Dieulefils, de Chambéry (*M^{res} Soc. S^{me} d'H^{re} et d'Arch^e*, t. XXI, p. 382). Ce Vuillierme Dieulefils est donc le même que Guillaume Dieulefils, de Saint-Alban, dont les neveux et héritiers, les trois frères de la Ravoire, transigèrent en 1317, ou bien c'est un de ses parents très rapprochés.

Au *Sommaire des Fiefs*, le nom de Guillaume Dieulefils est changé en Dieulefils de Saint-Alban, par la suppression du prénom Guillaume, ce qui ferait croire que Dieulefils est ici un prénom et de Saint-Alban un nom. T. Chapperon (Manuscrits aux Archives de l'Académie de Savoie), en citant cet acte de 1317, l'appelle N^e Dieulefils de la Ravoire. Il y avait bien à Chambéry et à Saint-Alban au XIII^e siècle une famille dont le nom patronymique était Dieulefils, et c'était sans doute un prénom ancien devenu nom. La maison Dieulefils était située à Chambéry dans la rue menant à Saint-François, actuellement rue Saint-Réal; elle occupait la partie Sud-Est de la place Octogone actuelle. De Guillaume Dieulefils, elle passa à N^e Guigues de la Ravoire, puis aux de Luyrieu (Communication de M^r Claudius Bouvier). Précisément elle subit les mêmes vicissitudes qu'une partie du fief de Saint-Alban, comme on le verra plus loin. Vers la fin du XIII^e siècle, un Guillaume Dieulefils fut vidomme de Genève pour le Comte de Savoie (*M^{res} Soc. d'H^{re} de Genève*, t. VIII, p. 288). N^e Guillaume Dieulefils fonda l'hôpital du Reclus à Chambéry (T. Chapperon, *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, p. 152) (1).

Dans l'acte précité du 15 juin 1344, on voit que les de la Ravoire avaient des biens féodaux dans la châtellenie de Chambéry, en dehors de la ville, et *apud Machiez* et *apud Villarum*, près de Chambéry. Il est probable que ce Villar est Villar *Machiaci* (ou de *Machies*), lieu-dit que l'on trouve souvent cité au XIV^e siècle dans les reconnaissances des de la Ravoire, et il ne me paraît pas possible que ce Villar près de Chambéry soit Villard-Valmar ou Villarvalmaz, nom qui n'est jamais cité dans ces reconnaissances et qui est celui de la paroisse appelée plus tard La Ravoire. Ce n'est qu'en 1575 qu'apparaît le nom de La Ravoire, comme communauté soit commune (Pérouse, Origine de la taille en Savoie, *Bresse et Buguey*, p. 23). La Ravoire était précédemment le nom d'un hameau soit lieu-dit, et il a supplanté le nom du hameau de Villarvalmar, lequel, siège de l'église paroissiale, donnait primitivement le nom à la paroisse (*voir aussi Recherches sur le Décanat de Saint-André*, par le Ch^{re} Trépiér). Si tant est que la famille de ce nom ait eu des possessions féodales dans la paroisse de Villarvalmar, qu'un lieu-dit y ait porté son nom, et que ce nom ait fini par s'étendre à toute la paroisse et à la commune, cela ne prouve nullement, comme l'a insinué L. Ménabrèa, que les de la Ravoire soient originaires de cet endroit, où rien ne révèle la trace d'une maison-forte quelconque ni d'une seigneurie particulière (Communication de M^r Cl. Bouvier). Ménabrèa (*Origines féodales*, p. 389) s'est exprimé ainsi : « A une demi-lieu de Chambéry l'on rencontre le fief des Sires de la Ravoire... et plus loin celui des Sires de Challes... »

L'un des trois frères de l'acte de 1317, Guignonet ou Guigues de la Ravoire, laissa une fille, Aynarde, mariée d'abord à Antoine de Clermont, puis à Humbert de Luyrieu. Ayant eu des enfants des deux lits, Aynarde porta dans les familles de Clermont et de Luyrieu une partie de la seigneurie et de la juridiction de Saint-Alban; la seigneurie de la Colliette passa aux Clermont, le château de Saint-Alban aux Luyrieu. La maison-forte de la Croix resta aux de la Ravoire, qui continuèrent à être coseigneurs de Saint-Alban (Arch. Laplace). Une transaction a lieu, le pénultième février 1366, entre Aymon de Clermont, d'une part, et François et Pierre de la Ravoire, d'autre part, au sujet de la juridiction provenant des frères de *Herbesio* dans le mandement de Saint-Alban : Aymon aura seul et *in solidum* la juridiction qu'avaient les de *Herbesio*, telle que celle que ledit Aymon a sur ses hommes, qui lui sont parvenus par l'héritage de Guillaume Dieulefils de Saint-Alban; la juridiction desdits de *Herbesio* sera dans les autres parts communes pour la moitié audit Aymon, et pour la moitié auxdits frères de la Ravoire (Arch. de Cour, Parchemin dont un côté a été déchiré, ce qui empêche de bien voir le sens complet de l'acte). Jean de Clermont reconnut tenir en fief, le 5 novembre 1378, des biens qui provenaient de Mess^{rs} Guigues de la Ravoire, chevalier, à Bissy, *apud Machies*, à Vimines, à la Villette, à Voglans, un servis dû par Jean *Ravaisii*, notamment pour une maison *murea* au territoire de Villeneuve près de Chambéry, sur les paroisses de Jacob et de Cognin, près le nant de Jacob, etc. (Arch. La Place). Guillaume de Luyrieu, seig^r de la Cueilie, vendit, le 1^{er} juin 1441, le château, la juridiction et ses dépendances, de Saint-Alban à Jacques de Montmayeur (Arch. de Cour). Le 25 août 1454, N^e Antoine de Challes lauda, en faveur de Jacques, comte de Montmayeur, la vente ci-dessus, au sujet d'une pièce de terre qui se mouvait de son fief; fait au château d'Apremont (*Ibid.*). Le 21 avril 1525, Louis de la Ravoire vendit à Pierre Lambert le château de la Croix et ses dépendances sur Saint-Alban, la Colliette et autres lieux (Arch. Thuyset).

C'est peut-être par suite de l'héritage des Dieulefils que les de la Ravoire ont commencé à habiter Chambéry et à y avoir une ou plusieurs habitations. Quoi qu'il en soit, malgré leur haute situation, et comme beaucoup d'autres familles nobles, les membres de cette branche de Saint-Alban ont été bourgeois de cette ville, ont pris souvent une part active à la vie municipale, et deux des leurs, tous deux nommés Guigues dit Banderet, ont été syndics en 1453-1454 et en 1482-1483. Ils avaient la chapelle de Saint-Jacques dans l'église de Saint-Léger (2), une chapelle dite de Saint-Alban dans l'église de Saint-François

(1) A l'époque où les Dieulefils possédaient cette seigneurie de Saint-Alban, une autre famille peu connue y avait des possessions féodales. En effet, en décembre 1252, Jacques Flamens, chevalier, reconnait en fief de Pierre de Savoie ce qu'il possède et perçoit dans la paroisse de Saint-Alban et lui prête hommage (Arch. de Cour). *Willelmus* Flamens est témoin, le 3 des ides de mars 1255, à Aillon, et il est cité avant Jean de Miolans (*Cartulaire d'Aillon*, p. 446).

(2) Pouillé de 1497, *Documents de l'Académie de Savoie*, t. VI, p. 364.

de Chambéry (vieilles notes aux Arch. de Syons) et une chapelle dans l'église de Saint-Alban fondée par François de la Ravoire, chevalier, coseigneur de Saint-Alban, et sa femme Marguerite de la Rochette (Arch. Thuyset) (1).

A la fin du XIV^e siècle, l'hôpital du Reclus, fondé par N^o Guillaume Dieulefils, était en pleine décadence. On rechercha les héritiers du fondateur : c'étaient N^{es} Jean de la Ravoire dit Banderet et Guignes de la Ravoire. Ce dernier remit les choses en état et constitua, le 3 octobre 1419, une rente de 19 florins (T. Chapperon, *Chambéry à la fin du XIV^e siècle*, p. 278). Le même Guignes fonda le même jour la chapelle de Saint-Clair au Reclus (*Ibid.*, p. 152). Dans le *Cartulaire de Saint-Hugues*, p. 281, est cité près du pont du Reclus un hôpital et la chapelle de Saint-Clair, celle-ci fondée par les nobles Banderet (surnom de beaucoup de la Ravoire de Saint-Alban), et pour laquelle ils ont le droit de présentation (Communication de M^r Cl. Bouvier).

Les de la Ravoire des branches de Montmélian et de Saint-Alban ont souvent occupé de hautes charges à la Cour de Savoie, ou rempli des fonctions élevées ; ils ont fourni un très grand nombre de Châtelains, un Bailli de la Novalaise, Guignes, en 1350-1351, un Bailli de Savoie, Jean, seigr des Marches et de Tresserve, de 1504 à au moins 1531, et des Ambassadeurs à demeure ou chargés de graves négociations. Voutier, de Montmélian, maître d'hôtel du Comte, eut à traiter avec l'Évêque de Sion en 1410 et avec Venise en 1416. Balthazard, baron de Charansonnay et seigneur de la Croix (2), et son frère Annable furent ambassadeurs auprès de différents cours ; le premier, ambassadeur ordinaire auprès de l'Empereur, fut envoyé par le Duc Emmanuel-Philibert, le 20 avril 1566, auprès d'Auguste, prince électeur de Saxe, pour traiter avec lui au sujet de l'union des familles militaires de Saxe et de Savoie, lesquelles, de la même souche assurément, sont descendues du grand Witikind, roi de Saxe, duc d'Angrie et de Westphalie (3) (Arch. de Cour). Le second, Annable, gentilhomme de bouche du Duc, coseigneur de Cavallerleone en Piémont, fut le seul Savoyard au nombre des huit premiers chevaliers des Saints-Maurice et Lazare lors de l'union de ces deux ordres en 1573 (4).

Quoique je n'aie pu trouver leur point de séparation, il est hors de doute que les branches de Montmélian, y compris celles qui ont possédé les seigneuries de la Ravoire à Saint-Jean de la Porte, des Marches et de Tresserve, ou qui ont habité Saint-Jean-Pied-Gauthier, sont de la même souche que celle de Saint-Alban, beaucoup plus sûrement que la maison de Savoie est issue de Witikind ; et, en 1519, dans la bulle du Pape, qui unit le prieuré de Chamoni au chapitre de Sallanches et crée un canonat à la nomination de la maison de la Ravoire, un de la Ravoire de Montmélian est encore substitué à Louis de la Ravoire, seigr de la Croix.

Une branche illégitime, sortie de celle de Saint-Alban, se forma au XV^e siècle en Faucigny et se fixa à Passy. Elle fut moins brillante que les autres, mais elle a duré plus longtemps et ne s'est éteinte qu'au XIX^e siècle (5).

Suit la généalogie.

(1) Outre les chapelles que j'ai déjà citées et que les branches de Montmélian avaient dans cette ville, elles avaient une chapelle de Saint-Michel aux Marches et celle de N^o-D^e de Pitié à Saint-Jean de la Porte (Arch. de Cour et Arch. de la Savoie).

(2) Quoique leur père eût vendu, en 1325, la seigneurie de la Croix, ces frères étaient appelés beaucoup plus tard Seigneurs de la Croix.

(3) *Quæ ab eodem stipite fluxerunt nempè a Magno illo Witikindo Rege Saxonie, Duce Angarie, Westphalie...* Il est extraordinaire que Guichenon (*Savoie*, p. 687), qui soutenait l'origine saxonne de la Maison de Savoie, cite des missions confiées audit Balthazard, en 1565, auprès du Duc de Mantoue et de l'Empereur, ne parle pas de celle-ci auprès de l'Électeur de Saxe l'année suivante.

(4) V. Promis. *Prove per l'ammissione nel ordine mauriziano*, dans *Curiosità e ricerche di Storia subalpina*, t. II, fascicule XIX, 1882.

(5) Je dois des renseignements précieux à l'extrême obligeance de M^r Claudius Bouvier, de M^r l'Abbé Vulliod, de M^r D. Muratore et de M^r Pérouse.

TABLEAU I.
(FRAGMENTS.)

<p>Valterius de Ravoria, témoin, le 15 mars 1232, à la vente faite par Berlion de Chambéry au Comte de Maurienne de tout ce qu'il possédait dans le bourg de Chambéry (M^{es} Soc. Sc^{es} d'Ille et d'Arche, V, p. 334). Probablement le même Valterius de Ravoria, témoin, le 8 ou le 9 juillet 1240, à Chambéry, à la prestation d'hommage de Guillaume, fils de feu Guillaume d'Entremonts (Gibrario e Promis, <i>Documenti, sigilli e monete...</i>, p. 142; Carutti di Cantogno, <i>Regesta Comitum Sabaudie</i>, p. 223).</p>		<p>Gauterius de Ravoria, témoin, vers 1178, à l'acte de fondation de la Chartreuse d'Aillon par Humbert III, comte de Savoie (<i>Cartulaire d'Aillon</i>, p. 396).</p>		<p>Petrus de la Ravoria, fidejusseur, le 16 des kalendes de mars 1207, pour les frères de la Balme, de Saint-Jean-d'Arvey, à une donation faite par eux à la Chartreuse d'Aillon (<i>Cartulaire d'Aillon</i>, p. 406).</p>	
<p>ANTELME de Ravoire, de Montmélian, reconnaît, en 1284, devoir 10 livres à Humbert Eymar de Chignin (Arch. Morand, Inv^e La Poype, donc orthographe du nom douteuse).</p>					
<p>PIERRE de Ravoire, chanoine de Maurienne, 28 juillet 1346 (<i>Documents Act^s Savoie</i>, II, p. 197).</p>	<p>PIERRE de Ravoire, châtelain de Saint-Laurent-lès-Mâcon, 1312-1324 (Inv^e Arch. Côte d'Or). Est peut-être un de Ravoire.</p>	<p>PIERRE de Ravoire, châtelain de Montfalcon et Albens, du 28 mars 1321 au 24 mars 1322 (Arch. Camérales).</p>	<p>PIERRE de Ravoire, châtelain de Tarentaise le 29 janvier 1336 (Beson, <i>Mémoires des Evêques</i>, p. 212, et <i>Documents</i>, p. 429) (1).</p>	<p>ANTOINE DE LA RAVOYRE, de Montmélian, damoiseau.</p>	<p>JEAN DE LA RAVOYRE.</p>
<p>Galliana de Ravoire, abbesse de Sainte-Claire hors ville, à Chambéry, 1387-1390 (Ch^e Trépiér, <i>Mémoires Act^s Savoie</i>, 4^e série, t. III, p. 110).</p>	<p>JEAN DE LA RAVOYRE alias Brunicard (ou Brunicard), des Marches, damoiseau, témoin à Saint-Jean-d'Arvey, le 2 mars 1391, au testament de Blanchette de la Balme (Arch. La Place) (3).</p>	<p>JEAN, témoin, le 13 janvier 1356, à Montmélian (Arch. Lucey). Un Jean de la Ravoire, damoiseau, de Montmélian, est témoin le 30 mars 1378 (<i>Ibid.</i>).</p>	<p>PIERRE, comme tuteur des enfants de N^o Rolet Carrel, de Moutiers, reconnaît le 27 janvier 1389 (Index raisonné).</p>	<p>PIERRE, damoiseau, le 20 janvier 1362, une vignie in <i>exerto le poris</i>, fait à Montmélian (Arch. Lucey).</p>	<p>PIERRE dit Chanoine (Canonius, Chanoynos, Canonici de Ravoire), damoiseau, témoin à Montmélian, le 29 avril et le 19 juin 1395, à des reconnaissances en faveur de François Vallard (Arch. La Place), cité en abornement à Montmélian les 14 juin 1376, 3 février 1378, 22 mai 1379, 14 août 1381 (Arch. Lucey), désigné comme ami et arbitre pour les bijoux au contrat dotal Montchabod-La Ravoire, 1384 (<i>Ibid.</i>).</p>
<p>JEAN, naturel, témoin à Montmélian à la donation faite, le 24 janvier 1418, par Aleyria de Chintrome, à N^o Voutier de la Ravoire (Tableau II).</p>	<p>GEORGES, frère prêcheur à Montmélian, témoin au testament d'Humbert de Savoie-Arvillard le 4 juin 1422 (Arch. Thuyset).</p>	<p>ANDRÉ, damoiseau, témoin, le 18 janvier 1407, à la vente faite par Humbert de Savoie-Arvillard à N^o Voutier de la Ravoire (Arch. Thuyset).</p>	<p>HENRI de Ravoire, témoin à Chambéry, le 22 mars 1415, au testament de N^o Rolet de la Rochette (Arch. Morand). Un Henri de la Ravoire reçoit investiture le 11 juin 1422 (Inv^e Arch. de Cour). Henri de la Ravoire était l'un des gentilshommes de la Cour de Savoie en 1434-1435 (M^r Bruchet, <i>Château de Ripaille</i>, p. 485).</p>	<p>ANDRÉE DE LA RAVOYRE, légataire et femme de N^o Jean de Cuyne, de Saint-Etienne-de-Cuyne, testateur en 1423 (Arch. Thuyset, La Serraz et Titres d'Eschavannes).</p>	<p>N^o PIERRE DE LA RAVOYRE, alias Vutez, témoin à une prestation d'hommage en faveur de N^o Antoine de la Ravoire, de Montmélian, le 6 février 1433 (Arch. Lucey).</p>
<p>Vén^o JEAN de Ravoire, curé de Francin. Une obligation est passée en sa faveur le 8 juin 1448 (Arch. des Hospices de Chambéry).</p>	<p>JACQUES de Ravoire, frère prêcheur à Montmélian, témoin au codicille du 10 août 1448 de Catherine Séchal, veuve de François Mareschal, de Montmélian, damoiseau (Titres Claus. Communication de M^r l'Abbé Vulliod).</p>	<p>GUILLAUME de Ravoire, frère prêcheur à Montmélian, légataire au testament de N^o François Mareschal, de Montmélian, damoiseau (Titres Claus. Communication de M^r l'Abbé Vulliod).</p>	<p>MARIE DE LA RAVOYRE, abbesse à vie de Sainte-Claire hors ville à Chambéry en 1477 (Ch^e Trépiér, M^{es} Act^s Savoie, 4^e série, t. III, p. 110).</p>	<p>JEANNE DE LA RAVOYRE, abbesse à vie de Sainte-Claire hors ville à Chambéry en 1455 (Ch^e Trépiér, M^{es} Act^s Savoie, 4^e série, t. III, p. 110).</p>	<p>HUGUES DE LA RAVOYRE, de Montmélian, notaire, reçoit, le dernier août 1458, à Montmélian, le testament de Mess^{rs} Guillaume du Verger, dans la maison de N^o Jacques de la Ravoire (Arch. de la Savoie). Témoin et dit N^o Hugues de la Ravoire, notaire de Montmélian, à un acte passé à Montmélian, le 24 décembre 1455, entre N^o Georges de la Ravoire, de Montmélian, et N^o François de la Ravoire, de Montmélian (Arch. Lucey) (voir Tableaux suivants).</p>
<p>PIERRE de Ravoire, damoiseau, témoin à Montmélian le 29 mars 1335 (Arch. Thuyset) (2).</p>	<p>PIERRE dit Chanoine (Canonius, Chanoynos, Canonici de Ravoire), damoiseau, cité au Compte du Trésorier général en 1354 (Arch. Camérales). Serait-il Geymon de Ravoire ou de Ravoire, de Montmélian, damoiseau, auquel Humbert de Savoie-Arvillars reconnaît devoir, le 11 juin 1378, 35 francs d'or pour un cheval (Arch. de Cour)?</p>				
<p>N^o GIRARD DE LA RAVOYRE, de Montmélian, témoin à Frontenay en 1503 (Arch. Thuyset).</p>					

PIERRE de Ravoyria, ép. N. N., laquelle ép. : 2^e Mess^{rs} Jacques Mareschal, chevalier. Mort longtemps avant 1302 (Arch. Lucey).

PÉRONET de Ravoyria. Humbert Mareschal, leur mandataire et mandataire de leur frère Johannet Mareschal, fils de feu Mess^{rs} Jacques Mareschal, chevalier, reçoit, le 4 des kalendes de juillet 1302 (Arch. Lucey), des reconnaissances féodales par des hommes désignés pour biens à Torméry et aux environs, abornant les hoirs de Pierre de Ghignin; dans cet acte, Péronet, Vautier et Johannet sont dits deux fois frères. Ils sont probablement les mêmes que Pierre et Vouterius de Ravoyria, qui, le 3 des ides de mars 1308, à Montmélian, firent au nombre des vassaux qui promirent à Edouard, fils du Comte de Savoie, de le reconnaître pour Comte de Savoie à la mort de son père (Arch. de Cour).
Probablement Péronet de Ravoyria, de Montmélian, témoin, le 9 avril 1324, à Aoste, avec Pierre Mareschal, chevalier, bailli de la vallée d'Aoste, à la prestation de serment de Rolet Soriod (sic), damoiseau, de se conformer à l'accord fait entre Edouard, comte de Savoie, et son frère Aymon, pour la succession au comté de Savoie (Arch. de Cour), et le Pierre de Ravoyria présent à Châtillon au même serment d'Yblet de Chaland (Ibid.).

Vouterius de Ravoyria. Vautier de la Ravoyre senior, de Montmélian, damoiseau, et Péronet, son fils, vendent des servs à Montmélian et aux environs à Catherine, veuve de Pierre de Tignaco, de Montmélian, en 1330 (Arch. Lucey); Humbert de Tignac les revendit audit Péronet le 26 juin 1337 (Ibid.). Probablement le magnus Vouterius de Ravoyria domicellus de Montméliano, mort avant 1356 et père de Jaquier, naturel (Ibid.) (2).

Des reconnaissances eurent lieu en faveur de Voutier de la Ravoyre pour biens à Montmélian, le 4 des nones de septembre 1312, abornant Pierre de la Ravoyre (Arch. Lucey). Vouterius de Ravoyria fut châtelain de Cusy du 15 décembre 1316 au 29 juin 1317 (Arch. Camérales). Vouterius de Ravoyria prête hommage pour biens à Montmélian le pénultième octobre 1323 (Arch. de Cour), le 25 novembre 1329 et le 14 septembre 1343, dit alors de Ravoyria, damoiseau (Ibid.). Peut-être Gauthier de la Ravoyre, qui fut, en 1325, l'un des prisonniers du Dauphin à la bataille de Varey (Guichenon, Savoie, p. 378). Vouterius de Ravoyria, damoiseau, est témoin, le 17 janvier 1328, à Bourgneuf, à une quittance faite par Poncet Bertrand de Chamousset à Mess^{rs} Hugues de la Rochette, chevalier (Arch. Thuyset). L'un de ces Vautier ou Voutier mourut avant le 16 janvier 1345, car Pierre de la Ravoyre, damoiseau, fils de feu Voutier, est fidéjusseur au contrat dotal Montmayeur-La Rochette (Ibid.).

JAQUIER, de Montmélian, passid' naturel ou bâtard. Je pense donc que ce n'est pas le même que Jaquier ci-contre.

JAQUIER, naturel, datus naturalis magni Vouterii de Ravoyria domicelli quondam de Montemelianno, ép. Jeannette, fille de Jean, feu fils de Pierre Brunelli, de Montmélian, laquelle fait, le 13 janvier 1356, un échange de biens se mouvant du fief de Jacques de la Ravoyre, de Montmélian, damoiseau (Arch. Lucey). Elle mourut avant le 3 avril 1357, jour où Jacques de la Ravoyre laude en faveur dudit Jaquier l'échange ci-dessus (Ibid.) (3).

PÉRONET, fils de Vautier de la Ravoyre senior ci-dessus, prend part à la vente que son dit père fit en 1330, et rachète, le 26 juin 1337, les servs qui avaient été l'objet de cette vente (Arch. Lucey).

PIERRE, fils de Vautier de Ravoyria junior ci-dessus, tonsuré à Montmélian, le 9 mars 1340 (Che^{rs} Trépiér, loco citato). Un N^o Pierre, fils de feu Vautier de la Ravoyre, damoiseau, est témoin, le 14 février 1345, au château de la Garde, au testament d'Antoine de Clermont, évêque de Maurienne (Man^{us} Besson).

N^o PIERRE, fils de Jaquier, de Montmélian, fidéjusseur au contrat dotal Montchabod-Morel, 1429 (Thuyset).

N^o JACQUES, fils de Jaquier. Le testament de Mess^{rs} Guillaume du Verger est passé, le 31 août 1458, dans sa maison à Montmélian (Arch. de la Savoie). Témoin à Montmélian, le 19 mai 1399, à une reconnaissance en faveur de N^o Jacques de la Ravoyre, de Montmélian (Arch. Lucey).

(2) Je cite en commun, au-dessous des trois Vautier ci-dessus, les actes qui se rapportent à tous ces Vautier ou Voutier, de Montmélian, contemporains, sans que je puisse distinguer aucun des trois ils se rapportent. Les trois se réduisent peut-être à deux, le senior et le junior. A la tranchée de Saint-Alban, on en verra un quatrième, aussi contemporain, et je n'ai pas la preuve que ce quatrième ne soit pas l'un de ces trois. Au folio 85 ci-contre, Vautier ou Voutier, qui commence la filiation suivie, est presque certainement l'un des trois ci-dessus. Ce prénom, fréquemment usité dans cette famille, est peut-être une modification de Gauthier. Le plus anciennement ce prénom est plutôt Vautier, plus tard on trouve toujours Voutier dans les actes originaux.
(3) Jaquier, bastard, de Ravoyria, de Montmélian, achète, le 7 mai 1376, deux journaux de terre sous la maison-forte de Jacques de la Ravoyre, de Montmélian, damoiseau, un pré abornant Pierre de la Ravoyre dit Chanoin, damoiseau, à Chavors, un autre audit lieu abornant Mess^{rs} Georges de la Ravoyre, chev^{er}; fait à Montmélian un castro in dicta domo forti predicti Jacobi de Ravoyria (Arch. Lucey). Jaquier revendit ces biens, le 3 février 1378, audit Jacques (Ibid.).

N^o GEORGES, de Montmélian, cohéritier universel de son père (Arch. de Cour). Des reconnaissances sont passées, le 7 février 1443, pour son frère Jean et pour lui (Inv^{er}, Arch. Thuyset). Du 8 janvier 1445 au 8 janvier 1447, lieutenant de son frère Jean, chevalier, châtelain de Montfalcon (Arch. Camérales). Le Duc accorde audit N^o Georges de Ravoyria, le 10 mai 1447, la moitié de 1.000 fl. et de 200 ducats d'or, qu'il avait reconnu devoir à Mess^{rs} Jean de la Ravoyre, chevalier, son frère, après la mort de Voutier, leur père, écuyer et maître d'hôtel du Duc, et son châtelain de Montfalcon (Arch. de Cour). Au Bourg-Saint-Maurice, le 29 novembre 1452, est passée une reconnaissance en sa faveur pour fief indivis avec Louis de Salins (Man^{us} Besson). Il achète, le 24 décembre 1455, des biens de N^o François de la Ravoyre, de Montmélian (Arch. Lucey). Probablement Georges de la Ravoyre, lieutenant du châtelain de Montmélian en 1465 (Inv^{er}, Arch. Camérales). Probablement celui de ce nom qui épousa, contrat dotal du 4 novembre 1443, Péronnette du Terrail (Manuscrits Comnène, voir tome I, p. 195, Hugues III^e Bertrand).

V. HONORÉE, filles naturelles, légataires chacune de 250 florins au testament de 1533 de Jean de la Ravoyre, bailli de Savoie (Tableau III).

TABLEAU II.
PREMIÈRE BRANCHE
DE MONTMÉLIAN (1).

(1) Comme, avec la plus grande peine, je suis arrivé à discerner trois branches de Montmélian, je les classe par numéros 1, 2 et 3, pour pouvoir s'y reconnaître, sans que cela signifie que l'une soit l'aînée de l'autre.

I. VAUTIER ou VOUTIER, presque certainement l'un des trois Vautier ci-contre, qui n'en font peut-être que deux. Mort avant 1350.

II. GEORGES DE LA RAVOYRE, de Montmélian, chevalier, témoin à Montmélian, étant damoiseau, le 25 novembre 1350 (Arch. Lucey) et le 3 avril 1357 (Ibid.). Encore damoiseau, fidéjusseur au contrat dotal Savoie-Arvillard-Chevron, 1367 (Arch. Thuyset). Probablement Georges de la Ravoyre, châtelain d'Entremont, 1374-1375 (Inv^{er}, Arch. Camérales). Cité en abornement à Montmélian le 7 mai 1376, et alors Chevalier (Arch. Lucey). Sa maison est citée en abornement et au-dessus d'un curtil situé dans le château de Montmélian, 18 juin 1381 (Ibid.). Dans un échange du 14 août 1381 est cité un servs dû à Mess^{rs} Georges de la Ravoyre et Bertrand Bertraudi, chevaliers (Ibid.). Présent, le 2 avril 1392, à la sépulture, à Hautecombe, du Comte Rouge et, le 30 juillet 1392, à Chambéry, au baptême de Jeanne de Savoie (M^o Bruchet, Château de Ripaille, p. 397 et 403). Il (Mess^{rs} Georges de Ravoyria, chevalier) prête hommage au Comte de Savoie et reçoit investiture le 29 octobre 1392 (Arch. de Cour). Mort avant le 18 janvier 1407 (Thuyset).

(1) A l'occasion d'une donation à lui faite par N^o Aïse, fille de feu Antermet de Cléintron, damoiseau, le 11 février 1322, il passe, le 29 juin 1329, une quittance à Pierre de Salins, de Confins, damoiseau, à la Chapelle sous le Bourg de Saint-Maurice (Man^{us} Besson). N^o Aloysa de Châtrone, fille de feu Nantermet, de Villard-d'Héry, fait audit Voutier, son cousin germain, donation, le 24 janvier 1348, de tous ses biens; fait à Montmélian, dans la maison dudit Voutier (Arch. de la Savoie).
Humbert de Savoie-Arvillard avait vendu, le 18 janvier 1407, audit N^o Voutier de la Ravoyre, de Montmélian, fils de feu Mess^{rs} Georges de la Rochette, chev^{er}, son château de l'Orme, situé à Planaise, avec son mandement, om^{ne} jur^{is}, h., m. et b., m. et m. emp., terres, servs, rentes, etc., dus à cause de ce château dans les paroisses d'Hautville, Coysse, Saint-Jean-Por-Gautier, Saint-Pierre-de-Soucy, Planaise, la Chavanne, Montmélian, Arbin et Cruet, plus une maison à Montmélian, vignes à Arbin, etc., pour 2.000 fl. Humbert n'ayant pu remettre lesdits biens à Voutier, lui avait remis, le 21 avril 1407, des servs et usages dépendant du château d'Arville. Le 4 juin 1408, Voutier revend à Humbert lesdites choses pour le même prix (Arch. Thuyset).
Il passe reconnaissance pour biens à Apremont le 21 septembre 1429 (Sommaire des Fiefs, Apremont).

PIERRE, Georges et Pierre, fils de feu Vautier, reçoit investiture le 14 décembre 1350 (Indice Savoie, Montmélian). Peut-être Pierre ou Péronet ci-contre, fils de Vautier senior ou de Vautier junior.

III. VOUTIER (Vouterius) de Ravoyria ou de Ravoyria, de Montmélian, damoiseau, écuyer et maître d'hôtel du Duc (Arch. de Cour), prit part à l'expédition de Naples avec le Comte Vert, dans les lances de Jean de Miolans et d'Humbert, bâtard de Savoie (Revue Savoisienne, 1902, p. 158). Sans doute lui que M^o Bruchet appelle Gauthier de Ravoyria et qui, le 19 août 1391, faisait partie de la maison d'Amé Monseigneur (le futur Amédée VIII) (Ripaille, p. 389) (4). Témoin, le 27 octobre 1401, au contrat dotal Savoie-Arvillard-des Clats (Arch. Thuyset). Le 21 décembre 1402, le Comte de Savoie laude la vente que lui a faite Humbert de Savoie-Arvillard de la leyde de Montmélian (Arch. de Cour, Prot^o Bonliat). Le 6 juin 1407, un acte est passé à Montmélian dans le sotrum dudit Voutier (Arch. Lucey). Châtelain de Montfalcon, constitué le 9 août 1408; il le fut jusqu'au 8 janvier 1425 (Ses Comptes aux Arch. Camérales); d'après un inventaire de ces archives, il l'aurait été jusqu'au 8 janvier 1439. Vautier de Rivoyre (sic, sans doute lui) fut député avec Hugonard Chabod par le Comte Amédée VIII, le 2 juillet 1410, pour traiter avec Guillaume de Barogne, évêque de Sion (Guichenon, Savoie, p. 437); il fut envoyé à Venise par Amédée VIII le 21 juillet 1416 (Château de Ripaille, p. 381). Exécuteur testamentaire de Marguerite de Anavaro, veuve de Vilfred de la Ravoyre, 1411 (Arch. de Montmélian, Analyse de M^o l'A. Vulliod), et témoin, le 10 novembre 1417, à la fixation de l'anniversaire de ladite Marguerite (Ibid.). Il fut l'un des seigneurs présents à Turin lorsqu'on arrêta le mariage de Marie, fille d'Amédée VIII, avec Philippe-Marie Visconti, le 2 décembre 1427 (Guichenon, Savoie, p. 439). Il prêta hommage au Duc en 1430 (Capré, Traité de la Chambre des Comptes, p. 157). Était vivant le 17 décembre 1432 (Arch. de la Savoie). Ep. Jeanne, fille de N^o Antoine de Bellecombe, seig^r du Touvet, laquelle teste le 10 mai 1420 (Arch. de Montmélian, Analyses de M^o l'A. Vulliod); elle veut être inhumée dans la chapelle de Saint-Georges de l'église N^o-D^e de Montmélian, fondée par les prédécesseurs de son mari; institue héritiers universels son fils Georges et sa fille Jeannette de la Ravoyre, substituée ses frères et sœurs, Jacquemet, Aynard, Marguerite et Agnès; fait à Montmélian dans la maison dudit N^o Voutier. Il mourut avant le pénultième avril 1441. Il avait probablement contracté un mariage antérieur, puisque son fils aîné Jean n'est pas cité au testament de Jeanne de Bellecombe.

IV. JEAN DE LA RAVOYRE, de Montmélian, chevalier, peut-être Jean de la Ravoyre, de Montmélian, lieutenant du Châtelain de Montfalcon de 1425 à 1426 (Inv^{er}, Arch. Camérales), et probablement Jean de la Ravoyre qui prit part à la campagne de 1426 contre le Duc de Milan, à la tête de deux lances (M^o Costa de Beauregard, Souvenirs d'Amédée VIII). Fidéjusseur (N^o Jean de la Ravoyre, fils de N^o Voutier de la Ravoyre, de Montmélian), au contrat dotal Montchabod-Morel, 1429 (Arch. Thuyset). Déjà chevalier et dit fils de N^o Voutier de la Ravoyre, de Montmélian, il passe une obligation pour cause de prêt, le 17 décembre 1432, en faveur du couvent des Dominicains de Montmélian, et promet la ratification dudit N^o Voutier (Arch. de la Savoie). Cohéritier universel de son père (Arch. de Cour). Le pénultième avril 1441, il vend à Guillaume de Nanto esoffier, bourgeois de Montmélian, une pièce de vigne supra maladerium (Arch. des Hospices de Chambéry). Le 7 janvier 1443, comme tuteur de N^o Pierre de la Ravoyre et curateur de N^o Thomas et Roland, frères, enfants de feu N^o Aymon de la Ravoyre (Tableau III), il constitue la dot de Péronnette, fille dudit Aymon. Châtelain de Montfalcon du 8 janvier 1445 au 8 janvier 1451; le compte du 8 janvier 1451 au 8 janvier 1452 est, pour cette châtellenie, celui des héritiers dudit feu Jean (Arch. Camérales). Malheureusement les noms de ces héritiers ne sont pas donnés dans ce dernier compte.

JEANNE, cohéritière universelle des aînés, morte 1420.

N° CLAUDE. Voir SON ARTICLE AU TABLEAU PRÉCÉDENT. III. N° ANTOINE. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU PRÉCÉDENT.

FRANÇOIS, CLAUDE DE LA RAVOIRE, JEAN, figure avec de Chambéry, sa mère à prenne part avec leur acte prême à la vente de 1529 et à l'acte de 1530. Tous les trois sont mentionnés dans une reconnaissance du 8 juin 1582 (Arch. La Serraz), pour biens qui furent reconnus en faveur de François (ou François) de Seyssel, provenus des du Noyer à Leyssse. Peut-être François de la Ravoire, châtelain de Montmélian, 1531-1533 (Arch. Caméras). Serait-il N° Jean de la Ravoire, vice-châtelain de Montmélian et v. bailli de Savoie, 1506-1522 (Arch. Caméras)?

D^{ne} ANTOINE, fille de N° Claude de la Ravoire, vendit, le 14 décembre 1567, avec N° Jacques Floret, mari de D^{ne} Claude de la Ravoire, deux chambres à Chambéry, rue de Montmélian (Arch. de la Savoie).

Révénd JEAN-ANTOINE, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Catherine dans l'église paroissiale de Montmélian, transige, le 27 août 1568, avec Mess^{rs} Jean Michaud, chanoine de la Sainte-Chapelle (Arch. de la Savoie), curé de Grésy, il souscrit une obligation, le 20 juin 1587, envers M^r Rochet, secrétaire de la ville de Chambéry (Ibid.). Sans doute lui qui est dit N° de Grésy et frère de N° Claude-Samuel ci-contre, dans un acte du 16 décembre 1589 (Ibid.). Étant chanoine de la Chambre, il s'oppose, le 18 mai 1589, à la mise en possession, faite la veille en faveur de divers, des chapelles de N°-D^e de Pitit à Saint-Jean de la Porte, de Saint-Pierre à Montmélian, de Saint-Michel aux Marches et de l'hôpital des Marches; il fait cette opposition au nom de Claude-Samuel, Guillaume et Paul-Tristan (sic) de la Ravoire, recteurs de ces chapelles et de cet hôpital (Ibid.). Le 27 août 1580, il était en procès devant le Juge-mage de Savoie avec Mess^{rs} Jean Michaud qui demandait à être maintenu en possession d'une pension appliquée par le Pape sur les revenus de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Catherine en l'église de Montmélian; et le convenant de s'en rapporter à l'arbitrage de Mess^{rs} Amel de Veigé, protonotaire apostolique, prieur de Montailleur et trésorier de la Sainte-Chapelle (Ibid.).

FRANÇOISE, femme de N° Claude de Verdon, veuve avant 1533, dotée et légataire de son père; Jean de Verdon, substitué au testament de son grand-père Jean de la Ravoire, 1533, à charge de nom et armes. JEANNE, MARGUERITE, petites-filles de Jean, testateur en 1533, et ses légataires, chacune pour 1.000 fl. et leur trossel. Ep. N° Amé de Pavy, dont elle fut la 1^{re} Lucrèce de Pavy, du 1^{er} lit, ép. N° Jacques de Veigé, et elle transigea, le 13 juillet 1586, avec Révénd Pierre de Pavy et N° Louis de Pavy, frères de son père, au sujet de Thoirie de celui-ci (Arch. S. S. S.).

(1) Des reconnaissances furent passées, le 5 février 1542, en faveur de son oncle Barthélemy et de lui-même, dit seig^r de Tresserve, à cause de leur maison-forte des Marches; à certaines d'entre elles, le fief est dit indivis avec les hoirs de N° Humbert Mareschal, seig^r de Mestieux et du Crest, près d'Arbin (Arch. des Hospices de Chambéry). Le 30 mars 1556, il vend à N° Aymé Cerise, du Châtelard en Bauges, une maison au Châtelard (Arch. Thuyset). Le 16 septembre 1567, Hugues Lenoir, de Jursy en Bauges, attendu les « biens et grâces » par N° et P^{re} Seig^r Lays de la Ravoire, seig^r des Marches, lui fait donation de tous ses biens; le donataire sera tenu de marier Laurence et Bernarde, filles du donateur, et donner à chacune 60 ll. avec robes, etc.; fait audit lieu, dans la maison-forte du donateur (Arch. de la Savoie, E. 42). Le 1^{er} août 1573 et le 2^o février 1576, il passe des obligations en faveur de M^r Claude Rochet, notaire; il signe: De la Ravoire (Ibid.). (2) Qualifié dans les actes Seigneur de Tresserve, quoique son père eût vendu cette seigneurie.

GASPARDE, religieuse au Betton (Man^{us} Besson). JEANNE-URSULE, ép., le 15 décembre 1572, N° Claude du Pont, seig^r de Montarlot (Man^{us} Besson). LUCRÈCE, légataire de Révénd Barthélemy de la Ravoire (son grand-oncle) pour des sommes importantes (Man^{us} Besson). Ep. N° Louis de Chosal, coseig^r du Gasquoz, gentilhomme de bouche de S. A. R., capitaine au présid^e de Montmélian; ce mariage eut lieu, selon Besson, le 10 décembre 1587. Il mourut avant 1627. ISABEAU, ép.: 1^o N° Jean de Chabert, fils de N° Charles (Arch. Thuyset), avec lequel elle fut mariée pendant dix-huit ans; elle en eut un fils, Melchior, dont elle hérita (Ibid., Man^{us} Martin); 2^o contrat dotal du 9 avril 1604, N° Hercules d'Ysuard, de Saint-Pierre-d'Entremont (Arch. Thuyset); le mariage devra être célébré dans dix-huit jours en l'église de Saint-Pierre-d'Entremont; elle se constitue en dot 2.400 livres, valeur de ses meubles et immeubles situés aux Marches, 900 livres dues par N° François de Gerbais de Sonnaz, et fait donation de la moitié de ses avoirs à son futur, etc.; fait dans la maison de l'épouse à Saint-Pierre-d'Entremont. Elle teste le 31 janvier 1624 (Ibid.); veut être inhumée dans la chapelle Sainte-Anne, joignant le couvent de N°-D^e de Myans; legs à N° Claude-André d'Ysuard; nomme héritier universel son frère N° Guillaume de la Ravoire; fait aux Marches, dans la maison de la testatrice, témoin N° Antoine de Veigé. Le 3 février de la même année 1624, ledit Guillaume, héritier de sa dite sœur, transige avec N° César d'Ysuard, fils de N° Hercules, ce dernier témoin ainsi que N° Michel Rostaing; fait aux Marches, dans la maison de la défunte (Ibid.).

TABLEAU IV. CONTINUATION DE LA DEUXIÈME BRANCHE DE MONTMÉLIAN. SEIGNEURS DE LA RAVOIRE, TRESSEVERE ET LES MARCHES. SEIGNEURS DU MOLLARD DE SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER.

III. JEAN, bailli de Savoie. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU PRÉCÉDENT.

IV. CLAUDE, seig^r de Tresserve, héritier universel de son père, 1533. Ep. N° Françoise Alamand ou Alleman, qui était veuve et tutrice de son fils Louis le 20 janvier 1535, et demeurait apud Harovium (à la Ravoire), près de Saint-Philippe (Arch. Savoix). Comme tutrice, avec Mess^{rs} Barthélemy de la Ravoire, son beau-frère, elle avait un procès au sujet de l'héritage de N° Urban du Molard, le 27 janvier 1535, contre N° Jacques Paquetet et N° Antoine Mareschal; dans une enquête de ce jour au banc de la Courrie de la Cour commune de Maurienne, elle et Barthélemy sont dits ayants cause de N° Théobald Fornier (Arch. Thuyset).

N° et Révénd Mess^{rs} BARTHÉLEMY, curé de Grésy (1538), protonotaire apostolique (Ibid.), doyen de la Chambre (1579). Son père, en 1533, lui laisse l'usufruit des biens des Marches, jusqu'à ce qu'il soit bénéficiaire, et le substitue sa vie durant à son frère. Comme tuteur de son neveu Louis de la Ravoire, le 9 avril 1538 (Arch. Savoix), il reconnaît tenir des biens aux Marches de N° François Alamand, seig^r de Champs, fils de N° Claude et de Françoise de Chignin, à cause de sa maison-forte de la Biguerne et de Chignin. Le 12 février 1550, lui-même et son neveu Louis, seig^r de Tresserve, obtiennent des Patentes approuvant, malgré la confiscation des biens de Jacques de Montmayeur, la donation, qu'a faite Claudine de Miolans, en raison des services que ses prédécesseurs et elle avaient reçus de Spec^{ie} Mess^{rs} Jean de la Ravoire, bailli de Savoie, du patronage de la chapelle de l'hôpital de Saint-Michel dans la ville des Marches, laquelle chapelle avait été fondée par D^{ne} Catherine de la Ravoire, dame d'Apremont (branche de Saint-Alban), Jacques de Montmayeur ayant été héritier de ladite Catherine, et les Miolans ayant succédé aux fondateurs (Arch. de Cour). Avec son neveu Louis, ils reçoivent reconnaissance, le 8 mars 1555 (Mans Martin), à cause de leur maison-forte de la Ravoire, pour biens à Thoirie reconnus précédemment en faveur de N° Jean de la Ravoire, bailli de Savoie, et d'Antoine et Philippe de la Ravoire, enfants de feu N° Roland (Ibid., dit dans une reconnaissance du 16 juin 1619, Arch. Thuyset). Le 7 décembre 1579 (Arch. de la Savoie, E. 42), doyen de la Chambre, il reconnaît devoir une certaine somme à N° Louis Bay. Il testa le 19 janvier 1580 (Arch. Thuyset), et mourut avant le 14 janvier 1581 (Arch. de la Savoie). N° Claude de la Ravoire, coseig^r de Tresserve, son petit-neveu, était son héritier le 27 juillet 1581 (Arch. Thuyset). Le Ch^{er} Trépiér (Recherches sur le Décanat de Saint-André) le cite comme curé de Grésy en 1534 et 1535.

V. LOUIS DE LA RAVOIRE, des Marches, seig^r de Tresserve, des Marches et de la Ravoire (à Saint-Jean de la Porte), pupille de sa mère en 1535, de son oncle Barthélemy en 1538 (1). Il prête hommage au Roi de France pour Tresserve le 19 août 1547 (Arch. Thuyset et Soumaire des Fiefs). Le 18 mai 1548, il vend à N° Amé de Pavy, du Châtelard en Bauges, sa maison-forte de la Ravoire et tous ses biens à Saint-Jean de la Porte, sous grâce de rachat (Arch. Thuyset); Amé remit cette maison-forte et ses dépendances à N° Jean-Jacques de Veigé, pour dot de Lucrèce de Pavy, sa fille, femme dudit Jacques; N° Antoine ou Anthéor de Veigé, en son nom et à celui de ses frères et sœurs, rendit tout ce que dessus à N° Guillaume de la Ravoire (ci-dessous) et à D^{ne} Marguerite Veillet, sa femme, en 1600, pour le même prix de 700 écus d'or sol, plus des biens que Pavy avait achetés dans la vallée de Miolans, et réunis à cette maison-forte, pour 200 écus (Ibid.). Le 14 juillet 1563, Louis vendit la seigneurie de Tresserve et ses dépendances à N° Jean-François Robier (Ibid., Arch. Manuel). Il ép., contrat dotal du 9 août 1552 (Arch. Thuyset), Louise, fille de N° Claude Furby, écuyer, de la Rochette (et de N° Claudine du Verney, Man^{us} Besson). Révénd Barthélemy de la Ravoire, oncle de son feu mari, laissa à Louise Furby l'usufruit de tous ses biens, 1580. Selon Besson il mourut en 1578. Il mourut avant le 18 juillet 1579 (Arch. de la Savoie). Elle testa et mourut en 1580, faisant héritiers ses trois fils et faisant des legs à ses cinq filles (Besson).

VI. CLAUDE-SAMUEL, seig^r ou coseig^r de Tresserve (2), bourgeois des Marches, héritier de son père (Man^{us} Besson) et de son grand-oncle Révénd Barthélemy de la Ravoire (Arch. de la Savoie). Le 18 juillet 1579, il reconnaît devoir une somme à N° Henri et César Bay, frères, et donne pour caution N° Anthéor de Veigé, bourgeois de Chambéry (Ibid.). Il souscrit une obligation envers M^r Claude Rochet le 16 septembre 1581 (Ibid.). Le 23 janvier 1585, il constitue pour procureur M^r Claude Rochet, notaire et bourgeois de Chambéry, pour exiger les arrérages de loods, ventes et servis dus audit Seig^r aux Marches et ailleurs (Ibid.); le 8 mars 1585, il reconnaît devoir audit Rochet 206 fl., fait en la maison de l'hôpital des Marches; signé: De la Ravoire (Ibid.). A remarquer que son père signait: De la Ravoire. Le 21 novembre 1586, un sergent se transporte de Chambéry à la ville des Marches, au domicile dudit N° Claude-Samuel, et constitue les arrêts et prisons audit N° de la Ravoire (sic), débiteur « à ceulx aller tenir au château et conciergerie de Chambéry » (Ibid.). Le dernier mai 1588, il reconnaît devoir à Hon^{re} Philiberte de la Maison 20 ll. pour dépenses de bouche faites en la maison de celle-ci, du temps qu'il a été en garnison à Chambéry (Ibid.). Comme il a vendu à M^r Claude Rochet, notaire, les revenus de la rente à lui dus aux Marches, le 16 décembre 1589, cette vente est continuée pour sept ans, selon role entre ledit S^r de la Ravoire et le S^r de Grésy, son frère (Ibid.). En 1606, N° Jean-Balthazard de Mareschal dit de Duyn plaidait contre D^{ne} Antoine Mareschal, veuve de N° Jean-Amé Paquetet du Molard, et contre ledit N° Claude de la Ravoire, seig^r de Tresserve (voir PAQUETET). A dû mourir sans enfants.

GUILLAUME, seig^r de la Ravoire, à Saint-Jean de la Porte, substitué par son père à Claude-Samuel, son frère (Man^{us} Besson), héritier universel de sa sœur Isabeau, 1624. Il ép.: 1^o Marguerite, fille de N° Charles Veillet, veuve de N° Antoine Beuf, seig^r de la Tour Blanche (Arch. S. S. S.). Avec ladite Marguerite, il rachète, en 1600, de N° Antoine ou Anthéor de Veigé et de ses frères et sœurs, ce que son père avait vendu à N° Amé de Pavy (la maison-forte de la Ravoire, etc.) (Arch. Thuyset). Marguerite fait une donation à son dit 2^o mari le 30 mai 1610 (Arch. S. S. S.) et encore le 11 mai 1620 (Ibid.). Il ép.: 2^o contrat dotal du 21 janvier 1624 (Arch. Viry), Jeanne-Françoise, fille de feu N° Jean-François Forrier, seig^r d'Arvey, de la paroisse et comté de Tournon, diocèse de Tarentaise, et de D^{ne} Françoise de Beaufort; fait à Tournon, témoins N° Anthéor et Claude de Veigé, et Révénd Mess^{rs} Balthazard de Veigé, prieur de Montailleur, frères, N° Michel Rostaing, etc. Il teste le 29 décembre 1627 (Ibid.), instituant héritier universel le ou les mâles posthumes dont sa dite femme, Jeanne-Françoise d'Arvey, est actuellement enceinte, leur substituant N° Hugonin, fils de feu N° Louis-François de Challandière, son cousin; legs à ses filles posthumes. Il codicille le 18 mars 1628 (Ibid.); il veut être enseveli dans l'église de Saint-Jean de la Porte, au-devant de la chapelle du Rosaire, tandis que par son testament il avait demandé à l'être dans l'église des Dominicains de Montmélian, dans la chapelle qu'y ont fondée ses prédécesseurs. Il mourut sans enfants mâles avant le 2 juillet 1629 (Ibid.); et, le 11 octobre 1632, N° Hugonin de Challandière, héritier dudit Guillaume, transigea avec Jeanne-Françoise Forrier, sa veuve, et alors femme de N° Ennemond Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne; elle reconnaît avoir reçu 6.700 ll. pour sa dot et le legs à elle fait par ledit Guillaume, et elle cède audit Hugonin tous ses droits et lui remet la maison-forte de la Ravoire et tous les biens en dépendant; D^{ne} Jeanne Forrier, sœur de ladite dame Martin, donne aussi quittance de 500 ll. à elle légués par Guillaume; fait dans la maison-forte de la Ravoire.

VI. N° GUILLAUME, de Chamonix, notaire. Voir son article et son ascendance au Tableau IX.

PÉRONNETTE, femme de N° Antoine du Rapt et légataire de son père, 1576; veuve et légataire de son frère Michel, 1586.

N° MICHEL ou MICHAUD, cohéritier universel de son père, 1576. Ep. D^{ne} Dominique de Châteauneuf, contrat dotal du 2 février 1576 (Inv^s...). Il teste le 13 août 1586 (**) (fils de N° Guillaume de la Ravoire, de Chamonix); legs à N° Michaud, fils de N° Jacques Achard, seigr du Rosey, son filleul, à Françoise du Rapt, sa nièce, fille de N° Antoine et femme de M^r Pontey, notaire, à Claude, bâtard de la Ravoire, de 500 fl., outre le legs à lui fait par Guillaume de la Ravoire, père du testateur; fait à Marlio, lieu dit de la Ravoire, dans la maison du testateur; comme héritiers universels N° François de la Ravoire, son oncle, et Aimé, son frère.

VII. N° AIMÉ ou AYMON, métral et notaire à Chamonix (B), cohéritier universel de son père, 1576, et de son frère Michel, 1586. Sans doute lui auquel, sous le nom de N° Aymon de Rosey, de Chamonix, est faite, le 12 octobre 1571, une cession de biens et de droits; faite à Sallion (Vallais) (**). Était en procès, le 7 juillet 1592, avec le Chapitre de Sallanches; était né à Chamonix ainsi que son frère (Inv^s...). Ep. D^{ne} Pernon Viollat, contrat dotal du 19 juillet 1567 (Ibid.). Il teste le 29 août 1594 et codicille le 1^{er} octobre 1594 (Ibid.). Elle teste, veuve, le 10 mai 1610 (ou 1620) (Ibid.).

VIII. N° NICOLAS, seigr de Vaudagne, gentilhomme de bouche de S. A. R. par Patentes du 12 juillet 1606 (Preuves de 1723) et capitaine d'une compagnie d'infanterie (**). Le 2 décembre 1613, il affranchit les Chamoniards, moyennant 500 fl., du péage de Chamonix, se réservant de maintenir cette redevance sur les marchandises, denrées et bétail introduits dans la vallée par tous autres que les habitants (Perrin, Histoire de Chamonix, p. 145). Ep., contrat dotal du 27 janvier 1598 (**), Claudine-Barbe du Fresney. Il teste le 27 décembre 1615, laissant un usufruit à sa dite femme (**). Mort avant 1627. Elle teste en 1656 (**).

IX. N° JEAN-CHARLES, coseigr de Vaudagne, héritier universel de son père, 1615; ép., contrat dotal du 18 août 1624 (**), Jeanne de Bellegarde, fille de N° Pierre-Noël, seigr de Buflavent, laquelle ép. : 2^e contrat dotal du 18 juillet 1632 (Arch. Thuyset), N° Scipion de Seyssel de Compois. Avec sa mère, Jean-Charles constitue une dot à sa sœur Andréanne à son contrat, en 1627, avec N° Louis du Clos, et il parle de son beau-père Pierre-Noël de Bellegarde. Le 3 novembre 1634, Scipion de Seyssel et sa dite femme donnent quittance à Claudine-Barbe du Fresney ci-dessus, veuve de N° Nicolas de la Ravoire, de tous les droits que ladite Jeanne pouvait prétendre sur les biens de N° Jean-Charles de la Ravoire, son premier mari (**). Mort avant 1632. Elle teste à Lucinge le 16 mai 1650 (Arch. Thuyset).

X. N° PIERRE-ANTOINE, coseigr de Vaudagne, petit-fils de Nicolas de la Ravoire et substitué, en 1643, au testament de Sébastien du Fresney (frère de Claudine-Barbe ci-dessus), à charge de nom et d'armes (Arch. Thuyset). Ep. : 1^{re} Pétronille du Fresney, fille de N° Jean-Baptiste, seigr de la Comtesse (Ibid.). Par testament, Lucrèce du Villard, veuve et mère de ladite Pétronille, lui lègue 20 pistoles (Reg. de Rumilly) et la substitue à Louis-Charles et Claude-Melchior du Fresney, ses héritiers universels. Il ép. : 2^e Claudine du Clos, avec laquelle il était marié en 1669 (R. P. de Passy).

CLAUDINE, ép., contrat dotal du 4 novembre 1668 (**), Egr^s Jean-Louis de Granier, fils de Spec^{ts} Claude-Antoine, de Saint-Maxime de Beaufort. Le père de ladite Claudine étant mort sans avoir payé la dot promise, on recourut à Antoine-François, fils aîné de son père, et transaction eut lieu le 17 octobre 1684, dans laquelle il est dit que N° Aimé de la Ravoire était leur trisaïeul et frère de Michaud, testateur en 1586, qui avait institué un fidéicommiss (**).

XI. N° ANTOINE-FRANÇOIS (1^{er} lit), ép., le 1^{er} mars 1677 (R. P. de Saint-Gervais), contrat dotal du 23 février (B), Antoinette de Janville, fille de N° Janus, seigr de Froisinge et coseigr du Rosey, et de D^{ne} Claudine Duclos. Il avait été baptisé le 24 juin 1647 (R. P. de Saint-Gervais). Il possédait des biens à Faverges, Morzine, etc., qui passèrent, avant le 29 décembre 1696, aux N^{os} de Rochette (Arch. Cohendier). Il teste conjointement avec sa dite femme le 16 mars 1712; ils élisent leur sépulture en l'église de Passy, au bas de l'église, là où sont entermées leurs feues mères D^{ne} Pétronille du Fresney et D^{ne} Claudine Duclos (**) (pour du Clos).

R. P. de Sallanches. JOSEPH-MARIE, née le 5 août 1700. PIERRE, né le 19 mai 1685, héritier universel de son père, 1712, mort sans enfants (B). N° NICOLAS, seigr de Vaudagne et de la Tour ou des Tours d'Hauteville, coseigr de Servoz. Son père et sa mère lui laissent les Tours d'Hauteville, à Combloux, et tous leurs biens de Combloux, etc. (ces tours provenaient des du Clos). Substitué par son père à son frère Pierre. Ep. : 1^{re} le 24 mai 1719, Anne-Charlotte, fille de N° François de Bouteiller de Dingy (**); 2^e Marie, fille de N° Pierre de la Grave, laquelle, veuve, fut légataire de son frère Joseph-Nicolas, 1752 (Arch. La Serraz). C'est à Pierre et Nicolas, fils d'Antoine-François, que s'arrêtent les Preuves de 1723.

XII. N° et Rév^d Claude-CHARLES, né le 6 juillet 1682, diacre de l'église de Sallanches, mort le 6 août 1750 (R. P. de Sallanches). XII. N° et Rév^d Claude-CHARLES, né le 6 juillet 1682, diacre de l'église de Sallanches, mort le 6 août 1750 (R. P. de Sallanches).

R. P. de Saint-Martin. JEAN-CHARLES, né le 2 juillet 1739. JEANNE, née le 37 mai 1737. MARIE-NICOLARDE, née le 23 octobre 1736. XIII. N° PIERRE (2^e lit), né le 3 octobre 1727.

CLAUDINE-Joseph-Marie, de Passy, seigr de Vaudagne, coseigr de Servoz, né le 25 mai 1637; ép. N° Marie-Claudine de Grosset de Fontanette le 27 août 1757. Il affranchit les habitants de Vaudagne (commune des Houches) de tous droits féodaux le 3 avril 1757 (B). Mort le 20 ou 21 novembre 1775, à 44 ans (R. P. de Passy) (1). Elle mourut le 2 février 1781.

JEANNE-MARIE-THÉRÈSE, née à Passy le 2 juin 1764 (B); ép., le 28 janvier 1788 (R. P. de Saint-Gervais), N° Jean-Baptiste de Bongain. M^r Stanislas de Bongain, sous-diacre, mort à Turin vers le milieu du XIX^e siècle, avait vendu les tours d'Hauteville, à Combloux, à Nicolas-Marie Paget (B).

XIV. MARIE-Françoise-Julie, née à Passy le 6 octobre 1758 (B). Ursuline à Sallanches (B). Elle et ses sœurs étaient en procès avec le Chapitre de Sallanches, le 23 mars 1781, et revendiquaient l'office de la mestralie de Chamonix, en raison de l'acquisition faite par N° Guigues de la Ravoire et de la donation faite à N° Angelin de la Ravoire (Tableau IX, degré V) (Consultation Pillet, **). Elle teste le 14 mai 1823, Bonnefoy, notaire à Sallanches (B).

(1) Son âge, à son décès en 1775, ne concorde pas avec la date de sa naissance en 1737. Il y a donc erreur sur l'une de ces dates, ou sur son âge à sa mort.

TABLEAU X. CONTINUATION DE LA BRANCHE DE CHAMONIX ET DE PASSY.

(**) Titres Bonnefoy. (B) Notes manuscrites de M^r Bonnefoy.

FRANÇOISE, morte avant le testament de son père, 1576, qui ordonne des messes pour elle. JEANNE, veuve de N° François du Rapt, et légataire de son père, 1576, et de son frère Michel, 1586. MICHELLE, veuve d'Hon^{ts} Jacques Grange et légataire de son père, 1576, et de son frère Michel, 1586. JEAN, chanoine de Sallanches, cité au testament de son père, 1576; prévôt de l'église de Sallanches et légataire de son frère Michel, 1586. PIERRE, curé de Valcorne, cité au testament de son père, 1576. CLAUDE, fils donné, légataire de son frère Michel, 1586. prévôt à une quittance du 11 juillet 1582, donnée par le Chapitre de Sallanches à Claude Capré, chanoine de Sallanches (Arch. Thuyset).

LOUIS, chanoine, prévôt de Sallanches, mis en possession le 9 février 1587 (B). Était prévôt en 1601 (Man^{us} Besson). Teste, le 24 avril 1610, en faveur de son frère Nicolas (**). CHARLOTTE, religieuse à Sainte-Claire d'Anecy. Leur frère PÉTRONILLE, femme de N° Pierre des Andans, ÉtIENNETTE, femme de N° Théodule Melchior du Chastel. GUILLÉMINÉ, femme de N° Jean-Pierre Challand. Leur frère Nicolas leur lègue à chacune 5 florins, 1615. (Luc de Lucinge), dite fille de N° Aimé et de Jeanne Viollat.

JEANNE SÉBASTIENNE, légataire chacune de 2.000 florins et de 500 florins de bijoux par leur père, 1615. On ne voit pas s'il s'agit d'une ou de deux personnes. PÉRONNE, ép., contrat dotal du 15 février 1632 (Arch. Thuyset), N° François Domen; elle donne quittance de ses droits à Claudine-Barbe du Fresney d'Hauteville, sa mère, et à N° Pierre-Antoine de la Ravoire, son neveu; fait à Passy dans la maison des N^{os} de la Ravoire. ANDRÉANNE-FRANÇOISE, ép., contrat dotal du 4 novembre 1627 (Arch. Thuyset), N° Louis du Clos, seigr de Marlioz et de la Place; contrat passé à Passy, dans la maison-forte de son frère Jean-Charles. PIERRE, naturel, auquel son père lègue ses terres à Chamonix, 1615.

GEORGINE, ép., contrat dotal du 18 février 1648, N° Bernard Dupuis (Dom Luc de Lucinge). Quittance dotale du 21 avril 1655 (B). Elle aliéna à la commune de Chamonix, le 29 juin 1697, l'office de notariat, scribanie et curialerie, que sa famille possédait dès 1520; cet acte fut ratifié par Patentes de Victor-Amé II du 29 avril 1697, qui sont aux Archives de Chamonix (B).

R. P. de Saint-Gervais. AGATHE-ANTOINETTE, baptisée le 19 juin 1651, clarisse à Evian, entrée en religion le 29 août 1676 (**). Selon M^r Bonnefoy, est probablement la même qui épousa auparavant M^r de Baudry. MARGUERITE, mariée, avant le 16 mai 1698 (B), à N° Nicolas Jay. GUILLAUME, baptisé le 4 octobre 1669, est dit fils de D^{ne} Claudine Duclos. GEORGES-PHILIBERT, prévôt du Chapitre de Sallanches, loue une maison à Sallanches le 28 octobre 1697 (Arch. Thuyset). JOSEPH (B), probablement Joseph de la Ravoire, chanoine du diocèse de Genève, qui présent à Rome, obtient, le 4 mai 1695, une indulgence plénière pour ses parents et amis, entre autres pour Claude-Charles de la Ravoire (**). PIERRE (B), Un N° Pierre de la Ravoire est légataire de 1.200 fl. au testament du 14 mai 1697 de Claudine-Urbaine, fille de N° Louis du Clos, seigr d'Hauteville (Arch. Thuyset).

R. P. de Sallanches. AMÉ ou AMÉDÉE, né le 27 septembre 1698. ANTOINETTE, née le 29 août 1686. MARGUERITE, religieuse Annonciade à Anecy en 1712. CLAUDINE, baptisée le 14 juin 1680. MARIE-CLAUDINE, baptisée le 28 juillet 1683, morte le 18 janvier 1700, à 17 ans (sic). MARIE, née le 7 mars 1678. Probablement Anne-Marie, à laquelle son père et sa mère lèguent 2.300 fl. pour légitime, et qui, sous les noms de Marie de Saint-Charles de la Passion, fit ses vœux aux Ursulines de Sallanches le 9 avril 1741 (B). HYACINTHE, né le 23 mars 1690. FRANÇOIS-GASPARD, né le 2 décembre 1695.

1^{er} lit. ANTOINETTE-GEORGINE, née le 23 novembre 1721. PÉRONNE-CLÉMENTINE, née le 28 juin 1729. ANTOINETTE-FRANÇOISE, née le 9 octobre 1730 à Passy; ép. : 1^{er} le S^r Noël Besson; 2^e le S^r Antoine Doucet; 3^e le 3 novembre 1781, à Saint-Cergue, le S^r Nicolas, fils de feu Spec^{ts} Gabriel Mugnier, de Thonon, veuf de Marie-Catherine-Aimée Jacquier (Annexe au R. P. de Thonon). CLAUDINE, née le 30 octobre 1733.

JEANNE-MARIE, née à Passy le 29 août 1759 (B). MARIE-CLAUDINE, née à Passy le 27 septembre 1762, morte à Passy en 1831 (ou 1836), sans alliance (B). ANNE-Marie-Josephte, née le 1^{er} octobre 1760 à Passy (B); ép. : 1^{er} N° Jean-Marie de Livet de Moisy; veuve de lui, elle assiste, le 19 novembre 1825, au mariage de son fils Joseph (R. P. de Saint-Genix); 2^e Pierre-François Milliet, douanier (B).



REBUT

SEIGNEURS DE SAXEL, DE SAINT-CERGUE, DU (ou DE) NOYER, DE BARDENNUCHE, COSEIGNEURS DE BRENS ET DE VIGNY, EN CHABLAIS; COSEIGNEURS DE L'ANNONCIADE, EN GENEVOIS, Etc.

P. : d'azur à une écrevisse d'or à la fasce de gueules brochant sur le tout (Armoiries concédées en 1687; cachet apposé sur un testament de 1740, où ce blason se distingue très bien, sauf pour les émaux, Arch. S. S. S.; Blason de Savoie, aux Arch. Camérales pour Rebut de la Croix) (1).

Devise : *VERTERE TERGA NEQUIT* (Patentes de 1687).



AR des Patentes du 24 août 1687 (2), Jacques-François et Antoine Rebut, frères, de Thonon, obtinrent du Duc de Savoie le droit de porter les armes de leur maison, dont la description est ci-dessus. Jacques-François était alors procureur fiscal et patrimonial du duché de Chablais, et

devint sénateur au Sénat de Savoie. En cette dernière qualité, sans Lettres d'anoblissement, il put acquérir des fiefs nobles, et ses descendants auraient ainsi joui de la noblesse héréditaire; il ne laissa pas d'enfants. Quant à son frère Antoine, il était, en 1687, trésorier du duché de Genevois, et il reçut, le 4 juillet 1701, des Patentes de noblesse (Annexe aux Preuves de 1723).

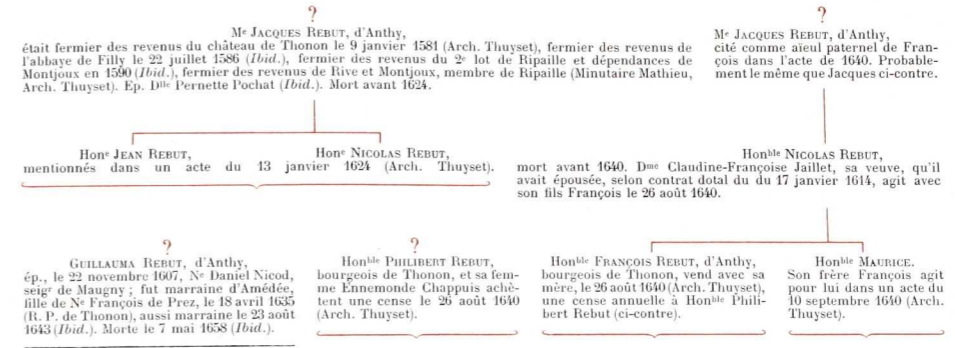
Cette famille, connue au XIX^e siècle surtout sous le nom seul de Saxel, est originaire d'Anthy près de Thonon.

Il paraît certain qu'un de ses membres, qui portait le nom de la seigneurie ou plutôt coseigneurie de l'Annonciade, fut tué, en 1745, à la bataille de Keisseldorf, étant colonel de cavalerie au service de l'Electeur de Saxe, roi de Pologne, dans l'armée duquel servirent aussi vers cette époque d'autres officiers

savoyards, des Noyel de Bellegarde, un de Thiollaz, etc. Deux frères de Saxel ont été des officiers supérieurs distingués de la brigade de Savoie.

Cette race s'est éteinte dans la lignée masculine par la mort, en janvier ou février 1871, de Pierre-Paul, au cours de la guerre contre l'Allemagne, pendant laquelle il faisait partie du corps des Volontaires de l'Ouest, anciens zouaves pontificaux. Il ne survit actuellement que M^{me} Marie-Valérie de Saxel, religieuse du Sacré-Cœur à San-Remo.

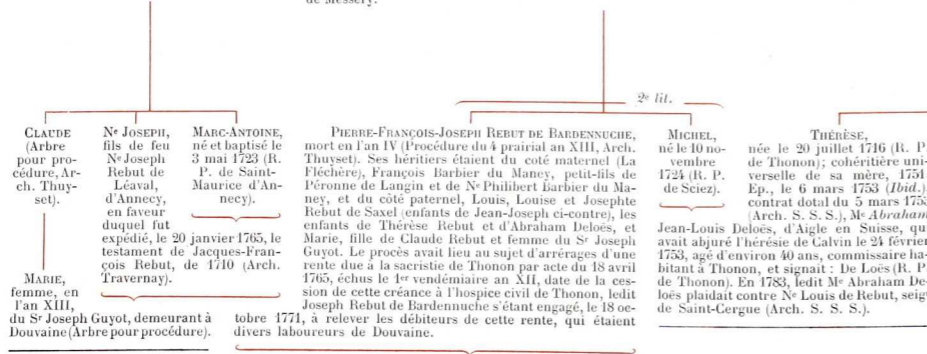
TABLEAU I.



(1) Je ne sais pas pourquoi on a ajouté dans ce blason le nom de la Croix.
(2) Patentes authentiques, signées et scellées, avec blason coloré. Elles n'ont été communiquées par M^{me} Blanchet, belle-fille de M^{re} Blanchet, née de Saxel. A remarquer que ces Patentes n'anoblissent pas les frères Rebut, mais leur donnent seulement le droit, pour eux et leurs descendants, de porter ces armes. Ce genre de concession est extrêmement rare.

I. N^o JACQUES-FRANÇOIS, avocat, sénateur au S. S. S. par Patentes du 10 mai 1699 (Arch. S. S. S. et Inv^o Arch. Haute-Savoie), seigneur du Noyer, coseigneur de Saint-Cergues et de l'Annonciade. En 1687, il était depuis plus de seize ans secrétaire ordinaire du Duc de Savoie et son procureur fiscal et patrimonial en Chablais; il avait servi d'Agent à M^{me} Royale et servait encore alors le Duc Victor-Amédée II en cette qualité, ayant été employé par lui comme secrétaire de son ambassade auprès du Roi de France (dit aux Patentes du 24 août 1687 lui accordant, ainsi qu'à son frère Antoine, le droit de porter des armoiries). Etait juge-mage de la province de Chablais en 1692 (Arch. Travernay) (3). Ep., le 24 janvier 1696 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 10 janvier 1696 (Arch. Thuyset), étant juge-mage de Chablais, Marguerite, fille de N^o Claude de Bruiet de Chabod de Villeneuve. Elle est citée, veuve, au testament de sa mère, Jeanne Carron, le 3 octobre 1715 (Arch. S. S. S.). La Sénatrice Rebut, à Evron, est portée sur un rôle des Nobles du Chablais du 1^{er} mars 1729 (Arch. de la Sous-Préfecture de Thonon). Elle teste, veuve : 1^o le 11 septembre 1740 (Arch. S. S. S.); legs à sa sœur Marie-Sébastienne de Villeneuve, religieuse Annonciade à Chambéry, à N^o Aynard de Bruiet de Chabod de Villeneuve, son frère, à Odette de Villeneuve, sa sœur, femme du S^r du Freney de Combavron (Frare), et à sa fille Marguerite du Freney, femme du Commandeur de la Tour (Trépier), à Aynard de Nicole de la Place, son neveu, et à Marguerite de Nicole, sa fille, à Marguerite, fille de feu N^o Louis Brun, seigneur de Cernex, sa petite-nièce, à Françoise Brun de Villeneuve, sa belle-sœur; institue héritiers universels Marie-Anne-Josephite, fille de feu N^o Claude-Louis de Bruiet de Chabod, sa nièce, femme de N^o Benoit de Rogard, seigneur de Chanex, habitant à Annecy, et N^o Joseph de Rogard, son fils aîné, par égales parts; scellé aux armes des Rebut; 2^o le 26 juillet 1749 (Arch. Villeneuve), faisant des legs aux mêmes personnes, sauf à Odette, sa sœur, à Marguerite Brun, sa petite-nièce, et à Françoise Brun, sa belle-sœur, ajoutant un legs à N^o Joseph-Alexis Carron, capitaine-grenadier dans le régiment de Savoie, et instituant seule héritière sa nièce Marie-Anne-Josephite de Bruiet, lui substituant son fils aîné Joseph de Rogard. Il teste le 15 mai 1710 (Arch. Thuyset, Saint-Sixt et Travernay) : s'il meurt en Chablais, veut être inhumé dans la chapelle de la Confrérie de N^o D^e de Compassion, de Thonon, à la place de ses prédécesseurs; lègue à sa dite femme l'usufruit de sa moitié des biens de l'Annonciade et Faramans, en la paroisse de Sales, indivise avec le S^r de Somaz, seigneur d'Habères. Il codicilla le 17 avril 1713 (Arch. Villeneuve) et mourut le même jour (R. P. de Saint-Léger). Son testament fut décaché le 26 ou 24 avril 1713 (Arch. Saint-Sixt). Mort sans enfants.

N^o JOSEPH, seigneur de Léval et coseigneur de Saxel (5) (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy), légataire de son oncle N^o Jacques-François Rebut, 1710, de 700 fl. payables quand il aurait 21 ans; parrain de sa nièce Lucrèce Rebut en 1715. Ep., le 6 novembre (ou décembre) 1711 (R. P. de Saint-Léger). Lucrèce, fille de N^o Albert-Eugène Favier du Noyer, baron du Châtel, et sœur de la femme de son frère Jacques-François.

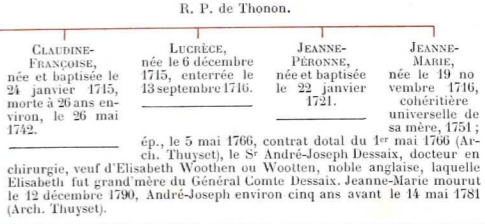


II. N^o ANTOINE REBUT, d'Anthy, contrôleur de la maison du Duc de Savoie, fut pour son service le voyage de Portugal, était, en 1687, trésorier du duché de Genevois (dit aux Patentes de cette année lui accordant ainsi qu'à son frère le droit de porter des armoiries). Était encore trésorier provincial de Genevois en 1696 (Arch. Monthion). Il reçut des Patentes de noblesse le 4 juillet 1701 (Annexe aux Preuves de 1723). Ep. Anne-Marie Collard, native de Thonon, fille du S^r Jacques, lequel avait acquis, le 8 avril 1682 (Étires Bailland), les biens allodiaux formant le fief de Conche, des N^{os} de Varax, de Balleyson. Elle est nommée avec son fils N^o Jacques-François au décachement du testament de Jacques-François Rebut, son beau-frère, 1713. Le 9 décembre 1732, veuve, elle donne procuration à son fils N^o Jacques-François pour la vérification de ses liefs (Arch. Thuyset). Mort avant le 15 mai 1710.

(3) Il y a donc une erreur dans l'Inventaire des Archives de la Haute-Savoie, d'après lequel il n'aurait été nommé juge-mage que par Patentes du 24 mars 1697.
(4) Comme il arrive souvent pour cette époque, l'absence de virgule entre ces pré-noms de Marc-Antoine et celui de Joseph, qui vient après dans ce testament, fait que je ne suis pas sûr que ce Marc-Antoine ne fait pas qu'un avec Joseph, qui aurait porté ces trois prénoms.
(5) J'ignore où était située cette seigneurie de Léval; elle se trouvait probablement en Genevois.

III. N^o JACQUES-FRANÇOIS, avocat au S. S. S., seigneur de Saxel, Saint-Cergue et le Noyer, coseigneur de Brems et de Vigny, natif de Thonon, fils aîné, héritier universel de son oncle Jacques-François Rebut. Sans doute M^{re} de Saxel, à Thonon, qui figure sur un rôle des Nobles du Chablais du 1^{er} mars 1729 (Arch. de la Sous-Préfecture de Thonon). Le 30 décembre 1734, comme héritier de son oncle, il consigne tenir la seigneurie de Saint-Cergues, avec une rente féodale, plus la juridiction de Saxel, acquise par son dit oncle de N^o Louis de Varax le 5 novembre 1702 (Sommaire des Fiefs). Ep., le 7 février 1714 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 20 janvier 1714 (Arch. S. S. S.), Thérèse, fille de N^o Albert-Eugène Favier du Noyer, à laquelle il avait fait la veille, 19 janvier 1714, une donation à cause de noces (Ibid.). Il mourut le 14 janvier 1743, à 56 ans environ (R. P. de Thonon). Elle testa, veuve, le 5 octobre 1751 (Arch. S. S. S.), et mourut le 25 janvier 1759, à plus de 60 ans (R. P. de Thonon).

III. N^o JEAN-JOSEPH, seigneur de Saxel, Saint-Cergue et le Noyer, né et baptisé le 22 janvier 1729 (R. P. de Thonon), cohéritier universel de sa mère, 1751. Ep., avant 1747, Jeanne-Josephite-Catherine (ou Jeanne-Josephite-Louise), fille de N^o Louis de Loys de Merlinge. Il teste le 30 avril 1754 (Arch. Thuyset). Il mourut à 33 ans (sic), le 1^{er} mai 1754 (R. P. de Thonon). Je la trouve appelée, en 1761, M^{me} de Saint-Cergue (Arch. Thuyset). Le 3 janvier 1766, elle scelle une lettre avec un cachet de deux hâscons accolés, celui de dextre effacé (sans doute aux armes des Rebut), et celui de senestre aux armes des Favier (famille de sa belle-mère); on distingue très bien la grue et le chef à 3 bandes ondées (Ibid.). Elle mourut le 8 mars 1781, à 55 ans environ (R. P. de Thonon).
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.





GUICHENON dit dans ses Manuscrits : « Cette famille se prétend originaire de Rome, quoiqu'elle soit établie il y a longtemps à Clermont en Genevois. Elle est redevable de son élévation à Galois Regard, évêque de Bagnorea. Le plus ancien portant la qualité de noble et dont la mémoire s'est conservée par les titres est Pierre, père de cet évêque. »

« Cette famille originaire d'Italie, dit Dom Luc de Lucinge (*Seconds Traits*), est assurément de très bonne marque et subsiste aujourd'hui avec beaucoup de distinction en différentes branches. Quoiqu'elle soit *fort ancienne*, on ne la commence néanmoins, par le manquement et la perte des titres, que par N^o Pierre

Regard, fils de Nicod. »

J'ai pu remonter sa généalogie jusque vers la fin du xiv^e siècle, et la filiation est certaine depuis le commencement du xv^e. Elle habitait Clermont en Genevois, petite ville entourée de murailles ou remparts au moyen âge, adossée à un château-fort des Comtes de Genevois, et siège d'une châtellenie de ces Comtes. En 1395 les Regard y avaient des maisons touchant l'enceinte du château et celle de la ville (Arch. Viry) (1). Ils ont été qualifiés nobles au moins dès 1511, précisément en la personne du même Pierre, cité par Guichenon et Dom Luc de Lucinge, et qui était châtelain de Clermont. Par Patentes d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, du 1^{er} avril 1567, Galois Regard, évêque de Bagnorea, gentilhomme de sa maison, Janus et Alexandre, ses frères, enfants de feu Pierre Regard et natifs de la ville de Clermont, furent confirmés et au besoin rétablis dans leur noblesse, sans paiement de finances (2).

L'origine italienne n'est prouvée par aucun document à ma connaissance (3).

Les Regard se sont alliés à beaucoup des plus illustres familles de la Savoie : de Lucinge, de Menthon (2 fois), de Clermont (2 fois), de Monthouz, de Conzié (2 fois), de Compois de Fêterne, de Bellegarde de Disonche, de Sacconay, de Montfort, Portier du Belair, Angot de Bonnières, Gerbaix de Sonnaz, de Sales, Noyel de Bellegarde, etc. Ils ont aussi contracté de brillantes alliances dans diverses provinces de France, en Piémont et dans le Comté de Nice.

Comme on le voit par l'énumération du folio précédent, ils ont possédé dans différentes provinces de la Savoie et en Bugey de très nombreuses seigneuries, plusieurs très importantes, des marquisats en Bugey, en Genevois et en Faucigny, plusieurs comtés, etc.

A la généalogie on verra que, depuis et y compris le xvi^e siècle, ils ont brillé sans cesse dans les armes, à la Cour, dans l'Eglise et même dans de hautes fonctions diplomatiques. Dans toutes les branches, ils étaient presque tous officiers dans l'armée, et ils comptent un nombre considérable d'officiers de grades élevés : capitaines dans l'escadron de Savoie, majors, lieutenants-colonels, colonels, brigadiers d'armée, lieutenants des gentilhommes archers gardes du corps et un major-général. Un très grand nombre d'entre eux avaient en même temps de hautes charges de cour ou autres, et étaient gentilshommes de la maison des Ducs de Savoie, gentilshommes de bouche ou de la chambre, écuyers ordinaires, maîtres d'hôtel des Princes, commandants de provinces, grands-voyers deçà les monts, etc. (4). Plusieurs sont morts au champ d'honneur ou en campagne. Je signale particulièrement les six suivants.

Gallois Regard fut chanoine de Saint-Pierre de Genève avant novembre 1555, nommé alors *familiier* du Pape, curé de Menthonnex en 1557 et 1563, *procureur des contredites* en Cour de Rome en 1558, abbé commendataire d'Entremont en 1560, *évêque de Bagnorea* le 15 octobre 1563 (Guichenon), prieur de Saint-Victor et de Saint-Jean hors les murs de Genève, abbé d'Hautecombe en 1568 et prieur de Lovagny après son frère Janus. Il a été aussi, selon Guichenon et Luc de Lucinge, dataire, selon Comnène et un vieil arbre des Archives Villeneuve, dataire et garde des sceaux du Saint-Siège, selon Besson, camérier du Pape, et, selon Guichenon, Comnène et ce vieil arbre, prieur de Saint-Ours en val d'Aoste. La faveur dont il jouit auprès des Papes Paul IV et Pie IV, du Duc Emmanuel-Philibert et du Duc de Genevois, lui permit d'obtenir ainsi un nombre considérable de bénéfices et de dignités. Il était gentilhomme de la maison du Duc de Savoie, qui, dans les Patentes de confirmation de noblesse, cite les grands services qu'il lui a rendus à la Cour de Rome et ailleurs. Jacques, duc de Genevois, mentionne aussi, en 1569 dans l'inféodation de Desingy, « plusieurs grands agréables plaisirs et services » de cet évêque et de ses neveux de Regard. En 1574, Galois faisait partie à Lyon de la suite d'Emmanuel-Philibert, qui avait accompagné Henri III, et, lorsque la nouvelle de la mort de la Duchesse, sa femme, et de la maladie du Prince de Piémont, son fils, y arriva, personne de la maison du Duc ne voulut se hasarder à les lui faire connaître ; cet évêque de Bagnorea se chargea de les lui annoncer et le fit en homme d'esprit (Guichenon, *Savoie*, p. 692). Il était encore auprès d'Emmanuel-Philibert, lorsqu'il revint en Savoie et reçut, le 30 octobre 1576, au château de Chambéry, l'hommage de l'Archevêque de Tarentaise (*Ibid.*, p. 694). Au dire de M^{sr} Charles-Auguste de Sales (*Pourpris historique*), il fut un des grands amis du père de Saint François de Sales, et

(1) Louis, duc de Savoie, à la requête des habitants, et pour que sa ville de Clermont puisse se peupler davantage (*fecundius poterit populari*), accorde, le 14 juillet 1452, que tous les forains, qui viendront y demeurer, seront quittes pendant dix ans de toutes tailles, subsides, dons, *focagis*, régales, cavalcades, tributs et autres impositions analogues (Arch. Chamoux).

(2) Ce ne sont donc pas des Patentes d'anoblissement, comme il est dit dans une généalogie imprimée vers 1865, mais ce sont des Patentes de déclaration et de confirmation de noblesse : « Quoique eux et leurs prédécesseurs *des longtemps* aient été, comme ils sont actuellement, hommes nobles et de qualité noble, tenus pour tels, et jouissent de tous les droits et privilèges de cet état, mais, attendu qu'on ne trouve aucune prestation d'hommage noble fait par eux aux Ducs de Savoie ou de Genevois, et qu'en outre ils ont ci-devant exercé quelques arts, pratiques et négociations honnêtes, en quoi ils ont parfois dérogé, ils sont déclarés, eux et leur feu père, avoir été extraits et être hommes nobles de noble sang et lignage et leur postérité ; et le Duc les confirme et, en tant que besoin, les rétablit en cet état, sans paiement de finances ; et ce en raison notamment des grands services que le Duc a reçus et reçoit journellement dudit Mess^{rs} Galois, tant en la Cour de Rome qu'aux autres lieux où il a été employé. » Ces Lettres furent enregistrées par la Chambre des Comptes le 9 novembre 1568.

(3) Cette famille serait originaire de Norcia, dans l'Ombrie, patrie de Saint Benoît, et la mère de ce Saint aurait été une Regard. Comme Saint Benoît vivait au v^e siècle, cette légende n'a pas grande valeur.

(4) Un seul entra dans la magistrature et fut nommé très jeune Sénateur au Sénat de Savoie par le Roi de France en 1695, mais ses goûts, paraît-il, le portèrent à abandonner la toge et à suivre la carrière des armes, comme les autres membres de sa race, car quatre ans après il était capitaine dans le régiment de Savoie et nommé à la survivance de la dignité de Maître d'hôtel de la Duchesse de Savoie, après son père.

fut parrain de Galois de Sales, frère du Saint. Il acquit seul ou avec son frère Alexandre, ou ses neveux, les seigneuries de Vars, Chanay, Mognard, Desingy, Beaugard, Morgex, Syon, la Forest, etc., qui passèrent à ses neveux (*voir* son article, Tableau II).

Son frère Janus occupa aussi de nombreuses fonctions ou dignités dans l'Eglise : celles de chanoine de Saint-Pierre de Genève en 1544, de prieur de Lovagny au moins dès 1550, de recteur de Queige en 1557, de chanoine de Saint-Pierre de Rome en 1562, de prévôt de Saint-Pierre de Genève et de chapelain de Saint-Georges dans cette église en 1563 ; il quitta cette prévôté pour aller à Rome permuter avec son frère Galois au retour de celui-ci de cette ville en Savoie et y avoir son bénéfice (on ne dit pas lequel ni à quelle date, Arch. Chamoux, Procédures) ; étant *prévôt de Saint-Pierre de Rome*, selon Comnène, il mourut dans cette ville en 1572 et y fut enseveli.

Alexandre-Gaspard, baron de Vars, fut gentilhomme de la Princesse de Savoie, écuyer ordinaire de M^{me} R^{le}, cornette de la compagnie de ses gardes, conseiller d'Etat de S. A., grand-voyer deçà les monts ; le Duc de Savoie l'envoya auprès du Roi d'Angleterre, probablement peu après l'avènement de Victor-Amédée I en 1630. Son fils François-Joseph-Auguste, comte de Clermont, etc., fut écuyer de M^{me} R^{le}, capitaine dans l'escadron de Savoie, maître d'hôtel de la Duchesse de Savoie, et son fils Henri eut la survivance de cette dernière charge.

Le Comte François-Marie de Regard de Clermont obtint à l'âge de 11 ans l'indigénat dans la principauté de Bade et il servit en Prusse sous le grand Frédéric, qui lui donna son portrait, actuellement au château de Chamoux. Il commença sa carrière dans les états sardes au régiment de Tarentaise, fut nommé, le 11 avril 1795, colonel commandant le régiment de grenadiers composé des 6^e et 7^e bataillons, se distingua dans diverses affaires, notamment le 30 août 1795 au combat de Clavières, où il fut grièvement blessé. Il commanda par intérim la ville et province d'Alba et fut nommé, en 1798, colonel du régiment de la Reine, qui devint le 9^e régiment de l'armée française d'Italie (1). Il devint major-général le 2 janvier 1815, chevalier grand-croix des Saints-Maurice et Lazare, commandeur et chancelier de l'ordre militaire de Savoie.

Pierre-Louis de Regard de Villeneuve, major dans la brigade de Savoie, fut tué à Volta, dans la campagne de 1848.

Ferdinand de Regard de Vars, capitaine au régiment d'Aoste-Cavalerie, qui s'était déjà signalé par sa valeur à la bataille de Goito en 1848, fut blessé mortellement à celle de Novare en 1849. C'était le « type de la bravoure et de l'esprit chevaleresque », selon l'expression de M^r le Général Borson, alors son frère d'armes, qui a tenu à rendre en 1892 un magnifique hommage à sa mémoire (2).

Cette famille a donc tenu dès le xv^e siècle un rang des plus élevés dans la noblesse de la Savoie et du Bugey. Elle a formé quatre branches principales : l'ainée, celle des Comtes de Vars, de Clermont et de Saint-Cassin, éteinte dans les mâles et dont il ne reste que la Comtesse Castagnery de Châteauneuf ; celle des Seigneurs de Morgex, de Disonche, etc., Marquis de Ballon ; celle des Barons de Fêterne, Marquis de Lucinge ; et celle des Seigneurs de Chanay, de Mognard, etc., Marquis de Cruseilles et Comtes de Villeneuve (3). Cette dernière seule subsiste et continue avec beaucoup de distinction, comme le disait Dom Luc de Lucinge au xvii^e siècle des diverses branches de la famille.

Il est à remarquer que les Regard, comtes de Clermont, sont devenus comtes de Saint-Cassin, titre sous lequel ils sont peu connus, par alliance avec les Clermont-Mont-Saint-Jean, qui n'avaient aucun rapport avec Clermont en Genevois. La branche de Ballon a porté le nom de Perrucard, par héritage de cette famille, et celle de Vars le nom de Clermont.

Grâce à l'obligeance de M^{me} la Comtesse de Gerbaix de Sonnaz, née de Ternengo, qui a bien voulu me communiquer chez moi ses riches archives du château de Chamoux, j'ai pu, surtout pour la branche de Vars, donner à cet article le développement désirable.

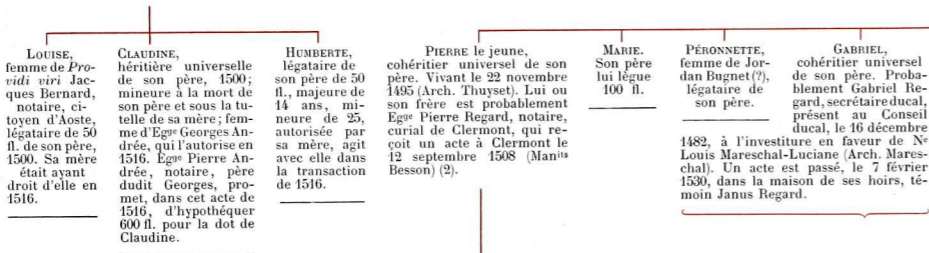
(1) Le 4 pluviôse an VII (24 janvier 1799), l'Adjudant général Flavigny, commandant la division de Lert (?) du Piémont, de l'armée d'Italie, décerne au citoyen Regard, commandant le 9^e régiment, ci-devant la Reine, un témoignage de grand regret de voir partir de sa division les soldats de ce régiment, et d'éloges pour leur bon ordre et leur discipline (Arch. Chamoux).

(2) M^r le Général Borson a choisi pour sujet de son discours de réception à l'Académie de Savoie une notice sur cet ancien camarade, afin « d'acquiescer, bien que tardivement, une dette qui lui tenait au cœur ». A Novare, de Vars, après avoir fourni plusieurs charges brillantes à la tête de son propre escadron, sollicita avec instance le commandement d'un autre escadron, appelé à marcher et qui n'avait pas de capitaine, pour le mener à la charge, dans laquelle il fut atteint de deux balles.

(3) La branche de Villeneuve est en possession continue depuis plus de cent cinquante ans du titre de Comte ; tous les aînés dans cinq générations successives l'ont porté et ont été appelés Comtes de Villeneuve dans des actes officiels, et même dans des Patentes et Brevets royaux déjà au xviii^e siècle.

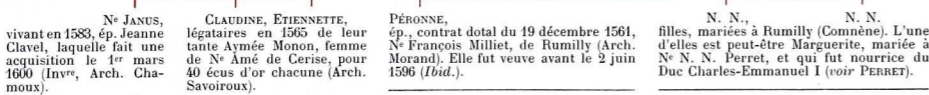
Procidus, puis N° CLAUDE REGARD. ép. N° Jeanne, fille de feu N° Bertholin de Camagnia. Il teste, dit Procidus vir et mercator, habitant à Aoste, le 14 septembre 1500, léguant 450 fl. à Jeanne, sa femme, et codicile, le 13 mars 1501, en présence de N° François de Camagnia, viabilli de la vallée d'Aoste, léguant en outre 150 fl. à sa dite femme, payables par ses héritiers universels (Arch. Chamoux). Ladite N° Jeanne, veuve de N° Claude Regard, de Clermont, transige, le 7 juin 1516 (Ibid.), en son nom et comme ayant droit universelle instituée par celui-ci, et aussi fille de ladite Jeanne : comme l'hoirie dudit N° Claude est indivise avec les biens de N° Pierre Regard, neveu et légataire dudit N° Claude, Jeanne et les trois filles dudit N° Claude cèdent au dit N° Pierre tous leurs droits sur tous les biens dudit Claude tam citra quam ultra montes, notamment sur une maison avec ses dépendances in burgo Clarimontis, jouxte à l'orient des biens de N° Pierre, fils de feu N° Nicod Regard, au couchant menia dicti burpi, et au nord les fossés du château de Clermont, moyennant 500 fl. pour Jeanne, Louise et Humberte et 350 pour Claudine ; fait en la cité d'Aoste, témoin Hon^{or} et Eg^{re} Mess^{es} Maurice de Camagnia et Antoine Ducis, prêtres.

(1) Ici le nom de la famille de Viry est maintenu en français avec l'une de ses anciennes orthographes, au milieu d'un texte latin, comme cela se faisait souvent à cette époque.



N° GUILLAUME REGARD, de Clermont, dit écuyer en 1559, ép., avant le 4 juillet 1559 (Arch. Savoiron), D^{ne} Berthe ou Humberte, fille de N° Claude Monon, de Rumilly, laquelle on trouve souvent appelée des Escullées ou d'Escullez. Il est témoin à une enquête en 1582 (Arch. Thuyset), étant âgé de 62 ans, et ayant alors pour femme Louise de Sionzier, fille de N° Jacques, et habitant Douvres, paroisse de Desiny. Cité en abornement, le 8 juin 1573, à Clermont (Arch. Chamoux). Il fait une vente, le 14 juillet 1583, avec son fils Janus (Titres Baillard, Inventaire de l'hoirie de N° Antoine Bayzat).

N° AMÉDÉE ou AMÉ. ép. D^{ne} Marguerite de Chanex (ou Chaves) ; ils constituent en dot 400 écus d'or à leur fille Péronne le 19 décembre 1561 (Arch. Morand). Probablement N° Amédée Regard, de Clermont, châtelain de Rumilly, qui achète des servs le 12 juillet 1536 (Arch. Thuyset), un servs de N° François-Gabriel de Mouxy, seigr de Lupigny, le 7 mai 1537 (Titres Vulliod), qui accorde à celui-ci droit de rachat le 31 mars 1539 (Ibid.), et qui achète des biens à Motz le 12 août 1551 (Arch. Savoiron).

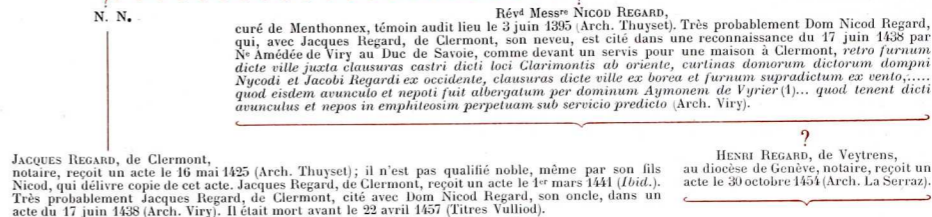


N° CLAUDE-FRANÇOIS, mort sans enfants (Comnène). Lui ou un autre N° Claude-François Regard, comme possesseur des biens de feue D^{ne} Claudine Regard, sa femme, était débiteur envers N° Jean-Baptiste Regard, seigr de la Forest, et Hélène d'Arerex, sa mère, lesquels lui font subhaster une pièce de terre en 1624 (Arch. Savoiron).

Comnène.

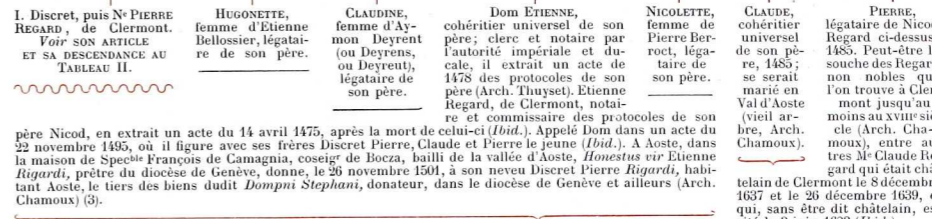
N. N., ép. N° Jean de la Croix dit d'Arjon. N. N., religieux à Haute-combe.

TABLEAU I.



NICOD REGARD, de Clermont, notaire, délivre copie de l'acte ci-dessus de 1425 des protocoles de son père ; reçoit des actes en 1447, 1462, le 14 avril 1475, en 1478, le 29 juin 1479 et le 21 juin 1482 (Arch. Thuyset). Était, en mars et avril 1457, commissaire d'extentes de Guignes et Jean de Mouxy dits Gallois, seigr de Lupigny (Titres Vulliod). Il teste le 26 décembre 1485, étant bourgeois de Clermont et notaire (la copie ancienne des Archives Villeneuve, que j'ai vue, a été grattée et surchargée, on a mis Nobilis au lieu d'Honorabilis, n'est pas effacé, fils de Jacques Regard, notaire ; il veut être enterré dans l'église de Clermont, au tombeau de ses prédécesseurs ; fait un legs à sa femme Claudine ; acte passé à Clermont dans la maison du testateur (Arch. Villeneuve et Chamoux). Après sa mort est dit Noble dans l'acte ci-contre de 1516.

(2) Sauf autre indication, la filiation pour la descendance de Pierre le jeune ne repose que sur les Manuscrits de Comnène, dont une partie paraît même n'être pas de son écriture et aura été ajoutée par une autre personne presque au même époque.
(3) Je pense que Discret Pierre, son neveu, habitant Aoste, est fils de Claude, frère du donateur.

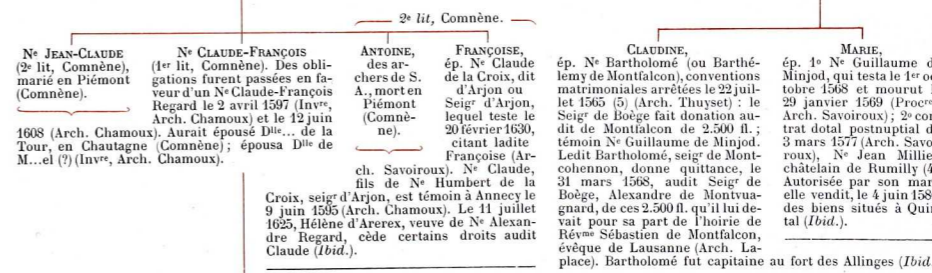


père Nicod, en extrait un acte du 14 avril 1475, après la mort de celui-ci (Ibid.). Appelé Dom dans un acte du 22 novembre 1495, où il figure avec ses frères Discret Pierre, Claude et Pierre le jeune (Ibid.). A Aoste, dans la maison de Spe^{re} François de Camagnia, coseigr de Bocca, bailli de la vallée d'Aoste, Honestus vir Etienne Rigardi, prêtre du diocèse de Genève, donne, le 26 novembre 1501, à son neveu Discret Pierre Rigardi, habitant Aoste, le tiers des biens dudit Dompni Stephani, donateur, dans le diocèse de Genève et ailleurs (Arch. Chamoux) (3).

CLAUDE, cohéritier universel de son père, 1485 ; se serait marié en Val d'Aoste (vieux Arch. Chamoux).
PIERRE, légataire de Nicod Regard ci-dessus, 1485. Peut-être la souche des Regard se serait marié en Val d'Aoste (vieux Arch. Chamoux).
PIERRE, légataire de Nicod Regard ci-dessus, 1485. Peut-être la souche des Regard se serait marié en Val d'Aoste (vieux Arch. Chamoux).
PIERRE, légataire de Nicod Regard ci-dessus, 1485. Peut-être la souche des Regard se serait marié en Val d'Aoste (vieux Arch. Chamoux).

N° ANTOINE, 1^{er} né. L'un des deux est témoin, le 19 décembre 1561, au contrat dotal de Péronne ci-dessus et dit frère d'Amé, père de celle-ci. L'un des deux, selon Comnène, aurait épousé : 1^o D^{ne}... du Gollet, et 2^o D^{ne}... Tissot, et serait père des enfants ci-dessus. Un N° Antoine Regard, écuyer, était, en 1554, maréchal des logis de la compagnie des hommes d'armes du Seigr de Rolle (Arch. Chamoux). Un N° Antoine Regard fait une vente, à Clermont, à Rév^{re} Gallois Regard le 12 janvier 1574 (Ibid.). N° Antoine Regard et ses frères sont cités en abornement à Clermont le 8 juin 1573 (Ibid.).
Fils de feu N° Pierre Regard, il fut châtelain et fermier du château de Clermont du 29 septembre 1538 au 29 septembre 1551 (Arch. Chamoux), et transigea, le 28 juin 1562, à Desingy, avec Hon^{or} Antoine Bectaz (Ibid.). Dit Antoine, 1^{er} né, jadis châtelain de Clermont, il fait une vente, le 11 avril 1551, en son nom et à celui de Marguerite des Brunes, sa femme (Ibid.). Le même Antoine, ancien châtelain mulier (sic, en français), à N° François Mestral, seigr du Cheynez (Ibid.). A Aoste, dans la maison de Spe^{re} François de Camagnia, coseigr de Bocca, bailli de la vallée d'Aoste, Honestus vir Etienne Rigardi, prêtre du diocèse de Genève, donne, le 26 novembre 1501, à son neveu Discret Pierre Rigardi, habitant Aoste, le tiers des biens dudit Dompni Stephani, donateur, dans le diocèse de Genève et ailleurs (Arch. Chamoux) (3).

N° ANTOINE, 2^e né. dit de Montcoghnon (ou Montcognon), probablement l'un des deux frères ci-contre ; ép. D^{ne} Jacqueline Portier qui était veuve en 1565 (Arch. Thuyset).



Comnène

JUDITH. CLAUDINE, ép. N° Durier.

(5) Ces conventions furent arrêtées entre D^{ne} Claudine Burnier (ou Brunier), veuve de N° Louis Portier, D^{ne} Jacqueline Portier (ci-dessus), veuve de N° Antoine de Montcoghnon, et D^{ne} Françoise de Macognin, veuve de N° Humbert de Montcoghnon, d'une part, et N° Alexandre de Montvagnard, seigr de Boège, et ledit N° Bartholomé, d'autre part ; Claudine constituera 100 écus à prendre sur ses biens après son décès, Françoise donnera aux époux 1.800 fl., à quoi se montent sa dot et son augment, etc.

III. N° GALLOIS REGARD (OU DE REGARD), seigr de Morgensex, etc.

Voit son ASCENDANCE AU TABLEAU II.
Fils aîné du 1er lit, seigr de Morgensex, Beaugregard, Vars, Vallière et Desingy, coseigr de Chanay; cohéritier universel de son oncle Révme Gallois, 1576, sans déroger à la donation faite audit Gallois par son dit oncle et N° Alexandre, son père, des maisons-fortes de Morgensex, Syon, Manessy et autres dépendances, en contemplation de son mariage (1). Des biens de son frère César, il eut avec Jean la seigneurie de Chanay, puis remit sa part audit Jean (Arch. Chamoux); le 9 août 1583, il est dit Seigneur de Chanay (Ibid.) (2). Le 25 janvier 1591, il était gentillhomme de bouche de S. A. et lieutenant du Co de Châteauneuf, capitaine de 50 lances pour S. A. (Procès, Arch. Chamoux). Le Duc de Genevois lui inféoda, le 17 janvier 1601, le droit de faire visiter les chemins de la paroisse de Desingy, dans les limites de la juridiction qui lui appartient, et ce en augmentation et confirmation de l'inféodation faite, le 20 août 1569, à son oncle, et malgré les prétentions de N° de Pelly (Arch. Chamoux). Il transige, le 13 juillet 1603, avec N° Jean de Pelly, au sujet de cette juridiction et de cette visite des chemins; celui-ci payera les dépens auxquels il a été condamné pour avoir démoli les murailles qui servaient à la prison de la juridiction de Desingy, quoiqu'il ait prétendu que cette prison était de tout temps vacante et la maison ruinée (Ibid., voir Pelly, t. IV, folo 369 et 371). Il eut aussi, ainsi que ses frères Alexandre, César et Jean, tous en commun seigr de Desingy, un procès avec le chapitre de Saint-Pierre de Genève, au sujet de 120 cuses dûs pour la vente de la juridiction de Desingy du 1er février 1565 (Arch. Chamoux) (3). Le 31 octobre 1602, il acheta la maison-forte de Vallières et ses dépendances de N° Amédée de Sales, et Louise, sa veuve, la donna, le 17 décembre 1613, en hypothèque à son gendre Claude-François de Sacconex (Ibid.). Il ép., contrat dotal du 13 novembre 1575, Louise, fille de feu N° Jean Richard, coseigr de Montpon (dit dans certains actes Seigr de Marcy), et de Péronne de la Faverge, veuve en 1er nocces dudit Jean Richard; Alexandre, père de l'époux, et Révme Gallois, son oncle, lui font donation des maisons-fortes de Morgensex et de Syon; témoin, à Anney dans la maison dudit Evêque, N° François de Sales, seigr de Boisy (Ibid.). Louise, de l'autorité de Révme Gallois regard, curateur et administrateur des personnes et des biens dudit Gallois, seigr de Morgensex, et de Dlle Péronne de la Faverge, mère de ladite Louise, accense, le 25 juin 1578, des biens procédés de N° François Richard, notamment la maison-forte de Montpon, la moitié du moulin dans la ville d'Alby, etc. (Ibid.) (4). Specm Seigr Janus Richard, seigr usufructier de Montpon, fait donation en 1590 de tous ses biens, sauf de 600 cuses d'or, à sa nièce Louise Richard, femme de N° Gallois, lieutenant des gendarmes du Marquis d'Orléans (vieil arbre, Arch. Villeneuve). Gallois fit un partage avec N° Louis de la Faverge de Montpon le 26 janvier 1594 (Invrs, Arch. Villeneuve). Il fut nommé tuteur des enfants de son frère Alexandre le 10 juin 1611 (Arch. Chamoux), et mourut avant le 26 mai 1612 (Ibid.). Louise passa reconnaissance, le 18 janvier 1615, comme mère de ses deux fils ci-dessous, pour partie de la dime de Chilly, la maison-forte de Vars, etc. (Ibid.). Elle teste, veuve, le 19 janvier 1615, veut être inhumée à Vallières au tombeau de son mari, nommé tuteurs de ses fils mineurs Messrs de Regard, leur oncle, N° Claude-François de Sacconex, etc.; fait au poële de Morgensex (Ibid.). Elle mourut de mort subite, à Morgensex, avant le 22 mai 1615 (Ibid.).

IV. ALEXANDRE-GASPARD DE REGARD, baron de Vars.
seigr de Morgensex, Vars, Desingy, Marcy, la Forest, Charasson, coseigr de Semine, Bévy et Vallières, etc.; gentillhomme ordinaire de la Princesse de Savoie, cornette de la compagnie de ses gardes, écuyer ordinaire de Mre Royale, conseiller d'Etat de S. A., et son grand-royer de Savoie; cohéritier universel de sa mère, 1615; était mineur le 22 mai 1615 (Arch. Chamoux). Lui et son frère Prosper, seigr de Morgensex, avaient, le 14 mai 1620, pour administrateur de leurs personnes et de leurs biens leur oncle Révme Janus de Regard (Ibid.). Charles, roi de Grande-Bretagne, France et Irlande, défenseur de la foi, délivra, le 25 novembre en l'an 6e de son règne, un passeport au gentleman Alexandre-Gaspard de Morgensex, qui a été envoyé auprès de lui par le Duc de Savoie; donné au palais de Westminster et scellé (Ibid.) (5). Est porté sur un rôle des anciens nobles du Genevois, dans le mandement de Clermont, le 14 juillet 1631 (Arch. d'Oncien). Le 23 septembre 1634, étant gentillhomme ordinaire de la Princesse de Savoie et cornette de ses gardes, il fait un échange avec N° Claude Barandier, de la Croix-Rouge près de Chambéry; il lui cède sa maison-forte de Marcy et ses dépendances, paroisse de Saint-Félix, contre la maison-forte de Charasson et ses dépendances, nière les mandements de Clermont et Sallenove (Arch. Chamoux) (6). Comme, après la mort de son père et de sa mère, la maison-forte de Beaugregard et ses dépendances étaient possédées par N° Amé de Siens, seigr dudit lieu, Alexandre-Gaspard et son frère revendirent ces biens comme héritiers de leur mère et en vertu du fidéicommis établi par l'Evêque de Bagnone; par transaction du 25 novembre 1646, ledit Alexandre-Gaspard et N° François-Joseph, son fils, cédent audit Amé tous leurs droits sur cette maison et celui-ci leur cède tous les revenus, hommes, hommages, fiefs, etc., dépendant dudit Beaugregard, sauf nière le village de Lornay (Ibid.). Le 22 décembre 1650, il procède avec N° Jean-Jacques de Mouxy, seigr de Planchamp et de Charrière, et Dlle Françoise Portier, sa femme, au partage de fiefs et rentes qu'ils possèdent en indivision par moitié nière Thusy, dépendant de la maison-forte de Beaugregard située à Syon; Regard aura tous les fiefs et rentes nière Challongier, Pezay, Croissonnaz et le Châtelier (Ibid.). Il gagna un procès contre le chapitre de Saint-Pierre de Genève, au sujet de la terre et de la juridiction de Desingy, par arrêt du S. S. S. du 12 mars 1649; il eut un nouveau procès avec ce chapitre, au sujet de l'emploi du prix de cette juridiction, et croisa, le 1er septembre 1650, moyennant 820 fl., qu'il paya au chapitre (Ibid.) (7). Le 9 juillet 1650, Vars et Desingy sont érigés en baronnie en sa faveur (Ibid.). Le 21 février 1665, il fait une donation à son fils François-Joseph-Auguste (Invrs, Arch. Villeneuve). Ep.: 1o contrat dotal du 10 février 1628 (Arch. Chamoux et Preuves de Malte), Chrétienne de Bernetz (on trouve aussi de Bernetz ou de Bernex), fille de N° Charles, conseiller et maître d'hôtel de Monsieur, frère du Roi, et de Mre Séverine la Princesse de Piémont, sœur de S. M., et de Françoise de Lux, l'une des dames de cette Princesse. Chrétienne fut légataire de l'oncle de son mari, Révme Janus Regard, 1643, de sa « acquiescée blanche » avec son harnais. Alexandre-Gaspard fut aussi légataire de son même oncle. Il ép.: 2o contrat dotal du 20 janvier 1658 (Arch. Chamoux et Morand), Armée-Jacqueline de Bellegarde, fille de N° Claude-Balthazard, seigr de Disonche, et veuve de Claude-Louis de Vidomme de Chaumont, baron du Saint-Empire, qu'elle avait épousé selon contrat dotal du 11 janvier 1650 (Arch. Chamoux). Elle fut héritière bénéficiaire de N° Philibert de Bellegarde, son frère, qui testa le 24 février 1658 et mourut avant le 23 janvier 1659 (Ibid.). Veuve de son dit 2o mari, elle transige, le 5 mars 1670, avec son beau-fils François-Joseph-Auguste de Regard et lui cède l'héritage de son frère Philibert de Bellegarde, moyennant 915 ducats (Ibid.). Il teste le 13 janvier 1662, élit sa sépulture dans l'église de Clermont au tombeau de ses prédécesseurs; legs à sa dite 2o femme (Ibid.). Il codicille le 20 juillet 1666; legs à M° Jean-Baptiste Deservet, son secrétaire, etc.; substitue à ses fils et aux descendants mâles de ses filles de Monthouz et de Castagnery N° Jean-Baptiste de Clermont, son neveu (Ibid.). C'est à lui que remontent les Preuves de Malte Sallier de la Tour (Arch. du Rhône, H. 195). Il mourut environ un mois avant le 23 août 1666 (Arch. Chamoux). Il signalait: de Regard de Morgensex (Ibid.). Tous ses enfants sont du 1er lit.

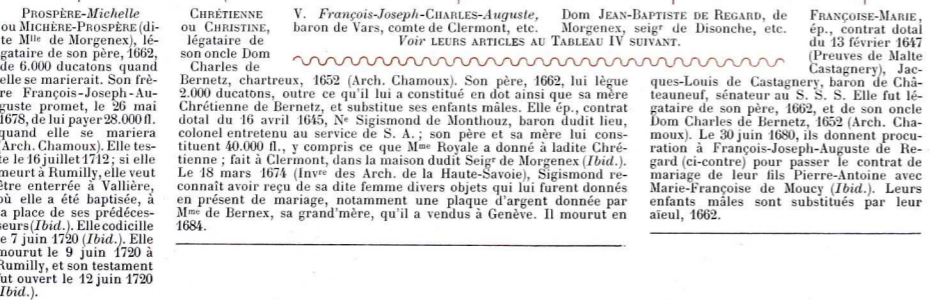


TABLEAU III. BRANCHE DE MORGENEX, BARONS DE VARS.

Révme JANUS REGARD (OU DE REGARD).
Voit son ASCENDANCE AU TABLEAU II.
2e fils du 1er lit, cohéritier universel de son oncle, 1576, mais à lui succède dans le prieuré de Lovagny, il devra se contenter de cela. Son père, conformément à la volonté de Révme Gallois, oncle dudit Janus, cède à celui-ci, le 24 août 1569, les maisons-fortes de Morgensex et Syon avec leurs dépendances; si Janus meurt sans enfants, ses biens reviendront à son frère aîné Gallois (Arch. Chamoux). Mis en possession du prieuré de Lovagny le 27 septembre 1579 (Ibid.). Le 30 août 1579, sur la demande de son oncle Révme Gallois, le Duc Emmanuel-Philibert le nomme et présente pour coadjuteur et légitime futur successeur en l'abbaye d'Entremont, au Pape, à l'abbé de Saint-Ruf de Valence, etc.; le Pape est supplié de réserver à N° Alexandre regard, frère dudit Janus, 500 écus d'or sol par an sur les revenus de l'abbaye, pour mieux suivre ses études, et dont ledit Alexandre jouira sa vie durant après le décès dudit évêque (Ibid.). Le 12 novembre 1580, des Lettres furent signées par le Duc Charles-Emmanuel tout à fait semblables à celles-ci (Ibid.). Cependant, d'après Besson (Mémoires des Diocèses, p. 153), ce fut Jacques de Savoie qui fut abbé d'Entremont en 1582, année de la mort de Révme Gallois regard. Déjà prieur de Lovagny, il est mis, le 2 janvier 1587, en possession d'un canonicat de Saint-Pierre de Genève (Arch. Chamoux). Etant acolyte et déjà prieur de Lovagny et chanoine de Saint-Pierre de Genève, il est promu sous-diacre le 27 février 1587 (Ibid.). Coexécuteur testamentaire de Louise Richard de Montpon, sa belle-sœur, et administrateur de ses enfants, il accense, le 22 mai 1615, pour lui et ses neveux, la maison-forte de Vars et ses dépendances, la moitié des échutes des rentes de Vars, Morgensex et Beaugregard, de celle acquise de M° de Manissier, les servs nière le mandement d'Hauteville, la juridiction de Desingy, les Dms de Droisy dépendant des rentes de la Forest, de Mouxy, etc., dépendant dudit Morgensex (Ibid.). Etait châtre de Saint-Pierre de Genève le 14 mai 1620 (en avril 1625), et selon Besson (Mémoires des Diocèses, sans date). Témoin au contrat dotal de son neveu Alexandre de Regard, seigr de Chanay, le 8 février 1621 (Arch. Villeneuve). Il fait donation, le 13 décembre 1631, à Alexandre-Gaspard de Regard, son neveu, de tous ses biens, excepté de ceux qu'il a acquis à Lovagny et à Sillingy (Arch. Chamoux). Il teste le 23 décembre 1643 (Ibid.). Mort avant le 27 décembre 1643 (Ibid.).

N° ALEXANDRE DE REGARD, seigr de Vars et de la Forest. Voir son ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.
(1) Il eut de cette hoirie une maison à Anney qu'il vendit au Président Favre (Procès, Arch. Chamoux). C'est la grande maison n° 18, rue Sainte-Claire, que saint François de Sales occupa de 1610 à sa mort (Mercier, Souvenirs d'Anney). Avec Révme Gallois, son oncle et curateur, en leur nom et à celui de N° Janus regard et de la Forest. Épouse: Dlle Péronne Nigard, il donne quitance, le 16 mai 1629, à Révme Louis de Mandollaz et N° Pierre, Amblard et Georges de Mandollaz, de tous droits provenant de leur N° Philiberte de Mandollaz (Arch. Chamoux). Etait gentillhomme de bouche de S. A., il achète, le 4 février 1583, pour 14, avec Péronne de la Faverge, sa belle-mère, curatrice de son frère Alexandre et tutrice de ses frères Jean et César, pour 3/4, de N° Nicolas de Bailland, donataire de Claudine de Mouxy, veuve de N° Guillaume de Mouxy, divers revenus féodaux et tous droits sur un chosal de maison situé dans l'enclos du Palais (sic) de feu l'Evêque de Bagnone, à Clermont, pour 1.000 fl. (Ibid.).
(2) Le 18 mars 1588 et le 12 mars 1591, il donne en hypothèque châteauneuf à N° Jean Grenaud (Arch. Chamoux).
(3) Le 1er juillet 1603, les parties transigent par l'arbitrage de Révme François de Sales (de saint) et de M° M° Antoine Favre (de célèbre jurisconsulte); la vente subsistait moyennant paiement du prix (Ibid.).



(6) Le 15 juillet 1629, la Duchesse de Savoie crée dans la ville de Clermont deux foires par an et un marché le mercredi de chaque semaine, et en raison de ses services, fait don audit Seigr de Morgensex des leydres, outre les marques et mesures du blé, vin et autres choses qui lui sont déjà dues dans le mandement de Clermont (Arch. Chamoux). Le 12 juin 1632, il déclare à l'assemblée des 23 des communiers de Clermont ne pas prétendre au remboursement de ses déboursés pour obtenir des foires publiques audit lieu, pourvu qu'il puisse être seul à vendre son vin le mois d'août entre les mains des hôtes dudit lieu (Ibid.). Le Duc, par Patentes du 21 mars 1634 (Ibid.), lui cède le droit de vendre son vin nière les paroisses de Clermont et Desingy tout le mois d'août, les habitants y ayant consenti.
(7) Ses enfants sont substitués au testament de son oncle N° Jean de Regard, seigr de Chanay, 1649, qui le nomme exécuteur testamentaire (Arch. Villeneuve).

VII. JEAN-BAPTISTE-GABRIEL, comte de Clermont, de Vars et de Saint-Cassin, etc.
 Voir son article et son ascendance au TABLEAU IV.

R. P. de Saint-Léger.

MAURICE-FRÉDÉRIC-GEORGES-HENRI-AUGUSTE, né le 11 mars 1755, mort le 14 février 1778, à 22 ans (R. P. de Saint-Léger).

MARIE-CHARLOTTE-JOSEPHINE-MARGUERITE, née le 2 décembre 1751.

Rév. MARIE-CLAUDE-LOUIS DE REGARD DE CLERMONT DE VARS, né le 29 mars 1753, chanoine de la Sainte-Chapelle de Chambéry et témoin, en 1779, au contrat dotal de son frère (Arch. Chamoux); nommé, en 1780, par M^r de Chambéry archévêque de la cathédrale de Chambéry (*Documents de l'Académie de Savoie*, t. VII, p. 696). Le 14 août 1792, il fait un relâchement à titre de division d'hôirie à son frère Pierre-Joseph-Marie (Inv^e, Arch. Chamoux). Porté sur la liste des émigrés du département du Mont-Blanc (*Mémoires de Savoie*, 4^e série, t. X, p. 336). Claude-Louis-Marie de Regard de Vars, chanoine de la cathédrale de Chambéry, est témoin à Turin, le 22 décembre 1796, au mariage Conzié-Buttet. Rétabli par l'Evêque de Chambéry et de Genève, chanoine honoraire en 1803 (*Docs de Savoie, loco citato*). Il fait, le 1^{er} août 1810, un accord avec son domestique, signé : l'abbé de Vars (Arch. Chamoux). Il teste le 19 février 1819, léguant 3.900 fr. aux hospices de Chambéry (Arch. Chamoux, et de Ville de Trarvenay, *Mémoire sur les Hospices*). Il codicille le 2 juin 1819 et signe : Marie-Claude-Louis de Regard de Vars, chanoine honoraire de la Métropole (Arch. Chamoux). Il mourut le 21 avril 1835 et fut enterré dans le caveau de la cathédrale (*Docs de Savoie, loco citato*). Son testament fut ouvert le 23 avril 1835 (*Ibid.* et Arch. Chamoux).

MARIE-CHARLOTTE-JOSEPHINE, née le 1^{er} août 1749; morte le 28 mars 1756, à 6 ans (Saint-Léger).

VIII. PIERRE-Joseph-Marie-CLAUDE-MARGUERITE DE REGARD DE CLERMONT, comte de Vars, etc., né à Saint-Cassin (Arch. Chamoux); ép. (dit comte de Clermont et capitaine-lieutenant au régiment de Montferriat), le 25 novembre 1779 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney), contrat dotal du 24 novembre 1779 (Arch. Chamoux), Marie-Christine-Octavie de Regard de Ballon (ditte ailleurs Marie-Françoise-Christine-Victoire), fille de Dom François-Joseph-Marie de Regard de Perrucard, marquis de Ballon (Tableau VI suivant). Il était capitaine dans Genevois le 15 juillet 1789 (R. P.) et *gentilhomme de la Chambre de S. M.* le 23 septembre 1790 (R. P. de Saint-François et Arch. Chamoux). Joseph de Vars fut élu député à l'Assemblée nationale des Allobroges, par Clermont, le 14 octobre 1792 (*Dessaix, Savoie historique*). Joseph-Marie de Regard de Vars, âgé de 48 ans (donc né vers 1745), fut détenu dans les prisons de la Révolution, dès le 16 août 1793, comme suspect et frère d'émigré, avait un fils âgé de 12 ans (Cardinal Billiet, *Mémoires*); il fut mis en liberté le 23 brumaire an III (Arrêt de Gauthier). Elle, Regard dite Ballon, femme séparée de Joseph-Marie de Vars, fut détenue dans ces prisons dès le même jour, 16 août 1793, comme fille d'émigré (Cardinal Billiet, *Mémoires*). Est dit fils aîné de sa mère en 1797 et 1800. Nommé héritier par son frère, le Chanoine, 1819, si ce Chanoine survit à son frère François-Joseph-Marie. Le 28 mai 1823, le Conseil municipal de Clermont, par une délibération spéciale, lui exprime sa reconnaissance (à Joseph-Marie de Regard, comte de Vars) pour les services qu'il a rendus aux habitants, et le Vice-Intendant de la province de Carouge en fait autant (Arch. Chamoux).

MARIE-LOUISE-OCTAVIE DE CLERMONT, fille de sa grand-mère, qui la substitue pour un legs à son frère aîné, 1750. Morte à 13 ans, le 27 septembre 1755 (R. P. de Saint-Léger).

IX. Comte JEAN-BAPTISTE-MARIE-NICOLAS-CENTAURE DE REGARD DE CLERMONT DE VARS, dit Janus, né le 3 septembre 1782 (R. P. de Saint-François de Chambéry). Son aïeule paternelle Marguerite-Madeleine de Conzié lui légua sa montre en or, 1800. Il servit en France sous l'Empire et se retira avec le grade de capitaine de cavalerie (Notice biographique de son fils par le Général Borson). Ep., contrat dotal du 24 décembre 1807, à Lyon, Marie-Françoise-Victoire Brossier de la Rouillière, fille de Victor-David et de Marie-Françoise Carlet (ou Cartet); à ce contrat il est institué héritier par son père (Arch. Chamoux). Le Comte Janus de Regard de Clermont de Vars, fils de Joseph-Marie et de Christine Perrucard de Ballon, né le 3 septembre 1782 à Chambéry, volontaire savoyard en 1814, lieutenant à la brigade de Savoie le 19 février 1815, fit la campagne de 1815 comme volontaire, capitaine provincial le 4 mars 1816, passé à l'Etat-major général et attaché à la division de Savoie le 1^{er} juillet 1820, chevalier des Saints-Maurice et Lazare (Matriecule de la brigade). Dans les *Souvenirs de 1814*, par le M^r Tredicini de Saint-Séverin, est bien porté le Comte Janus de Vars, comme volontaire dans la 1^{re} compagnie du bataillon, p. 68; il s'était équipé à ses frais (*Ibid.*, p. 124). Dans les Almanachs du duché de Savoie de 1821 à 1825 il est porté comme capitaine, sous-adjudant général, attaché à l'Etat-major de la division de Savoie, et dans ceux de 1826 à 1831 comme major avec les mêmes fonctions. Témoin, en 1822, au mariage du Comte Joseph de Gerbais de Sonnaz avec Françoise-Rose de Mareschal de Saumont (R. P. de N-Dr de Chambéry). Mort au château de Chamoux le 18 janvier 1868; sa femme morte à Clermont en octobre 1860 (Notes de M^{me} la Comtesse de Sonnaz).

X. Comte JOSEPH-MARIE-Ferdinand-JACQUES-AUGUSTE DE REGARD DE VARS, né à Lyon le 11 octobre 1808; à 17 ans, cadet dans Savoie-Cavalerie, sous-lieutenant dans ce régiment le 8 juillet 1829, lieutenant le 17 février 1834, capitaine au régiment d'Asste-Cavalerie le 20 septembre 1835, décoré de la médaille à la valeur militaire pour sa conduite à la bataille de Goito, le 30 mai 1848, et décoré de nouveau de la même médaille après la bataille de Novare, 23 mars 1849, où il fut blessé mortellement de deux balles; mort le 23 avril 1849 à Novare (*Notice biographique par le Général Borson*). Député de Vigevano, en 1849, au Parlement de Turin (*Ibid.*). (Voir ce qui le concerne au fol^o 107.) Dernier de sa branche.

(1) Pinelli (*Storia militare del Piemonte*, t. III, p. 363), le désignant sous le nom de Clermont, cite sa belle défense sur le Mont-Cenis, le 24 mai 1794, qu'a signalée aussi l'historien Botta (*Article nécrologique du Journal de Savoie*). Pinelli (*Ibid.*, p. 529 et 560) l'appelant du nom de d'Allemagne (qui est peut-être un surnom, comme il avait été en Allemagne dans sa jeunesse), colonel commandant le régiment de grenadiers composé des 6^e et 7^e bataillons, relate sa brillante conduite au combat de Clavières, où il fut grièvement blessé.

(2) A la fin de la campagne de l'an VII, il se retira, ne voulant pas servir la France et ayant refusé les offres faites par divers généraux français, notamment M^r de Grouchy (*Article nécrologique*).

(3) Le 4 mars 1807, il achète d'Anne-Josephette George, veuve de Jean-Christin du Four de Valérieu, son clos à Chambéry, porte Réunion, et dit à la Croza, maisons, jardins, prés, etc., et le droit de prise d'eau et propriété de la fontaine au Champ Court, qu'elle avait acquis le 5 juin 1783 (Arch. Chamoux).

TABLEAU V.
 SUITE DE LA BRANCHE DE VARS,
 COMTES DE CLERMONT
 ET DE SAINT-CASSIN

R. P. de Saint-Léger.

Comte Dom François-Joseph-Marie de Regard de Clermont de VARS, né le 17 février 1747 à Chambéry (Arch. Chamoux). Le 29 mars 1758, Karl-Frédéric, margrave de Bade et Hochberg, etc., accorde au Comte François-Joseph-Marie de Vars et Clermont, fils de Jean-Baptiste-Gabriel de Regard, comte de Vars et Clermont, et de Marguerite-Madeleine de Conzié, né à Chambéry le 17 février 1747, l'indigénat et le droit de bourgeoisie dans la principauté; donné à Karlsruhe (Arch. Chamoux). Commença sa carrière dans le régiment de Tarentaise, puis dans le régiment de Chablais, jadis de Sury, qui devint le régiment d'Alexandrie (Arch. Chamoux). D'après un article nécrologique du Journal de Savoie du 14 février 1829, il fut envoyé en Prusse par le Roi Charles-Emanuel, étant aide de camp du Duc de Savoie, étudia la tactique sous le grand Frédéric, qui lui donna des preuves très flatteuses de son estime. Il lui donna en effet son portrait, actuellement au château de Chamoux (Note de M^{me} la Comtesse de Sonnaz). Est dit baron de Vars et capitaine-major dans le régiment de Chablais au contrat dotal de son frère, 1779 (*Ibid.*). Il fut porté sur la liste des émigrés du département du Mont-Blanc (*M^{es} de Savoie, 4^e série, t. X*). Etant major dans le régiment de la Reine, il fut nommé lieutenant-colonel d'infanterie le 11 février 1794 (Arch. Chamoux). Etant lieutenant-colonel, commandant le régiment de grenadiers composé des 6^e et 7^e bataillons, il est nommé, le 11 avril 1795, colonel de ce même régiment (*Ibid.*); est nommé chevalier des Saints-Maurice et Lazare le 20 mai 1796 (*Ibid.*). Des Patentes du 10 juin 1796 lui accordent une pension de 600 liv. sur la commanderie de Magaria des Saints-Maurice et Lazare, « il s'est distingué dans diverses affaires, notamment, le 30 août 1795, au combat de Clavières » (*Ibid.*). (1). Il commanda par intérim la ville et province d'Alba (*Ibid.*, date pas indiquée), en 1797 (Article nécrologique). Il fut nommé, le 21 novembre 1798, colonel du régiment de la Reine (*Ibid.*). Le 4 pluviôse an VII (23 janvier 1799), l'Adjudant général Flavigny, commandant la division de Lert (?) du Piémont, de l'armée d'Italie, décerne au Citoyen Regard, commandant le 9^e régiment ci-devant la Reine, un témoignage de grand regret de voir partir de sa division les soldats de ce régiment, et d'éloges pour leur bon ordre et leur discipline (*Ibid.*) (2). Il était domicilié à Chambéry le 4 mars 1806 (*Ibid.*) (3). Colonel du régiment de la Reine, il est nommé, le 2 janvier 1815, *major général d'infanterie* (*Ibid.*). Légaltaire de son oncle François-Joseph de Conzié, marquis d'Allemagne, le 14 août 1816. Héritier universel de son frère, le Chanoine Claude-Louis-Marie, 1819 (Arch. Chamoux). Etant *commandant et chancelier de l'Ordre militaire de Savoie*, il est nommé, le 15 décembre 1821, *chevalier grand-croix des Saints-Maurice et Lazare* (*Ibid.* et *Palmarède*). Mort le 10 janvier 1829 (Article nécrologique précité). Quoique d'après les Patentes ci-dessus de 1798, celles de 1796 le nommant chev^e des Saints-Maurice et Lazare, et cet article nécrologique, il soit né à Chambéry, j'ai vainement cherché son acte de baptême dans les registres paroissiaux de cette ville, et M^{me} la Comtesse de Sonnaz m'apprend qu'il est né au château de Clermont et mort à Turin, instituant héritier son neveu Janus ci-dessous.

VICTOR-AMÉ-JEAN-MARIE, né le 27 avril 1748, mort âgé de 3 ans, le 20 juin 1751 (R. P. de Maché).

CATHERINE-MARIE-VICTOIRE (ou VICTOIRINE), née le 25 octobre 1750, religieuse à Bonlieu (Arch. Buttet).

MARIE-MARGUERITE-MADELEINE, née le 11 septembre 1756, me année (R. P. de Bissy).

CHARLES-JOSEPH-MARIE, né le 10 janvier 1758, entré le 9 mars même année (R. P. de Bissy).

MARIE, née le 9 janvier 1761, enterrée le 20 janvier 1768, avant (R. P. de Bissy).

FRANÇOISE-JOSEPHINE-MARIE (ou FRANÇOISE-JEANNE-MARIE), baptisée le 23 avril 1785 (R. P. de Saint-François), eut pour parrain N^o François de Toquet, marquis de Meximieux, et pour marraine Joséphine de Regard, marquise de Sales.

JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS, né le 15 juillet 1789 (R. P. de Saint-François).

MARIE-ALEXANDRE-BENOIT-MAURICE, né le 23 septembre 1790 (R. P. de Saint-François).

MARIE-ANTOINETTE-CAROLINE-SABINE, dite Anna, née le 10 août 1810 (Notes de M^{me} la Comtesse de Sonnaz), ép., le 26 juin 1832 (R. P. de Saint-François), contrat dotal du 25 juin 1832, le Comte Hippolyte de Gerbais de Sonnaz d'Habères, major-général, qui devint général d'armée, etc. Elle mourut au château de Chamoux, le 15 décembre 1881, dans sa 72^e année (Lettre de part). Il avait épousé en 1^{re} noces, le 3 avril 1824 (R. P. de Saint-François), Jeanne-Françoise de Roberty de Sainte-Hélène, veuve et héritière du Baron Graillon, de Chamoux; laquelle mourut à Turin le 31 mai 1831, sans enfants (Note de M^{me} la Comtesse de Sonnaz). Il mourut à Chamoux le 2 août 1871, à 88 ans.

CAMILLE, ép., le 12 mai 1846, N^o Louis-Victor-Hospice dit René de Castagnery, baron de Châteauvieu, comte de Vaudier, qui est devenu major des chasses du Roi d'Italie. Il est mort. Elle est vivante, 1913.

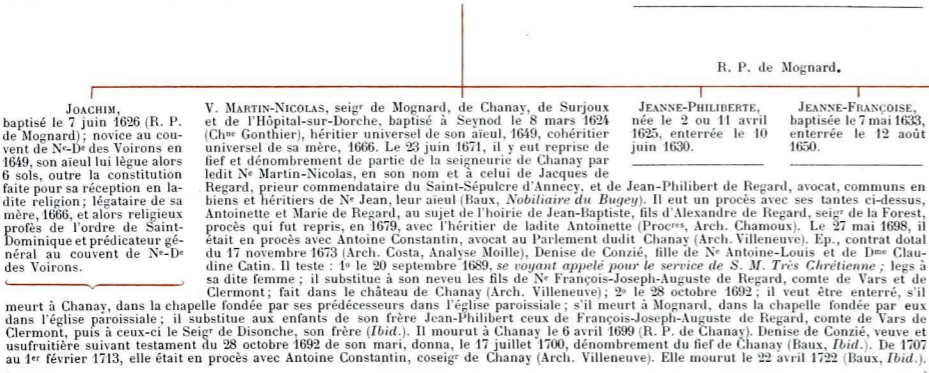
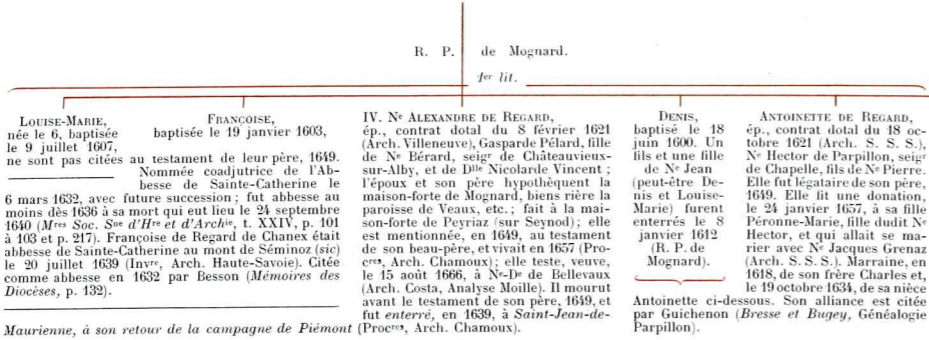
AMÉDÉE, mort enfant (Note de M^{me} la Comtesse de Sonnaz).

SYLVIE, née en 1815, ép., en 1848, le Marquis Incisa Beccaria di Santo Stefano, officier de cavalerie; morte à Oberhofen-Thoun, en Suisse, au mois d'août 1835. (Notes de M^{me} la Comtesse de Sonnaz.)

CAROLINE, née en 1818, ép. S. Exc. le Comte Octave Thon de Revel di Pralungo, ministre de l'Intérieur, grand-croix des Saints-Maurice et Lazare; morte à Turin en mars 1889. (Notes de M^{me} la Comtesse de Sonnaz.)

III. N° JEAN DE REGARD, seigr de Mognard et de Chanay.

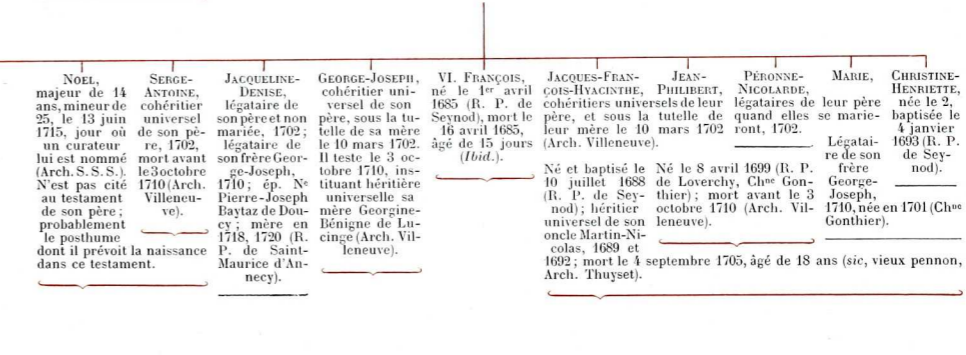
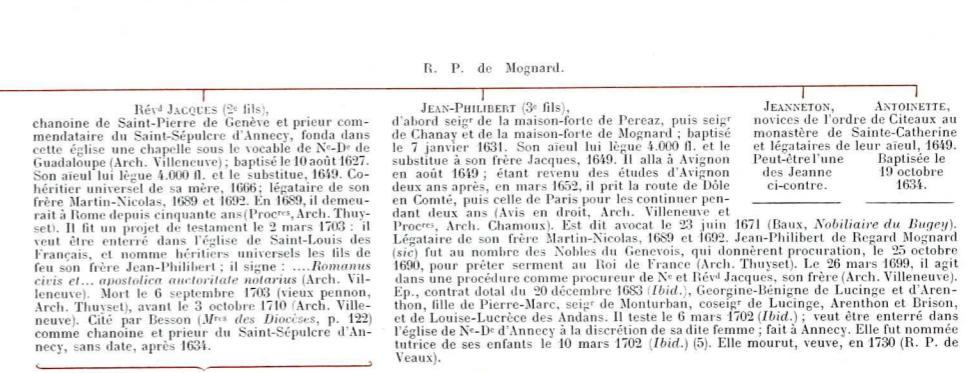
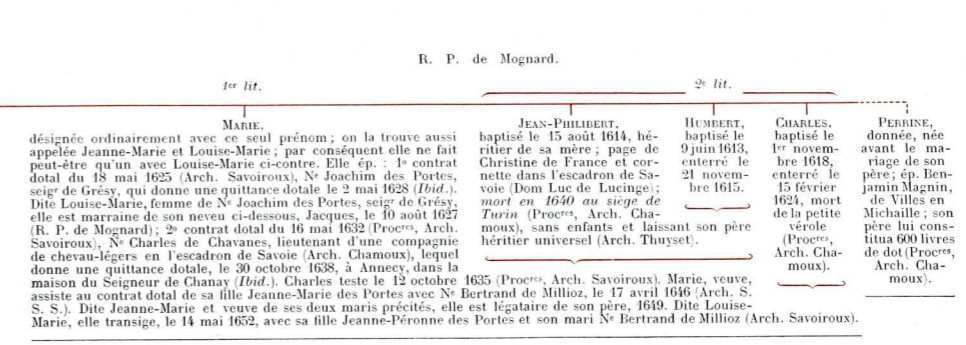
Il était sous la tutelle de sa mère Péronne de la Faverge le 4 février 1533 (Arch. Chamoux), sous la curatelle de son oncle N° François de la Faverge le 18 décembre 1591 (Ibid.). Des biens de son frère César, Jean eut en partage la seigneurie de Chanay avec son frère Gallois, et celui-ci lui remit ensuite sa part de cette seigneurie; après la mort dudit Gallois, Jean transigea, le 16 décembre 1627, avec ses fils Alexandre et Prosper sur leurs prétentions: la seigneurie de Chanay resta entièrement à Jean, ainsi que le grangeage de la Fin, moyennant 500 ducats (Ibid.). Témoin au contrat dotal Echaupt-d'Estaux, 1593 (Ibid.). Héritier universel pour la moitié de N° Jean-Baptiste de Regard, seigr de la Forest, son neveu, 1628. Dite Loysse de Croison, en faveur de laquelle ledit Seigr de la Forest avait passé une obligation, la cède, le 20 janvier 1630. Il est audit Jean contre une rente, et lui cède tous droits sur les biens dudit Seigr de la Forest, notamment sur sa grangerie de Vallières (Ibid.). Il est porté sur un rôle de la noblesse du Genevois comme ancien noble le 14 juillet 1631 (Arch. d'Oncieu) (2). Le 13 décembre 1639, il y est repris de fief et dénombrement de la seigneurie de Chanay, Izemore, Songieu et Lhopital par ledit Jean de Regard, à lui appartenant par succession de ses père et mère (Baux, Nobiliaire du Bugey) (3). Légataire de son oncle Rév^d Janus Regard, 1643 (4). Il ép. : 1° le 18 février 1535 (vieux pennon, Arch. Thuyset), Louise Pignier de Fontany, fille de N° Philibert, seigr de Péterne, et veuve de Philippe de Bellegarde, seigr de Foncencx et Sainte-Disille; elle fut enterrée le 4 mai 1618 (R. P. de Mognard). 2° le 9 novembre 1610 (Arch. Thuyset), Jeanne de Compois, fille de N° Philibert, seigr de Péterne, et veuve de Victor-Amé de Compois de l'augment d'à ladite Jeanne et de tous droits sur ses biens, comme héritier de son fils Jean-Philibert de Regard, héritier de sa mère. Il teste le 3 octobre 1649 (Arch. Villeneuve et Savoiron); il veut être enterré dans la chapelle de Saint-André de l'église de Mognard, où sont enterrés ses deux femmes et leurs petits-enfants, à la discrétion de son héritier et de N° Gaspard Pélard, sa belle-fille, veuve de N° Alexandre de Regard, son fils aîné; fait à Mognard dans sa maison. Il mourut à la Saint-Simon et Jude (28 octobre) 1649 (Procès, Arch. Chamoux), et fut enterré le 1^{er} novembre 1649 (R. P. de Mognard).



Benoit, seigr de Chanay, de Surjoux, de l'Hôpital sur Dorche et de Mognard, coseigr d'Arenthon, comte de Villeneuve, natif d'Arenthon, habitant Ancey (en 1727, Arch. Villeneuve); cohéritier universel de son père, cité après son frère Jacques-François-Hyacinthe, et avant George-Joseph, Serge-Antoine, Jean-Philibert et le posthume à naître (sic); sous la tutelle de sa mère le 10 mars 1702; substitué au testament de son frère George-Joseph. Reprise de fief et dénombrement du 24 février 1724 de la seigneurie de Chanay par ledit Benoit, seigr de Songieu (sic), de Lhopital et de Chanay, comme héritier de son père et de Martin-Nicolas de Regard, son oncle (Baux, Nobiliaire du Bugey). Le 30 novembre 1730, le Marquis de Saint-Maurice prête serment de fidélité comme procureur dudit Benoit (Arch. Villeneuve). N° Jean Constantin, pour devenir seul seigneur de cette terre, lui acheta, par acte sous seing privé, le 29 mai 1740, la terre et seigneurie de la maison-forte de Chanay, la montagne dudit lieu, de Sorgios (sic) et de l'Hôpital (Ibid.). Il céda à Jean Constantin, écuyer, sa partie de la seigneurie de Chanay, la maison-forte de Chanay, la seigneurie des montagnes de Songieu et de Lhopital, avec la jur^{h.} m. et b., et expédiait fu pris en conséquence, le 24 mars 1742, avec ledit Constantin et admis par le Parlement de Dijon le 12 avril 1742 (Baux, Ibid.) (6). Il ép., contrat dotal du 24 septembre 1727 (Arch. Villeneuve), Marie-Anne-Josephite-Françoise, fille de N° Claude-Louis de Bruiset de Villeneuve, capitaine dans le régiment aux gardes de S. A. R. de Bavière, et d'Isabelle-Françoise Derereux (?), alors femme du Baron de Sossenas (aillieurs Sazenhov?), lieutenant-colonel dans ledit régiment. Elle était native de Munich et fut héritière de sa tante Marguerite de Bruiset, veuve de N° Jacques-François Rebut, 1740 et 1749, et de son oncle N° Aynard de Bruiset de Chabod, seigr de Villeneuve, qui testa le 6 septembre 1740 (Ibid.) et mourut le 28 ou 29 juillet 1748 (Ibid.). Elle est dite Comtesse de Villeneuve au mariage de son fils, 1757. Elle teste, veuve, le 4 juillet 1778 (Arch. S. S. S.); elle veut être enterrée à Lémenc, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle mourut le 12 mars 1781 (Ibid., Certificat signé de Buttet, chanoine de la cathédrale, où elle est dite Comtesse de Regard de Villeneuve). Son testament fut ouvert le même jour (Ibid.), et elle fut enterrée le 13, à 80 ans (R. P. de Saint-François). Il fut témoin et dit Comte de Villeneuve au contrat dotal de son cousin le Marquis de Ballon (Tableau VI) en 1764 (Arch. Chamoux). Il testa le 12 septembre 1772, habitant alors à Chambéry; il légua à sa dite femme l'usufruit des biens de Mognard (Arch. Villeneuve). Il fut enterré le 10 février 1774, à 84 ans (R. P. de Saint-Léger). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

TABLEAU VII. BRANCHE DES SEIGNEURS DE MOGNARD ET DE CHANAY, COMTES DE VILLENEUVE.

(1) Il partagea avec ses frères, en 1592, son 4^e lot comprenant la maison-forte de Mognard et ses dépendances, un petit bien situé à Vallière sous Pelly, une maison au Pont, paroisse de Veaux, et vignes en dépendant, etc. (Procès, Arch. Chamoux). Il plaida à Rome pour une créance due à lui et à ses frères, et y resta huit mois pour régler les revenus de ses maisons (Ibid.). En janvier 1607, il vendit à son frère Alexandre la rente de Moux et le bien de Vallière sous Pelly (Ibid.). (2) Le 20 juin 1636, il transigea en son nom et à celui d'Alexandre et Jean-Philibert de Regard, ses fils, avec Alexandre-Gaspard de Regard, seigr de Morgex, son neveu, auquel il abandonna tous ses droits sur les biens délaissés par Jean-Baptiste de Regard, seigr de la Forest, frère des mandements d'Arbol et de Clermont, pour 21.000 fr., dont 10.000 seront payés à Marie de Regard (ci-dessous), femme de N° Charles de Chavannes; fait au château de Vars (Arch. Chamoux). Le 8 décembre 1637, il donne quittance audit Alexandre-Gaspard de 3.300 fr. dus en vertu de la transaction susdite; cette somme est remise à N° Alexandre et Jean-Philibert, ses fils (Ibid.). En juin et juillet 1645, il était en procès avec le même Alexandre-Gaspard, légitime administrateur de François de Morgex, son fils, au sujet de la succession de César de Regard, oncle dudit Alexandre-Gaspard et frère dudit Jean (Ibid.). (3) Après la mort de son fils Alexandre (1639), il quitta la campagne pour demeurer à Ancey, enlever des mains de sa belle-fille les enfants dudit Alexandre, pour leur faire achever leurs classes, et parce que ni est aieul ni ces enfants ne pouvaient vivre avec elle (Procès, Arch. Chamoux). Il retourna à Mognard en 1649 (Ibid.). (4) Le 10 avril 1649, il donne en hypothèque au Seigr de Morgex son domaine de Clermont, à lui arrivé par le décès de Jean-Baptiste de Regard, seigr de la Forest, moyennant 7.500 fr., pour envoyer aux études ses petits-fils, et pour l'entrée en religion de Joachim des Portes, moyennant 21.000 fr. (Procès, Arch. Chamoux). (5) Philibert de Lucinge et ses sœurs lui relâchent, le 11 juin 1701, tous droits sur une dime à Arenthon pour droits de fief (Procès, Arch. Villeneuve). (6) En 1732, il était en procès avec N° Jean Constantin, devant le Parlement de Dijon, celui-ci voulant être garanti contre toute substitution, notamment celle de l'Evêque de Bagnos de 1576 et de Jean de Regard, biscaïal dudit Benoit, et qui avait testé le 3 octobre 1649; « il lui parut, dit un acte imprimé de Procédure, que le premier n'était pas étienne, ayant été faite avant la réunion du Bugey à la France, et par conséquent devant avoir son effet suivant le droit écrit ». Benoit et sa femme s'étaient réservés que lui et sa femme pourraient porter pendant leur vie le nom de Chanay; Constantin demanda qu'il lui soit défendu de se dire seigneur de Sorgios (sic), l'Hôpital et Chanay (Arch. Villeneuve).



VI. BENOIT, seigr de Chanay, de Surjoux, de l'Hôpital-sur-Dorche et de Mognard, coseigr d'Arenthon, comte de Villeneuve. Voir son article et son ascendance au Tableau VII.

VII. Joseph-Antoine, comte de Villeneuve, seigr de Montagnole et Bellecombette, marquis de Cruseilles, né le 16 novembre 1729 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney). Le Baron (sic) Joseph de Regard, d'Anney, est nommé Allier dans le régiment de...

I^{er} lit. GEORGES-MARIE-JOSEPH, cérémonies baptismales du 19 janvier 1764 (R. P. d'Anney-le-Vieux). Sa mère étant morte le 19 octobre 1763, ces cérémonies eurent donc lieu longtemps après sa naissance. VIII. FRANÇOIS-Joseph-MARIE, comte de Villeneuve, né le 21 septembre 1763 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney).

II^e lit. CHARLES-LOUIS, né le 25 mai 1823 (R. P. de Veaux). LOUIS-Valentin, comte de Villeneuve, né le 4 septembre 1819 (R. P. de Lovagny); ép.: 1^{er} le 20 avril 1844. Christine-Alexandrine d'Humilly de Chevilly, qui mourut le 29 novembre 1853, à 28 ans (Notes de la famille); 2^e le 19 février 1855, contrat dotal du 4 février 1855 (Arch. Villeneuve), Caroline-Stéphanie Rebut de Saxe, laquelle mourut à Chambéry le 4 janvier 1871. Il mourut, le 8 décembre 1879, à Inkermann (Algérie, Etat civil).

ZEPHRINE-MARIE-CAROLINE, née le 8 avril 1818 (R. P. de Veaux). JOSEPHINE-PAULINE, née le 2 octobre 1815 (R. P. de Veaux), ép. N^o Michel de Chessel. né le 27 mars 1802; garde du corps le 21 décembre 1819, capitaine d'ordonnance à la brigade de Savoie le 29 août 1832 (Matricule de la brigade). Etait capitaine au 1^{er} régiment (Almanach du Duché de Savoie de 1840, major à la brigade de Savoie, 2^e régiment, tué à Volta en 1848, le 25 juillet (Barattieri di S. Pietro, Ricordi della Brigata Re-gia Savoia, p. 40; Pinelli, Storia militare del Piemonte, t. III, p. 615). Ep. Adèle Masanti (Arch. Villeneuve).

(Notes de la famille, I^{er} lit, R. P. de Lovagny.)

Valérie-AMANDA-MARIE, née le 28 novembre 1853, morte en 1888 en Algérie. Josephine-MICHELINE-MARIE, née le 7 juillet 1845. X. Joseph-Victor-AMAND, comte de Villeneuve, né le 20 août 1847, lieutenant aux mobiles de la Haute-Savoie pendant la guerre de 1870-1871, membre effectif de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; ép., le 2 février 1876, Marie-Thérèse, fille du Marquis Dedons de Pierrefeu (Lettre de part).

Notes de la famille. Georges-PAUL-FRANÇOIS, né le 19 septembre 1906. Henri-Victor-LÉONCE, né le 28 mars 1890. Marie-CLEMENTINE-RAYMONDE, née le 16 septembre 1888. Louis-Valentin-Victor, mort le 16 juin 1887. XI. Joseph-MARIE-LÉONCE, né le 5 janvier 1885, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon. JOSEPH, né le 17 septembre 1882; ép., le 19 octobre 1907, à Alger, Marie-Lucie Lescure. MARIE-JOSEPHINE, née le 7 avril 1879. GUSTAVE, né le 22 novembre 1894 (2^e lit). LUCILE (1^{er} lit), née le 15 août 1887. ANDRÉE, née le 14 décembre 1897 (2^e lit).

(Notes de la famille.) XII. PAULE-CAMILLE (Notes de la famille.)

TABLEAU VIII. CONTINUATION DES SEIGNEURS DE MOGNARD, COMTES DE VILLENEUVE, MARQUIS DE CRUSEILLES.

R. P. de Saint-Maurice d'Anney. MARIE-FRANÇOISE-AISADA, née le 8 décembre 1728. JACQUELINE-DEMNIS, née le 4 mai 1731; sans doute Jacqueline, religieuse à la Grande Visitation d'Anney, légataire de sa mère, 1778. A la Visitation, elle était connue sous les noms de Marie-Jacqueline; elle y prit l'habit à 15 ans, le 22 janvier 1747, et mourut le 27 février 1823 (Arch. de la Visitation).

II^e lit. BENOIT, né le 24 janvier 1766 (R. P. de Saint-Maurice d'Anney). Henriette-BENOITE-FRANÇOISE, née le 12 avril 1767 (R. P. d'Anney); ép., contrat dotal du 1^{er} juillet 1787 (Arch. Villeneuve et Thuyset), N^o Joseph-Antoine Castagnery de Châteaufort; fait à Cruseilles, dans le château de Becon, témoins N^{os} Joseph-François de Regard de Villeneuve, natif d'Anney, Rév^d François de Regard, clerc tonsuré, natif de Veaux, habitant Anney. Son aieule Marie-Anne-Joseph-Françoise de Bruiest lui légua partie de sa garde-robe, 1778. Dite âgée de 22 ans, elle fut en arrestation à domicile dès le 10 germinal an II (Cardinal Billiet, Mémoires). En 1815, elle demeurait à Argentine (R. P. de N^o-Dr de Chambéry). arrivé à Lausanne le 18 février 1793, âgé de 23 ans, en est parti en 1795 (Ibid.). Etait émigré en 1798 environ (Arch. Thuyset), et (Joseph cadet) le 4 ventôse an VIII (Arch. Villeneuve). Ep.: 1^{er} Péronne Bran (Matricule de la brigade); 2^e Josephine-Julie (ou Julie-Joséphite) Portier du Belair, fille de N^o Louis, laquelle mourut, âgée de 84 ans, le 8 juin 1866 (Etat civil de Chavanod). Il mourut le 23 novembre 1835 (R. P. de Veaux).

IX. PIERRE-LOUIS, né le 27 mars 1802; garde du corps le 21 décembre 1819, capitaine d'ordonnance à la brigade de Savoie le 29 août 1832 (Matricule de la brigade). Etait capitaine au 1^{er} régiment (Almanach du Duché de Savoie de 1840, major à la brigade de Savoie, 2^e régiment, tué à Volta en 1848, le 25 juillet (Barattieri di S. Pietro, Ricordi della Brigata Re-gia Savoia, p. 40; Pinelli, Storia militare del Piemonte, t. III, p. 615). Ep. Adèle Masanti (Arch. Villeneuve).

(Notes de la famille, II^e lit.)

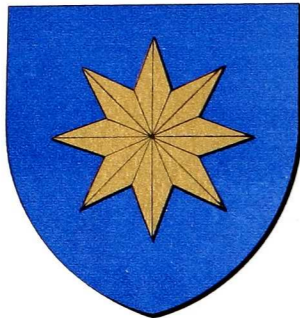
Louis-FRANÇOIS-MARIE, né le 2 décembre 1857, ép. à Inkermann, le 3 avril 1880, Emilie Foussat. MARIE-THÉRÈSE, née le 17 août 1860, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, morte à Pérignieux le 21 juillet 1889. RENÉ, né le 10 août 1863, mort le 21 septembre 1864, âgé d'un an. CHARLES, né le 8 août 1868. ELISABETH-JOSEPHITE dite ELISA, était mineure en janvier 1856 et avait pour tuteur Charles Masanti et pour protecteur le Comte Valentin de Regard de Villeneuve (Arch. Villeneuve). Elle testa le 13 juin 1872 (Ibid.), nommant héritier universel M^r Xavier de Reydet de Vulpillières, demeurant à Makalm (Algérie); elle reconnaît que tous ses effets mobiliers appartiennent à M^{me} Marie de Reydet de Vulpillières née Michelot (sic); fait à Koléah. Elle mourut avant le 16 juillet 1876, à Koléah, chez M^r de Reydet (Ibid.).

RENÉ, né le 5 février 1888, ép., le 7 décembre 1912, à Alger, Jeanne Giraud. MARGUERITE-THÉRÈSE, née le 25 janvier 1901. CHARLES-PAUL, né le 10 décembre 1892.

(Notes de la famille.)

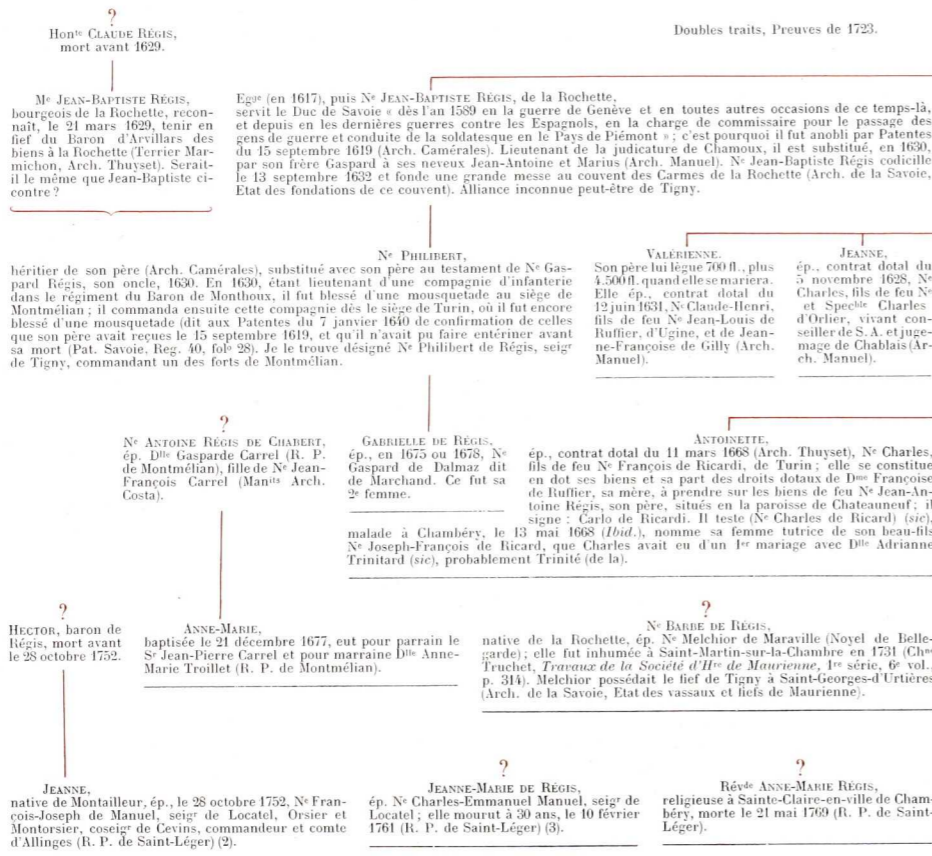
RÉGIS

SEIGNEURS DE LÉPIGNY ET DE GEMILLY EN SAVOIE, ET DE TIGNY EN MAURIENNE



Une branche p. : *d'azur à l'étoile à 8 rais d'or*; cimier : *un croissant d'argent*; devise : *ERAT LUX VERA* (armoiries concédées le 25 janvier 1607; Arch. Camérales, Pat. Savoie, Reg. 24, fol^o 119).
 Une autre branche p. : *d'or au griffon de gueules*; cimier : *un griffon issant*; devise : *OMNE A DOMINO* (armoiries concédées le 15 septembre 1619 et confirmées le 7 janvier 1640, *ibid.*, Reg. 40, fol^{os} 27 et 28) (1).
 Franchi-Verney (*Armerista*) donne ces mêmes blasons.

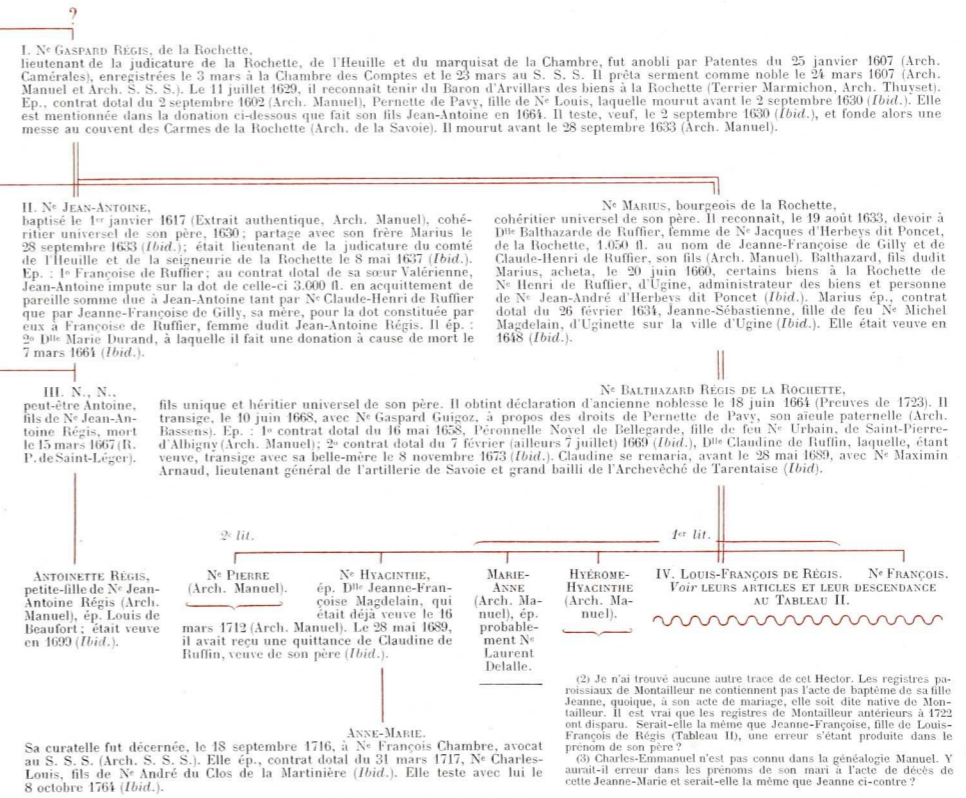
(1) Je dois la connaissance exacte du texte des Patentes de 1619 et 1640 à l'obligeance de M^r Benedetto Baudi di Vesme.



RÉGIS de la Rochette, cette famille a formé deux branches par la descendance des deux frères Gaspard et Jean-Baptiste, qui ont été anoblis séparément en 1607 et 1619, avec des armoiries différentes. La branche de Gaspard s'est transportée à Montaille, dans la maison-forte de Lépigny, où elle habitait en dernier lieu, étant qualifiée du titre de Baron, quoique je ne sache pas qu'il lui ait été conféré. Elle s'est éteinte au XVIII^e siècle dans les Manuel de Locatel et les du Clos de la Martinière.

L'autre branche, celle anoblie en 1619 en la personne de Jean-Baptiste, aurait hérité de la famille de Tigny d'Urtières, selon un manuscrit de M^r Charles-Auguste de Sales, signalé par Besson, et en aurait porté les armes : *d'or au griffon de gueules*. Il est possible que Jean-Baptiste, lorsqu'il a été anobli, ait demandé à porter les armes des de Tigny, que les *Travaux de la Société d'Histoire de Maurienne* (1^{re} série, 2^e vol., p. 193, et 2^e série, 4^e vol., p. 98) donnent bien aussi *d'or au griffon de gueules*, et qui, d'après eux, se trouvaient sculptées, avant 1890, dans la chapelle de Saint-Crépin de la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, à côté d'une inscription indiquant que cette chapelle était celle de N^o Jean de Tigny. Ces armes, avec la devise *OMNE A DOMINO*, se trouvaient également sur un tableau de la chapelle de Saint-Clair dans l'église de Saint-Alban-d'Urtières (*Ibid.*, 1^{re} série, 1^{er} vol., p. 282, et 2^e série, 4^e vol., p. 98). Dans tous les cas, cette branche des Régis posséda le fief de Tigny à Saint-Georges-d'Urtières, qu'elle porta dans la famille Noyel de Bellegarde. J'ignore comment elle a fini. J'ai trouvé des N^{es} Régis à Ugine au XVI^e siècle, et un N^o de Régis, bourgeois de Rumilly, au XVII^e.

TABLEAU I.



(2) Je n'ai trouvé aucune autre trace de cet Hector. Les registres paroissiaux de Montaille ne contiennent pas l'acte de baptême de sa fille Jeanne, quoique, à son acte de mariage, elle soit dite native de Montaille. Il est vrai que les registres de Montaille antérieurs à 1722 ont disparu. Serait-elle la même que Jeanne-Françoise, fille de Louis-François de Régis (Tableau II), une erreur s'étant produite dans le prénom de son père ?
 (3) Charles-Emmanuel n'est pas connu dans la généalogie Manuel. Y aurait-il erreur dans les prénoms de son mari à l'acte de décès de cette Jeanne-Marie et serait-elle la même que Jeanne ci-contre ?

IV. LOUIS-FRANÇOIS DE RÉGIS.
 Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
 Seigneur de Lépigny et seigneur ou coseigneur de Gemilly; ép. : 1^o contrat dotal du 30 juillet 1712. D^{ne} Jeanne-Marguerite, fille de feu N^o Donat Chapel, cons^r et 1^{er} secrétaire des guerres de S. A. R., maître auditeur à la Chambre des Comptes, comte de Saint-Laurent-de-la-Côte, et de D^{ne} Marie-Angélique de Ferrary (Arch. Manuel). Il fut nommé, le 9 septembre 1713, major au régiment de Tarentaise (*Ibid.*, Brevet original, où il est dit Baron Louis, ancien capitaine au régiment d'Aoste). Le 21 février 1717, étant patron (avec N^o George-Frédéric de Kolb, possesseur de la moitié de la maison-forte de Gemilly) de la chapelle de Saint-Laurent et de Saint-Sébastien dans l'église de Gemilly, il nomme un recteur de cette chapelle (Arch. de la Savoie) (1). Il teste le 16 janvier 1720 (Arch. Manuel), dans sa maison-forte de l'Espigny (*sic*), paroisse de Montailleu, nommant héritière universelle ladite Jeanne-Marguerite, sa femme, sans nommer ses frères ni sa sœur, et sans parler de ses enfants nés ou à naître; il prie sa femme de se souvenir, lors de son décès, des N^{os} Vincent et Claude, enfants de feu N^o Laurent de L'Alé (*sic*, pour Delalle, Delale ou de Lalle), de la paroisse de Villaroux, neveu du testateur et ses plus proches parents. Elle teste, le 6 mars 1720, en faveur de son frère, le Comte Victor-Amédée Chapel et N^o François de Régis, son mari, par parts égales (Arch. Savoiron). Il ép. : 2^o contrat dotal du 7 octobre 1721 (François de Régis, major au régiment de Tarentaise), Thérèse, fille de Jean-Louis-Gabriel Milliet, marquis d'Arvillars, et de Madeleine du Coudrey de Blancheville (Arch. Thuysset). Dit baron et seigneur des maisons-fortes de Lépigny et de Gemilly, habitant Lépigny, il fut témoin à Chambéry le 1^{er} juillet 1726 (Arch. La Serraz). Ledit baron Louis-François fut nommé lieutenant-colonel au régiment de Tarentaise le 28 mars 1730 (Arch. Manuel). Il donne une quittance dotal le 19 juillet 1733 (Arch. Thuysset). En 1736, N^o Vincent Delale, habitant Saint-Vital, exécuteur testamentaire dudit N^o Louis-François, fait un acensement en cette qualité (Arch. Manuel). C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723, remontant à N^o Gaspard, son bisaïeul. Thérèse fut enterrée le 19 février 1745 (R. P. de Montailleu) (2).

(2^e lit, R. P. de Montailleu.)

JEANNE-FRANÇOISE, née et baptisée le 12 août 1730. Sans doute Jeanne- Françoise, fille de N ^o Fran- çois-Louis Régis, qui pos- sédait (date pas indiquée) des biens qui avaient été reconnus, le 14 décembre 1679, par Claude de Veigié, veuve de N ^o Balthazard Magdelain (Arch. Manuel).	V. JEAN-FRANÇOIS, né le 30 octobre 1725, en- terré deux jours après.	PHILIBERTE, née le 23 sep- tembre 1728.	FRANÇOIS-LOUIS, né le 30 juin 1727.
--	--	---	--

N^o FRANÇOIS RÉGIS, de la Rochette.
 Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
 Capitaine au régiment de Savoie en 1708 et 1712 (Arch. Manuel). Institué cohéritier universel avec N^o François Magdelain, de Mègeve, le 4 décembre 1708, par N^o Joseph-Benoit Magdelain, seigneur de Lépigny (*Ibid.*). Il se pourvoit, le 16 mars 1712, contre Jeanne-Françoise Magdelain, veuve de N^o Hyacinthe Régis, son frère, pour avoir les biens de son aïeul Marius Régis (*Ibid.*); il était héritier de son aïeule Jeanne-Sébastienne Magdelain, femme dudit Marius (*Ibid.*). Charlotte de Provençe, veuve de Veillet, était en procès, le 22 octobre 1732, avec Anne Trollet, veuve dudit N^o François Magdelain, et ledit N^o François de Régis, pour obtenir payement d'un legs fait dans le testament précité du 4 décembre 1708 (*Ibid.*). Probablement N^o François de Régis, de la Rochette, qui épousa Marie-Louise Roget de Cholex (R. P. de Saint-Martin-de-Faucigny).

?

?

?

?

?

?

?

ROSE-FRANÇOISE,
fille de N^o François de Régis, de la Rochette, et de
N^o Marie-Louise Roget de Cholex, née le 7 jan-
vier 1725 (R. P. de Saint-Martin-de-Faucigny).

(1) Le 23 août 1718 il scella de son cachet le testament d'Isabelle de Pinçon (Arch. Buhand) : parti d'azur au croissant montant de... surmontant une étoile de 6 rais de... et de... à 3 étoiles à 6 rais de... 2 et 1, et 1 croissant de... en pointe. Ce sont à peu près les armoiries comédées aux Régis en 1697 (étoile devrait être à 8 rais, et le croissant à être ajouté) et le blason Chapel.

(2) Avant le 3 février 1770, un N^o de Manuel, de Couffans, comme ayant droit du S^o de Régis, dont il avait épousé l'héritière en 1^{er} noces, avait droit au patronage de la chapelle susdite dans l'église de Gemilly (Arch. de la Savoie. Lettre signée Perret de la date ci-dessus). Dans la visite pastorale de l'Archevêque de Tarentaise, en 1773-1778, est citée à Gilly la chapelle Saint-Sébastien, qui a pour patrons N^{os} Manuel, comme héritiers des Seig^{rs} Barons de Régis. Dans celle de 1700-1702, on trouve la mention des enfants du S^o Manuel, héritier de D^{ne} de Régis. (Voir au bas du fol^o 121 deux alliances Manuel-Régis et les notes 2 et 3 du fol^o 125.)

REGNAULD (DE) DE LANNOY

SEIGNEURS DE CHALAZ, DE LA RATIÈRE, DE MONTGEX, DE LA TOUR BLANCHE, DE LA MAISON-FORTE
 DU MOLLARD, DE BISSY, Etc., EN SAVOIE;
 SEIGNEURS DE LANDRECIN, COSEIGNEURS DE LAGNEUX EN PETIT-BUGEY, Etc.



P. : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 2 losanges d'or, l'un en chef, l'autre en pointe.

(Armes portées par les diverses branches de la famille; Menestrier, *Abrégé méthodique des principes héraldiques*; Franchi-Verney (*Armerista*); Preuves de Malte de Jean-Joseph de Montdor, Arch. du Rhône, Fonds de Malte, H. 195; La Chesnay des Bois, pour les Regnauld de Savoie et ceux de Pierrelatte; de Quincarnon, *Fondation des Antiquités de Saint-Paul de Lyon*; de Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*; Steyert, *Armorial du Lyonnais*; Révérend du Mesnil, *Armorial de l'Ain*; Poidebard, Baudrier et Galle, *Armorial des Bibliophiles du Lyonnais, Forçé et Beaujolais* (par une singulière distraction, ces auteurs ont représenté ces armes dans plusieurs dessins avec une fasce, et ils les décrivent toujours avec une bande). D'après Besson, les losanges seraient d'argent. Guichenon (Dombes) donne ces armes pour la branche de Champagnieu et d'Oullins, mais n'indique pas l'émail des losanges. Sur des Lettres de doctorat du 17 juin 1632 en faveur de N^o Benoit de Regnauld de Chalo, les losanges sont d'argent (Arch. Savoiron).

Devises : NON MUTOR. ARDENS ET AEQUUM. Cette dernière est celle usitée par la branche de Savoie.

Cimier : un cœur de gueules ardent d'or (Lettres de doctorat de 1632). Quelquefois le cœur est placé sur un serpent ondulé en fasce, la tête à dextre (Arch. Regnauld).



Je n'ai pas trouvé de Nobles Regnauld en Savoie avant le xvi^e siècle, si ce n'est dans un acte du 3 janvier 1333, par lequel une reconnaissance fut passée en faveur de Guy Regnauld, chev^r, pour des biens aux environs de Montmélian (Arch. Bellescize). Mais il y a eu dans notre province des familles dont les noms ressemblaient à celui de Regnauld et avec lequel il faut éviter de les confondre. Ainsi Guillaume *Raynaldi* était châtelain de Maurienne en 1294 (Arch. Savoiron). Au xiv^e siècle, il y avait en Savoie une famille chevaleresque Reynaud (*Reynaudi*), alliée aux du Noyret (*de Nuceto*) et aux d'Outre Arc (Arch. Thuysset), et un Secrétaire ducal, Jean Reynaud, dont les protocoles sont aux Archives d'État à Turin. Au xv^e siècle, nous trouvons des N^{es} de *Reyno*, qui habitaient *apud Reyno*, paroisse de Motz en Chautagne (Arch. La Serraz). Au xvii^e siècle, il y avait des N^{es} de Renod de la Motte (Arch. S. S. S.).

La ressemblance entre le *g* et l'*y* dans l'écriture courante a été souvent cause qu'on a transformé

(Voir la suite au n^o 134.)

Doubles traits, Preuves de 1723.

N° et Spec^{ie} CLAUDE-LOUIS DE REGNAULD DE CHALOZ ou seigr de Chaloz, bachelier de l'Université de Tournon, de la Société de Jésus, par diplôme du 5 septembre 1597 (Arch. Savoiron).

N° CHARLES DE REGNAULD, seigr de Chaloz ou Chaloz et de Lannoy, gentilhomme entreteru pour le service de S. A. (dit au testament de sa mère, 1623).

BARBE, N° Prosper Sauter, juge majo de Savoie, qu'elle avait épousé selon cont. dotal du 1^{er} avril 1599 (Arch. La Serraz).

III. N° GASPARD-Philibert ou Philibert-GASPARD DE REGNAULD dit de MAINGUEVAL, c'est sans doute lui qui, sous les noms de N° Baptazard-Philibert de Regnauld, est nommé cohéritier universel de sa mère dans son testament du 15 octobre 1575.

ANNE, légataire de son oncle René Etienne Cavet, 1662. Sans doute Anne-Catherine qui ép. contrat dotal du 2 mars 1656.

BLANDINE, baptisée le 10 janvier 1616. Légataire au testament de N° Benoit Cavet, 1628.

CHARLOTTE-EVANGELINE, baptisée le 3 septembre ou novembre 1619, eut pour parrain S. A. S., remplacé par le M^{rs} de Lullin.

IV. N° et Spec^{ie} BENOIT DE REGNAULD DE CHALOZ, seigr de Chaloz, baptisé le 9 février 1615; légataire de N° et Spec^{ie} Benoit Cavet, seigr de la Tour du Mollard de Bissy.

JEAN-PIERRE, substitué à son frère Etienne par N° Benoit Cavet, 1629.

Mess^{rs} CLAUDE, substitué à son frère Benoit par N° Benoit Cavet, 1629; cohéritier universel de son père, 1630.

R. P. de Saint-Léger.

N° ETIENNE DE REGNAULD DE LANNON, seigr de Lagnoux et de Landrecin, baptisé le 6 juin 1622 à Bissy (Preuves de noblesse, Arch. Regnauld).

BARBE, baptisée le 28 mars 1621 (R. P. de Saint-Léger), religieuse à Sainte-Claire hors ville de Chambéry, contrat d'entrée en religion du 16 janvier 1637 (Arch. Regnauld).

BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHALOZ.

STÉPHANIE-CATHERINE, nommée au testament de 1647, religieuses professes aux Bernardines de Chambéry en 1680 (Arch. Thuyset).

GABRIELLE, ép. le 16 janvier 1665 (R. P. de Saint-Genix), contrat dotal du 13 janvier 1665 (Arch. Regnauld et Thuyset).

V. N° Louis-JOSEPH, baptisé le 7 août 1643; héritier universel de son père, 1647.

CLAIRE, religieuse Bernardine, légataire de sa mère, 1695.

ANNE, baptisée le 14 janvier 1647. Pas citée au testament de son père.

R. P. de Saint-Léger.

R. P. de Saint-Léger.

GASPARDE, marraine en 1685 (R. P. de Bissy).

CLAUDE-JOSEPH, baptisé le 15 avril 1677.

MARGUERITE, baptisée le 24 avril 1678, légataire de son aieule Jacqueline de Bienvenu, 1695.

JACQUELINE, baptisée le 30 octobre 1679. Selon un vieux arbre (Arch. Regnauld), religieuse Ursuline.

R. P. de Saint-Léger.

VI. BENOIT-DENIS, seigr de Chaloz et de la maison-forte du Mollard, puis seigr de Bissy. Héritier universel de sa grand-mère Jacqueline de Bienvenu, 1695.

(1) Avec son fils Benoit, et comme curatrice et tutrice de ses autres fils, ils demandèrent, le 25 juin 1641, l'exécution de l'arrêt rendu en faveur de Françoise de Cojonay, le 20 décembre 1634, pour le quart revenant à Françoise, le quart revenant à N° Charles de Bonvilliers, et pour les légitimes sur les biens de Philippe de Lannoy.

(3) Du 29 décembre 1697 au 17 mai 1698, N° Benoit-Denis, ainsi que N° Charles de Montfalcon et D^{me} Marguerite de Regnauld, mariés, étaient en procès avec N° et Spec^{ie} Joseph de Regnauld, seigr de Lagnoux (Tableau IV), qui demandait que le fidéicommissaire apposé au testament de N° Charles de Regnauld fut déclaré ouvert en sa faveur par le décès de Claude et d'Ignace sans enfants (Arch. Regnauld).

TABLEAU III. SEIGNEURS DE CHALAZ ET DE BISSY (SUITE).

VI. BENOÎT-DENIS, seigr de Chalaz, etc. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II. R. P. de Bissy. FRANÇOIS, baptisé le 14 septembre 1708. LÉONARD, baptisé le 14 octobre 1707. CLAUDE-FRANÇOISE, baptisée le 13 novembre 1706. vendit, le 26 janvier 1770, tous les biens de Chalaz et de Bissy en titre de seigneurie...

R. P. de Saint-Léger. A. Voir en A d'autres enfants. JEAN-MARIE, nommé aussi Jean-François, baptisé le 13 février 1758 (R. P. de Bissy); cohéritier universel de sa mère, 1766; émancipé le 7 février 1777 (Arch. de la Savoie, E. 42), pourvu d'un curateur le 8 février 1777, étant majeur de 14 ans et mineur de 25 (Ibid.). Sous-lieutenant en 1779 au régiment de Piémont, capitaine en 1791, prisonnier de guerre par les Français en 1799; échangé en 1800; mort à Turin, le 25 août 1801, à 43 ans (Arch. Regnaud, Livre de raison de son frère François).

28 février 1816. Il est mort le dernier mâle de cette branche aînée, à Liegnitz en Silésie, le 23 décembre 1826, dans une villa qu'il avait appelée Bissy, et où il avait testé le 4 décembre 1826 (Arch. Regnaud), s'appelant le Comte de Bissy et étant major dans l'armée du Roi de Prusse, et où il avait codicillé le 21 décembre même année (Ibid.), instituant héritier universel pour les 3/5^{es} de son hoirie le fils du Chevalier de Regnaud de Lannoy, son cousin de Savoie (Camille, Tableau V), à condition qu'il porterait avec les siens le nom de Bissy et ses armes. Sur ses états de service en Prusse, de 1786 à 1794 (extrait authentique délivré à Berlin le 18 novembre 1897), il est appelé Marquis de Bissy André (Arch. Regnaud).

R. P. de Bissy. ANDRÉ-FRÉDÉRIC, né le 6 septembre 1797 (Livre de raison, Arch. Regnaud). CLAUDE, né le 28 juillet 1793. Sort inconnu. MARIE-MARTINE-THÉRÈSE, née le 30 juin 1792, ép., le 28 avril 1813 (R. P. de Bissy), François-Jean-Baptiste Garnier, baron d'Alonzier, lequel mourut le 23 juillet 1840. Elle mourut le 7 février 1878 à Bissy (Notes de la famille).

(2) Sans doute Marie-Marguerite de Regnaud de Bissy, qui habitait Paris en 1789, fut incarcérée alors pendant six mois dans les prisons de l'Abbaye et du Châtelet, et s'offrit en 1791 pour atage de la Reine Marie-Antoinette (Gazette de Paris du 2 avril 1791 et du 17 septembre 1791, où il est dit que son aïeul le Comte de Montfort, colonel du régiment de Lichtenstein, est mort au service de l'immortelle Marie-Thérèse).

TABLEAU IV. BRANCHE DE LANNOY

Doublets traits : Preuves de 1723.

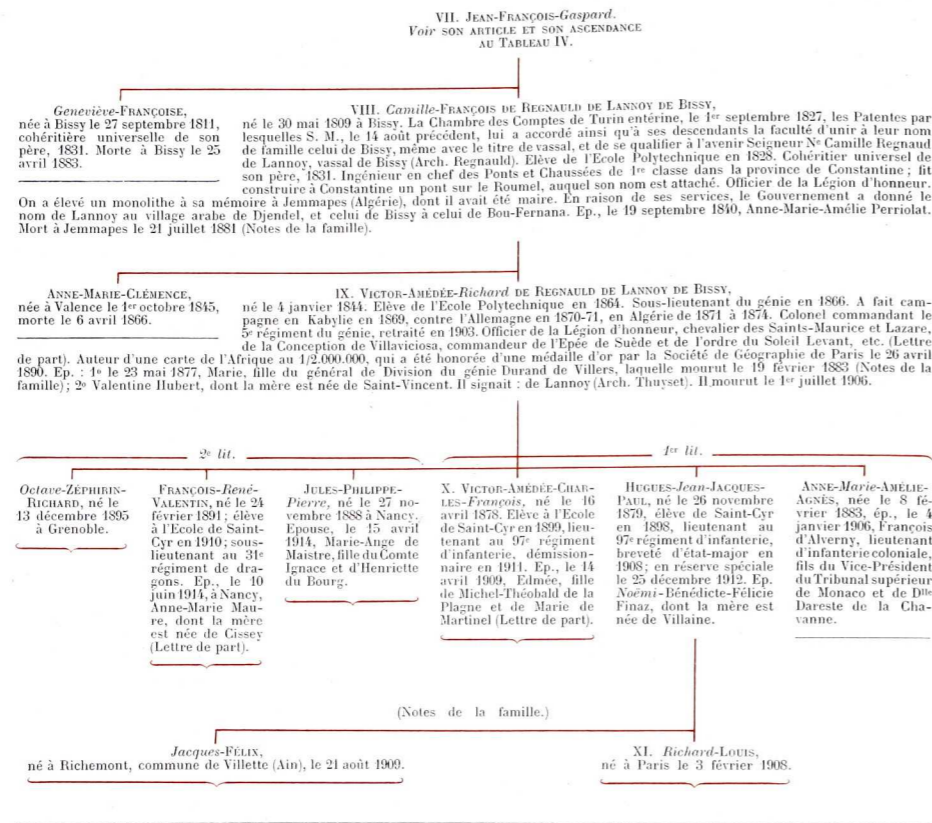
IV. N° ETIENNE DE REGNAULD DE LANNOY, etc. Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU II.

V. N° CLAUDE DE REGNAULD de Chalaz, seigr de Lannoy, coseigr de Lagneux et de Lantandrecin, se disposant à entrer en religion chez les Frères Capucins, teste le 8 avril 1677, instituant cohéritier universel Anne Bazin, sa mère, pour ses biens de Lagneux et Lantandrecin, et N° Joseph de Regnaud de Lannoy, son frère, pour ses autres biens, auquel il substitue D^{ne} Gasparde de Lannoy, sa sœur; testament ouvert le 25 mai 1689, à la requête d'Anne Bazin, attendu que ledit Claude a depuis longtemps fait profession chez les Capucins (Arch. Thuyset).

R. P. de Saint-Léger. A. MARIE-ROSE, cohéritière universelle, née le 1734. Etait en-vivante le 1^{er} janvier 1762 (Arch. Regnaud). En religion sœur Victoire-Joséphine de Lanoix, religieuse à la Visitation de Chambéry; y fit profession après la mort de son père, et eut pour héritier son frère Jean-Marie (Ibid.). Morte le 6 janvier 1783 (R. P.). (1) L'Archevêque de Tours était alors M^{re} de Conzié, né en Bresse, dont la famille était d'origine savoyarde.

R. P. de Bissy. GENEVIÈVE, née le 13 août 1768; légataire de son père, 1772. Religieuse Bernardine du Bettonet (Arch. Regnaud). Emigrée à Lausanne en 1794, âgée de 25 ans (M^{rs} Acs Savoie, 4^e série, t. XI). Morte le 6 octobre 1841 à Bissy.

A. Autres enfants de Joseph (degré V). FRANÇOISE-CLAUDE, MARIÉ, religieuses professes à Sainte-Ursule de Chambéry et légataires de leur mère, 1741. Marie est très probablement Marie Lanoix, ex-Ursuline, morte âgée de 88 ans, le 10 prairial an IV, au Reclus (Etat civil de Chambéry).



(Suite du n° 127.)

Regnaud en Reynand et inversement. Ainsi Franchi-Verney (*Armerista*) écrit : Reynauld, *Signori di Bissy*. Du reste on a employé parfois pour le nom de cette famille des orthographes erronées : Regnaud, Renaud, Renault, etc.

Les Regnaud, dont il est question ici, sont une branche d'une famille lyonnaise, qui en a formé plusieurs restées françaises, et dont la noblesse d'origine consulaire, comme celle de la plupart des familles lyonnaises, remonte au XVI^e siècle, selon Steyert (*Armorial du Lyonnais*), Vital de Valous (*Essai d'un nobiliaire lyonnais. Origines des familles consulaires de Lyon*), de Rivoire de la Bâtie (*Armorial du Dauphiné*), de Quincarnon (*Fondation des Antiquités de Saint-Paul de Lyon*), et Révérend du Mesnil (*Armorial de l'Ain*).

Aucun document ne m'a permis de remonter la généalogie plus haut que l'auteur commun des branches françaises et de celle de Savoie, Guillaume, citoyen de Lyon, qui testa en 1507, et qui eut entre autres pour héritier un fils nommé François. Il me paraît hors de doute, comme cela paraissait au Comte de Foras, que ce François, cohéritier universel du testament de 1507, est le citoyen de Lyon, recteur de l'Université de Turin (1), reçu docteur de cette Université en 1521 et armé chevalier en même temps par le Duc de Savoie (Arch. Savoiron), qui fut ensuite collatéral, puis sénateur au Sénat de Savoie, et dont la descendance forma la branche de Savoie. C'est aussi l'opinion de Steyert et de Révérend du Mesnil. Elle s'appuie sur de nombreux actes, notamment sur ceux du 21 février 1545 et du 24 janvier 1561, cités dans la généalogie à l'article de ce François, sénateur, sur le contrat dotal du 15 janvier 1561 de Jean, fils de ce François, etc., sur l'identité des armoiries (2) et sur les rapports constants de parenté entre la branche de Savoie et celles de Bellescize et de Parcieux jusqu'à nos jours (3). Ce François n'est pas venu

(1) Il était donc recteur de cette Université avant d'être docteur. Philibert de Pingon, l'historien, fut aussi vice-recteur de l'Université de Padoue avant d'être docteur.

(2) Quincarnon cite les mêmes armes, comme se trouvant à Saint-Paul de Lyon sur la tombe de Guillaume, le testateur de 1507, et sur celle de son petit-fils François, fils de François, et aussi dans la chapelle de l'Annonciation de cette église, fondée plus tard par Nicolas de Regnaud de la branche de Bellescize.

(3) Comme le démontrent les lettres écrites, le 10 septembre 1666, par Claude de Regnaud de Chalo (Arch. Bellescize), le 30 janvier 1767, par le Chevalier de Regnaud de Lannoy (Arch. Parcieux, actuellement Chateaubriand), etc.

en Savoie, comme on l'a dit, pendant l'occupation française, mais antérieurement, puisqu'il fut nommé collatéral par le Duc de Savoie en 1522. Sa noblesse provient de sa qualité de Chevalier dès 1521; elle aurait au besoin résulté de ses charges de magistrature.

Je ne m'occupe naturellement que de la généalogie de la branche de Savoie, les autres sortant de mon cadre.

La Chesnaye des Bois a donné une généalogie tout à fait fantaisiste d'un bout à l'autre de cette branche, sans faire allusion aux autres.

Cette branche de Savoie se divise en deux autres branches par la descendance de deux fils de Charles de Regnaud de Lannoy : l'aînée, qui est éteinte, abandonna le nom de Lannoy pour porter celui de la seigneurie de Chaloz, puis celui de Bissy, quand elle eut acquis la seigneurie de ce lieu; la branche cadette, encore existante, continua à porter le nom de Lannoy, qui venait d'une très illustre famille princière des Flandres, Françoise de Cojonay, mère de ce Charles, étant petite-fille de Philippine de Lannoy (voir à la Généalogie l'article de II. N^e Jean Regnaud, et tome IV, fol^o 75, Généalogie de Montbel).

André, dernier de la branche qui portait le nom de Bissy, laissa, en 1826, une partie de son héritage à Camille de Regnaud de Lannoy, de l'autre branche, à condition que lui et ses descendants porteraient le nom de Bissy, ce à quoi il fut autorisé par le Roi de Sardaigne (1).

Steyert dit que cette famille (c'est-à-dire les branches françaises) compte un Chevalier de Malte, un Conseiller à la Cour des Monnaies et un Evêque de Saint-Brieuc.

La branche de Savoie a fourni trois Sénateurs au Sénat de Savoie, un Abbé de Talloires, un Grand-Vicaire de Tours, un Archidiacre de la Sainte-Chapelle, un Gouverneur du Prince de Carignan, des Colonels de cavalerie et du génie, plusieurs 1^{ers} Syndics de Chambéry, etc.

N^e Antoine-Alexis de Regnaud, seigr d'Epersy, résidant à Arbois en Franche-Comté, prétendant descendre de François, fils du Sénateur au Sénat de Savoie François Regnaud qui testa en 1563, obtint, le 25 janvier 1741, un acte de notoriété du Sénat de Savoie déclarant que les Sénateurs à ce Sénat et leur postérité étaient nobles (Arch. S. S. S. Cette thèse du reste est fautive). M^r le Colonel de Lannoy de Bissy, mort en 1906, a fait en Franche-Comté des recherches qui lui ont prouvé que c'était à tort que ce Seigr d'Epersy prétendait descendre de cette famille.

(1) Le 1^{er} janvier 1710, Marie-Casimire, reine douairière de Pologne (*), créa Marquis Luc de Regnaud-Allemand (**), seigr de Bellescize, son conseiller intime, gentilhomme d'honneur de sa chambre, colonel-lieutenant de sa garde, auparavant aide de camp des armées des Couronnes de France et d'Espagne près des Princes de Vendôme, etc.; et elle créa Comte François, frère puîné dudit Luc; elle accorda aussi les mêmes titres de Marquis aux aînés et de Comte aux cadets de toutes les branches de sa maison paternelle de Regnaud, à condition que ledit Luc ou ses héritiers leur délivrent un extrait du présent diplôme; donné à Rome (Authentique, signé et scellé d'un grand sceau en placard avec le nom de cette Reine, Arch. Bellescize). Depuis cette époque la branche de Bellescize a porté en France le titre de Marquis. Ainsi ce même Luc, dans son contrat dotal du 12 février 1723 avec D^{me} Jeanne de Groëse, est appelé Mess^{rs} Luc, marquis de Regnaud-Allemand, chevalier, seigr de Bellescize, etc., aide de camp des armées des deux Couronnes, conseiller intime, etc., de la feue Reine douairière de Pologne, etc. (Arch. Bellescize). Dans un grand nombre de Lettres ou Patentes royales, signées par Louis XV et Louis XVI en 1771, 1773, 1778, 1779, etc., que j'ai vues, les Regnaud de Bellescize sont qualifiés Marquis de Bellescize (*Ibid.*). Dans les dernières années du règne de Louis XV, le Seigr de Parcieux a aussi parfois été qualifié Marquis, par exemple le 28 septembre 1773, sur un passeport délivré par le Prince de Rohan, ambassadeur auprès de l'Empereur, il est appelé le Marquis de Parcieux (Arch. Parcieux). Steyert (*Armorial du Lyonnais*) et les auteurs de l'*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais* citent les Regnaud comme Marquis de Bellescize et de Parcieux. Ces deux branches ont donc été en possession de ces titres depuis le XVIII^e siècle (**).

Quant à celles de Savoie, elles semblent aussi avoir songé, dès ce même XVIII^e siècle, à jouir de ce privilège, avec l'agrément de la branche de Bellescize, qui leur délivra une copie des Patentes de 1710. Ainsi André, le dernier de la branche aînée de Savoie, celui qui fit héritier Camille de la branche de Lannoy, servit en Wurtemberg et en Prusse, et y porta le titre de Comte de Bissy, et même, d'après un extrait authentique de ses états de service en Prusse de 1786 à 1794, il est appelé Marquis de Bissy (Arch. Regnaud); son frère, ancien grand-vicaire de Tours, s'intitulait Comte de Bissy (*Ibid.*). Dans la branche de Lannoy, Jean-Marie-Louis, gouverneur du Prince de Carignan, scella ses lettres d'un cachet avec une couronne de Marquis en 1767 (Arch. Parcieux, actuellement Chateaubriand) et, depuis lors, son fils Gaspard et son petit-fils Camille, mort en 1881, en ont fait autant (Arch. Regnaud). C'est en se basant sur la particularité des Patentes de la Reine de Pologne, qui accordaient les titres de Marquis et de Comte à toutes les branches de la famille Regnaud, que les représentants de celle de Savoie prennent actuellement ces titres, auxquels ils jugent avoir les mêmes droits qu'avaient les branches de Bellescize et de Parcieux.

(*) Marie-Casimire d'Arquien, Française, dame d'honneur de la Reine de Pologne Louise de Gonzague, épouse d'abord Jean Zamorski, grand seigneur polonais et palatin de Sandomir, puis Jean Sobieski, alors grand-marshal de Pologne, qui fut élu roi, le célèbre héros mort en 1696. Par ses intrigues, elle contribua à empêcher son fils aîné de devenir roi de Pologne. En 1701, elle habita l'Italie, puis elle vint en France où elle mourut au château de Blois en 1717.

(**) C'était le nom de la famille de sa grand-mère paternelle, l'illustre famille dauphinoise.

(***) C'est pour rappeler ce fait que j'ai placé une couronne de Marquis dans la lettre ornée du folio 127.

RENGUIS ou RANGUYS



P. : d'or à la bande de sable chargée de 3 croissants renversés d'azur (Pourpris historique de la Maison de Sales; Besson; Galliffe et de Mandrot, Armorial Genevois; Dictionnaire de Savoie). Armes à enquerir, comme l'a fait remarquer l'auteur du Pourpris.



DANS le Pourpris historique de M^r Charles-Auguste de Sales, je n'aurais eu presque point de renseignements sur cette famille. Du reste ceux de cet évêque sont vagues et ne fournissent à peu près pas de dates. D'une part il donne la descendance d'un N^o Jordain vivant en 1350; puis il ajoute : « Or, comme cette famille fut éteinte, d'autres du même nom et de la même tige, un peu plus haut que Jordain, recoururent au Prince parce qu'ils n'étaient pas Nobles et obtinrent facilement les Lettres de Noblesse avec les mêmes armes. Ce furent Pétremand et

tige, un peu plus haut que Jordain, recoururent au Prince parce qu'ils n'étaient pas Nobles et obtinrent facilement les Lettres de Noblesse avec les mêmes armes. Ce furent Pétremand et

MERMET RENGUISII, notaire, reçoit un acte, le 18 novembre 1361, aux environs de Rumilly (Arch. Savoiroux). Un acte est passé, le 8 avril 1386, à Annecy dans la maison de Mermet Renguis, notaire (Arch. Barrioz).

N^o JORDAIN DE RENGUIS, « vivait en 1350. » Jordan Renguis, bourgeois d'Annecy, reconnaît devoir 29 fl. à Pierre, fils de feu Nicolette de Monthou, damoiseau, le 9 décembre 1387; fait à Annecy (Arch. Barrioz).

Mess^{rs} GUIGON DE RENGUIS, chevalier, avait reçu en fief d'Humbert de Bacin, damoiseau, des biens rière Bassens et le mont de Lémenc, que ledit Guigon remit lui-même en fief à Humbert de Clermont, et dont Guigon passa carnet d'arrière-fief au Comte de Savoie le 8 avril 1357 (Fiefs).

Mess^{rs} JACQUES DE RENGUIS (?), docteur en droit, Pauperum Christi Sacri Palatii Advocatus, juge-majo du Comte de Genevois et de la terre de Mathilde de Bourgogne, comtesse de Genevois, constituée des curateurs à Antoinette Marsier de le 9 avril 1389 (Arch. Thuysot).

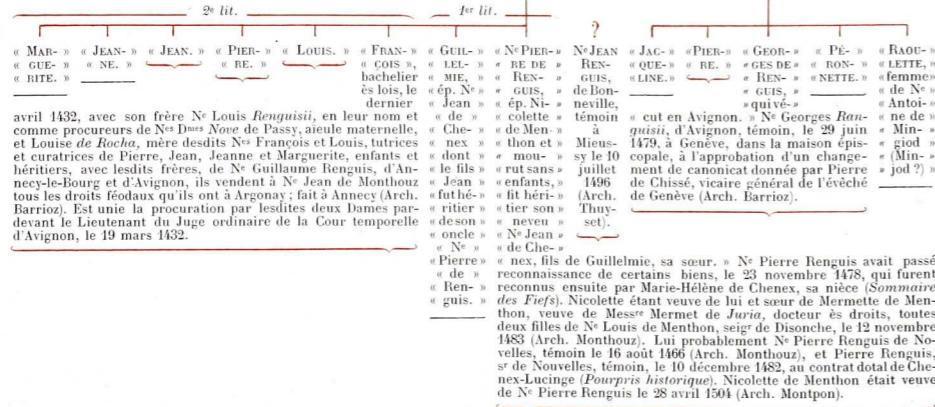
N^o GUILLAUME DE RENGUIS, « ép. D^{ne} Agnès de Civin. » Ledit N^o Guillaume, fils de Jordan (sic), reconnaît, le 4 juillet 1430 (Sommaire des Fiefs), tenir du Duc de Savoie en fief n. p. et anc., à cause du mandement de Thônes, des biens qui furent de Guillaume Vial en vertu d'une composition faite par ce dernier avec le Comte de Genevois, et tout ce qu'il tient à Manigod. N^o Guillaume Renguis, bourgeois d'Annecy, vend de son pur et franc alleu des servs à Marsier, paroisse de Saint-Martin, et à Pringy, à N^o Pierre de Monthoux, le 26 juin 1424 (Arch. Barrioz). Il fut au nombre des Nobles du Genevois qui prêtèrent hommage au Comte de Savoie le 24 février 1405 (Arch. Monthon), et en 1430 (Capré, Traité de la Chambre des Comptes de Savoie).

N^o FRANCOISE, fille de N^o Jordan Ranguysii, et femme de N^o Jean Langin de Chissinas, au mandement de Chaumont, vend, le 15 juin 1444, à N^o Stroppin de Champroyaint (sic) des biens à Yenne, abornant N^{os} Philibert et Amédée de Monton; fait à Lagnieu (Arch. Lucy). HUGONET, fils naturel de Jordan Renguis d'Annecy, témoin le 18 août 1409 (Arch. Cohendry). Probablement Hugonet bâtard Ranguys qui figure avec Falconnet de Monthoux dans les lances de la guerre de 1426 contre le Duc de Milan (M^{rs} Costa, Souvenirs d'Amédée VIII).

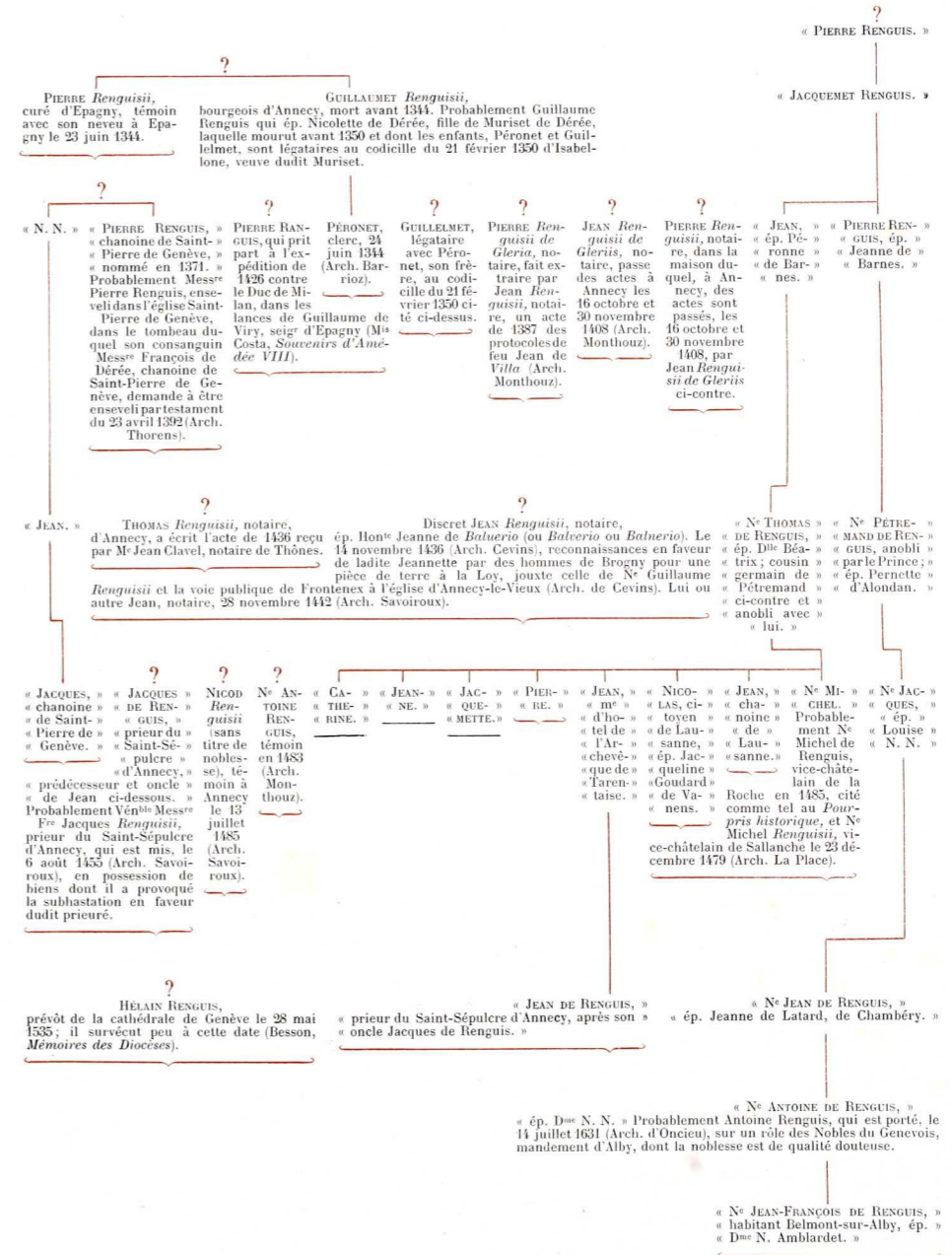
JEAN RENGUIS, clerc de la chapelle ducale. Ordre est donné, le 17 août 1451, de lui payer 5 fl. p. p. (M^{rs} Soc. d'Hist. et d'Arch., t. XLII, p. XLII).

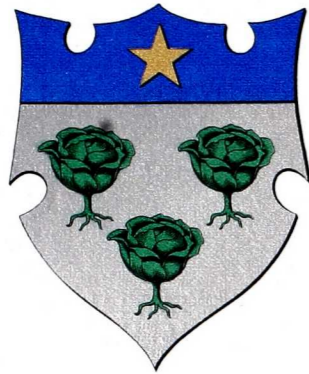
N^o GUILLAUME DE RENGUIS, « ép. D^{ne} Agnès de Civin. » Ledit N^o Guillaume, fils de Jordan (sic), reconnaît, le 4 juillet 1430 (Sommaire des Fiefs), tenir du Duc de Savoie en fief n. p. et anc., à cause du mandement de Thônes, des biens qui furent de Guillaume Vial en vertu d'une composition faite par ce dernier avec le Comte de Genevois, et tout ce qu'il tient à Manigod. N^o Guillaume Renguis, bourgeois d'Annecy, vend de son pur et franc alleu des servs à Marsier, paroisse de Saint-Martin, et à Pringy, à N^o Pierre de Monthoux, le 26 juin 1424 (Arch. Barrioz). Il fut au nombre des Nobles du Genevois qui prêtèrent hommage au Comte de Savoie le 24 février 1405 (Arch. Monthon), et en 1430 (Capré, Traité de la Chambre des Comptes de Savoie).

N^o MERMET aîné, « ép. D^{ne} Jeannette » « N. N. » « cadet. »



Thomas de Renguis, cousins germains. » Et cet auteur nous donne l'ascendance de 3 degrés avant cet anoblissement, ainsi que la descendance de ces deux cousins germains. Aucune date n'est indiquée dans la filiation de cette dernière branche. Quoiqu'il mette toujours une particule devant ce nom, excepté pour les 3 degrés précédant l'anoblissement précité, je l'ai toujours trouvé écrit sans particule dans les rares actes que j'ai vus, sauf pour Mess^{rs} Guigon de Renguis, chevalier, et Mess^{rs} Jacques de Reguis, tous deux vivants au XIV^e siècle et qui n'étaient peut-être pas de la même race. En dehors d'eux et de N^o Jordain, du Pourpris historique, les plus anciens qui me soient connus étaient en général notaires ou prêtres au XIV^e siècle, et on trouve encore des notaires de ce nom au XV^e siècle. Ce qui provient du Pourpris historique est entre guillemets.

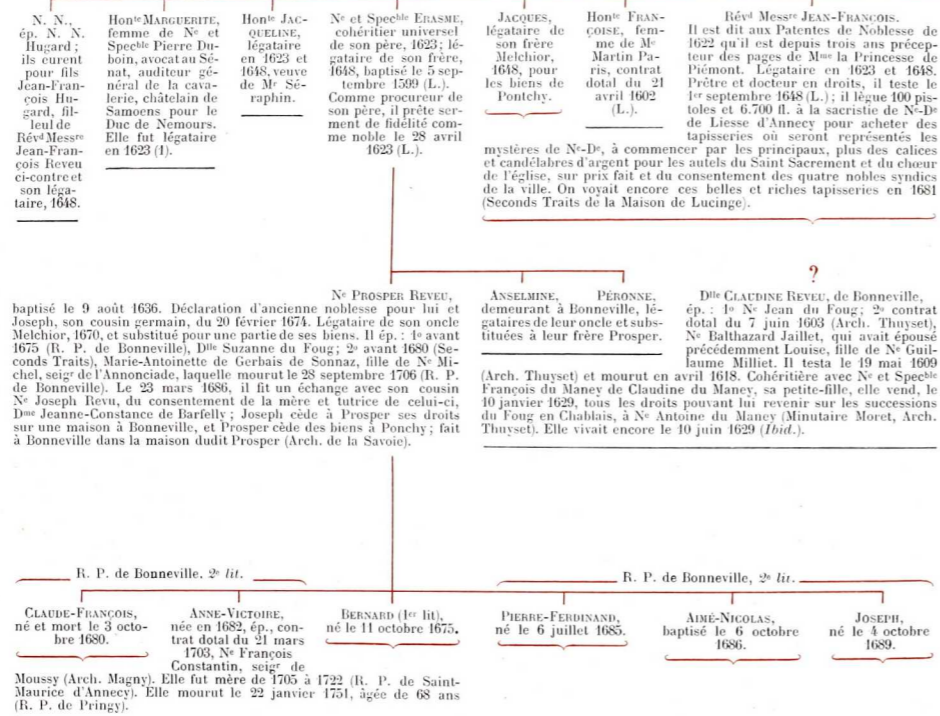




REVEU ou REVU

P. : d'argent à 3 choux cabus de sinople, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or. Cimier : un homme au naturel entre deux ceps de vigne montants. Devise : *SIC ATTOLLITUR*. Armoiries concédées (Reg. 30, *Pat. de Savoie*, fol^o 134). Selon Franchi-Verney (*Armerista*), l'homme serait issant. Le *Dictionnaire de Savoie* donne une version très fautive : de gueules à 3 grenades d'or, 2 et 1, au chef (*sic*) chargé d'une étoile d'azur.

FAMILLE originaire de Bonneville, anoblie en 1622. Elle a habité Annecy, où elle était encore représentée en 1750. Je ne la trouve plus mentionnée après cette année, et je ne sais pas comment elle a fini.



(1) Marguerite avait été mariée auparavant à M^o Marin Piton, dont elle avait trois filles, Antoinette, Françoise et Michelle, pupilles de Rév^l Mess^{rs} Michel Piton, chanoine et archiprêtre de la Collégiale de Samoens, leur oncle, qui agit pour elles, le 31 juillet 1617, contre Spec^{le} Pierre du Boin, 2^o mari de ladite Marguerite (Arch. Thuyset).

?
N^o FRANÇOIS REVEU, abornant à Bonneville, le 10 janvier 1570 (Arch. Thuyset).

?
HENRI REVEU, scribe de la jugerie-maje de Faucigny, 1573 (Arch. Saumont).

?
Eg^o FRANÇOIS REVEU, mort avant 1623.

Doubles traits, Preuves de 1723. (L.) Titres Levet.

N^o HENRI REVEU, procureur à Bonneville, reçut des Patentes de noblesse du dernier octobre 1622, pour lui et sa postérité tant mâle que femelle, née et à naître, avec permission de continuer d'exercer l'office de procureur pendant dix années encore, sans que cela puisse préjudicier, et c'est en considération des services qu'il a rendus aux derniers mouvements de Savoie ; elles sont accordées à l'instance du feu Evêque de Genève (donc saint François de Sales). Des Lettres de jussion furent adressées le 2 mars 1623 avec dérogation à l'édit de 1610, et ces Patentes furent entérinées à la Chambre des Comptes le 27 avril 1623, à la charge par lui de vivre noblement sans faire actes dérogeants à ladite qualité et de prêter serment. Il épousa Martianne ou Marie-Anne de Parpillon, fille de N^o Pierre, seig^r de Chapelle, et de Françoise Portier de Charrières (2^o Traits de Dom Luc de Lucinge). Il teste étant encore procureur au bailliage de Bonneville le 2 mars 1623 (L.) ; veut être enterré dans l'église de Bonneville, au tombeau de ses prédécesseurs ; légua à sa femme l'usufruit des biens de Pontchy. Il figure aux Preuves de 1723 avec son fils Melchior et son petit-fils Joseph. Il vivait encore le 28 avril 1623.

REVEYRON



'Ai trouvé au XVI^e siècle deux Nobles Reveyron, que je cite ici sans pouvoir rattacher à eux les suivants, dont j'établis la filiation depuis Louis, secrétaire du Duc et 1^{er} greffier à la Chambre des Comptes de Savoie, qualifié Noble (1), et dont un fils et un petit-fils ont été Sénateurs au Sénat de Savoie au XVII^e siècle. Ce dernier n'a laissé que des filles, dont une seule fut mariée et épousa N^e Pierre-Antoine Chollet, baron du Bourget. Cette famille est originaire du village de Bressieux, dans la paroisse de Loisiejux en Petit-Bugey, où elle a possédé la maison-forte d'Hautecour, tout près du château du Villard. Egrège Guillaume Reveyron fonda, fit construire et dota, le 18 décembre 1536, la chapelle de la Sainte-Trinité en l'église de Loisiejux (A. Vulliod); fait à Bressieux, dans la maison du fondateur. En 1653, N^{es} Hector et Gaspard Reveyron, frères, ajoutèrent 25 florins à la fondation ancienne de cette chapelle (*Ibid.*) (2). Son nom est écrit parfois Reveiron. Armes inconnues.

(1) Au baptême de son fils Jean, il est qualifié Maître, ailleurs il est qualifié Noble.
(2) Je dois à l'extrême obligeance de M. l'abbé Vulliod de nombreux renseignements sur cette famille, notamment les extraits des Registres Paroissiaux de Loisiejux.

?
N^e GUILLAUME REVEYRON,
ép. N^e Claudine de Vollins (ou Vallins), et par acte de 1522 (Arch. Morand), ils font rénober la rente de Vollins, fief advenu à ladite Claudine par la mort de N^e Claude de Vollins, son frère.

?
N^e CHARLES REVEYRON,
habitant à Saint-Maurice près d'Yenne, vend la moitié de la rente de Vollins, le 17 mai 1575, à la veuve de N^e Antoine Freret (Arch. Morand). Il était probablement fils de N^e Guillaume ci-dessus.

?
N^e LOUIS REVEYRON,
secrétaire de S. A. et 1^{er} greffier à la Chambre des Comptes de Savoie; ép. Prudence Gaultier (R. P. de Saint-Léger, baptême de son fils Jean). Mort avant le 6 décembre 1625 (Arch. S. S. S.). jour où ses quatre enfants ci-dessous sont mis sous la tutelle de N^e Claude Borra, secrétaire de la grande chancellerie de S. A., cousin germain du côté paternel de ces enfants; dans cet acte sont cités d'autres alliés de ces enfants: M^e Jean Laurent, Hon^e Jean Voycin, Hon^e Jacques Reveyron, M^e Gaspard Jacquier. Le 14 juin 1626 a été commencé l'annuel dudit N^e Louis, mort quelque temps auparavant et enterré à Saint-Dominique de Chambéry (R. P. de Loisiejux).

N^e GASPARD, bourgeois de Chambéry. Donataire de son frère Rév^d Jean, 1651, qui l'appelle seulement N^e Gaspard (Arch. S. S. S.). Un Gaspard Reveyron, bourgeois de Lyon, est nommé dans les partages de la famille Comte, en 1674, comme débiteur de legs faits à Dⁿe Françoise Comte par feu Rév^d Mess^{rs} Jean Reveyron, doyen de la Chambre, et feu M^e Jacques Reveyron, son frère (Arch. La Serraz).

N^e HECTOR REVEYRON, baptisé le 25 mars 1615, eut pour parrain Hector Milliet, alors premier président à la Chambre des Comptes de Savoie (R. P. de Saint-Léger). Conseiller de S. A. et sénateur au S. Sénat de Savoie le 10 décembre 1651 (Burnier, *H^{is} du Sénat de Savoie*; Inv^s des Arch. de la Haute-Savoie); ép.: le 30 novembre 1652 (R. P. de Saint-Léger), Dⁿe Claudine Carron; 2^e le 28 octobre 1654 (R. P. de Saint-Léger), Catherine Vulliet de la Saunière, fille de N^e Jean Vulliet, baron de Chevelu, et de Marguerite de Vectier;

Rév^d Mess^{rs} JEAN REVEYRON, baptisé le 11 mars 1623 (R. P. de Saint-Léger), docteur en théologie, doyen de la Collégiale de Saint-Marcel de la Chambre en Maurienne, fait, le 9 novembre 1651 (Arch. S. S. S.), donation de ses biens sous certaines réserves à ses frères, Spe^{lt}e^{lt} Hektor, avocat au Sénat de Savoie, et le S^r Gaspard, bourgeois de Chambéry.

FRANÇOISE, baptisée le 11 septembre 1617 (R. P. de Saint-Léger), ép., le 29 avril 1638 (*Ibid.*), N^e et Spe^{lt}e^{lt} Pierre-Louis Comte, conseiller de S. A., substitut de M^{rs} les Généraux en Savoie, puis sénateur au S. S. S. le 20 novembre 1657, fils de M^e Claude, avocat (Arch. S. S. S.). Ils furent enterrés tous les deux le 18 août 1661 (R. P. de Saint-Léger). Françoise Comte, leur fille, reçut donation de 1.000 fl., quand elle se mariait ou se ferait religieuse, de son oncle Rév^d Mess^{rs} Jean Reveyron ci-contre, 1651.

MCJACQUES, fils donné, décédé à Chambéry et mis aux prières générales le 3 septembre 1651 (R. P. de Loisiejux).

R. P. de Saint-Léger.

JEANNE CATHERINE, baptisée le 18 jan- le 1 ^{er} mai vier 1664. 1665, vi- sitandine à Belley, citée au testament de sa grand-mère de Vectier, 1696, légataire de son frère Jacques, 1721.	MARGUE- RITE, baptisée le 14 février 1664, reli- gieuse au 26 jan- vier 1675 (R. P. de Saint-Léger).	JEAN, baptisé le 16 jan- vier 1661, ép. (R. P. de Saint-Léger).	N ^e GASPARD REVEYRON, baptisé le 1 ^{er} août 1655; sénateur au S. Sénat de Savoie le 22 mai 1682 (Inv ^s des Arch. de la Haute-Savoie); le 8 mai 1682 (Burnier, <i>H^{is} du Sénat de Savoie</i>). Héritier particulier de sa grand-mère Marguerite de Vectier, baronne de Chevelu, 1696 (Arch. S. S. S.). Lé- gataire de son oncle Jean-François Vulliet de la Saunière, marquis d'Yenne, le 21 juin 1713 et le 25 avril 1714 (Arch. S. S. S.). Ep., le 10 juin 1686, contrat dotal du 9 février 1686 (Arch. Thuyset); Jeanne-Françoise, fille de N ^e Jean-Baptiste de Regard de Disonceh. Il teste le 20 mai 1709 (Arch. S. S. S.), prévoit le cas où il mourrait au Villars, fait un legs à la paroisse de Loisiejux, institue héritière universelle sa dite femme. Fut enterré le 24 mars 1715 (R. P. de Saint-Léger). Elle mourut en 1742 <i>ab intestat</i> (Arch. S. S. S.).	FRANÇOISE, baptisée le 24 mai 1656.	PRUDENCE, baptisée le 16 avril 1657.	GUY, baptisé le 5 mai 1659.	N ^e JACQUES, Très probablement Claude-Jacques, Héritier particulier de sa grand-mère Mar- guerite de Vectier, baronne de Chevelu, 1698 (Arch. S. S. S.). Témoïn dotal du 7 avril 1638 (Arch. Thuyset), N ^e Jean-François Reveyron, par testament du 21 juin 1713 (Arch. S. S. S.). Il teste le 19 septembre 1721 (Arch. S. S. S.); fait des legs à N ^{es} François et Jean Martinel frères, ses cousins, à charge de faire dire des messes à N ^e -D ^e d'Aix. Testament ouvert le 4 octobre 1721, jour de sa mort.
---	--	---	---	-------------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------	--

La Serraz. Dans un projet de testament, elle prévoyait le cas où elle mourrait au Villars, faisait un legs à l'église de Loisiejux et instituait héritier son mari (*Ibid.*).

R. P. de Saint-Léger.

CATHERINE, baptisée le 8 juin 1687. Ep., le 26 juillet 1708 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 18 juillet 1708 (Arch. La Serraz), N ^e Pierre-Antoine Chollet, fils de feu N ^e Etienne et de D ⁿ e Pélèce Bottonne. Son père, 1709, lui légua ce qu'il lui a constitué par contrat dotal. Co-héritière universelle de son oncle N ^e Jacques Reveyron, 1721. Co-héritière pour moitié avec sa sœur Marguerite de leur mère, leurs deux autres sœurs étant mortes naturellement ou civilement avant leur mère (<i>Ibid.</i>). Elle lit, le 9 février 1744, un partage avec sa sœur Marguerite de l'hôirie de leur père et de celle de leur oncle, le Chevalier Reveyron (N ^e Jacques ci-dessus); sont cités les biens du Villars qui arrivèrent à Marguerite (<i>Ibid.</i>). Catherine et son mari firent, le 23 mai 1747, un testament « respectif » (<i>Ibid.</i>), qui fut ouvert le 2 mai 1754, attendu le décès de Catherine arrivé le 19 avril proche passé (<i>Ibid.</i>) (3). Pierre-Antoine teste, veuf, le 8 mars 1756 (<i>Ibid.</i>).	JEANNE-MARGUERITE, Leur père leur légua 5.000 fl. à chacune. Baptisée le 16 juin 1688. Co-héritière universelle de son oncle N ^e Jacques Reveyron, 1721. Légataire de sa sœur Catherine, 1747. Elle teste le 30 juillet 1761; légua aux paysans du Villard tous leurs arrières quelconques; legs à son jardinier du Villard; institue héritier son neveu N ^e Gaspard Chollet, baron du Bourget (Arch. La Serraz). Testament ouvert le 13 juillet 1765, elle étant morte la veille (<i>Ibid.</i>). C'est ainsi que la maison-forte d'Hautecour et les biens de Loisiejux ont passé à la famille Chollet, qui les vendit en 1770 au M ^e Alexis-Barthélémy Costa (4).	MARIE-FRANÇOISE, Baptisée le 7 août 1681. Re- ligieuse du Betton et légat- aire de son oncle N ^e Jac- ques Revey- ron, 1721.	CLAUDINE, Religieuse de Sainte-Cha- bre hors ville de Cham- béry et légataire de N ^e Jacques Reveyron, 1721. Religi- en- se à ce couvent en 1751 (Arch. de la Savoie); et le 7 mai 1754, étant profes- se (<i>Ch^{er} Trépir, Sainte- Claire hors ville</i>).
--	---	---	--

(3) Ce testament était scellé des sceaux des deux testateurs; malheureusement ils sont effacés, et on ne peut distinguer le blason Reveyron.
(4) N^e Létanche (*Vieux Châteaux du canton d'Yenne*) s'est donc trompé quand il a dit que cette maison-forte avait appartenu aux Rouer de Bressieux avant les Costa.

REY



SEIGNEURS PUIS BARONS DU NOYER ET DU CHATEL-SUR-CONFLENS, SEIGNEURS DE MINJOUX, COSEIGNEURS DE CORNILLON ET DE MARTHOD, Etc., EN SAVOIE.

P. : d'or au rocher de sinople en pointe, et sur iceluy un chamois de pourpre, onglé et corné de sable. Cimier : un chamois issant, avec la devise : *SUSPICIT ET DESPICIT*. (Armoiries concédées le 6 mars 1607, Arch. de la Chambre des Comptes, Reg. 24, *Pat. Savoie*, fol^e 113.) Franchi-Verney (*Armerista*) donne la même description.



AMILLE anoblie en 1607; elle paraît être originaire de Saint-Pierre-d'Albigny et s'est éteinte, au bout de deux générations, dans les N^{es} Favier, auxquels elle porta la baronnie du Noyer et de Châtel-sur-Confens, érigée en 1664 en faveur de N^e François Rey, sénateur au Sénat de Savoie et dernier de sa race.

?
N^e JEAN-CLAUDE REY, capitaine général de la justice en Savoie (il l'était déjà en 1594 et 1595, Arch. Thuyset), reçoit, le 6 mars 1607, des Patentes de noblesse. Il mourut le 15 août 1609 et fut enterré le lendemain à Sainte-Marie (Livre de raison Truffon).

N^e PIERRE REY, capitaine général de la justice en Savoie. Il fut d'abord M^e (dit parfois N^e) Pierre Rey, maître de poste pour S. A. à Chambéry et fermier de Miolans en 1595 (Arch. Thuyset). Le 25 janvier 1596, il accense pour trois ans la maison-forte de la Croix, se réservant la Tour (*Ibid.*). Le 13 janvier 1604 (Arch. du Noyer), il acquiert des enfants de feu N^e Malfray de la charmée une rente à la Palud, précédée des N^{es} de la Palud. Des Patentes du 6 mars 1607 lui accordent la survivance de l'office de capitaine général de la justice en Savoie après son père (Arch. S. S. S.). Il avait reconnu, le 11 octobre 1613, certaines terres en faveur du Baron Jean-François de Miolans (Mitte); il transige à ce propos pour l'affranchissement de ces pièces avec Mess^{rs} Melchior Mitte, baron de Miolans, frère et héritier dudit Jean-François (Arch. du Noyer). Il est exempté d'extraordinaux (sic) vu sa noblesse le 8 août 1620 (Annexé aux Preuves de 1723). Le 4 septembre 1624 (Arch. du Noyer), il achète de N^e Melchior, fils et co-héritier de N^e Jean Roget, la juridiction du Noyer, maison-forte, fief et rentes. Il était essieg de Marthod et de Cornillon en raison d'une rente féodale procédée anciennement des N^{es} de Creberel, et qu'il fit rénober en 1628 (Arch. du Noyer). Le 10 mai 1636, N^e Michel d'Orlier, soldat au château de Montmélan, s'oblige envers lui (Arch. Thuyset). Témoin à Saint-Pierre-d'Albigny le 5 mai 1638 (Arch. Saint-Jorio). Il ép.: 1^e contrat dotal du 28 juillet 1594 (Arch. Bassens), étant dit N^e et maître de poste pour S. A. à Chambéry, émancipé par son père, Dⁿe Louise de Lhormoz, veuve de N^e Amé Combaz, en son vivant capitaine général de justice, bourgeois de Chambéry (1); 2^e Dⁿe Françoise Grassus, qui mourut le 13 avril 1621 (Manuscrits Chappéron); 3^e Isabelle Gize de Grèsy (Arch. de Bassens), laquelle fut mère des enfants ci-dessous de 1623 à 1629 (R. P. de Saint-Léger) et mourut avant le 7 avril 1638 (Arch. Thuyset); 4^e Antoinette Paernat, fille de N^e Maurice, seig de Verdun, et veuve de M^e Jacques Pignier (*Ibid.*); étant veuve dudit N^e Pierre Rey, elle passe un accord, le 29 juin 1630 (*Ibid.*), avec N^e François, fils et héritier universel de N^e Pierre, seig du Noyer, lequel Pierre avait testé en mai 1610 (Arch. de Blay). Elle ép.: 3^e le 22 février 1642 (Arch. de Bassens), N^e Etienne de Pavy, lequel testa le 26 mai 1645, et dont elle eut des enfants; elle testa le 21 février 1679, mentionnant son fils Mess^{rs} Pierre Pignier, et son testament fut ouvert le 21 mars 1679 (Arch. S. S. S.).

N^e et Spe^{lt}e^{lt} PIERRE-FRANÇOIS REY, seig du Noyer, de Minjoux, coseig de Cornillon et de Marthod, puis baron du Noyer et du Châtel-sur-Confens. Baptisé le 3 mai 1629 (R. P. de Saint-Léger), elle est dite fille de N^e Pierre Rey et de Dⁿe Isabelle Size, sa femme; elle eut pour marraine Dⁿe Lucrèce Size, Ep., contrat dotal du 7 avril 1638 (Arch. Thuyset), N^e Jean-Gaspard Favier, avocat au S. S. S. et 1^{er} syndic de Chambéry; fait à Saint-Pierre-d'Albigny dans la maison dudit N^e Pierre Rey. Gaspard était veuf de Gabrielle, fille de N^e Jean-Jacques Vulliet (Arch. S. S. S.).

FRANÇOISE, baptisée le 12 janvier 1633 (R. P. de Saint-Léger), on elle est dite fille de N^e Pierre Rey, capitaine de justice, et de Dⁿe Ysabeau Cyza, sa femme).

Le Noyer et le Châtel-sur-Confens furent érigés en baronnie en sa faveur par Patentes du 25 avril 1664 (*Ibid.*), vérifiées le 31 juillet 1664 (*Ibid.*) (2). Le 9 juin 1671 (*Ibid.*), il acquiert de Mess^{rs} Hyacinthe-Amédée de Saluces de Miolans, baron de Miolans, etc., la juridiction et seigneurie de Minjoux, démembrée de la baronnie de Miolans. Le 13 avril 1676, il reconnaît, en faveur de François de Lescheraine, 1^{er} président à la Chambre des Comptes, des servis en la vallée de Miolans (*Ibid.*). Il ép., le 13 septembre 1655 (Arch. de Bassens), contrat dotal du 15 septembre 1655 (Arch. Thuyset), Françoise, fille de N^e Melchior de Lucinge, baron d'Arenthon. Quittance dotal du 29 mars 1685 (*Ibid.*). Il teste le 10 janvier 1690 en faveur de son neveu N^e Albert-Engène Favier (Arch. S. S. S.).

(1) Ce N^e Amé Combaz (Noble par sa charge) était fils d'Hon^e Pierre Combaz et d'Hon^e Berthe Milliaz, laquelle avait droit d'usufruit sur une maison au faubourg Montmélan à Chambéry; que Louise de Lhormoz se constitue en dot, indivise avec Hon^e Hugue Combaz; la maison représentait sa dot au montant de 2.900 écus.
(2) Voir tome II, folio 365, note 1, le consignment de 1731 des diverses seigneuries et rentes provenant de ce N^e François Rey.

REY, DE CHAMBÉRY. — Voir au SUPPLÉMENT.

REY DIT D'AIGUEBELLE. — Voir au SUPPLÉMENT.

REYDELET OU REYDELLET

SEIGNEURS DE SAINT-PAUL EN TARENTEISE, DITS D'AVALLON



P. : d'azur à 3 fasces d'argent, celle du milieu chargée en cœur d'une croix tréflée de gueules, au lion de sable allumé, armé, viléné et lampassé du second, entravé sous la deuxième fasce qu'il broche de sa patte senestre antérieure, brochant sur les deux autres, la queue passant sur la 2^e et sous la 1^{re} fasce, s'arrondissant sur elle le bout en dehors.

(Armoiries concédées par Patentes du 11 mars 1582, communiquées par M^r Marie-Antoine Tétaz, de Saint-Paul, au château). La description ci-dessus est celle qui convient au blason dessiné sur ces Patentes; elle rectifie celle donnée dans ces Patentes et qui n'est pas suffisamment claire : *Un lyon rampant de sable armé de gules en champ d'azur entrelassé en trois fasces d'argent et sur la fesse du milieu une croix de Saint-Maurice de gules, le timbre d'un heaume et d'une moitié de lyon, encrechis de feuillage*, etc. Franchi Verney (*Armerista*) avait déjà rectifié en partie cette description des Patentes.

Le dessin ci-contre est la reproduction de celui des Patentes moins le heaume, les lambrequins, etc.



La été dit au folio 79 du Tome I comment les Reydellet ont succédé aux d'Avalon de Savoie, Marguerite, fille ainée du dernier d'Avalon, ayant épousé N^e Claude Reydellet, et comment, à dater de ce jour, les Reydellet ont porté le nom de Reydellet dit d'Avalon, ou d'Avalon dit Reydellet, ou même d'Avalon tout court, seigneurs de Saint-Paul.

Ces Reydellet viennent de Nantua en Bugey. Une autre famille du même nom, venant aussi de Nantua, a possédé la seigneurie de Méral et a contracté des alliances en Savoie, notamment avec les de Grenaud et les de Michal. En outre, également en Bugey, et peut-être d'une souche commune avec celles que je viens de citer, il y eut, d'après le *Nobiliaire* de J. Baux, deux autres familles nobles Reydellet ou de Reydellet, les Seigneurs de Vellière, originaires de Nantua, et ceux de Chavagnat, anoblis en 1723. En 1864, l'un des souscripteurs à ce *Nobiliaire* de M^r Baux s'appelaient de Reydellet et habitait Volognat, non loin de Nantua.

Revenons à Claude Reydellet, qui épousa Marguerite d'Avalon. Son contrat dotal est du 7 février 1579. Des Patentes de Noblesse lui furent conférées le 11 mars 1582; elles contiennent ce passage : « ...informé des honnestez de vie civilité de mœurs et industrie singulière qui sont en la personne de nostre bien aimé Claude Reydellet dict de Charanson, lequel a toujours vescu et converse honorablement estant apparanté et allié de maisons nobles... »

Au cours du XVIII^e siècle, cette famille n'a pas maintenu le rang qu'elle occupait précédemment dans la noblesse savoyarde. Elle n'est pas complètement éteinte; il existe encore une branche illégitime, qui s'appelle Davallon, à Saint-Oyen en Tarentaise et à Paris.

Notes du folio 143.

(1) Capré (*Traité de la Chambre des Comptes de Savoie*) cite bien Pierre Reydellet, seigneur de Charanson, comme étant maître et auditeur à la Chambre des Comptes le 5 janvier 1581. Mais il ne cite pas son frère Claude, nommé en 1594 en survivance dudit Pierre.

(2) N^e Joseph d'Arnollet reçut, avant le 4 novembre 1678, de N^e François d'Avalon, son beau-frère, 1.600 fl. pour reste des droits dotaux d'Anne, sa femme (Arch. de Blay). N^e Claude-Charles de Vignod, seigr de Bioléaz, de Seysel, habitant Bellecombe, mari de Gaspard, fille de feu N^e Joseph d'Arnollet et d'Anne d'Avalon de Saint-Paul, donna quittance, le 1^{er} juillet 1703, à Jeanne-Pernette de Lachenal, veuve de N^e Louis d'Avalon de Saint-Paul, tutrice de ses filles, de 1.600 fl. que ces filles devaient pour moitié du legs fait par Jeanne-Françoise Crespin, veuve de N^e Jacques Reydellet dit d'Avalon de Saint-Paul, à ladite Anne, par testament du 17 février 1674 (*Ibid.*). Gaspard d'Arnollet était native de Tours (*Ibid.*), et fut légataire de sa tante Gaspard d'Avalon, 1706.

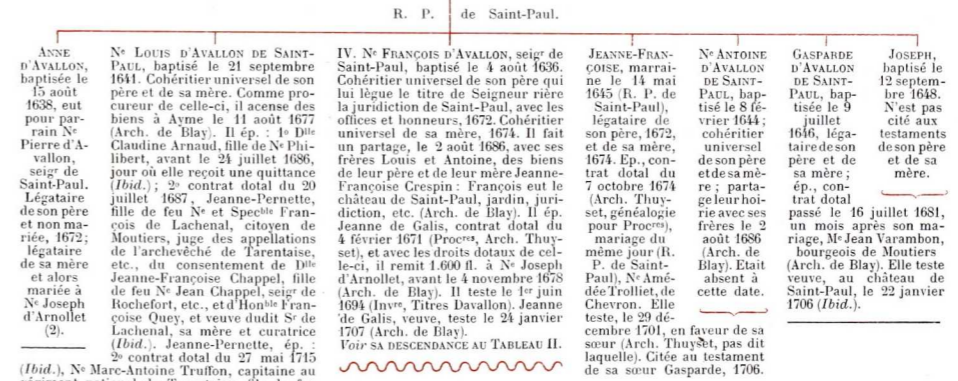
(3) N^e Louis, comme héritier de N^e Maximin, son fils, né de sa femme Jeanne Claudine Arnaud, acesse, le 27 avril 1689, une terre à Villargerel (Arch. de Blay) et, le 19 mars 1691, des biens à la Bastie, provenant de sa dite première femme (*Ibid.*). Jeanne-Pernette, sa deuxième femme, avait fait un legs considérable à son deuxième mari N^e Marc-Antoine Truffon. Celui-ci, né à Chambéry, qui avait habité Moutiers et Doucy en Tarentaise, résidait à Comblens, lorsque, le 1^{er} septembre 1731, il acesna des terres dont il avait l'usufruit et qui provenaient de sa femme (*Ibid.*). Le 25 août 1739, il était en procès avec N^e Philibert du Verger, celui-ci agissant comme administrateur de ses enfants, nés de Marie d'Avalon, fille de Jeanne-Pernette, veuve de feu N^e Truffon (*Ibid.*).

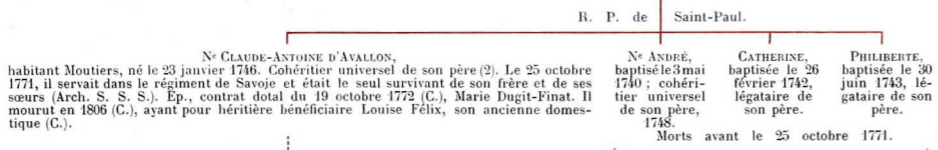
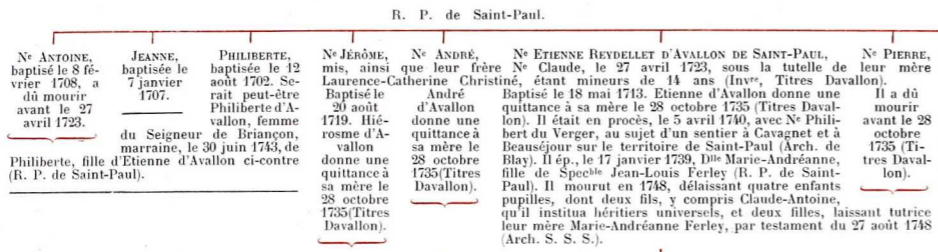
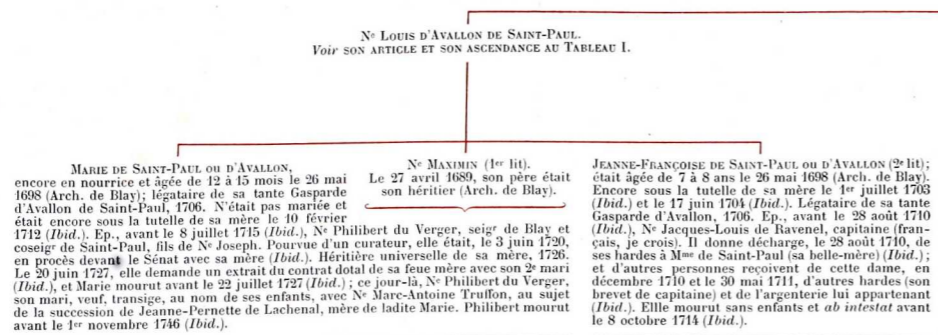
TABLEAU I.

I. N^e CLAUDE REYDELLET dit de Charanson ou Charasson, ép., après le 12 juin 1576, Marguerite, fille ainée de N^e François d'Avalon, seigr de Saint-Paul et coseigr de la Val de Bozel, qui la nomme héritière universelle par testament du 12 juin 1574, et le fils ainé de ladite Marguerite devant être seigneur de Saint-Paul et prendre les armes de la maison et château du testateur (Arch. de Blay). Par Patentes du 11 mars 1582 (Titres communiqués par M^r Marie-Antoine Tétaz, de Saint Paul, au château), il est anobli sans payement d'aucune finance. Ces Patentes furent encriées le 28 mai 1582 (Annexe aux Preuves de 1723). Le 1^{er} décembre 1582, qualifié de seigr de Saint-Paul en Tarentaise, il prête hommage et fidélité pour sa personne et les biens nobles féodaux qu'il possède (Titres Tétaz). Un livre de reconnaissances en faveur de N^e Claude Reydellet et de D^{ne} Marguerite d'Avalon commence le 20 octobre 1582 et finit le 11 avril 1592 (Invs, Titres Davallon). N^e François d'Avalon avait épousé D^{ne} Jeanne Regnaud, contrat dotal du 11 avril 1592 (*Ibid.*), et par son testament précité du 12 juin 1574, il avait confié la tutelle de ses filles à M^r M^e Jean de Regnaud, seigr de Chaloux, son beau-frère et oncle maternel de ses filles : le 7 février 1584, il y eut une transaction entre N^e Claude Reydellet, seigr de Saint-Paul, et ledit M^{ss} Jean de Regnaud, juge-maje de Savoie, au sujet de la tutelle que ce dernier avait exercée de ladite Marguerite d'Avalon (Arch. S. S. S.). Claude était en procès, en mai 1585, devant le Sénat de Savoie contre N^e Antoine-Gaspard de Rides, seigr de Blay et coseigr de Saint-Paul, qui contestait audit Claude le droit de s'appeler Seigr de Saint-Paul (Arch. de Blay). Un N^e Claude Reydellet était, en 1586, trésorier pour S. A. de Belley et Valromey (Arch. Lucey). Par Patentes du 22 février 1594, il est nommé à la provision de la charge de Cons^r, M^e et Auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, en survivance du Seigr de Charanson, N^e PIERRE REYDELLET, seigr de Charanson ou Charasson, témoin à Aix le 25 juillet 1575 (Arch. La Place). M^e et auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie par Patentes du 8 août 1580 (Invs Arch. de la Haute-Savoie); probablement N^e Pierre Reydellet, parrain, en 1579, de sa nièce ci-dessous Etienna (1).

II. N^e PIERRE D'AVALLON dit REYDELLET, seigr de Saint-Paul, fut en procès avec N^e Antoine-Gaspard de Rides, seigr de Blay et coseigr de Saint-Paul, au sujet du rivage du Nant Bernard qui séparait les juridictions de Blay et de Saint-Paul, et d'un albergement fait, en 1456, par N^e Nicod de Sallin, seigr de Blay, et N^e Guigne d'Avalon, seigr de Saint-Paul, lequel albergement était perdu, parce que « dans les guerres passées et l'invasion de ce pays par les Français en l'an 1600, ils avoient follié (sic) et brisé les châteaux de Saint-Paul et de Blay, desquels avoient rompu les crottes ou estoient les titres et papiers et iceux pillés... » ; les parties transigent le 19 décembre 1604 et chacune fait à l'autre un albergement de la moitié du Nant Bernard avec le même servis (Arch. de Blay). Une donation est faite à Pierre par D^{ne} Françoise Reydellet dit d'Avalon le 24 avril 1631 (Invs, Titres Davallon). Ep. Pernelle Jacquard, veuve de N^e François Rossoz, laquelle teste le 3 juillet 1622 (*Ibid.*). Elle fut marraine le 8 août 1637 (R. P. de Saint-Paul). Il codicilla le 27 mars 1639 (Invs, Arch. Thuyset), et fut enterré le 1^{er} avril 1639 (R. P. de Saint-Paul). Elle fut enterrée le 6 janvier 1641 (*Ibid.*).

III. N^e JACQUES D'AVALLON ou REYDELLET dit d'AVALLON, seigr de Saint-Paul, ép. Jeanne-Françoise Crespin, fille de M^r Pierre, lequel était fils de M^r Amé Crespin (Arch. de Blay). Le 28 décembre 1635, Hon^{ble} Jeanne-Françoise, fille de feu M^r Jean Bérard, procureur au siège-maje de Tarentaise, veuve de M^r Pierre Crespin, notaire ducal d'Ayme, fait donation de tous ses biens à N^e Jacques, fils de feu N^e Pierre Reydellet dit de Vallo (sic), seigr de Saint-Paul, et à D^{ne} Jeanne-Françoise, sa fille, et dudit M^r Crespin (Arch. S. S. S.). Jeanne-Françoise Crespin, femme dudit Jacques, est marraine à Saint-Paul le 31 octobre 1636 et le 5 novembre 1645 (R. P.). Il alberge un bâtiment à Ayme, le 18 août 1652, au nom de sa dite femme (Arch. de Blay). Il acesse tous les biens de sa dite femme à Ayme le 20 janvier 1658 (*Ibid.*). Le 10 mars 1669 est faite en sa faveur une nouvelle reconnaissance d'un albergement qui avait été fait par feu N^e Pierre et par N^e Jacques d'Avalon père et fils, seigrs de Saint-Paul (*Ibid.*). En 1670, il était en procès avec la communauté de Doucy (*Ibid.*). Il teste le 6 mai 1672, nommant sa dite femme usufructière (*Ibid.*). Elle teste, veuve, le 17 février 1674 (*Ibid.*).





(2) Doit être N° Claude-Antoine Reydelet d'Avallon qui, étant détenu aux prisons de Moutiers, fut amené sous escorte à Miolans le 5 janvier 1793 (Dufour et Babut, *Miolans, prison d'Etat, le Roi ayant daigné commuer en quatre ans de détention au fort de Miolans la peine qu'il avait encourue pour ses délits...*, avec permission à sa femme de lui faire des visites de temps à autre et de lui écrire. On voit par cet exemple que, pour la Bastille savoyarde comme pour l'autre, c'était généralement une faveur que d'y être enfermé, au lieu de subir la loi commune.

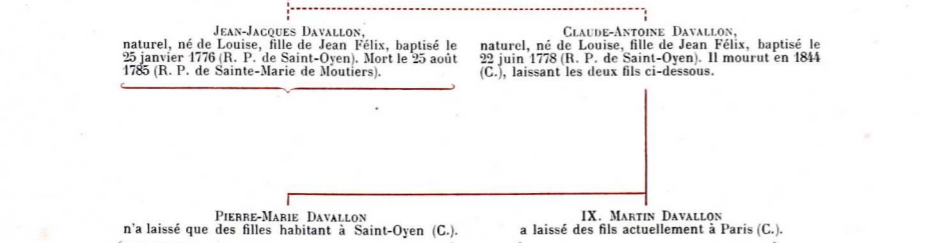
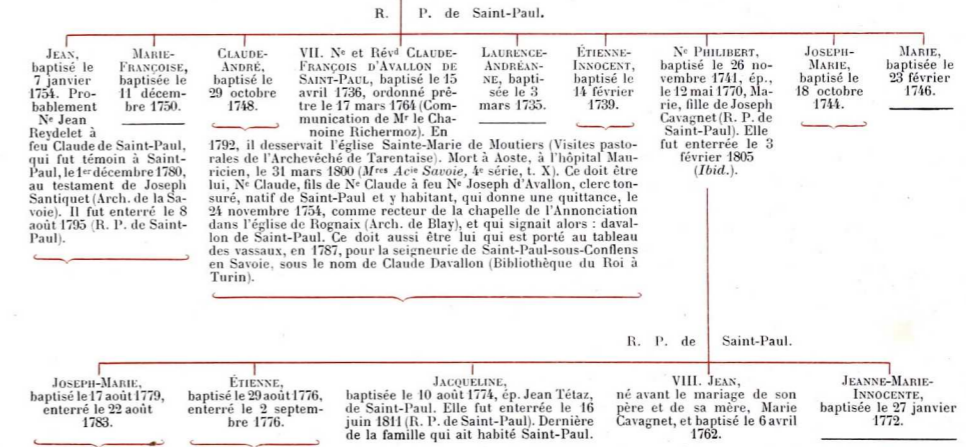
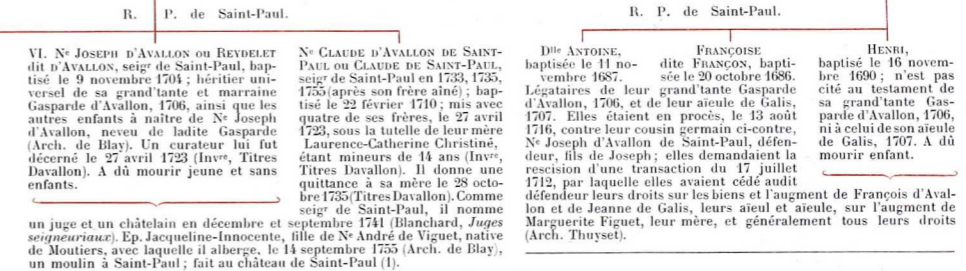


TABLEAU II.
(C.). Communication de M^r l'abbé Clavel, curé de Saint-Oyen.



(1) N° Claude d'Avallon était en procès, le 19 décembre 1733, avec divers habitants de Saint-Paul, parce qu'il voulait exiger des corvées à bras de chaque habitant de sa terre de Saint-Paul : est citée l'infodation par Amé. comte de Savoie, à N° Eméric d'Avallon, du lundi après la Saint-André apôtre 1301 (Arch. de la Savoie).



REYDELET DE MÉRAL. — Voir au SUPPLÉMENT.

REYDET (DE)

SEIGNEURS DE CHOISY, DE VULPILLIÈRES, DE MANIGOD, DE ROGEMONT, COMTES DE LA BALME DE CONSONGIER, EN GENEVOIS OU AUX BAILLAGES; BARONS DE GRILLY AU PAYS DE GEX; SEIGNEURS D'HAUTEVILLE ET DE LA CROIX D'AIGUEBELLE EN SAVOIE; DE PRESSY EN FAUCIGNY; DE PYMONT ET DU VILLARS D'HEYRIAT EN FRANCHE-COMTÉ; ETC.



P. : d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent (Armoiries concédées, le 10 décembre 1579, à Gaspard Reydet, Archives de la Chambre des Comptes, *Patentes Savoie*, Reg. 13, fol^o 105). Franchi-Verney (*Armerista*) et l'Armorial Besson donnent aussi ce blason. Guichenon (*Indice Armorial*) indique le croissant d'or, comme les étoiles.



Les frères Louis et Gaspard Reydet, de Saint-Sigismond en Faucigny, tous deux notaires de la Chambre apostolique (soit notaires des causes de la Chambre apostolique), habitèrent Rome et paraissent y avoir acquis une belle fortune, à en juger par les nombreux prêts d'argent consentis par eux à toutes sortes de personnes (1), et par l'acquisition de la seigneurie de Vulpillières en 1568, faite par l'un d'eux qui était déjà Seigneur de Choisy. Ils sont dits Nobles dans un acte du 13 août 1551, et ils obtinrent des Patentes de noblesse, Louis le 18 ou 19 décembre 1560, et Gaspard le 10 décembre 1579. Ce dernier ne laissa pas d'enfants.

La descendance de Louis s'est divisée en deux branches, celle de Choisy et celle de Vulpillières. La première hérita la baronnie de Grilly au Pays de Gex, et, du vivant de Gaspard baron de Grilly, ses deux filles, derniers représentants de cette branche, achetèrent le mandement de la Balme qui fut érigé en comté en leur faveur le 14 décembre 1681, avec union de la seigneurie de Choisy. Ce Gaspard de Reydet porta lui-même le titre de Comte de la Balme. Dans un partage entre elles, ses deux filles convinrent de garder chacune le titre de Comtesse donné par les Patentes ducales; l'une, Raymondine, femme de Gaspard de Livron, se qualifia Comtesse de la Balme, l'autre, Jeanne-Françoise, femme de N^o Jean-Pierre Morand, comtesse de Choisy. Celle-ci laissa son héritage à sa sœur. Des Livron, le comté de la Balme passa aux Conzié. Dans cette branche, quelques personnes furent connues sous le nom de Choisy seul, sans le nom patronymique de Reydet.

Celle des Seigneurs de Vulpillières existe encore en Savoie, en France et en Algérie. Les de Reydet ont contracté de nombreuses alliances avec des familles très distinguées de la Savoie ou des provinces voisines. On peut citer pour la Savoie : les du Pont, de Lescheraine, de Livron, de Cornillon, de Cambiano, d'Angeville, d'Orlier, de Pelly, de Thorens, de Manuel, de Ville, de Buttet, de Bienvenu, Guillet de Monthoux, etc.

(1) Titres Vuy, d'après M^o les Religieuses de la Visitation d'Annecy.

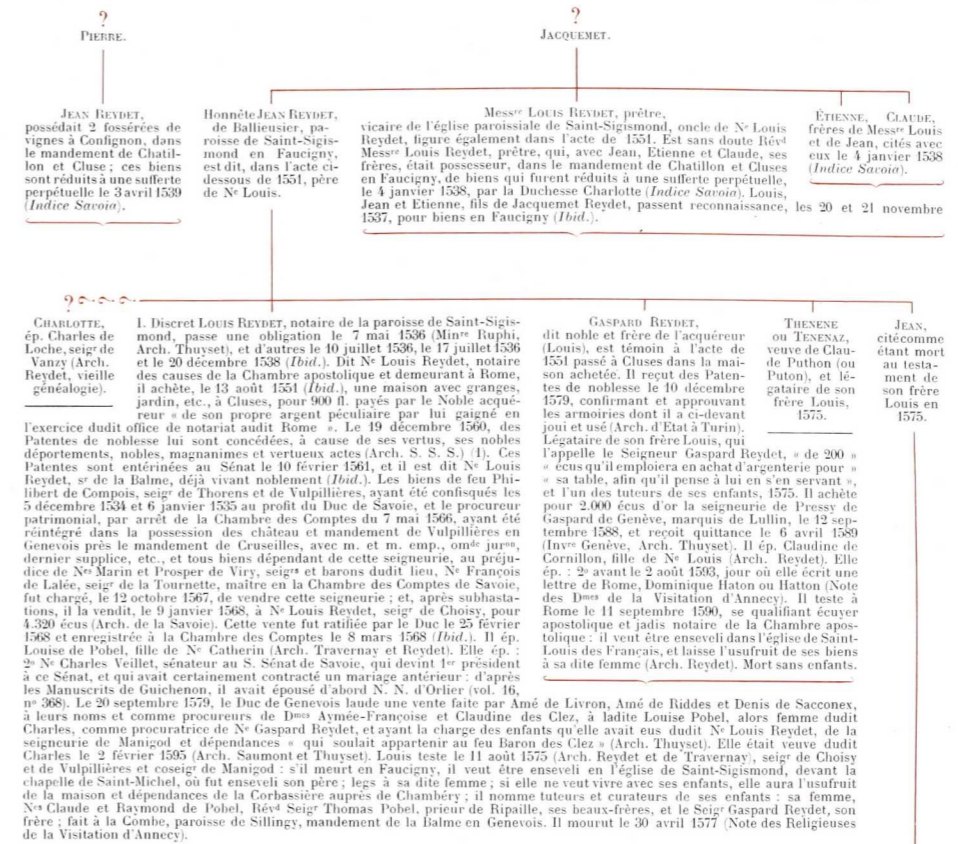
JEANNE, légataire de son père et non mariée, 1575. Femme de N^o Jacques de Vincent, seigneur de la Croix en Bornes, mère en 1584 (R. P. de Saint-Léger).

LOUISE, mort avant 1575 et enseveli à Choisy. Probablement N^o Pierre-Léger.

GASPARDE, femme de N^o Antoine Vihert, avocat au S. S. S., mère en 1585 (R. P. de Saint-Léger).

MARGUERITE, femme de N^o Polixème, fille (du 1^{er} lit évidemment) de N^o Charles Veillet (2^e mari de la mère dudit N^o Jean Reydet). Ils étaient tous les deux vivants le 12 février 1629 (R. P. de Saint-Léger). Il teste le 5 novembre 1634 (Inv^o Reydet, Arch. Morand).
VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

TABLEAU I.



(1) D'après l'annexe aux Preuves de 1723, cet anoblissement aurait eu lieu le 18 décembre 1560.

N^o JEAN-PIERRE, mort avant 1575 et enseveli à Choisy. Probablement N^o Pierre-Léger.

CLAUDE-LOUISE, 1^{re} fille, morte avant 1575 et enseveli le 29 septembre 1569 (R. P. de Saint-Léger).

II. N^o CATHERIN, seigneur de Choisy, seigneur de Manigod. VOIR LEURS ARTICLES ET LEURS DESCENDANCES AU TABLEAU II.

N^o JEAN-CLAUDE, légataire de leur père et non mariée, 1575.

THOMASSINE, FRANÇOISE, légataires de leur père et non mariées, 1575.

FRANÇOISE REYDET, était, le 4 mai 1591, femme de N^o Antoine d'Amidoux (Inv^o, Arc. Thuyset).

Mess^{rs} LOUIS REYDET, chanoine de Saint-Pierre de Genève, présent à la mise en d'Amidoux possession d'un canonice pour Mess^{rs} Janus de Regard (Arch. Chamoux).

LOUIS, leur oncle Louis Reydet, en 1575, leur lègue pendant cinq ans l'usufruit des biens en Faucigny. Légataires aussi de leur oncle Gaspard, 1590.

NICOLAS, légataire de N^o Gaspard Reydet, 1590.

SEIGNEURS DE CHOISY, COMTES DE LA BALME.

II. N° CATHERIN DE REYDET, seigr de Choisy.

Voir son ascendance au TABLEAU I.

Cohéritier universel de son père, 1575, et de son oncle Gaspard Reydet, 1590. Il partage avec ses frères Jean et Jean-Claude le 14 novembre 1599 (Inv^s, Arch. Morand). Il édit, en mai 1591, capitaine d'une compagnie de gens de pied du M^s de la Chambre (Arch. d'Hauteville). Le 23 juillet 1603, avec Mathieu de Dalmaz, ils reconnaissent tenir, en suivant la reconnaissance de Nicolas de Dalmaz, la terre et mandement de la Balme, indivis entre eux (Sommaire des Fiefs). Le 23 septembre 1603, il fut donné dénombrement de la terre de Grilly par Cathérin de Reydet, seigr de Choisy et devenu seigr de Grilly par son mariage, et il en prêta hommage le 18 juillet suivant (Titres d'Eschavannes). Le 16 décembre 1609, il dépose à Chambéry, entre les mains d'un procureur au S. S., 1.000 ducats de la part de N° Claude de Vidompe, seigr de Charmois (Arch. Thuyset). Il ép. : 1° contrat dotal du 29 ou 9 octobre 1579 (Inv^s Reydet, Arch. Morand et Indice Savoie), Melchiotte, fille de N° Jean Perret; ils vivaient ensemble le 17 mars 1584 (Inv^s Reydet, Arch. Morand); en 1580, Melchiotte consigne tenir en fief du Duc de Genevois sa maison haute dans le lieu de la Balme et autres biens, et des biens indivis avec N° François et Nicolas de Dalmaz (Indice Savoie). Il ép. : 2° contrat dotal du 22 juillet 1584 (Inv^s Reydet, Arch. Morand et Arch. Traverney), Ennemonde de Duyn de Thorens, dame de Grilly. Selon le Ch^s Gonthier, Ennemonde était veuve d'Etienne de Chapeaurouge. Elle passe, au nom de son mari, une quittance à N° Pierre-Claude Mestral dit de Mansey le 10 juin 1590 (Inv^s Mestral, Arch. Savoiron). Il mourut avant le 11 février 1627 (Arch. Traverney).



et leurs sœurs le 13 juin précédent (Arch. Traverney). Mort à Bellevaux (Ch^s Gonthier).

feu Seigr de Beaumont, d'une somme léguée par ce dernier à ladite Raymondine, sa femme; cette somme fut dévolue à D^s Claudine de Reydet, veuve de N° Humbert de Ville et sœur dudit Baron de Grilly, à valoir sur une somme à elle due par N° André de Bienvenu, mari de ladite Raymondine (Ibid.). Baron de Grilly, seigr de Choisy, Belmont, Rogemont, Pymont, le Villars, etc., il constitue, avec son frère Mess^r Claude-Nicolas, à sa fille Jeanne-Françoise la moitié de tous ses biens en dot le 15 septembre 1660 (Arch. Morand). Gaspard de Reydet, comte de la Balme, baron de Grilly, seigr de Choisy, mourut le 26 novembre 1682, âgé d'environ 80 ans (R. P. de Choisy).

RAYMONDINE, comtesse de la Balme en Genevois. Dame de Rogemont et de Belmont (ou Balmont); héritière universelle de sa sœur Françoise, 1700, qui lui substitue Gaspard de Livron, son neveu, et fait des legs à Louis et Balthazard de Livron, ses autres neveux. Ep. N° André-Gaspard de Livron d'Allemonge. Elle et sa sœur Jeanne-Françoise, soit leurs maris, procédèrent, le 3 juillet 1683, au partage de l'hoirie de feu Gaspard, leur père, et de Rév^s Nicolas, leur oncle, prieur de Pellionex, et aussi du Comté de la Balme acquis par lesdites Dames (voir l'article de sa sœur Jeanne-Françoise ci-contre); mais, s'étant aperçus de l'inégalité des lots dont ils ne sont pas contents, ils font d'autres partages le 31 janvier 1684 (Arch. Morand); ils changent leurs lots; Morand aura le château et biens de Choisy, auxquels est ajoutée la juridiction du village de Veiry et les prés de Méziery; la Balme sera à Livron; lesdites Dames garderont chacune le titre de Comtesse donné par les Patentes de S. A. R. Elle était veuve dudit Gaspard avant le 24 novembre 1698, jour où elle reconnut tenir en fief de S. A. R. la part à elle advenue, par partage avec le Baron de Saint-Joire, de la terre, manquement et juridiction de la Balme de Consongier et de la Batic en Genevois, plusieurs granges et une rente féodale lui venant de N° Cathérin de Reydet, et auparavant de N° Nicod, Philibert et François de Dalmaz, l'autre moitié appartenant à Jeanne-Françoise, sa sœur, les juridictions de Veiry et de Choisy ayant été dénuées du mandement de la Balme et appartenant à ladite Jeanne-Françoise par partage entre elles (Sommaire des Fiefs). Elle mourut le 17 octobre 1712, dite Comtesse de Choisy et de la Balme, veuve de son dit mari (Etat civil de Rumilly, M^{es} Soc. S^{es} d'H^{es} et d'Arche^s, tome XXXVIII).

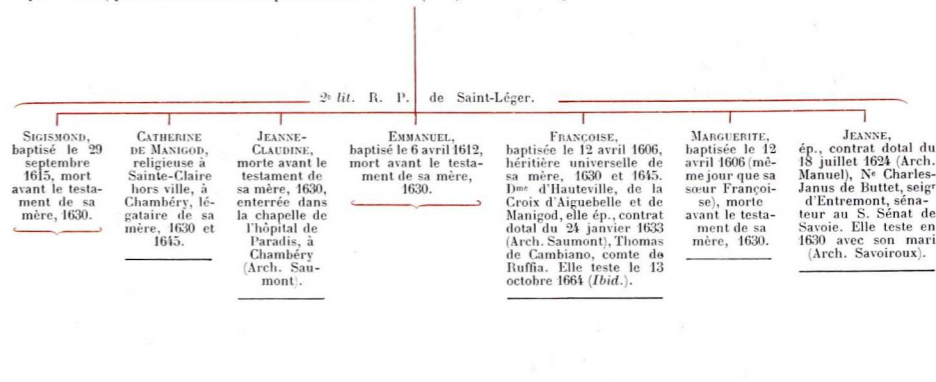
IV. N° CLAUDE-LOUIS DE CHOISY. Sa grand-mère et marraine, D^s Louise-Marthe du Tartre, femme de N° Etienne de Sappel, seigr du Villars, Pimont, etc., lui donne, le 13 janvier 1644, 300 fr. payables après le décès de la donatrice; fait à Moyent, dans la maison du Sieur du Villars (Arch. Reydet). Cohéritier universel avec son père de sa tante Raymondine de Reydet, 1652. Morte sans enfants avant son père qui hérita de lui (Arch. Reydet).

TABLEAU II. SEIGNEURS DE MANIGOD.

N° JEAN-Claude DE REYDET, seigr de Manigod et de Pressy.

Voir son ascendance au TABLEAU I.

Cohéritier universel de son père, 1575, et de son oncle Gaspard Reydet, 1590. Conseiller d'Etat de S. A. (Arch. Saumont). Ep. : 1° contrat dotal du 2 février 1585, Isabelle, fille de N° et Spec^s Gaspard de Lescheraine, sénateur au Sénat de Savoie, et de Françoise de Chabod (Arch. Thuyset et Saumont); 2° contrat dotal du 13 janvier 1602 (Arch. Saumont), Jeanne, fille de N° Louis du Pont. Par Patentes du 15 avril 1620, le Duc, en raison des services de son père, inféode en faveur de Jeanne l'om^e et le m. et m. emp. sur les habitants d'Hauteville près d'Aiguebelle et ceux de Bourgneuf, et lui inféode aussi le péage de la Croix d'Aiguebelle (Sommaire des Fiefs). Louise, marquise de la Chambre, céda, le 28 décembre 1622, à ladite Jeanne la terre et juridiction de la Croix d'Aiguebelle (Ibid.). Le 11 mai 1630, étant veuve et dame d'Hauteville, une obligation est faite en sa faveur par Béatrix de Cossia, femme de N° Jean Berchet, seigr du Bourget (Analyse Moitte). Elle teste, veuve, le 1^r décembre 1630 (Arch. Saumont); elle édit sa sépulture à Sainte-Marie-Egyptienne à Chambéry, au tombeau de son feu mari; fait dans la cour du château de Saint-Alban. Elle teste encore le 26 janvier 1642, puis le 31 janvier 1645; fait à Hauteville dans sa maison. Il a dû mourir avant le 28 janvier 1627, jour où ses enfants sont pourvus d'un curateur (Inv^s, Arch. Saumont).



(1) Reprise de fief et dénombrement, du 8 mai 1681, de la seigneurie de Grilly par Jean-Pierre Morand, conseiller de S. A. et contrôleur général des finances au Pays de Gex, au nom et comme mari de D^s Jeanne-Françoise de Reydet, dame de Grilly, comtesse de la Balme, fille et cohéritière de N° Gaspard de Reydet, à elle appartenant en vertu de son contrat dotal du 15 septembre 1630, du relaiement qui leur a été fait par ledit Gaspard de Reydet et D^s Raymondine de Reydet, sœur de ladite dame, par transaction du 19 mai 1635, et par suite du décès de Gaspard de Reydet en novembre 1622.

JEANNE-Françoise, comtesse de Choisy ou comtesse de la Balme, baronne de Grilly; ép., contrat dotal du 15 septembre 1660 (Arch. Morand et Thuyset), N° Jean-Pierre Morand, conseiller de S. A. et contrôleur général des finances; il lui est constitué la moitié de tous les biens de son père. Le 25 mai 1681, sa sœur Raymondine et elle reçoivent confirmation de la vente du mandement de la Balme de Consongier (soit la Balme de Sillingy), avec ses appartenances et dépendances pour 8.100 ducats (Sommaire des Fiefs); vérifié en Chambre des Comptes le 24 juillet suivant (Ibid.). Des Patentes d'érection en comté du mandement de la Balme sous le nom de comté de la Balme leur furent accordées le 14 décembre 1681 (Ibid.) et furent vérifiées par la Chambre des Comptes le 13 juillet 1682 (Ibid.) (1). Il mourut le 31 mars 1700 sans enfants. Dans une transaction du 17 avril 1700 (Arch. Thuyset), à propos de ses droits après la mort dudit Jean-Pierre Morand, seigr de Grilly, etc., elle réclame aux héritiers de celui-ci (N° Claude-François et Claude Morand) 2.800 fr. à elle légués par la Dame de Grandmaison, sa tante, par testament du 20 août 1652, le produit de la vente de ses biens de Bourgogne procédés de D^s Claudine-Hélène de Sappel, mère de ladite veuve, employé par son feu mari à payer la plus-value de la moitié de la seigneurie de Grilly, qu'il avait acquise des mariés d'Allemonge le 16 mai 1663, plus le relaiement de la moitié de cette seigneurie lui appartenant comme héritière de son père N° Gaspard Reydet, seigr de Grilly et de Choisy; plus le produit de la vente de Pymont et des biens de Lons-le-Saulnier, lui appartenant comme biens maternels, plus l'augment et les joyaux de 1.000 écus blancs exigés par son mari du Seigr de Rumilly soit du Baron de Divonne, son fils, et employés à payer des sommes empruntées par ladite Dame pour l'acquisition du comté de la Balme, 30 louis d'or pour une bague de ladite Dame que son feu mari a donnée à D^s de Soyrier, femme du Seigr Morand, son neveu, plus les intérêts, dès le 26 novembre 1682, jour de la mort du père de ladite Comtesse de Choisy, de 100 ducats réservés par ledit père et le Seigr Doyen de Choisy, oncle de la Comtesse susdite, dans son contrat dotal avec ledit Seigr Morand du 15 septembre 1660; par cette transaction, elle répudie le legs à elle fait par son mari et relâche audit cousins (Claude-François et Claude) la moitié de la seigneurie de Grilly et de ses dépendances, moyennant qu'ils lui payeront 43.500 fr., etc. Elle teste le 18 avril 1700, se qualifiant Comtesse de Choisy, en faveur de sa sœur Raymondine, comtesse de la Balme (Arch. S. S. S.). Le 20 janvier 1701, elle reconnaît tenir sa maison-forte, la seigneurie et terre de Choisy et Veiry, avec jur^s et biens féodaux en dépendant (Sommaire des Fiefs). Elle mourut le 4 octobre 1705, dite Comtesse de Grilly, Choisy et la Balme (Etat civil de Rumilly, M^{es} Soc. S^{es} d'H^{es} et d'Arche^s, t. XXXVIII).

TABLEAU III. SEIGNEURS DE VULPILLIÈRES.

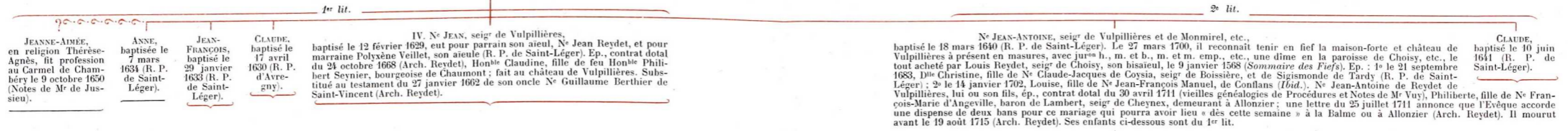
(1) Famille piémontaise Sardo ou Sardoz, établie en Savoie, où le nom est devenu Sardo.

II. N° JEAN, seigr de Vulpillières. Voir son ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

III. N° CATHERIN DE REYDET, seigr de Vulpillières et de Montmiral, ép.: 1° contrat dotal anténuptial du 1er mars 1628, D^{ne} Marguerite, fille de feu N° François Bertier, seigr de Saint-Vincent, conseiller de S. A., maître-auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie (Arch. Reydet); 2° le 11 juin 1639, Philiberte, fille de N° Jean-André Saldoz (R. P. de Saint-Léger) (1). Ses enfants étaient pupilles le 30 mars 1644 (Arch. S. S. S.).

N° CLAUDE DE REYDET, avocat au S. Sénat de Savoie, mort peu avant le 6 novembre 1622 (Arch. Reydet). Quittances en faveur du Seigr de Vulpillières, son père, pour les funérailles dudit Claude des 6, 7, 8 et 10 novembre 1622 (Ibid.).

FRANÇOISE DE REYDET, ép. N° Thomas Roffier; leur fils Charles fut baptisé le 25 juillet 1637 et eut pour parrain N° Charles de la Croix (R. P. de Saint-Léger).



R. P. de Saint-Léger. N° FRANÇOIS DE REYDET DE VULPILLIÈRES, baptisé le 15 février 1732 restitué en temps N° François et Jean-Antoine de Reydet de Vulpillières, pour accepter l'hoirie de Mess^{rs} François-Joseph de Coysia, leur oncle maternel (Arch. S. S. S.). Le 1er mai 1739, il nomme un châtelain et, le 12 décembre 1741, il nomme un juge pour la seigneurie de Vulpillières (Blanchard, *Juges seigneuriaux*). Ep., le 23 décembre 1715 (R. P. de Veaux), contrat dotal du 19 août 1715, Anne, fille de feu N° Alexandre-Cœlius de Gantellet, seigr de Beaufort et de Vulliet, et de D^{ne} Marguerite de Fésigny (Arch. Reydet). Il teste le 2 avril 1769 (Arch. Reydet); il veut être enseveli dans l'église de Choisy, au lieu de ses prédécesseurs; fait au château de Vulpillières, paroisse de Choisy. Il mourut le 11 avril 1769, âgé d'environ 83 ans (R. P. de Choisy).

V. JOSEPH, baptisé le 28 juillet 1684. N° JEAN-ANTOINE, baptisé le 6 septembre 1687. Ep., peut-être, contrat dotal du 30 avril 1711, Philiberte, fille de N° François-Marie d'Angeville (voir ci-dessus l'article de N° Jean-Jacques de Veiry à Choisy; en 1733, il transige avec le Curé du Montcel et habitait alors la Bâtie d'Albanais. Il ép.: 3° ou 2°, contrat dotal du 9 juillet 1733, le lendemain de la célébration du mariage, lui résidant au Montcel, D^{ne} Dorothee Barrin, fille de feu Mess^{rs} Pierre-Joseph, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble, du consentement de D^{ne} Elisabeth, fille de feu Mess^{rs} Jacques-Joseph Seygnoret, sa mère; fait à Chambéry, dans la maison du Seigr de Varax (Arch. Reydet). Il fit à ses neveux Claude-Antoine, François et Rév^d Joseph un relâchement de ses droits sur la seigneurie de Vulpillières le 22 janvier 1760 (*Sommaire des Fiefs*). Il fut enterré à Aix le 30 ou 30 août 1765 (R. P. d'Aix).

N° FRANÇOIS-MARIE, natif de Choisy, fils cadet et héritier universel de son père, 1769. Ep. Marie-Georgine de Pelly qui fut mère en 1779 (R. P. de Desingy). Déténu pendant la Révolution et élargie le 15 vendémiaire an III (pauvre, chargée de six enfants, dont le plus âgé à 12 ans, Registre des arrêtés du représentant du peuple Gauthier). Le 3 nivôse an III, elle demande l'élargissement de son mari détenu depuis dix-huit mois (Ibid.). Son frère Joseph, an X, lui légua l'usufruit de ses biens ainsi qu'à ladite Georgine (Arch. Reydet). En l'an X il habitait Annecy, et il y teste le 9 floréal an XII (Ibid.). Il mourut le 18 juin 1804, âgé de 75 ans, veuf de Georgine de Pelly, capitaine retiré (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy et Etat civil d'Annecy) (2).

N° Claude-Antoine, légataire de son père et substitué par lui. Avec ses frères François et Rév^d Joseph de Reydet, ils consignent tenir, le 19 décembre 1772, chacun en ce qui lui compete, la seigneurie et maison-forte de Vulpillières, avec jur^{ns}, etc., suivant les partages faits entre eux le 18 janvier 1770, et en vertu d'un relâchement à eux fait par Jean-Antoine de Reydet, leur oncle, le 22 janvier 1760 (*Sommaire des Fiefs*). Par ces partages de 1770, Rév^d Joseph eut la maison-forte de Vulpillières et son *château réduit en masures*, terres et bois, etc., situés près le mandement de Cruseilles; Claude-Antoine, la terre et jur^{ns} de Vulpillières avec tous droits, etc., la dime de Rossi rière la paroisse de Choisy et diverses rentes féodales; et François, trois moulins, avec divers autres biens, déclarés féodaux et la dime de la Rosière sur Choisy (Ibid.). Au tableau des Vassaux en 1787 (Bibliothèque du Roi à Turin) il y a: Claude-Antoine de Reydet, pour la seigneurie de Vulpillières, province de Carouge.

JEANNE-AIMÉE, légataires de leur père, 1769. Elle ép. N° Antoine de Barfelly (Arch. Reydet). Leur fille Jacqueline de Barfelly, native de Saint-Jorioz, ép., contrat dotal du 17 février 1775, Jean-Joseph, fils de Jacques, fils de feu Jean-Pierre Roze (ou Rose), natif de Saint-Jorioz (Ibid.). Les enfants de Joseph Rose et de ladite Jacqueline de Barfelly, comme héritiers pour un quart, du fait de leur grand-mère (Jeanne-Aimée de Reydet), de feu Joseph de Reydet, jadis curé de Saint-Offenge, fils de feu François, cédent, le 20 floréal an X, à François ci-contre, fils de feu François de Reydet, tous leurs droits sur les hoiries dudit Joseph de Reydet et de Claude-Antoine, son frère, leurs grands-oncles, pour 9,000 fr.; fait à Allonzier, dans la maison délaissée par ledit feu Joseph (Ibid.).

(2) Aux registres paroissiaux il y a, pour son décès, deux erreurs: il est dit François fils de François-Marie, au lieu de François-Marie fils de François, et il est dit fils de Pauline de Boège, au lieu d'Anne de Gantellet. Pauline de Boège était la mère de sa femme, Georgine de Pelly.
(3) Je n'avais pas ce renseignement quand j'ai établi la généalogie de la famille de Pingon.

VII. N° François-MARIE, né à Choisy le 25 mars 1781, fils de Georgine de Pelly (Arch. Reydet). Cohéritier universel de son oncle Joseph de Reydet, an X. Son père lui légua toute la part de ses biens dont il peut disposer. Il fit partie, le 1er messidor an XII, du conseil de famille pour la nomination d'un tuteur à son frère et à quatre de ses sœurs (Arch. Reydet). Maire d'Allonzier en 1814. Ep.: 1° le 28 avril 1812 (de Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*), Jeanne-Claudine-Madeleine-Sophie de Menon, fille de Joseph-François de Menon de Ville et de Jeanne-Reine de Pingon. Jeanne-Reine de Pingon était fille de Mess^{rs} Hyacinthe de Pingon, comte de Sallenove, seigr de Pingon, etc., et de Louise-Catherine de Malyvert, dame de Conflans (Arch. Reydet) (3); elle avait épousé Joseph-François de Menon, selon contrat dotal du 18 janvier 1772 (Ibid.). Le Comte Aimé-Vincent-Gaspard de Pingon, son oncle, par testament du 27 septembre 1819, légua 30,000 fr. à ladite Dame de Reydet, née de Menon (Procédure imprimée). Etant séparée de biens de son mari, qui était domicilié à Annecy, et elle-même habitant Chambéry, elle teste le 21 août 1822 et nomme exécuteur testamentaire le Sénateur Roze (Arch. Reydet). Elle mourut le 11 mai 1837 et fut ensevelie le lendemain (Etat civil de Chambéry). Il ép.: 2° Louise Batally d'une famille suisse (Arch. Reydet), qui épousa ensuite Célestin Lavorel, d'Allonzier (Notes du Ch^{re} Gonthier). Il mourut le 30 juillet 1853 et fut inhumé le 2 août à Allonzier (Arch. Reydet). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

PAULINE, légataires de leur oncle Joseph, an X, et non mariées. Née à Desingy; ép. Joseph-Marie, fils de Jean-Pierre Bessonis, géomètre à Annecy, lequel testa, le 21 janvier 1842, en faveur de sa dite femme et de D^{ne} Rosine de Reydet, sa belle-sœur (Arch. Reydet). Il mourut le 28 janvier 1842 (Ibid.). Elle testa, veuve, le 15 avril 1842 (Ibid.) et mourut le 8 mai 1842 (Ibid.).

MARGUERITE, légataires de leur oncle Joseph, an X, et non mariées. Le 25 juin 1808, elle déclare sous serment ne s'être emparée de rien de ce qui provenait de la succession de Joseph de Reydet, son oncle; signé: Gotton Dereydet (Arch. Reydet). Marguerite-Joséphine de Reydet ép., le 20 octobre 1808, N° Jean-Louis Biorde (R. P. de Saint-Maurice d'Annecy). Leurs enfants sont légataires de leur tante Pauline de Reydet, 1842.

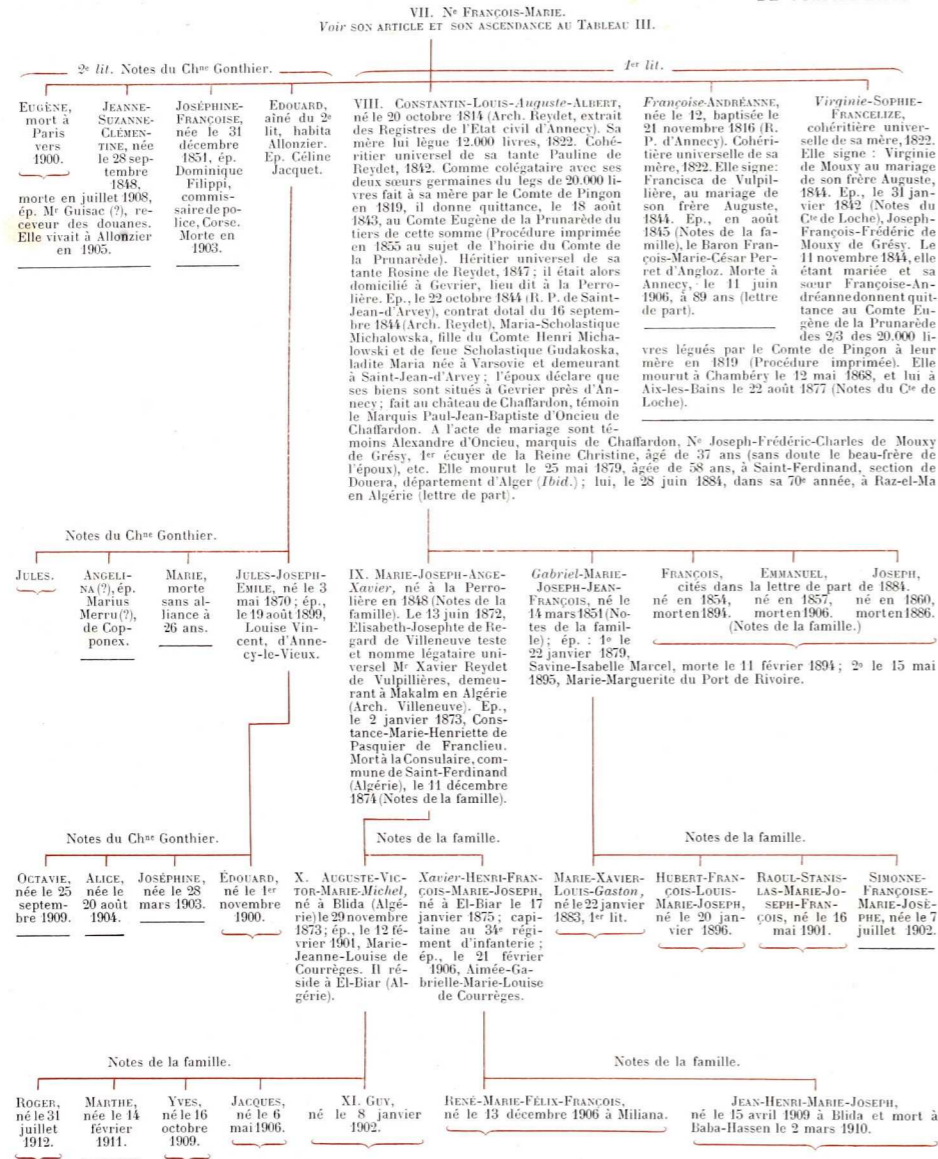
N° JULES-CÉSAR, né le 13 février 1787, baptisé le 15 à Choisy (Arch. Reydet). Cohéritier universel de son oncle Joseph de Reydet, an X. Mis, le 1er messidor an XII, avec ses sœurs Andréanne, Josephite et Rosa, sous la tutelle de Claude-François de Pelly, leur oncle (Ibid.). Fit la campagne d'Allemagne en 1807, fut blessé à Friedland; fit la campagne d'Espagne en 1808 et fut blessé d'un coup de feu au nez, le 28 novembre 1808, à Polveda; fit la campagne d'Allemagne de 1809, étant sergent-major au 1er régiment de conscrits-chasseurs de la Garde Impériale, fut proposé, en 1809, pour l'Ordre Impérial des trois Toisons d'or; fit la campagne d'Espagne de 1810 et fut tué à Castillon-Tegarillo le 21 avril 1810 (Arch. du Ministère de la Guerre, *Revue Savoisienne* de 1908, p. 215).

ANDRÉANNE, légataires de leur oncle Joseph, an X, et non mariées. Mises au XII, sous la tutelle de Claude-François de Pelly, leur oncle maternel (Arch. Reydet). Sans doute Françoise-Andréanne de Reydet, mariée à Jean-Charles Favre, commandant en retraite, mère de 1808 à 1815 (Etat civil d'Annecy). Ils eurent un fils, François Favre, né le 40 mars 1810 à Annecy, qui fut lieutenant au 1er régiment de Savoie (Matricule de la Brigade). Sa sœur Rosine légua à ladite Andréanne, veuve Favre, un fauteuil, 1847; et elle légua, en 1848, 500 livres à M^{re} François Favre, son neveu, fils de feu Charles et de vivante D^{ne} Andréanne de Reydet.

JOSEPHITE ou JOSÉPHINE, toutes les trois, le 1er messidor an XII, sous la tutelle de Claude-François de Pelly, leur oncle maternel (Arch. Reydet). D^{ne} Rosine de Reydet est cohéritière universelle de son beau-frère Joseph-Marie Bessonis, 1842, et cohéritière universelle de sa sœur Pauline, 1842. Rosine, née et domiciliée à Annecy, teste le 12 juillet 1847 (Arch. Reydet); elle légua 5,000 livres pour faire bâtir une chapelle dans le cimetière d'Annecy, afin qu'on puisse célébrer la messe, et elle vcut y être ensevelie. Elle codicilla le 24 janvier 1848 et mourut le 2 février 1848 (Ibid.).

ROSE ou ROSINE, légataires de leur oncle Joseph, an X, et non mariées. Mises au XII, sous la tutelle de Claude-François de Pelly, leur oncle maternel (Arch. Reydet). Sans doute Françoise-Andréanne de Reydet, mariée à Jean-Charles Favre, commandant en retraite, mère de 1808 à 1815 (Etat civil d'Annecy). Ils eurent un fils, François Favre, né le 40 mars 1810 à Annecy, qui fut lieutenant au 1er régiment de Savoie (Matricule de la Brigade). Sa sœur Rosine légua à ladite Andréanne, veuve Favre, un fauteuil, 1847; et elle légua, en 1848, 500 livres à M^{re} François Favre, son neveu, fils de feu Charles et de vivante D^{ne} Andréanne de Reydet.

TABLEAU IV.
SUITE DE LA BRANCHE
DE VULPILLIÈRES.



REYMONDEYS (DES). — Voir au SUPPLÈMENT.

REYNAUD. — Voir au SUPPLÈMENT.

REYNO (DE). — Voir au SUPPLÈMENT.

RIBIOLLET. — Voir au SUPPLÈMENT.

RIBOUD. — Voir au SUPPLÈMENT.

RICHARD, DE LA THUILE EN GENEVOIS



P. : d'argent à la croix de sable cantonnée de 4 fleurs de lys de gueules (Pourpris historique; Franchi-Verney, Armerista; Besson). Galiffe, dans son manuscrit, a changé les mots de la Thuile en de la Mille, et les fleurs de lys de gueules en fleurs de lys d'or.

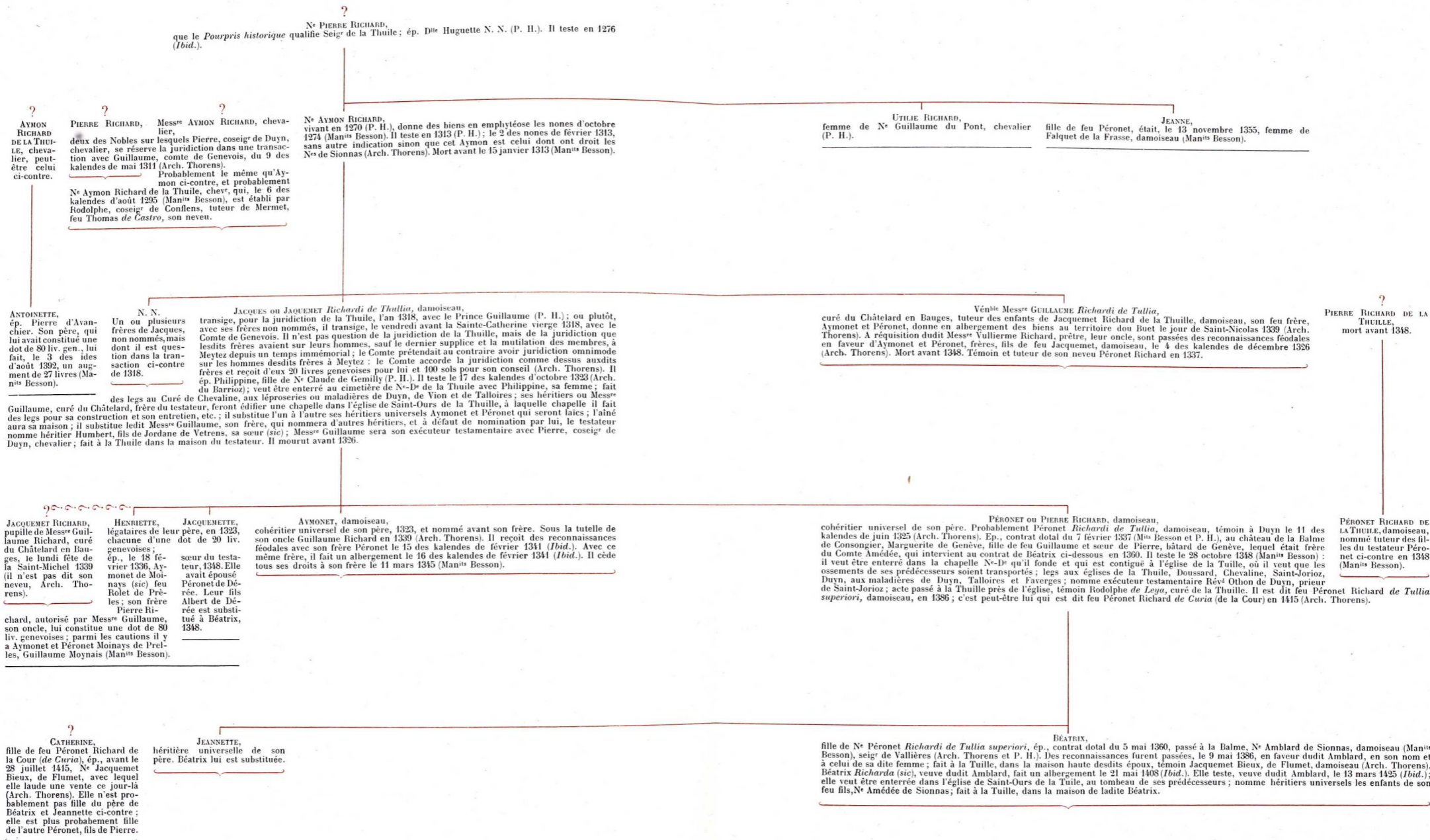
Je donnerai des articles généalogiques sur quatre familles nobles savoyardes du nom de Richard, et je commence par la seule qui soit de noblesse immémoriale et chevaleresque. On trouve encore ce nom porté en Savoie par d'autres familles nobles, qui ont laissé peu de traces, notamment à la Roche.

C'est en partie grâce à *Pourpris historique* de la Maison de Sales par M^{re} Charles-Auguste de Sales que l'on peut avoir pour 5 degrés la filiation de cette famille, qui s'est éteinte au commencement du xv^e siècle dans les de Sionnas, famille de la mère de Saint François de Sales, et les Nobles Bieux. M^{re} Ch.-A. de Sales appelle toutes les personnes de cette race qu'il cite « de Richards », et qualifie Pierre, celui par lequel il commence la généalogie, de Seigneur de la Thuile. Ce nom est doublement erroné et cette qualification l'est aussi. Le nom en latin est toujours *Richardi* sans particule, donc en français il est Richard sans s à la fin et sans particule. Dans les actes, les Richard ne sont jamais qualifiés Seigneurs de la Thuile, mais ils sont simplement appelés de la Thuille (*Richardi de Tullia, Richardi de Thullia*). La maison-forte de la Thuile (ou la Thuille) relevait de l'arrière-fief de Châteauvieux de Duyn; dans le testament de 1323 on ne dit même pas « maison-forte de la Thuille », mais « maison de la Thuille; fait à la Thuille dans la maison du testateur ».

C'est aussi grâce à M^{re} Ch.-A. de Sales que nous connaissons les armoiries de cette famille, lesquelles, à son dire, se voyaient de son temps aux églises de la Thuille et de Saint-Jeoire, et qui auraient été portées en écartelure par Amé de Sionnaz, fils d'Amblard et de Béatrix Richard, et même par Saint François de Sales, en mettant Sales sur le tout (1). C'est par cette alliance que M^{re} Ch.-A. de Sales fait descendre Saint François de Sales de Charlemagne, par suite de l'alliance d'un Richard avec Marguerite de Genève. Cette Marguerite n'était pas fille légitime du Comte de Genève, mais cela n'empêche qu'elle descendait en effet de Charlemagne et que sa progéniture en descend (2).

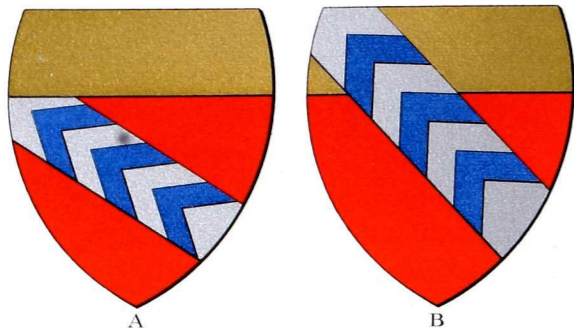
(1) Je possède deux lettres de M^r Jean-François de Sales, scellées de son cachet : écartelé de Sionnas et Richard, sur le tout de Sales.
(2) On ne peut facilement pour un très grand nombre de familles nobles de la Savoie remonter par les femmes à Charlemagne, d'une manière certaine, et non pas seulement d'une manière hypothétique, comme celle des généalogies dressées par certains auteurs à la recherche des origines de la Maison de Savoie. L'un d'eux et des plus autorisés m'avouait récemment qu'il n'aboutissait qu'à des probabilités et que la certitude dans ce genre de recherches n'est presque jamais possible. Ce n'est pas ce qu'il a l'air de croire le Prince de Faucigny-Lucinge dans son ouvrage : *Origines savoyardes. La Maison de Faucigny* (?). Tout en reconnaissant (seule chose sérieuse à retenir de sa critique) que, depuis Aymerard de Faucigny, vivant en 1020, « premier auteur jusqu'ici diplomatiquement prouvé de cette famille », la généalogie établie par le Comte manque d'esprit de synthèse. Et voici comment M^r de Lucinge prétend le prouver : « ...il inscrit dans ses tableaux généalogiques le nom d'un personnage avec sa descendance au-dessous d'un point d'interrogation, signe évident de son ignorance de l'ascendance de son personnage... » Belle vérité de M^r de la Palice ! Et il ajoute : « ...d'un seul personnage, il en fait parfois deux et même plus, selon qu'il trouve des documents sur certains de ses enfants ». Un seul personnage ne sont pas réunis en un seul, malgré leur homonymie, c'est que l'auteur n'avait pas la preuve qu'ils n'étaient pas des contemporains distincts. Au surplus, en dehors de cette critique du travail de M^r de Foras, tout l'ouvrage de M^r de Lucinge, sauf peut-être 8 pages, n'est que la traduction défectueuse d'un premier brouillon rédigé en Italien par M^r Benedetto Baudi di Vesme, que celui-ci avait eu la complaisance de prêter à M^r de Lucinge avant d'avoir donné à son manuscrit tout le développement prévu, sans l'avoir corrigé d'après les résultats de ses travaux postérieurs et sans y avoir porté l'indication des sources qui devaient figurer dans l'édition que M^r Baudi di Vesme comptait en faire. M^r de Lucinge a devancé le véritable auteur sans l'en prévenir et sans faire connaître au public de qui il tenait sa science.

(C) Genève, édition Atar, 118 pages.



RICHARD, D'ALBY

SEIGNEURS DE MONTPON, MARSIER, LA TOUR DE MONTVUAGNARD, Etc., EN GENEVOIS.



Deux versions sont représentées ici, sans que je sache quelle est la meilleure.

A) p. : de gueules à la bande d'argent chargée de 3 chevrons d'azur, au chef d'or (Cachets des Archives de Montpon; Arbre des Seyssel de 1777 aux Archives du Sénat de Savoie, et Archives Monthoux).

B) p. : de gueules au chef d'or, à la bande d'argent chargée de 3 chevrons d'azur

(Armes sculptées dans une chapelle de l'église d'Alby; Arch. du Rhône, Fonds de Malte, actuellement série H, n° 92, Preuves Castagnere; Besson; Armorial Greffier; Blason de Savoie aux Archives Camérales; Notes de l'Abbé Véthier). Ce blason est à enquerir, puisqu'il y a métal sur métal, l'argent de la bande sur l'or du chef. Il me semble difficile qu'il représente les armoiries concédées à François Richard en 1499 et indiquées au folio suivant, note 2 (*scutum ex azulo cum velo argenteo*).

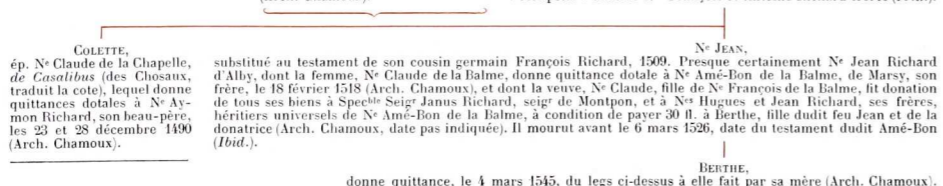
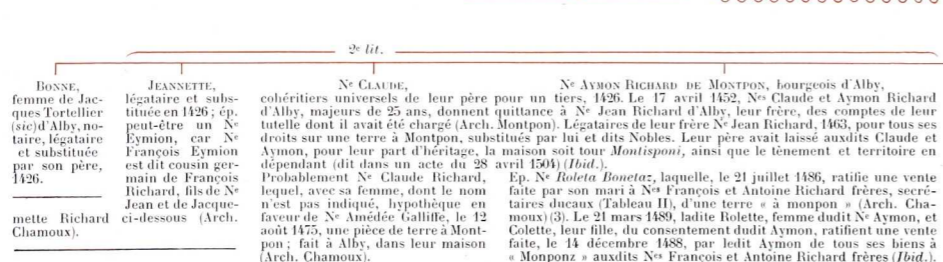
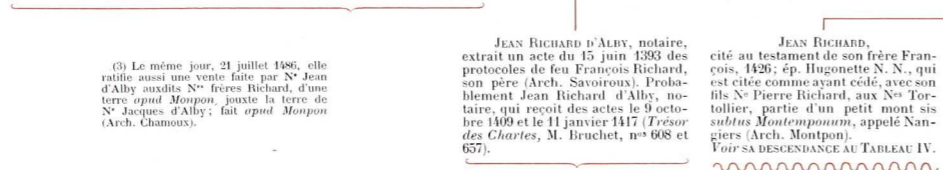
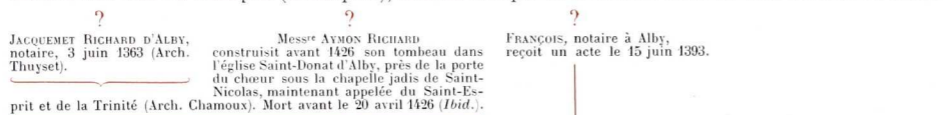
Sur des arbres généalogiques des Archives de Chamoux, il y a encore deux autres versions, où la bande broche sur le tout comme à B ci-contre; d'après l'une, le chef est d'argent; d'après l'autre, les chevrons sont d'or.

C'est évidemment un lapsus qui a fait induire des sautoirs au lieu de chevrons pour ces armoiries, t. II, fol° 357.



FAMILLE que l'on trouve à Alby au XIV^e siècle, époque où elle comptait déjà des Notaires. Sans Patentes connues d'anoblissement, elle est devenue noble au XV^e siècle, soit par les fonctions de Secrétaire ducal, soit par d'autres causes. Elle a fourni beaucoup de Secrétaires ducaux et deux Maîtres et Auditeurs à la Chambre des Comptes de Savoie, dont l'un fut nommé, en 1554, par le Duc de Savoie son agent et son négociateur ordinaire auprès du Pape.

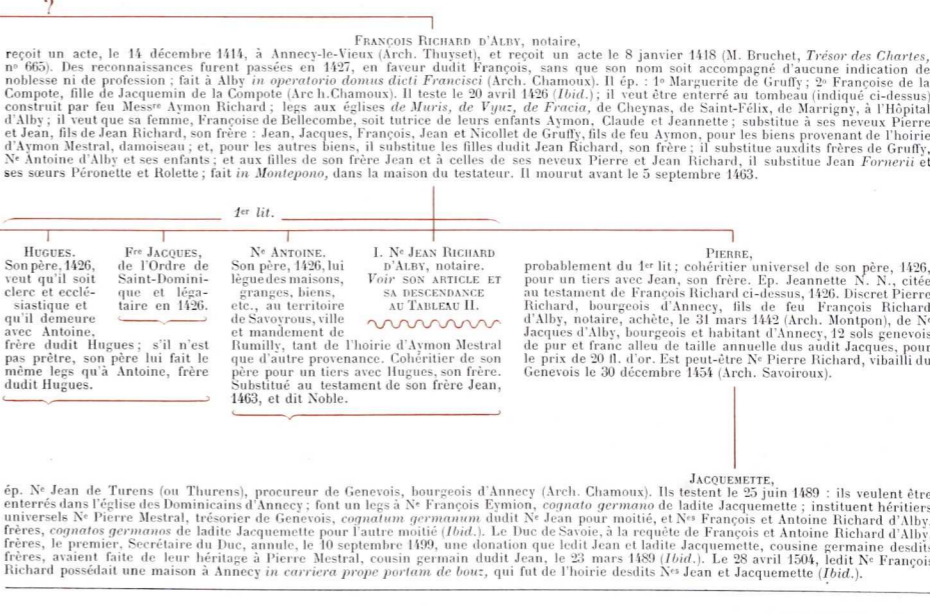
François Richard d'Alby, notaire (il ne fut pas noble), laissa à deux de ses fils, Claude et Aymon, la maison soit tour de Montpon (*Montisponi*), maison antique de la famille dans un lieu humide et assez



mal situé (*in loco aguoso et satis inutili*), ainsi que le tènement de Montpon. Claude et Aymon démembèrent en partie ce tènement. Nos François et Antoine Richard, frères, leurs neveux et fils de N° Jean, acquirent cette maison antique ou tour de Montpon et son tènement dudit Aymon, des héritiers dudit Claude et d'autres personnes. Comme cette maison menaçait ruine et qu'une partie était déjà tombée, ledit François commença à construire une maison-forte un peu plus bas, sous Montpon (*modicum inferius, subltus montemponum*), en un lieu soit sur un petit mont (*in loco seu monteolo*) appelé anciennement Nangiens et récemment Mont Calvaire (*mons Calvarius*) (1) qui avait été donné à François et à son frère Antoine par les N°s Tortollier, d'Alby, et qui provenait en partie de l'acquisition faite de N° Pierre Richard et d'Hugonette, sa mère, ces biens étant contigus à ceux de Montpon appartenant auxdits frères. Janus, fils dudit François, naquit dans cette nouvelle maison en 1497. Le 10 septembre 1499, le Duc autorisa le même François à appeler cette maison Montpon, comme l'ancienne, et à la transmettre ainsi que son tènement en primogéniture à son fils aîné Janus et à l'aîné de sa descendance à l'infini, sans pouvoir être démembrés; il lui accorda aussi le droit d'y imposer des bans. En outre, il voulut que François et ses successeurs dans ces biens écartèlent leurs armes paternelles avec un blason d'azur *cum velo argenteo* (2) ou le portent séparément. Enfin, le 17 mai 1508, le Duc de Savoie lui accorda ainsi qu'à son fils Janus et à leurs héritiers le droit de se faire appeler Seigneurs de Montpon, bien qu'un décret ducal ait défendu de se faire appeler Seigneur d'un lieu si on n'y possédait pas l'omnimode juridiction avec dernier supplique. Outre la branche de ces Seigneurs de Montpon qui s'éteignit vers la fin du XVI^e siècle et le commencement du XVII^e dans les de la Faverge et les de Regard, une autre branche, remontant au frère de François, notaire déjà cité, s'établit à Vons, sur la paroisse de Marigny, et ses membres furent appelés Richard de Vons. Je n'ai pas pu en suivre la filiation complète. Vers la fin du XV^e siècle, je ne suis pas sûr que N° Jean, auquel remontent les Preuves de 1723, soit le même que N° Jean, arrière-petit-fils du chef de sa branche. Les descendants de ce dernier Jean se sont éteints au cours du XVII^e siècle. L'un d'eux, probablement le dernier, mourut le 17 novembre 1727, âgé de 80 ans. Leur propriété à Vons appartenait, en 1745, aux N°s de la Faverge de Montpon, qui l'avaient probablement héritée des Richard de Vons.

(1) Ce *mons Calvarius* étant situé dans un endroit assez élevé et fort (*satis eminenti et forti*).
(2) *Scutum ex azulo (sic) cum velo argenteo*. J'avoue n'être pas bien fixé sur le sens du mot *velo*. Quoiqu'il en soit, on ne trouve pas trace d'un blason qui me paraisse se rapprocher de cette description.

TABEAU I.



I. N° JEAN RICHARD D'ALBY, notaire.
 Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
 Il fut secrétaire du Duc de Savoie et ép. Claudine, fille de Spec^{te} Docteur es lois Mess^{rs} Jacques Rosset, 1^{er} collatéral au Conseil Ducal résidant à Chambéry (Arch. Chamoux) (1). Il teste le 5 septembre 1463 (*Ibid.* et Arch. Montpon); élit sa sépulture dans l'église de Saint-Donat d'Alby, au tombeau de ses prédécesseurs; legs à ladite Claudine, et hypothèque en sa faveur un champ jointe les fossés de la ville d'Alby; fait à Alby, dans la tour de la maison du testateur, témoin Antoine *Grossi Johannis rector scoliarum*. Il codicille le 15 septembre 1463 (Arch. Chamoux) et mourut avant ou en 1467 (*Ibid.*). Claudine ép. : 2° N° François de la Balme (*Ibid.*), qui épousa aussi Etienne Brunier (*Ibid.*).

II. N° FRANÇOIS RICHARD D'ALBY, seigr de Montpon, fils aîné, cohéritier universel de son père. D'abord secrétaire ducal, ainsi que son frère Antoine (ils l'étaient en 1486, Arch. Montpon), puis conseiller ducal et Maître à la Chambre des Comptes de Savoie (il l'était le 11 novembre 1501, Arch. Chamoux). Les protocoles Richard de 1483 à 1488 sont cités dans un inventaire des Archives de la Savoie. Avec son frère Antoine, ils achètent, en 1486, les biens subhastés au préjudice de Françoise, fille pupille de feu N° Pierre Richard d'Alby, pour que Egr^{te} Pierre Tortollier, son tuteur, puisse payer ce que Françoise doit à Marie, sa mère, et à N° Aymon Richard, notamment la moitié d'une maison à Montpon (Arch. Montpon). Comme Françoise et son frère Antoine ont acheté d'Aymon Richard, des héritiers de feu Pierre Richard et d'autres personnes, la maison ou tour de Montpon et ses dépendances formant un mas de 100 journaux, par Patentes du 23 septembre 1489, le Comte de Genevois leur accorde l'affranchissement d'un servis jadis dû par ledit Aymon et Claude, son frère, et par réduction de tous leurs biens sous un seul hommage lige et noble; ce qui leur fut confirmé par le Duc de Savoie le 2 mars 1490 (*Ibid.*). Il ép. : 1° Françoise possédait en 1504 le chosal de maison-forte *Compistrici*, sise *apud Clatas*, avec ses hommes, hommages, etc. (Arch. Montpon). Elle fut substituée au testament de Jeanne des Clats, femme de Louis de Genève, 1505 (Arch. Thuyset) (3). Il teste le 19 juin 1509 (Arch. Chamoux et Montpon); veut être enterré dans la chapelle qu'il a fondée avec son frère Antoine dans l'église d'Alby, sous le vocable de la Passion et de saints Christophe et Barbare (*sic*), s'il meurt dans le mandement d'Alby; dans la chapelle qu'il a fondée dans l'église des Dominicains et Améliee-Bon de la Balme, ses frères, François Emyon et Jean Richard, fils de feu N° Aymon Richard, ses *consanguineos germanos*, chacun pour un quart; nomme tuteurs de ses enfants lesdits N°s Françoise, leur mère, Antoine Richard, Améliee-Bon de la Balme et François Emyon, avec le Conseil de Spec^{te} Janus de Crans; fait à Chambéry. Le 5 février 1510, Françoise était tutrice de ses quatre fils ci-dessous (Arch. Montpon); le 21 octobre 1511, elle était veuve et tutrice de ses fils Janus, Hugues et Jean (Arch. Chamoux), comme le 15 janvier 1517 (Arch. Montpon). Le 5 novembre 1510, Françoise et son fils Hugues Richard reconnaissent devoir à N° Amé-Bon de la Balme, secrétaire comital et bourgeois d'Anney, 60 écus d'or prêtés (*Ibid.*). Elle testa le 4 septembre 1514 (*Ibid.*) et mourut à Anney le 16 septembre de la même année (*Ibid.*).

N° JEAN, seigr de Marsier.
 N° HUGUES.

LEURS ARTICLES ET LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU III.

III. N° et Spec^{te} JANUS, seigr de Montpon, né en 1497 dans la nouvelle maison-forte de Montpon (Arch. Montpon); cohéritier universel de son père, 1509, qui lui confirme la donation qu'il lui a faite de la maison-forte de Montpon, juridiction, ban, territoire, cours d'eau, la moitié des moulins Dudard sous et près de la porte de la ville d'Alby du côté de Rumilly, moitié qui est indivise avec les héritiers de N° Claude de Moux, l'office de la cléricature d'Alby, etc. Etait professeur es lois et sous l'administration de sa mère le 22 février 1517 (Arch. Montpon). Substitué par sa sœur Françoise-Antoine, 1534, et l'un de ses exécuteurs testamentaires. Le 12 février 1539, lui et son frère Hugues, au nom de leur frère Jean et au nom de leur frère François, commissaire pour révoquer leurs extentes dans les mandements d'Alby, de Rumilly, de Grully, etc., à cause de la maison-forte de Montpon, de la maison d'Anney et de celle de Marsy (Arch. Chamoux). Il est dit, le 5 novembre 1540, professeur de droits (*Ibid.*), en 1542, professeur en droits (*Ibid.*), et, le 24 mars 1543, profès es droits (Arch. Montpon). N° Jean de la Balme, donné de N° Amé-Bon de la Balme, donne quittance, le 20 décembre 1543, audit Janus et à ses frères Hugues et Jean, hoirs universels dudit Amé-Bon, de 300 fl. en déduction du legs fait par ce dernier à son dit oncle (Arch. Chamoux). Ces trois frères Richard furent en procès au sujet de cet héritage dudit Amé-Bon contre N° Jacques de Pontoux dit Frillet d'Extercyer, fils unique de Catherine de la Balme, sœur dudit Amé-Bon; et les parties transigèrent le 17 février 1547 (*Ibid.*). Ils eurent un procès semblable, comme héritiers de N° Amé-Bon de la Balme, avec N° Jeanne, fille de feu N° François de la Balme et femme de N° Philibert du Passer (4), de Marigny, puis avec N° Georges, fils dudit feu N° Philibert, comme héritier universel de sa dite mère; et les parties transigèrent à Montpon le 10 février 1546 (*Ibid.*). En la même qualité d'héritiers dudit N° Amé-Bon, ils reçoivent quittance, le 5 avril 1549, de N° Jean de la Balme, de 30 fl. que ledit Amé-Bon avait donnés à Alex (*sic*), sa sœur, mère dudit Jean de la Balme, dans son contrat dotal du 5 juin 1514; fait à Alby, témoin N° Jean Richard de Vons (*Ibid.*). Le 8 novembre 1565, malade et septuagénaire, il est déchargé de la tutelle de sa nièce Louise, fille de feu N° Jean de Montpon (*sic*) (Arch. Montpon). Etant seigneur « usufructuaire » de Montpon, il fit donation, le 2 février 1576, de tous ses biens, sauf de 600 écus d'or sol, à Louise Richard, sa nièce, femme de N° Gallois Regard, seigr de Morgenex; le 15 avril 1576, il disposa de ces 600 écus, notamment en faveur de l'Hôpital d'Anney, de celui d'Alby, de Jacqueline Richard, sa nièce, femme de Spec^{te} Louis de la Faverge, de Claire, sa sœur, femme de N° Claude-Charles de Monthouz, etc.; fait à Montpon (Arch. Montpon et Chamoux). En mars 1576, il avait 80 ans environ, étant né en 1497 (Proc^{es}, Arch. Montpon). Il mourut avant le 20 décembre 1577 (*Ibid.*).

(4) Ce nom de *du Passer* se traduisait dans les actes en latin par *de Passorio*. Un M^r Peyssard, originaire de la Savoie, a fait reconnaître récemment par un tribunal genevois, composé de juges forcément incompetents en cette matière qui est étrangère à leur genre d'études, qu'il descendait d'une famille savoyarde, appelée de *Passorio* en latin, et il s'est fait octroyer le droit d'ajouter à son nom les mots latins de *Passorio*, et non pas ceux de *de Passer*, ce qui est tout à fait bizarre. Pour être logique, il devrait se faire autoriser à latiniser aussi son nom Peyssard.

TABLEAU II.
 SEIGNEURS DE MONTPON.

(1) Des reconnaissances sont passées en faveur dudit Secrétaire ducal, le 8 décembre 1450, de biens acquis de N° Louis, bâtard de Grésy, et le 15 mars 1451, de biens acquis de N° Aymon et Claude Richard, fils de feu François Richard d'Alby, notaire, le 9 février 1458 (Arch. Chamoux). Le 8 octobre 1457, il donne quittance à N° Jean de la Rochette du prix d'une vente; fait à Alby, témoin N° Claude Richard (Arch. Thuyset).
 (2) Le 8 juin 1496, il fut investi, en son nom et à celui d'Antoine, son frère, de la maison soit tour de Montpon et de ses dépendances, dans les mandements d'Alby et de Rumilly, ainsi que de la moitié des langues de boeuf et de la leyde du sol, *compus, feste, metis, etc.*, de la ville et des droits féodaux provenant de la donation à eux faite par N° Jacquemette, fille de feu N° Pierre Richard, dans les mandements d'Anney et d'Alby, ainsi que des droits féodaux, dans le mandement d'Anney,

N° ANTOINE RICHARD, cohéritier universel de son père, secrétaire ducal; il est témoin à Anney, le 9 avril 1505, au contrat dotal de Françoise Juge avec Jeanne Moine (Communiqué par M^r de Jussieu). Avec son frère François, il possédait, le 14 mai 1497, une vigne à Veyrier, jouxta celle de M^r Jean Nicod *rector scoliarum Annessini* (Arch. Chamoux). Substitué en 1509 par son frère, qui le nomme l'un des tuteurs de ses enfants. Ep. N° Antoine N. N., laquelle, en qualité de tutrice de ses enfants, avec N° Jean de l'Alce, procureur de N° Pierre de l'Alce, son frère, celui-ci étant administrateur de ses enfants nés de feu Claude, sa femme et fille dudit N° Antoine Richard, vendent, le 17 octobre 1514, à N° Claude Richard, bourgeois d'Anney, deux pièces de terre au territoire de Vons (Arch. Montpon). Mort avant le 17 octobre 1514 (*Ibid.*).

JEANNETTE.
 Son père, en 1483, lui légua 600 fl. avec des vêtements nuptiaux et la substitue.

Suite de la note (2): provenant de l'héritage pour moitié, avec N° Pierre Mestral, de feu N° Jean de Turens; fait au château de Turin (Arch. Chamoux). Le Duc de Savoie lui accorde, le 20 juin 1493, le droit de construire un moulin et autres articles sur les eaux dont il a déjà reçu l'infodation au nom de Grosset à Montpon (Arch. Chamoux). Comme ledit François a *tenuris sue etatis annis* fut toujours employé au service des prédécesseurs du Duc et n'y menages jamais son travail le jour et la nuit par des veilles continuées, le Duc, en augmentation de son fief, lui accorde, le 10 septembre 1499, sur ce tènement et autres possessions contiguës que lui et les siens pourront acquérir, d'imposer des bans et de les exiger jusqu'à 10 sous des contrevanants, avec faculté de constituer un *fanatum* soit Bandier (Arch. Montpon).

(3) Le 11 novembre 1501, il fait don de divers biens aux Dominicains d'Anney pour la fondation qu'il avait faite avec Antoine, son frère, pour construire dans leur église une chapelle sous le vocable de la Nativité et de saint Joseph, ornée de leurs armes *in pede ipsius ecclesie ab opposito capelle nobilis thome lamberti quondam et a parte bore et sinistra introhenta ecclesiam ipsam ubi suam dicti nobilis fratres elegerunt sepulturam* (Arch. Chamoux). Le 28 avril 1501, il donne à son fils Janus et à son aîné à l'infini sa maison-forte de Montpon avec le territoire en dépendant avec droit de constituer un *fanatum* soit *tenderium*, etc., tous les droits féodaux qu'il a en indivision avec son frère Antoine dans les mandements de Rumilly et d'Alby, la paroisse de *Quintibus*, par héritage de son père et de N° Jean de Thurens et Jacquemette, sa femme, etc., divers droits féodaux, l'office de cléricature de la chapelle d'Alby, infodé par le Duc audit François, la moitié des moulins et battoirs construits par ledit François juxta la porte de la ville d'Alby, par laquelle on va à Rumilly, qu'il possède par moitié avec N° Claude de Moux, etc., qu'il annexe à ladite maison; fait à Chambéry (Arch. Montpon). Le même jour, 28 avril

CLAUDE, cohéritier universel de son père, 1509. Sa mère est sa tutrice le 5 février 1510 (Arch. Montpon). Le 21 octobre 1511 et le 15 janvier 1517, elle est encore dite tutrice des trois frères dudit Claude, mais celui-ci n'est plus cité et a dû mourir auparavant (Arch. Montpon et Chamoux). Il mourut en pupillarité (Arch. Montpon).
 FRANÇOISE-ANTOINE, légataire de leur père en 1509, substitué, ainsi que ses enfants, par sa sœur Françoise-Antoine, 1534. Ep., contrat dotal du 23 avril 1538 (Arch. Chamoux et Thuyset), mariés le même jour (R. P. d'Alby), N° Claude-Charles de Monthouz, seigr de Premery, lequel donne une quittance dotala à Janus Richard, son beau-frère, professeur de droits, de 100 fl., le 25 octobre 1540 (Arch. Chamoux), et était le procureur de ses trois beaux-frères, Janus, Hugues et Jean, le 8 avril 1552 (Arch. Montpon). Elle fut légataire de son frère Janus, 1576, et mourut après son frère Jean et avant son frère Janus (*Ibid.*, Proc^{es}).
 CLAIRE, fille de feu N° Nicod de Manessey, de la paroisse de Chilly; fait à Montpon (Arch. Montpon). Elle teste le 8 décembre 1534 et codicille le 29 octobre 1539 (*Ibid.*). Elle mourut après son frère Claude et avant son frère Hugues (*Ibid.*, Proc^{es}).

D^{ne} CLAUDE, ép. N° Pierre de l'Alce; elle mourut avant le 17 octobre 1514 (Arch. Montpon).
 N. N., autres enfants non nommés, dont leur mère était tutrice en 1514.

Continuation de la note (3): 1503 (*Ibid.*), il hypothèque en faveur de sa dite femme divers biens, notamment sa maison à Anney près de la porte de *houz*, provenant de N° Jean de Thurens et Jacquemette, sa femme, contiguë à celle de N° Antoine Richard, son frère. Le 13 avril 1509, Jean de Grolée, précepteur (commandeur) de Genevois, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, laide divers échanges, ventes, donations, en faveur dudit François, biens du fief de sa maison du Temple de Saint-Jean d'Anney (Arch. Chamoux). Le 23 février 1515, Ven^{te} Mess^{rs} Pierre *Mothois*, accusaire de l'église de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Anney, donne quittance à ladite Françoise des Clats, comme tutrice de ses enfants, de 41 s. pour servis (*Ibid.*).

TABLEAU III. CONTINUATION DES SEIGNEURS DE MONTPON.

N^o JEAN, seigr de Marsier. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU II. Il était encore sous la tutelle de sa mère le 22 février 1517 (Arch. Montpon). Est dit aussi coseigr de Montpon. Il fut châtelain immédiataire des N^{os} de Montvagnard, et comme tel, il lauda une vente le 31 août 1525 (Arch. Savoiron). Substitué par sa sœur Françoise-Antoine, 1534, et l'un de ses exécuteurs testamentaires. Probablement N^o Jean Richard, châtelain d'Alby de 1544 à 1546 (Arch. Montpon). Procureur de ses frères Janus et Hugues le 9 avril 1557 (Arch. Chamoux). Ep. Péronne de la Faverge, fille de feu Spec^{te} Jean, docteur ès droits, et de Jeanne Chevalier (Ibid.). Péronne ép. : le 8 juillet 1565, N^o Alexandre Regard, seigr de Vars, qui avait épousé précédemment Philiberte de Mandollaz. Les Preuves de Malte de N^o Charles-Joseph de Castagner en 1693 remontent audit N^o Jean Richard et à Péronne de la Faverge (Arch. du Rhône, H. 189).

N^o HUGUES. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU II. 2^e fils, né après le 10 septembre 1499 (Arch. Montpon); cohéritier universel de son père qui lui prélève sa maison d'Annecy près de la porte de Bouz, jouxte la maison d'Antoine Richard, frère du testateur, sa grange en Bouz, etc. Il était encore sous la tutelle de sa mère le 22 février 1517 (Arch. Montpon). Substitué par sa sœur Françoise-Antoine, 1534, et l'un de ses exécuteurs testamentaires. Ep. Thominé de Gemilly, des D^{ns} de la Duchesse de Savoie, à laquelle Charles, duc de Savoie, donna en 1540, en raison de ce mariage, 400 écus; la Duchesse lui légua par testament 300 écus (Ibid.). Comme, sur ces sommes, le Duc n'avait pas remis 650 écus, Hugues, comme administrateur de sa fille Jacqueminé, demande au Duc de les lui hypothéquer, ce qu'il consent à faire super pensione nobis a Cesare majestate ordinata super statu Mediolani, videlicet super erroribus nobis debitis, et Hugues pourra les exiger a magnifico domini magistratus Camere imperialis Mediolani sub thesaurarius sue majestatis (Ibid., la date manque) (1). Le 5 novembre 1540, étant secrétaire du duc, il nomme pour ses procureurs son frère Janus et son beau-frère Claude Charles de Monthouz pour aliéner ses biens dans le mandement d'Ugine subhastés contre N^o Pierre de Gimilacco (de Gemilly) pour lauder la vente de ses biens de Marsey; fait à Annecy (Arch. Chamoux). Emmanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont, du consentement du Duc, son père, nommé, le 10 novembre 1544, gentilhomme de sa maison et de sa chambre (numero nobilitium domus et Camere nostre), N^o Hugues Richard des Seigneurs de Montpon, qui a tenu un rang distingué parmi les familiers d'ill^{re} Seigr Louis, frère dudit Prince, et qui auparavant a rendu de bons et agréables services aux parents de ce Prince dans des affaires importantes (Arch. Montpon). Le 29 septembre 1546, René, comte de Chablais, maréchal de Savoie, le nomme son maître d'hôtel; son service durera quatre mois par an; fait en la cité d'Aoste (Ibid.). Emmanuel-Philibert, prince de Piémont, lui concéda, le 4 août 1552, l'office et les émoluments de la secrétairerie soit chancellerie du Gouvernement d'Asti (Ibid.). Le même Prince, devenu Duc de Savoie, et dont Hugues était secrétaire ordinaire « de nostre chambre et privé Conseil », le nomme, le 18 juin 1554, son agent et ordinaire négociateur auprès du Pape, avec la participation de l'Evêque de Vercel; donné à Bruxelles (Ibid.). Il fut conseiller du Duc et maître et auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie en 1559 (Capr^e, Traité de la Chambre des Comptes). Il mourut avant ses frères Jean et Janus (Proc^{es}, Arch. Montpon).

LOUISE RICHARD DE MONTPON. héritière universelle de son père; d'abord sous la tutelle de son oncle Janus Richard, puis, le 8 novembre 1565, sous celle de Spec^{te} Louis de la Faverge (Arch. Montpon). Cet oncle Janus lui fit donation de tous ses biens, moins 600 écus, le 2 février 1576. Elle ép., contrat dotal du 15 novembre 1575 (Arch. Savoiron et Preuves de Malte Castagner), Galois Regard, seigr de Morgex, Beauregard, Vars, etc., fils du 1^{er} lit d'Alexandre Regard, 2^e mari de sa mère Péronne de la Faverge. Le 25 juin 1578 (Arch. Chamoux), Louise, de l'autorité de sa mère, accense la maison-forte de Montpon et ses dépendances, la moitié des moulins sous la ville d'Alby, etc. Galois, par arrêt du 31 août 1580, fut débouté du fidéicommis de la seigneurie de Montpon, qui fut adjugée à Louis II de la Faverge; cependant partie des biens de Montpon, soit la grangerie de la Combe, qui était comprise dans le fidéicommis, parvint aux Regard qui la vendirent en 1716 (Vieil arbre, Arch. Chamoux). Le 26 janvier 1594, il partage avec Louis de la Faverge, seigr de Montpon et contre; il eut pour sa part tous les biens nobles et ruraux riére la Val des Clefs, hommes, hommages, etc.; le lot étant plus considérable, il paya 800 fl. de soulte. Louise de Montpon teste, veuve, le 19 janvier 1615 (Arch. Chamoux). Elle mourut de mort subite à Morgex avant le 22 mai 1615 (Ibid.).

JACQUEMINÉ. ép., contrat dotal du 27 juillet 1562 (Mémoires, Arch. Savoiron), Spec^{te} Louis de la Faverge, docteur ès droits, juge-mage de Genevois. Elle fut légataire de N^o Pierre Eymion, 1571 (Arch. Montpon). Son oncle Janus lui fait un legs en 1576. Le 19 janvier 1579, elle était en procès avec sa cousine germaine ci-contre, Louise Richard, demandant déclaration d'adjudication de fidéicommis, et N^o Claude Mestral était intervenant (Arch. Chamoux); il s'agissait de la terre de Montpon, laquelle fut adjugée, par arrêt du 31 août 1580, à son mari N^o Louis de la Faverge, en qualité de père et administrateur de Louis de la Faverge, son fils premier né, descendant par la ligne féminine de François Richard, qui avait établi un fidéicommis en 1504 (Arch. Montpon). Elle teste le 16 juillet 1586 (Ibid.), lègue l'usufruit de ses biens à son mari et nomme héritier universel son fils N^o Louis de la Faverge. Il teste le 29 avril 1593 (Mémoires, Arch. Savoiron).

(1) Sur la pension assignée pour le Duc par l'Empereur sur l'état de Milan, soit sur les arrérages qui en étaient dus au Duc et que Hugues pourra exiger des Magistrats de la Chambre Imperiale de Milan, soit des Trésoriers de l'Empereur.

TABLEAU IV. BRANCHE DE VONS.

Doubles traits, Preuves de 1723.

JEAN RICHARD. Voir son ARTICLE AU TABLEAU I.

I. N^o PIERRE. substitué au testament de leur oncle François Richard, 1426, et à celui de leur cousin N^o Jean Richard, 1463, où ils sont aussi cités en abornement le 10 décembre 1435 (Arch. Savoiron). N^o Pierre Richard de Vons fut témoin à Malagny, le 4 septembre 1435 (Ibid.), à un acte reçu par Jean Richard d'Alby, notaire. Le 17 septembre 1436, N^o Pierre Richard de Vons, fils de Jean, devait une rente au capital de 150 fl. aux Machabées, par acte de Jean Richard d'Alby, notaire (Man^{us} Besson). Ep. Péronnette de Sernay (Arch. Chamoux). Ledit N^o Pierre, de la paroisse de Marigny (Vons est sur cette paroisse), teste le 25... 1470: veut être enterré dans l'église de Saint-Donat d'Alby, au tombeau de ses prédécesseurs, cite sa dite femme, et nomme exécuteurs testamentaires N^{os} Jean et Claude Bruerri, Jean Richard, frère du testateur, et Aymon Richard, son consanguin (sans doute le fils de François, notaire) (Ibid.).

II. N^o ANDRÉ RICHARD, DE VONS, seigr de Montcognon, cohéritier universel de son père, 1470; fidéjusseur, en 1484, au contrat dotal Saint-Sixt-d'Orlier (Arch. Saint-Sixt). Vice-châtelain d'Alby, il est témoin le 21 juillet 1486, apud Montpon (Arch. Montpon). Il ép. Marie, fille de N^o François de Montcognon (ou Montcognon, ou Montcognon, de Montcognon) (Ibid.). Il mourut avant le 21 août 1489 (Arch. Savoiron). Marie, veuve et tutrice testamentaire de ses trois fils ci-dessous, héritiers de leur père, voulant payer les dettes desdits pupilles envers N^o Pierre Mastrais, trésorier, et Thomas Lambert, clavaire de Genevois, etc., vend, le 17 février 1490, à N^o Hugonin Bruerri de Vons, comme plus offrant, divers biens; N^o François de Montcognon, père de Marie, est son fidéjusseur; fait à Vons, dans la maison desdits pupilles, témoin N^o Georges Palluel, de la Rochette. Dans la requête qu'elle avait présentée au Juge de Genevois pour être autorisée à cette vente, on voit qu'André était débiteur à ce Trésorier et à ce Clavaire pour reste de ses comptes d'un an comme Châtelain d'Annecy: ce juge, Robert Gonod, donna cette autorisation le 21 août 1489 (Ibid.). Marie, aussi comme tutrice de ses fils, vendit, le 25 août 1494, à N^o Claude l'aîné et Claude le cadet, tous deux fils de feu N^o Jean Richard de Vons, des servis dus à ses fils par des habitants de Vons et indivis avec N^o Pierre, fils de feu N^o Pierre Richard de Vons, oncle desdits pupilles; fait à Vons, devant la maison dudit N^o Pierre et de ses dits neveux (Arch. Montpon).

N^o PÉTEREMAND, pupilles de leur mère en 1489, 1490 et 1494. N^o HUBERT, fils de N^o André, de Vons, seigr de Montcognon, laude, le 12 décembre 1533 (Arch. Savoiron), une vente de biens mouvants de son fief. Peut-être N^o Hubert de Montcognon, témoin, en 1523, au contrat dotal Manassy-Richard. N^o JEAN, Un N^o Jean Richard de Vons est témoin, à Alby, à la quittance du 5 avril 1549, donnée par Janus Richard, seigr de Montpon, et ses frères à N^o Jean de la Balme (Arch. Chamoux).

(1) Il est dit Lieutenant dans la Compagnie de Cavalerie de Monsieur « Mirebel », dans l'Escadron de Savoie, au baptême de son fils Claude.

PÉRONNETTE. ép. M^{re} Louis des Vignes. Veuve, elle était en procès, en 1582, contre Mess^{rs} Jean de Lucinge, prêtre, par-devant le Juge de Veigy, pour une petite somme d'argent (Arch. Montpon).

N^o HUBERT RICHARD, DE VONS. ép. Claude Quintallet. Le 24 mars 1572, en son nom et à celui de N^o Claude, sa femme, il accense à François Quintallet de Chonnod (ou Chono) la moitié des biens provenant de l'héritage de Jean Quintallet de Chonnod, sis à Chonnod, et appartenant audit Hubert et à sa femme, par indivis avec ledit François Quintallet; fait à Chonnod dans la maison desdites parties à feu Jean Quintallet alias Masson, il fait, le 26 mars 1578, une convention avec lui au sujet de la pension due à Jeanne Masson, mère et belle-mère des contractants, en vertu d'un legs fait par son feu mari; fait à Chono (Ibid.). Mort avant 1627. Il obtint des Patentes de réhabilitation de noblesse le 23 mai 1602 (Preuves de 1723).

JEANNE, fille de feu N^o Hubert Richard, marraïne de Claude ci-dessous, 1617.

N^o NICOLAS RICHARD, DE VONS. Le 16 septembre 1627, Eg^{se} Pierre de la Place, bourgeois de Genève, transporte audit N^o Nicolas deux obligations, dont quittance (Arch. Montpon). Il ép. D^{ne} Perrine Roland, fille de N^o Georges, laquelle était veuve le 1^{er} janvier 1634 (Ibid.). Une obligation fut passée le 29 mai 1638 par ladite Perrine, veuve, et N^o Georges Richard, son fils (Man^{us} Vétther). Les hoirs de N^o Nicolas Richard figurent sur un rôle des Nobles du Genevois du 14 juillet 1631, comme anciens Nobles dans le mandement d'Alby (Arch. d'Onieu).

JEANNE, religieuse Bernardine à Rumilly, contrat d'entrée en religion du 22 avril 1629 (Arch. Montpon).

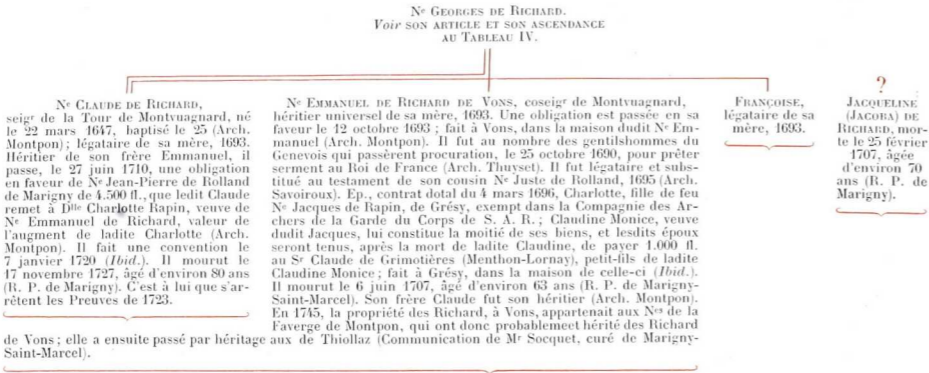
N^o CHRISTOPHE, avec son frère Georges, et de l'autorité de son curateur, il donne, le 18 avril 1648, décharge à N^o Perrine Roland, leur mère, de l'administration de leurs biens; fait à Vons, dans la maison dudit S^r Richard l'aîné (Arch. Montpon). Christophe avait emprunté à Jeanne d'Orlier, veuve de son oncle N^o Hubert de Roland, une jument pour aller chercher un habit à Annecy pour son frère Georges; ladite veuve « s'est aperçu que ledit Richard se serait engagé dans une compagnie de chevaux légers avec la diète jument »; en 1644, Christophe fut condamné à rendre ladite éga (Arch. Savoiron).

N^o GEORGES DE RICHARD, lieutenant dans l'Escadron de Savoie (1). Ep., contrat dotal du 24 février 1642 (Arch. Montpon), Jacqueline, fille de N^o Claude Magdelain, de Mégève, avocat au Sénat. Une obligation est passée, le 29 juillet 1656, en faveur de ladite Jacqueline, veuve (Ibid.). Elle teste, veuve, le 2 septembre 1693; veut être ensevelie dans l'église de Marigny, au tombeau des prédécesseurs de son mari; fait à Vons (Ibid.). Georges et son frère Christophe, neveux de N^o Hubert de Roland, furent en procès avec Jeanne d'Orlier, veuve dudit Hubert en 1642-1644 (Arch. Savoiron).

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

Doubles traits, Preuves de 1723.

TABLEAU V. SUITE DE LA BRANCHE DE VONS.



RICHARD (DE), DE CHANAZ

SEIGNEURS D'AIMAVIGNE EN PETIT-BUGEY, DE BELLEGARDE ET DE MIRIBEL EN FAUCIGNY, Etc.



P.: coupé d'or et d'azur, chaque coupé chargé d'un sautoir de l'un en l'autre (Dictionnaire de Savoie; Armorial Besson; Armorial Genevois par Galiffe et de Mandrot; Cachets du 2 octobre 1663 de N° Claude de Richard, juge-maje de Faucigny, du même en septembre 1675 aux Preuves de Malte de N° Jean de Gruel, aux Arch. du Rhône, H. 190, et de son fils Pierre-Ferdinand à son testament de 1739, aux Arch. du Sénat de Savoie).

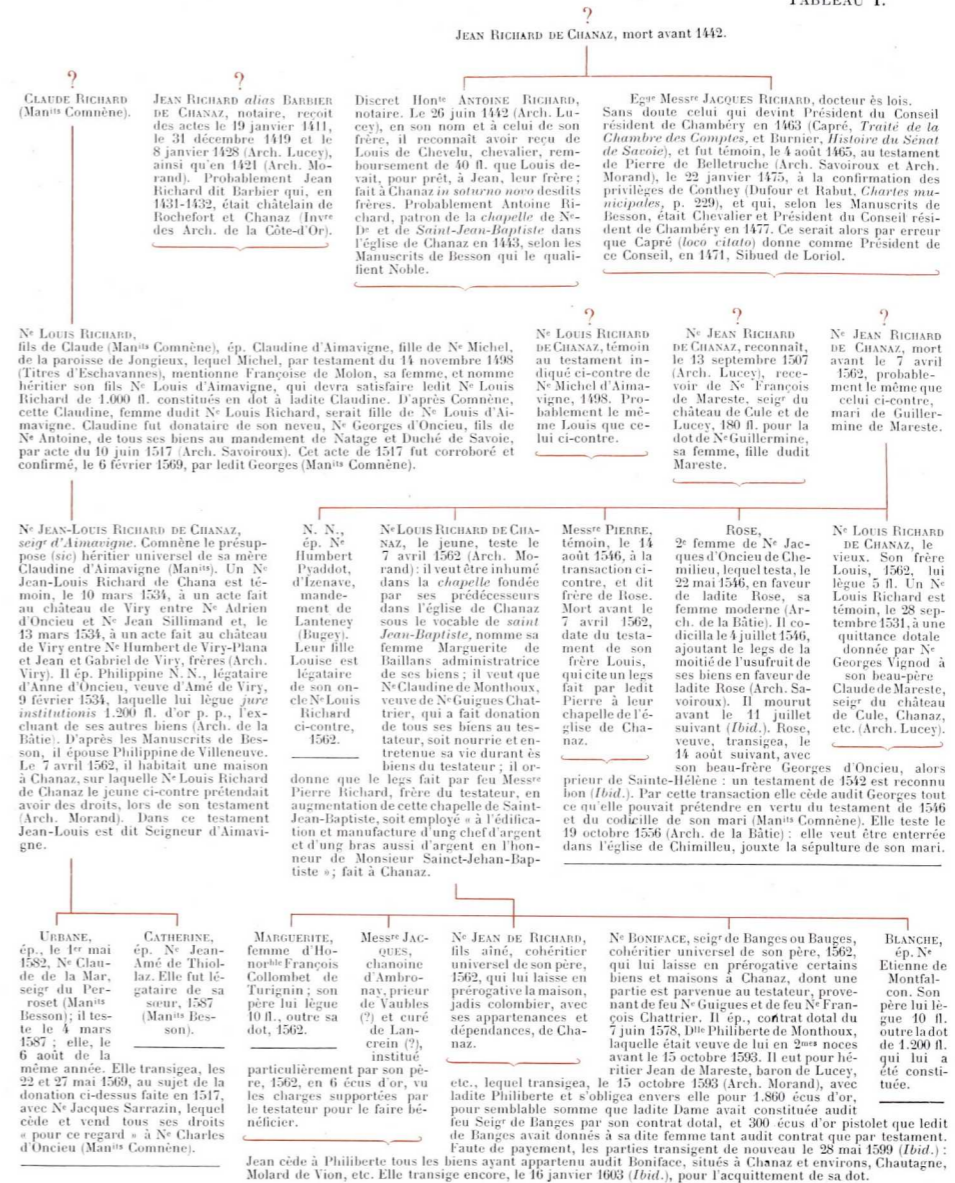


es Richard, de Chanaz (sur le Rhône), apparaissent dès le début du xv^e siècle. Un Jean Richard, dit Barbier, notaire, de Chanaz, reçoit des actes dès le 19 janvier 1411. Dans le cours de ce siècle, un membre de cette famille devient Président du Conseil résident de Chambéry; un autre devient noble et laisse à sa descendance la seigneurie d'Aimavigne. Faute de documents, je n'ai pu souder

ensemble les divers fragments généalogiques suivants, mais ils concernent évidemment des membres de la même race, car dans ces fragments on peut remarquer non seulement qu'ils sont tous de Chanaz, mais que la seigneurie d'Aimavigne, ou une maison à Chanaz appelée le Buloz soit le Bouloz, ou une chapelle dans ce lieu sous le vocable de saint Jean-Baptiste, se trouvent en leur possession. On ne leur connaît pas de Patentés d'anoblissement.

Ils ont fourni encore à la Magistrature un Juge-maje de Faucigny et un Président du Sénat de Turin, qui ajouta à son nom celui de la famille de sa mère, une de Bellegarde du Faucigny, ou celui de la seigneurie de Bellegarde. Ce Président de Richard de Bellegarde, dernier mâle de sa famille, mourut en 1743, ne laissant que trois filles: Louise, l'aînée, morte en 1760 et qui avait épousé Jean-Baptiste Muffat de Saint-Amour, comte de Saint-Amour et de Rossillon, seigneur de Chanaz, etc., dont la famille existe encore en Piémont; Emmanuelle, qui épousa N° Alexis Guigues, seigneur de Revel, et mourut en 1750, et Marie, qui se maria avec N° François Sarde et ensuite avec N° Jean-Christin du Four de Valérieux et mourut en 1767, dernière de sa race. Ce Président n'avait pas fait ses preuves de 1723.

TABLEAU I.



N° PIERRE DE RICHARD. N° SCIPION DE RICHARD.
Un acte est passé, en 1586, près de leur maison à Chanaz, dite *Le Buloz*, eux présents (Arch. Lucey).
Il était vivant le 4 juin 1619 (*Ibid.*) et mourut avant le dernier mai 1633 (*Ibid.*).

URSULE ou ORSILLE, légataire, en 1613, de D^{me} Ursule Seguin, dame de Vens (Arch. Lucey).

N° PHILIPPE DE RICHARD, héritier de son père, obtient des Lettres du 31 mai 1633 (Arch. Lucey) du Bailli du Bugey contre les biens tenants de D^{me} Ursule, fille de feu N° Philibert Seguin, dame de Vens, pour comparoir à Belley, nonobstant la sentence rendue en faveur de N° Scipion de Richard, son père, contre N° Claude Perrin, seigr de Vens, le 4 juin 1619, à cause du legs fait par ladite Dame de Vens à ladite Orsille (*sic*) de Richard, sa sœur, par son testament du 19 novembre 1613; est assigné N° Claude-André d'Amodry, seigr de Vens.

N. N. FRANÇOISE.
Le 6 mai 1650, N° Philippe de Richard avait trois enfants vivants, puisque, au contrat de mariage de ce jour de son fils Claude, Philippe réserve les parts héréditaires de ses deux autres enfants, qui sont les deux autres tiers, lesquels ne seront pas hypothéqués.
Son frère lui légua 25 fl., 1694. Probablement celle qui fut, selon le Chanoine Trépier (*M^{ss} Acs Savoie*, 4^e série, t. III, p. 109 et 111), religieuse professe de Sainte-Claire hors ville de Chambéry le 21 septembre 1687, abbesse triennale en 1699, vicair. en 1700.

A. JOSEPHITE-FRANÇOISE, baptisée le 25 janvier 1704. GABRIELLE, baptisée le 1^{er} janvier 1708. JEANNE, baptisée le 18 avril 1709. CLAUDINE, baptisée le 15 juillet 1710. THÉRÈSE, baptisée le 30 août 1711. VICTOR-EMMANUEL, baptisé le 11 juillet 1714, enterré le 26 août 1716 (R. P. de Saint-Léger).
Ont dû mourir avant 1739, n'étant pas cités au testament de leur père.

1^{er} lit. FRANÇOISE. N° et Rév^d PHILIPPE.
fille aînée, veuve de N° Joseph de Thoyre, lors du testament de son père qui lui légua 10 pistoles outre sa dot. Son contrat dotal était du 2 novembre 1678 (Arch. Thuyset). Elle passa procuration, le 24 juillet 1709, à son frère Pierre-Ferdinand pour le contrat de mariage de son fils Joseph de Thoyre, seigr du Carre, avec Anne-Antoinette de Mareschal-Duyn de la Valdysère (*Ibid.*). Il fut enterré dans le tombeau de son frère Jean-François le 1^{er} mai 1691, âgé d'environ 40 ans. Elle mourut le 24 octobre 1710.
témoin et déjà chanoine au contrat dotal de son père, 1685. Chanoine de Saint-Pierre de Genève, plébin de l'église de Saint-Maurice de Thônes, et 2^e fils, lors du testament de son père, 1694; celui-ci l'institua héritier universel. Témoin au mariage de son frère, 1697, Parrain, en 1700, de sa nièce Christine ci-dessous. Prévôt de la cathédrale de Genève, prieur de Burdignin et curé de Douvaine; il mourut le 11 mai 1732, âgé de 75 ans (R. P. de Douvaine).

R. P. de Saint-Léger.

ANNE, baptisée le 15 décembre 1702, probablement la marraine de son frère en 1715. A dû mourir avant 1739, n'étant pas citée au testament de son père.
CHRISTINE, née le 3 février 1700, eut pour marraine Christine de Valperga, marquise de Thônes. A dû mourir avant 1739.
Marie-Ferdinande. Son père lui légua 25.000 livres, 1739. Native de Chambéry et non encore mariée le 30 janvier 1743, elle signe alors : Marie de Richard (*Ibid.*, Arch. S. S. S.). Est probablement Marie, baptisée le 7 septembre 1715. Elle ép. 1^o N° François Sardo, seigr des Fontaines, dont elle était veuve avant le 19 août 1750 (Arch. Chamoux), jour où elle acheta de N° Antoine Guy des biens, bâtiments, maisons à Chambéry au-devant de la Porte neuve, lieu dit à la Croix; 2^o Jean-Christin du Four, baron de Valérieux, qui devint colonel du régiment de Chablais et brigadier des Armées du Roi. Le 8 avril 1762, elle vend à Christine-Thérèse, fille de Victor de Bertrand, marquis de Thônes, femme de Charles de Mestral de Châtillon, la cinquième partie lui appartenant du titre et marquisat de Thônes, les autres quatre parts restant indivises, mais se dévestissant du titre et de la juridiction, fief et droits, etc. (Titres communiqués par le Baron du Noyer). Elle fut enterrée le 22 septembre 1767, âgée de 52 ans (R. P. de Saint-Léger).
FRANÇOISE-EMMANUELLE. Son père lui légua 25.000 livres, 1739; elle n'était pas encore mariée le 30 janvier 1743 et signe alors : Emmanuelle de Richard (Arch. S. S. S.); elle était native de Chanaz (*Ibid.*). Elle ép., contrat dotal du 18 août 1743 (Titres Bonnefoy), N° Alexis Guignes, seigr de Revel, fils de feu N° Joseph, Le 30 janvier 1745 (*Ibid.*); il reconnaît avoir reçu de Louise, fille et héritière du feu Président de Piémont, femme du Comte de Saint-Amour et sa sœur, 15.700 livres à cause de son contrat dotal. Elle fut enterrée, à 36 ans, le 2 février 1750 (R. P. de Saint-Léger). Le 20 janvier 1753 (Arch. Saint-Jorioz), il acheta d'Adélaïde de Bertrand une part de l'hoirie de François-Joseph de Bertrand, marquis de Thônes. Il possédait une autre part de ce marquisat (les cinq faisant le tout), comme administrateur de ses enfants nés de ladite Françoise-Emmanuelle. Le 12 août 1758 (*Ibid.*), il vend ces deux cinquièmes à Jean-Baptiste, comte de Saint-Amour, qui, du chef de sa femme Louise de Richard ci-contre, en possédait déjà un cinquième.

N° PHILIPPE DE RICHARD, (probablement le même que Philippe ci-contre, fils de Scipion), autorise son fils aîné Claude de Richard, seigr de la Tour de Mareynie (?), peut-être pour Aimavigne), à son contrat de mariage de 1650, et lui fait donation à cause de noces par préciput de la maison de la Tour et de ses dépendances rière la paroisse de Gizerieu (*sic*, Cozerieu en Bugey probablement), y compris les fonds situés à Darloes-Leytentin (?) et pouvoir de racheter les biens fiduciaires qui sont aux mains du S^r de Saint-Jeoire et du S^r de Bellegarde de Jalesse, plus le moulin sur le Rhône à Chanaz, plus une rente aliénée par ses prédécesseurs rière Grésy, Aix et Le Bourget, sans préjudice du tiers des biens du donataire après sa mort (Arch. Lucey).

N° CLAUDE DE RICHARD, seigr de la Tour d'Aimavigne (ailleurs dit seigr d'Aimavigne), de Bellegarde et de Miribel, conseiller de S. A., juge-maje du Faucigny Il fut nommé juge-maje du Faucigny par Patentes du 15 mars 1662 (Inv^{te} Arch. Haute-Savoie). Il agit comme tel, le 2 octobre 1663, à la Charniaz et appose son cachet, où l'on distingue très bien son blason, moins les émaux (Arch. Thuyset), et le 21 avril 1673 (*Ibid.*). Il appose son cachet, qui paraît être le même que celui ci-dessus, en septembre 1675, âgé d'environ 50 ans, aux Preuves de Malte de N° Jean de Gruel (Arch. du Rhône, H. 190). Il fait une vente avec son fils le 15 mai 1683 (Arch. Morand). Il ép. : 1^o contrat dotal du 6 mai 1650 (Arch. Lucey), Françoise, fille de N° Antoine de Bellegarde, seigr de Disonche; elle se constitue en dot tous ses biens et il signe : La Tour de Richard. Françoise, alors femme dudit Claude, seigr de la Tour d'Aymavigne (cela veut peut-être dire : de la Tour et d'Aymavigne), d'Aubeterre (?), et avocat au S. S. S., constitue, le 21 février 1655, un procureur pour poursuivre un procès contre D^{me} Jeanne-Marie de Boisset, veuve de N° Balthazard de Bellegarde, et N° Philibert de Bellegarde, neveu de ladite constituante (Arch. Chamoux). Le 3 mai 1670 (Man^{us} Besson), elle et son mari passent un accord avec les N^{os} de Regard, par lequel Françoise obtint la possession des biens procédés des N^{os} de Bellegarde et aussi de Guillermin de Loche (comme héritière de N° Jean Sollard, son 1^{er} mari, par le moyen de Claudine Sollard, leur fille), qui étaient possédés par les Regard; les biens cédés consistaient spécialement en la maison-forte de Bellegarde, au-dessus de la ville de Sallanches, vignes, dîmes, etc. Françoise mourut le 11 février 1679 (R. P. de Sallanches). Il ép. : 2^o contrat dotal du 2 janvier 1685 (Arch. Thuyset), Georgine-Péronne de Cornillon de Fessy, veuve de N° Jean-François du Fresney, qu'elle avait épousé le 27 avril 1647 (*Ibid.*). Elle mourut le 29 janvier 1707 (R. P. de Sallanches). Il testa le 6 janvier 1694; fait des legs à Sainte-Claire de Chambéry, où il veut être inhumé, à la Confrérie du Saint Sacrement de Chanaz, aux églises de Sallanches et de Cluses, aux pauvres de Bonneville, etc.; il légua à Georgine de Cornillon, sa femme, les revenus des rentes de Chissé et de Nernex (?) acquises du Baron d'Héry. Il fut enterré le 7 janvier 1694 (R. P. de Saint-Léger).

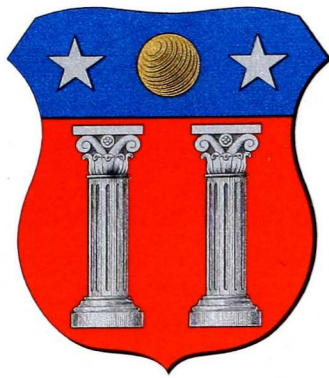
1^{er} lit. N° PIERRE-FERDINAND, seigr de Bellegarde, natif de Chambéry, fils aîné lors du testament de son père qui lui laisse la maison du *Buloz* rière Chanaz avec appartenances et dépendances, outre les grands frais supportés par son père pour son éducation à Avignon, Dijon, Orléans et Paris, et la somme de 10.000 fl. dérivés pour l'achat de sa charge (il était avocat patrimonial en la Chambre des Comptes de Savoie). Il avait été nommé à cette charge par Patentes du 4 janvier 1689 (Inv^{te} Arch. Haute-Savoie). En 1725, 1737, 1738 et 1743, il était Président du Sénat de Turin. Il ép., le 2 novembre 1697 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 31 octobre 1697 (Titres d'Eschavannes), Marguerite-Josephite de Bertrand de Villarosset, fille de N° Centorio de la Pérouse. Elle testa, le 2 septembre 1725, en faveur de son fils Joseph (Transaction de 1743, Titres d'Eschavannes), et mourut avant son mari. Il testa le 21 janvier 1739, à Châteaublanc, dans le Comté de Rossillon (Bailliage de Gaillard), cite sa dite femme et signe : le Président de Richard de Bellegarde; scellé d'un cachet à deux écus accolés, aux armes de Richard et de Bellegarde, couronne de Comte (Arch. S. S. S.). Il mourut à Thonex le 13 janvier 1743 (*Ibid.*).
N° JOSEPH, baptisé le 11 mai 1651 (R. P. de Saint-Léger). A dû mourir jeune.
MARIE-MADELEINE. Son père lui légua 25 fl.

R. P. de Saint-Léger.

N° JOSEPH, baptisé le 3 juin 1701; héritier universel de sa mère. Enterré le 17 août 1738 (R. P. de Saint-Léger). Dans son testament du 21 janvier 1739, son père exprime des regrets de la mort de ce fils. Le 2 juin 1740, son père et ses trois sœurs, Louise, Françoise-Emmanuelle et Marie, héritier et héritières dudit Joseph, continuent un procès avec les Bertrand pour les droits de Marguerite de Bertrand, mère dudit Joseph.
Marie-Ferdinande. Louise-Ferdinande, baptisée le 20 octobre 1706. Elle ép., le 27 juin 1737, Jean-Baptiste Muffat de Saint-Amour, comte de Saint-Amour et de Rossillon, marquis de Thônes, seigr de Chanaz, de Villette, etc. (R. P. de Saint-Léger). Héritière universelle de son père. Le 30 janvier 1743, elle présente requête avec ses sœurs Françoise-Emmanuelle et Marie, résidant à Thonex, pour l'ouverture du testament de leur père; elle signe : de Richard de Rossillon (Arch. S. S. S.). En qualité d'héritière universelle de son père, elle a recours, le 12 février 1753, pour l'investiture : 1^o de la maison-forte de Bellegarde-Disonche, située rière Sallanches (M^{re} de Saint-Amour dit qu'il a toujours ou dire que la maison-forte de Bellegarde-Disonche, possédée par le M^{re} du Vache, s'appelaient les maisons sous Bellegarde, et que la sienne s'est toujours appelée maison-forte de Bellegarde-Disonche, et que sur la porte est écrit en gothique la devise : Ce que Dieu garde est en bellegarde); 2^o des fiefs de Bellegarde-Disonche, Miribel, Cirier et Chuyt (Arch. de la Savoie, série C, n° 1806).
CHARLES-ANTOINE-JOSEPH, baptisé le 19 juin 1717, eut pour marraine Anne de Richard. A dû mourir jeune.
MARIE-JOSEPHITE, baptisée le 5 août 1723, enterrée le 27 août suivant, âgée de 3 semaines (R. P. de Saint-Alban). Eut pour marraine Marie de Richard.
ADÉLAÏDE, baptisée le 26 mars 1725, eut pour marraine Adélaïde de Richard. Enterrée le 2 septembre de la même année (R. P. de Saint-Léger).
A. Voir en A d'autres enfants.

RICHARD (DE), DES ÉCHELLES

SEIGNEURS DE BERLANDET ET LA COMBE EN SAVOIE



P. : de gueules à deux colonnes cannelées avec leur chapiteau d'argent en pal, au chef cousu d'azur avec une sphère d'or entre deux étoiles d'argent. Cimier : une étoile cométée d'or. Devise : IN SOLIDA SPE.



AMILLE anoblie, le 29 septembre 1509, en la personne de Claude de Richard, du lieu des Echelles, « lequel a fait paroistre en plusieurs et diverses occasions dès le commencement des guerres l'affection et fidélité sienne envers nous et nostre service tant au maniement de plusieurs et importantes affaires qu'il a traité et négocié de nostre part... outre le continuel service qu'il a fait pendant la guerre à la suite de nostre personne et de nos lieutenants généraux, ayant toujours préféré la fidélité et affection qu'il nous doit à tout aultre bien de fortune jusques à abandonner sa maison et biens pour nous suyvre et accompagner, En quoy nous savons les grandes pertes qu'il a faictes, tant en ses biens

maisons brûlées et démolies, que par une longue prison, le tout pour nostre service » (Reg. Pat. Savoie, 1599-1600, n° 22, fol° 157 v°). Il reçut encore des Lettres Patentes lui permettant, sans déroger, d'être châtelain et fermier des revenus de la châtellenie des Echelles pendant douze ans, attendu qu'il a été appauvri par les guerres et a besoin des revenus de cette ferme pour faire vivre sa famille (Même registre, fol° 190) (1). M. l'Abbé Loridon, grâce aux registres paroissiaux des Echelles et de Saint-Pierre-de-Genebroz, aux Archives de Savardin, etc., a pu établir une généalogie, qu'il a eu la grande obligeance de me communiquer, ce qui m'a permis de compléter celle bien succincte que je destinai à voir le jour ici. Je signale la provenance de ses renseignements. La branche aînée de cette famille s'est éteinte au XVIII^e siècle, et une autre, celle de la Combe, a eu une situation très modeste et a fini seulement en 1833 par la mort de Benoit, femme d'Antoine Chautemps. Les Richard des Echelles ont contracté peu d'alliances avec des familles nobles.

(1) Les Echelles furent prises en 1591 par Lesdiguières et reprises en 1592 par le Duc de Nemours (M^{ss} A^{nc} Savoie, 4^e série, t. IX, p. 337). M^r Benedetto Baudi di Vesme a eu l'extrême amabilité de me communiquer des extraits de ces deux Patentes.

N^o BENOIT DE RICHARD, seigr de la Combe, né le 2 octobre 1644 (R. P. de Saint-Pierre-de-Genebroz [?]). Après le mariage de son frère Etienne-Gaspard en 1665, il quitta la maison paternelle et se fit construire une habitation, aujourd'hui disparue, dans la Combe formée par la Colline de Mennet et le Mollard du Foug avec son prolongement; et à partir de ce moment on ajoute à son nom celui de la Combe ou la qualification de Sieur de la Combe (?). Il signait : B. de Richard (?). Déclaration d'ancienne noblesse eut lieu en sa faveur le 1^{er} décembre 1672 (Preuves de 1723). C'est à lui et à son neveu Melchior que s'arrêtent les Preuves de 1723. Il ép. : 1^o Jeanne-Louise Simondy, de Traize, mentionnée en 1633 (R. P. de Saint-Pierre-de-Genebroz [?]); elle mourut en 1675, âgée de plus de 30 ans (*Ibid.*); 2^o Pétronille ou Péronne de Rolland de Tarassy, mentionnée en 1678 (*Ibid.*), morte en 1692, âgée d'environ 58 ans (*Ibid.*); 3^o Isabeau, fille de N^o François de Corbeau et de Claudine Martiny, mentionnée en 1693 (*Ibid.*), morte en 1734, âgée d'environ 72 ans (*Ibid.*). Il fut enterré le 12 juillet 1733, à 89 ans (*Ibid.*).
Voit SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

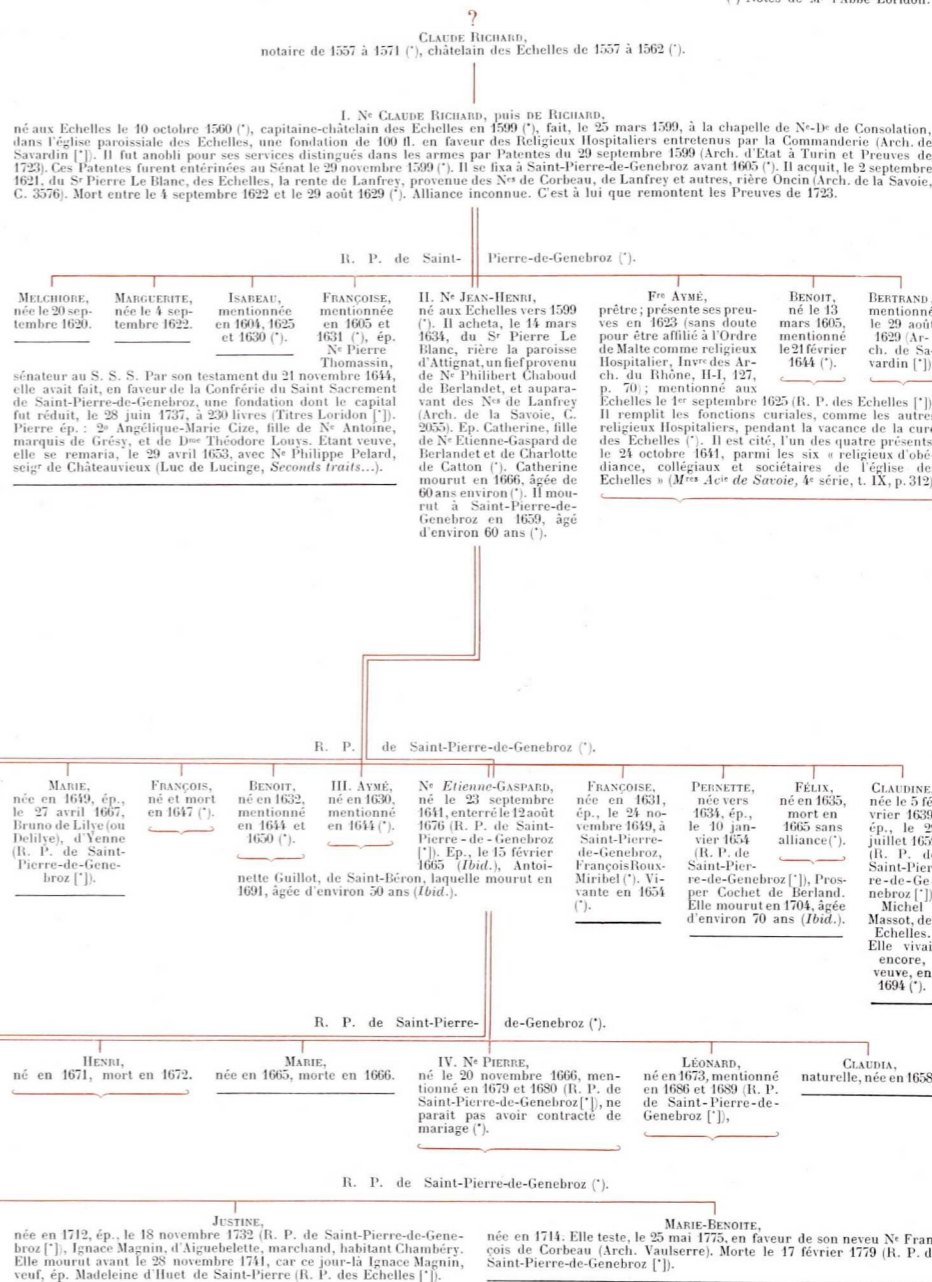
N^o MELCHIOR DE RICHARD, né le 14 août 1669 (R. P. de Saint-Pierre-de-Genebroz [?]). Il ép., le 27 janvier 1706 (*Ibid.*), Marie, fille de N^o François de Vachon, seigr de Saint-Pierre et de la Richardière, née le 10 décembre 1672 et morte après 1714 (*Ibid.*). Il possédait, au moment de la confection du cadastre, un fief rière la paroisse d'Atignat, provenu de N^o Philibert Chaboud de Berlandet et auparavant des N^{os} de Lanfrey, acquis du S^r Pierre Le Blanc par N^o Jean-Henri de Richard, son aïeul, le 14 mars 1634 (Arch. de la Savoie, C. 2055). Il écrivit lui-même, le 26 juillet 1729, une ratification de déclaration relative à ce fief et signe : Derichard (*Ibid.*). Déclaration d'ancienne noblesse eut lieu en sa faveur le 10 juin 1704 (Preuves de 1723). C'est à lui que s'arrêtent ces Preuves, remontant à Claude, son bisaïeul.

ANTOINETTE, née le 25 janvier 1707; ép., le 22 septembre 1734 (R. P. de Saint-Pierre-de-Genebroz [?]). N^o François de Corbeau, seigr du Tour, puis du Châtelard, capitaine au Régiment de Nice. Elle teste, le 11 septembre 1738 (Arch. Vaulserre), en faveur de son fils François, laissant l'usufruit à son mari. Elle fut enterrée à Chambéry le 13 septembre 1738 (R. P. de Saint-Léger).

V. FRANÇOIS, né en 1708, paraît être mort en bas âge (?).

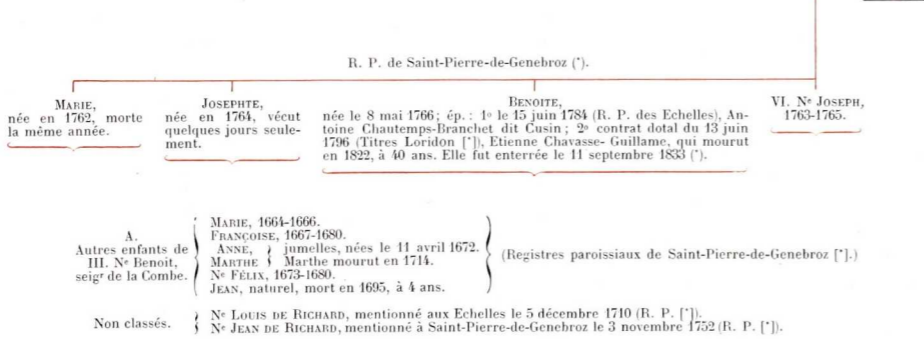
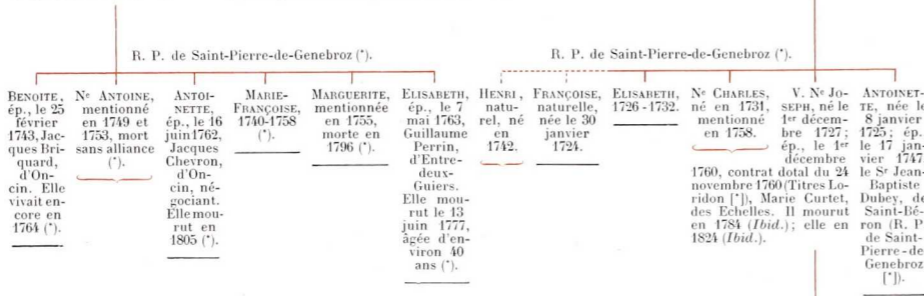
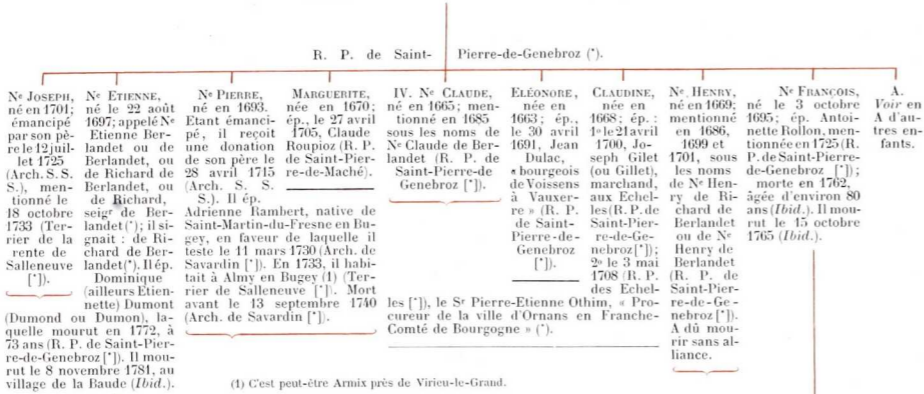
TABLEAU I.

Doubles traits, Preuves de 1723. (?) Notes de M^r l'Abbé Loridon.



(*) Notes de M^r l'abbé Loridon.

III. N^o BENOIT DE RICHARD, seig^r de la Combe.
Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.



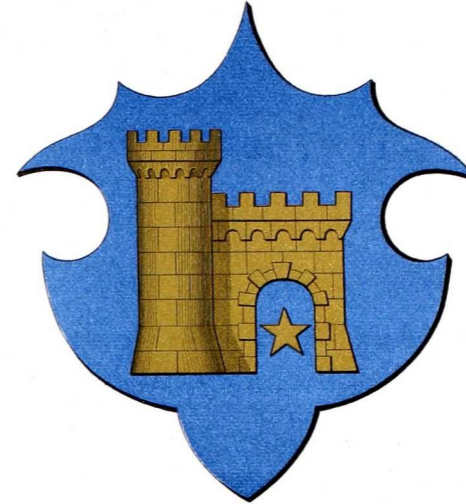
RICHARD, DE LA ROCHE. — Voir au SUPPLÉMENT.

RICHARDON. — Voir au SUPPLÉMENT.

RICHERI. — Voir au SUPPLÉMENT.

RIDDES (DE)

SEIGNEURS DES JALLIETS, DE BELLETOUR, DE BELLECOMBE, DE BELLEVARDE, DE CHARBONNIÈRE ET DU ROSEY, EN FAUCIGNY; SEIGNEURS DE BLAY, DE SAINT-THOMAS DES ESSERTS, DU CHATEAU DE MELPHE, DE SAINT-PAUL ET DE LA CROIX, EN TARENTEISE; COSEIGNEURS DE SERVOZ, DE MARTHOD ET CORNILLON, DE CUPELIN, DE LA VAL DE BOZEL ET DE LA VAL DES CLETS, Etc.



P. : d'azur à la tour d'or senestrée d'un pan de mur de même crénelé comme la tour, et ouvert d'un portique sous lequel est une étoile d'or (Vertot, Franchi-Verney, Armorial de Loche, ancien pennon aux Arch. Descotes). Besson et les Preuves de Malte Chevron-Villette indiquent l'étoile d'argent.

Le dessin ci-contre est la reproduction agrandie d'un cachet scellant une lettre de 1631, signée « de Riddes » et adressée à « M^r de Mandollaz, mon cousin ». J'ai respecté scrupuleusement la forme de l'écu.



A famille de Ride, en latin *de Rida*, depuis qu'elle est connue en Savoie, a toujours son centre à Flumet. C'est là que nous la rencontrons dès le début du xiv^e siècle; Jean de Rida est témoin à Flumet le 3 des nones de décembre 1310. Mais je ne crois pas que ce soit là le lieu originel de la famille et la tradition des de Riddes qui les faisait venir du Valais,

de la petite ville de Riddes, à mi-chemin de Martigny à Sion, me semble fondée. D'assez nombreuses chartes du xiii^e siècle, insérées dans les Mém^{es} et Doc^s publiés par la Soc. d'Hist^{re} de la Suisse Romande, font mention de personnages pour lesquels la désignation *de Rida* paraît employée comme nom de famille, bien que, dans aucun de ces actes, les *de Rida* ne soient qualifiés nobles. Le premier que je rencontre est Pierre de Rida, témoin en 1218 (Arch. Valère). Puis, en 1229, *Ludovicus de Rida*, avec l'approbation de *Cicauda*, sa femme, donne en fief à Guillaume Cocus son verger au-dessous de l'hôpital de Sion. En 1231-1232, Gilon de Rida figure parmi les hommes, jadis appartenant à Gui de Saillon et qui, compris dans un échange de biens entre ledit Gui et Thomas, comte de Savoie, deviennent la propriété de ce dernier. Faut-il voir là le point de départ d'une émigration de certains membres de la famille vers la Savoie? La chose est possible et, bien que les Chartes du Valais continuent, en 1238, 1279, 1288, 1296, de nous montrer des de Rida demeurés en leur pays d'origine et y vivant en bourgeois (*magister Jacobus de Ridda*, témoin à Granges en 1279), il me paraît très logique d'accepter, pour les de Rida, de Flumet, la tradition de l'origine valaisanne. A Flumet, comme en Valais, la famille occupa jusqu'à la fin du xv^e siècle une position honorable mais non noble; et la plupart des de Rida qui, depuis 1310 jusqu'à 1488, ont été sauvés de l'oubli, le doivent à la charge de notaire qu'ils remplirent à Flumet ou à la Giétaz et qui les conduisit aussi à la noblesse.

Je les ai rencontrés qualifiés nobles pour la première fois en 1482 et j'ajoute que cette qualification fut alors prise d'une façon anticipée par des membres de la famille autres que ceux auxquels, le 30 juin 1488, Janus de Savoie, comte de Genève, baron de Faucigny et de Beaufort, conféra la noblesse par des Lettres Patentes dont la minute est à Turin et y a été relevée par M^r B. Baudi di Vesme.

La famille s'est éteinte à la fin du xviii^e siècle, la branche aînée ayant conservé, jusqu'à cette époque, sa maison-forte de Flumet où moururent les dernières demoiselles de Riddes non mariées.

L'orthographe originelle « de Ride » s'est modifiée dans le cours des siècles et est devenue de Ridde, puis de Riddes et très souvent Deriddes. Elle a suivi la transformation parallèle du nom de la ville du Valais qui vient sans doute du celtique où il signifie *gué*. Dans les tableaux généalogiques, j'ai conservé, pour chacun des personnages, l'orthographe de son nom que les documents d'archives lui attribuent.

(Suit la généalogie.)

JEAN de Rida, témoin à Flumet le 3 des nones de décembre 1310 (Titres Million).

JEAN de Rida, notaire, vivant en 1436.

ANTOINE, dépositaire des minutes de son père (Titres Bonnefoy).

JEAN de Rida, notaire à Flumet en 1442 (Titres Bonnefoy); abornant des biens à Flumet le 26 novembre 1449.

JACQUES DE RIDE, notaire à Flumet; commissaire d'extentes du Prince dans le mandement de Sallanche, 9 juin 1431 (Titres Bonnefoy). Avec François Chamont (Arch. Pensa), il reçoit un acte le 25 avril 1429. Probablement Jacques de Ride, notaire dès 1424 (Arch. de la Savoie).

VIFRED.

ANTOINE DE RIDE achète, le 7 octobre 1412 (Titres Bonnefoy), diverses pièces de terre à Flumet de N° Jacquemet, fils de N° Romain Bieux.

ANTOINE, mort avant le 30 juin 1488 (Arch. Turin), et même probablement avant le 10 novembre 1458 (Arch. Roze).

achète, le 10 novembre 1458 (Arch. Roze), de Michel Tarditi, de Saint-Nicolas-la-Chapelle près Flumet, une pièce de terre infra menia ville Flumeti quod tangit a parte insule menia ville Flumeti diversus par des gens du mandement dudit lieu (1). Dans ces deux actes, Jean est qualifié fils de feu Antoine. Jean de Ride, bourgeois et juré de Flumet, fils de feu Antoine, fut anobli, le 30 juin 1488, par Lettres Patentes de Janus de Savoie, comte de Genève (Arch. d'Etat de Turin, 1^{re} s^{se}, Protocoles série Cam^{te}, n° 78, P. de Turinaco, notaire, f° 31 verso). Par ces Patentes, il fut aussi exempté des cavalcades moyennant 200 fl. p. p. perçus par le Trésorier de ce Comte (Communication de M^r Ben. Baudi di Vesme). Il a dû tester le 7 juillet 1483 (Inv^{te} de Loche).

N° PIERRE DE RIDE, voir leurs articles et leur descendance au TABLEAU II.

II. N° FRANÇOIS DE RIDE, de Flumet, écuyer, prête hommage, le 21 août 1499, au nom de Jean, son père (Arch. Cour), et reçoit inféodation par le Duc Philibert traditione unius dogue coaginate. Le 29 septembre 1496 (Notes Abbé Gonthier), il fonde une chapelle de Sainte Anne et des SS. Georges et François dans l'église Saint-Théodule de Flumet. En son nom et de ses frères N° Pierre, Guillaume et Jacques et de N° Mermet de Rida, son neveu, il laude, le 29 novembre 1499 (Arch. la Place), à N° Louis de Rida, une vente à lui faite par Vén^{ble} Mess^{rs} Antoine, leur frère, de moulins et cours d'eau sous Fracette, dépendant du fief des Tavel; « ledit Pierre de Ride », notaire à la Gieltaz. Il ép., contrat dotal du 25 juillet 1485, D^{ne} Georgine, fille de N° Pétermand de Chissé (Pr. Mss. Besson). Il a dû tester le 4 juillet 1511 (Pr. Malte Vidonne-Villy et Arch. Thuyset). Il meurt avant le 16 février 1516 (Arch. Roze), date à laquelle Georgine, sa veuve, et ses enfants acquièrent la curialité de Flumet de N° François de Passieu qui l'avait achetée, le 4 août 1512, des N° Castellard de Flumet (2).

Eg^{se} CLAUDE DE RIDE, présent, en 1513, par Mermet, François, Gaspard et Balthazard de Ride comme receveur de la chapelle des SS. Claude, Fabien et Sébastien à Saint-Nicolas-la-Chapelle.

III. N° PIERRE DE RIDE, était l'aîné: ainsi qualifié dans la transaction qu'il passe avec sa mère et ses frères le 11 avril 1520 (Arch. Roze). C'est aussi en sa faveur que fut rénové, en 1512, le fief de Ride, rière la Gieltaz (Arch. de la Savoie). Le 10 mai 1523 (Arch. Thuyset), en son nom et de ses nobles frères (sic) et de Gaspard et Balthazard, comme ayant cause de N° Pierre de Corbillon pour la moitié et deux parties du quart du fief, il laude une vente de biens dépendant de leur fief et de celui de feu Mermet et situés au territoire Heras; fait à Mègeve. Parrain à Flumet le 17 juin 1535 (Notes Abbé Gonthier). Vice-châtelain de Flumet en 1529-1530 (H^{te} de Flumet). Cité, le 19 décembre 1530 (Arch. Blay), comme acquittant une certaine somme sur la dot de Marie de Ride, fille de Mermet. Il ép., avant 1512, D^{ne} Françoise de la Croix.

FRANÇOIS, en 1548 (Notes de l'Abbé Gonthier), François et Jacques de Ride, frères, font une vente. La généalogie des Arch. Roze les donne comme fils à Pierre ci-dessus.

IV. N° GUILLAUME DE RIDE, fils de feu Pierre de Ride, de Flumet; il devait être l'aîné, car c'est en sa faveur que fut rénové, en 1582, le fief de Ride. Il ép. D^{ne} Jacqueline de Crescherel de qui, le 28 novembre 1619 (Arch. Roze), N° Claude Martin-Fresnoy était héritier universel (ledit Guillaume de Ride étant mort à cette date) soit comme cousin ou neveu par alliance, soit comme beau-frère peut-être de ladite Jacqueline; Claude Martin ayant, en 1^{re} noces, ép. Françoise-Nicolarde de Crescherel; sa mère était D^{ne} Annable de Riddes et il ép., en 2^{es} noces, Françoise de Bellegarde, fille de François de Bellegarde et de Jacqueline ne dut donc pas avoir d'enfants. Mais Guillaume de Ride ép. peut-être, ce serait alors en 1582, D^{ne} Jacqueline de Riddes, fut légataire au testament, en 1610, de son oncle Jean II de Menthon du Marest. La généalogie des Arch. Roze donne précisément un Philibert comme fils dudit Guillaume. Probablement lui, Guillaume de Ride, de Flumet, qui figure à des enquêtes en 1563 et 1577, âgé alors de 42 et 56 ans (Titres Bonnefoy). Il laude une vente le 10 novembre 1594 (Arch. cure Saint-Nicolas-la-Chapelle) et testa, d'après une vieille généalogie, le 27 mars 1595; Challand, notaire.

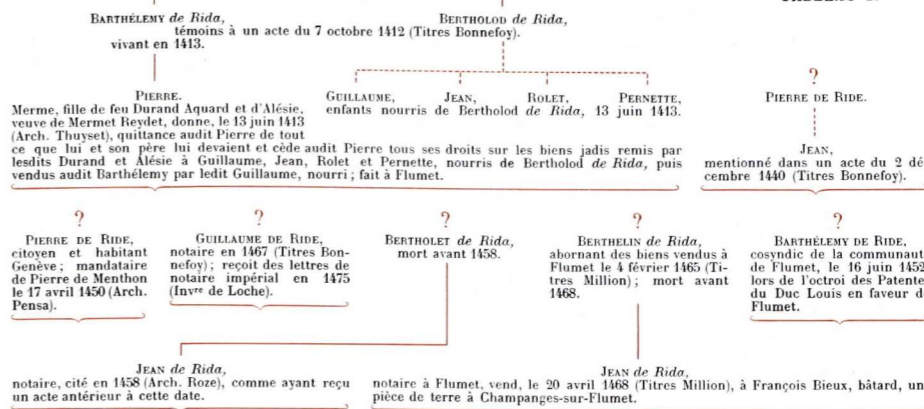
N. N., fille, portée comme ép. le sieur Mascot (Ibid.). A rapprocher de ce fait que D^{ne} Mathie de Mascot ép. Jean II de Menthon du Marest et était donc très probablement tante de Guillaume ci-dessus.

N° CHARLES, pourait être Philibert de Riddes, légataire de Jean II de Menthon du Marest. S'il est vrai qu'ils ont existé, ils neurent pas avoir d'enfants mâles; car le fief de Riddes passa, après Guillaume, leur père, à N° Guillaume, seigr des Jalliets, en faveur de qui il fut reconnu en 1621 (Arch. de la Savoie). (Voir aussi au Tableau IV la note relative à la montagne de Cristin à la Gieltaz et ce qui concerne Philibert, fils (?) d'Antoine, seigr des Jalliets.)

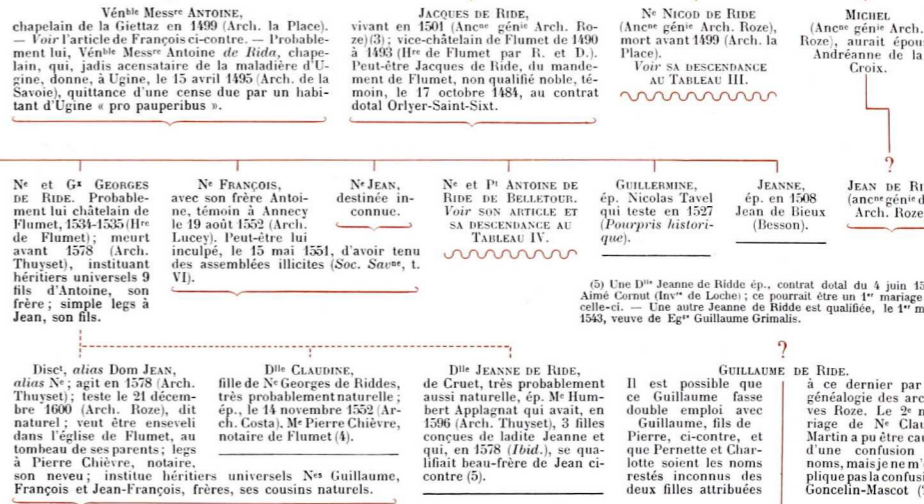
V. N° PHILIBERT, dit fils naturel de Guillaume dans une ancienne généalogie, pas dit dans une autre. Chanoine de la Collégiale de Sallanche. Peut-être Mess^{rs} Louis de Riddes, curé de Saint-André, présent, à Boège, au testament de N° et P^{re} Alexandre de Montvagnard, le 13 décembre 1580 (Arch. Thuyset). Il est témoin à un acte à Sallanches le 17 octobre 1619 (Arch. cure Saint-Nicolas-la-Chapelle).

Discret PIERRE de Rida, syndic et mandataire des bourgeois et des jurés de Flumet en 1424 (H^{te} de Flumet par Rabut et Dufour). Probablement Pierre de Ride, notaire, en 1444, à Flumet, chargé, avec les mêmes prératives, d'authentifier les actes de Jacques ci-contre (Titres Bonnefoy) et qui extrait l'acte de 1429 (Arch. Pensa). Peut-être lui, élu procureur, le 13 novembre 1449 (Arch. Morand), par N° Claude de Challes; mandataire le 7 janvier 1454 (Arch. la Fléchère); lui aussi, peut-être, qualifié, le 26 novembre 1449, Pierre de Ride « l'ancien » dans un abornement de biens à Flumet.

TABLEAU I.



(1) Ce sont ces biens, je pense, qui, le 27 avril 1519 (Arch. Roze), qualifiés: revenus dus en raison de certaines acquisitions faites des N° Tavel, étaient l'objet du différend existant entre Balthazard et Gaspard de Ride, d'une part, et Mermet de Ride, leur cousin, d'autre part... (2) Le 14 avril 1520 (Arch. Roze), elle, veuve et tutrice de Claude, Georges, François, Jean et Antoine, ses enfants, transige avec N° Pierre, son fils aîné... (3) Une D^{ne} Jeanne de Riddes ép., contrat dotal du 4 juin 1548, Aimé Cornut (Inv^{te} de Loche); ce pourrait être un 1^{er} mariage de celle-ci... (4) M^r Pierre Chièvre, notaire, et Spec^{te} Claude de Riddes reçoivent un acte, le 25 septembre 1596 (Titres Bonnefoy), où figure Guillaume de Riddes, seigr des Jalliets (Tableau IV).



(3) Je citerai à plusieurs reprises dans ce tableau et dans les suivants une ancienne généalogie des Riddes, provenant des archives Roze. Cette généalogie est très généralement exacte; j'ai pu la constater pour les personnages au sujet desquels il nous reste des documents authentiques... (4) M^r Pierre Chièvre, notaire, et Spec^{te} Claude de Riddes reçoivent un acte, le 25 septembre 1596 (Titres Bonnefoy), où figure Guillaume de Riddes, seigr des Jalliets (Tableau IV).

II. N° PIERRE DE RIDE, notaire. Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Il reçoit, en 1499, le laod fait par François, son frère, et y est en même temps qualifié noble; il exerçait à la Gieltaz. Il ép. Louise de Bieux (Pr. Mss. Besson). Probablement lui qui teste le 14 mai 1501 (Inv^{re} de Loche). Il était mort avant 1503.

III. N° BALHAZARD de Ride. En 1503, Mermet, leur cousin, au nom des enfants mineurs de Pierre et au nom de Guillaume et Jacques, frères (ses oncles), présente un chapelain pour la chapelle des S.S. Claude, Fabien et Sébastien, de Saint-Nicolas-la-Chapelle, dont le dernier recteur, Jean de Ride, venait de mourir (Titres Bonnefoy). Le 21 septembre 1513 (Notes de l'Abbé Gonthier), N° Mermet, François, Gaspard et Balhazard de Ride présentent Ege^s Claude, fils de François de Ride, comme recteur de ladite chapelle. Le 27 avril 1519 (Arch. Roze), ils passent avec leur cousin Mermet un accord au sujet de certains revenus procédés des Tavel in *cotestico monte jometo*; fait à Flumet. N° Mye Portier de Charrière qui reçoit une dot de 1.000 fl. d'or. Elle était morte avant le 6 mars 1578; mais peut-être convola-t-elle en 2^{es} noces, car elle est qualifiée, en 1571, veuve, en 1^{er} noces « du dit Balhazard (Ibid.) ». Lui, vivant en 1556 (Arch. la Place), mourait avant le 29 décembre 1571 (Arch. Roze).

R^e Mess^{rs} PIERRE, IV. N° NICOLAS DE RIDDE. N° JEAN DE RIDDE. PEINETTE DE RIDDE, de la Gieltaz (1), ép., avant le 6 mars 1578 (Arch. Roze), N° Jean-Jacques de Ride, comme mari de D^{ne} Pernette de Ride, 600 fl. pour tous legs faits aux dits mariés par N° Mye Portier, leur mère, à cause de la dot de ladite N° Mye, laquelle dot est entrée dans la maison de feu N° Balhazard, leur père, et aussi parce que ledit Bongain reste chargé des bienfaits et funérailles à la forme du testament; fait à la Plagne; témoins: N° Guillaume de Ride (fils de Pierre) et N° Guillaume de Ride, seigr des Jalliets. D'après la généalogie des archives Roze, l'épouse Charlotte du Fresney qui pourrait être Charlotte, fille d'A-médée. La même généalogie indique le nom de son fils, mais n'indique pas le nom de sa femme. D^{ne} Charlotte de Crans dont il n'eut point d'enfants. Il testa le 27 octobre 1587, codicilla le 8 octobre 1615 et mourut le 12 janvier 1616 (Mss. Besson). Guillermine de Bongain, une des filles qu'il eut de son mariage avec Pernette, épousa N° Jean de Riddes, de Saint-Gervais.

(1) Bien qu'il ne soit pas dit expressément dans l'acte du 6 mars 1578 que Pernette soit la sœur de Pierre, Nicolas et Jean, les termes de l'acte ne me laissent aucun doute sur la parenté que je consigne ici.

AMÉ DE RIDDE (Gén^{re} des Arch. Roze). Destinée inconnue. V. GUILLAUME DE RIDDE (Gén^{re} des Arch. Roze). Habilement Guillaume, fils de Jean de Ride, habitant à la Gieltaz, qui, le 15 janvier 1621 (Titres Bonnefoy), vend à Jean-François de Ride, seigr de Charbonnière, ses droits sur des moulins placés sur le nant du Verney et attribue le prix de cette vente à la réparation de sa tour conformément à un prix fait du 21 février 1621 (Ibid.). Peut-être Guillaume de Ride qui ép., en novembre 1609, conventions matrimoniales du 10 juillet 1609 (Arch. la Serraz), D^{ne} Etienne-lette du Fresney, fille de feu N° Jean du Fresney. Elle testa le 10 novembre 1610. D'après la généalogie Roze, il aurait eu 3 filles dont les alliances ne sont pas indiquées. Cependant Etienne-lette ayant testé en faveur de son frère et de sa mère, il semble bien qu'elle n'ait pas eu d'enfants. JEANNE. CHARLOTTE. JACQUEMINE.

N° NICOLAS DE RIDDE. N° JEAN-JACQUES DE RIDDE. N° JEAN-FRANÇOIS DE RIDDE. MARTIALE. N° NICOLAS DE RIDDE. Elle aurait, d'après le même document, épousé N° Claude, seigr du Chastel. N° NICOLAS DE RIDDE, fille de N° Nicolas de Rides, de Saint-Gervais. Elle figure aussi sur le registre de confrérie de Magland entre les années 1609 et 1635. Mais, pour elle plus encore que pour Claude et André ci-contre, je reste sur une réserve prudente, la qualification de Rides, de Saint-Gervais, semblant la rattacher à la branche de Cupelin. Elle ép., à l'église de Magland, le 25 novembre 1610, N° Michel-Nicolas Fornier, de Cluses (Arch. cure de Magland).

TABLEAU II.

N° GUILLAUME DE RIDE, voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

ép. D^{ne} Pernette de Gilly, de Tournon, qui était vivante en 1520. Il fait une donation à sa femme le 18 mai 1499 (Inv^{re} de Loche) (2) et était mort avant 1516. Peut-être lui qui teste le 19 juin 1505 (Inv^{re} de Loche).

N° CLAUDE DE RIDE, seigr de Robin. Il est mention, dans un acte du 27 avril 1516 (Titres Bonnefoy), d'un achat de biens qu'ils font, avec leur mère, à Saint-Nicolas-la-Chapelle. Il est témoin, le 27 avril 1519 (Arch. Roze), à l'accord que font entre eux ses cousins Balhazard, Gaspard et Mermet au sujet de biens provenus des Tavel. Le 1^{er} décembre 1536 (Arch. Thuyset), N° Claude, fils de feu N° Guillaume de Ride, donne à Jean de fago une quittance de fidéjussion; fait à Marlioz. C'est lui, probablement, N° Claude de Ride, châtelain de Sallanche, qui, le 14 mai 1543 (Arch. Thuyset), préside à la nomination des syndics de la ville. Il ép. Claudine de Montfort et, le 19 juillet 1529 (Inv^{re} de Loche), donne des assurances pour la dot et l'augment de sa femme. N° Andrée, fille de feu N° Michel Deleux, et N° Antoine Deleux, lui font une donation le 15 juillet 1544 (Titres Bonnefoy). C'est lui, sans doute, N° Claude de Ride qui teste le 19 juillet 1552 (Inv^{re} de Loche).

N° NICOLAS DE RIDE. Il figure dans la généalogie des archives Roze comme 3^e fils de Claude de Ride, mais le nom de sa femme n'y est pas indiqué. Le 6 août 1575 (Titres Bonnefoy), N° Nicolas, fils de feu N° Claude de Ride, rétrocède à Jean du Fresney, de Saint-Gervais, les droits par lui acquis, le 23 juillet 1573, de N° Jeanne de Cupelin, veuve de N° Charles de Bréviz, sur la succession de N° Laurent de Cupelin, son père, de Jeanne de Boege, sa mère, et de Jean-Améd, son frère, se réservant cependant un sixième de ces droits. En 1578 (Arch. Thuyset), aux assises de Montjoye, ladite Jeanne plaide encore contre N° Nicolas de Ride. Parmi les noms des enfants qui lui sont attribués par la généalogie Roze, ceux de Claude et d'André semblent vérifiés par d'autres documents. Nicolas pourrait être « M^r de Ride » dont il est question ci-dessous (3).

N° AMÉ DE RIDE, seigr de Robin et coseigr de la Val des Clets, dès 1581 (Arch. Roze). Il épouse, avant 1557, Françoise, fille de N° Humbert des Clets et de Catherine de Poypon (Arch. Monthouz). Catherine de Poypon, veuve des Clets, passe procuration à Amé de Ride, son gendre, le 5 mars 1557 (Pr. Malle). Le 22 août 1576 (Arch. Thuyset), avec ses beaux-frères Livron et Sacconex, il vend à Louise Pobel, femme de N° Charles Veillet, la seigneurie de Manigod « qui souloit appartenir au feu Baron des Clez ». Le 29 juin 1581 (Arch. Roze), avec ses cousins, enfants de Gaspard, il fait procéder à la rénovation de leurs rentes procédées de la Croix rière le mandement de Flumet et de celles procédées de Chissé, Martini et Pignet et Deride. Spec^{le} Seigr M^r M^r MAURICE DE RIDE, coseigr de la Val de Bozel; docteur ès lois, juge-maje de Tarentaise, conseiller de S. A. par Patentes du 25 octobre 1583. Il est présent au contrat dotal de Jean, fils de Mermet de Ride, en 1552. Il ép., contrat dotal du 30 juin 1548 (Inv^{re} de Loche), D^{ne} Georgine de Saint-Jacquemoz, fille de N° François de Saint-Jacquemoz et de Georgine Piquet de Bellegarde (Pr. Mss. Besson). Il était présent, le 22 février 1574 (Arch. Blay), au contrat dotal de Thomassine, fille du susdit Jean de Ride, avec Jean du Verger. Le 3 janvier 1572 (Arch. Loze), il achète de M^r François de la Rive, héritier de D^{ne} Anne du Verger, des biens en Tarentaise, paroisses des Tours, du Boys, de Brides, etc. Le 22 avril et le 22 juillet 1573 (Ibid.), il achète de D^{ne} Marguerite de Marrix des dimes en la Val de Bozel et des vignes au territoire de Boys. Il était mort avant le 14 janvier 1578 (Arch. Roze).

(2) L'inventaire de Loche porte, aussitôt après cette donation, l'indication suivante, sans date: « Jeanne-Françoise de Ride était fille de Claude »; il s'agit peut-être d'une sœur de Nicolas, Améd et Maurice. (3) Les noms de Claude et d'André figurant sur la généalogie des archives Roze ne sont accompagnés d'aucune qualification. Il est donc très possible que ce qui est porté ici à leur sujet s'applique à un autre Claude et à un autre André. La réunion de leur nom et de celui du père de l'un d'eux sur un registre de confrérie, à la même date, me semble seulement indiquer qu'il devait y avoir entre Claude et les deux autres un lien de parenté assez proche. Ce qui est porté à la date du 6 août 1575 (Titres Bonnefoy) dans l'article de Nicolas pourrait se rapporter à un Nicolas qui serait fils de Claude de Rides, de Saint-Gervais, degré IV du Tableau VII, et qui pourrait aussi bien être le « M^r de Ride » de la cure de Magland.

SEIGNEURS DES JALLIETS, DE BELLETOUR DE CHARBONNIÈRE, DU ROSEY, ETC.

III. N° et P^e ANTOINE DE RIDÉ, de la ville de Flumet.

Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I. Seigr de Bellecour et des Jalliets, coseigr de Servoz, de Marthod et Cornillon, etc. ; maître d'hôtel de S. A. Il devait être le 6^e fils ; c'est à ce rang qu'il est cité dans les deux actes de 1520, sous la tutelle de sa mère. Il ép., contrat dotal du 26 août 1545 (Pr. de Malte, Arch. Viry). D^{ne} Claudine, fille de N° Jean-François de la Croix et de D^{ne} Antoinette, fille de N° Claude de Mareste, baron de Lucey (Pr. Mss. Besson, Arch. Costa, Armoir^e de Loche). Il prête hommage en 1563 (Notes des Arch. Roze). Avec N° Jean de Loche, chacun pour une moitié, il achète, le 27 septembre 1565 (Arch. de Charosse et Montjoie) et le pays de Servoz, les m. et m. empire, h., m. et b. jurés de Servoz en Faucigny, entre les mandements de Charosse et Montjoie, ainsi que toutes les maisons-fortes, granges, terres, vignes et biens ruraux, hommes, hommages, hiefs, etc., en toute la juridiction de Servoz, mandements de Sallanches, Charosse, Montjoie, Flumet, Cluses, la Bonneville et en tout le pays de Faucigny, pour 4.000 écus d'or du Roi de France, dont quittance. Il assiste, en 1574, à la publication d'un arrêt rendu en faveur d'André de Ridé, curé de Flumet. Le 19 mai 1574 (Arch. la Serraz), N° et P^e Jean de Loche, bailli du Faucigny, et Antoine de Ridé, de Flumet, coseigrs de Servoz, achètent de Mess^{rs} François de Beaumont, baron des Adrets, chev^e de l'ordre du Roi Très Chrétien, tous les biens qu'il possède « des la ville de Cluses en bas », maisons, granges, hiefs, hommes, hommages, etc., à lui appartenant comme cause ayant de Dame Anne de Sassenage, Antoine Cluses en bas ». Mess^{rs} François de Beaumont, Georges, Claude, Georges, Jean-François, Georges, Claude et André, enfants de feu N° Antoine de Riddes, de Flumet, de l'avis de N° Guillaume de Ridde, leur cousin, de N° Jean-François de la Croix, leur oncle maternel, de N° François de Pobel, seigr de Chassel, de N° Claude Bieux, leurs parents et amis, font, de nouveau, le partage de leurs biens paternels (1).

N° et G^e ANDRÉ DE RIDÉ, cité le 6^e fils dans la quittance de 1578 et les partages de 1580. Il était maître d'hôtel de S. A. (Arch. Roze) ; et, d'après une note de M^r de Foras, sans indication de provenance, gouverneur d'Arloz (?) en 1599. Il était mort avant le 24 juillet 1599.

Par le décès de Georges, Claude et André, frères, leurs biens advinrent, par héritage, à Guillaume, François et Jean-François, leurs frères, qui partagent ces biens le 24 juillet 1599 (Arch. Roze). Guillaume a les rentes provenant des trois frères décédés, les rentes de Chissé, la dime de Crest-Volland, etc. ; François a la dime de Contamine, etc. ; Jean-François a le grangeage et les moulins de la Fracette, le grangeage de la cour à Flumet, la dime de la Balme, rière Saint-Nicolas, etc., fait à Flumet.

Flumet (Besson), se réservant le « jus patronat » et, après lui à ses frères François-Nicolas, abbé de Tamié, puis par ordre de primogéniture, Saint François de Sales confirma cette fondation le 23 juillet 1606, lors de sa visite à Flumet. Guillaume teste le 23 août 1624 (Arch. Roze) ; ses biens passerent à ses frères et à leur descendance.

(2) Peut-être frère naturel de Jean-François ; pas dit. Il était témoin à Flumet le 23 septembre 1628. Je trouve aussi Mess^{rs} Nicolas de Riddes, praticien de Flumet en 1597 ; Mess^{rs} Nicolas, curial de Flumet en 1600 ; Mess^{rs} Nicolas, témoin, en 1608, à un inventaire de bijoux d'égise à Flumet. (3) Le 14 août 1617 (Arch. Thuyset), Rév^{erend} François-Nicolas de Riddes et N° François de Riddes, seigr de Bellecour, transigent avec Marie de Breul, femme de Bertrand de Gilly et ses enfants. L'abbé de Tamié restituera les biens offerts par Claude-Antoine de Gilly à Tamié et ceux qu'il a achetés personnellement ; François de Riddes relâchera la seigneurie de Marthod qui lui avait été vendue par Gilly (voir Tome III, p. 149). (4) Il s'était déclaré, vers 1699, acquéreur du domaine de la paroisse de Thiez ; mais il mourut peu après sans avoir payé et l'acquisition demeura sans effet (Note du Patrimoniaire Morand du 21 septembre 1715, Arch. Morand). (5) D'après une généalogie manuscrite de la cure de Saint-Nicolas, elle aurait eu un fils naturel dit : le Sieur de Vachon. Le 19 décembre 1711, Joachim de Vachon obtint du S. S. S. un arrêt contre N° Joseph de Crans, dans lequel est cité le testament de François-Nicolas de Riddes. Il est dit ailleurs que Marguerite fit une donation à son frère Antoine dans le huitième mois de sa grossesse, le 29 décembre 1688, et que Joachim Vachon (sic) naquit à Thiez le 31 janvier 1690 (Arch. Roze).

GEORGINE, ép. N° Pierre de Guibois, de Cluses. Elle et sa sœur reçoivent chacune 5.000 fl. par le testament de leur père. Son fils, Rév^{erend} Dom Pierre de Guibois, religieux feuillant, est légataire au testament de son oncle François-Nicolas.

FRANÇOISE, ép. 1^o Jean Menenc, recteur du collège de Cluses (Arch. Haute-Savoie), encore vivant le 25 novembre 1605 ; 2^o N° Gaspard de Capelin ; 3^o N° et Speich^{er} Claude-François Arpiaud, collatéral au Conseil de Genevois. Elle meurt de la peste, en 1629, au Petit-Brogny (H^{er} de Flumet par R. et D.).

N° et Rév^{erend} GUILLAUME, coadjuteur de son oncle François-Nicolas, abbé de Tamié, avec droit de future succession, dès 1614. Il lui succéda effectivement et fut abbé de Tamié dès le 25 août 1645. Son père lui légua 700 fl. de pension jusqu'à ce qu'il fut pourvu d'un bénéfice.

MARGUERITE. Son père lui constitue une dot de 11.000 fl. quand elle se maria, plus 600 fl. pour son trousseau et la layette de Suzanne de Viry, sa mère. C'est peut-être elle, Marguerite, dite sœur d'Antoine de Riddes, qui fut religieuse à Sainte-Marie de Seyssel ; contrat d'entrée en religion du 7 (ou 27) mai 1693 (Titres Bonnefoy) (5).

FRANÇOIS-NICOLAS. N° et Rév^{erend} FRANÇOIS-GASPARD. Ils n'étaient pas nés en 1625 ; ils étaient morts avant 1676. Leurs dettes seront payées par l'héritier universel de leur père. Seigr du Bouchet, sacristain du chapitre de Flumet et prieur de Sillingy, le 25 août 1672.

Un vieil arbre généalogique des Archi- vés Descotes lui donne encore les enfants suivants : MARIE, ép. de Cléradus de Genève, ANTOINE-GASPARD, JEAN-MICHEL, CHARLES, ANNE, religieuse.

(6) C'est peut-être lui Jean de Rides, gentilhomme savoisien, qui se signala par son courage à la prise de Bramuras, 2 octobre 1594 (Guichenon, t. II, p. 748).

TABLEAU IV.

(1) 1^o à Guillaume, qui a payé 400 fl. dus par tous pour les frais de N° Antoine et Jean, leurs frères, chev^e de Saint-Jean-de-Jérusalem, tous les biens riers les mandements de Sallanches, Passy, Montjoie, Cluses ; les biens de Servoz et des Jalliets (métraire à une demi-lieue de Sallanches) ; 2^o à François, les biens de Martens, Marthod, Gilly, Gemilly, la Forest, Utières, etc. ; 3^o à Jean-François, la moitié de la maison neuve de Flumet, sauf la salle et la moitié de la croûte au-dessus de la viorie, la grangerie de Cristolbe, la courie Carra, le clos de la Croix, la montagne du Petit-Blanchet, les moulins et rivages du Jorat, rière Mègeve, etc. ; 4^o à Georges, la possession de la Fracette et celles, « à l'après », appelées le Cartilliet et la Cour, 3 grangeages à Notre-Dame-de-Bellecombe, ceuses provenant des Chissé, Tavel et Martin, une part de leur vieille maison paternelle de Flumet avec entrée par la maison neuve, etc. ; 5^o à Claude, des biens à Notre-Dame-de-Bellecombe, la demi-montagne, lieu dit en Crétin, à la Giétaz, indivise avec leur cousin Guillaume de Ridde (après la mort de celui-ci, sa demi-montagne de Crétin fit retour à ses cousins et fut, le 29 avril 1620, Arch. Roze, l'objet d'une vente entre Guillaume, seigr des Jalliets, et François, seigr de Bellecour, son frère, la curialité et greffe de la meistralie de Flumet, rentes procédées des « N° Auchurin », celles procédées de la Croix, indivise avec les hoirs des N° Claude, Gaspard et Balhazard de Riddes ; l'autre moitié de la maison neuve, le curtil près de la Halle, etc. ; 6^o et dernière part, à André, la dime de Contamine, rière Flumet, tous les biens ruraux rière Mègeve, les rentes de Cassozin, indivises avec N° Antoine-Gaspard de Riddes, seigr de Blay, un chosal et une muraille dite « la tour d'Athurin » à Flumet, un « serieur » dans la maison de Guillaume, leur cousin, etc. Guillaume supportera toutes les charges, occasion de Jean et d'Antoine, chev^e de Malte, sauf la rançon ; tous les frais, occasion de Frère Nicolas de Ridde, leur autre frère, religieux en l'abbaye de « Syteual » ; les « aliments et nourriture de mariage » de Charlotte, Françoise, Nicolarde et Georgine, leurs sœurs. Ils reçoivent, le 20 mai 1578 (Arch. Thuyset), une quittance où tous les frères sont nommés : ce sont les 9 inscrits ci-dessous.

N° ANTOINE, nommé le 7^e dans la quittance de 1578. Il était, déjà en 1580, qualifié chev^e de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il fut commandeur de la commanderie de Savoie et gentilhomme de la chambre et maître d'hôtel de S. A. D'après diverses notes, il mourut âgé de 24 ans, probablement en 1608. Il serait mort en 1608, âgé de 40 ans. en Savoie, Piémont, Dauphiné et provinces voisines. Il mourut à Flumet le 25 (alias 12) août 1645 et y fut enseveli. Il avait, le 15 septembre 1644, augmenté d'une prébende de Flumet (3).

ILLUST^r et Rév^{erend} FRANÇOIS-NICOLAS. Il est cité le 8^e fils dans la quittance de 1578 et dans les partages de 1580. Il était, déjà en 1580, qualifié chev^e de Saint-Jean-de-Jérusalem, ce pendant ses preuves sont du 1^{er} septembre 1581. Il fut gentilhomme de la chambre de S. A. D'après diverses notes, il mourut âgé de 24 ans, probablement en 1608. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier, abbesse de Sainte-Catherine, en possession de son abbaye. Il fut, en 1629, délégué par l'abbé de Cîteaux pour la visite des monastères de l'ordre au S. A. et fut nommé sénateur de Cîteaux en Savoie, dès avant le 24 juillet 1599, il mit, le 1^{er} août 1629 (Sac. Savoy, t. XXIV), Pernette de Crizier,

V. N° JEAN-JACQUES DE RIDDES. Voir son ascendance au TABLEAU IV.

Coseigneur du Rosey; gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A.; il était, en 1625, lieutenant d'une compagnie de cavalerie pour le service de S. A. Le 24 novembre 1631 (Arch. Roze), il partage avec son frère François-Nicolas l'hoirie paternelle. Il a la maison-forte de Flumet, les masures de la maison vieille, le clos de la Croix, les biens de la Fracette, les moulins de Bellecombe, etc., les rentes procédés de Buttet et de Tondru...

MARGUERITE, ursuline à Sallanches. ANNE-FRANÇOISE, ursuline à Sallanches. VI. PIERRE-FRANÇOIS-GUILAUME, seigneur de Belletour, des Jalliets et de Bellecombe, coseigneur de Servoz et du Rosey; gentilhomme ordinaire de la chambre de S. A.; fils aîné, il n'était probablement pas né en 1625 et était mineur en 1642 (Arch. Roze)...

FRANÇOISE, fille naturelle de N° Pierre-Guillaume; légitimée par un testament de ce dernier. SUZANNE, elle ép. le 20 novembre 1684 (Arch. Monthouz). VII. CLAUDE-CHARLES, seigneur desdits lieux; héritier universel de sa mère; capitaine au régiment de Saluces...

de 17,680 fl. à bon compte de la constitution dotale de D^{ne} Philiberte. Elle meurt le 7 avril 1704, à 50 ans environ; lui meurt le 8 avril 1719 (R. P. de Saint-Théodule de Flumet).

CLAUDINE-FRANÇOISE, cohéritière de leur frère Rév^d Pierre-François; mentionnées dans un acte du 14 septembre 1758 (Arch. Morand). JEANNE-FRANÇOISE, née et baptisée le 20 janvier 1702 (R. P. de Flumet)...

d'Anne-Marie de Regis. Il meurt à 60 ans, le 22 novembre 1757 (R. P. de Flumet); Memoriam ejus in benedictionem erit ob eminentem ejus virtutem et probitatem qua omnium ei benevolentiam allicebant. Elle, veuve, et ses filles, dont deux étaient encore en tutelle, font un accord, le 12 avril 1766 (Arch. Roze)...

CHARLOTTE-LOUISE, née et baptisée le 14 janvier 1745; ép., le 20 février 1781 (R. P. de Flumet). MARIE-LOUISE-FRANÇOISE de Rid-des, née le 27, baptisée le 28 novembre 1743; elle prend l'habit des Ursulines à Sallanches le dimanche 7 février 1768 (Arch. cure de Flumet)...

TABLEAU VI. SEIGNEURS DE BELLETOUR, BELLECOMBE, ROSEY, SERVOZ, ETC.

N° NICOLAS DE RIDDES, ép. Claudine-Jeanne de Cornillon qui avait été baptisée le 30 septembre 1618 (R. P. de Reignier). MARGUERITE DE RIDDES, Ursuline à Sallanches, acte du 27 décembre 1658 (Titres Bonnefoy).

(1) Dans le premier contrat de mariage de Charles (degré VII) ci-contre, est cité comme témoin Claude de Banchville, comte de « Marteaux » (sic pour Marthod) et baron d'Héry. (2) Nunc « Verdette » et « Cartillet ».

Dom JOSEPH DE RIDDES, chev^r des Saints-Maurice et Lazare; cornette d'une compagnie de cavalerie au régiment de Mor le Prince de Garignan; gentilhomme de la Princesse de Savoie. Son père lui laisse, en préciput, une maison à Soucy dans la paroisse de Thiez, avec les vignes acquises par lui audit lieu de D^{ne} Annabe de Mandollaz...

N° JEAN DE RIDDES, Marseaux (alias de Marseaux, de Marteaux et de Marthod) (1). Il ép. Lucrèce Brunet de Boucy, qui, veuve, passe une reconnaissance le 9 juin 1628 (Arch. Manuel); elle est aussi citée, veuve, dans une vente de 1716. Jean était peut-être un fils naturel d'un de Riddes ayant des biens à Marthod.

PE-GEOR-LOUIS, JEAN-NICO-LAU-SUZAN-ROSENE, GES. prêtre. LOUIS. femme de N° Fontanel. ép. N° Perret.

FRANÇOISE, ép. le 4 mai 1696 (R. P. de Thonon). CHARLES-ANTOINE, fils aîné, né le 7 septembre 1686 (R. P. de Sallanches); mort le 26 août 1699. ANTOINE-PHILIBERT, né le 27 septembre 1688 (R. P. de Sallanches); coseigneur du Rosey...

MARIE-GABRIELLE, baptisée le 31 décembre 1678 (R. P. de Sallanches); ép., contrat dotal du 30 janvier 1704 (Com. de Mr Barbe). CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 19 mars 1680 (R. P. de Sallanches); religieuse annonciade à Thonon...

MARIE-FRANÇOISE-JACQUELINE, née en mai 1732 (sic) (R. P. de Cluses). JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH, né le 25 février 1731 (R. P. de Cluses). FRANÇOIS-ANTOINE, quelquefois aussi Antoine-François, seigneur de Belletour, de Servoz et du Rosey...

CHARLOTTE-MAURISE, née en août 1722 (R. P. de Cluses); mariée, le 19 août 1745 (Ibid.), à Egr^s Joseph-Augustin Violand. ANNE-MARIE-JOSEPHE, mariée, contrat dotal du 4 février 1749, à M^r Claude-Pierre Veuillet (ou Vulliet). Elle était morte avant le 12 avril 1766 (contrat dotal du 11 juin 1750, Arch. Roze)...

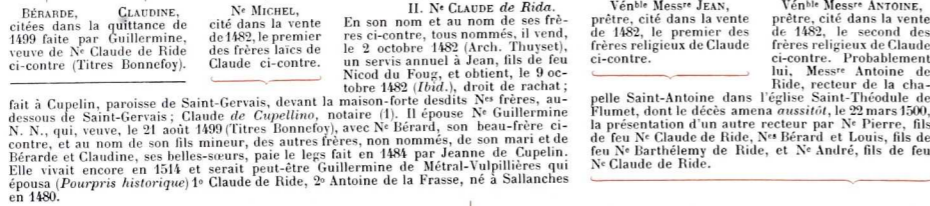
JEANNE-MARIE-JOSEPHE, née le 2 août 1758 (R. P. de Sallanches); ép., contrat dotal du 28 septembre 1785, le Président Gaspard Roze (Titres Bonnefoy). MARIE-CHARLOTTE-JOSEPHE, née à Thiez; elle ép. M^r Claude-Marie Hugard, le 14 août 1801 (Arch. Roze)...

LOUISE-CHARLOTTE, née à Thiez; elle ép. Jean-Baptiste Reydet avant le 21 août 1800. Il était, en 1818, interdit comme dément. JACQUELINE, D'après une lettre adressée à M^r Roze, cette fille était « bornée ». Cependant il semble qu'elle ait su écrire; son nom est souvent mêlé à celui de ses « sœurs » qui lui font une pension.

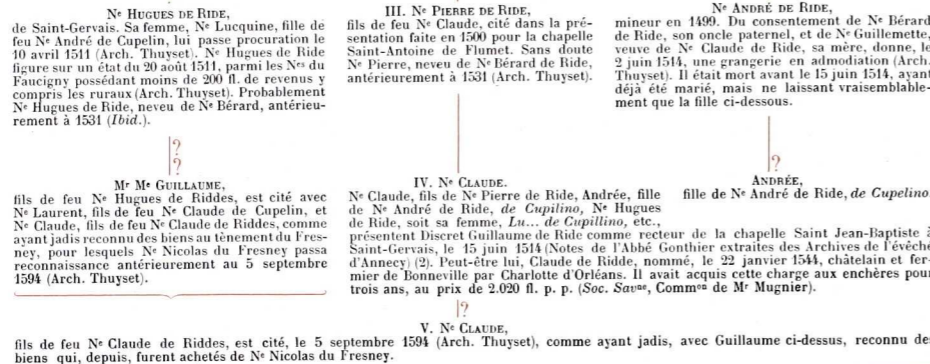
BRANCHE DE RIDDÉS DE SAINT-GERVAIS, SEIGNEURS DE CUPELIN.

I. N^o BARTHÉLEMY de Rida.

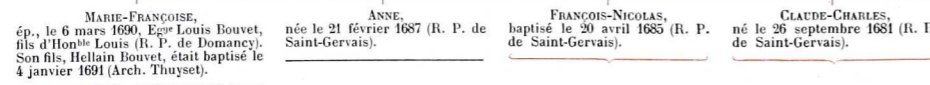
Il épouse, en 1438 (Titres Bonnefoy), Jeanne, fille de N^o Pierre de Cupelin. Probablement lui, N^o Barthélemy de Rida, mentionné dans la reconnaissance de Bernard, fils de feu Guillaume de Menthon, du 20 février 1475 (Fiefs), et peut-être aussi lui, Barthélemy de Rida, cosyndic de Flumet, mentionné dans les Patentes du Duc Louis du 16 juin 1452 (H^o de Flumet par R. et D.) (voir TABLEAU I). Jeanne teste le 25 février 1484 (Titres Bonnefoy) et lègue trois livres de rente à l'église de Saint-Gervais pour son anniversaire. Barthélemy était mort avant le 2 octobre 1482 (Arch. Thuysset).



(1) C'est la première date à laquelle j'ai trouvé les de Rida qualifiés nobles. Barthélemy y reçoit cette qualification bien que déjà décédé et bien que l'abolissement par le Prince soit de 1488.



Le registre des Entrées au Sénat (Soc. Sav^{tes} d'H^o et d'Arch^{es}, t. XXXVII) donne aux dates suivantes, 14 novembre 1617 : Antoine de Riddes, avocat nouveau, 14 novembre 1620 : Claude de Riddes, — 14 novembre 1714 : Antoine de Riddes, —



RIEU (RIVO). — Voir au SUPPLÉMENT.

RIGAUD. — Voir au SUPPLÉMENT.

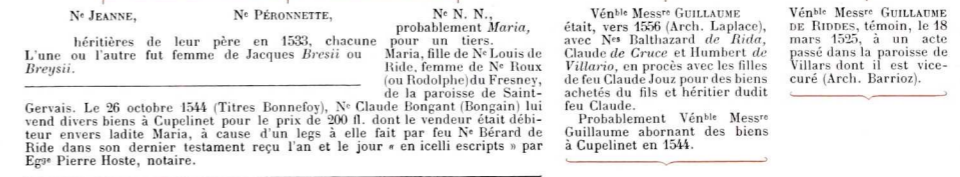
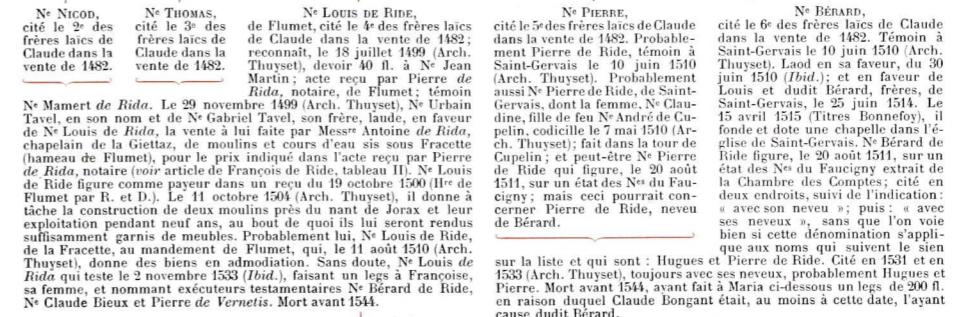
RIONDET. — Voir au SUPPLÉMENT.

TABLEAU VII.

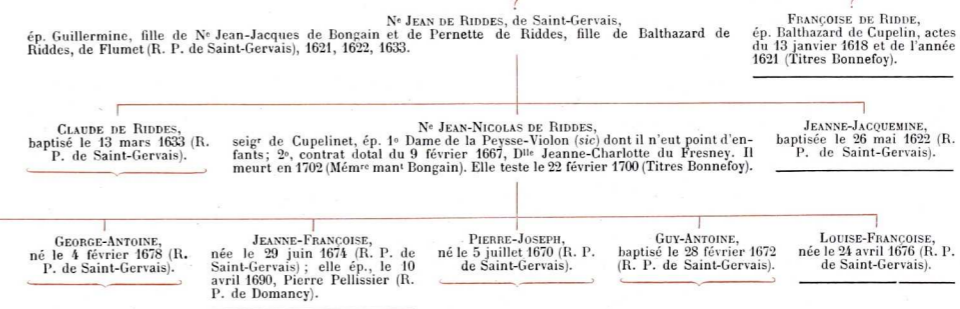
NOTE. — J'ai réuni dans ce tableau les membres de la famille de Riddes que l'alliance du premier d'entre eux et encore celle de deux autres avec la famille de Cupelin semblent avoir attirés à Saint-Gervais.

Après deux siècles, on les retrouve qualifiés : de Riddes, de Saint-Gervais, tandis que, jusqu'à la fin, les membres de la famille de Riddes, figurant aux tableaux précédents, ont été qualifiés de Riddes, de Flumet, où la branche aînée vivait encore dans son château à la fin du XVIII^e siècle.

Bien que l'existence et les noms des onze enfants de Barthélemy soient certains, l'attribution à chacun des personnages de ce tableau, de tout ce qui est énoncé dans leur article, ne doit être prise bien souvent que comme la solution la plus probable d'une question où aucune certitude n'est permise.



(2) Cet énoncé d'acte ne donne que des renseignements bien succincts sur la filiation; car si Pierre n'est pas mort, pourquoi est-ce Claude, son fils, qui paraît? Et encore André devait être bien jeune puisque son père André était mineur en 1499; elle devait donc être représentée par quelqu'un. Encore une fois, tout cela est extrêmement confus et incertain et la filiation n'est guère donnée que pour servir de cadre à l'inscription des actes.



NOTE: Au cours de l'impression de cet article, j'ai eu connaissance de trois demoiselles de Riddes qui furent religieuses à Mélan: 1^o JEANNE de RIDDÉS, prieure en 1322; 2^o JEANNE de RIDDÉS, religieuse en 1533; 3^o CHARLOTTE de RIDDÉS, religieuse en 1388.

RIVAZ. — Voir au SUPPLÉMENT.

RIVE (LA). — Voir au SUPPLÉMENT.

RIVIÉRIEULX DE CHAMBOST

COMTES DE VARAX, EN BRESSE; COMTES DE CHAMBOST, EN BEAUJOLAIS; SEIGNEURS DE MARCILLY, CIVRIEUX, LOZANNE, GAGE, PLAMBOST, LA DUCHÈRE, EN LYONNAIS, Etc.; COMTES DE LÉPIN, EN SAVOIE.



P. : d'azur à une rivière agitée d'argent courant en pointe, surmontée d'un croissant de même en abîme.



La paru à Lyon, en 1897, une généalogie de la famille Rivérieulx. D'après cet ouvrage, l'origine la plus probable de cette famille se trouve en Bourbonnais. Dès 1630, des Rivérieulx, natifs de Jaligny en Bourbonnais, vinrent à Lyon où leurs descendants occupèrent, au XVIII^e siècle, des charges consulaires. Hugues Rivérieulx de Varax fut Président de la Cour des Monnaies en 1740 et Prévôt des Marchands de 1745 à 1749. Claude Rivérieulx fut Échevin de Lyon en 1739 et 1740. Ce fut lui, sans doute, qui se fit délivrer un certificat d'échevinage, le 22 décembre 1740, pour jouir du privilège de la noblesse (Vital de Valons, *Origine des familles consulaires de Lyon*, 1863). Le 23 avril 1735, ledit Claude acheta la terre et baronnie de Chambost en Beaujolais.

Un de ses arrière-petits-fils, Hippolyte Rivérieulx, comte de Chambost, vint en Savoie, s'y maria en 1826, s'y fixa et obtint des Lettres de naturalité. Par ses deux mariages, il devint propriétaire des châteaux de Lépin, près du lac d'Aiguebelette, et de Chuet, en Faucigny. Sa famille continue en ces deux endroits.

Suit la généalogie réduite à ce qui intéresse la branche fixée en Savoie.

CLAUDE RIVIÉRIEULX, écuyer, échevin de Lyon en 1739 et 1740; acheta, le 23 avril 1735, d'Abraham de Thélis, baron de Chambost, seigr de Chastel, la terre et baronnie de Chambost-sur-Longessaigne, en Beaujolais.

DOMINIQUE-CLAUDE RIVIÉRIEULX, baron de Chambost, ép., le 5 octobre 1767, à Lyon, D^{lle} Marie-Anne Perrin.

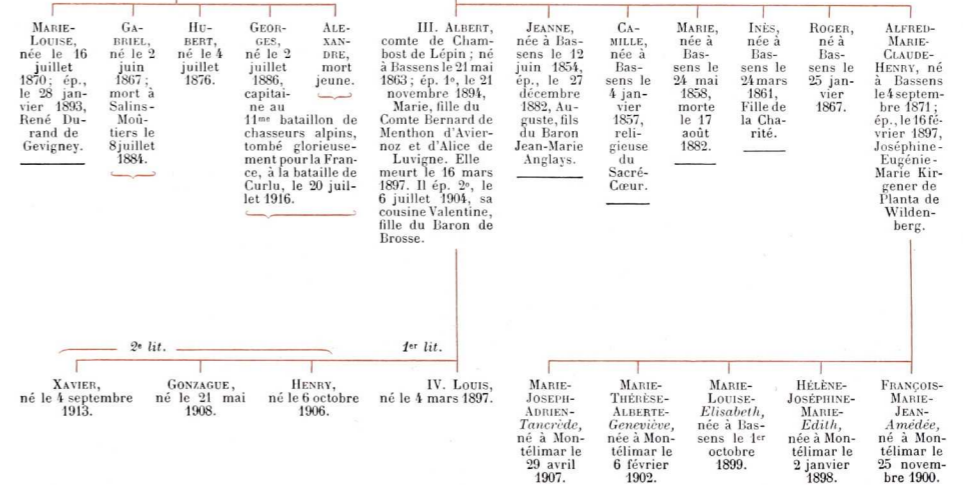
MESS^{rs} CLAUDE-MARIE RIVIÉRIEULX, comte de Chambost, chev^r de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Des services personnels rendus au Roi Charles X lui valurent d'être titré Comte et décoré de la bouche même du Roi. Il était né le 11 janvier 1769; il épousa Marie-Thérèse Gesse de Poysieu; il mourut le 13 février 1827.

I. CLAUDE-FRANÇOIS-HIPPOLYTE RIVIÉRIEULX, comte de Chambost, 2^e fils de Claude-Marie; né en France en 1801. Domicilié en Savoie depuis 1826, il obtint, le 14 avril 1848, des Lettres de naturalité pour la Savoie. Il épousa 1^{re}, à Chambéry, le 15 avril 1826, D^{lle} Anne-Louise, fille de Louis-Bonaventure Perrin, comte de Lépin, lieutenant-colonel-adjoint général d'armée, chev^r des Saints-Maurice et Lazare, et de Jeanny-Rose Sancet. Il épousa 2^e Gilberte-Isidore-Georgine de Planchamp de Cluses. Le Comte Hippolyte fut officier de la garde du Roi d'Espagne; député au Parlement sarde et chev^r des Saints-Maurice et Lazare. Il mourut le 3 mai 1873. Gilberte de Planchamp mourut le 18 décembre 1870, à 66 ans.

LOUIS, vicomte de Chambost, né à Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie), le 20 septembre 1839; ép., le 21 mai 1866, sa cousine germaine Marie Fenet de Monterno, fille de Gabriel-Barthélemy, comte de Monterno, et de Claudine Rivérieulx de Chambost. Il habitait le château de Chuet, où il mourut le 8 septembre 1919.

II. CLAUDE-MARIE-JEAN-LOUIS-TAUCRIDE, né le 30 janvier 1827, comte de Lépin, ép., le 26 avril 1853, Edith-Stéphanie-Simonne Favier du Noyer. Elle mourut en 1876. Lui mourut au château de Lépin le 12 décembre 1901.

MARIE-POLYÈNE-DAVIDICA, ép. Edouard, fils d'Auguste de la Barge de Certeau et de Françoise-Marie Pinet.



RIVOIRE

SEIGNEURS DE ROMAGNIEU, PRESSINS, LA BATIE-MONTGASCON, FAVERGES, EN DAUPHINE;
PONT-DE-BEAUVOISIN, DOMESSIN, ROCHEFORT, GERBAIS, BELMONT, LAY, EN SAVOIE; BRUSSOLES,
EN PIÉMONT, Etc.



P. : fascé d'argent et de gueules, à la bande de France (Guichenon ; *Armorial du Dauphiné*). D'après Franchi-Verney la bande est chargée seulement de 3 fleurs de lys d'or ; et l'*Armorial du Dauphiné*, qui donne aussi cette disposition, la déclare postérieure à celle des fleurs de lys sans nombre, la réduction de celles-ci au nombre de 3 ayant été opérée en même temps que celle qu'avait adoptée la Maison royale de France. Chorier donne aussi les 3 fleurs de lys.

D'après l'*Armorial du Dauphiné*, les armoiries primitives des Rivoire auraient été parlantes : d'or à trois rouvres arrachés de sinople. Leur devise et leur cimier en auraient gardé le souvenir (1).

Cimier : un chêne de sinople (*Armorial du Dauphiné*).

Devise : *NEC SI CÆLUM RUAT* (*Ibid.*).

Cri de guerre : Romagnieu ! (*Ibid.*).

(1) Il est possible que certain Rivoire, à une époque où les armoiries personnelles étaient encore fréquemment portées, ait usé d'un sceau orné de 3 chênes rouvres ; cette époque s'est étendue dans nos régions au moins jusqu'à la fin du xiii^e siècle. Mais dès 1311 (Arch. Turin), les armoiries de la famille Rivoire sont fixées dans la forme du dessin ci-dessus et je n'ai voulu mettre dans la lettre ornée ci-contre rien autre que l'expression d'une tradition familiale.



A famille Rivoire a pris naissance, comme race distincte, dans une contrée, Viennois et Petit-Bugey, qui, à cette époque, xii^e siècle, dépendait en grande partie des Comtes de Savoie ; son cri de guerre : « Romagnieu ! » rappelle une localité du bailliage de Novalaise ; un certain nombre de ses membres remplirent en Savoie, du xiii^e au xv^e siècle, des charges importantes ; beaucoup de leurs seigneuries appartenaient au sol qui demeura savoyard après 1355 ; la famille Rivoire eut enfin de fréquentes alliances avec les familles nobles de la Savoie. Sa place est donc marquée ici, au moins *in parte qua*, jusqu'à l'époque où les Rivoire, entraînés par les vicissitudes des temps et leurs intérêts, abandonnèrent leurs fiefs de Savoie.

On rencontre les Rivoire dès le xii^e siècle ; ils possédaient de nombreux biens en Viennois près de Saint-Jean-de-Bourney et furent bienfaiteurs de l'abbaye de Bonnevaux et du Temple de Vaux ; Guillaume Rivoire avait un *palatium* à Vienne en 1181. Cependant, dans ces mêmes chartes du Viennois, les Rivoire sont aussi indiqués comme ayant leur résidence au Pont-de-Beauvoisin (Cartul^{re} de Chalais) et le nom de cette dernière ville sert de qualificatif à plusieurs d'entre eux.

À Saint-Jean-de-Bourney, leurs biens sont entremêlés et parfois communs avec ceux des membres de la famille de Beauvoir qui les appellent *cognati* (1), 1191 (Cartul^{re} Bonnevaux). Au xiii^e siècle, ils ont une maison-forte au Pont-de-Beauvoisin et, comme les membres de la famille du Pont-de-Beauvoisin dont il est parfois difficile de les distinguer et à la même époque que ceux-ci, ils vendent au Comte de Savoie leurs possessions dans cette ville. Cette parenté certaine avec les uns et les autres m'a amené à faire figurer sur les tableaux généalogiques des Rivoire : 1^o quelques degrés des de Beauvoir, 2^o tout ce que j'ai pu trouver concernant les du Pont-de-Beauvoisin. Mais, en outre, les Cartulaires du Viennois nous font entrevoir une consanguinité plus étendue avec les Lagnieu, les d'Avressieux, les Saint-Genix, les Sires de Châteauneuf, etc. Je n'ai pas développé ce sujet ; la mise en évidence de cette origine commune sortirait du cadre de cet ouvrage et les conclusions n'en pourraient être que vraisemblables (2). L'*Armorial* n'est pas un ouvrage à thèses et je me contenterai d'exposer dans les pages qui suivent ce qui m'a paru être établi de façon certaine (3).

J'ai arrêté la généalogie à la fin du xvi^e siècle. Après cette date, les Rivoire n'apparaissent plus en Savoie. Déjà à cette époque, plusieurs branches s'étaient éteintes ; mais la famille se continua en France. Deux branches s'y éteignirent au xviii^e siècle ; une troisième branche, sur laquelle l'*Armorial du Dauphiné* donne quelques détails, subsiste encore en Dauphiné.

Presque tous les auteurs qui, jusqu'ici, ont parlé des Rivoire, les anciens comme les modernes, ont fait précéder le nom patronymique d'une particule. C'est là une erreur qui ne permet d'utiliser leurs travaux qu'avec une grande réserve (4). Et pourtant, l'absence de particule, même dans les textes originaux, ne donne encore pas des conclusions si formelles qu'il n'y ait jamais d'exception. J'en cite un exemple typique à l'article de Louis Rivoire, degré IV, tableau III. Au xii^e siècle, l'orthographe du nom était le plus généralement *Rovoyri* ; quelquefois *Rovoyrie*, *Rovoyria*, *Rovoiri*, *Rovoyre*, *Rovorie*, *Ravoyri*. *Rovoyri* équivaut à *Rouvoirie* ou *Rouvraie* et veut dire : emplacement planté de chênes *rouvres* comme chênaie, hêtraie, fresnaie, etc. (5). Il était donc tentant de le faire précéder des mots de *la*. Je l'ai trouvé écrit ainsi dans la charte 46 du Cartulaire du Temple de Vaux et dans la charte 69 du Cartulaire de Bonnevaux.

Au xiii^e siècle, l'o initial se transforme en e, quelquefois en a et *Rovoyri* devient *Revoyrie*, même *Reyverri*, puis *Ravoyrie*, *Ravoerie*, *Ravoeriz*, *Rauveyrie*, *Reyvorie* et enfin *Ryvoirie*, *Rivoyre*, *Rivoire* et *de Rivoyre* (1581, Arch. Thuysset). Je n'ai trouvé que très rarement aux époques anciennes la lettre i comme voyelle initiale. Dans le Cartulaire de Savigny, le nom est écrit deux fois : *Rivori* et *Rivoiri* (6). M^r l'abbé Perrin a donné, en 1894, dans le *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des Diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers* une histoire du Pont-de-Beauvoisin où il a inséré une généalogie des familles Rivoire et du Pont-de-Beauvoisin (7).

(1) Faut-il prendre le mot dans le sens étroit et admettre qu'ils sont parents par alliance ? C'est possible. Mais la communauté de biens et d'intérêts est telle qu'il me semble difficile que le seul mariage d'un Rivoire et d'une Beauvoir ait eu des effets aussi étendus.

(2) Sans vouloir en rien diminuer la valeur de ces théories qui ouvrent sur l'horizon encore bien obscur de ces époques reculées des aperçus très attrayants, riches parfois en combinaisons séduisantes, je dois en laisser l'usage à d'autres à qui leur haute science permet certaines audaces de précurseurs, et me retrancher dans la tâche plus modeste du successeur qui se maintient dans les chemins battus par ses devanciers.

(3) Je ne doute pas que beaucoup de personnages manquent aux tableaux qui suivent ; leur recherche m'eût entraîné trop loin, hors de Savoie, et sans profit pour l'histoire de ce pays.

(4) Voir l'article « La Rivoire » (t. V, p. 79, texte et notes 1 et 2).

(5) Cf. Du Cange. *Rovoria* = *Roboretum* = *quercetum* = *locus roceribus consitus*. Chorier déclare qu'il a trouvé dans un ancien cartulaire le mot *quercetum* joint à *Rovoria*, comme n'étant qu'une même chose.

(6) Certain exemplaire de ce cartulaire portait même, paraît-il : *de Rivori* et *de Rivoiri*. Le seul fait que le *de* manquait dans les autres exemplaires me fait croire que *de Rivori* était une faute de copiste ; car il était plus *instinctif* d'ajouter la particule que de la faire disparaître.

(7) Je cite à plusieurs reprises cet auteur, en lui laissant, suivant l'habitude de l'*Armorial*, la responsabilité de ce qu'il avance. Les manuscrits de Guichenon aux archives de Turin renferment aussi des généalogies Rivoire ; je n'ai pas utilisé ces dernières pour mon travail.

seigneur de Romagnieu, père de Berlion Rivoire, vivait à la fin du XI^e siècle (Carte de la Chartre des Portes d'après M^r Baudi di Vesme).

ARCHIBODUS. Aymon de Rivoire, avec Archibodus, son frère, donne, en 1116, à la Chartreuse de Portes certains territoires dans les limites de la Chartreuse (Testament de Bernard de Varey, transcrit dans les Annales cartusiennes; Comm^e de l'abbé Joly). C'est à cet Aymon et à Aymon de Varennes qu'est adressée par ledit Bernard de Varey la lettre: de fuga seculi. C'est peut-être le même personnage que Aymon Rivoire ou Rivoiri qui est témoin à des donations faites à l'abbaye de Savigny vers 1121 et le 11 mars 1134 (Carte de l'abbaye de Savigny). C'est probablement lui encore, Aymon de Rivoira, qui est cité, aussitôt après Aymon et Hugues de Varennes, parmi les bienfaiteurs de la Chartreuse d'Arvières (Guichenon, Br. et B.).

WILLELME de Laagneu, vivait au Pont-de-Beauvoisin entre 1136 et 1140 et était garant de Willelme d'Ameyzin à l'égard de l'abbaye de Chalais pour la donation faite par ledit d'Ameyzin à ladite abbaye de ses droits sur les biens antérieurement donnés par Ponce et Saiffrey d'Avressieux (Carte Chalais). Sa garantie est fournie en même temps et au même titre que celle de Humbert de Belmont. Sans rien préjuger de ce qu'était cet Humbert de Belmont, il faut remarquer que Belmont faisait, un siècle plus tard, l'objet de vente et d'échange entre le Comte de Savoie et les Rivoire-du Pont qui y avaient certainement des droits antérieurs à cette vente. La garantie du dit Willelme est tout à fait du même ordre que celle que, en 1174, Willelme de Laagneu, probablement son fils, et Pierre Rivoire donnent ensemble, à Pont-de-Beauvoisin, en faveur de Ponce d'Avressieux. Et je pense que ce Willelme pourrait être le père et grand-père des Willelme Rivoire ci-dessous et l'oncle des Willelme de Bellovidere ci-contre.

WILLELME Rovoyria. C'est lui, sans doute, W. Rovoyri qui possédait en 1181, à Vienne, un palatium dans lequel est fait un acte par Ervisius de Beauvoir (Carte Bonnevaux). Fidéjusseur, en 1183, à une donation faite à Bonnevaux par Willelme de Neyreu (Ibid.). Il possédait, en commun avec Berlion de la Tour, Amédée de la Poipe, etc., des droits sur la dime de Biol (6 kil. ouest de Virieu); avec les autres copropriétaires dont Burnon Rivoire (son frère peut-être, mais pas dit) cité après lui, il fait, en 1185, en faveur de l'église de Vienne, abandon de ses droits sur cette dime; l'acte est passé à Sylve-Bénite (Charvet, H^{is} de la Sainte Eglise de Vienne). Je le crois frère de Burnon ci-contre et je pense qu'il faut l'identifier comme pour Willelme ci-dessus, son père sans doute, avec Willelme, qualifié de Lagnieu, mais habitant Pont-de-Beauvoisin, qui faisait cause commune avec Pierre Rivoire dans la fidéjussion qu'ils donnent aux d'Avressieux en 1174 (Carte Chalais). Dans ce même acte, trois autres fidéjusseurs sont Giroudus, Guido et Anselmus de la Palu, lesquels sont désignés, quelques lignes plus loin: tres reliqui fratres ejusdem Poncii de Avriceu, id est Giroudus, Guido et Anselmus, lesquels, comme Obsides, séjournent infra la Palu.

ERMENGARDE, qualifiée fille de Pierre Rivoire et de Bonafilia, sa femme; présente à la donation faite par son père à Bonnevaux en 1181.

MARTIN, cité le 3^e des fils de Pierre Rivoire; doit être le même personnage que Martinus de la Rovori, témoin à une donation (s. d.) faite au Temple de Vaux par Willelme de Penosas.

GAUFREDUS (al. Joffredus), cité le second des fils de Pierre Rivoire, dans les chartes du Temple de Vaux et de l'abbaye de Bonnevaux. Movit querelam à Bonnevaux pour des terres venant de Hugues de Miribel et de Nantelme de Falverio, disant qu'elles étaient de son hief; puis abandonne toute réclamation en novembre 1209. Qualifié cognatus des de Beauvoir.

WILLELME Rovoyria, devait être le fils aîné; toujours cité le premier quand il paraît avec ses frères dans les chartes du Temple de Vaux ou dans celles de l'abbaye de Bonnevaux, en 1171, 1178, etc. Le 6 des nones de mai 1191, il laude, qualifié cognatus des de Beauvoir, la donation faite par Willelme de Beauvoir. Il est témoin, en 1195, à un acte par lequel Felicia, femme d'Ervisius de Bocsozel, fait une donation à Bonnevaux. Il est, en 1209, fidéjusseur pour son frère Gaufred dans l'apaisement d'un différend qu'avait celui-ci avec Bonnevaux.

SIBOUD, qualifiés duo parvi pueri de Pierre Rivoire, dans une donation faite par celui-ci au Temple de Vaux (vers 1170); présents à la donation faite par ledit Pierre à Bonnevaux lors de son départ pour la croisade des Albigeois.

PIERRE, qualifié fils de Burnon et neveu de Siboud, est témoin, en 1163, à une donation faite à Bonnevaux par Drodon de Beauvoir, élu de Lyon.

PIERRE ROVORIA, qualifié fils de Burnon et neveu de Siboud, est témoin, en 1163, à une donation faite à Bonnevaux par Drodon de Beauvoir, élu de Lyon.

Un Guillaume qui devait être seigneur du Pont-de-Beauvoisin et sa femme Ancilia font donation, le vendredi... septembre 1060 (?) (Carte de Saint-André-le-Bas, charte n^o 240), au monastère de Saint-André-le-Bas de l'église Castelli du Pont avec le champ où elle est bâtie, etc. Ce Guillaume est connu, dit l'abbé Perrin, par la charte de fondation du prieuré de Sainte-Marie.

SIBOUD, Siboud du Pont est témoin à la Carta decime Emonis de Miolano in parrochia S^{ti} Petri (Carte de Saint-André-le-Bas, charte n^o 227). D'après M^r Baudi di Vesme, cette charte doit être attribuée à l'an 1130 et non à 1090.

TABLEAU I.

(1) Comment pourrait-on mieux prouver la communauté de biens qui existait entre les Rivoire et les de Beauvoir. Je ne cite que les actes où Drodon agit avec les Rivoire; son nom apparaît à tout instant dans le Cartulaire de l'abbaye de Bonnevaux. Mon intention n'est pas de donner ici un fragment de la généalogie de Beauvoir, mais uniquement de permettre au lecteur de comprendre l'enchevêtrement des actes cités aux articles des Rivoire contemporains, et communs avec les Beauvoir.

DRODON de Bellovidere, laude, en 1160, le legs fait par son frère Siboud, in extremis suis à l'abbaye de Bonnevaux: ... « veni cum Petro Rovoria coram domino Guigone abbate et propter hoc (son approbation faite sans doute au nom des ayants droit sur cette donation) mille solidos habui et Petrus Rovoria centum, et Burno et Synfredus fratres ejus centum... » (Carte Bonnevaux) (1).

Il était élu de Lyon en 1163 et, avec l'approbation de son neveu Willelme, il fait un don à Bonnevaux dans lequel interviennent Siboud Rivoire et son neveu Pierre, fils de Burnon. Ceux-ci fecerunt simile donum jubente me Drodone. La même année, pro utilitate nepotum meorum, Willelmi et Drodonis, Villam Bonnevalis vendens ac donans à ladite abbaye, il fait transporter les habitants de ce lieu en une autre villa lui appartenant où il leur fait bâtir des maisons. Pierre Rovoria et Rostang de Colungis sponderunt in fide.

SIBOUD de Bellovidere, ép. Marie N. N. qu'il veuve, avec son fils Drodon, laude, en 1191 (Carte Bonnevaux), un legs fait à Bonnevaux par son autre fils Willelme. Siboud était mort avant 1160, époque à laquelle Drodon, son frère, laude un don fait en faveur de Bonnevaux par Siboud in extremis suis.

SYNFRED Rovoyria (et Rovoria), reçoit, comme son frère Synfred, 100 sols de Bonnevaux en 1160. Il est (s. d.), avec Boson de Bour-nay, fidéjusseur pour Aymon de Bocsozel dans l'apaisement de la querelle cherchée à Bonnevaux par Guenisius de Bocsozel et ses frères in terra de Strambino, in parte Humberti de Bellagarda, apaisement qui survient, mediante Petro Rovoyria qui sororem suam habebat sororem. Il est témoin à un paiement fait à Bonnevaux par Guido de Vireu et son frère Humbert (s. d.). Avec Guillaume Rivoire, il cède, en 1185, à l'église de Vienne ses droits sur la dime de Biol.

(ou DREUX) RIVOIRE: il était chanoine de l'église cathédrale de Vienne et fut, en septembre 1202, témoin à la donation faite par l'archevêque Aynard en faveur de l'église de N.-D. de l'Isle-sous-Vienne (Charvet, Histoire de la Sainte Eglise de Vienne). Drodon est donné par l'abbé Perrin comme vivant en 1160 et 1208. Je le pense frère de Pierre, de Siboud, etc., particulièrement à cause de son nom qui rappelle celui des Drodon de Beauvoir, oncle et cousin des dits Pierre et Siboud.

DRODON de Bellovidere, neveu de Drodon, élu de Lyon, lui-même patruus de Siboud et Willelme, il laude, avec Marie, sa mère, le 6 des nones de mai 1191, le legs fait par son frère Willelme. Il est, avec Willelme Rovoyria, fidéjusseur, en 1183, à une donation faite à Bonnevaux par Willelme de Neyreu. Je pense que c'est lui, Drodon de Bellovisu, clericus, qui est, avec Drodon de Bour-nay et Willelme Rovoyria, témoin à l'apaisement d'une discorde entre Rostang de Colungis et l'abbaye de Bonnevaux (s. d.).

WILLELME de Bellovidere, neveu de Drodon, est cité dans deux donations faites par celui-ci à Bonnevaux en 1163. Il avait, en 1181, des bois en commun avec Ervisius ci-contre et Pierre Rovoyria et est fidéjusseur dans la donation qu'Ervisius fait à Bonnevaux de la partie de bois lui appartenant. Il ép. Clémence N. N.; et meurt le 7 des ides d'avril 1191, ayant fait à Bonnevaux un legs qui est approuvé par Clémence et ses fils et par Willelme et Gaufred Rovoyri, frères, cognati eorum.

ERVISIUS de Bellovidere, possédait des biens en commun avec Willelme de Bellovidere et Pierre Rovoyria et fait, en 1181, donation à l'abbaye de Bonnevaux de la partie de ces biens qui lui appartenait; fait à Vienne in palatio W. Rovoyria.

BURNON, TITBERT, HUGUES, qualifiés fils de Synfred Rovoyria, sont, en 1178, témoins, avec leur père, à la donation d'un pré faite par Pierre Rivoire à Bonnevaux.

HUMBERT de la Rovoria, caution en 1164 à la charte des libertés de Moirans (Valbonnais, Hist^{re} du Dauphiné). Je ne doute pas que ce soit un Rivoire pour le nom duquel il y eut une transcription erronée comme pour Martin ci-contre.

SIBOUD, Avec Clémence, leur mère, Drodon, leur patruus, et Marie, leur grand-mère, ils laudent, le 6 des nones de mai 1191, la donation faite par feu leur père Willelme à l'abbaye de Bonnevaux.

AESMAR de la Rovoyria, témoin à un acte fait, en 1195, par Bonne, sœur de Nantelme de Chatunay et femme de Hugues de Miribel de Valclareys (Carte Bonnevaux).

I. BERLION

seigneur du Pont-de-Beauvoisin, est le père de Guignes ci-dessous et peut-être aussi de plusieurs autres personnages. Siboud, Berlion, Guillaume, etc., qui possédèrent au Pont-de-Beauvoisin. Probablement descendant des Rivoiro du tableau I établis au Pont; mais nescio quomodo. Le 8 mai 1251 (Arch. Cour), du consentement de son fils Guignes, il vend à Amédée, comte de Savoie, une rente annuelle de 45 sols viennois pour le prix de 45 livres viennoises. Peut-être lui, Berlion du Pont, qui, voulant partir pour la croisade, accorde, en 1233, aux chartreux d'Aillon, le libre pâturage et passage de leurs troupeaux sur ses terres (Carte d'Aillon). Il était mort avant la Saint-Jean-Baptiste 1254.

PIERRE RIVOIRO, de Bocozel, chev., vend, le samedi après la Nativité de Saint-Jean-Baptiste 1260 (Arch. Isère), à Philippe de Savoie, élu de Lyon et seigr de Bocozel, le droit qu'il a sur le péage dans la traversée de la Côte-Saint-André. Bonafilia, sa femme, et Hugonet, son fils, impubère, approuvent la vente. Son prénom et sa qualification de Bocozel me font penser qu'il descendait de l'un des Rivoiro du tableau I, enfants de Pierre et de Bonafilia de Bocozel.

HUGONET RIVOIRO, fils impubère de Pierre en 1260; je pense que c'est lui. Hugo Rovogri, qui, dans les dernières années du XIIIe siècle (Arch. Isère), passe reconnaissance pour le Comte de Savoie à cause de sa maison-forte de Exclous et pour ce qu'il tient au mandement de la Côte et de Bocozel. Il est peut-être le père de Guillaume ci-dessous, qui agit à Champrier, et de Humbert, dit fils de feu Hugues.

NICOLAS RIVOIRO, passe reconnaissance pour le Comte de Savoie, à cause de sa maison-forte de Champrier, vers 1300 (Arch. Isère). C'est peut-être lui qui était, de 1313 à 1315, avec Pierre de Luyrieu, châtelain de la Rochette. Il était encore, alors seul, en 1319 et en 1320. Serait-ce le même Nicolas Rivoiro qui était châtelain de Toumon et Faverges en 1308, 1315, 1318 et 1320? (1).

(1) Il y avait aussi, dans la paroisse de la Croix-de-la-Rochette, une famille Rivoiro à laquelle ce Nicolas, châtelain, pourrait appartenir. (2) avunculus et non patruus parce que grand-oncle; ce qui corroborerait la filiation Berlion (degré III) à Berlion (degré IV).

GUILLAUME RIVOIRO, fils de Hugues, prête hommage, en 1314, en faveur d'Amédée de Savoie. Je pense que c'est lui, dit fils de feu Hugues, qui, le 9 mai 1343 (Papiers de Mr Rivoiro de la Bâtie, communiqués par Mr P. Saint Olive), vend à Guichard de Bocozel des rentes sur Champrier. Il était alors à Milan et avait donné procuration à Guichard Rivoiro. Le 8 février 1344 (livre de la Chambre des Comptes du Viennois), Amédée de Savoie passe reconnaissance en faveur du Comte de Savoie pour son château et terre de Miribel... et pour ce qu'il avait acquis de Guillaume Rivoiro dans le mandement de Bocozel et de la Côte-Saint-André. C'est lui, je pense, Guillemet Rivoiro, damoiseau, qui prête hommage pour le Comte de Savoie en 1329 à cause de la Côte-Saint-André (Arch. Cour).

FRANÇOIS, fils de Guillaume, paraît dans la vente faite par son père en 1343. Est peut-être le même personnage que François Rivoiro dit de Buffières, qui est témoin, le 17 juin 1320 (Valbonnais), à une vente faite par Hugues de Bressieu.

EXTRANEA, (ou ETRANGIA), fille d'Arthaud et femme de Guillaume Magnin, laudé, le 27 octobre 1345, l'acte passé par son frère, sa sœur et sa mère au sujet de Belmont.

ADA, sœur de Berlion; elle intervient comme copropriétaire dans le compromis et l'acte de vente au sujet de Belmont en 1343 et en 1345.

(3) Il ne peut y avoir de doute sur le fait que ce remplacement de noms provient d'une erreur de copie; l'acte original du 5 juillet 1343 ci-dessus énoncé est aux Protocoles Reynaud (Arch. Cour) et montre la nécessité de mettre ici du Pont et non du Mont.

V. BERLION, seigr du Pont et de Belmont. Il est qualifié: fils d'Arthaud. Le 16 février 1340 (Arch. Cour), il prête hommage au Comte de Savoie pour Belmont et encore le 5 juillet et le 5 août 1343 (Ibid.). Le 5 juillet 1343 (Arch. Cour), de concert avec sa mère et ses snurs et avec Gilet, son oncle paternel, il passe, sous l'arbitrage de Louis, comte de Savoie, et d'Amédée, comte de Genevois, un compromis avec Hugon de Bocozel, son oncle maternel, au sujet du château de Belmont dont ledit Hugues s'était fait faire donation par Berlion et ses sœurs pendant leur minorité. Berlion rentre en possession de Belmont et en reçoit l'investiture. Le 25 novembre 1343 (Ibid.), il passe reconnaissance pour Belmont la quelle terre est parvenue à son aïeul paternel par échange fait avec le Comte de Savoie contre une partie de la terre du Pont le 3 des ides d'août 1283. Le 27 octobre 1345, ou peu avant, avec sa mère Alisia et sa sœur Auda, il vend son château de Belmont, la juridiction du dit château et de son mandement et des paroisses de Belmont et de Tramonet à Mr Messr Louis Rivoiro, chev., se réservant 10 livres annuelles que les vendeurs tenaient en fief du Seigr d'Entremont et ce qu'ils avaient à Pierre-Châtel et à la Balme. En raison des services à eux rendus par ledit Louis Rivoiro et par Gilet du Pont, patruum de Berlion et de Auda, il est convenu que si Berlion meurt sans enfants mâles, ces biens réservés reviendront par parts égales à Louis et à Gilet (Arch. du Rhône, H. 72, où du Pont est partout remplacé par du Mont) (3).

N. JEAN DU PONT, de Lustrin, syndic de Chambéry en 1434 (Arch. Chambéry, Comptes des syndics), peut-être un descendant de Jean, bâtard (degré VI), puisque Aymon et Amédée semblent ne pas avoir eu de descendance.

TABLEAU II. SEIGNEURS DU PONT-DE-BEAUVOISIN ET SEIGNEURS DE LUSTRIN.

SIBOUD RIVOIRO est le père de Berlion Rivoiro qui possédait au Pont-de-Beauvoisin. Il pourrait être le fils de Berlion, seigr du Pont-de-Beauvoisin. Voir son article et sa descendance au TABLEAU III.

GUILLAUME RIVOIRO, seigr du Pont-de-Beauvoisin, pourrait être fils de Berlion ci-dessus. Voir son article et sa descendance au TABLEAU III.

BERLION RIVOIRO, seigr du Pont-de-Beauvoisin, je le crois l'auteur de la branche de Pressins. Il pourrait être fils de Berlion ci-dessus. Voir son article et sa descendance au TABLEAU VI.

GUICHARD RIVOIRO, gentilhomme de Thomas III, comte de Maurienne, qui, le 14 mai 1282, lui fit un legs dans son testament (Guichenon).

II. GUIGNES DU PONT-DE-BEAUVOISIN, damoiseau, donne, en 1251, son consentement à la vente faite par Berlion, son père. Le vendredi avant la Saint-Jean-Baptiste 1254 (Arch. Cour), Guillaume, seigr de Miribel, donne à Philippe de Savoie, élu de Lyon, le fief qu'il possédait au Pont-de-Beauvoisin, tenant de lui, Guillaume, en fief, sa maison-forte soit château du Pont-de-Beauvoisin, à condition d'hommage. Le 12 mars 1256 (Arch. Cour), Guignes du Pont, après transaction, reçoit l'hommage, réservé celui dû à l'Archevêque de Vienne et au Seigr de la Tour, d'Aymard de Clermont qui tenait en fief du dit Guignes divers droits sur la poipe, le marché et le péage du Pont et sur la neuvième partie du mont Avelane; en correspectif, Guignes remettra à Aymard et à ses successeurs deux chevaux de la valeur de 27 livres. Il était mort avant 1286, peut-être avant le 3 des ides d'août 1283.

III. BERLION DU PONT, seigr de Lustrin, chev. Berlion de Lustrin est témoin à Yenne en 1267 (Arch. Lucey). Un hommage lui est prêté le 16 des kalendes de juin 1306 (Ibid.). Berlion du Pont-de-Beauvoisin est témoin, le 2 juin 1288, à la vente faite par Berlion Rivoiro de ses biens au Pont-de-Beauvoisin, Berlion de Lustrin et Pontet de Lustrin ci-contre (parenté pas indiquée) devient un cens de 3 sols pour les choses qu'ils tenaient en fief de Guy de Chevelu, ides de septembre 1295 (Arch. Lucey). Je pense que c'est lui, qualifié Berlion Rivoiro, à qui se rapporte l'échange, vente et inféodation, accordée le 3 des ides d'août 1283, par le Prince Amédée, de la juridiction de Belmont et Tramonet. Ce Berlion Rivoiro est, en tous cas, sûrement l'aïeul de Berlion ci-dessus; et Belmont resta chez les du Pont-de-Beauvoisin jusqu'en 1345, date à laquelle Berlion ci-dessus le vendit à Louis Rivoiro. C'est peut-être lui, Berlion du Pont, qui fut châtelain de Treffort en Bugey, 1293-1297 (Abbé Perrin) et de Tournon en Savoie, 1297-1308. D'après l'Abbé Perrin, il ép. Dame Auda N. N. Berlion eut une petite-fille qui s'appelait Auda; ceci peut être une indication.

JOACHIM, dit JACELME, du Pont, de Lustrin, fils de Guignes du Pont, passe échange, le 18 des kalendes... 1286 (Sommaire des Fiefs), avec le Comte de Savoie. Celui-ci cède à Joachim 34 livres 10 sols viennois de revenu annuel rière Novalaise et 70 sols que le Comte avait près de la maison du dit Joachim à Lustrin et autres droits seigneuriaux et spécifiés. Il prète hommage au Comte le 21 octobre 1280 (Abbé Perrin) (4).

(4) Le même jour (Indice Savoia) il reçoit une reconnaissance de Hugonet Roudi pour divers biens rière le Pont-de-Beauvoisin.

PONCET (ou PONTET) de Lustrin, père d'Antoine et de Jacquemet, mort avant 1313. Sa femme s'appela peut-être Ambroisie. Je le crois frère de Berlion avec qui il devait 3 sols de cens pour des choses qu'il tenait de Guy de Chevelu, ides de septembre 1295 (Arch. Lucey).

GUIGNON DU PONT, fait un legs aux enfants du bâtard de Gilet du Pont; il était mort avant le 26 septembre 1360 et avait peut-être comme héritier Louis Rivoiro, lequel charge ses propres héritiers d'assurer le paiement du legs du dit Guignon. Ce legs et son exécution par Louis Rivoiro, exécuteur testamentaire de Gilles ci-contre, me font penser que Guignon était probablement frère de Gilles et pourrait être le même personnage que Messr Guignon, moine, avunculus des pupilles de Guillaume-Fichally ci-dessous, lequel fut, aux frais de ceux-ci, envoyé en Piémont ad dominum comitem Sabaudie, entre 1340 et 1343 (Arch. Lucey) (2).

IV. ARTHAUD, seigr du Pont et de Belmont, qualifié, en 1340, 1344, 1345, père de Berlion ci-dessous. Il prète hommage et reçoit investiture des choses qu'il détient le 30 décembre 1324 et le 22 novembre 1329 (Arch. Cour). Il ép. Alésie de Bocozel. Il était mort avant le 25 novembre 1343 (Arch. Camérais). Elle, encore vivante le 27 octobre 1345, paraît dans l'acte de vente du château de Belmont. D'après l'Abbé Perrin, Arthaud prit part à la chevauchée du Comte Edouard en Viennois en 1320 et fut châtelain de Dolomieu.

BERLION DU PONT, seigr de Lustrin; il est le père d'Arthaud et de Guillaume-Fichally ci-dessous, mais je ne suis pas sûr qu'il soit frère d'Arthaud ci-contre. Il y a cependant vraisemblance et les prénoms sont aussi une indication; voir en fin de l'article de Guignon ci-contre et la note 2.

GILLES (ou GILET) DU PONT, damoiseau. Il rappelle, dans un acte du 24 septembre 1324, un échange fait par son oncle Jaccelme (Abbé Perrin). Il est qualifié patruus de Berlion et d'Aude ci-dessous, dans les actes passés par ceux-ci en 1343 et 1345. Il passe reconnaissance pour ses biens à Pont-de-Beauvoisin le 15 mai 1340; Louis Rivoiro y figure comme témoin (Arch. Cour). Châtelain des Abrets pour le Comte de Savoie en 1345 (Abbé Perrin). Gilet du Pont vend, le... (?), au Comte de Savoie un revenu annuel de 10 livres viennoises rière le Pont-de-Beauvoisin (Arch. Cour). Il teste (le 7 août 1349, d'après l'Abbé Perrin) nommant exécuteurs testamentaires Louis Rivoiro et Guillaume Belletruche (Guichenon). Il eut un bâtard et, celui-ci, avec auxquels Louis Rivoiro, en son testament de 1360, prescrit que soient payés intégralement les legs faits aux dits enfants du bâtard par feu Guignon du Pont dans son testament.

OGIERE, de Lustrin, abornant à Lustrin en 1360 (Arch. Lucey).

Rel's Seigr Messr ETIENNE DU PONT, prieur d'Entremont, présent à Yenne, le 7 septembre 1369 (Arch. Lucey), à un acte fait par Lancelot d'Escrivieu.

ANTOINE, fils et héritiers de feu Poncet de Lustrin; ils partagent, le 5 avril 1313 (Arch. Lucey), l'hoirie paternelle et maternelle à Saint-Paul et à Choysel. Il ép. Jacquemette N. N. Jacquemet aura des biens qui laude l'acte ci-dessus à Saint-Paul, abornant passé dans la grange du Jean de Chamburcio, dit Antoine à Choysel.

ANTOINE DU PONT, moine à Hautecombe, frère de Guillaume-Fichally et de Messr Arthaud du Pont, curé de Saint-Jean-de-Chevelu, cepit et habuit unum vocatum cum ense et carceribus qui appartenait au dit Guillaume le jour de sa mort. Le 27 juin 1360 (Arch. Cour), il était en procès avec Berlion de Fons qui prétendait à certains droits sur l'hoirie d'Aymon, neveu d'Antoine, et dont Antoine était l'héritier. Le même jour (Ibid.), Louis Rivoiro, seigr de Domessin et Gerbais étant présent, Antoine fit certaines donations à Berlion, fils de Lancelot d'Escrivieu, damoiseau, et ensuite aux autres fils du dit Lancelot.

GUILLAUME DU PONT, dit FICHALLY, seigr de Lustrin; il prète hommage pour le Comte le 16 novembre 1329. Dans une reconnaissance passée le 26 mai 1336 (Arch. Lucey) en faveur d'Alésie, relaissée de Jacquemet de Chambravay, rière Saint-Paul, on trouve en abornement: nemus Guillelmi dicti Fichally; Il était, le 12 novembre 1323 (Abbé Perrin), fiancé à Jacquemette, fille de Rolet Guersi, bourgeois de Chambéry. Il ép. une Jacquemette, fille de Luquette N. N. (Comptes de tutelle, Arch. Lucey). Jacquemette possédait des biens à Saint-Hippolyte, près d'Aix, et fit, le 15 juin 1335 (Ibid.), du consentement de son mari, donation de toute sa dot et de tous ses biens à Messr Arthaud du Pont, curé de Saint-Jean-de-Chevelu. Guillaume a dû mourir vers la fin de 1339 ou le commencement de 1340. On a les comptes de tutelle, pour les années 40, 41, 42, 43 (sic), des enfants pupilles du dit Guillaume (Arch. Lucey); comptes de la sépulture faite à Hautecombe; dépenses de 2 quintaux et 54 livres de cerc; oblations à Lustrin, à Saint-Jean-de-Chevelu, etc.; pro equis oblatis... et pro panno auri et clipeo; pour l'achat d'une robe blanche pro dicta Luqueta (mère de Jacquemette); pour le salaire des messes journalières pour le repos de l'âme du dit Guillaume pendant les années 1340 à 1343. On y mentionne les actes suivants: 1° donations au dit feu Guillaume par Alésie, veuve de Berlion du Pont, dont une est faite super assetamento dotis sue; 2° une quittance faite à Guillaume par Arthaud, curé de Saint-Jean-de-Chevelu, des biens de son père; 3° une autre quittance pour le même objet, en faveur de Guillaume, par Guignon du Pont (c'est peut-être Guignon, moine, avunculus des pupilles); 4° un assept de la dot de sa femme faite par Barthélémy y Coutr; (5) peut-être un beau-frère de Guillaume); 5° une acceptation, sous bénéfice d'inventaire, des biens paternels par ledit Guillaume. On y voit que Guillaume avait donné à sa femme deux annulos aureos cum lapidibus bonis... in die spocialiorum ejus sive die immedie sequenti in mane in castro chamberiaci ubi pernoctabat.

Messr ARTHAUD DU PONT, curé de l'église de Saint-Jean-de-Chevelu. Le 7 mars 1369 (Arch. Lucey), il fait donation à Aymon, fils de Mr Messr Lancelot d'Escrivieu, chev., de tous ses droits sur le château soit maison-forte de Lustrin, m. et m. empire et omnimode jures, rentes féodales, hommes et hommages, terres, moulins, etc., et de tout ce qu'il peut prétendre sur l'hoirie de Berlion, son père, et sur la dot de feue Alésie, sa mère. L'usufruit lui est conservé. Le même jour, il fait donation au dit Aymon, toujours à cause des services rendus, des biens et dot de Jacquemette, femme de Guillaume du Pont, seigr de Lustrin, dont celle-ci, du consentement de son mari, lui avait fait donation le 15 juin 1335; Guignon du Pont, notaire; fait à Lustrin, infra castrum, témoins: François et Georges du Pont, notaires. Il est désigné comme tuteur, après la luite Jacquemette, pour les enfants pupilles de Guillaume-Fichally, dans le testament de celui-ci.

VI. AYMON, fils pupille, en 1340-1343, de Guillaume-Fichally. Celui-ci donna à sa femme Jacquemette unum circum argenti cum pede et civerclo deauratis... in puerperio Aymonis ipsorum filii. Il mourut sans descendance avant le 27 juin 1360, date à laquelle son oncle et héritier Antoine, moine à Hautecombe, était en procès au sujet de l'héritage du dit Aymon.

ARTHAUD, fils pupille, en 1340-1343, de Guillaume-Fichally. Son avunculus Petrus Bertrandi fit don au dit Amédée et à son frère de robes dont la façon est portée en dépense au compte de tutelle; a dû mourir avant son frère Aymon et sans descendance.

N. N., bâtard de Guillaume-Fichally. Le receveur des comptes de tutelle libavit rectori scolarium Yenne pro salario docendi bastardum (Arch. Lucey). Peut-être lui, Jean, bâtard, que l'Abbé Perrin attribua à Gilles, dit Gilet, qualifié par lui: Fichally, par confusion; je crois, avec Guillaume, quelquefois appelé Guillet.

SEIGNEURS DE ROMAGNIEU, DOMESSIN, GERBAIS, BELMONT, BRUSSOLE.

Il était le père de Berlion ci-dessous; probablement mort avant le 2 juin 1288, date à laquelle ledit Berlion vend ses droits au Pont-de-Beauvoisin. Peut-être lui, Siboud Rivoire, témoin, le 16 des kalendes de juin 1275, à la vente de la mistralie de Vienne par Guillaume de Beauvoir à l'Archevêque de Vienne (Valbonnais, *Preuves*).

(1) Bien que cette ascendance ne soit pas certaine, je donne à Siboud le degré II dans les générations pour permettre au lecteur de mieux suivre le développement parallèle de la filiation chez les Rivoire et chez les du Pont-de-Beauvoisin.

II. SIBOUD RIVOIRE.

VOIR AU TABLEAU II AU SUJET DE SON ASCENDANCE POSSIBLE (1).

(1 bis) Ce sceau présente un écu tout simple où l'on voit un fascé chargé de la bande et un exergue où l'on lit: BERLION RIVOIRE. Ce qui n'empêche que, dans la rédaction des mêmes actes, le même personnage est désigné: *Bellio Rauvry* et *Bellio Rauveyrie*.

III. MESS^{rs} BERLION *Royvri* (Rivoiri, Rauvry et Rauveyrie), seigr de Rochefort et de Domessin, chev, fils de Sibuet Rivoire, est peut-être petit-fils de Berlion, seigr du Pont-de-Beauvoisin, dont il portait le prénom et possédait presque certainement une partie des droits au Pont-de-Beauvoisin. Le samedi dans l'octave des Saints Jacques et Philippe (8 août) 1288 (Sommaire des Fiefs), le Comte de Savoie lui accorde, en compensation de 14 livres viennoises dont il lui était débiteur, inféodation de certains hommes et servis rière Belmont et dans les confins de la juridiction du dit Berlion; et, dans le volume des inféodations des Archives Camérales, on voit que ceci a lieu en paiement de la juridiction et autres choses du château et mandement du Pont-de-Beauvoisin, vendues au Comte de Savoie. Cependant ce n'est que le 2 juin 1288 (Arch. Cour) que fut passé l'acte de vente par Berlion Rivoire au Comte de Savoie, de sa portion du Pont-de-Beauvoisin pour le prix de 1.000 livres viennoises de capital et pour 14 livres de revenu annuel. A cet acte sont témoins Berlion du Pont-de-Beauvoisin et un autre Berlion *Rauvry*. Il fut un des exécuteurs testamentaires de Louis de Savoie, baron de Vaud, qui testa le 13 janvier 1302 (Guichenon, Savoie). Il est témoin, le 2 décembre 1304 (Arch. Cour), à l'acte par lequel Louis de Savoie, baron de Vaud, remet à Othon de Grandson et à Pierre de Belmont, son neveu, les châteaux de Gudrefin, Grandcour et Belliere en garantie de sommes prêtées. Il agit ensuite, le 11 novembre 1311 et le 24 septembre 1314 (Ibid.), comme procureur du dit Prince Louis pour inféoder lesdits châteaux et d'autres encore au dit Pierre, devenu beau-frère du Prince Louis, et fixer la modalité du rachat éventuel des dits châteaux. Ces deux derniers actes sont scellés du sceau de Berlion Rivoire (Communs de M^r Ernest Couraz) (I bis).

Il fut présent (Guichenon), en 1309, à l'accord du mariage de Marguerite de Savoie-Vaud avec Simon de Sarrebruck et, le 10 juin 1314, au traité de Villars-Benoit entre le Comte de Savoie et le Dauphin.

C'est probablement lui, Berlion Rivoire, baron savoyard, vassal d'Amédée V, qui fut nommé vicair impérial à Verceil en 1310 (A. de Gerbais de Sonnaz, *Amédée V et les Savoysards*); et aussi Berlion *Rauveyrie* nommé dans le compte d'Antoine de Clermont en 1345-1346. Enfin lui, peut-être, Berlion Rivoire qui était, en 1318, châtelain de *Castelvecchio*, près de Moncalieri (Arch. de Moncalieri). Arbitre, le 4 des nones de mai 1316 (Arch. Lucey), dans le différend existant entre Pierre de Luvryer et Louis de Savoie, baron de Vaud, au sujet de la construction du château de Montévan, il était encore, le jeudi après Noël 1318 (Ibid.), témoin à une quittance donnée par Arthaud de Chevelu à Péronet d'Escriveur pour la restitution de sa dot.

Le 1^{er} février 1318 (Arch. Cour), il reçoit du Comte Amédée investiture de la donation à lui faite par Louis de Savoie, baron de Vaud, du fief de Rochefort et de ses dépendances.

C'est peut-être lui qui fut châtelain de Saint-Laurent-du-Pont (Abbé Perrin, *Histoire du Pont-de-Beauvoisin, Comptes de la châtellenie*). Il ép. Anne de la Poype (Reuves des Comtes de Lyon) qui était mère de Louis Rivoire ci-dessous, grand-mère de Perret, arrière-grand-mère d'Aynard pour qui sont faites les preuves. Mais, dans celles-ci, le mari d'Anne est appelé Othon. Il doit y avoir là une erreur de copie, car Louis est sûrement fils de Berlion et le nom d'Othon ne se rencontre nulle part ailleurs chez les Rivoire. Berlion était mort avant le 9 novembre 1323 (*Sommaire des Fiefs*).

IV. M^{rs} LOUIS RIVOIRE (ou Rivoiry), chev.

seigr de Romagnieu, Domessin, Belmont, Rochefort, la Bâtie-Montgascon, Gerbais, Brussole (2), etc., coseigr du Pont-de-Beauvoisin. Qualifié fils de feu Berlion, il reçoit, le 9 novembre 1323 (*Sommaire des Fiefs*), investiture des biens féodaux qu'il possède au Pont-de-Beauvoisin. Il reçoit de nouvelles investitures à cause du Pont-de-Beauvoisin et prête hommage les 16 et 22 novembre 1329 (Ibid.). Les 26 juin et 11 septembre 1343 (Ibid.), il reçoit l'investiture et prête hommage pour ses biens à Domessin. Le 5 septembre 1353 (Arch. Cour), il reçoit donation et inféodation de la juridiction, hommes, hommages, biens et rentes de Sainte-Marie-d'Alvey en augmentation de fief. Le 19 juillet 1358 (*Sommaire des Fiefs*), le Prince Charles lui fait donation de la juridiction du Pont-de-Beauvoisin et donne ordre au châtelain du Pont de le mettre en possession.

Je pense que c'est lui Louis Rivoire, qualifié seigr de Faverges (3), qui figure, le 7 juin 1329, parmi les fidèles vassaux à qui Edouard de Savoie donne l'ordre de cesser les hostilités contre les habitants de Saint-Chief (Invent. des Arch. de 1329).

M^{rs} Louis Rivoire, chev., avait acheté de Berlion du Pont et de ses sœurs le château de Belmont avec la juridiction du château, du mandement et des paroisses de Belmont et de Tramont; le 27 octobre 1345 (Arch. du Rhone, H. 72), une convention intervint entre les du Pont et Rivoire d'après laquelle si Berlion du Pont meurt sans enfants mâles, 10 livres de revenu annuel et les biens possédés par les du Pont à Pierre-Châtel et à la Balme et qui avaient été réservés dans la vente de Belmont, parviendront par parts égales à Louis Rivoire et à Gilet du Pont, oncle de Berlion, en regard aux services rendus aux vendeurs par ces derniers. Le 17 décembre 1345 (*Sommaire des Fiefs*), Louis reçoit investiture du château de Belmont et de la paroisse de Tramont.

Il ép. Engline ou Egligne de Gerbais, fille d'Humbert et de Catherine de Pontverre, avec qui il reçoit, le 5 octobre 1359, investiture de leurs biens féodaux de Gerbais, Rochefort et de Sainte-Marie-d'Alvey. Le 27 juin 1360 (Arch. Cour), d'accord avec Pierre Bovet, chev, son beau-frère, il transige, sous l'arbitrage du Comte de Savoie, avec Guillaume de Miribel, seigr de Faramans, agissant au nom de sa fille Jeanne, veuve de Jacques de Gerbais, au sujet de l'hoirie Gerbais. Gerbais et Rochefort furent attribués à Rivoire et à Bovet; une première division de biens avait eu lieu entre ces derniers le 9 juillet 1359.

Louis teste une première fois le 21 octobre 1358 et une deuxième fois, au château de Chambéry, le 26 septembre 1360 (Arch. Camérales). Il fait des legs pieux aux églises de Domessin, Gerbais, Belmont et Pont-de-Beauvoisin; aux abbayes d'Hautecombe et de Tamié; parle de sommes dues à un certain *peillu* (Peloux?), petit-fils du bâtarde *Burgoy*, dont la mère attendait le complément de la dot concédée par lui, Louis; et aussi à la femme de Guillaume Margarin, du Pont-de-Beauvoisin (sont-ce des bâtards des Rivoire?); nomme ses filles et ses fils auxquels il substitue les premières; et, à celles-ci, les fils, à naître, de Pierre d'Ameyzin, son neveu, puis Jacques d'Aprennot (4), Guichard et Sibuet, fils de Sibouquin de Virieu, seigr de Faverges, et Jean Guerst, son cousin. Il nomme exécuteurs testamentaires sa femme Engline et Pierre d'Ameyzin. Berlion Rivoire (parenté pas indiquée) sera conseiller de ses exécuteurs et exécuteur testamentaire lui-même, s'il est hésoin.

Il veut que, si à lieu le mariage projeté et traité entre l'un de ses fils (sic) et la fille, non nommée, de Mess^{rs} Guigon *Rauveyrie* dit *Gringeta*, ce fils paie 2.020 florins; savoir: 1.500 florins au dit Mess^{rs} Guignes, 400 florins à Louis de Bussy pour le rachat de 20 livres viennoises de revenu qu'il tenait de *terra dicta filie*, 120 florins aux Religieux de *Alveria*, de l'ordre de Cîteaux, pour un rachat semblable. Ces 2.020 florins seront payés à deniers communs par les trois héritiers (pour ce qui n'aura pas été payé par le testateur, venant à mourir probablement, après le mariage, et ayant déjà payé une partie de ces 2.020 fl.). Celui des héritiers qui fera le mariage rendra, en argent ou en terres, 1.500 florins à celui des héritiers qui aura Romagnieu (5).

Engline teste le 29 septembre 1360 (Arch. Cour). Considérant *intimam anorem maternalem et affectionem specialem* pour Sibuet *filium suum carissimum*, elle lui fait donation de tous ses biens; elle fait des legs à Antoine, à Berliat et à Perret, ses fils, à Marguerite et à Catherine, ses filles (Béatrix n'est pas nommée); elle veut être enterrée dans la chapelle du prieuré du Pont-de-Beauvoisin qu'a fait construire Mess^{rs} Berlion Rivoire, feu père du dit Louis, son mari. Elle substitue à ses fils et à ses filles sa sœur Béatrix, femme de Mess^{rs} Pierre Bovet, et Marthe *epus sorem* (?), femme de Pierre de Cervens.

Dame Engline, femme de Louis Rivoire, était présente à Chambéry, le 11 mai 1365, dans l'assemblée qui attendait le souverain à l'entrée du château, lors de l'arrivée de l'Empereur Charles IV (Dino Muratori).

Louis Rivoire est souvent cité par Guichenon, entre 1330 et 1362, comme présent à des actes importants des Princes ou comme négociateur et ambassadeur de ceux-ci. Louis Rivoire était châtelain de Moncalieri en 1345-1346-1360 (Arch. de Moncalieri). Il faisait partie, le 20 juillet 1355, du Conseil résidant près de la personne du Comte Amé. Le 20 juillet 1354, le Comte de Savoie lui fait donation de la mistralie perçue à Ville neuve (He de Ciers), de la maison-forte de Saint-Didier et du moulin du dit lieu (*Berius*; Communs de M^r P. Saint Olive). Louis recevait, le 3 avril 1365 (Arch. Lucey), l'hommage lige de Mess^{rs} Berlion de Chevelu, chev, pour 100 sols viennoises de revenu annuel que Berlion prenait en fief du dit Louis (Arch. Lucey).

Louis fut nommé, le 3 janvier 1366, par Amédée VI, conseiller de la Régente (Bollati, *Spedizioni in oriente*), et vivait encore le 30 mars 1366, date à laquelle il est présent, comme arbitre, à une transaction entre le Comte de Savoie et Guigon du Novey (Arch. Thuyset). Il devait être mort avant le 6 janvier 1368, quand le Comte Vert, retour d'Orient, se rendant de Chambéry à Saint-Antoine-de-Vienne, après avoir passé un soir au château de l'Espine, fut reçu à Domessin *sumptibus liberorum domini Ludovici Rauvryrie* (Bollati, *loco citato*).

N^o Seigr BERLIAT *Rauveyrie*, seigr de Brussole et de Romagnieu. VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

V. N^o Seigr SIBUET *Rauveyrie*, seigr de Belmont et de Gerbais. VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

PERRET *Rauveyrie*, seigr de Domessin et de la Bâtie-Montgascon. VOIR SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

ANTOINE RIVOIRE, légataire de son père et de sa mère en 1360; il était destiné à l'état ecclésiastique et devait entrer en religion; d'ordre de Saint-Antoine de Vienne; mais en cas qu'il se marie, il pourra être substitué à ses frères. Destinée inconnue.

TABLEAU III.

HUGUES *Rauveyrie*, figure comme prieur de Tallins dans la transaction intervenue, en juin 1269, entre Guillaume, évêque de Grenoble, et Aynard, abbé de Saint-Chief (Pilot de Thorey, *Preuves de l'ancien Diocèse de Grenoble*).

FALQUES *Rauveyrie*, témoin, en 1277, à une délimitation du mandement de Tolvon et de celui de Moirans (Pilot de Thorey, *Preuves de l'ancien Diocèse de Grenoble*).

ANDRÉ RIVOIRE, donné par l'abbé Perrin comme seigr de Montbuffet et possédant des biens près de la Côte-Saint-André. C'est peut-être lui qui les Comptes de la châtellenie du Pont-de-Beauvoisin signalent comme châtelain de Faverges en 1304, et ayant dépensé 26 livres viennoises pour la remise en état du château de Faverges.

MALLENUS RIVOIRE, est témoin, le 8 février 1300, à une délibération capitulaire des religieuses chartreuses de Parménie (Pilot de Thorey, *Preuves de l'ancien Diocèse de Grenoble*).

GUILLAUME *Rauvri* (al. *Ravoria*), chev, seigr du Pont-de-Beauvoisin; voir au TABLEAU II au SUJET DE SON ASCENDANCE POSSIBLE. Il est père de Nantelmet et de Guionet ci-dessous et devait être mort avant le 3 mai 1288. Probablement lui, Guillaume Rivoire, témoin, les 22 avril 1241 et 28 septembre 1250, à des actes d'Amédée, comte de Savoie (Reg. Com. Sab.).

Qualifié: *Guillelmus Rivoire, de Ponte*, dans deux chartes de 1267 et 1277 (Abbé Perrin). En 1299, le châtelain du Pont-de-Beauvoisin fait réparer la maison-forte de feu Guillaume Rivoire qui était comprise dans l'enceinte du château (Ibid., *Comptes de la châtellenie*).

NANTELMET, fils de Guillaume Rivoire; il vend, avec son frère, au Comte Amédée de Savoie leur château et juridiction au Pont-de-Beauvoisin, le 3 mai 1288, pour 600 livres viennoises.

GUIONET, fils de Guillaume Rivoire; il vend, avec son frère, au Comte Amédée de Savoie leur château et juridiction au Pont-de-Beauvoisin, le 3 mai 1288, pour 600 livres viennoises.

C'est peut-être lui, Guigon Rivoire, seigr de Domessin, qui fait, le 18 avril 1301 (*Sommaire des Fiefs*), donation de sa maison-forte au Prince, maison pour laquelle, en y adjoignant des moulins et autres biens au dit lieu, il prête fiefidité au Comte Amédée de Savoie le 4 septembre 1309. Le 4 des kalendes d'août 1291 (Arch. Loche), Guignes, seigr de Domessin, reconnaît en fief noble pour la terre, seigneurie, juridiction de Saint-Maurice-de-Rotherens et la partie de la terre de Gerbais y unie.

L'omnimode juridiction de Domessin était, en 1338, la propriété de Berlion Rivoire ci-dessous; il me semble difficile qu'elle fût étrangère à la possession de la maison-forte, de même qu'à celui du titre de seigr de Domessin. Je pense donc que Guigon dut être le père de ce Berlion et qu'il était mort avant 1338. La similitude de nom me le fait identifier avec Guionet, fils de Guillaume; mais il pourrait être aussi bien fils de Siboud et frère de Berlion ci-contre.

Il serait d'ailleurs très risqué de vouloir tirer une conclusion certaine pour la filiation, de la seule possession des divers titres de seigneuries des Rivoire; les membres de cette famille s'attribuant le titre de seigneur, quelle que soit la portion détenue par eux de cette seigneurie.

?

?

?

?

?

PHILIPPE *Rauveyrie*, chanoine et chantre de l'église de Lausanne; nommé exécuteur testamentaire et héritier substitué par Thomas de *Saillione*, genre de Louis Rivoire, dans son testament du 22 novembre 1358 (Arch. Cour). Ledit Thomas le qualifie *avunculum* et j'en conclus que Philippe devait être frère de Louis. Il figure au compte de Pierre Gerbais en 1358-1359 pour un prêt fait au Comte.

N. N., dénommée Alix par certains auteurs, a été épousée par N. d'Ameyzin, père de Pierre d'Ameyzin, lui-même qualifié neveu par Louis Rivoire ci-contre (voir la note 4).

BERLION, nommé par Louis Rivoire, en 1360, conseiller de ses exécuteurs testamentaires et, bien que du même nom et assez proche parent, n'est pas substitué ni pour lui-même ni pour sa lignée aux enfants du testateur. Je ne le crois cependant pas le même personnage que Berlion, seigr de Domessin ci-contre, à cause de la transmission de la juridiction de Domessin qui passa de ce dernier Berlion à Louis avant 1358, probablement à la suite de la mort du dit Berlion, tandis que Berlion qui nous occupe vivait en 1360. Il est peut-être frère de Louis et peut-être aussi mort sans descendance mâle.

Il pourrait être l'un des deux Berlion Rivoire indiqués comme châtelain de Beaufort et châtelain de Saint-Laurent-des-Déserts, par Dino Muratori (*L'empereur Charles IV en Savoie*), à moins encore qu'il n'en ensemble les deux châtellenies (7).

BERLION RIVOIRE, seigr de Domessin. Il recut, le 8 septembre 1338, l'inféodation par le Comte Amédée de Savoie de l'universelle et omnimode juridiction rière la paroisse de Domessin; il était peut-être fils de Guigon ci-dessus.

C'est, je pense, cette juridiction qui fut, en 1358, l'objet de la donation faite par le Prince Charles à Louis Rivoire ci-contre, lequel possédait déjà d'autres biens et droits à Domessin, et j'en conclus que Berlion ne dut pas avoir de descendance (7).

?

?

?

?

?

L'Inventaire des Archives des Dauphins du Viennois donne l'énumération des personnages suivants qu'aucune indication de filiation ne me permet de rattacher aux autres Rivoire cités ici :

GUILLAUME *Rauvri*, chev, X¹ des kalendes d'octobre 1276.

Dragonetus Rauvri, damoiseau, 12 juin 1304.

GUIONET *Rauveyrie*, damoiseau, 12 juin 1304.

GUILLAUME *Rauvri*, }
DRONET *Rauvri*, } 27 février 1333.
HUMBERT *Rauvri*, }
SOFFRED *Rauvri*, }
PIERRE *Rauveyrie*, } 6 avril 1337.
GUILLEMET *Rauvri*, }
HUMBERT *Rauvri*, }
THOMAS *Rauvri*, } 19 juin 1339.
GUIONET *Rauvri*, }
SOFFRED *Rauvri*, }

Ils paraissent tous comme ayant prêté hommage, aux dates ci-dessus, en faveur du Dauphin de Viennois.

(7) Un Berlion *Rauveyrie* était châtelain de la Rochette en 1354-1356 (Compte d'Aimon de Chaland, châtelain de Chambéry).

MARGUERITE, fille de Louis Rivoire; légataire de son père et de sa mère en 1360, elle était alors la femme de Thomas de *Saillione*, fils de feu Pierre, lequel Thomas, le 20 novembre 1358 (Arch. Cour), donne à Louis Rivoire quittance d'une somme de 200 fl. d'or sur la dot de ladite Marguerite (6).

CATHERINE, légataire aux testaments de son père et de sa mère en 1360; elle n'était alors encore mariée.

BÉATRIX, fille de Louis Rivoire, légataire de son père en 1360; elle était alors religieuse, dite *soyvet minorata*, dans un couvent de Chambéry.

AMÉDÉE *Rauveyrie*, cité, le 3 septembre 1357, dans un compromis entre Jacques de Gerbais et Jean Ravays, de Saint-Maurice-de-Rotherens, par lequel on voit qu'Amédée possédait une partie du fief de Saint-Maurice. Le 18 novembre 1367, dit fils de feu Guillaume, il recut, par la main de Jean Ravays, chancelier de Savoie, l'investiture de ses biens de Saint-Maurice-de-Rotherens (Arch. Cour).

SEIGNEURS DE GERBAIS ET DE BELMONT.

V. N° Seigr SIBUET Ravoyrie (ou Revoyrie), seigr de Belmont et de Gerbais (voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III). fils aîné, héritier de son père pour le château de Belmont et pour Gerbais ainsi que pour le tiers des vignes du mandement d'Yenne; légataire universel de sa mère...

N° ANTOINE Ravoyrie, seigr de Belmont; bailli de Valbonne et châtelain de Montueil en 1417-1418 et jusqu'en 1422 (Arch. de la Côte-d'Or). Le 5 avril 1424 (Arch. Cour.), il reçoit l'investiture pour 40 livres de terres...

VI. N° et P° Seigr LOUIS Revoyrie, seigr de Gerbais et de Belmont; bailli de Valbonne et châtelain de Montueil en 1417-1418 et jusqu'en 1422 (Arch. de la Côte-d'Or). Le 5 avril 1424 (Arch. Cour.), il reçoit l'investiture pour 40 livres de terres...

AIGLINE (ou ENGLINE), fille de Sibuet Rivoire, seigr de Belmont, 2° femme de Pétremand de Monthouz, chev; le 27 juillet 1442 (Inv^{tes} Bonlieu), Aigline acquitte un legs fait à Bonlieu par ledit Pétremand...

JEAN RIVOIRE, dit Gallifort, seigr de la Bâtie-Montgascon; il prête hommage au Dauphin, en 1408 (Inv^{tes} Arch. Viennois), par la bouche de ses procureurs désignés le 16 juillet 1408 (Bergus, Commun^s de M. P. Saint Olive). Mort avant sa mère, Bonne de Beauvoir, et eussent avant son frère Pierre qui, en 1438, ne le désigne pas comme héritier avec ses autres frères...

VÉN^{ble} AYMARD, reçu chanoine et comte de Lyon le 5 décembre 1420; il était, en 1444, précepteur de la Sainte Eglise de Vienne. Son frère Sibuet, à cette date, reconnaît au nom d'AYMARD pour Domessin. Il mourut en novembre 1446 (Preuves des Comtes de Lyon).

(1) Cette date est certainement erronée, car Sibuet, père de Louis, se maria en 1427 et Claudine, fille de Louis, se maria avant 1483. N'y a-t-il pas là une inversion de chiffres pour 1457?

VII. SIBUET Revoyrie, seigr de Gerbais et de Belmont, fils et héritier universel de Louis Rivoire pour le château de Gerbais, mandement et dépendances (Reconnaisances de son fils François en 1443). Il ép., en 1427 (Guichenon), Catherine de la Balme, dame de la maison-forte de Lay, fille de Guignon de la Balme, Guichenon le qualifie seigr de Domessin; il ne le fut jamais puisque Sibuet, seigr de Gerbais, était mort avant 1443, tandis que Sibuet, fils de Perret, seigr de Domessin, reconnaissait pour Domessin le 12 mai 1444...

N° PIERRE Revoyrie, bâtard d'un noble dit Gerbais, dont la reconnaissance est inscrite dans l'analyse du terrier des ruraux de la châtellenie de Montueil en 1487 (Arch. de la Côte-d'Or).

MARGUERITE, légataire de sa mère Catherine de la Balme (Arch. Viry). Elle ép., le 12 juin 1459 (Arch. Turin), Geoffroy de Seyssel, et testa le 23 janvier 1511 (Arch. Sommariva/Comte de Seyssel-Cressieu, La Maison de Seyssel) (2).

VIII. LOUIS RIVOIRE, seigr de Gerbais, Belmont et Lay. Avec son frère François, le 13 juillet 1447 (Arch. Camérales), il prête hommage et reçoit l'investiture pour 40 livres de terre sises à Gerbais et pour des biens et droits féodaux à Gerbais, à Sainte-Marie-d'Alvey et à Saint-Maurice-de-Rotherens. Le même jour, il prête hommage et reçoit l'investiture pour le château et la juridiction de Belmont (Ibid.). Il ép. (le 6 février 1475, d'après l'Abbé Perrin) (1) Marguerite d'Albon, fille de Gilles, seigr de Saint-André, et de Jeanne de la Palisse (Arch. Morand et Savoiron). Louis mourut avant le mois de mai 1483. Marguerite d'Albon ép. 2°, en mai 1483 (Arch. Morand), François-Louis de Belletruche; et 3° François d'Urfé, seigr et baron d'Orose, ami et compagnon de Bayard.

JACQUES RIVOIRE. Il est indiqué par Guichenon comme ayant hérité Lay, de sa mère. C'est peut-être lui, N° Jacques Rivoire, qui est témoin, le 17 septembre 1455, et la transaction entre Sibuet Rivoire, seigr de Domessin, et les Dominicains de Montmélan.

(2) Spec^{im} et P° François Rivoire, son frère et procureur, donne, le 17 octobre 1458 (Arch. Viry), quittance à Aymon, seigr de Viry, de ce qui était dû à sa sœur; témoin: Antoine Revoyrie, naturel.

CLAUDINE, baronne de Gerbais, dame de Belmont et de Lay, duchesse de Nola, dame d'honneur de Marguerite d'Autriche; fille et héritière de Louis Rivoire, seigr de Gerbais; ép., contrat dotal du 16 novembre 1489 (Arch. Morand et Savoiron), Antoine de Belletruche. Ce contrat dotal est certainement de très loin post-nuptial, car Claudine était déjà mariée le 6 juin 1483. A cette date (Arch. Camérales), fille et héritière universelle de Louis Revoyrie, seigr de Gerbais et Domessin, et femme d'Antoine de Belletruche, elle reçoit l'investiture pour 40 livres de terres sises à Gerbais et à Saint-Maurice-de-Rotherens, pour la juridiction de Sainte-Marie-d'Alvey et pour les châteaux et biens de Belmont et de Domessin. Elle reçoit une nouvelle investiture le 17 mai 1496 (Arch. Cour.). Le 28 juin 1488, le Duc de Savoie donne à Antoine de Belletruche la haute juridiction et dernier supplice à Lay (Arch. Cour.). Antoine teste le 1^{er} juin 1505 et codécile le 9 juin (Arch. Morand). Il meurt avant le 16 novembre 1506. Claudine ép. 2° Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, vicomte de Salins, duc de Nola, chev^{er} de la Toison d'or. Par arrêt du 16 novembre 1506, elle avait été condamnée à restituer aux Belletruche tous les biens de son premier mari. Elle conserva Gerbais, Belmont, Lay, avec les acquisitions faites par Antoine de Belletruche (et, en particulier, la maison-forte de Conféns dite de Nucé) jusqu'à la valeur de 400 fl. Elle mourut, sans enfants, à Besançon, le 28 décembre 1535. Les Rivoire-Romagnieu réclamèrent ouverture du fidéicommiss pour les biens de la branche Gerbais. Un arrêt de la Cour du Dauphiné, du 27 mars 1593, déclara Claude Rivoire (tableau V, degré X) héritier pur et simple de son père et de son frère et le condamna à cesser les demandes et poursuites par lui engagées contre les Gorrevod et Semeur pour l'ouverture de substitution et fidéicommiss pour raison des terres et seigneuries de Gerbais, Belmont et Lay. Le procès, commencé en 1577, est-il dit, se continuait cependant encore en 1612 et, le 30 juin (Arch. Thuyset), un arrêt remettait les parties en l'état qu'elles étaient avant l'arrêt du 30 août 1583. A la suite de ces procès (Sommaire des Fiefs et Arch. S. S. S.), Gerbais resta à Guignon et Belmont, Lay et Domessin revinrent aux Rivoire. Le Sommaire des Fiefs, avec une certaine confusion de pré-noms, d'ailleurs, donne, au 30 juin 1655, la vente de Belmont et de Lay à N° Simon de Tillon par un Rivoire, dénommé Jacques, mais qui n'est certainement pas, quoique dise le Sommaire des Fiefs, le fils de Catherine de la Balme et est peut-être un fils de Claude ci-dessus nommé. Ce Rivoire avait fait, antérieurement à 1655, une promesse verbale de vente à Jean de Montragon. Il y eut donc procès puis transaction entre Tillon et Montragon qui, finalement, resta propriétaire de Lay. Mais Belmont resta aux Belletruche et fut vendu à Pierre de Tillon, le 21 août 1734 (Arch. Turin). Quant à Domessin, les châteaux, terres et seigneurie furent revendus, en 1574, à Claude Rivoire, seigr de Romagnieu, par François Bochart de Mareste à qui il était advenu par un legs à lui fait par Guillaume Bochart de Montragon.

TABLEAU IV. SEIGNEURS DE DOMESSIN ET DE LA BÂTIE-MONTGASCON.

PERRET Revoyrie, seigr de Domayssin et de la Bâtie-Montgascon, chev, 3° fils (voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU III). Il habitait, en 1360, avec son frère Berliat, à Domessin. Il reçoit de son père la maison-forte de Romagnieu et le tiers des vignes du mandement d'Yenne. Il dut prendre, je pense, des arrangements avec son frère Berliat; car Berliat est toujours dit seigr de Romagnieu, et Perret, seigr de Domessin. Il est fidejussur, le 13 mars 1376, au contrat dotal Clermont-Gerbais (Arch. Clermont) et, le 1^{er} avril 1379 (Arch. Lucey), au contrat dotal Chevelu-du-Noyer. Il était capitaine de 9 lances en 1382-1383 (Dernière Campagne d'Amédée VI). Il est témoin, le 11 juillet 1382 (Arch. Morand), au contrat dotal Luyrieu-Ameysin. Pierre Rivoire, seigr de Domessin, fut créé maréchal de Savoie par Amédée VIII en 1385 (Della Chiesa, Corona Reale). Le 2 avril 1391 (Max Bruchet, Le château de Hippaille), gentilhomme et membre du Conseil du Prince, il est envoyé avec d'autres personnages comme ambassadeur à Ivrye, auprès du Duc de Bourgogne et de Rodolphe de Gruyère pour signifier celui-ci interdiction de toute offense envers Othon de Grandson. Il était à Hippaille le jour de la mort du Comte Rouge, 29 octobre 1391, et accompagna le corps à Hautecombe (Max Bruchet, loc. cit.). Le 24 avril 1390 (Arch. Camérales), il reçoit l'investiture du château, juridiction et mandement de Domessin, réservée la fidélité due au Dauphin du Viennois, à qui le Comte de Savoie autorise ledit Perret de prêter hommage pre cunctis aliis dominis pro feudo-quod nunc tenet ab eodem. Il est témoin, le 19 février 1392 (Mémoires Soc. H^{ist} Suisse R^{ois}), à Sion, au règlement de comptes entre Bonne de Bourbon et Rodolphe de Gruyère. Il fut vicaire impérial à Chieri en 1394 (Miscellanea, 1897). Il ép. Bonne de Beauvoir, fille d'Aymard, seigr de la Palud, et de Marguerite de Coligny d'Andolet (Arch. Montmélan et Preuves des Comtes de Lyon). Bonne, veuve, teste, faisant au couvent des Dominicains de Chambéry un legs pour le repos de son âme, de celle de son mari et de celle de son feu fils Jean (s. d., probablement avant novembre 1446, date de la mort d'Aymard, son fils, qui, semble-t-il, était encore vivant lors du testament de sa mère (voir la note 1, tableau V, au sujet de la seigneurie de Faverges).

PIERRE Rivoire, seigr de Domessin et de la Bâtie-Montgascon; il ép. Luque de Viry, fille de Gallois et de Bonne de Seyssel. Pierre reconnaît avoir reçu 1.200 fl. de la dot de Luque par les mains d'Amédée de Viry. Luque recut 800 fl. de son père par son testament de 1386 et 400 fl. de sa mère en 1412. Elle teste le 12 mars 1447, instituant pour héritière universelle sa neptem, Nicolette des Cleys, femme d'Antoine Gerbais, seigr de Rochefort. Nicolette pouvait être nièce par alliance de Luque, celle-ci étant fille de Bonne de Seyssel, fille d'Aymard, seigr d'Aix, et Antoine Gerbais étant fils d'Alix de Seyssel, fille de Guy de Seyssel. Mais Nicolette ne pouvait être petite-fille de Luque, puisqu'elle l'eût été aussi de Pierre, son mari. Or il est dit que Pierre laissa comme héritiers ses deux frères survivants Aymard et Sibuet. D'après l'Abbé Perrin (Comptes de la châtellenie), Pierre, petit-fils de Louis Rivoire, était mistral du Pont-de-Beauvoisin et rendit hommage, le 3 novembre 1413, pour ses droits mistraliaux en Dauphiné. D'après le même auteur, ces droits durent passer, comme le reste de l'héritage de cette branche, aux Rivoire-Gerbais. Je pense que c'est lui, Pierre Rivoire, seigr de Domessin, qui, avec Hugues, seigr de Maubege, présente à montre une compagnie à Saint-Saphorin-d'Ozon, le 15 octobre 1424 (Bergus, Commun^s de M. P. Saint Olive). Pierre Rivoire fut à Azincourt (Abbé Perrin) et mourut en 1438 (Arch. Troches), laissant comme héritiers Aymard et Sibuet.

(3) Sibuet Rivoire, bailli de Viennois et de la Tour, parait, accompagnant Pierre Pallierin dans le procès que celui-ci soutient contre Louis de Malpre, de Bourgogne, au sujet de la bataille contre le prince d'Orange (U. Chevalier, Doc^{um} in^{éd} sur le Dauphiné).

N° et P° SIBUET RIVOIRE, seigr de Domessin et de la Bâtie-Montgascon. C'est lui, je pense, Sibuet Rivoire, qui, à Châtillon, le 15 octobre 1418 (de la Chauvelays, Les Armées des trois premiers Ducs de Bourgogne de la Maison de Valois), présente à montre à Mess^{rs} Jean, seigr de Gatchevry maréchal de Bourgogne dans une compagnie comprenant 32 écuyers hommes d'armes et un trompette. Il figure parmi les 200 chefs d'hôtels garants du traité de Feurs en 1452 (Guichenon, Bresse et Bugery). Le 12 mai 1444 (Sommaire des Fiefs), fils de feu Perret Rivoire, seigr de Domessin, en son nom et de Vén^{ble} Aymard Rivoire, précepteur de la Sainte Eglise de Vienne, il confesse tenir du Prince Louis de Savoie en fief n. p. et a. du direct domaine du dit Prince, le m. et m. emp. et l'omnimode jur^{is} rière. Domessin, plus, en suivant l'inféodalisation faite, en 1288, à Berlion Rivoire, celle faite, en 1338, à autre Berlion Rivoire et celle faite, en 1433, à son aieul Louis Rivoire, son château de Domessin et biens féodaux en dépendant et, des biens de N° Pierre Bernard, la maison-forte qu'il habite à Domessin avec ses biens en dépendant.

Il était en procès avec Dame Nicolette des Cleys, femme de N° et P° Antoine Gerbais, qui réclamaient des sommes provenant de Luque de Viry, femme de Pierre Rivoire, duquel Sibuet restait seul héritier. Un arbitrage eut lieu, le 19 avril 1448 (Arch. Troches), à Chambéry, dans la maison de Saint-Antoine. Sibuet paiera à Nicolette 2.000 fl.; elle lui donnera quittance de 800 fl. pour la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée dans l'église paroissiale du Pont-de-Beauvoisin par les prédécesseurs du Seigr de Domessin, et de 400 fl. pour le recteur de ladite chapelle, en conformité du testament de Luque. Le 17 septembre 1455, comme héritier de sa mère, il transige avec les Dominicains de Montmélan au sujet du legs fait par Bonne de Beauvoir; fait au château de la Bâtie-Montgascon; témoin: N° Jacques Rivoire (Arch. de Montmélan). D'après l'Abbé Perrin, il fut bailli de Viennois et aurait ép. Antoinette de Viry (cette Antoinette m'est inconnue dans la généalogie Viry; peut-être est-ce une Virieu?). Sibuet ne dut pas laisser de postérité, car Domessin passa, après lui, à la branche de Belmont-Gerbais et, en 1483, appartenait à Claudine, arrière-petite-nièce de Sibuet (3).

N° JACQUES RIVOIRE, seigr de Belmont. Il est présent, le 17 septembre 1455, à la transaction entre Sibuet Rivoire, son oncle, fils de Perret, et le couvent des Dominicains de Chambéry. Le 5 juillet 1443 (Arch. Cour.), Jacques Rivoire, seigr du château de Belmont, fils de feu Louis, seigr de Gerbais et de Belmont, reconnaît tenir en fief p. et a. du Prince Louis de Savoie le château de Belmont, le m. et m. emp., seigneurie et omnimode jur^{is}, h. et b. provenant de Berlion du Pont et à lui échus tant en vertu de la vente à lui faite par le Prince Amédée qu'en vertu d'un échange et vente fait par ledit Berlion avec ledit Prince Amédée de la part qu'il avait au Pont avec les autres seigneurs du Pont-de-Beauvoisin, ainsi qu'il en constate par acte du 3 des ides d'août 1283; Duvergier, notaire. Représenté par François Revoyrie, seigr de Gerbais, son neveu, il prête hommage, le 13 juillet 1447 (Arch. Cour.), pour le château de Belmont et biens en dépendant. Il ne dut pas avoir de descendance mâle: Belmont passa à ses neveux, puis à sa petite-nièce Claudine qui en recevait l'investiture en 1483. Mais il est peut-être le père de François de Belmont, femme de Georges de Luyrieu, vers 1430-1440.

Egr^{is} Seigr. VÉN^{ble} et Rel^{is} Mess^{rs} GEOFFROY (ou JOFFRE) RIVOIRE, précepteur de l'école de Saint-Antoine au hilaube de Savoie et seigr de Saint-Antoine-de-Chambéry; dit, en 1443, oncle de François ci-dessus qui agit de l'autorité du dit Geoffroy. Il est un des arbitres dans la transaction passée à Chambéry, dans sa maison, entre Sibuet ci-dessus et Nicolette des Cleys, 1448.

N° et P° FRANÇOIS Revoyrie, seigr de Gerbais et de Belmont, figure parmi les 200 chefs d'hôtels garants du traité de Feurs en 1452 (Guichenon, Bresse et Bugery). Le 6 juillet 1443 (Arch. Camérales), François, fils de feu Sibuet, seigr de Gerbais, majeur de 16 ans et mineur de 25, de l'autorité de son oncle paternel Geoffroy, reconnaît tenir en fief du Prince Louis de Savoie la seigneurie de Gerbais et les rentes qu'il possède par héritage, de Sibuet, son père, qui eut droit de Louis Rivoire, héritier d'autre Sibuet qui eut droit de Louis Rivoire et de Dame Engline, ses père et mère, laquelle Engline fut héritière de Jacques de Gerbais qui eut droit de Humbert de Gerbais, lequel reconnut, le 8 octobre 1329, et fut héritier de Guignon, son frère, qui reconnut le 4 des kalendes d'août 1291. Le 13 juillet 1447, avec son frère Louis, il prête hommage et reçoit l'investiture pour les biens de Gerbais, Sainte-Marie-d'Alvey et Saint-Maurice-de-Rotherens. Le même jour, il prête hommage au nom de son oncle Jacques pour Belmont. Le 2 mars 1458 (Arch. Lucey), N° François de Chevelu reconnaît devoir à N° François Revoyrie, seigr de Gerbais, fils de feu Sibuet, fils de feu Louis, 50 fl. p. p. à cause de la rémission à lui faite par ledit Rivoire d'un hommage dû par les prédécesseurs du dit Chevelu aux prédécesseurs du dit Rivoire. Le 4 février 1458 (Arch. Thuyset), il vend à N° Pierre de Ceysino, d'Aoste, des revenus, cens et servis, de son pur et franc alleu, avec seigneurie directe et tous droits de vente, commise et échute, situés aux environs de Saint-Genix, pour 54 écus d'or neufs coin du Roi de France et 16 ducats d'or. Il ép., le 4 octobre 1460 (Bibliothèque de Besançon), Péronnette de Genève-Lullin, fille de Guillaume et de Marguerite de Monthon. Elle est dite sa veuve, le 7 juillet 1496, dans le contrat dotal de Claudine, fille de N° et P° Guignon Rivoire, à qui elle semble avoir constitué une dot. D'après M^{onsieur} Gauduel, il testa le 11 juin 1472. L'Abbé Perrin lui donne un fils Pierre, mort sans postérité. C'est peut-être lui qui céda, en 1448 (Abbé Perrin, Comptes de la châtellenie), ses droits sur la mistralie du Pont-de-Beauvoisin, partie dauphinoise, à Pierre Monnet, bourgeois du Pont, pour 120 fl.

N° et P° GUIGON RIVOIRE; père de Claudine; peut-être déjà mort le 7 juillet 1408 (Arch. Costa). Il devait être procureur parent de Louis et de François ci-contre.

N° JEAN Rivoire, bâtard de Gerbais, barbier de Mess^{rs} Antoine de Belletruche, qui lui fit un legs par son codécile du 9 juin 1505. Il est témoin, à Conféns, dans la maison de Nucé, le 28 avril 1507, à une vente faite par Claudine Rivoire, venue du dit Antoine. Il appartient vraisemblablement à cette branche des Rivoire-Gerbais.

CLAUDINE, fille de N° et P° Guignon Rivoire, ép., contrat dotal du 7 juillet 1496 (Arch. Costa), N° Louis Brunetti, de Chambéry. Elle agit de l'autorité et consentement de N° et P° Antoine de Belletruche et de Dame Claudine Rivoire, seigrs Gerbais, ceux-ci ayant cause de N° et P° Dame Péronnette de Genève, veuve de N° et P° François Rivoire, seigr de Belmont. Claudine reçoit en dot 1.000 fl. p. p.

PERRON RIVOIRE, frère de Claudine, est témoin au contrat de mariage de celle-ci, passé au château de Gerbais le 7 juillet 1496.

SEIGNEURS DE BRUSSOLE ET DE ROMAGNIEU.

V. N° Seigr BERLIAT Ravoyrie, seigr de Brussole et de Romagnieu

(voir son ASCENDANCE AU TABLEAU III).

2° fils ; à la demande de son père Louis Rivoire, seigr du château de Domessin, Jacques de Savoie, prince d'Achaie, investit ledit Berliat de revenus dont le Prince veut de faire concession en fief au dit Louis, soit 200 fl. d'or de revenu perpétuel qui seront perçus : 1° sur 150 fl. dus au Prince par la commune et les habitants de Caburi (Cavour) pro franchisia sive censeria franchisie dicti loci, et 2° sur 50 fl. à prendre sur les revenus de Brieyrasii (Briherase, province de Pignerol), appartenant au dit Prince. Celui-ci investit encore Berliat de 20 livres de revenu à prendre sur les revenus du dit Louis au Pont-de-Beauvoisin, 24 septembre 1356 (Arch. Camérales). Le 4 mai 1360 (Arch. Cour), le Comte de Savoie confirme, en faveur de Louis Rivoire, l'assignation faite par Jacques de Savoie de 150 fl. d'or à percevoir sur la communauté et les hommes de Cavour ; et, le 10 mai 1360, le Comte de Savoie, ayant disposé, en faveur de Georges Cocayran, du château et des revenus de Briherase, jadis hypothéqués pour 50 fl. en faveur de Louis Rivoire par Jacques de Savoie, ante quam ad manum nostram devenisset, transporte cette assignation sur 15 livres gros tournois à percevoir sur la gabelle du sel à Turin.

Il est dit, lors du testament de son père, habiter avec son frère Perret la maison de Domessin. Ces deux frères reçoivent chacun la moitié de la maison-forte de Romagnieu et partageront avec Sibuet les vignes du mandement d'Yenne. Il est, le 8 mars 1370, fidéjusseur au contrat dotal de Gallois de Viry et de Bonne de Seyssel. Qualifié seigr de Bruysotto, il est fidéjusseur, le 13 mars 1376, au contrat dotal Clermont-Gerbais et, qualifié seigr de Romagnieu, il est, le 11 juillet 1382 (Arch. Morand), témoin au contrat dotal Luyriue-Ameyns. Le 1° avril 1377 (Arch. Isère), N° Berliat Ravoyrie, en son nom et de Perret, son frère, prête hommage au Roi-Hauphin, à la suite de la cession par le Comte de Savoie des territoires situés à l'ouest du Guiers. Le 22 avril 1381 (Abbé Perrin), Berliat prête hommage pour Romagnieu et Faverges (1).

Il ép., contrat dotal du 17 mars 1380 (Guichenon, Savoie), à Yenne, Catherine, fille d'Humbert, bâtard de Savoie, et d'Andisè d'Arvillers ; Catherine était veuve de Guillaume, seigr de Luyrieu, qu'elle avait ép. le 8 mai 1356 (2). Berliat était mort avant 1391.

VI. N° et P° PIERRE Ravoyrie, seigr de Romagnieu, de Faverges et de Brussole.

Il était, en 1394 (Arch. Isère), sous la tutelle de N° Sibuet Rivoire, son oncle. Il ép. Bonne de Grolée (Preuves des Comtes de Lyon, Chorier, Abbé Perrin), le 30 septembre 1398 ; il n'avait donc que 17 ans. Il est, le 31 décembre 1403 (Arch. Thuyset), fidéjusseur au contrat dotal Mouxy-Chevelu. Le 2 juillet 1408 (Arch. Camérales), il passe consignement de ses biens à Brussole : castrum suum in loco Brusolii cum omnimoda juridictione, mero et mixto imperio. Il est indiqué par Capré parmi les grands seigneurs, vassaux et gentilshommes ayant prêté hommage, l'an 1430, sous le titre du Pont-de-Beauvoisin. Il teste le 28 août 1437 (Preuves des Comtes de Lyon) et était mort avant le 29 novembre suivant.

N° et P° Seigr MESS^{rs} BERLION, dit BERLIAT Ravoyrie, seigr de Romagnieu et de Faverges, était père de Berliat ci-dessous, lequel était neveu de Jacques ci-contre. Berlion était frère de Jeanne Rivoire et, le 20 février 1447 (Arch. Savoiron), avec Guignon, son frère, il donne des fidéjussureurs pour la dot constituée à ladite Jeanne, savoir : Amédée Rivoire, seigr de Pressins, Antoine Rivoire, prieur de Corbelin, Aymon Rivoire, chanoine de l'Église de Vienne, etc. Il passe reconnaissance pour le Dauphin, à cause de Romagnieu et de Faverges, le 28 mai 1448 (Inv^{rs} Arch. Vienne). Je pense que c'est lui, Berliat Ravoyrie, écuyer, nommé dans la monstre d'armes de Pierre Rivoire, seigr de Domessin, le 25 octobre 1424 (Bergus, Commun^{rs} de M. P. Saint Olive).

Révénd Père en Christ, Seigr MESS^{rs} GEIGUES (al. GIGONX ou GIMOX) Ravoyrie, licencié es décrets, protonotaire du Saint-Siège apostolique, précepteur de la religieuse maison de Saint-Antoine de Chambéry, commendataire et administrateur perpétuel du prieuré de Lémenc, agit, à ce titre, le 17 septembre 1471 (Arch. la Place), Le 11 décembre 1457 (Arch. Camérales), N° Guignon Rivoire, damoiseau, en son nom et de Guillaume, son frère, seigr de Brucolli et de Romagnieu, passe reconnaissance pour leurs biens à Brussole. Il intervient en 1446, non encore entré en religion, au contrat dotal de Jeanne, sa sœur, et donne, en 1447, des fidéjussureurs pour sa dot. Lui et son frère Guillaume se firent réciproquement, le 21 février 1450, donation de tous leurs biens, instituant après eux, pour héritier, leur frère Jacques qui n'avait pas voulu entrer en religion (Note de M^{re} de Rivoire de la Bâtie, communiquée par M^{re} P. Saint Olive).

N° GUILLAUME Ravoyrie, damoiseau, seigr de Brussole et de Romagnieu, fils de feu Pierre Ravoyrie, donne, le 29 novembre 1437, procuration à son frère Guignon pour la reconnaissance à passer pour leurs biens à Brussole (Arch. Camérales).

BERLIAT RIVOIRE, écuyer, fils de Berliat, dit Berliat, et neveu de Jacques, mort sans postérité avant 1477. Son héritage passa au dit Jacques.

Vén^{ble} et Rel^g MESS^{rs} PIERRE Ravoyrie, prieur du prieuré de Saint-Philippe, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Grenoble ; arbitre, le 11 janvier 1454 (Arch. Rubaud), dans le différend existant entre Vén^{ble} et Rel^g MESS^{rs} Humbert Marchandi, prieur de Coysse, et N° et P° Jean de Coysse, seigr de Rubaud.

Vén^{ble} Rel^g EGG^{rs} MESS^{rs} AYMON Ravoyrie, chanoine de l'Église de Vienne, fidéjusseur au contrat dotal de Jeanne Rivoire, sœur de Berliat et de Guy, et de François de Gilly, 29 février 1447 (Arch. Savoiron). Sans doute, lui, Aymon Rivoire, préchantre de l'Église cathédrale de Vienne, à qui, le 8 juillet 1478 (Arch. Isère), Jean Thomassin vend une sommée de vin.

Vén^{ble} Rel^g EGG^{rs} MESS^{rs} ANTOINE Ravoyrie, prieur de Corbelin, fidéjusseur au contrat dotal de Jeanne Rivoire et de François de Gilly, 29 février 1447 (Arch. Savoiron).

Révénd MESS^{rs} JEAN de Ravoyrie, chanoine et précepteur de la Sainte Eglise de Vienne, présent, le 14 juin 1531 (Arch. Savoiron), à l'enquête faite à la demande de Catherine de la Baume, veuve de Michel de Gilly, tendant à être relevée de la tutelle de ses enfants. Il s'y trouve avec Jean de Menthon, seigr de Rochefort, comme « les plus proches parents » des enfants pupilles. Jean de Menthon était le propre demi-neveu des enfants, puisque fils de Janus de Menthon et de Marie, fille du 1° lit de Michel de Gilly. Jean Rivoire est témoin, le 8 juin 1550 (Arch. Thuyset), aux assurances dotales pour Gabrielle Rivoire ci-dessous. Je pense que c'est lui, Jean Rivoire, prieur de Corbelin, qui, le 15 janvier 1542 (Arch. de l'Isère), se plaça sous la sauvegarde delphinale par Lettres du Gouverneur du Dauphiné, et mourut en 1551. Il fut reçu, le 24 octobre 1543, chanoine et comte de Lyon, désigné comme fils de Bertrand Rivoire et de Claudine de Seyssel. C'est peut-être lui aussi, Jean Rivoire, qui, en 1551, était chanoine de Saint-Chef (Pierre-Antoine Naz, Franchises de Saint-Genix).

Vén^{ble} et Révénd MESS^{rs} PIERRE Ravoyrie, commandeur de la commanderie Saint-Antoine de Marsoille, avait, avec divers personnages dont deux religieux de la commanderie Saint-Antoine de Chambéry, acheté, le 11 janvier 1554, pour 300 écus d'or, 100 fessorées de vigne et une moitié de maison, le tout sis à Montterminod. Il revend le tout aux vendeurs primitifs le 19 avril 1560. Il est témoin, le 8 juin 1550 (Arch. Thuyset), aux assurances dotales de Gabrielle ci-contre.

GABRIELLE, fille d'Antoine Rivoire, seigr de Romagnieu, et de Claudine de Penencin ; femme de François de Menthon, seigr de Rochefort, conseiller de la ville d'Aubonne, qui, le 8 juin 1550 (Arch. Thuyset), donne des assurances pour la dot de ladite Gabrielle ; fait au château de Rochefort-sur-Séran.

ANTOINE RIVOIRE, frère de Claude qui est déclaré son héritier pur et simple par arrêt de la Cour delphinale du 27 mars 1598 (Arch. Thuyset). Il était mort avant 1577 (Ibid.).

XI. GASPARD « DE RIVOIRE » ; fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de Claude Rivoire, il poursuivit, en 1612, le procès Rivoire-Gorrevod. D'après l'Abbé Perrin, il testa, en 1632, en faveur de « son cousin Etienne » ; ce qui semblerait indiquer qu'il fut le dernier de cette branche. Cependant d'après l'Armorial du Dauphiné, la branche de Romagnieu ne s'éteignit qu'au XVIII^e siècle.

TABLEAU V.

(1) Le 13 septembre 1371 (Arch. Cour), Antelme de Miolans, seigr d'Urtières, tuteur des filles de feu Guichard de Virieu, seigr de Faverges, et d'Antonie, fille du dit Antelme, vend, avec l'approbation du Comte de Savoie, à Sibuet, Berliat et Perret, frères, fils de feu Mess^{rs} Louis Rivoire, seigr de Domessin, pour le prix de 10.000 fl. d'or, tous les droits des dites filles sur le château, mandement, territoire et district de Faverges ; et ce, pour décharger lesdites filles de l'hypothèque qui pesait sur tous leurs biens tant en faveur des héritiers de Mess^{rs} Berlion Rivoire, chev^{rs}, seigr de Pressins, qui, en faveur de ladite Antonie, pour la restitution de sa dot, de l'augment de celle-ci et de la donation à cause de noce, et en faveur d'autres créanciers. Le même jour (Ibid.), Pierre Gerbais ayant cautionné pour les frères Rivoire envers Antelme de Miolans, lesdites frères passent en sa faveur une obligation de 4.000 fl. et lui font, pour 6.000 fl., cession du château de Faverges et de la moitié des biens acquis par eux ; l'autre moitié de la terre étant entre les mains de Sibuet, dit Berniat, de Virieu, qui prétendait droit, jure domini, indivis pour un tiers avec feu Guichard, son frère, et Anne de Paladra, sa sœur, sur l'hoirie de Sibouquin de Virieu, leur père. Par cette obligation de 4.000 fl., les frères Sibuet, Berliat et Perret s'engageaient à rembourser ladite somme en payant : 1° 3.000 fl. dus par Miolans aux héritiers de feu Mess^{rs} Berlion Rivoire, chev^{rs}, seigr de Pressins, et garantis par Pierre Gerbais ; 2° 4.000 fl. payables soit dans un an, soit deux mois après le mariage survenant de ladite Antonie. D'après une pièce des archives de la commune de Granieu (Commun^{rs} de M. P. Saint Olive), Pierre Gerbais, menacé par le Gouverneur du Dauphiné, d'une saisie sur ses biens, revendit ses terres de Faverges à Berliat et Perret Rivoire et à Sibuet de Virieu, 5 septembre 1377. La pièce de Granieu qui est une copie du XVIII^e siècle, utilisée dans un procès devant le Parlement du Dauphiné, constate le partage des biens, des hommes et des terres entre Sibuet de Virieu et les deux Rivoire sur le taux de 5/8 à Virieu et 3/8 aux Rivoire, le château de Faverges restant à Virieu. (2) D'après Guichenon, Catherine était majeure de 12 ans lors de son premier mariage (qui est de 1356 et non de 1358, date de la quittance dotale). Elle avait donc de 36 à 40 ans en 1380. Berliat n'avait peut-être pas plus de 40 ans si l'on admet qu'il eût au plus une vingtaine d'années en 1360, date de l'émancipation de son frère ainé Sibuet.

VII. N° JACQUES RIVOIRE, écuyer, seigr de la Bâtie-Montgascon, Domessin et Brussole, fils de Pierre Rivoire, seigr de la Bâtie-Montgascon et Romagnieu, et de Bonne de Grolée (Preuves des Comtes de Lyon), conseiller d'Etat en 1473-1474 (Man^{us} Bonnefoy), comparut, le 25 septembre 1477 (Note Gauduel, communiquée par M. P. Saint Olive), devant Jean de Daillon, seigr de Lude, gouverneur du Dauphiné, au château de Lude, et déclare que Berliat Rivoire, écuyer, son neveu, fils de feu Berliat, dit Berliat Rivoire, seigr de Romagnieu et de Faverges, est décédé sans postérité et que lui, Jacques, est devenu possesseur de Romagnieu en vertu de la substitution insérée au testament de Mess^{rs} Louis Rivoire, seigr de Romagnieu, son prédécesseur, et rend hommage pour lesdits biens. Il ép., en 1448 selon les uns, le 28 juillet 1458 selon les autres, Claudine de Bletterans, fille de Imbaud (ou Humbert) de Bletterans, seigr de Pierreclos, et de Claudine de Montlian (Preuves des Comtes de Lyon).

N° D^{ne} JEANNE Ravoyrie, sœur de Berlion, seigr de Romagnieu, et de Guignon, seigr de Brucolli, ép., contrat dotal du 3 mai 1446 (Arch. Savoiron), N° François de Gilly, seigr de Cornillon. Ses frères Berlion et Guignon lui constituent en dot 1.000 fl. d'or h. p. de 12 den. gros. Le 13 novembre 1486, Michel de Gilly, seigr de Rochefort, reconnaît devoir à Vén^{ble} Mess^{rs} Nicod de Montfort, curé de l'Église N.-D. du Bourg-Saint-Maurice, certaines sommes dues pour un legs fait par feu N° Jeanne Ravoyrie, sa mère.

CATHERINE, fille de N° et P° Pierre Rivoire et de Bonne de Grolée, ép., contrat dotal du 22 février 1426 (Bergus, Commun^{rs} de M^{re} P. Saint Olive), N° Antoine de Virieu, seigr de Faverges et de Chimilin, fils de feu Sibuet, dit Berniat, et de Jeanne Bouvard de Roussillon.

VIII. N° G^{rs} et P° BERTRAND (al. Bletterand) Rivoire, seigr de Romagnieu, Domessin et Brussole, fils de N° et P° Jacques Rivoire, ép., contrat dotal du 18 août 1495 (Arch. Musin), Claudine de Seyssel, fille de Jean et de Louise Alamand. Par une transaction du 21 juin 1537 (Ibid.), 3.000 fl., non encore payés sur la dot de 7.000 fl. donnée à Claudine, furent gagés sur les rentes de la Tour d'Arbigneu et diverses autres, aux environs de Belley, qui furent abandonnées à ladite Claudine. Le 23 décembre 1505 (Arch. Cour), il reçoit l'investiture du château, droits et pertinences de Brussole. Le 8 janvier 1495 (Arch. Thuyset), Bertrand Rivoire achète, pour 1.160 fl., de N° Pierre de Montfalcon-Flaxieu, des biens et hommages appartenant à François de Montfalcon, pupille du dit Pierre, témoins : Provides et honnêtes hommes Jean Ravoyrie... Bertrand testa en 1538 (Chorier).

IMBAUD RIVOIRE, seigr de Romagnieu ; fut célèbre dans les armes, dit Chorier. L'Abbé Perrin le qualifie : chev^{rs} de l'ordre du Roi, maréchal de camp ; colonel général d'infanterie delà les monts ; parent et émule de Bayard. Il ép. (Chorier) Jeanne de Chevillard, dame de Palais en Forez. De lui descendent, d'après Chorier, les Rivoire, marquis de Palais. Un fils d'Imbaud, Etienne Rivoire, fut élu chanoine Comte de Lyon en 1530 et nommé grand custode de Saint-Jean en 1546 (Annales de l'Académie Delphinale, 1893). Les marquis de Palais s'éteignirent en 1737 (Armorial du Dauphiné).

N° PHILIBERT RIVOIRE, seigr de la Bâtie-Montgascon, fils de feu Jacques ; gentilhomme du Roi ; il vend à N° Jean Palmier, président au Parlement de Grenoble, la terre et seigneurie de la Bâtie-Montgascon pour le prix de 5.000 livres (Bergus, Commun^{rs} de M^{re} P. Saint Olive).

IX. ANTOINE RIVOIRE, seigr de Romagnieu, légataire, le 14 février 1513 (Mess. Comté ; Comte de Seyssel-Cressieu, H^{rs} de la Maison de Seyssel), au premier testament de Guillaume de Seyssel ; mort avant le 15 mai 1565, date de la confection de l'inventaire de sa succession (Arch. Thuyset). Il ép., le 10 juillet 1524 (Arch. Isère), Guigonne Palmier, fille de Jean, seigr de Termesien, vibailli du Viennois. Il ép. aussi Claudine Penensin qui fut mère de Gabrielle ci-dessous. Enfin, d'après l'Abbé Perrin, il aurait épousé, en 1530, Jeanne de Montfalcon. D'après le même auteur, il fut mistral du Pont-de-Beauvoisin.

JACQUELINE, fille de N° Bertrand Rivoire, ép. 1° Reynierius Bonivard qui teste le 28 décembre 1523 (Arch. Loex), instituant Jacqueline héritière particulière pour tous les biens d'Evian, Fêterne, Thonon et environs ; 2° contrat dotal du 30 juillet 1525 (Arch. Thuyset), N° François Loctier, seigr de Bellecombe, citoyen de Moutiers. Elle mourut le 18 août 1564.

ANDRÉ Ravoyrie, donné par Capré parmi les Trésoriers généraux de Savoie en 1523. Il n'appartient peut-être pas à la famille Rivoire, mais à la famille Ravoyrie, de la Rochette (?).

X. MESS^{rs} CLAUDE Rivoire, seigr de Romagnieu, Aiguebelle et Tullin, baron de Domessin ; ép., contrat dotal du 26 juin 1570 (Arch. Thuyset), D^{ne} Moysse, fille de H^{rs} et P° Seigr Mess^{rs} François, comte de Montmayeur, baron de Brandis et de Sillans, seigr de Bardassant, qui constitue en dot à sa fille 3.000 écus d'or sol coin de roi. En 1579 (Mémoires Soc. d'Hist. Suisse Rom.), agissant comme tuteur de Prosper de Menthon, son neveu, il était en procès avec François de Lettes, baron d'Aubonne. Il entreprit, ou mieux, je crois, continua, en 1577, le procès intenté contre les Gorrevod pour la succession de Claudine Rivoire, et qui était poursuivi par Gaspard, son fils, en 1612. Le 13 août 1574, il achète pour 300 ducats les château, terres et seigneuries de Domessin, de François Bochart de Mareste à qui ces biens étaient advenus par un legs à lui fait par feu Mess^{rs} Guillaume Bochart de Montdragon. Le 4 avril 1585, Claude s'intitulait baron de Domessin (Arch. Camérales) ; à cette date sa femme était morte. Il dut mourir peu avant 1610, date de la confection de son inventaire (Arch. Isère).

LOUISE RIVOIRE. Elle ép., vers 1575, N° Jean-François de Salins, seigr de Marthod et Cornillon. Sa fille Pétronille ép., en 1594, Charles-Emmanuel de Pingon (Arch. Costa), et sa fille Jeanne-Gabrielle ép., en 1598, François-Annet de Pingon (Preuves de Malte).

XI. JEANNE-MARIE Rivoire, fille de Mess^{rs} Claude Rivoire, ép., contrat dotal du 4 avril 1595, N° Georges-Alexandre de Vallence, seigr de Turin, en Savoie ; elle eut 2.333 écus pour ses droits, y compris les legs à elle fait par G^{re} Dame Moysse de Montmayeur, sa mère (Arch. Chamoux).

SEIGNEURS DE PRESSINS.

II. BERLION Rivoire. Voir au TABLEAU II au SUJET DE SON ASCENDANCE POSSIBLE. Il passe reconnaissance, le 20 janvier 1263 (Arch. Cour), pour un moulin qu'il a à Pressins, en augmentation du fief du Pont-de-Beauvoisin. Il est peut-être l'auteur de la branche des Rivoire de Pressins. C'est peut-être lui aussi qui est témoin, en 1288, à la vente du Pont-de-Beauvoisin par Berlion Rivoire (tableau III).

III. Mess^{rs} BERLION Rivoire, seigr de Pressins, chev. Il est question de ses héritiers, non nommés, dans l'acte de vente de Faverges à Sibuet, Berliat et Perret Rivoire, le 13 septembre 1371 (voir tableau V). Est peut-être le même que Berlion Rivoire, seigr de Planèze, père de Pierre et de Humbert. Car Planèze est tout voisin de Pressins et était encore, en 1463, possédé par un membre de la branche des Seigrs de Pressins.

PIERRE RIVOIRE. avec Humbert Rivoire, il prête hommage et reçoit l'investiture pour des biens rière Pont-de-Beauvoisin, le 8 novembre 1333 (Arch. Cour). Le 30 juillet 1343, il reçoit de nouveau investiture pour les mêmes biens. Je crois qu'on peut l'identifier avec Pierre, fils de Berlion, seigr de Planèze (Paroisse Saint-Jean-d'Avelane), qui, le 9 septembre 1338, passe reconnaissance à Aymon, comte de Savoie, pour sa maison-forte de Planèze (Inv^{rs} Arch. Viennois). Les derniers membres de la branche Pressins habitaient à Saint-Jean-d'Avelane en 1545. L'Abbé Perrin cite un Pierre Rivoire, seigr de Pressins; ce pourrait être celui-ci; mais il en fait un frère de Louis, seigr de Romagnieu et Domessin. Ils sont, en effet, tous deux fils de Berlion; mais je crois qu'il s'agit de deux Berlion différents (cf. note 1 à l'article d'Aynard ci-dessous).

FRANÇOISE, fille d'Humbert, seigr de Pressins; elle ép., en 1327 (Inv^{rs} Chambre des Comptes du Viennois), Guichard de Boesozel.

N^o BERNON RIVOIRE était père de Humbert ci-dessous; il était mort avant 1305.

HUMBERT RIVOIRE. fils de feu N^o Bernon, prend part, en 1305, aux hostilités contre les Dauphinois et fait prisonniers trois de ceux-ci, dont Aymard de Faverges, damoiseau (Abbé Perrin). Humbert et Louis Rivoire figurent les premiers parmi les hommes d'armes qui, le vendredi après la Saint-Michel 1320, se rendirent du Pont-de-Beauvoisin à Voiron et à La Côte-Saint-André auprès du Comte Edouard (Ibid.).

IV. N^o HUMBERT RIVOIRE, seigr de Pressins, chev. fils de feu Berlion, prête hommage à Amédée, comte de Savoie, pour sa maison de Pressins, le 9 septembre 1308 (Inv^{rs} Arch. Viennois). C'est probablement le même Humbert qui, avec Pierre Rivoire, que je pense être son frère, prête hommage et reçoit l'investiture des choses qu'il tient au Pont-de-Beauvoisin, 8 novembre 1325 (Arch. Cour). Le 9 septembre 1338, et encore le 18 mars 1340 (Ibid.), il passe reconnaissance au Comte de Savoie pour Pressins. Il prête encore hommage le 26 juin 1343 (Arch. Cour) et, le 29 juillet 1343 (Ibid.), reconnaît pour les châteaux, jur^{ts}, biens et rentes féodales de Pressins. Parmi ces biens féodaux, il déclare en tenir pro indiviso avec Louis Rivoire.

V. BERLION Rivoire, fils d'Humbert, seigr de Pressins, témoin à la reconnaissance passée par ledit Humbert, à cause de Pressins, le 29 juillet 1343 (Arch. Cour). Il a dû ép. Dame Eliette N. N., veuve le 21 janvier 1378.

VI. N^o EYNARD (ou AYNARD) Rivoire, seigr de Pressins, damoiseau. Le 4^e avril 1377 (Inventaire Archives Viennois). Eynard, fils de Berlion, prête hommage au Dauphin pour la seigneurie de Pressins. Le 2 octobre 1378, il passe dénombrement en suite de l'hommage ci-dessus. Le 23 janvier 1378 (Ibid.), sa mère, dame Eliette, veuve de Berlion, lui avait donné procuration pour la passation de ladite reconnaissance. Il est fidéjusseur, le 13 mars 1376, au contrat dotal Clermont-Gerbaix. Le 4 juillet 1379 (Bergus, Commun^{es} de M^{rs} P. Saint Olive), il est, d'ordre du Conseil delphinal, compromis à Vizille pour s'être saisi, sur terre de Savoie, d'un homme lige du Comte de Savoie et l'avoir retenu prisonnier. Il ép. Guigonne, fille de Pierre d'Ameysin et de D^{ne} Arthaude de Briord (1). Guigonne était morte avant le 11 juillet 1382 (Arch. Morand). Lui, encore vivant en 1382, était mort avant le 17 mai 1387 (Ibid.).

VII. AMÉDÉE. enfants de feu Eynard Rivoire, damoiseau, seigr de Pressins, cités dans un arrêt du Conseil de Chambéry, rendu le 17 mai 1387, à requête de Joffrey de Chevelu, pour attester l'authenticité d'une donation faite au contrat de mariage Luyrieu-Ameysin. Amédée, fils d'Eynard, prête hommage au Dauphin, le 4 avril 1391, conformément à la reconnaissance passée par son père en 1378 (Inv^{rs} Arch. Viennois).

VIII. EYNARD Rivoire, seigr de Pryssin. Il ép. Péronnette, fille de Guigues de Sallenove. Dit fils d'Amédée, il passe reconnaissance en faveur du Dauphin, le 3 novembre 1413, pour le château de Pressins; il était alors mineur, sous la tutelle de Jean de Lytard, son oncle. Il était déjà mort le 8 août 1426, lors du premier testament de Guigues de Sallenove (Arch. Viry). Péronnette vivait encore en 1444; elle avait ép. 2^e, avant le 27 juillet 1442 (Inv^{rs} Bonlieu), Spec^{ts} et Eg^{ts} Chev^{rs} Mess^{rs} Richard, coseigr de Ternier, seigr de Montchenu.

IX. N^o et P^{te} AMÉDÉE (ou AYNARD-AMÉDÉE) Rivoire, seigr de Pressins, chev. fils de Péronnette de Sallenove, substitué au premier testament, 8 août 1426, de Guigues de Sallenove, avec obligation de prendre le nom et les armes pures de Sallenove et d'abandonner à son frère cadet ses droits sur Pressins. Il n'est plus substitué dans le deuxième testament, 21 janvier 1444, du dit Guigues (Arch. Viry). Il y est qualifié N^o et P^{te} Mess^{rs} Amédée Raverii, seigr de Pressins, et reçoit un legs de 200 florins. Sous le nom d'Aynard-Amédée, il donne son consentement au mariage de son frère François, le 21 février 1463. Sous le nom d'Amédée, il est fidéjusseur au contrat dotal de Jeanne Rivoire (tableau V) et de François de Gilly.

X. EYNARD Rivoire (ou de Rivoire), seigr de Pressins, légataire de 200 fl. au testament d'Antoine de Sallenove, petit-fils de Guigues, le 18 mars 1504 (Arch. Viry). Il y est dit que feue Dame Péronnette de Sallenove était son aïeule « maternelle » (sic). Il est présent, avec son père, à un contrat de mariage en 1473 et à un contrat le 26 février 1481 (Arch. Morand). Il ép. Guillemette de Viry, fille de Spec^{ts} et G^{ts} Philibert de Viry, seigr de Saint-André-le-Briord, et d'Isabelle de Montchenu. Guillemette transige, le 7 mars 1491 (Guichenon, Bresse et Bugey), avec Louis de Viry, neveu et héritier du dit Philibert, au sujet de l'hoirie de celui-ci (2). Eynard a dû épouser 2^e Amédée de Montbel, fille de Spec^{ts} Seigr Jean de Montbel, seigr de Verel et de Dullin. Pour le paiement au dit Eynard de 200 écus d'or sur le reste de la dot de ladite Amédée, le Conseil s'étant à Chambéry autorise, le 13 novembre 1520 (Arch. Thuyset), Spec^{ts} Dame Philippine de Lannoy, veuve de Jacques de Montbel et belle-sœur d'Aynard, à vendre certains biens appartenant à ses fils, François et Claude, absents a patria ducaali. Aynard donna quittance des 200 écus le 16 novembre 1520; fait au Pont-de-Beauvoisin, dont Jacques de Montbel était grand châtelain (Titres Eschavannes). Eynard était mort avant le 20 juin 1522 (Ibid.), date à laquelle, qualifiée veuve d'Eynard, Amédée passe, d'accord avec son fils Philibert, un acte avec les Montbel.

XI. N^o JACQUES RIVOIRE, écuyer, fils de feu N^o et P^{te} Aynard Rivoire, et « se disant » seul héritier universel du dit Aynard; il était en procès avec Philippine de Lannoy, à cause des droits dotaux de sa mère, 24 janvier 1537-21 janvier 1539 (Arch. Thuyset); mais il désavoua les procédés violents de son frère François et ce qui avait été fait par celui-ci au nom de lui, Jacques. Il transigea, le 21 février 1539, avec les Montbel, moyennant cession par ceux-ci de certains biens, entre autres: 2 boeufs, une chaîne d'or, une somme d'argent et un pressoir de 28 ventrières au mandement du Pont-de-Beauvoisin, compté pour une somme de 800 livres tournois. Jacques Rivoire vendit ce pré à Honnête Aymard Roux et à la maladrerie du Pont-de-Beauvoisin; puis le droit de rachat fut vendu par lui à Honnête Bernardin Curriard, marchand de Grenoble, qui, le 10 juin 1566 (Arch. Thuyset), transporta ses droits à Mess^{rs} Philibert de la Forest, chev^{rs}, seigr de Verel et Dullin. Jacques Rivoire ép., avant le 21 février 1539, Charlotte Rivoire, qui intervient à cette date, avec son mari, dans la transaction avec les Montbel.

CHARLOTTE RIVOIRE, femme de Jacques Rivoire, seigr de Pressins en 1539 (Arch. Thuyset). Elle n'appartient probablement pas à cette branche; mais je l'ai inscrite ici, ne sachant à quel autre tableau la faire figurer.

TABLEAU VI.

Mess^{rs} AMÉDÉE Rivoire, chev. mort avant le 16 novembre 1318, date du testament de Dame Catherine N. N. qui se qualifie sa veuve. Ladite Catherine fait des legs aux églises de Pignerol où est fait le testament. Si elle y meurt, elle sera ensevelie chez les Frères Mineurs qui seront tenus de renvoyer ossa sua ad patrum suam. Les dépenses de son enterrement seront ordonnées par Mess^{rs} Guillaume Bogardi et Etienne, son frère (Ne serait-ce pas Bogard pour Bocard = Bochard? Cette Catherine appartenait peut-être à la famille des Bochard, seigr^s de Lay-Avresseux). Elle fait des legs à Dame Anglexie, sa mère, et à Aynarde, Anglexie et Philippine, ses filles. Elle institue son fils Jean héritier universel.

JEAN DU PONT, témoin, le 29 juillet 1343, à la reconnaissance de Humbert Rivoire pour Pressins (Arch. Cour); probablement du Pont-de-Beauvoisin. JEAN RIVOIRE, héritier universel de sa mère; peut-être lui, Jean de Rivoire, familier du Comte Vert en 1352 (Jean Cordey; les Comtes de Savoie et Les Rois de France); et aussi Jean Rivoire, châtelain de Pignerol en 1347. AYNARDE, ANGLEXIE, PHILIPPINE, légataires au testament de leur mère en 1318.

GIRARD Rivoire, seigr de Pressins (domini de Perysien), dont le compte est signalé le 1^{er} avril 1384 (Bernière campagne d'Amédée VI; Rev. Sav^{rs} 1902).

(1) Pierre d'Ameysin était fils d'une sœur de Louis Rivoire (tableau III, degré IV), fille de Berlion, seigr de Romagnieu et de Domessin. Or Eynard, seigr de Pressins, qui épouse Guigonne d'Ameysin, était fils de Berlion, seigr de Pressins, fils d'Humbert, lequel était fils d'autre Berlion; donc pour que ce mariage fut permis, il fallait que ce dernier Berlion fut au moins le frère et, mieux, surtout en raison de la parité des noms, le cousin germain de Berlion, seigr de Domessin, père de Louis. Mess^{rs} Aynard Rivoire figure parmi les barons et châtelains du Dauphiné, convoqués à Romans, le 8 janvier 1372, par le Gouverneur du Dauphiné. Le seigr de Pressins est nommé, le 14 décembre 1377, avec Perret Rivoire, au sujet d'un don gratuit des nobles du Dauphiné (U. Chevalier, Doc^{ts} inédits sur le Dauphiné).

(2) Il semble que, à cette date, le mariage ait déjà eu lieu. Eynard est bien témoin, le 3 octobre 1481 (Arch. Barrioz), à un acte passé au château de Saint-André-le-Briord par Philibert de Viry; mais il ne pouvait encore être le gendre de celui-ci puisque Guillemette était fille de Philibert et d'Isabelle de Montchenu et que le mariage de ceux-ci, le deuxième de Philibert, était, d'après Guichenon, du 12 novembre 1470.

C'est par ses mains que, en novembre 1434 (Max Bruchet, le château de Ripaille), le Duc de Savoie transmit 2 florins à un pauvre gentilhomme dou pays dou roy Loys (Sicile). Peut-être le même que Jean de Rivoire, secrétaire ducal, qui reçut des Patentes de légitimation le 7 juillet 1429 (Arch. Cour). La cote des Patentes dit: « du Pont-de-Beauvoisin »; donc Rivoire (3).

N^o FRANÇOIS RIVOIRE, seigr de Planèze, bailli de Viennois; fils d'Aynard Rivoire, seigr de Pressins, du consentement de son frère Aynard-Amédée, chev^{rs}, seigr de Pressins, ép., contrat dotal du 21 février 1463 (Bergus, Commun^{es} de M^{rs} P. Saint Olive). D^{ne} Guigonne Allemand, fille de feu Jean Allemand, seigr d'Uriage, et de Catherine de Savoie, fille d'Humbert de Savoie-Arvillars et de Catherine des Clefs. Il est présent à un contrat le 16 février 1481 (Arch. Morand). BONNE Raverii (ou Ravoire), petite-fille de Guigues de Sallenove, légataire de celui-ci, en 1444, pour 500 fl. en contemplation de son mariage avec N^o Philibert de Montchenu. Elle était déjà veuve le 22 août 1463.

GABRIEL RIVOIRE, seigr de Planèze, indiqué par Bergus (Commun^{es} de M^{rs} P. Saint Olive) comme fils de François Rivoire, seigr de Planèze; il vivait en 1498 et serait mort sans postérité.

(3) Un Jean Rivoire, accusé de l'enlèvement de Pierre Charvet, dit Barbier, de Pontcharra, et compromis en cette affaire avec Antoine de Sallenove, fut condamné à payer une amende dont il reçut quittance le 22 février 1468 (Arch. Barrioz).

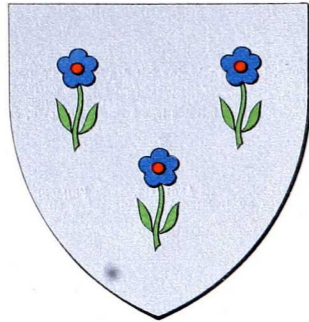
FRANÇOIS Rivoire, seigr de Pressins, prétendant des droits sur Verel et sur Dullin, à cause de la dot de sa mère, envahit à main armée ledit Verel, le 24 février 1537 (Arch. Thuyset), et fut déclaré contumace et rebelle par le Juge ordinaire et le Lieutenant général au fait de la justice du bailliage de Bugey. PHILIBERT Rivoire, fils de feu Aynard Rivoire et de vivante Amédée de Montbel; il agit avec sa mère le 20 juin 1522 (Titres Eschavannes) et passe un acte avec ses oncles de Montbel; fait au Pont-de-Beauvoisin part Savoie. Vén^{ble} Mess^{rs} ANTOINE Rivoire, témoin, le 13 novembre 1530 (Arch. Thuyset), à une vente de biens faite par Philippine de Lannoy, dame de Verel, pour le paiement de la dot d'Amédée de Montbel, sa belle-sœur, femme d'Aynard Rivoire, seigr de Pressins.

Je ne crois pas que ces trois frères aient laissé de descendance; l'Armorial du Dauphiné dit que la branche de Pressins s'éteignit vers 1500. Le 20 décembre 1577 (Inv^{rs} Arch. Viennois), Pressins était la propriété de Gaspard Félard, conseiller du Roi au Parlement de Grenoble.

ROBERTY (DE)

SEIGNEURS DE SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC

P. : d'argent à trois fleurs de noblemies d'azur, tigées de sinople et boutonnées de gueules. (Armorial Greyfié, 1645, qui donne aussi trois roses.)



On rencontre des N^s Robert (en latin : *Roberti*) dès le XIV^e siècle; ils habitaient l'Albanais. L'un d'eux, en 1452, est dit : de Thusy. Les Roberty ou de Roberty qui s'éteignent au commencement du XIX^e siècle sont-ils de cette famille? c'est possible, mais il y eut certainement interruption de noblesse. Plusieurs Robert, de Thusy, bourgeois de Rumilly en 1402 et 1435, furent affranchis par des Princesses de Savoie. Les Robert étaient notaires en 1524, puis procureurs à la Cour, commissaires des Extentes de S. A., bourgeois de Chambéry. Anselme Robert était conseiller de S. A. R., 1^{er} commissaire des Extentes pour S. A. et contrôleur de ses

guerres deçà les monts. Le Duc lui accorda, en 1598, pour lui et les siens, des Patentes portant rétablissement d'ancienne noblesse et, en tant que besoin, nouvelle noblesse sans paiement de finance. Son fils épousa Françoise, fille de N^e Etienne Brunet, de Sainte-Hélène-du-Lac. Ses descendants se qualifièrent seigns de Sainte-Hélène-du-Lac, titre qui leur fut confirmé officiellement en 1777. Le dernier d'entre eux mourut vers 1815.

(1) Elle a dû épouser Denis de Rolland, de la Biolle.

N^e MAXIME ROBERTY, père de Gaspard ci-dessous en 1570.

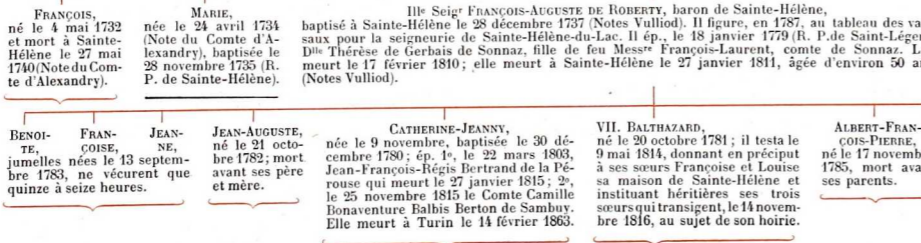
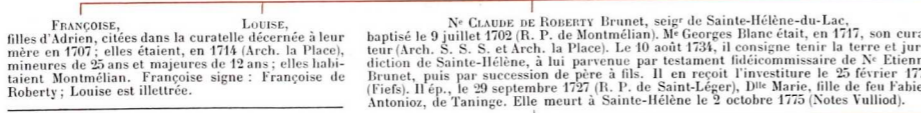
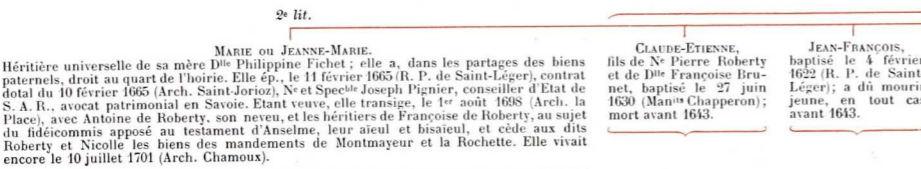
GASPARD ROBERTY, baptisé le 13 avril 1570 (Man^{us} Chappéron); elle avait pour parrain M^r le Procureur fiscal.

LOUISE ROBERTY, marraine, le 10 février 1626, d'Alexandre, fils de Pierre Roberty et de D^{ne} Brunet (R. P. de Saint-Léger). Peut-être sœur ou tante de Pierre.

M^e M^e Spec^{us} JEAN ROBERTY, docteur ès droits, arbitre, le 4 février 1585, à Chambéry (Arch. Loëx); avocat au S. S. S. et arbitre le 18 avril 1584 (Arch. Thuyset).

PERNETTE, baptisée le 6 juin 1598 (R. P. de Saint-Léger) (1).
CLAUDINE, fiancée, en 1629, à N^e Charles Bernard (Arch. S. S. S.); elle était mère, en 1630, d'une fille Melchiotte (Man^{us} Chappéron).
R^{ev} Mess^{rs} BRUNO ROBERTY, fils de feu N^e Anselme Robert; il fait, le 8 janvier 1620 (Arch. S. S. S.), une donation en faveur de sa sœur Claudine, fiancée à N^e Charles Chappéron.

(3) On dut, peut-être après la mort de son frère Claude-Etienne, lui changer son nom Etienne en Claude-Etienne, puis, souvent, en Claude seul; car dès 1643, il ne reste que deux héritiers mâles de Pierre; Claude ou Claude-Etienne, cité le premier, et Alexandre. Outre que Claude-Etienne, né en 1624, fut ce fils et eut, à ce titre, en préciput, de son grand-père, la terre de Sainte-Hélène. C'est donc lui qui a fait souche et qui, en 1643, était un des deux seuls héritiers mâles de Pierre Robert, l'autre étant Alexandre.



N^e HENRI Roberty, damoiseau, présent, le 13 juin 1377, à Anney, à un arbitrage concernant l'héritage de Mess^{rs} Humbert des Cleys, chev. Il est mentionné dans la ratification, du 11 octobre 1379, d'un échange de deux pièces de terre à Alby, dont l'une est mouvante du fief du dit Henri (Arch. Savoiron). Une sentence arbitrale est prononcée, le 8 avril 1346, entre Henri Robert, d'Alby (sans titre), et Guillaume de Menthon, curateur de François de Marsier, son neveu. Il ép. Béatrix, fille de Rolet de Moux, laquelle agit, de l'autorité de son mari, le 21 mai 1364 et le 9 avril 1369 (Arch. Thuyset).

HELIODE, fille de N^e Henri Roberty, vivante en 1411, femme de N^e Pierre Alby.
AMÉDÉE, ANTOINE, GEORGES, frères, bourgeois jurés de Rumilly, hommes liges affranchis, le 14 janvier 1402, par Catherine de Savoie-Achaie, princesse et dame de Clermont, à cause des services rendus par Pierre Robert de Thusy, son serviteur et familier et continuel commensal, et par Jean Robert, son frère, fils de feu Jean Robert de Thusy, jadis homme taillable.

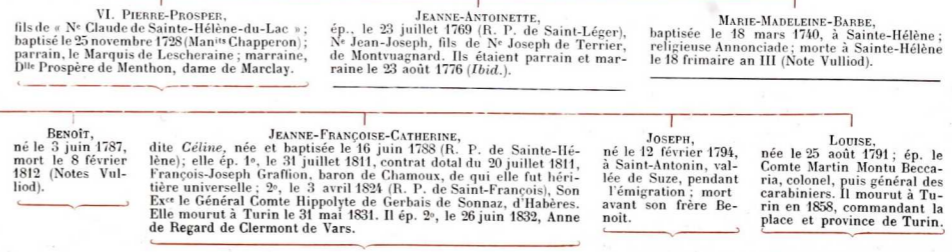
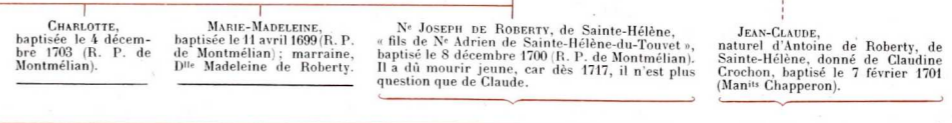
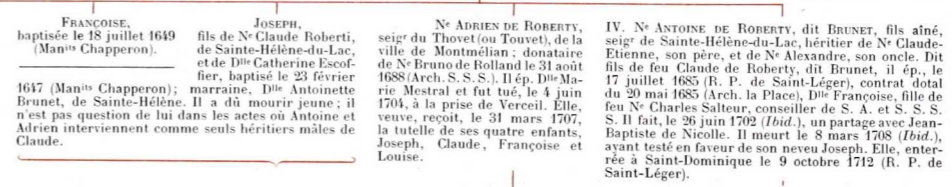
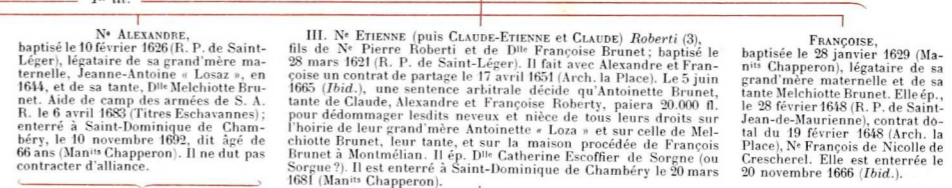
N^e GUILLAUME Roberty, de Thusy, témoin, au dit lieu, le 7 décembre 1452 (Titres Esclavannes).
N^e CLAUDE ROBERTY, syndic de Chambéry, du 23 novembre 1459 au 23 novembre 1460, dit maître des Comptes et noble au Comte de 1453 à 1454 des syndics.
Frère JEAN Roberty, professeur de théologie, abbé de Bellevaux, nommé conseiller ducale par Patentes, le 12 septembre 1432 (Protocoles de Cour).

CLAUDE ROBERTY, de Chatillon, ép., vers 1550, Philiberte de la Beyvière, veuve de Louis de Clermont.
PIERRE Roberty, notaire en 1524, mort avant 1548 (Arch. la Place), avait reçu des reconnaissances en faveur de N^e Pierre Dieulleils, pour la décharge desquelles son fils reçoit 6 écus d'or sol; quittance signée : « Robert », que je crois être Claude ci-dessous.

ETIENNETTE, fille d'Hon^{or} Pierre Roberty, ép. au sujet de leurs maisons contiguës, rue Juiverie, un différend qui fut tranché par le Conseil de la ville de Chambéry, le 6 décembre 1555 (Arch. Travenay). Il fut 1^{er} commissaire général des extentes de S. A. deçà les monts (Ibid.). Le 27 novembre 1568 (Arch. Blay), il fait, avec l'Abbesse et les Religieuses du « Reclon », une convention pour la livraison des reconnaissances stipulées tant par lui que par feu son père. Il ép. D^{ne} N. N. qui, le 3 novembre 1588 (Man^{us} Chappéron), est marraine de son petit-fils Pierre. Lui, vivant encore à cette date, était mort avant le 26 novembre 1597 (Arch. Travenay).

I. M^r puis N^e ANSELME ROBERTY (alias Roberty), conseiller de S. A. R., premier commissaire des extentes de S. A. et contrôleur de ses guerres deçà les monts, syndic de Chambéry en 1597. Il obtint, en 1598 (Arch. d'Etat à Turin, sect. III Cam^{us}, Reg. 27, fol. 344), des Lettres Patentes de S. A. portant réhabilitation d'ancienne noblesse au profit de lui-même et des siens, et, « en tant que besoin, nouvelle noblesse, sans être tenu baillier, par déclaration, ses biens, ny, pour raison d'icieux, payer aucune finance ». Ces Lettres Patentes furent vérifiées et entérinées à Chambéry le 19 juin 1599. Le 26 novembre 1597 (Arch. Travenay), il transige, au sujet de sa maison de la rue Juiverie, avec N^e François de Chabod qui lui accorde, le 3 juillet 1604, l'autorisation de faire construire une porte. Il ép. D^{ne} Florentine de Tardy (R. P. de Saint-Léger) et était mort avant le 8 janvier 1630. C'est lui, je pense, dit « M^r de Roberty », qui meurt le 1^{er} novembre 1619 et est enterré à Saint-Dominique (Man^{us} Chappéron). Il avait établi un fidéicommissaire sur ses biens dans le mandement de la Rochette et de Montmayeur.

II. N^e et Spec^{us} PIERRE ROBERTY (ou ROBERTY, ou ROBERTY, ou de ROBERTY), seign^r de Puteville et de Palluel, conseiller de S. A. R. et commissaire général des guerres en Savoie, baptisé le 3 novembre 1588 (Man^{us} Chappéron). Avocat au S. S. S. en 1615 (Soc. Sav^{ois}, t. XXXVIII). Le 10 juin 1638 (Arch. la Place), D^{ne} Françoise de Mestral, en dédommagement de sommes antérieurement prêtées, lui cède les rentes dépendant du château de Palluel et maison-forte de Puteville, la maison et dépendances de la Trinité et diverses pièces de terre, entre autres à Villarsallet. Le 11 juin 1638 (Ibid.), D^{ne} Marguerite du « Châtellard », femme du sieur Claude Poncet, dit d'Herbey, cède au dit Pierre Roberty, pour la somme de 1.000 fl., tous ses droits sur l'hoirie de N^e Paul de Passier, seign^r de N^e Pierre de Roberty fait un échange de biens avec N^e Claude-Louis, fils de N^e Paul de Passier, seign^r de la Landonnière, baron de Saint-Remi, qui lui cède ses biens provenant de la maison-forte de Puteville, rière de la paroisse de la Trinité (2). Il ép. P., contrat dotal du 4 novembre 1619 (Arch. la Place), D^{ne} Françoise Brunet, fille de N^e Etienne Brunet, seign^r de Sainte-Hélène-du-Lac, qui lui constitue en dot 2.770 francs; 2^e, contrat dotal du 15 juillet 1631 (Ibid.), D^{ne} Philippine Fichet qui fit, avec ses beaux-fils, un modus vivendi le 7 mars 1647 (Ibid.). Elle était encore vivante le 18 septembre 1674 et avait testé le 2 septembre 1650 (Ibid.); elle fut enterrée dans la chapelle du Saint-Rosaire, fondée par son mari dans l'église de la Trinité. Pierre meurt testé le 4 mai 1642, date à laquelle un curateur est décerné à ses enfants, Claude, Alexandre et Françoise.



ROCHETTE (DE)

SEIGNEURS DE LA FOREST, DES TOURS, DU BOURGEAL, DE LA CROIX, DU MONT-SAXONNEX, DE SAINT-SIGISMOND, DE L'HERMINEUR, DE VOUGY, Etc., EN FAUCIGNY; BARONS DU DONJON, DE SALAGINE, DE BEAUFORT, DU VILLARD ET BURDIGNIN, DE COHENDIER ET SAUTERANS, EN SAVOIE, GENEVOIS ET FAUCIGNY; COMTES DE LA CROIX, DE SCIONZIER ET D'ARACHES, EN FAUCIGNY.



P. : « Deux carres d'or entre deux desquels il y a trois estoilles d'or et au-dessus deux sur un champ d'azur »; Armoiries concédées le 24 janvier 1573 (Arch. Cour des Comptes, Reg. 12, Pat^{es} de Savoie, fol^o 40).

Autrement dit : d'azur à deux potences ou équerres d'or, mouvant des flancs et de la pointe (1), accompagnées de 5 étoiles de même, 3 en chef posées en fasce et deux en pal entre les tiges verticales des équerres.

Suivant Charles-Auguste de Sales, on les voyait ainsi sur les vitraux de l'église de Scionzier; elles figurent, sous cette même forme, sur un cachet du XVII^e siècle, accolées à celles de Riddes et sur un autre du XVIII^e siècle, accolées à celles de Planchamp.

(1) Dans l'Armorial de M^r Éloi Sérand, cette disposition n'existe pas, les équerres ne touchent en aucun point les flancs ni la pointe de l'écu.



l'on s'en tient aux allégations de M^e Charles Rochette et de ses frères, demandant à être confirmés dans leur noblesse, la famille Rochette aurait été jadis en possession de « certaines lettres de noblesse, tous lesquels titres auraient

été dès longtemps portés en Bourgogne par feu N. N. leur oncle paternel... les laissant dessais de la plupart des droits et titres de leur maison ». Il est beaucoup plus probable que les Rochette, en latin *Rochete*, descendaient d'Étienne Rochette, de Bonneville, notaire en 1444. Peut-être cet Étienne possédait-il déjà, dans cette ville, la maison appelée « Aux Roches », habitée, en 1610, par N^o Jacques Rochette, et, en 1750, par « M^r de Rochette, de Bongé » (Joseph-Marie, seigr de Saint-Sigismond, l'Hermineur et Vougy). Nous n'avons pas la filiation depuis Étienne, mais il pourrait être l'aïeul ou le bisaïeul de Pierre Rochette, secrétaire ducal, donc noble en 1539, de qui les fils demandèrent et obtinrent des Patentes de noblesse. L'aîné de ces derniers, Charles Rochette, fut d'ailleurs un homme très considérable dans son temps, et si sa lignée ne se continua pas, celle, du moins, de son frère Claude parvint jusqu'à nos jours après avoir fourni un certain nombre de personnages importants et contracté de belles alliances en Savoie.

La seigneurie du Donjon fut inféodée aux Rochette, puis érigée en baronnie en leur faveur en 1603. La baronnie de Salagine leur vint par une alliance avec les Longecombe-Peysieu. Ils achetèrent, en 1699, de S. A. les paroisses de Scionzier et d'Araches qui furent érigées en comté à cette occasion; et, en 1680, de Charles-Emmanuel de Montfort, la baronnie de Cohendier et Sauterans qui passa ensuite chez les Viry. Le Bourjeal et l'Hermineur leur sont venus par l'alliance Montvuagnard comme aussi Villard et Burdignin, démembrés de la seigneurie de Boège. Le Mont-Saxonnex fut acquis de « M^r de Beaumont » (Menthon).

Suit la généalogie.

TABLEAU I. SEIGNEURS DES TOURS BARONS DU DONJON.

ETIENNE ROCHETTE (en latin, *Rochete*), de Bonneville, notaire; reçoit, en cette qualité, un acte le 30 juillet 1444 (Arch. Cohendier). Il ép. Isabelle, fille de Discret Jean du Goudrey, de Sallanche. Il meurt avant 1460. L'anniversaire d'Isabelle est payé au chapitre de Sallanche le 29 novembre 1460 (*Ibid.*). On le trouve aussi qualifié Étienne Rochette de Bossier. Il n'y a point de doute pour moi que ce soit là la souche de la famille. Les hoirs d'Étienne Rochette sont cités en abornement dans la reconnaissance d'Alexandre de Freynet-Chuyt en faveur du Comte de Genevois le 15 mai 1529 (Arch. de Chuyt). Je ne sais s'il s'agit du même Étienne.

JACQUES ROCHETTE, cité dans un abornement de biens de la paroisse de Marigny, dans le contrat dotal Cohendier-Menthon, le 25 septembre 1497 (Arch. Monthouz).

ANDRÉ ROCHETTE, secrétaire comital du Comte Janus de Savoie en 1481 (Arch. Thuyset).

N^o PIERRE ROCHETTE.

ANDRÉ ROCHETTE, de Bonneville, greffier de la jugerie de Faucigny, cité en 1562 (Arch. Viry), dit père de N^o Pierre, pourrait être le même que André ci-dessus.

N^o PIERRE ROCHETTE, témoin, à Bonneville, le 10 janvier 1570 (Arch. Thuyset).

I. N^o et Egr^o PIERRE ROCHETTE, de Bonneville; secrétaire ducal (donc noble) témoin en 1562, dit âgé de 60 ans (Arch. Viry). Il ne résulte point des catalogues publiés qu'il ait été Président du Sénat, ambassadeur en Suisse, témoin aux conférences d'Hermance, ni seigneur des Tours et de la Croix de Scionzier et autres fiefs en Faucigny, ni qu'il fût d'une noblesse d'antiquité immémoriale comme le porte une vieille filiation. Il ép., contrat dotal du 8 janvier 1539 (Arch. Cohendier), D^{lle} Rose, fille de N^o et Egr^o Barthélemy Poterlat, de Samoens, veuve de N^o François Aragon, de Marigny. Pierre mourut avant 1573. Rose mourut peu avant le 12 avril 1578, date à laquelle Charles, son fils, prit un congé du Sénat pour aller en Faucigny aux funérailles de sa mère (Mugnier, *Entrées au Sénat*).

N. N. aîné, aurait emporté en Bourgogne les titres de famille (mentionnés aux Patentes de 1573)?

CHARLOTTE, dite fille de N^o Pierre Rochette, femme de N^o Aymé Marin (livre de raison Loys, Arch. Thuyset).

DOMINIQUE, nommée au testament de son frère Pierre en 1589.

Spec^{ble} et N^o Seigr CLAUDE ROCHETTE, docteur ès droits. Les trois frères, fils de feu Pierre Rochette, sont confirmés dans la noblesse et anoblis en tant que besoin par Patentes du 24 janvier 1573 (voir page 202). Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

II. Magn^o Seigr N^o CHARLES ROCHETTE, qualifié M^o en 1583. N^o Charles Rochette, conseiller, sénateur et préfet de Nice par Patentes du 20 juillet 1569 (Arch. du S. S. S.), puis sénateur au S. S. S. le 2 octobre 1585; premier président le 1^{er} février 1598 et conseiller d'Etat. Seigneur puis baron du Donjon, par érection du 1^{er} octobre 1603 (*Ibid.*), il fut un personnage très considérable. Commandant général du duché de Savoie, trois fois ambassadeur en France, il fit le traité de Saint-Julien avec Genève le 2 juillet 1603. C'est à lui qu'Antoine Favre, dans la préface de son code, adressait, en 1605, un éloge des plus beaux: « Vous n'êtes pas seulement notre Président, vous êtes le premier d'entre nous. » (Burnier, *Ho^{rs} du Sénat*). M^o M^o Charles Rochette, conseiller de S. A. et sénateur au S. S. S., vend, le 19 juin 1579 (Arch. Cohendier), à ses deux frères la part à lui compétant de tous les biens paternels et maternels, même ceux qu'il a partagés avec eux le 30 avril passé. Il ép. Françoise-Marie de Villetta-la-Couz. Il teste le 27 mai 1610 (Arch. la Serra), voulant être enterré à Sainte-Marie-Egyptique de Chambéry. Il mourut le lendemain (Mugnier); en juin 1610 d'après le livre de raison de Jean de Pochet (Arch. d'Oncieu). Elle testa le 12 septembre 1626, âgée de 63 ans, et mourut en octobre 1628 (Arch. S. S. S.).

N^o PIERRE ROCHETTE « de la Bonneville », de la noblesse et anoblis au testament de son frère Pierre en 1589; désigné en 1573 comme « ci-devant fermier de la Bonneville »; seigr des Tours (1) et de la baronnie de la Croix. Il ép. Gaspard Portier, fille de N^o Jean Portier de Charrière et de Louise-Françoise de Lucinge (Seconds traits). Il teste le 8 octobre 1589 (Arch. Thuyset), veut être enterré dans l'église de Bonneville au tombeau de ses prédécesseurs; mentionne Dame Antoine de la Fléchère, sa deuxième femme; substitue, pour les biens advenus en partage de l'hoirie de son père, Magn^o Seigr Charles, et ses mâles pour une moitié et Pierre, François-Nicolas et Charles, fils de feu Spec^{ble} Claude Rochette, son frère, pour l'autre moitié; puis Isabelle et Jacqueline, ses filles et leurs mâles; puis Janus et Pierre, fils de N^o Aymé Syndic, et de feu Françoise Rochette, sœur du testateur; nomme ses sœurs Dominique et Jeanette; substitue aux Syndic N^o Claude et Charles, fils de feu M^o Claude Marin; nomme tuteurs de ses enfants N^o Amé Portier de Charrière, leur oncle, N^o Dominique du Maney, son cousin, et N^o Jean Roget, juge-maje de Faucigny, son allié et ami. Il cotécille le 14 octobre 1589 (*Ibid.*).

JEANNE, légataire au testament de son frère Pierre en 1589; aurait ép. Claude, seigr de Lucinge (Guichenon).

FRANÇOISE, femme de N^o Aymé Syndic, morte avant 1589.

FRANÇOISE, religieuse à Bons près Belley; a une pension de 1600 livres. Elle ép. le 12 septembre 1604 (Arch. Fresnoy-Martin) de qui elle était veuve avant le 19 janvier 1617 (*Ibid.*). Elle ép. le 2^e avant 1634 (*Ibid.*), N^o Claude de Saint-Sixt, seigr du dit lieu, capitaine d'une compagnie de gens de pied pour S. A., commandeur de la ville de Montmélan et gouverneur du fort de Montmélan.

CLAUDE, religieuse à Bons près Belley; a une pension de 1600 livres. Elle ép. le 12 septembre 1604 (Arch. Fresnoy-Martin) de qui elle était veuve avant le 19 janvier 1617 (*Ibid.*). Elle ép. le 2^e avant 1634 (*Ibid.*), N^o Claude de Saint-Sixt, seigr du dit lieu, capitaine d'une compagnie de gens de pied pour S. A., commandeur de la ville de Montmélan et gouverneur du fort de Montmélan.

MARIE-PÉRONNE, religieuse à Bons près Belley; a une pension de 1600 livres. Elle ép. le 12 septembre 1604 (Arch. Fresnoy-Martin) de qui elle était veuve avant le 19 janvier 1617 (*Ibid.*). Elle ép. le 2^e avant 1634 (*Ibid.*), N^o Claude de Saint-Sixt, seigr du dit lieu, capitaine d'une compagnie de gens de pied pour S. A., commandeur de la ville de Montmélan et gouverneur du fort de Montmélan.

DIANE JEANNE, fille puînée. Elle ép. le 23 août 1592 (Arch. Viry et de Marrie de Villetta-la-Couz).

MARIE-GRÈCE, fille puînée. Elle ép. le 23 août 1592 (Arch. Viry et de Marrie de Villetta-la-Couz).

CLAUDE, fille puînée. Elle ép. le 23 août 1592 (Arch. Viry et de Marrie de Villetta-la-Couz).

LOUISE, fille puînée. Elle ép. le 23 août 1592 (Arch. Viry et de Marrie de Villetta-la-Couz).

Spec^{ble} III. N^o JÉRÔME, fils aîné, cohéritier universel de son père; seigr de la Forest, baron du Donjon, coms de la seigneurie de la Chambre des Comptes en 1607 (Capré); mort sans postérité avant le 1612 (Arch. Thuyset). Elle testa le 25 juillet 1650 et apporta le château du Donjon aux Michal (Arch. Michal).

N^o JACQUES ROCHETTE, seigr des Tours; héritier universel de son père avec ses mâles; substitué au testament de son oncle Charles, 1610. Il épouse Dame Esther, fille de N^o Claude de Prez, veuve de N^o David d'Orlier. Les deux époux se font une donation réciproque le 23 décembre 1602 (Arch. Thuyset). Il teste le 27 août 1610, à Bonneville, dans sa maison appelée « Aux Roches »; mentionne D^{lle} Antoine Charlotte de la Fléchère, sa belle-mère; substitue à sa fille N^o Pierre Rochette et les enfants du feu Président Rochette, ses cousins germains. Il charge sa fille de payer ce qu'il doit à Jacqueline, sœur du testateur (Arch. Thuyset). Il meurt en 1611.

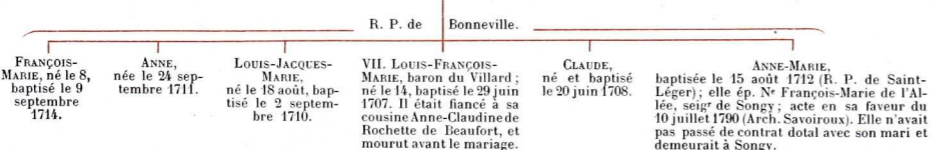
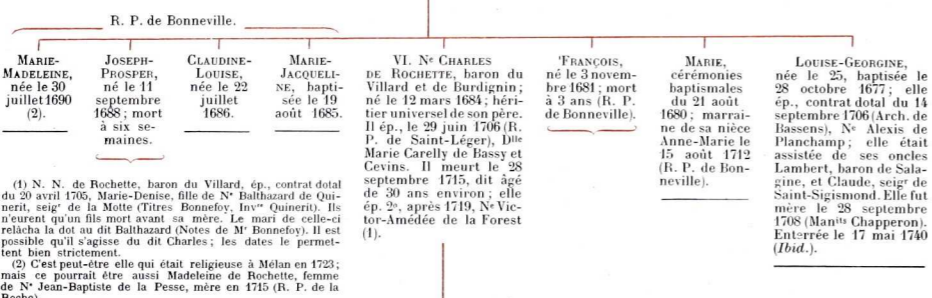
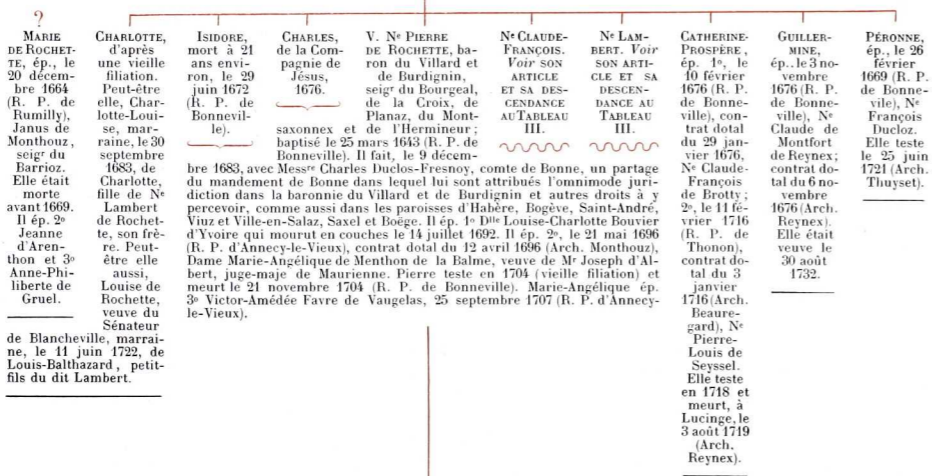
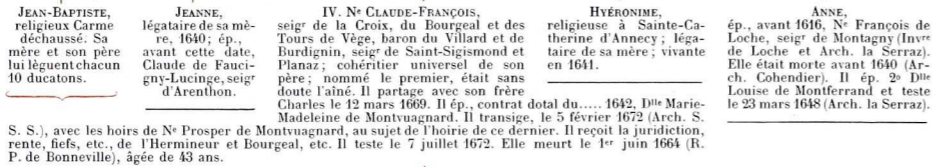
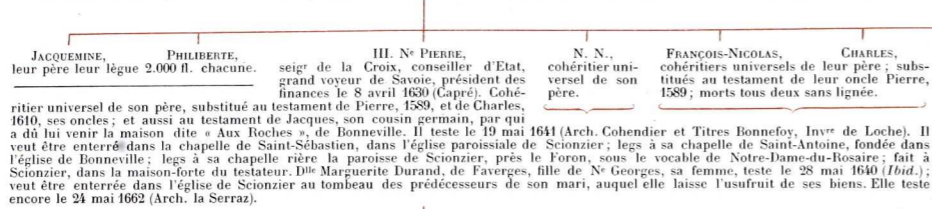
JACQUELINE, légataire de son père; elle ép. N^o François Saluard, baron du 2^e, contrat dotal du 30 janvier 1603 (Arch. Thuyset). Elle ép. aussi N. N. Syndic. Son fils Claude Syndic interviendrait le 5 juin 1634 (*Ibid.*). Elle ép. Pierre Rochette, légataire de son père; elle ép. N^o Jacques de Bonnaux, seigr de Bonneville. Elle ép. N^o Gaspard de N. Syndic. Elle ép. N. Syndic. Elle ép. N. Syndic. Elle ép. N. Syndic.

(1) Le château des Tours à Ayse fut acheté par M^r de Rochette, du Baron de Salagine (Arch. de la Savoie). (2) Je pense que c'est la même qui est indiquée, en 1630 et 1642, comme supérieure des Bernardines de Rumilly (Etat civil de Rumilly). Une Péronne de Rochette était religieuse à Sainte-Catherine-du-Mont en 1611. MARIE-FERDINANDE, héritière universelle de sa mère; elle ép. Janus de Saint-Sixt, seigr de Vége, de qui elle est qualifiée femme, le 24 septembre 1639 (Arch. Thuyset). Elle fait le 16 mars 1652 (Inv^o Arch. Thuyset), cession à N^o Jacques de Loys de Bonneville de certaines sommes dues au dit Janus par Antoine de Prez, oncle de Marie-Ferdinande.

BARONS DU VILLARD.

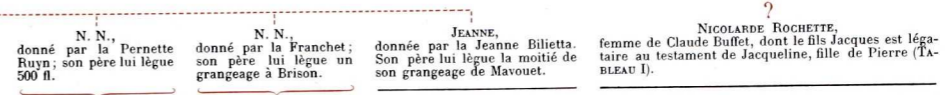
II. N° et Specie CLAUDE ROCHETTE. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Avec N° Pierre, son frère, il achète, le 19 juin 1579 (Arch. Cohendier), tous les biens meubles et immeubles de leur troisième frère Charles (Tableau I), en lesquels celui-ci a succédé à leur père et même la part advenue au dit Charles dans les partages faits par les trois frères le 20 avril dernier. Il teste le 18 mars 1582 (Arch. Cohendier); veut être enterré à Bonneville au tombeau de ses prédécesseurs; fait un legs à sa femme D^{ne} Antoinette du Crest qu'il nomme tutrice et qui aura l'usufruit de biens et maison à Bonneville. Il meurt avant le 8 octobre 1589 (Arch. Thyssel).



(1) N. N. de Rochette, baron du Villard, ép., contrat dotal du 20 avril 1705. Marie-Denise, fille de N° Balthazard de Quineri, seig' de la Motte (Titres Bonnefoy, Inv^{te} Quineri). Ils n'eurent qu'un fils mort avant sa mère. Le mari de celle-ci relâcha la dot au dit Balthazard (Notes de M° Bonnefoy). Il est possible qu'il s'agisse du dit Charles; les dates le permettent bien strictement. (2) C'est peut-être elle qui était religieuse à Mélan en 1703; mais ce pourrait être aussi Madeleine de Rochette, femme de N° Jean-Baptiste de la Pesse, mère en 1715 (R. P. de la Roche).

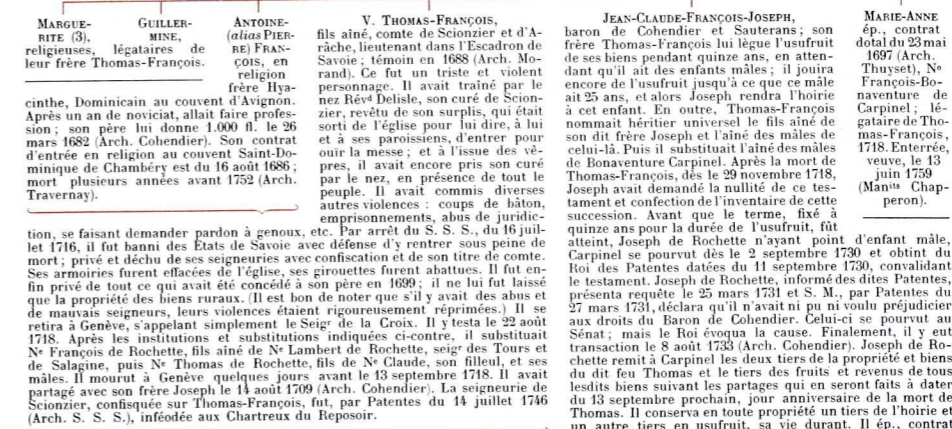
TABLEAU II. COMTES DE SCIONZIER, BARONS DE COHENDIER.



(3) C'est peut-être elle qui était religieuse à Mélan en 1703.

(4) Aux archives Travenay, il existe un testament du dit Jean-François-Joseph, daté du 15 septembre 1725; legs à N° François-Marie du Villard, son parent, payable quand il sera fait capitaine pour se mettre en équipage; héritières universelles ses deux filles. Les cordons de soie fermant ce testament furent coupés par le testateur le 19 mai 1750??

III. et P^e Seig' CHARLES-FRANÇOIS DE ROCHETTE, comte de la Croix de Scionzier, seig' de Cohendier, de Sauterans et de Planaz; cohéritier universel de son père, 1641. Capitaine dans l'Escadron de Savoie. Le 12 novembre 1695 (Arch. Cohendier), il nomme un curial pour son mandement de Rumilly-sous-Cornillon. En 1702, il y avait une papeterie à Rumilly, montée par Charles Rochette, comte de Scionzier (Arch. Chuyt. Transaction entre celui-ci et François-Emmanuel de la Forest). Par acte du 7 août 1707 (Ibid.), il donne le comté de Scionzier à Thomas-François, son fils. Il reconstruit, le 2 janvier 1707 (Ibid.); le la Forêt). Par acte du 7 août 1707 (Ibid.), il donne le comté de Scionzier à Thomas-François, son fils. Il reconstruit, le 2 janvier 1707 (Ibid.); le la Forêt). Par acte du 7 août 1707 (Ibid.), il donne le comté de Scionzier à Thomas-François, son fils. Il reconstruit, le 2 janvier 1707 (Ibid.); le la Forêt).



Thérèse d'Allinges de Coudré. Il mourut, le 16 mai 1750, ab intestat, à 75 ans environ (R. P. d'Anney)(4); il est dit, le 3 septembre 1750, « Père temporel » du couvent des Cordeliers de Cluses. Marie-Thérèse meurt, le 25 mai 1753, à 80 ans environ, ayant testé le 9 juillet 1750 (Arch. Travenay) et pris, le 7 octobre 1750, avec ses filles, des arrangements pour sa pension viduelle, jusqu'à ce que lesdites filles aient fait leurs partages de l'hoirie de leur père (Ibid.).



S. Ex. DOM JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS-JUSTIN, comte de Viry, baron de la Perrière et de Cohendier. Voir VIRY. JEAN-FRANÇOIS-HIPPOLYTE DE VILLE, seig' de Metz. FRANÇOIS-ALEXIS DE VILLE, marquis de Travenay, comte de la Croix. Voir DE VILLE. FRANÇOIS-JOSEPH DE VILLE DE QUINCY, chevalier des Saints-Maurice et Lazare.

Voir leur ascendance au Tableau II

BARONS DE SALAGINE.

V. N° LAMBERT DE ROCHETTE.
seigneur des Tours; vint s'établir à Rumilly vers la fin du XVIII^e siècle (1) (Crosollet, *Histoire de Rumilly*), et y mourut le 23 août 1718. Il épousa, contrat dotal du 13 mai 1680 (Arch. Thuysset), D^{ne} Françoise de Pésieu, baronne de Salagine, SALAGINE (Man^u Arch. Costa), inféodé par Patentes de l'an 1368 à N° François de Candie par Mathilde de Boulogne et Amé, comte de Genevois, passa plus tard en la maison de Beaufort. Mess^{rs} Jean de Beaufort, seigr d'Héry, coseigr de Marthod et Cornillon, baron de Montailleure et de Beaufort, seigr de Villette, Pierre-Charve, Puy et maison-forte de Beaufort près Rumilly, eut pour fille et héritière N° et P^{se} Dame Jeanne de Beaufort, dame des dits lieux, qui épousa N° et P^{se} Seigr Mess^{rs} François de Longcombe Pésieu, du Bugey, gentilhomme ordinaire de Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Ensuite de ce mariage, et pour récompenser les services des nobles frères Bathazard et François de Pésieu, seigrs de Longcombe et de Thuy (qui, notamment en 1616, avaient équipé et entreteuu à leurs frais 200 hommes d'armes), Charles-Emmanuel, par Patentes du 29 août 1622, érigea en baronnie et inféoda la seigneurie de Salagine en faveur de François de Pésieu et de ses descendants. Jeanne de Beaufort, baronne de Salagine, mourut sans enfants le 20 avril 1643 et, par son testament du 26 mai 1641, institua héritier son mari, à condition qu'il porterait le nom et les armes de Beaufort à perpétuité, lui et ses descendants. François de Pésieu épousa 2° Claudine de Blonay, fille de Claude, de qui il eut deux filles: 1° Françoise, femme de Lambert de Rochette; elle lui apporta en dot la baronnie de Salagine; 2° Marguerite-Augustine, femme de Charles-Christin de Maillard, comte de Tournon, laquelle mourut, le 28 avril 1713, sans enfants et sans avoir testé, en sorte que son héritage passa à la famille de Rochette. Lambert testa le 16 juillet 1718 (Arch. Beauregard); il était déjà veuf.

- CHARLOTTE, née (ou baptisée) le 11 janvier 1684 (Etat civil de Rumilly).
- ANTOINE-BALTHAZARD, dit le chevalier de Beaufort; né à Rumilly le 31 décembre 1691; prit, à la mort de sa tante Maillard, le titre de Baron de Beaufort. Il fut gentilhomme du Roi, gouverneur des princes de Hesse-Rheinfeld, chev^e commandeur des Saints-Maurice et Lazare; lieutenant-colonel du Régiment de la Reine, à la tête duquel il fut tué à la bataille de Notre-Dame-de-l'Orme, le 30 septembre 1744, sans avoir été marié.
- ANNE-MARIE, fille aînée; ép. François de Syons, baron de Saint-André, seigr de Beau regard; le 6 juin 1718 (Etat civil de Rumilly) ou le 6 septembre 1718 (Arch. de Leusse).
- FRANÇOIS DE ROCHETTE, baron de Salagine; fils aîné, né le 12 janvier, baptisé le 14 juin 1687 (Etat civil de Rumilly); cohéritier universel de son père; héritier de son frère Claude, devint seigr des Tours et de Beaufort; officier aux Gardes. Il ép. D^{ne} Marie-Gabrielle de Celment (ou Sellman), de Belmont, qui mourut à 34 ans, le 1^{er} octobre 1734 (R. P. de Mognard). Lui mourut âgé de 80 ans, le 12 janvier 1766 (R. P. de Rumilly).
- CLAUDE, 3^e fils, né (ou baptisé) le 15 septembre 1687 (Etat civil de Rumilly); chev^e seigr des Tours; dit: le chevalier de Rochette, officier au Régiment de Savoie; teste en 1763; mort sans lignée le 20 avril 1763 (*Ibid.*).
- CLAUDINE, dite: de Beaufort, religieuse en 1718.
- LOUISE-AUGUSTA, Bernadine; religieuse en 1718.
- PÉRONNE-MARIE, mariée, avant 1718, à N° Pierre-Marie Gallay, d'Hauteville, officier au Régiment de Montferrat en 1720 (Arch. Thuysset).

- JEANNE-GÈNEVIÈVE DE ROCHETTE DE SALAGINE, ép., le 6 juin *alias* 30 juillet 1746 (R. P. de Rumilly), N° Henri de Lataud, seigr de Pierrefeu et de la Biolle.
- MARIE-MADELEINE, née et baptisée le 8 octobre 1728 (R. P. de Mognard), ép. N° Claude-Gabriel de la Balme de la Moirère, le 8 janvier 1752 (*Ibid.*). Elle fut la grand-mère du Général de Lannay, vice-roi de Sardaigne.
- VII. LOUIS-FRANÇOIS-BALTHAZARD, baron de Salagine, des Tours et de Beaufort, né le 11 juin 1722 (Etat civil de Rumilly); officier du Régiment de la Reine, fut blessé grièvement à Notre-Dame-de-l'Orme en 1744. C'est lui, paraît-il, qui céda les tours à la branche de Rochette d'Annecy. Il ép., le 4 avril 1766 (R. P. de Rumilly), Marie-Angélique-Madeleine Perret d'Hauteville. Il mourut le 24 août 1778, à 57 ans (*Ibid.*). Elle, veuve, vendit Beaufort à... N. N. (Notes de famille).
- ANNE-CLAUDINE DE BEAUFORT, fiancée à Louis-François-Marie de Rochette du Villard (Tableau II); elle se retira dans un couvent après la mort de son cousin. Elle était née le 13 novembre 1726 (R. P. de Rumilly).
- JEANNE-REINE, ép., le 29 janvier 1748 (R. P. de Rumilly), N° Joseph-Paul de Menthon de Lornay de Doucy. Elle meurt le 28 floréal an IV.

- MARIE JOSEPHTE-IGNACE, née le 6 septembre 1756 (Etat civil de Rumilly).
- JEAN-JOSEPH DE BEAUFORT. On le croit mort dans un couvent en Espagne.
- JOSEPH, jumeau de Jean-Joseph, né le 8 mars 1759 (R. P. de Rumilly).
- CLAUDE-GABRIEL, né le 10 février 1765 (R. P. de Rumilly); baron de Rochette, puis de Salagine, épousa, à Genève, Jeanne-Adrienne-Louise Galié, Commandant de Rumilly.
- VIII. JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS-JÉRÔME, baron de Salagine (Rôle des vaisseaux de Savoie de l'an 1787; Bibl. Thuysset); né à Rumilly le 21 mars 1760; commandeur des Saints-Maurice et Lazare; major de cavalerie; capitaine de la compagnie départementale de réserve de Rumilly; mort sans avoir été marié, enterré le 2 janvier 1809 à Saint-Pierre-de-Maché (Man^u Chapperon).
- MARIE-GABRIELLE, née le 6 novembre 1766 (R. P. de Rumilly).
- LOUIS-FRANÇOIS-BALTHAZARD, né le 14 juillet 1762 (R. P. de Rumilly), mort le 10 mai 1773 (Etat civil de Rumilly).
- LOUIS-JOSEPH, mort le 3 juillet 1767; à 6 ans (R. P. de Rumilly).
- CLAUDINE-FRANÇOISE, née le 11 mars 1776 (R. P. de Rumilly), Spec^{le} Joseph-Armand. Elle était née le 26 janvier 1758.

- Chev^e AUGUSTE-CHARLES-JEAN-PIERRE. Depuis la mort de son frère aîné, était seul à avoir le droit de porter le titre héréditaire de Baron de Rochette de Salagine, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Il ép. D^{ne} Justine Tochon et meurt en 1861.
- IX. JOSEPH-MARIE-JÉRÔME, né à Rumilly le 7 mars 1804; capitaine de vaisseau de 1^{re} classe, chev^e des Saints-Maurice et Lazare, de la Légion d'honneur et de l'Aigle Rouge de Prusse. Il ép. Thérèse de Chevron-Villette. Il meurt, à Gènes, sans enfants, commandant du port de Gènes, le 23 août 1855.
- ROSE-AMÉLIE, ép. N° Zozime de Botini, des barons de Sainte-Agnès.
- ELISA, morte jeune.
- JOSÉPHINE-MARIE-LOUISE, ép., en 1835, le chevalier Joseph-Simon de Grenaud de Saint-Christophe.

- AUGUSTE-PIERRE-GABRIEL, destinée inconnue.
- MATHE, née le 18 janvier 1875; ép. Mr Eustace Barron, d'origine irlandaise.

TABLEAU III. DE ROCHETTE D'ANNECY.

N° CLAUDE-FRANÇOIS, seigr de Saint-Sigismond, l'Herminier et Vougy; né le 24 mai 1664 (R. P. de Bonneville); colonel de Tarentaise en 1714 et du Régiment de Chablais en 1717; selon une filiation transmise par l'abbé Bocard, il aurait épousé N. N. de Moux de Charrière. Il épousa Anne-Marie de Gantelet de Beaufort, le 28 septembre 1709 (R. P. d'Annecy). Il mourut le 17 juillet 1719 « regretté de tout le monde » (R. P. de Bonneville). Il habitait, à Bonneville, la maison dite « aux Roches ».

FRANÇOISE DE ROCHETTE, ép. N° Gaspard de Dalmarz; elle fut marraine en 1717 avec N° Pierre-Joseph de Dalmarz, son fils (R. P. de Menthonnex).

(1) Crosollet dit textuellement: « vers la fin du XVIII^e siècle à Rumilly ou il mourut le 23 août 1718 »; il y a certainement une erreur matérielle.

- THOMAS-FRANÇOIS, né et baptisé le 13 mai 1714. Il mourut sans enfants et fut enterré le 24 mars 1750 (Arch. Travenay et Mss. Chapperon).
- LOUISE, morte, âgée de 21 ans, le 9 mai 1733.
- LAMBERTE-PAULINE, née le 21, baptisée le 22 février 1713.
- JEAN-CLAUDE-LOUIS, né le 30 août, baptisé le 2 septembre 1710 (R. P. de Saint-Maurice-d'Annecy). Il était mort avant 1750.
- N° JOSEPH-MARIE, né et baptisé le 19 novembre 1718; seigr de Saint-Sigismond, de l'Herminier et de Vougy. Il épousa, le 1^{er} mars 1756 (R. P. de Saint-Léger), D^{ne} Claudine, fille de N° Louis Brun, comte de Cernez, et de Jacqueline de Blancheville. Il teste le 6 décembre 1782 (Arch. de la Haute-Savoie) et meurt, major d'infanterie, âgé de 75 ans environ (sic), le 17 novembre 1786 (R. P. d'Annecy). Claudine Brun, veuve Rochette, Jacqueline et Rosalie Rochette, ses filles, d'Annecy, furent mises en liberté le 11 frimaire an III (arrêté du représentant du peuple Gauthier).
- JOSEPH-MARIE, né le 12, baptisé le 13 avril 1715; a dû mourir très jeune, probablement avant la naissance de son homonyme.
- MARIE-FRANÇOISE, née le 6, baptisée le 7 octobre 1717.

- MARIE-CLAUDINE, née le 4, baptisée le 15 août 1757 (2).
- JACQUELINE, née le 28 juillet 1760. Elle ép. François-Marie de Moux, seigr de Planchamp. Lui meurt le 17 juin 1804. Elle teste le 22 décembre 1819, légant Planchamp à Joseph-Marie, son frère (Note du Comte de Loche).
- MARIE-CLAUDINE, née le 11 décembre 1762 (2).
- FRANÇOIS-DOMINIQUE, né le 6 novembre 1764.
- CHARLOTTE, née le 19 mars 1766 (2).
- JOSEPHTE-MADELEINE, née le 29 novembre 1767. Elle ép., le 20 juillet 1788 (R. P. de Saint-Léger), Gabriel-Antoine de Cize.
- JOSEPH-MARIE DE ROCHETTE, né le 21 août 1761. Aide-major et lieutenant dans le Régiment de Genevois, seigr de Saint-Sigismond et de Vougy, bourgeois d'Annecy, passe procuration, le 26 février 1790 (Arch. de la Haute-Savoie), à Joseph-Marie Cortagin pour exiger 1.294 livres dues par Habère pour son affranchissement. C'est peut-être lui, Joseph-Marie, seigr des Tours (?), qui épousa Clémentine de Syons de Saint-André et mourut, en 1825, lieutenant-colonel en retraite à Annecy.
- LOUISE-ROSALIE, née le 3 août 1769 (2).
- JACQUES-FRANÇOIS, né le 8 décembre 1772.
- FÉLIX. Peut-être Félix-Joseph-Marie, seigr de Saint-Sigismond, mort jeune.

(2) Deux de ces filles épousèrent: l'une le Comte de Boringe, l'autre M^{re} de Garbillon. D'après une note du Comte de Loche, c'est Rosalie qui aurait épousé M^{re} de Garbillon.

- Chev^e PIERRE DE ROCHETTE, né le 16 octobre 1810; avocat au Sénat. Il ép., le 6 mars 1838, Jérôme-Caroline Depersse. Il meurt en 1856.
- Baron CHARLES-LOUIS-CLAUDE, né le 3, baptisé le 4 septembre 1809 (R. P. d'Annecy). Il ép. D^{ne} Louise-Zénaïde Portier de Belair. Il meurt en 1857.
- Chev^e JULES, né le 20 août 1812; officier de marine; ép., le 20 février 1838 (Mss. Chapperon), D^{ne} Mathilde Paernat de la Pallud. Il achète Montrottier pour 105.000 livres, le 27 mai 1839. Il meurt en 1845 (*Revue Savoisienn*e, 1916, p. 178).

- JULES-JOSEPH, né en 1845, officier dans l'armée italienne; ép. M^{lle} Depra.
- JEAN-JOSEPH-RAOUL, né en 1841, officier dans l'armée italienne; ép. M^{lle} Augustine Cabaud. Il meurt en 1900. M^{lle} Cabaud, veuve de Raoul de Rochette, meurt à Chambéry, à 66 ans, le 13 février 1922.
- CHARLES-ÉDOUARD, né en 1840, ép. Julie-Joséphine de Grenaud; elle meurt à Vallières en 1883. Mort à Chambéry en 1915.
- ROSALIE, née en 1839; ép. M^{re} Villamin, magistrat à Aoste.
- CLÉMENTINE, née le 24 octobre 1843.
- JOSEPH-AMAND, né le 20 juillet 1842, mort le 28 avril 1887.
- CHARLES-LOUIS-CAMILLE, baptisé le 24 janvier 1839. Il vendit Montrottier à M^{re} Frèrejean pour 275.000 francs, le 13 mai 1876. Il ép., le 24 mars 1874, D^{ne} Marie-Sarah Tairras. Il meurt en 1879; elle meurt en 1899.
- N. N., mort jeune.

- LÉON-AUGUSTE-JOSEPH, maréchal des logis au 8^e dragons, croix de guerre; ép. Jeanne Stucker. Elle meurt, le 11 janvier 1920, dans le naufrage de « l'Afrique ».
- MARGUERITE, ép. Joseph-Charles Besson, de Chambéry.

JEAN.

LA ROCHETTE (DE)

SEIGNEURS DE PIERRECHARVE, DE ROUGEMONT ET DE LA PESSE, EN GENEVOIS.

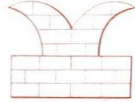
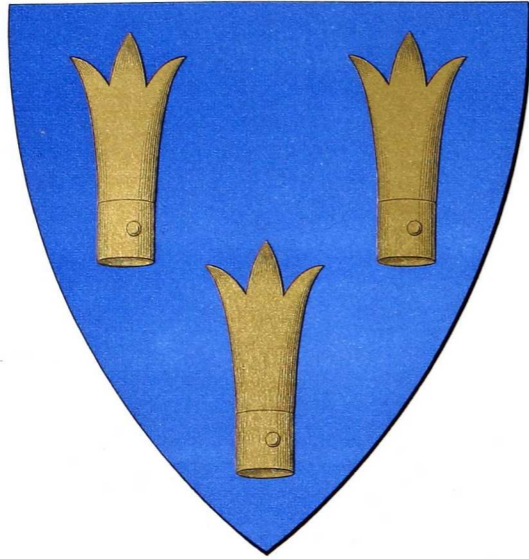


Fig. 1.



Fig. 2.

P. : d'azur à trois rocs ou roquets d'échiquier (alias, fers de lance) d'or (Menestrier; Guichenon; *Armorial Genevois*; Preuves de Malte la Forest-Divonne aux Arch. du Rhône; Arbre généalogique des Seyssel aux Arch. du S. S. S.; Sceau de Rév^d Guigon de la Rochette, chanoine de Genève en 1445; pierre sculptée du château de Longefan, près Gruffy, où les armoiries des la Rochette sont accolées à celles des Montfalcon, donc de 1500 environ). Le dessin des armoiries ci-dessus est fait d'après ce dernier document. Ce sont des armes parlantes (voir la note ci-dessous *in fine*).

SUPPORTS : Dans le sceau de Rév^d Guigon, l'écu est soutenu par deux anges; peut-être cette disposition est-elle personnelle à cet homme d'église?

Guichenon (*Br. et Bu.*, 1^{re} partie, p. 28) dit que le sceau de Hugues de la Rochette, bailli de Bugey en 1290, portait trois tours. Della Chiesa (*Fiori di Bionneria*) donne pour *Rochetta in Savoia* : « 3 merli da muraglia 2 et 1 d'argento in campo rosso ». Enfin dans un ouvrage de la Bibliothèque royale à Turin, on trouve les objets décorant les armoiries des la Rochette dessinés comme je les ai reproduits ici, fig. 1. Or si l'on compare à cet objet le roquet d'échiquier donné par M^r de Foras à la figure n° 579 de son *Traité du Blason* (voir ici, fig. 2) et que Menestrier définit : « fer morné d'une lance de tournoi »; et si l'on remarque que les roquets d'échiquier sont, dans la suite des temps, devenus les tours crénelées du jeu d'échecs, on verra sans peine que le croquis n° 1 n'est, sous une forme sans cela incompréhensible, que la synthèse — irraisonnée peut-être chez son auteur — des deux idées, puisqu'on y trouve à la fois le contour de la partie supérieure du roquet, fer de lance, et le tracé d'une maçonnerie. Et l'on s'expliquera que Guichenon ait vu des tours sur le sceau d'Hugues de la Rochette, tandis que Della Chiesa a fait, de ces mêmes meubres, des créneaux de muraille (1).

Ces armoiries ont été communes aux la Rochette de Savoie et aux la Rochette d'Alby. Hugues de la Rochette, 1290, et Jeanne, femme d'Antoine de Seyssel, appartenaient à la première branche; Rév^d Guigon et Jacqueline, femme de François de Montfalcon, appartenaient à la deuxième.

(1) Je n'ai pas tenu compte d'une dissertation qui se trouve parmi les notes manuscrites de Guichenon aux Archives de Leusse et d'après laquelle « M. M. de la Rochette proche de Chamoux portaient jadis pallé d'argent et d'azur de 6 pièces à la bande de gueules chargée d'un lion d'or ainsi que se voit dans le coin de la première grande voûte de Saint François à costé des armes de Seyssel = les armes de la ville au bas.... Jeanne de la Rochette, fille de Jean de la Rochette, seigneur du dit lieu de la Rochette, femme de N^o Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix et de la Bastie.... Les armes toutefois de la dite famille de la Rochette ont été blazonnées autrement par certains autres, et mal comme je crois, disant qu'ils portaient d'azur à trois fers de lance à l'antique d'or 2 et 1 — mais je doute de ce blason ici parce que les (autres armes) ne peuvent estre à mon avis d'autre maison que de celle là.... ». Guichenon, comparant aux écussons de la voûte les alliances des Seyssel depuis Aymar qui épousa Antoinette de Poitiers et suivant la filiation directe d'Aymar à Philibert qui épousa Bonne de la Chambre, attribue, par pure induction, le blason pallé aux la Rochette parce qu'il ne voit pas à quelle autre alliance ce blason peut convenir.

Mais Guichenon n'a pas pris garde au fait que Humbert de Seyssel, frère d'Antoine qui avait épousé Jeanne de la Rochette, épousa Alamande, fille unique d'Hugonin de Viry, tandis que Bonne de Seyssel, sœur du même Antoine, épousa Galois de Viry, frère d'Hugonin. Or les Viry, à cette époque, portaient le pallé d'argent et d'azur chargé de la bande; et il est possible que Hugonin de Viry, mort en 1396, pendant la croisade du Comte Vert (nous n'avons pas son sceau), ait brisé personnellement cet écu d'un lion d'or chargeant la bande. Il me paraît très raisonnable d'admettre que, lors de la décoration de la grande voûte de Saint François, les Seyssel aient voulu perpétuer non leur arbre généalogique, mais le souvenir de quelques alliances de cette époque dont le lustre flattait davantage leur amour-propre. Le double mariage Viry me semble prouver assez que les armoiries de cette dernière famille devaient trouver naturellement place parmi les blasons les plus appréciés de ces alliances.

L'erreur de Guichenon nous apporte du moins le témoignage que, de son temps, les 3 fers de lance à l'antique étaient considérés comme les armoiries des la Rochette de Savoie. Et c'est ainsi d'ailleurs qu'il les décrit dans son *Armorial de Bresse et Bugoy*.
A la fin du XVIII^e siècle, le dessinateur de l'arbre généalogique de Seyssel (Arch. S. S. S.) a fait, de ces fers de lance à l'antique, de simples fers de lance à pointe d'aspect très moderne. Il faut, je crois, se conformer au principe émis par M^r de Foras dans son *Traité du Blason* et prendre, comme désignation du meuble de l'écu, entre plusieurs synonymes, le nom qui contient un radical de même consonance que le nom de la famille considérée. Le mot *Roc* ou *Roquet d'échiquier* doit donc être l'appellation qui convient aux meubres de l'écu des la Rochette et le fer de lance, de forme antique mais très particulière, qui lui correspond, doit en être l'interprétation la plus vraie.



Le bourg de la Rochette, Savoie, situé à l'extrémité de la boucle du ruisseau du Gélon qui se jette dans l'Isère à Chamousset, a donné son nom à la famille de la Rochette; mais les membres de cette famille n'ont jamais possédé le *castrum* de la Rochette qui appartenait au Comte de Savoie et n'ont pas été qualifiés seigneurs du dit lieu. Ils y avaient, à l'origine, une maison-forte à laquelle attenait un verger et qui se trouvait à l'intérieur du château du Comte ou, suivant l'expression du temps, *in plano castro* (ou *castru*), sur le petit plateau dominant le bourg de la Rochette (1). Mais l'importance de leurs possessions en cet endroit s'accroît par la suite. Il résulte de la reconnaissance passée le 10 août 1417 en faveur du Duc de Savoie par Jeanne de la Rochette, héritière universelle de son père, que ladite Jeanne possédait, « *in plano castro* », trois maisons-fortes dont la première avait été l'habitation de son père et dont les deux autres avaient été achetées par les la Rochette de Guillaume de Cruce et de Vuillerme Grindaz, de Grenoble. Jeanne avait, en outre, une maison dans le bourg de la Rochette, probablement la maison avec tour dont il est question dans les actes de Pierre de la Rochette, son aieul.

Les de la Rochette figurent, dès 1173, avec les d'Arvillard, parmi les fondateurs de la Chartreuse de Saint-Hugon à laquelle ils firent de nombreuses donations. Ils vendirent en 1249, pour 25.000 sous viennois, au Dauphin, tout ce qu'ils possédaient dans la vallée d'Allevard; enfin l'un d'eux était, en 1295, par suite d'événements restés ignorés, seigneur du château de Chambéry qu'il échangea avec le Comte de Savoie contre des revenus que le Prince lui assigna dans le mandement de la Rochette.

Les de la Rochette jouissaient donc, depuis une haute antiquité, d'une puissance seigneuriale importante et, cependant, on ne les trouve alors qualifiés seigneurs d'aucun lieu sauf, pendant un temps assez court, du château de Chambéry. Ils doivent, à mon avis, tirer leur origine d'une autre lignée dont les possessions s'étendaient à travers les vallées voisines de la Rochette, les Montmayeur, les Arvillard, les Morestel ou d'autres et dont une branche cadette, s'établissant à la Rochette, prit dès le XIII^e siècle le nom de cette résidence (voir la note 1 ci-dessous).

Leur nom s'écrivait en latin : *de Rocheta, de Rupecula, de Ruppecula, de Rupicula*, indistinctement; la forme *de Rocheta* semble avoir disparu de bonne heure. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il faille faire, comme localisation, une distinction entre *Rocheta* et *Rupecula*; j'ai rencontré plusieurs fois dans le cours d'un même acte le même personnage qualifié tantôt *de Rocheta* et tantôt *de Rupecula*. Et, bien qu'il y eût plusieurs maisons-fortes construites à l'abri du château du Prince (maison de la Rochette — peut-être celle dite d'Ayme — maisons de Viriaco, de la Croix, Grinde, Crochet, etc.), aucune ne semble avoir reçu le nom de *Rocheta* plutôt que celui de *Rupecula*.

La branche principale des la Rochette, de Savoie, s'éteignit dans la personne de Jeanne de la Rochette qui épousa, avant 1387, Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix, et fit don à son fils, Jean de Seyssel, seigneur du Barjact, de ses maisons-fortes et autres possessions de la Rochette et de Chamoux. Cependant d'autres la Rochette, de cette même souche, dits de Chamoux, subsistaient encore en 1470; j'ignore leur destinée, mais il ne faut pas les confondre avec une branche illégitime des la Rochette d'Alby qui était, au XVI^e siècle, établie en Maurienne et y possédait le fief de la Chaudanne.

Une autre branche des la Rochette de Savoie essaya à la suite d'événements que j'ignore et s'établit dans l'Albanais dès le XIII^e siècle. Elle y posséda, à Alby, une maison dite « de la Rochette » qui a dû prendre son nom de ceux qui la bâtirent; et le vidomnat du dit lieu fut occupé par les membres de cette famille pendant plusieurs générations. Elle possédait aussi, en Genevois, la seigneurie de Pierrecharve, celle de Rougemont, près Viry, qui lui vint par mariage, et le château de la Pesse à Annecy-le-Vieux.

Il m'a été impossible de rattacher entre elles, à l'origine, les deux parties principales de cette famille, celle de Savoie et celle de Genevois, bien qu'il ne puisse pas y avoir pour moi plus de doute sur leur communauté d'origine qu'il n'y en a sur la communauté de leurs armoiries. Les la Rochette d'Alby s'éteignirent, dans la lignée légitime, chez les Montfalcon à la fin du XV^e siècle.

Plusieurs familles nobles très anciennes faisaient suivre leur nom de l'indication : *de Rupecula*; telles furent les Arthaud, les Viboud, les de la Croix. Un *Arthaudus de Rupecula*, vivant en 1225 et appartenant à la famille qui nous occupe, fit des donations à Saint-Hugon. Puis un Pierre *Arthaudi* (fils d'Arthaud) *de Rupecula* fit une donation à la même abbaye en 1246. Ils me semblent pouvoir être considérés comme les auteurs de la famille *Arthaudi de Rupecula* et probablement aussi des *Arthaud de Pratellis* (Presles, tout voisin de la Rochette). Le prénom Arthaud s'était perpétué dans la famille et on trouve N^o Arthaud *Arthaudi de Pratellis* abornant au Villaret en 1409. Le prénom Arthaud, d'abord employé au génitif comme surnom chez certains membres de la famille de la Rochette, devint nom de famille en détrônant le nom de la Rochette qui ne fut plus que distinctif de résidence, très souvent remplacé par celui de Presles, autre résidence. On trouve aussi des Arthaud d'Allevard qui sont peut-être de la même souche.

Je n'ai rien pu découvrir de semblable pour les Viboud ni les de la Croix. D'ailleurs, on rencontre

(Voir la suite à la page 212.)

(1) C'est peut-être cette maison, qualifiée maison d'Ayme, avec ses dépendances, pour laquelle François de la Rochette passa, en 1284, reconnaissance en faveur d'Humbert de Montmayeur. Le nom de cette maison, cette possession par les la Rochette, en arrière-fief des Montmayeur, n'est-ce pas à un indice presque certain de ce que je dis plus loin concernant l'origine des la Rochette chez les Montmayeur, surtout si l'on remarque que les la Rochette étaient, dès le milieu du XIII^e siècle, possesseurs de biens près de Moutiers et d'Aigueblanche?

Ugo de Rocheta
faisait partie des témoins qui assistèrent à la transaction passée le 11 des kalendes de juin 1153, à Aiguebelle, entre les sires de la Chambre et l'évêque de Maurienne...

WILLELME de Rocheta,
fils de Hugo, assiste celui-ci dans la donation faite par lui pour la fondation de la Chartreuse de Saint-Hugon en 1173. Il est témoin, vers 1185 (Eug. Burnier, op. cit.), à la confirmation d'une donation antérieure faite en faveur de ladite Chartreuse par Hugues d'Arvillard, prêt à partir pour la Palestine. Il vivait encore vers 1210 (Ibid.).

Hugo de Rocheta,
filius Willelmi filii Hugonis, assiste son père et son grand-père dans la fondation de Saint-Hugon en 1173 (Eug. Burnier, op. cit.), et confirme cette donation...

I. Messr HUGUES DE LA ROCHETTE,
ép. Marguerite N. N. et fut père de Guigues et d'Anne. Lui et sa femme étaient morts tous deux avant 1249. C'est peut-être le même personnage que Hugues, fils de Guillaume. Hugo de Rupecula fut présent, le 11 des kalendes de juillet 1243 (Eug. Burnier, op. cit.), à une donation faite à Saint-Hugon par Jean et Willelme de Saint-Pierre.

II. Messr Guigo de Rupecula, chev.
fils de feu Hugues et frère d'Anne, remet, le 3 des kalendes d'août 1249 (Arch. Thuysset), mille sols viennois à sa sœur pour prix de la cession faite par celle-ci et par son mari; sont témoins entre autres: Aymon de Montmayeur, Villenc et Breymond de Saint-Pierre. Le 4 des ides de juillet 1253 (Ibid.), il fait, avec Jean d'Arvillard, un pacte d'alliance envers et contre tous, sauf contre Guigues et Aymon de Montmayeur et sauf contre Breymond et Villenc de Saint-Pierre. En 1249 (U. Chevalier, Inve des Archives des Dauphins de Viennois à Saint-André-le-Bas), Messr Guigo de la Rochette reconnaît tenir du Dauphin tout ce qu'il possède à Allevard dans la vallée d'Allevard pour le prix de XXV s. dont il lui donne quittance au Dauphin le jeudi après l'octave de la Saint Martin (Ibid.). D'une enquête faite au château de la Rochette, dans la maison du dit Guigues, il ressort que Messr Gauthier de Chamousset avait donné au dit Guigues le fief de « l'orme » que tenait Jacques de Monbertrand (Arch. Thuysset); et le 4 des ides de mai 1257 (Ibid.), ledit Guigues déclarait à lui échu par commissaire le fief que tenaient François et Léonie, filles de feu Jacques de Monbertrand, parce que Hugues de Montmayeur ne lui avait pas payé les redevances correspondantes. Sans doute lui, Gui de la Rochette, présent au traité de mariage de Béatrix de Savoie et de Pierre de Chalon en 1257 (Guichenon, Savoie). Le 3 des kalendes d'août 1263 (Arch. Menthon), Messr Guigo de Rupecula, chev., reconnaît, en présence de Messr Amédée, abbé de Tamié, et de Frère Berlion de Compey, moine de Tamié, avoir reçu ce qui lui était dû par Messr Thomas de Menthon. Le lundi de la Pentecôte 1273 (Arch. Thuysset), il reconnaît tenir en fief de Chabert de Morestel, seig. de l'Heuille, des servis et un fief tenus précédemment par Pierre Vilfred de Chamousset. Le jeudi après la Nativité de la Vierge 1276 (Ibid.), il passe reconnaissance en faveur de Jean de Puy-Gautier pour les biens qui s'étendent depuis la porte du château de la Rochette jusqu'à la gorge du Gélon et reconnaît lui devoir pour cela l'hommage, salvis duobus dominis: le Comte de Savoie et l'évêque de Maurienne. Villenc Coysse, damoiseau, lui vend, le 2e lundi après l'octave de la Saint Martin 1279 (Ibid.), pour 120 livres viennoises, tout ce que ledit Pierre tient, dans la paroisse de Presles, en fief du dit Guigues et en fief de Messr Amédée « de Viriaco » et de Dame Nicole; fait à la Rochette, in pento (?) (peut-être pour pento, pâturage) du dit Guigues (1). Guigues teste le 5 des kalendes de novembre 1275 (Ibid.), nommant héritiers ses fils François et Hugonet, les substituant l'un à l'autre, et, à tous deux, Péronet et Humbert, fils de sa fille Marguerite; comme sa fille Béatrix, non mariée, Marguerite, femme de son fils François, et prescrit que ses fils envoient un damoiseau ou un chev. en Palestine. Il demande au Comte et à la Comtesse de Savoie d'assurer l'exécution de ses dernières volontés. Il était mort avant le jeudi qui suit la fête de Saint Vincent 1281 (Ibid.).

III. FRANÇOIS DE LA ROCHETTE, damoiseau,
seig. du château de Chambéry. Il devait être l'aîné; héritier de son père pour les biens de la Rochette depuis Rothaens (sic) jusqu'à Arvillard et la Chapelle-Blanche et de Pierre de Chalon pour les biens de l'Heuille; pour les biens de Chamoux, qu'ils soient situés en Savoie ou dans le Grenobleis. Il aura aussi les biens de l'Heuille et de Moutiers. Il reçoit des reconnaissances rières Presles en 1281 (Arch. Thuysset); rière Coysse en 1289 (Ibid.); rière la Rochette, l'Orme, Saint-Maurice, La Croix, Saint-Bonnet, Presles, Montbertrand, moulins de Layat (p. e. pour Liat), Boyson, Bellecombe, Gyet, etc., en 1293 (Ibid.). Il est, dans ce dernier acte, qualifié de Rupecula et le nom du lieu est dit: apud Rochetam. Le samedi après Noël 1284 (Arch. Thuysset), il fait à Humbert de Montmayeur donation de tous ses droits sur la maison d'Ayme avec ses dépendances, situées au château de la Rochette, confinant celle de Messr Amédée de Viriaco; et, le samedi après l'Annonciation de N. S., même année, il reconnaît tenir dudit Humbert, ladite maison (2) (Arch. Costa). Le 3 mai 1289 (Arch. Thuysset), Hugues Alamand, fils de feu Alamand de putho (sic), dans la paroisse de Coysse, par-devant Jean d'Arvillard et Richard de Montpfort, datus pro curio par François, seig. du château de Chambéry, fils de feu Messr Guigues de la Rochette, reconnaît tenir en fief dudit François et de son domaine direct diverses pièces de terre abornant le lac de la Rochette, la terre de Messr Hugues de Cruce, chev., et la terre de Jacques de Coysse, etc. Le jeudi après la fête... (des apîtres Philippe et Jacques?) 1296 (Arch. Thuysset), Aymon de Montmayeur lui vend une pièce de terre située in castro rupecula juxta terrayllium de la maison dudit François de la Rochette. Le même jour, François reconnaît en faveur de Chabert de Morestel, seig. de l'Heuille, des cens qu'il a achetés au mont de l'Heuille de Michel de Chignin, damoiseau (Ibid.). Le 6 février 1295 (Turin, Arch. du Royaume; Auguste Dufour, Docs inédits; Soc. Sav., t. V, 1861), comme suite à la promesse solennellement prononcée entre Amédée, comte de Savoie, d'une part, et François de la Rochette et Béatrix, sa femme, d'autre part, de la remise par ces derniers au Prince de Gastevan sicut Chambéry et de plus mandamentum, vice comitatum quod habebant in dicto mandamento, jurisdictionem altam et bassam, homines, vasallos, etc., que ledits époux, vel alter eorum, possèdent à cause du dit château; et de l'assignation par le Prince en leur faveur de 100 livres viennoises de revenu annuel et de 240 livres viennoises pour une fois, le Prince désigne, dans les mandements d'Aiguebelle et de la Rochette, les biens qu'il donne pour l'assignation susdite et les la Rochette remettent ledit château (3). François ép. 1e Marguerite N. N. désignée comme sa femme par le testament de Guigues en 1275 et peut-être déjà morte à cette époque, car les termes du testament peuvent laisser croire qu'il y avait lieu à restitution dotale. Marguerite était presque certainement née de Morestel, voir l'article d'Antoine ci-dessus. Il ép. 2e Béatrix N. N., veuve de Thomas II de Menthon, de qui elle avait été la deuxième femme. Elle fait, le 7 des ides de février 1298 (Arch. Thuysset), donation de 30 livres viennoises à Henri de Menthon, son fils. François était mort avant mars 1300 (Ibid.), ayant probablement testé en 1298, date à laquelle il avait fondé une chapelle à Détrier. Béatrix vend à Humbert de Montmayeur des biens sis en partie au Châtelard, subtus montem melphoudum et le Comte de Savoie laude cette vente le 3 février 1308. Béatrix était encore vivante le 9 février 1308 (Arch. Savoiron).

IV. ANTOINE DE LA ROCHETTE,
fils et héritier de François de la Rochette, fils de feu Messr Guigues de la Rochette, voulant payer les dettes paternelles que bona sua usurarum voragine consumebant, vend une partie de ces biens, de pur et franc alleu, à Messr Hugues de la Rochette, son patron, chev., la veille de la fête de la naissance de Saint François, mars 1300 (Arch. Thuysset); il était alors mineur de 25 ans; et, le 3 juillet 1302, étant majeur de 20 ans, il fait, en faveur du dit Hugues, donation d'autres biens, savoir: ses moulins de laya (Liat?) sur l'eau de foutrone (act. Goudron?), affl. du Gélon, un pré, une vigne et un verger au bord du Gélon, le tout à la Rochette. A la suite d'une transaction passée le 18 des kalendes de février 1307 au sujet des droits du dit Antoine et de ses sœurs Guigonne et Poncie, religieuse, sur l'hoirie de feu Messr Emeric de Morestel, ledit Antoine renonce, Mathéude Perrière, et lui donne quittance d'une somme de 400 livres reçues par Mr Etienne Martin, docteur ès décrets, mari de Catherine, fille de ledit Antoine (308) (Arch. Savoiron), à ses droits sur ladite hoirie en faveur de Mr Etienne Martin, docteur ès décrets, mari de Catherine, fille de ledit Antoine (4). Il faut noter que, dans cet acte, Béatrix n'est pas nommée; née du deuxième mariage, elle n'avait, sans doute, aucun droit dans l'hoirie de la première femme, Marguerite, qui, selon toute vraisemblance, était une sœur d'Emeric de Morestel, mort sans enfants légitimes. Antoine était mort avant le 15 janvier 1322 (Arch. Thuysset).

MARGUERITE,
fille de feu Antoine de la Rochette; légataire, en 1322, au testament d'Hugues de la Rochette, son grand-oncle. Le 17 janvier 1328 (Arch. Thuysset), ayant donné quittance à N. N. Messr Hugues de la Rochette, chev., et Pierre, son frère, elle promet de ratifier les conventions faites par lesdits frères, ses oncles, avec Messr Jean Bertrand de Chamousset, chev., et Poncet, son fils. Ce dernier promet, à son tour, d'épouser ladite Marguerite et donne quittance de tous ses droits sur ledit héritage.

TABLEAU I. LA ROCHETTE DE SAVOIE.

Gauterius de Rocheta
et sa femme N. N. font, à la Chartreuse de Saint-Hugon, s. d., vers 1173, une donation in frigida valle (Frédéal ou Fraix d'aval), in manso del Bouus (Eug. Burnier, op. cit.).

PIERRE, miles de Rupecula,
est témoin, en 1189, à la confirmation faite en faveur de Tamié, par Thomas, comte de Maurienne, des donations faites par son père (Burnier, L'Abbaye de Tamié, pr. n° 5).

Brunardicus de Rocheta
est témoin à la donation faite à Saint-Hugon par Laurent Joular; s. d., peut-être vers 1202; il est cité après Prieur et Humbert procurator, mais il n'est pas dit moine (Eug. Burnier, op. cit.).

Jacobus de Rocheta,
chanoine à Saint-Georges, témoin, le 16 des kalendes de mars 1207, à la charte de Guillaume de la Balme (Carte d'Aillon).

JOCELIN DE LA ROCHETTE,
est témoin à la donation faite à Saint-Hugon par Laurent Joular; s. d., peut-être vers 1202; il est cité après Prieur et Humbert procurator, mais il n'est pas dit moine (Eug. Burnier, op. cit.).

Johannes Greiphos
frater prenominati Joce- lini, est témoin à l'apaisement de la discorde entre ledit Jocelin et Saint-Hugon en 1237 (Eug. Burnier, op. cit.).

ANNE,
fille de feu Messr Hugues de la Rochette, avait ép. Jocelme (ou Jocelin) Rofenez de la Pierre, avant le 3 des kalendes d'août 1249 (Arch. Thuysset), date à laquelle, du consentement de son mari, elle cède à Guigues, son frère, tous ses droits sur les biens de feu Hugues, son père, et de feu Marguerite, sa mère tandis que ledit Jocelme cède au dit Guigues ses droits sur des pièces de terre et bois confinés au dit Guigues d'Arvillard et s'étendant jusqu'à la Bréda; Anne reçoit du dit Guigues 1.000 s. b. viennois; fait à Saint-Pierre-d'Allevard.

FRANÇOISE
DE LA ROCHETTE passe reconnaissance, en 1284, en faveur de Pierre d'Arvillard (Inv. des titres remis en 1628 par le Baron de Marcieu au Baron de Challes à la suite de la vente de la baronnie d'Arvillard, Arch. Thuysset).

Guigo Trucellus
de Rupecula (il s'agit d'un surnom, puisque au nominatif, frater à Saint-Hugon, habuit V solidos fortium et caseum, l'an 1257, à l'occasion de la donation faite à Saint-Hugon par deux sœurs Hugona et Johanna (Eug. Burnier, op. cit.). C'est peut-être le même Guigo, monachus, cité, en 1243, immédiatement après Hugo de Rupecula, dans une transaction pour Saint-Hugon (Ibid.).

Hugo de Rupecula,
moine à Saint-Hugon, témoin, en 1233, à la transaction passée entre Rodolphe de Barral et les religieux de Saint-Hugon (Eug. Burnier, op. cit.). Lui, ou un autre Hugo de Rupecula, moine au même monastère, est témoin, le jour de la Sainte Agathe, veille, 1272, à la donation faite à Saint-Hugon par André de Molard novice à Saint-Hugon (Ibid.).

N. N., N. N.,
de la Rochette, ép. une Bruissin, mère de Ponce cidessus.

(2) Je pense qu'entre les deux actes, il y avait eu inféodation par Humbert de Montmayeur en faveur du dit François.

MARGUERITE.
Son père, Guigues de la Rochette, lui passa, le 15 des kalendes de janvier 1265 (Arch. Menthon), entre Messr Thomas de Menthon et Messr Aymon, son frère. La veille des ides de janvier 1289 (Arch. Thuysset), Hugues de la Rochette était encore damoiseau, Messr Hugues de Mascot lui vend tous les droits qu'il possédait à la Rochette et à l'Heuille. C'est peut-être lui qui est donné par Guichenon (Br. et Bu., 1re partie, p. 28) comme bailli du Bugay en 1290 et, par le même auteur (Savoie), comme présent à divers traités en 1292, 1294, 1301, 1304, 1314 (voir ce qui est dit p. 208 au sujet de son sceau). Voir aussi Begeste Genevois, n° 1355, 1563, 1625. Il accompagna, comme mortuus specialis domini comitis ad hoc specialiter deputati, le Prince Philippe de Savoie-Achaie qui se rendit à Turin au mois de février 1295 (Datta, Princes d'Achaie) et il lui remit tout ce qui lui était dû en vertu des conventions passées entre le Comte et le Prince Philippe. Le 5 des Ides de novembre 1299 (Arch. Thuysset), il achète de Bermond de Villard-Etienne des biens apud longam tabaram (Lancheverne) dans la paroisse des Avan-chiers (près Moutiers). Le 8 des kalendes de février 1309 (Arch. Savoiron), Hugues de la Rochette est, avec l'Archevêque de Tarentaise, arbitre entre Amédée, comte de Savoie, et Richard, seig. de la Chambre, vicomte de Maurienne. Le 8 des ides de décembre 1315 (Arch. Thuysset), Pierre de Puy-Gautier, fils de Jean, vend à Hugues de la Rochette des biens pour lesquels ledit Jean avait, en 1276, passé reconnaissance pour Guigues, père du dit Hugues. Le 27 mars 1316 (Arch. de Cour), Philippe de Savoie, prince d'Achaie, accorde à Messr Hugues de la Rochette, chev., le droit d'acquérir de la famille « de Sillis, ou Sylis, de Camera », les propriétés que possède cette famille, du fief du dit Prince, apud Caburrettum. Hugues de la Rochette était chev. de la Princesse Marguerite de Savoie, marquise de Monferrat en 1301-1306 (Élvisa Sospetto, Marguerite de Savoie, marquise de Monferrat; Miscellanea di storia italiana, 3e série, t. XII). Il teste le 15 janvier 1322 (Arch. Thuysset) et était mort avant le 2 mars 1322 (Ibid.). Il ép. 1e Béatrix N. N. qui est nommée au testament de Hugues comme ayant fait un legs à l'église de Sainte-Marie-du-Pré à la Rochette; 2e Andisie N. N. à qui il assigne, par testament, sur ses biens du mandement de la Rochette, 20 livres viennoises d'or de revenu et lui a données par contrat en augment de sa dot, et à qui il lègue l'usufruit de sa maison-forte de la Rochette et dépendances, excepté les vestimentis argenteis et les armes; mais elle aura 5 ciphos argenteos. C'est peut-être elle Andisia de Rocheta qui possédait au nom de sa fille N. N. (ce serait alors Antoinette), apud Rochetam, une maison pour laquelle elle devait 6 deniers forts, faisant partie de l'assignation donnée par le Comte de Savoie à François de la Rochette en échange du château de Chambéry.

N. N. Messr HUGONET DE LA ROCHETTE, chev.,
héritier de son père pour les biens de Saint-Jean-de-Maurienne, depuis le bourg de la Chambre et au-dessous, de la Rochette, et de l'Heuille, pour le tiers de ce qui est dit p. 208 au sujet de son sceau. Le 15 des kalendes de janvier 1265 (Arch. Menthon), entre Messr Thomas de Menthon et Messr Aymon, son frère. La veille des ides de janvier 1289 (Arch. Thuysset), Hugues de la Rochette était encore damoiseau, Messr Hugues de Mascot lui vend tous les droits qu'il possédait à la Rochette et à l'Heuille. C'est peut-être lui qui est donné par Guichenon (Br. et Bu., 1re partie, p. 28) comme bailli du Bugay en 1290 et, par le même auteur (Savoie), comme présent à divers traités en 1292, 1294, 1301, 1304, 1314 (voir ce qui est dit p. 208 au sujet de son sceau). Voir aussi Begeste Genevois, n° 1355, 1563, 1625. Il accompagna, comme mortuus specialis domini comitis ad hoc specialiter deputati, le Prince Philippe de Savoie-Achaie qui se rendit à Turin au mois de février 1295 (Datta, Princes d'Achaie) et il lui remit tout ce qui lui était dû en vertu des conventions passées entre le Comte et le Prince Philippe. Le 5 des Ides de novembre 1299 (Arch. Thuysset), il achète de Bermond de Villard-Etienne des biens apud longam tabaram (Lancheverne) dans la paroisse des Avan-chiers (près Moutiers). Le 8 des kalendes de février 1309 (Arch. Savoiron), Hugues de la Rochette est, avec l'Archevêque de Tarentaise, arbitre entre Amédée, comte de Savoie, et Richard, seig. de la Chambre, vicomte de Maurienne. Le 8 des ides de décembre 1315 (Arch. Thuysset), Pierre de Puy-Gautier, fils de Jean, vend à Hugues de la Rochette des biens pour lesquels ledit Jean avait, en 1276, passé reconnaissance pour Guigues, père du dit Hugues. Le 27 mars 1316 (Arch. de Cour), Philippe de Savoie, prince d'Achaie, accorde à Messr Hugues de la Rochette, chev., le droit d'acquérir de la famille « de Sillis, ou Sylis, de Camera », les propriétés que possède cette famille, du fief du dit Prince, apud Caburrettum. Hugues de la Rochette était chev. de la Princesse Marguerite de Savoie, marquise de Monferrat en 1301-1306 (Élvisa Sospetto, Marguerite de Savoie, marquise de Monferrat; Miscellanea di storia italiana, 3e série, t. XII). Il teste le 15 janvier 1322 (Arch. Thuysset) et était mort avant le 2 mars 1322 (Ibid.). Il ép. 1e Béatrix N. N. qui est nommée au testament de Hugues comme ayant fait un legs à l'église de Sainte-Marie-du-Pré à la Rochette; 2e Andisie N. N. à qui il assigne, par testament, sur ses biens du mandement de la Rochette, 20 livres viennoises d'or de revenu et lui a données par contrat en augment de sa dot, et à qui il lègue l'usufruit de sa maison-forte de la Rochette et dépendances, excepté les vestimentis argenteis et les armes; mais elle aura 5 ciphos argenteos. C'est peut-être elle Andisia de Rocheta qui possédait au nom de sa fille N. N. (ce serait alors Antoinette), apud Rochetam, une maison pour laquelle elle devait 6 deniers forts, faisant partie de l'assignation donnée par le Comte de Savoie à François de la Rochette en échange du château de Chambéry.

VOIR SA DESCENDANCE AU TABLEAU II.

PONCE,
feu neveu d'Aymon Bruissin, archevêque de Tarentaise, qui, dans son testament de 1297, fait un legs de 10 livres viennoises aux enfants de feu Ponce de la Rochette, son neveu.

GUIGONNE,
Elle avait, avec son frère Antoine, des droits sur l'hoirie d'Emeric de Morestel, 1307-1308. Le 13 mars 1321, elle insti-tue et dote une chapelle dans l'église N.-D.-du-Pré à la Rochette et concède cette chapellenie à Péronet de Thuyset, clerc (Arch. Thuysset).

PONCIE
(Ponco). Elle était, dès 1307, religieuse au Betton et avait des droits sur l'hoirie d'Emeric de Morestel. Elle survécut à son frère Antoine qui lui assigna 40 sols d'or de revenu. Elle est légataire pour 60 sols de revenu de son oncle Hugues en 1322 (Arch. Thuysset).

BÉATRIX,
fille de François de la Rochette et de Béatrix, sa deuxième femme. Henri de Menthon, son frère utérin, lui vend, pour 320 livres viennoises, 30 livres viennoises de revenu dont leur mère venait de faire donation au dit Henri pour tous les droits de celui-ci sur l'hoirie maternelle, 7 des ides de février 1298 (Arch. Thuysset).

(3) Comment le château de Chambéry et son mandement ont-ils passé, entre 1255 et 1289, d'Orthoard Alamand qui avait donné ledit château, sa seigneurie et ses dépendances en gage au Comte de Savoie pour une somme de 626 livres 6 sols viennoises, aux mains de François de la Rochette et de sa femme Béatrix? Guigues, père de François, n'est dit mille par seig. du château de Chambéry; son testament, en 1275, ne parle en rien du château et aucun membre de la famille de la Rochette n'est cité, en 1295, comme copropriétaire du château. Au contraire, Béatrix intervient catégoriquement dans la vente comme ayant des droits (habebant vel alter eorum). Cette possession n'est donc pas venue à François du fait de sa première femme et il n'a pu que l'acheter de ses derniers propres après 1275, peut-être même 1281 ou date voisine, après la mort de son père, ou bien la recevoir dans la dot de Béatrix; malheureusement cet acte ne nous éclaire pas sur le nom de famille de Béatrix.

N. N., N. N.,
enfants de Ponce de la Rochette, nommés au testament d'Aymon Bruissin.

ANTOINETTE,
fille de feu Antoine de la Rochette, légataire, en 1322, au testament de Hugues, son grand-oncle, pour 60 sols viennois d'or de revenu, de la monnaie de Messr Philippe de Savoie, prince d'Achaie. Elle était alors renduta (?) au monastère de cybrion (?) ou oybrion (?) au diocèse de Turin.

(4) Deux erreurs se sont produites dans la rédaction de l'article d'Etienne de Morestel, (t. IV, p. 194); le lecteur aura pu les rectifier de lui-même. Il faut lire, 5e ligne: Mathéude au lieu de Mathieu, et Péronet, frère de au lieu de fils de.

LA ROCHETTE DE SAVOIE.

HUGUES DE LA ROCHETTE.
dictus de Viriaco, est fidejusseur au contrat dotal Morestel-Confignon, le 16 des kalendes de janvier 1313 (Arch. Thuyset). Ce pourrait être le même que Mess^r Hugonet, chev^r, ci-contre (1).

III. N^o Mess^r HUGONET DE LA ROCHETTE, chev^r.
Voir SON ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.

Mess^r HUGUES DE LA ROCHETTE, chev^r :
il était l'aîné, en 1322, lors du testament de son père qui ratifie, dans cet acte, l'émancipation du dit « Hugonet ». Cohéritier universel de son père. Il prête hommage en faveur du Comte Edouard le 15 décembre 1323 (Arch. Thuyset) (le 24 décembre d'après les Arch. de Cour), et reçoit l'investiture ; il possédait une maison-forte à la Rochette et la maison-forte de Chamoux. Il reçoit de nouveau l'investiture du Comte de Savoie le 18 novembre 1329 (Arch. Camérales) ; puis celle d'Antelme de Clermont, évêque de Maurienne, le 30 juin 1335 (Arch. Cour). Il avait fait avec son frère Pierre, le 2 mars 1322 (Arch. Thuyset), les partages de l'hoirie paternelle, s'engageant réciproquement à ne vendre, sans le consentement de leur frère, aucun bien d'une valeur supérieure à 100 livres viennoises. Ledit Hugues, ayant vendu au Prince Philippe de Savoie Achaïe le château de Caburet, dut en dédommager son frère et lui remit, le 6 juin 1329, 200 florins d'or et 10 livres de monnaie courante. Il fut un des experts désignés par Aymon, comte de Savoie, pour faire planter des bornes entre les possessions de la Chartreuse de Saint-Hugon et celles du seigneur d'Arvillard et les syndics d'Arvillard passent un accord in *parochia rupecula, prope claustrum ipsius loci maxime porte, in prato Hugonis de Rupecula* (*Ibid.*). Avec son frère Pierre, il fonde, à la Rochette, le 20 mars 1329 (Arch. de la Savoie), le couvent de Notre-Dame-des-Prés, de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Mess^r Hugues de la Rochette, chev^r, passe, le 5 mars 1330 (Arch. Thuyset), reconnaissance en faveur de Chabert de Morestel pour de nombreux biens *in monte acus*, dans ce mandement et dans les paroisses du Pontet et du Bourget. Il fait, le 30 décembre 1333 (*Ibid.*), un échange de biens avec Guillemet de Cruce, de la Rochette, damoiseau, et reçoit, de celui-ci, avec mise en possession du 18 février 1334, une maison sise *in plano castro rupecula*. Hugues et Pierre de la Rochette reçoivent une investiture le 26 juin 1343 (Arch. Cour). Hugues teste le 18 février 1344, instituant son frère Pierre héritier universel et faisant des legs au couvent de la Rochette ; il codicille le 29 août 1344 (Arch. Savoie). Il était mort avant le 6 juin 1345 (*Ibid.*). Il ép. Dame Alix d'Urdères qui, veuve dudit Hugues, fonde, le 12 mars 1346 (*Ibid.*), une chapelle de Saint-Georges et de Sainte-Marguerite dans le couvent de la Rochette.

IV. JEAN DE LA ROCHETTE, fils de Mess^r Hugues ; nommé, déjà mort, au testament de celui-ci en 1322. Il est fidejusseur, le 5 des kalendes de mai 1307 (Arch. Thuyset), à l'exécution d'un décret de curatelle décerné par le Juge de Savoie. Il ép. Françoise N. N. qui, veuve, ép. 2^e Aymon de la Chambre et était morte avant le 15 avril 1334 (Arch. Cour). Le nom de la fille de Jean me fait penser que Jean était du premier lit de Hugues et peut-être l'aîné par la naissance.)

PÉRONET.
fils naturel de Mess^r Hugues de la Rochette, chev^r, est témoin, le 31 décembre 1333, à Villarléger (Arch. Thuyset), à une reconnaissance passée en faveur du dit Hugues par un habitant de Champ-laurent. Il est témoin, en 1342 (*Ibid.*), au contrat dotal Villette-Montmayeur. Il est fidejusseur, pour 40 sols gros tournois, au contrat dotal de Marguerite, fille de Pierre de la Rochette, et de François de Montmayeur, le 16 janvier 1345 (*Ibid.*). Un Péronet, bâtarde de la Rochette, est témoin à la reconnaissance passée, le 30 décembre 1338, par Péronet « dou Verney », damoiseau, seig^r de la Rochette, en faveur de Discret Boson Pinard de Balleyson (Chartes de Saint-Jean-d'Aulps). Il s'agit certainement ici de la seigneurie de la Rochette en Chablais et il se peut que ce Péronet, bâtarde de la Rochette, appartienne à la maison « dou Verney ».

BÉATRIX.
fille de Jean de la Rochette et de Françoise N. N. ; héritière de son aïeul Hugues, en 1322, pour 30 livres gros tournois que ledit Hugues lui a promises en dot quand elle s'est mariée. Elle ép. Sibuet de Viriaco et était morte avant le 28 février 1336 (Arch. Cour). Sa fille Jeanne de Viriaco était morte aussi avant cette même date ; et Aymon de la Chambre, agissant comme administrateur de ses enfants nés de ladite Françoise N. N. et utérins de Béatrix ; Sibuet de Viriaco, agissant en son nom et de Pierre, son frère, héritiers de feu Guillaume et Hugues de Viriaco, leurs frères, garants au contrat dotal Béatrix-Sibuet ; enfin Hugues et Pierre de la Rochette, frères et héritiers de feu Jean, père de ladite Béatrix, transigent, le 28 février 1336 (*Ibid.*), au sujet de l'hoirie de ladite Béatrix, réclamée par les enfants d'Aymon de la Chambre comme plus proches parents ; par Sibuet de Viriaco, comme héritier de Jeanne, sa fille, née de Béatrix ; et par Hugues et Pierre de la Rochette demandant les restitutions dotales de leur nièce Béatrix. Sibuet dut payer à Aymon et aux la Rochette 17 livres tournois à 10. rond, et 13 autres livres, et, à Aymon seul, 60 sols gros à l'O. rond.

(Suite de la page 209.)

bien d'autres personnages qualifiés « de la Rochette », mais n'appartenant ni comme sang ni comme lieu d'origine à la famille et à l'endroit dont nous parlons ici.

Il y avait, en Chablais, une maison-forte de la Rochette, dans la paroisse de Lully, qui était possédée par les Cervens dits du Verney, seigneurs de la Rochette, et qui appartenait plus tard aux d'Allinges. Il y avait aussi une maison-forte de la Rochette à Chindrieux en Chautagne ; elle était possédée par les Charvel qui se qualifiaient : Seig^rs de la Rochette (1).

Enfin, un certain nombre de personnages épars, du nom de la Rochette, en Chablais, en Chautagne et en Novalais sont donnés ici sous toutes réserves ; je ne puis affirmer qu'ils appartiennent aux vrais la Rochette, aux Cervens du Verney, aux Charvel ou à toute autre famille tirant son nom d'une des innombrables localités de Savoie appelées la Rochette (2).

(1) On trouve même, en 1596, N^o Antoine de la Rochette, seig^r de la maison-forte de la Rochette (sic), et sa sœur dite Jeannette-Claude de la Rochette (sic) qui interviennent au contrat de mariage de Launay-Millet de Rumilly. Ils ne sont en rien des la Rochette, mais des Charvel (voir au Supplément).

(2) M^r de Rivoire de la Bâtie (Armorial du Dauphiné) a parlé des la Rochette, mais il a entremêlé les la Rochette de Savoie, Guigues, Hugues, Etienne Arthaud, avec les la Rochette du Dauphiné. Je ne sais si les armoiries qu'il donne sont bien celles de cette dernière famille ou s'il y a eu confusion avec les armoiries des la Rochette de Savoie dont les émaux auraient été indiqués d'une façon erronée. Dans mes recherches sur les la Rochette de Savoie, je n'ai rencontré aucun membre de la famille de la Rochette, de la Drôme. Tous sont nettement de Savoie, y compris Guigues de la Rochette que le Chanoine Ulisse Chevalier (*Inventaire des Archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277*), a transposé, je ne sais pourquoi, à la Rochette, près de Buis-les-Baronnies, alors que les possessions dudit Guigues dans la vallée d'Allevard, dont parle ledit inventaire, l'identifient, sans doute possible, avec Mess^r Guigues de la Rochette, Savoie, dont nous connaissons l'existence à la même époque, grâce à une foule d'autres documents authentiques qui le concernent.

TABLEAU II.

(1) Cet Hugues possédait sans doute des biens à Viriacum et en traitait son surnom, de même que nous trouvons des la Rochette dits de la Croix et de Chamoux. Viriacum, qu'il faut traduire en français, peut-être par Viry, peut-être par Virieu, était un hameau de la paroisse de Vilarri Boli (Villaroux), à 3 kilomètres de la Rochette, et comportait une maison-forte appartenant à la famille de Viriaco (acte du 22 août 1305, des Arch. Thuyset, passé *apud viriacum in domo forti dictorum liberarum de Viriaco*). On trouve, dès le milieu du XIII^e siècle, ces de Viry ou de Virieu, sans nom patronymique, possesseurs de biens féodaux dans les environs de la Rochette ou ils occupaient une place importante. N'ayant aucune parenté avec les Viry du Genevois qui, issus des Sallevone, ne se sont qualifiés de Viry qu'après 1239, ils descendent peut-être des Viry que l'on rencontre au XI^e siècle, parents, d'après certains auteurs, des de Beauregard, des de Chambéry et des Virieu-Faverges. Voir au SUPPLÉMENT.

PIERRE DE LA ROCHETTE, damoiseau,
2^e fils, cohéritier universel de son père en 1322 ; il fait, avec son frère Hugues, le 2 mars 1322 (Arch. Thuyset), le partage de l'hoirie paternelle. Il reçoit l'investiture du Comte de Savoie le 27 décembre 1323 et prête hommage (Arch. Cour). Il prête encore hommage avec consignement le 22 novembre 1329 et le 27 juin 1343 (Arch. Camérales). Il possédait des biens à Queige pour lesquels il reçoit une reconnaissance de Mermet de Cornillon le 9 juin 1328 (Arch. Thuyset) ; fait à Conflans ; il est dit, dans cet acte, successivement de *Ruppecula* et de *Rochette*. Il est fidejusseur, le 12 juillet 1332 (Arch. Thuyset), au contrat dotal de N^o Antelme de Miodans, seig^r de Bonvillard, avec Jeannette, fille de feu Pierre, seig^r d'Arvillard, et de Dame Jacquette de Ternier. Héritier universel de son frère Hugues, il fait, le 6 juin 1345 (Arch. de la Savoie), une transaction avec le couvent de Notre-Dame-des-Prés, à la Rochette, dont il était le cofondateur ; et, le 25 février 1346 (Arch. Cour), il reçoit de Révénd Mess^r Antelme de Clermont, évêque de Maurienne, l'investiture de tous les biens ayant appartenu au dit Hugues *ab aqua arcus ultra, versus sanctum Johannem*. Il épouse Dame Agnès de Ternier *et de Dame aqua arcus*, damoiseau, avec cette date, agissant comme tutrice de ses enfants, elle donne en albergement, à Jean Ramus de Monte aqua, damoiseau, une maison et une tour adjacente au bourg de la Rochette et d'autres biens. N^o Pierre de la Rochette fonde le service d'une chapelle au couvent de la Rochette le 19 mai 1349 (Arch. de la Savoie) ; c'est la peut-être une clause de son testament. Dame Agnès de Ternier fonde un anniversaire au même couvent le 22 juillet 1361 (*Ibid.*).

ANTOINETTE,
religieuse au Betton, instituée héritière par son père, 1322, en 10 livres viennoises de revenu.

(2) Suivant Besson (*Mémoires des Ducs de Savoie*, p. 213), Jean IV du Betton (dit de Bironne), archevêque de Tarantaise, était frère de Pierre, seig^r de la Rochette ; il fut élu en 1365 et mourut en 1378. Il se pourrait agir de ce Pierre, degré V, bien qu'il n'ait jamais porté le titre de seig^r de la Rochette, ou bien aussi, mais avec moins de probabilité à cause des dates, de Pierre ci-contre, degré IV.

Mess^r HUGUES DE LA ROCHETTE, chev^r, 2^e fils. Il fait, alors damoiseau, partie de la bande armée commandée en 1359 pour avoir envahi une partie du mandement d'Arvillard. Il agit, le 6 janvier 1362 (Arch. Thuyset), comme procureur de Dame Marguerite de Rochette, sa sœur, dans la transaction passée avec Jean d'Aigueblanche et Guigonne de Montmayeur, sa femme, au sujet de l'hoirie de François de Montmayeur. Il accompagna le Comte Vert en Orient et se trouva à « Araguisy » le 7 juillet 1367 (Bollati, *Illustrazioni della spedizione in Oriente*). Il était mort sans postérité avant le 21 janvier 1368. Son hoirie échut à son frère Jean.

V. N^o Mess^r JEAN DE LA ROCHETTE, chevalier, fils aîné ; encore sous la tutelle de sa mère et majeur de 14 ans, il reçoit, le 3 août 1351 (Arch. Thuyset), l'hommage de Jean Ramus de Monte aqua, damoiseau, pour une tour sise dans le bourg de la Rochette, pour une maison voisine de la tour et pour 20 fossorées de vigne vers le lac de Détrier ; fait à la Rochette, dans la maison des enfants de Pierre de la Rochette. Il transige, le 8 mars 1354 (Arch. Camérales), avec Humbert, bâtarde de Savoie, et Andisic, femme de celui-ci. Il était le premier cité d'une troupe de gens armés comprenant quelques nobles, les syndics et les hommes de la Rochette qui envahirent une partie du mandement d'Arvillard et furent condamnés par sentence du Conseil de Savoie, le 24 janvier 1359 (Arch. Thuyset) [voir t. IV, p. 161, Annexe B.]. Il transige, le 29 juillet 1364 (*Ibid.*), avec Pierre dit de Mezol, habitant Arvillard, au sujet d'un hommage. Il accompagna le Comte Vert en Orient (Batta, *Spedizione in Oriente*). Il reçoit, le 21 janvier 1368 (Arch. Cour et Arch. Thuyset), l'investiture des fiefs et biens que tenaient du Comte de Savoie Mess^r Hugues et Pierre de la Rochette, chev^rs, frères du dit Mess^r Jean. Il ép. Marguerite de Montgelat qui ép. 2^e Mess^r Jean de Clermont, chev^r, seig^r de Saint-Pierre-de-Souci, contrat dotal du 18 avril 1385 (Arch. Thuyset). Il teste le 15 juillet 1368 (*Ibid.*) ; veut être enterré dans l'église de Notre-Dame-du-Pré à la Rochette ; il n'avait encore aucun enfant ; son intention était de venir, Dame Marie de Bagnuolo, femme de Mess^r Pierre de Montgelat, chev^r, aïeule maternelle des dits enfants, Mess^r François de la Ravoire, dit Bolla, chev^r, et Pierre, fils de feu Guigues du Pont, damoiseau. Il substitue à ses enfants Dame Marguerite, sa sœur, et ses enfants et, à ceux-ci, Jean, fils de Guillaume du Pont ; nomme exécuteurs testamentaires les prieurs du couvent des Chartreux de Saint-Hugon et du couvent des Carmes de la Rochette. Le 16 juillet 1368 (Arch. de la Savoie), il fonde un anniversaire dans le couvent de la Rochette. Il reçoit une reconnaissance le 11 février 1369 (Arch. Thuyset) et investit, le 29 novembre 1370 (*Ibid.*), N^o Richard, fils de dit Jean et qui furent jadis tenus par Pierre Jacquier du Bois, damoiseau. Il fait un albergement, le 29 avril 1374 (*Ibid.*), à Chamoux, dans la salle basse de sa maison et était mort avant le 6 octobre 1377 (*Ibid.*). Marguerite fait, le 19 décembre 1398 (*Ibid.*), donation de tous ses biens à sa fille Jeanne ; puis teste le 20 février et codicille le 26 février 1406. Elle était morte avant 1410, mais donnait, le 29 mai 1408 (*Ibid.*), quittance à Jeanne de la Rochette, sa fille, du paiement, intégral jusqu'à ce jour, de la pension à elle léguée par Jean de la Rochette, son premier mari.

3^e fils. Il reçoit l'investiture du Comte de Savoie et lui prête hommage, le 28 août 1357 (Arch. Thuyset), pour les biens que ledit « Perret » tient de feu Pierre de la Rochette, son père. Le 3 août 1358 (*Ibid.*), il reçoit une quittance dotal de François de Montmayeur, mari de Marguerite, sœur du dit Pierre ; fait à Cors, *retro domum dicti Petri de Ruppecula*, maison que l'on retrouve, en 1378, entre les mains de Jeanne, sa nièce. Le 3 juillet 1365 (Arch. de la Savoie), Pierre, fils de N^o Pierre de la Rochette, fonde un anniversaire dans le couvent de la Rochette et dote une chapelle dans ledit couvent. Il est, avec ses frères Jean et Hugues, substitué au testament de Pierre du Pont, damoiseau, le 2 mars 1365 (Acte de l'Ac^{te} de Savoie). Il est indiqué par Guichenon comme ayant accompagné le Comte Vert en Orient. Il était mort sans postérité avant le 21 janvier 1368 (Arch. Cour et Thuyset). Je pense que c'est lui, Pierre de la Rochette, qui ép. Jacquemette de Montermindol, veuve de Pierre Challandi. Elle teste, sans enfants, le 4 mai 1359 (Arch. Morand), institue héritier Jean de Challes, son neveu, fils de sa sœur Ambroisine ; parle de nombreux bijoux par elle remis à son mari, Pierre de la Rochette, et que celui-ci remettra à l'héritier universel moyennant 40 fl. d'or b. p. Les Crochet de Montermindol avaient une maison-forte *in plano castro rupecula*, le 6 mars 1344 (Arch. Cour) (2).

MARGUERITE, fille de N^o Pierre, fils de feu N^o Mess^r Hugues de la Rochette, chev^r, ép. 1^o, contrat dotal du 16 janvier 1345 (Arch. Thuyset), N^o François de Montmayeur, dit Fornu, fils d'Aymon de Montmayeur. Son père lui constitue 40 livres tournois de dot. Elle, veuve, transige, le 5 janvier 1362 (*Ibid.*), par l'intermédiaire de son frère Hugues, avec Jean d'Aigueblanche et Guigonne de Montmayeur, mariés, au sujet de l'hoirie de feu François, son mari. Dans une missive, écrite à ce sujet par lesdits d'Aigueblanche ou à leur nom, ladite Marguerite est qualifiée « *Christiana nepotis ; Adressa porte : nobili sine maris de Ruppecula consorte nobilis dñi Francisci de ravoria militis, nepotis nostre*. Elle ép. 2^o, avant le 20 novembre 1367 (*Ibid.*), François de la Ravoire dit Bolla. Elle reçoit, alors veuve, le 30 octobre 1392 (*Ibid.*), l'investiture de l'hoirie de son père et des biens hypothéqués pour sa dot. Elle teste le 6 septembre et codicille le 16 septembre 1395 (*Ibid.*), faisant un legs à sa nièce Jeanne de la Rochette et fondant dans l'église du couvent de la Rochette un anniversaire pour ses deux maris défunts.

JEANNE.

héritière universelle de son père et de sa mère, née après le 15 juillet 1368 (Arch. Thuyset) ; elle est dite, en 1387, majeure de 12 ans. Elle était, le 6 octobre 1377 (*Ibid.*), sous la tutelle de sa grand'mère maternelle et de François de la Ravoire et possédait, en 1378, une maison sise « *in plano castro* » de la Rochette et une maison à Cors. Elle ép., avant le 22 avril 1387, Antoine de Seyssel, seig^r d'Aix, chev^r, seig^r de Barjat, du Mollard 10 juillet 1390 (Arch. Cour), pour ses biens de la Rochette et le 17 juillet 1390 (Arch. Thuyset), reçoit l'hommage de Jacquemette, femme de Rabod de Saint-Martin de Belleville. Elle fait, le 28 octobre 1410 (*Ibid.*), un accord avec Jean de Clermont, son beau-père, au sujet de l'hoirie de sa mère et de celle de sa grand'mère, Marie de Bagnuolo. Le 10 août 1417 (*Sommaire des Fiefs*), un accord avec Jean de la Rochette, fils de feu Jean de la Rochette, et reconnaît tenir en fief noble du Prince Amédée de Savoie sa maison-forte de la Rochette, appartenances et dépendances, ses autres maisons-fortes Chamoux, Villarléger, Montendry et Montgilbert. Antoine de Seyssel teste le 3 juin 1423 (Arch. Musin) ; C^o de Seyssel-Cressieu, la Maison de Chamoux avec tous ses droits en dépendant, ainsi que la maison-forte de Puy-Gautier. Elle se souvient avoir déjà fait donation au dit Jean, de la Rochette et de tout ce qu'elle avait au dit lieu *tam ex successione Margarete de Rupecula epus auuncule quam Antonio Vitodi quondam domicelli*, etc. (Inv^o La Chambre, Arch. Savoironx). Le 27 janvier 1438, Louis, prince de Piémont, abandonna, par échange, au dit Jean de Seyssel les château, ville, châtellenie et mandement de la Rochette avec la juridiction de la ville de la Rochette et d'une grande partie de ce fief (3).

JEAN DE SEYSSEL, seig^r de Barjat et de la Rochette, maréchal de Savoie. Voir SEYSSEL.

(3) Spec^{im} Dame de la Rochette, « *consanguine du Duc* » est citée, le 16 août 1427 (Arch. Savoironx), comme possédant le droit de nomination aux mestrallie et champerium de Chamoux et paroisses voisines. S'agit-il de Jeanne ou de la femme de Jean de Seyssel, marié en 1425 ?

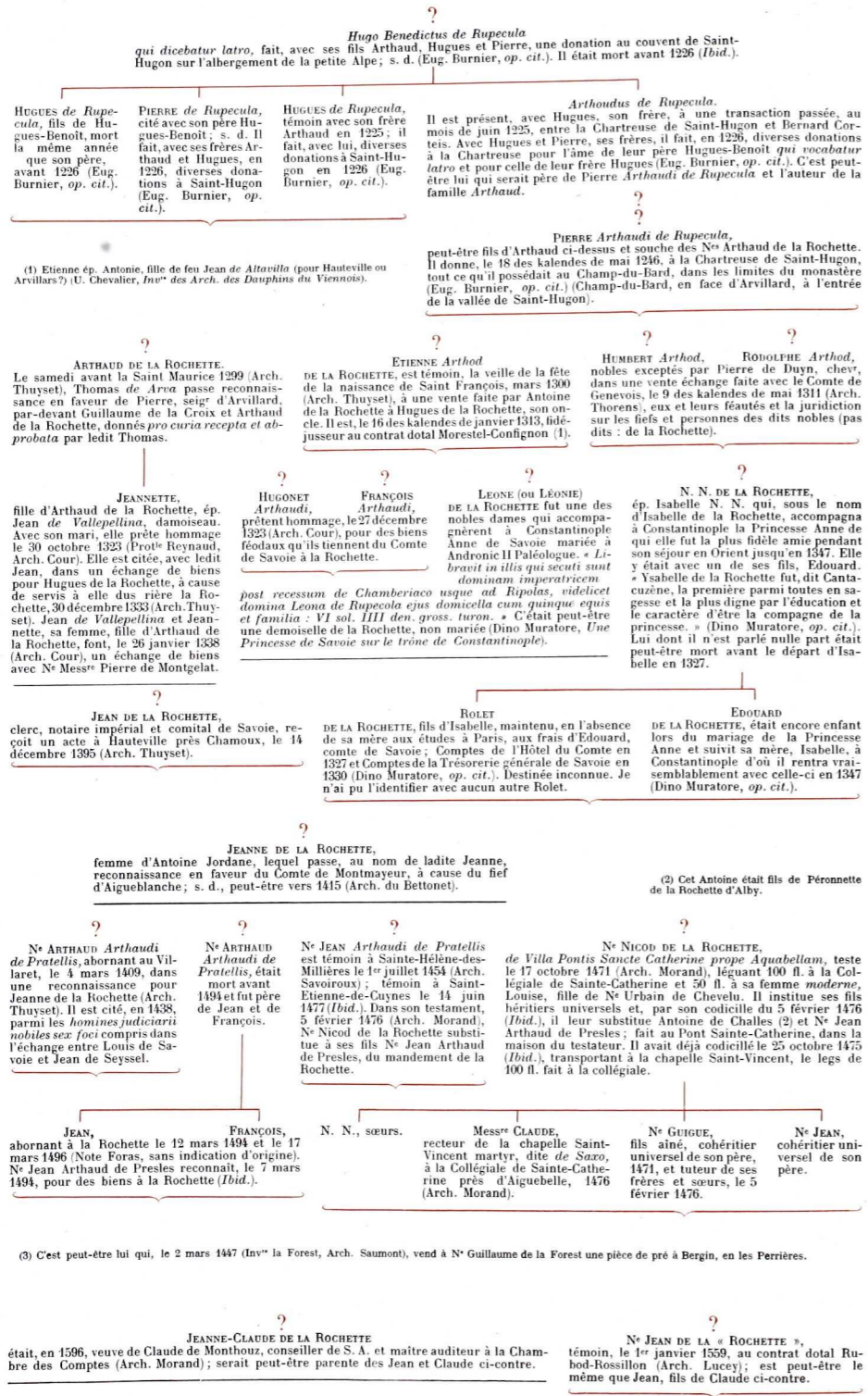
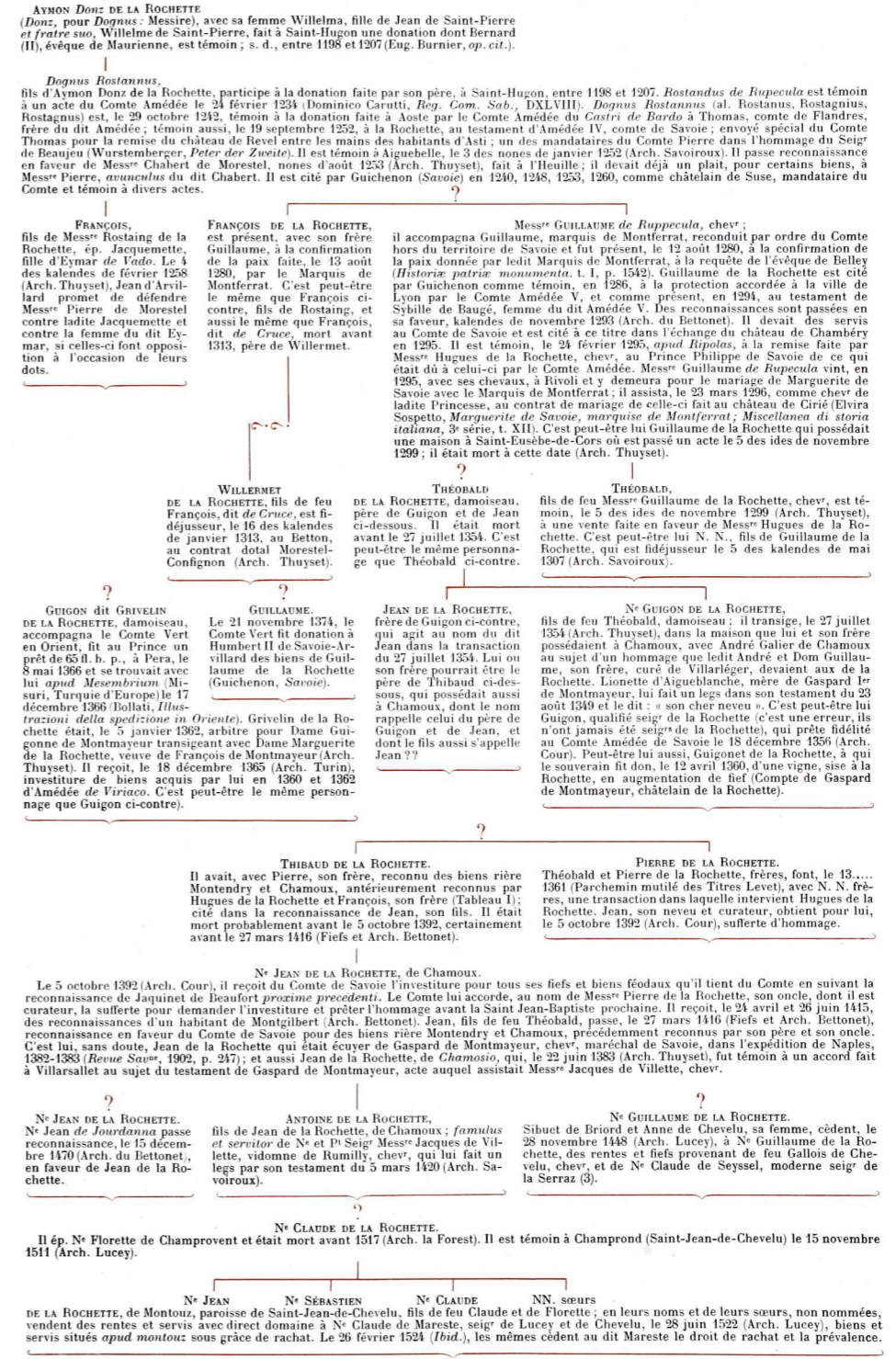


TABLEAU III. (FRAGMENTS.)



Mess^{rs} PIERRE de Ruppecula, chev., est, le 5 des kalendes de mars 1256 (Arch. Thuysset), témoin, à Rumilly, à une vente faite par Pierre de Jomey, chev., à Mess^{rs} Pierre de Mouxy, chev. Faut-il voir en ce Pierre la souche des la Rochette de l'Albanais?

AYMON DE LA ROCHETTE, damoiseau. Pierre Alamand vend au dit Aymon, le 7 des kalendes de septembre 1283 (Arch. Menthon), des droits qu'il avait sur Pierre et Rodolphe de Menthon, oncle et neveu, à cause de la dot de Guigonne de Menthon, sœur du dit Pierre Alamand. Aymon passe quittance aux Menthon le 13 des kalendes d'avril 1284 (Ibid.); cependant ledit Pierre de Menthon était encore, le jour des ides de février 1287, chargé de payer à Aymon de la Rochette 12 livres dues sur la dot de ladite Guigonne (Ibid.); fait à Sales, témoin ledit Aymon. C'est peut-être le même personnage que Aymon de la Rochette, d'Alby, damoiseau, qui avait ép. Catherine, fille de Pierre de Verdon, chev. de Chignin, Ansermet du Verdon, chev., comme tuteur des enfants du dit Pierre, le 13 des kalendes de mars 1292 (Arch. Thuysset), assigne en dot, ainsi qu'il l'avait promis, à ladite Catherine, 100 sols viennois de revenu annuel à prendre sur divers censiers de Chignin.

Frère GONÉVERO DE LA ROCHETTE, moine d'Hautecombe, reconnaît, le 18 juin 1327 (Arch. Morand), au nom du dit couvent en faveur de N^o et P^o Aymonet de Pontverx pour un mas reconnu, plus tard, 1463, par les N^{os} Calact. Mess^{rs} JEAN DE LA ROCHETTE, chev., est, le 20 avril 1342 (Arch. Thuysset), avec Péronet de la Rochette (parenté pas indiquée), fidéjusseur pour N^o Hugonin Vagnyardi; fait à Pierreharve, Aymonet... d'Alby, notaire. Il est témoin, à Rumilly, à un acte du Comte Amédée, le 31 juillet 1342 (Arch. Chamoux). Un Jean de la Rochette est, le 13 janvier 1346 (Arch. Rubaud), avec Rolet de la Rochette (parenté pas indiquée), fidéjusseur et témoin au contrat dotal de Jean de Menthon-Lornay et d'Agnes de Ternier. Un Jean de la Rochette, damoiseau, est présent, kalendes de septembre 1317 (Arch. Thuysset), à un acte de Hugues, dauphin, seig^r de Faucigny.

ROLET DE LA ROCHETTE, fils de Mess^{rs} Jean de la Rochette, est témoin, à Chambéry, le 12 septembre 1343 (Arch. Thuysset), à l'acte par lequel Mess^{rs} Henri, coseig^r de Châtillon, loude la vente ci-contre (voir Robert). Peut-être ne fait-il qu'un même personnage avec Robert dont le nom aurait été mal transcrit? ROBERT DE LA ROCHETTE, fils de Mess^{rs} Jean de la Rochette, est témoin, à la Biolle, le 18 février 1342 (Arch. Thuysset), à une vente faite par Péronet de la Rochette.

I. N^o ROLET DE LA ROCHETTE, damoiseau, châtelain d'Alby. En son nom et de Guigon, son frère, il transige avec Richard des Vignes, damoiseau, le 20 avril 1350 (Arch. Pensa), au sujet du vidomnat auquel lesdits frères prétendaient sur les hommes du dit Richard existant au mandement d'Alby; les la Rochette renoncent à tous leurs droits, moyennant quoi Richard s'engage à leur assurer 5 sols genevois annuels de pur et franc alleu ou 100 sols une fois payés. Le mardi après la Saint Antoine 1351, ledit Aymon, en son nom et de ses frères, donne quittance au dit Richard des 100 sols promis. Comme tuteur de son neveu Jean, il alberge des biens à Alby en 1363 (Arch. Morand). Il est témoin à Alby le 26 mai 1376 (Arch. Thuysset). Il est arbitre à Rumilly le 10 mai 1385 (Titres Eschavannes). Roletus de Ruppecula est, le 3 décembre 1387 (Arch. Haute-Savoie), caution au contrat de mariage de François de Menthon et de Jeanne de Chissé. Rolet de la Rochette, damoiseau, était cocurateur de Dame Antoine de Marsier, fille de Théobald de Marsier, chev., et de Péronnette de la Chapelle, le 13 mai 1389 (Arch. Thuysset). Le 13 octobre 1402 (Ibid.), il est indiqué comme devant être, après la mort de ladite Péronnette, avec Antoine de Clermont, chev., seig^r de la Bâtie, ayant droit sur l'hoirie de ladite Antoinette, jadis femme de François de Mionnaz. Cet héritage fut en effet partagé entre ledit Rolet, ledit Antoine de Clermont et Johannet de Mionnaz, agissant comme administrateur de Jeannette de Mionnaz, fille de ladite Antoinette. Avec Guillaume de la Rochette et les N^{os} de la province, il prête hommage au Comte de Savoie-Genevois le 24 février 1405 (Arch. Menthon). Il vend, en juin 1400, des biens rière Rumilly et Alby à N^o Hugon Brunier qui, en 1411, les revend à Pierre de Charansonay (Arch. Thuysset). Il est fidéjusseur, le 23 février 1412 (Ibid.), au contrat dotal Balleyson-Chignin. Il ép. Béatrix de Montfalcon, veuve de Pierre de Rougemont, qui, le 14 juillet 1406, dite veuve du dit Pierre, son héritière et bona ejus possidens, donne au couvent des Frères Mineurs de Genève (Arch. de Genève, Roulis du Coust de Rive) hypothèque sur des biens près Soral pour un legs fait au dit couvent par ledit Pierre; fait dans la maison de N^o Rolet de Rocheta et de ladite Béatrix, maison appelée « de Rougemont ». Il autorise sa petite-fille Péronnette en son contrat de mariage, le 18 décembre 1414 (Arch. Morand), et lui constitue 1.200 fl. pour tous droits paternels et maternels. Il teste, à Chambéry, le 22 mars 1415 (Ibid. et Arch. Thuysset); veut être enterré dans l'église de Cusy, au tombeau de ses ancêtres, et lègue l'usufruit de ses biens à Dame Béatrix, sa femme. Béatrix, le 12 décembre 1424, consigne la maison-forte de la Rochette en Genevois.

N. N., bâtard de la Rochette, témoin à un acte passé à Alby en 1402 (Arch. Thuysset). Il me paraît difficile de l'identifier avec Nicod ci-dessous. II. N^o AYMON DE LA ROCHETTE, Il est le seul fils nommé, alors décédé, dans le testament de son père, le 23 février 1412 (Ibid.), au contrat dotal de sa femme, Bonne, fille de N^o Jean de Rougemont. N^o ROLET DE LA ROCHETTE, oncle de Péronnette à qui il fait un legs par son testament le 22 mars 1410 (Arch. Morand); probablement mort sans postérité avant 1415.

III. N^o ETIENNE DE LA ROCHETTE, seig^r de Rougemont, héritier universel de son aïeul Rolet en 1415. Il est fidéjusseur, le 10 février 1419 (Arch. Monthouz), au contrat dotal Menthon-Dingy-Guersi et, le 20 février 1427, au contrat dotal Monthouz-Monthouz (Ibid.). Il est, le 10 juillet 1428 (Arch. Morand), condamné par le Conseil de Chambéry à payer la dot de sa sœur Péronnette et transige, le 3 janvier 1443, avec son beau-frère de Challes au sujet de cette dot. Il transige, le 6 mars 1430, avec Pierre de Menthon, seig^r de Montrotier. Etienne reconnaît tenir de Pierre son fief du Vernet, sauf la fidélité au Seig^r de Cusy et au Duc de Savoie (Mugnier, Soc. Sav^{ois}, 40, p. cxlvii). En son nom et comme procureur de N^o Béatrix de Montfalcon, veuve de Rolet, aïeul paternel du dit Etienne, il reconnaît, le 6 mai 1422 et le 12 décembre 1424 (Sommaire des Fiefs), tenir du Prince Amé de Savoie, en fief lige, noble, paternel et ancien, la maison-forte de Rougemont et biens en dépendant rière Veigy, Songy, Saconnex, Rougemont, Cheineux, la Ravoire, etc., avec le m. et m. empire et omne^s jura^s, sous l'hommage lige et noble dû par N^o François de Rougemont. Il reçoit, le 26 juin 1447 (Arch. Cour), l'investiture de sa maison-forte de Rougemont et de ses appartenances. Il reconnaît encore comme dessus, le 10 mai 1461; mais il n'est plus question de Béatrix de Montfalcon (Sommaire des Fiefs). Il était mort très probablement avant le 26 juillet 1469 (Arch. Savoie); peut-être même avant le 16 avril 1466 (Arch. Monthouz), et certainement avant le 19 novembre 1476 (Arch. Viry).

IV. N^o et P^o JACQUES DE LA ROCHETTE, seig^r de Rougemont et de la maison-forte de la Pesse (5), vidonne d'Alby, fils d'Etienne de la Rochette (celui-ci pas dit feu mais ce doit être), prête hommage, le 26 juillet 1469 (Prot^o Peclat d'après un Inv^o des Arch. de la Savoie), en faveur du Duc Amé d'Alby, en faveur du Duc Amé d'Alby, maison, juridiction, hommes, hommages, fiefs et arrière-fiefs dans le mandement de Ternier, Rumilly et ailleurs. N^o Jacques de la Rochette est donné en abornement, à Annecy-le-Vieux, dès le 16 avril 1466 (Arch. Monthouz). Peut-être son père était-il déjà mort à cette date. Le 19 novembre 1476 (Arch. Viry), dit fils de feu Etienne, il reçoit une reconnaissance d'Amédée, seig^r de Viry et la Perrière, pour des biens acquis par celui-ci et appartenant à la juridiction du château de Rougemont; Jacques, le même jour, loude lesdites acquisitions. Il est mentionné dans un laudimentum fait, le 1^{er} août 1498, par Dame Louise de Crans, veuve Cusinens, pour des biens à Marcellaz qu'elle possède, par indivis, pour moitié avec ledit N^o Jacques de la Rochette (Arch. Savoiron). Il ép. P^o, avant 1477, Marguerite, fille de N^o Jean de la Rochette, seig^r de Pierreharve, et 2^o N^o Dame Claudine, fille de Jean des Clefs, à laquelle il fit un legs. Jacques, encore vivant en 1504 (Arch. Thuysset), était mort avant le 4 mars 1512 (Ibid.), nommant héritier Jacques de Montfalcon, son petit-fils. Claudine ép. 2^o Mathieu de Chignin, seig^r de la Place, qui lui fait un legs dans son testament du 3 janvier 1522. (L'ordre des mariages de Claudine a été interverti p. 94 du II^e volume.)

V. JACQUELINE (ou JACQUEMETTE), dame de la Rochette, de Pierreharve et de Rougemont. Elle ép. François de Montfalcon, seig^r de Marcellaz, contrat dotal, date mutilé (Arch. Thuysset); son père lui constitue en dot 3.000 florins, et, si lui-même n'a pas d'enfants mâles, tous ses biens des mandements de Rumilly et d'Alby. Le 19 octobre 1501 (Sommaire des Fiefs), François, en son nom et de Jacquemette, sa femme, passe reconnaissance pour la maison-forte de Pierreharve, avec son mollard, ses servs, hommes, hommages, tailles, etc., suivant la reconnaissance jadis passée par N^o Jean de la Rochette, aïeul paternel (4) de ladite Jacquemette, et Rév^o Guigon, frère du dit Jean. Par ce mariage, les biens de Pierreharve passèrent aux Montfalcon. Le 4 mai 1512, François de Montfalcon, seig^r de Pierreharve, dans son testament, dit qu'il a payé pour son fils Jacques de Montfalcon, héritier de Rougemont, à N^o et P^o Dame Claudine des Clefs, femme du Seig^r de la Place, la restitution de sa dot et augment, plus un legs à elle fait par feu Jacques de la Rochette.

JACQUES DE MONTFALCON dit de Rougemont, héritier universel de Jacques de la Rochette, son aïeul maternel; mort sans postérité Voir MONTFALCON.

TABEAU IV. LA ROCHETTE D'ALBY SEIGNEURS DE ROUGEMONT ET DE LA PESSE.

- (1) Bien que cette parenté ne soit énoncée ormellement dans aucun des actes que j'ai vus, elle résulte pour moi des faits suivants: 1^o Guillaume était tenu, soit comme allé, soit à la suite d'arrangements de famille, de prêter un hommage (un seul pour tous) pour les biens possédés par Rolet, Guigon ou leurs descendants; et les héritiers de Guillaume héritèrent la même charge de famille; 2^o Il possédait, à Alby, la maison dite de la Rochette et la maison dite du Vidomnat; il est qualifié vidonne d'Alby, charge dont une partie cependant appartenait aussi à Rolet et à Guigon; 3^o L'aîné de ses fils fut substitué au testament de Rolet et nommé coexécuteur testamentaire; 4^o Bien que Guigon soit le seul frère nommé de Pierrecharve dans divers actes, il résulte d'un acte de 1351 que Rolet avait plusieurs frères; 5^o Jean, fils de Guigon, légua sa maison-forte de Pierreharve aux enfants de Guillaume et non à ceux de Rolet; 6^o Etienne, ci-contre, est substitué par Rév^o Robert, fils de Guillaume.

PERONET DE LA ROCHETTE, d'Alby, damoiseau. Il ép. Antoinette de la Balme. Le 14 des kalendes de janvier 1311 (Arch. Costa), il passe quittance à Pierre et à Jean, ses beaux-frères, pour la dot constituée à ladite Antoinette. Le Comte Amédée de Genevois ratifie une transaction, le mardi après la Nativité de la Vierge 1330; fait apud albiacum in Rocheta, in domo de Péronet de la Rochette. C'est peut-être lui Péronet de la Rochette, damoiseau, qui, avec Mess^{rs} Jean de la Rochette (parenté pas indiquée), est fidéjusseur de N^o Hugonin Vagnyardi; fait à Pierreharve, le 20 avril 1342 (Arch. Thuysset). Peut-être lui aussi, Péronet de la Rochette, damoiseau, qui, le 18 février 1342 (Ibid.), vend à Pierre de la Balme, chev., une maison avec vigne à « Chalères » (Chautagne), relevant du fief de Mess^{rs} Henri de Châtillon; acte passé à la Biolle.

FRANÇOISE, sœur de Rolet; elle ép. N^o Humbert de Cognin qui, dans son testament du 18 octobre 1360, lègue à son beau-frère (sororius) Rolet, des servs à Viminis. Elle est sans doute la mère de Jacques de Cognin, légataire au testament du dit Rolet en 1415. N^o GUIGON DE LA ROCHETTE, damoiseau, frère de Rolet, avec qui il possédait, en partie, je pense, le vidomnat d'Alby. Guigon et Rolet passent, le 12 novembre 1354 (Sommaire des Fiefs), un accord avec le Comte de Savoie à l'occasion du dit vidomnat et de la mestralie du mandement d'Alby. Il était mort avant 1363, date à laquelle son fils Jean était sous la tutelle de Rolet, son oncle. GUILLAUME de Ruppecula, damoiseau, vidonne d'Alby, était probablement frère de Rolet et de Guigon (1). Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU V.

N^o JEAN DE LA ROCHETTE, damoiseau. Étant âgé de 14 ans, il ratifie, en 1374, un albergement passé par N^o Rolet, son oncle et tuteur, rière Alby en 1363. N^o Jean de la Rochette, d'Alby, damoiseau, fils de feu Guigonet, reçoit une reconnaissance pour des biens à Albens, le 1^{er} décembre 1380 (Arch. la Serraz). Reconnaissance en sa faveur en 1393; quittance du 21 mai 1411 (Arch. Thuysset). C'est peut-être lui N^o Jean, fils de feu Hugues de la Rochette (Hugues mis pour Guigues, c'est fréquent), qui, le 30 mars 1411 (Sommaire des Fiefs), reconnaît tenir du Prince et sous hommage dû par Guillaume de la Rochette, son mollard de Pierreharve avec la maison-forte y édifiée, ses cens, servs, hommages, tributs, etc. Si c'est bien de lui qu'il s'agit ici, il ne dut pas laisser de postérité et ses biens durent, au moins en partie, passer à Jean, fils de Guillaume, ou à son fils, autre Jean, qui passe, en 1434, reconnaissance pour la maison-forte de Pierreharve.

LOUISE, légataire de son aïeul Rolet, 1415, pour 800 fl. C'est peut-être elle qui, veuve de Philibert des Clefs, teste le 16 octobre 1475 (Arch. Thorens); dit dans une transaction-partage entre ses enfants, du 13 décembre 1480 (Ibid.). PÉRONNETTE, légataire de son aïeul Rolet, en 1415, pour 24 fl. d'or en sus de la dot à elle constituée; elle ép., contrat dotal du 18 décembre 1414 (Arch. Morand), Claude, fils de feu N^o Jean de Challes; fidéjusseurs donnés le 31 janvier 1415 (Ibid.); quittance dotal du 31 janvier 1443 (Ibid.). Majeure de 14 ans, elle renonce, le 14 décembre 1414 (Arch. Thuysset), moyennant la dot qui lui sera constituée, à tous ses droits quelconques qu'elle cède à N^o Rolet de la Rochette, son aïeul paternel, et à Béatrix de Montfalcon, son aïeule maternelle (sic) (2); fait à la Pesse, dans la paroisse d'Annecy-le-Vieux. Elle teste, veuve, en faveur de ses enfants, le 29 octobre 1459 (Arch. Morand) (3). CATHERINE, ROLETTE, légataires de leur aïeul Rolet pour 800 fl. chacune en 1415; elles sont, avec leurs sœurs, substituées à leur frère Etienne et aussi à Jacques de Cognin, lequel est légataire des revenus des Barattes dans le cas où Etienne mourrait sans enfants. NICOD DE LA ROCHETTE, fils naturel d'Aymon. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE PROBABLE AU TABLEAU VI.

(2) Pour paternelle, dans le sens où nous l'entendons. On trouve très souvent ainsi (voir plus bas l'article de Jacqueline, degré V) l'adjectif maternel ou paternel employé pour préciser le sexe de la personne (aïeule ou l'aïeul) à laquelle il est appliqué et non celui de la personne intermédiaire (mère ou père). (3) Les Mss. Besson donnent le 16 novembre 1390 comme date de ce testament; il y a eu certainement erreur. (4) Voir la note 2. (5) D'après le Chanoine Gonthier (Le château de la Pesse, Rev^{ue} Sav^{ois}, 1912), Aymonnette, fille de Jeannet Eymion, aurait apporté le château de la Pesse chez les la Rochette. Etienne de la Rochette, son petit-fils, en reçut l'investiture en 1463 et Jacques, fils d'Etienne, passa reconnaissance, le 9 décembre 1472, en faveur de Jaus de Savoie pour sa maison haute de la Pesse avec ses vergers, etc. Je ne sais de quel la Rochette Aymonnette Eymion aurait été la femme. Je doute que ce soit de Rolet, aïeul d'Etienne. Ce pourrait être de Guigon de qui Etienne aurait pu hériter le château de la Pesse par l'intermédiaire de Jean, fils de Guigon.

N^o FRANÇOIS DE LA ROCHETTE était marié, vers 1520 (Titres Valliod), à Henustachia de Mouxy-Lupigny.

ROLET DE LA ROCHETTE, damoiseau, père d'Amédée de la Rochette qui fut châtelain de Montfalcon...

AMÉDÉE DE LA ROCHETTE, damoiseau, fils de feu Rolet de la Rochette, produit, le 22 février 1353 (Prot^{es} Cour)...

I. N° GUILLAUME de Ruppicula, damoiseau, (voir sa parenté probable et la note à son sujet au TABLEAU IV) Vidomne d'Alby...

ROLET DE LA ROCHETTE, damoiseau. « Apud Thomam, in domo domine Lucie de Bolina, relicte domini Amedei de Virraco, militis... »

II. N° CLAUDE de Ruppicula, damoiseau, fils de N° Guillaume de la Rochette. Il est présent, le 19 janvier 1411, à Albens...

Rév^d Père en Christ Mess^r ROBERT DE LA ROCHETTE, agit, alors sans titre, avec ses frères, en 1415 et 1416.

N° JEAN DE LA ROCHETTE, damoiseau, ép. D^{ne} Antoinette, fille de N° Jean de Montfort. Le 10 août 1374 (Arch. Cambrésis)...

N° Mess^r GUIGON DE LA ROCHETTE, chev. Il est présent, le 14 juillet 1384 (Arch. Thuyset), au testament d'Antoinette de Montfort...

N° JACQUES DE LA ROCHETTE, agit avec ses frères, le 7 octobre 1415 (Arch. Thuyset)...

N° JEAN DE LA ROCHETTE, fils de Guillaume, vidomne d'Alby, agit avec ses frères, le 7 octobre 1415 (Arch. Thuyset)...

Mess^{rs} JACQUES, fils de Guignes, chev. et de Marie d'Oilly (ou Orly?), est reçu chanoine et comte de Lyon...

III. N° DONAT, fils de feu N° Claude de la Rochette, mourut sans postérité avant le 28 avril 1472...

N° ANTOINETTE, fille de feu N° Claude de la Rochette et nièce de Rév^d Mess^r Robert. Elle ép. 1^o N° Jean de Moux...

Rév^d Mess^r GUIGON DE LA ROCHETTE, chanoine de Genève, protonotaire apostolique, doyen de l'église Notre-Dame-de-la-Lée d'Anney...

N° JEAN DE LA ROCHETTE, de la paroisse Saint-Donat d'Alby, seigneur de Pierreharve, vidomne d'Alby, fils de feu N° Jean de la Rochette...

MARGUERITE, légataire de son oncle Vén^{ble} François III de Menthon-Beaumont, ép. N° Jacques de la Rochette (Tableau IV)...

JEANNE, légataire de son oncle Vén^{ble} François III de Menthon-Beaumont; elle ép. contrat dotal du 5 juillet 1451 (Arch. Thuyset)...

RICHARD, doyen d'Anney, légataire de son oncle Vén^{ble} François III de Menthon-Beaumont en 1488.

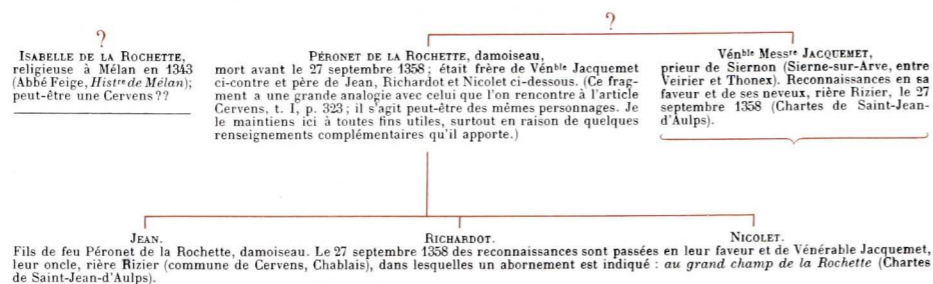
IV. N° JEAN DE LA ROCHETTE, légataire de son oncle Vén^{ble} François III de Menthon-Beaumont. Fils de N° Jean, vidomne d'Alby (celui-ci pas dit feu)...

JACQUETTE DE LA ROCHETTE, dite fille de Jean de la Rochette, était, vers 1468, femme de Guillaume de Bertrand (Comnène). Elle pourrait être fille de Jean ci-dessus.

(1) Je pense qu'il faut rapprocher ce nom de celui de Perfeu, alliance d'Alésie ci-dessus, et voir, dans cette alliance, l'origine du droit pour les Pieraz foy à (3) du patronat. (2) D'après Guichenon (Général la Palu-Varenbon), Jean de la Rochette aurait épousé Robelle ou Isabelle de Rovorée...

TABLEAU V. LA ROCHETTE D'ALBY SEIGNEURS DE PIERRECHARVE.

TABLEAU IV.



?

Vén^{ble} Mess^{rs} JACQUES DE LA ROCHETTE, prieur de Saint-Jean près de Genève, de l'ordre de Saint-Benoît, obtient, le 17 juillet 1434 (Arch. Cohendier), du Curé de l'église paroissiale du Quart (Aoste) une déclaration attestant que l'église du Quart est et a toujours été de la présentation, de la collation et de la provision du dit Prieur et de son convent auxquels ladite église doit annuellement 40 sols viennois et aussi que ledit Curé doit recevoir, vêtir, nourrir et entretenir du nécessaire deux prébendiers quand il plaira au dit Prieur d'en envoyer.

ROCHETTE D'ARGENTINE.

?

AYMON DE LA ROCHETTE.

?

NICOD DE LA ROCHETTE, fils naturel d'Aymon; voir son ascendance au TABLEAU IV.

Le 14 octobre 1439 (Arch. Camérales), Etienne de la Rochette, seigr de Rougemont, son frère, lui fait une donation. Le 15 juin 1457 (*Ibid.*), le Duc Louis de Savoie lui concède des lettres d'exemption qui sont confirmées en 1475. Ledit Nicod en reçoit d'autres de la Princesse Yolande en 1475; d'autres encore en 1480 et en 1502 (Nicod devait avoir alors environ 90 ans... au moins!). Rémission est concédée au dit Nicod le 24 octobre 1467. Ces actes sont énumérés dans la sentence rendue par la Chambre, le 26 juillet 1562, sur la requête de Louis Rochette ci-dessous tendant à prouver qu'il descend du dit Nicod. Mais cette énumération ne donne aucune précision et ne permet pas de se rendre compte s'il n'y a pas eu un autre Nicod, fils peut-être du premier, qui aurait pu être le père de Claude ci-dessous et auquel auraient pu s'appliquer certains actes énumérés plus haut.

?

CLAUDE ROCHETTE, dit père de Louis ci-dessous dans le testament de celui-ci (Arch. Giez). Peut-être lui N° GL... (pour Claude, je pense de *Ruppecula*, châtelain d'Argentine en 1519 (Mss. Chappéron). C'est peut-être aussi lui, N° Claude de la Rochette à qui Rév^d Antoine Burland, prieur de Pierre-Châtel, acense une pièce de pré à Yenne, le 14 juillet 1507 (Arch. Saumont).

?

N° LOUIS ROCHETTE. d'Argentine, alias d'Aiguebelle, seigr de la Chaudannaz, écuyer. Il présente, le 22 mars 1562 (Arch. Camérales), requête demandant à être déclaré Noble, issu de N° et ancienne lignée de nobles, et capable de tenir tous biens féodaux. La Chambre le renvoie à S. A. pour obtenir, dans deux mois, déclaration de Sa Volonté. Le 26 juillet 1562 (*Ibid.*), il présente nouvelle requête tendant spécialement à être déclaré capable de tenir la terre de la Chaudannaz, paroisse d'Argentine, par lui acquise, le 23 octobre 1561, de Mess^{rs} Jean, comte de la Chambre. La Chambre ordonne que ledit Louis de la Rochette (sic) fera par titres et témoins la preuve de sa descendance d'Etienne et Nicod de la Rochette (sic) et ce, dans un mois, devant la commission à ce députée. Sont cités les actes énumérés plus haut à l'article de Nicod. J'ignore la conclusion de la requête. Le 22 juillet 1581 (Arch. la Serraz), N° Louis Rochette d'Argentine achète de N° Hugues, fils de feu N° Louis de Montmayeur, la maison-forte de Montchabod, paroisse de Villard-d'Héry, pour 326 écus d'or au soleil, coin du roi de France, quittanés dans l'acte. Le 23 août 1581 (Arch. Thuyset), il affirme la ferme de Montchabod et les moulins à N° Guigues, fils de feu N° Hugues de Montmayeur. Il teste à Argentine le 4 avril 1586 (Arch. Giez). Nomme héritier N° Claude, son fils, lui substitue N° Claude de la Roche, conseiller et sénateur, son cousin, et à celui-ci N° François de Granier, d'Yenne, aussi son cousin.

?

N° PHILIBERT DE LA ROCHETTE, prieur d'Hautecombe, est témoin au contrat dotal de D^{lle} Pernette du Châtelard (Granier), nièce de Monseigr de Granier, évêque d'Annecy (vers 1580?) (Arch. Musin; C^{te} de Seyssel-Cressieu; la *Maison de Seyssel*). Il est qualifié : « notre cher et devot orateur » dans des Lettres-Patentes qui lui octroient une deuxième prébende et 12 vassels d'avoine à prendre sur les revenus de ladite abbaye (Blanchard, *L'Abbaye d'Hautecombe*, p. 652).

?

N° CLAUDE, fils et héritier de N° Louis Rochette. Il ép. Sébastienne-Béatrix, fille de N° et P^{re} Seigr Hugues de Montmayeur, seigr de Montchabod et du Monnet. Le 20 mars 1581 (Arch. Mareschal), elle fait une vente en faveur de N° Jean-Marie de Montmayeur, son frère. Claude teste le 10 avril 1586 (Arch. Giez), à Argentine. Il fait un legs à N° Guigues, naturel de feu N° Hugues de Montmayeur, son beau-frère; nomme héritiers ses enfants à naître et leur substitue N° Jean-Claude de la Roche, conseiller de S. A. Le 2 septembre 1586 (Arch. Thuyset), ledit Spec^{ble} Claude de la Roche, agissant comme héritier universel de feu Claude Rochette, réclame 600 fl. dus par N° Guigues de Montmayeur pour la ferme et les moulins de Montchabod.

?

GUGONNE DE LA ROCHETTE, ép. N° Antoine de Bergin qui achète des biens à Billième le 12 juin 1586 (Arch. Saumont).

?

FRANÇOIS DE LA ROCHETTE, religieux de Saint-Claude, le 15 mai 1626 (Arch. de l'Ain, H. 687).

ROERO SAN SEVERINO
(DE ROUER DE SAINT-SEVERIN)

ROERO p. : de gueules à 3 roues d'argent (Ubique). Caprè indique les roues d'or.
Les ROUER-SAINT-SEVERIN ont écartelé de ROERO et de SAN SEVERINO-ARAGONA.

La façon dont l'écart San Severino-Aragona a été traduit par les Rouer, du moins par ceux de Savoie qui sont les seuls dont nous nous occupons ici, nécessite une explication spéciale.

La branche Saint-Severin-Aragona, de l'ancienne famille Saint-Severin au Royaume de Naples, se forma par le mariage de Robert Saint-Severin, seigr de Gualfinara, et de Marie d'Aragona, fille de Jean II, roi d'Aragona, et sœur de Ferdinand V le Catholique. Cette branche portait : Parti, au 1^{er}, d'argent à la fasce de gueules et à la bordure d'azur chargée de 6 étoiles d'or posées en orle, qui est de Saint-Severin-Gualfinara (1); au 2^e, pallé de gueules et d'or qui est une corruption d'Aragona, lequel est d'or à 4 pals de gueules (2).

Or 1^{er}, les Rouer, en écartelant, ont inversé les armoiries de ce parti; ils ont placé à dextre le parti d'Aragona et à senestre le parti Saint-Severin. Ceci est à rapprocher du fait que, dans son testament du 21 août 1553, Eléonore de Saint-Severin-Aragona, fille de Robert ci-dessus et femme de Jean Roero, prescrivait à son fils Robert, puis à ses petits-fils, Alphonse-Antoine et Lucius-Scilla Roero, de prendre «... sub pena privationis hereditatis, cognomen et insignia illustris prosapie de Aragonia de Sancto Severino ». Eléonore se prévalait donc du nom d'Aragona au point de le placer avant celui de Saint-Severin. Il faut peut-être voir dans cette prétention l'origine de l'inversion correspondante rencontrée dans les armoiries portées par ses descendants.

2^e Les Rouer ont modifié une fois de plus les armoiries d'Aragona qui sont devenues : de gueules à 3 pals d'or.

3^e De plus, et comme suite à l'inversion susvisée, dans les gravures du temps (XVII^e siècle) et dans les cachets utilisés par François Rouer-Saint-Severin, petit-fils d'Alphonse-Antoine, par Gaspard et Jeanne-Frédérique, enfants du dit François, et par Louis, fils du dit Gaspard, on remarque que, dans le quartier Aragon-Saint-Severin, le parti Saint-Severin se trouve réduit à des dimensions qui lui ôtent tout caractère de parti : le champ d'argent y est devenu aussi étroit qu'un des pals de l'écu d'Aragona. Il en est résulté l'impossibilité matérielle de faire figurer la bordure d'azur chargée de 6 étoiles d'or, et le graveur a posé les étoiles en pal sur la partie senestre du champ de gueules de l'écu d'Aragona.

4^e Enfin on trouve encore : soit les 6 étoiles rangées, 5 en pal et une sur la fasce Saint-Severin, soit même 6 étoiles en pal et une 7^e sur la fasce; nouvelles modifications que les difficultés de gravure ou l'inadvertance du graveur suffisent à expliquer.

Supports : deux sauvages.

Cimier : un sauvage de carnation tenant une massue (une halebarde d'après Cigna-Santi).

Devise : A BON RENDRE.

N. B. Le dessin ci-dessus est la reproduction exacte des armoiries qu'ont portées les Rouer-Saint-Severin en Savoie (gravures et cachets).

(1) Anciennement, les Saint-Séverin, au royaume de Naples, portaient : d'argent à la fasce de gueules.

(2) Sur le contre-sceau du grand sceau que je possède, de la « Grande Compagnie Catalane » au commencement du XIV^e siècle, figure l'écu d'Aragona; on y voit un champ chargé de 3 pals. L'interprétation d'un champ chargé de pals par un écu pallé, les modifications au nombre des pals et l'inversion des émaux d'un pallé sont des confusions que l'on rencontre très fréquemment chez les anciens dessinateurs d'armoiries et qui existaient probablement aussi et antérieurement, dans l'esprit des membres des familles intéressées. (Cf. article La Ravoir, t. V, p. 79.)

ROERO SAN SEVERINO

(DE ROUER DE SAINT-SEVERIN)

SEIGNEURS DE ROVIGLIASCO, SCIOLZE, BELLANGERO, MONTEU, Etc., MARQUIS DE CORTANZE, COMTES DE MONTICELLO, DE PRALORMO, Etc., EN ITALIE;
SEIGNEURS ET BARONS DE BRESSIEU, SEIGNEURS DES MAISONS-FORTES DE BASSENS, DE LA FRENIERE ET DE MIRIGNAT, COMTES DE VEREL, DULLIN, LA BRIDOIRE ET PONT-DE-BEAUVOISIN, PUIS MARQUIS DE VEREL, EN SAVOIE, Etc.



A famille Roero (Rotaro, Rotario, Rouëro, en latin *Rotarii*) est une des plus anciennes et illustres familles du Piémont. Elle paraît être originaire de la cité d'Asti, bien que certains auteurs, suivant la coutume de l'origine étrangère, la fassent venir des Flandres, sous Frédéric Barberousse, vers l'an 1160 (Ponza, *Science de l'homme de qualité*). Elle produisit de nombreuses branches qui sont énumérées dans le *Libro d'oro della nobiltà italiana, 1910, Roma, Collegio aralico*, et dont quelques-unes sont encore florissantes en Italie. Jean Roero, de la branche des Seigneurs de Rovigliasco et Sciolze, épousa, à la fin du xv^e siècle, Eléonore, fille de Robert Saint-Severin d'Aragon, petite-fille de Jean II, roi d'Aragon, et nièce de Ferdinand V le Catholique; et ses descendants ajoutèrent au nom de Roero celui de San Severino qu'Eléonore leur avait légué par son testament du 21 août 1533.

Alphonse-Antoine, petit-fils du dit Jean Roero, épousa Jeanne, fille de Louis de Gallier, seig^r de Bressieu en Bauges, Saint-Alban, Bassens, etc., et se fixa en Savoie où son nom fut francisé et traduit en celui de Rouer-Saint-Severin.

Les Roero, de Savoie, avaient, de leur origine piémontaise, conservé des prétentions en ce dernier pays. François et Charles, fils d'Emmanuel-Philibert Rouer-Gallier-Saint-Severin et d'Ennemonde de la Forest, transigèrent, en 1621, avec le Comte de Rovigliasco, leur cousin, au sujet de droits provenant de leur origine commune. Mais Emmanuel-Philibert, ayant accepté le fidéicommis apposé au testament de Louis de Gallier, son grand-père maternel, et ayant relevé le nom de celui-ci, avait ainsi perdu le droit de primogéniture de la maison Roero établie en Piémont.

François Rouer acquit des de la Forest, en 1647, les seigneuries de Verel et de Dullin qui, déjà titrées de Comté, le furent, en sa faveur, de Marquisat; et il en résulta que les Rouer, comtes puis marquis de Verel, furent qualifiés, même dans les actes officiels et dans les Patentes émanant des Princes, Comtes puis Marquis de Saint-Severin.

Ils s'éteignirent en la personne de Jean-Louis, lieutenant des Gardes du Corps du Roi, lequel mourut le 8 novembre 1714; et ils eurent pour héritiers de nom et d'armes les Passerat, barons de Troches (voir ce nom, t. IV, p. 347).

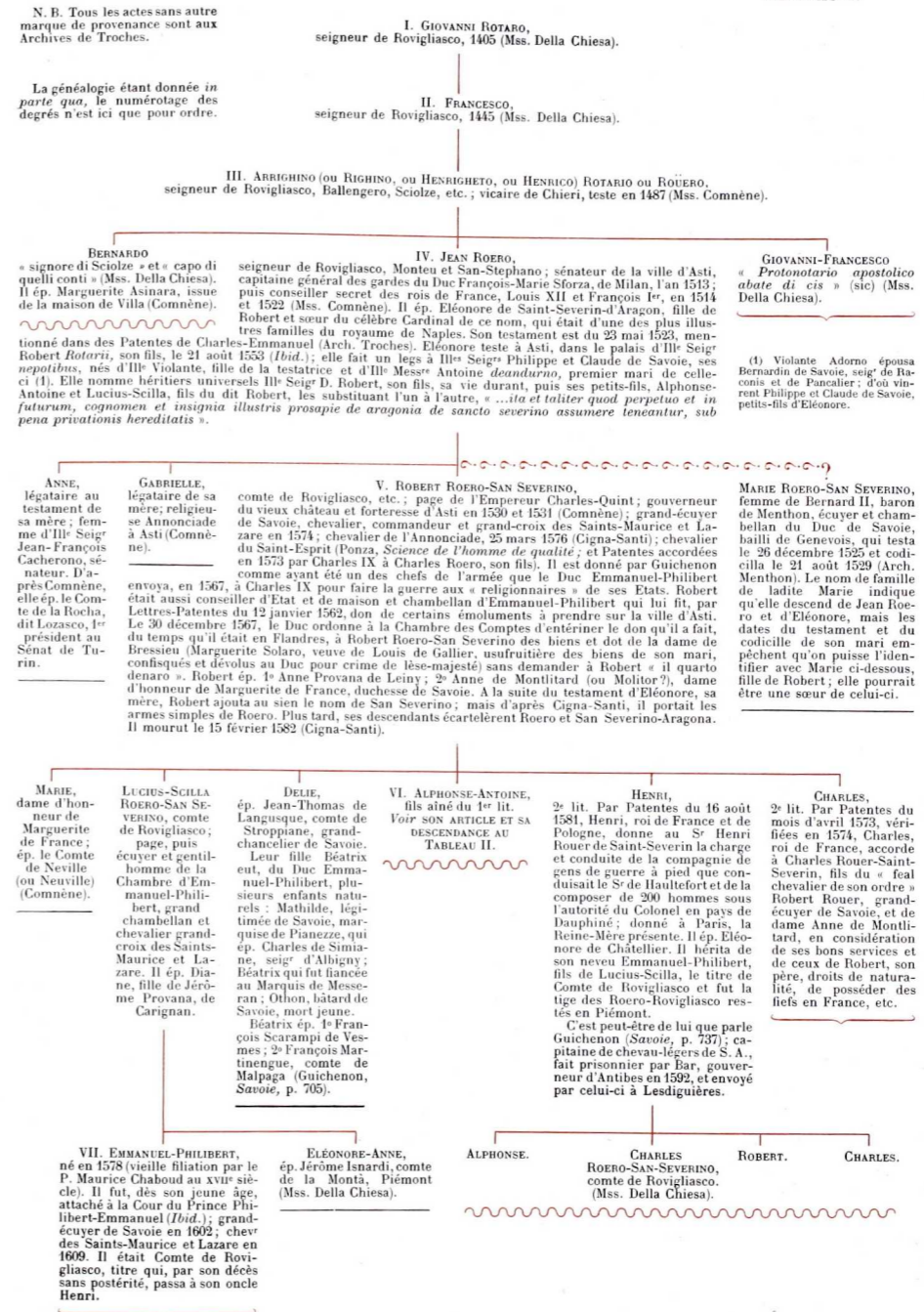
Les Roero ont occupé des charges importantes auprès des Rois de France (1) et des Princes de la Maison de Savoie. Partout ils ont mérité des récompenses insignes pour leurs services éminents. Huit d'entre eux furent faits Chevaliers de l'Annonciade, dont le dernier, Gregorio Roero, marquis de San-Severino, fut nommé en 1825. Des Lettres-Patentes pour une pension de 300 ducats sont accordées, le 9 février 1683, par S. A. R., à Louis de Rouëre, marquis de Saint-Severin (sic), eu égard « aux services importants rendus à cette couronne par les Marquis de Saint-Severin, distingués par leur naissance et par les premières charges de l'Etat et de la plus grande confiance, qu'ils ont exercées avec tant de fidélité ».

Je ne donne ici que la généalogie du rameau fixé en Savoie; elle est basée sur des actes authentiques depuis Jean Roero, mari d'Eléonore de Saint-Severin. Je la fais remonter de quelques degrés au moyen des Mss. Della Chiesa et de Comnène de la Bibliothèque de Thuyset.

(Suit la généalogie.)

(1) Voir les articles de Jean, degré IV, de Robert, degré V, et de Charles et Henri, degré VI. — « ...Les Rouers de France sont sortis du marquisat de Salusse. L'un d'eux fut 1^{er} valet de chambre de François I^{er}. Il s'appelait François de Rouer, seig^r de Valfenièrre; il s'établit à Avignon après la mort de son maître et eut la charge de notaire et secrétaire du Roy pour son fils sous Henri III. Il reste encore aujourd'hui François de Rouer, seig^r de Valfenièrre, petit-fils du dit François (ci-dessus), dans la dite ville d'Avignon. Un autre Rouer s'établit à Antibes en Provence et était s^r de Varençy, dont il y a encore aujourd'hui un premier valet de chambre de la Reine d'Autriche... » (Extrait de l'Eloge funèbre de François Rouer-Saint-Severin, prononcé, le 15 décembre 1637, dans l'église de Lémenc; imprimé à Lyon en 1684.)

TABLEAU I.



VI. ALPHONSE-ANTOINE ROERO-SAN SEVERINO (voir son ascendance au Tableau I), fils aîné du premier lit. C'est le premier qui se soit établi en Savoie. Il ép. Jeanne, fille de Louis de Gallier, seigr de Bressieu, Saint-Alban, Neyrieu, Bassens et Montfalcon, sans doute entre 1557 et 1559. Louis de Gallier testa, le 9 avril 1561, en faveur de sa fille, instituant un fidéicommiss en faveur des enfants mâles de celle-ci. Jeanne ép. 2^e, contrat dotal du 24 octobre 1564 (Arch. Troches), Georges de Challant, fils de Charles, seigr de Villarsel et de Féris; elle testa le 1^{er} juillet 1576 et codicille le 8 et le 21 décembre 1580, instituant pour ses héritiers, par parts égales, son fils Emmanuel-Philibert et Georges de Challant, son second mari (1). Jeanne mourut le 3 janvier 1582; son testament fut ouvert le 24 juillet suivant (Invent^{rs} de 1614; Arch. Troches).

VII. EMMANUEL-RENE-PHILIBERT ROUER-GALLIER-SAINT-SEVERIN, seigr et baron de Bressieu, seigr des maisons-fortes de Bassens près Chambéry et de la Frénière en Bauges; il était, en 1582, majeur de 22 ans et mineur de 25; gentilhomme ordinaire et chambellan de S. A. Le 15 novembre 1582 (Arch. Morand et Troches), il transige avec Georges de Challant au sujet de l'hoirie de Louis de Gallier et de Jeanne, sa fille; hoiries sur lesquelles certains biens avaient été déjà aliénés par ledit Emmanuel-Philibert, un arrêt du S. S. S. intervenait le 16 février 1587, ordonnant que, après déductions de droit sur les biens de Jeanne de Gallier, la légitime d'Emmanuel-Philibert, son fils, fût prélevée et le reste seulement partagé par moitié avec Georges de Challant. Cet arrêt, sur réclamation du dit Georges, fut confirmé le 16 février 1594. Dans le partage, Emmanuel-Philibert eut le clos de Bassens, estimé 30.000 florins. Mais, en acceptant le fidéicommiss de Gallier et en prenant ce nom, qu'il ajouta aux siens, Emmanuel-Philibert Rouer perdit le droit de primogéniture de la famille Roero en Piémont (Mém^{rs} Arch. Saumont). François et Charles, ses fils, signèrent, en 1621, avec le Comte de Rovigliasco une transaction basée sur l'bona pace parentella e amicizia et qui consacra cette renonciation. Emmanuel-Philibert ép., contrat dotal du 26 février 1583, D^{ne} Ennemonde de la Forest, fille de feu Mess^{rs} Philibert de la Forest, chev, seigr de la Bastie-Albanais, Verel, Dullin et Gramont, et de Dame Madeleine Flehard. Le 10 janvier 1613, ladite Ennemonde obtint des lettres ducaux concernant la renonciation à ses droits qu'elle a faite, étant mineure âgée de 18 à 20 ans et dépourvue de curateur, lors de son contrat de mariage avec le sieur de Bressieu, aussi mineur. Le 14 septembre 1610, le Duc ordonne de payer 15 ducats par mois au Seigr de Bressieu pour faire instruire ses trois plus jeunes enfants à la vertu «... les maintenir aux écoles jusqu'à ce que nous lui ayons autrement pourvu ». Emmanuel-Philibert testa le 6 décembre 1600; veut être enseveli à Lémenc, dans la chapelle fondée par Louis de Gallier; fait des legs à ses filles, institue sa femme tutrice de ses enfants; veut que son fils Nicolas soit pourvu chanoine de Saint-Claude, que son fils Aymé-François soit chev de Saint-Jean-de-Jérusalem à Malte; que son fils Paul soit d'Église et que le posthume dont sa femme est enceinte, si c'est un mâle, soit Comte de Lyon, s'il se peut; nomme héritiers universels N^{rs} Pierre-Philibert, Charles et François, ses fils, et leur substitue ses trois fils antérieurement nommés, puis ses trois filles, Antoinette, Madeleine et Françoise. Il mourut peu avant le 16 décembre 1614, date de la confection de son inventaire. Ennemonde testa le 25 juin 1620, faisant un legs à Nicolas, son fils aîné, et instituant ses héritiers universels Aymé-François, Charles et François, ses autres fils.

N^o NICOLAS, seigr de Bressieu, de la Tour de Frénière et de Bassens; 2^e fils; était, par son père, en 1600, destiné à Saint-Claude; légataire de 3.000 fl. de sa mère en 1620. Il transige, le 21 mars 1622, avec ses frères Aymé-François, Charles et François, au sujet des hoiries paternelle et maternelle. Il est reconnu par ses frères comme cohéritier pour un quart, à condition de l'abandon par lui de son legs et sans préjudice du fidéicommiss déjà acquis au dit Nicolas comme aîné de la maison (par la mort prématurée de Pierre-Philibert). Il partage avec ses frères et sœurs, le 29 janvier et le 21 juillet 1625. Le 4 août 1624 (Arch. Savoiron), le Recteur du Collège des Jésuites de Chambéry reconnaît tenir de lui et de ses frères Charles, François et Aymé-François, à cause de leur maison-forte de Bassens, des biens dernièrement reconnus en faveur de N^o Louis de Gallier, alors cause ayant des N^{rs} Louis et Pierre de Poypon, une vigne de 10 fossorées avec une maison à Nézin. Il ép., contrat dotal du 2 mars 1628, D^{ne} Isabelle, fille de N^o Jean-Baptiste Garnier, conseiller de S. A., général des vivres de ses présidences deca les monts, veuve de N^o Claude-Henri Grillet, conseiller de S. A., et des maîtres auditeurs en la Chambre des Comptes de Savoie. Il meurt, peu avant le 22 novembre 1631, au siège d'Avigliana où il commandait un régiment. Dame Isabeau, sa veuve, tutrice de N^o Charles, son fils, partage, le 21 mai 1635, avec N^o François de Rouer, son beau-frère, les biens provenant de l'hoirie d'Emmanuel-Philibert sur les partages de 1625 et sur la division en 9 lots de la maison-forte de Bassens, et en tenant compte des biens de Paul de Rouer, soumis à la garde de François et de Nicolas, ainsi que des hoiries de leurs sœurs et belles-sœurs. Le 25 mai 1635, elle vend à François pour 1.000 ducats les biens provenant à son fils Charles de l'hoirie de Nicolas, son feu mari, et de Paul et Jeanne, oncle et tante du dit Charles. Enfin, le 3 mars 1638, elle cède encore pour 3.000 fl. tous ses droits et ceux de son fils sur l'hoirie de Nicolas et sur la garde des biens de Paul de Rouer, absent.

IX. III^e Mess^{rs} CHARLES, baron de Bressieu, seigr de la Tour forte de la Frénière et de la Fontaine (du chef Ramus); cornette de la compagnie des cheveu-légers de M^r de Monpesard. Le 23 avril 1655, majeur de 25 ans, il ratifie la transaction du 25 mai 1635, avec cession, à François de Rouer, son oncle, de tous ses droits sur la maison-forte de Bassens; il déclare se contenter, pour le fidéicommiss Gallier, de la part de la baronnie de Bressieu, qui appartenait à Louis de Gallier, moyennant 105 pistoles et la promesse par le Marquis de Saint-Severin de lui remettre les droits acquis par celui-ci des S^{rs} de Cocconato sur la terre de Bressieu. Le 12 janvier 1663, Mess^{rs} Gaspard de Rouer remet à Charles lesdits droits contre 7.000 florins payés des deniers des Dames de la Visitation de Seyssel, en vertu d'une vente à elles faite, le 27 mai 1660, par ledit Charles. Il est, en juin 1673, alors âgé de 45 ans environ, témoin aux Preuves de Malte-Montfort (Arch. du Rhône, H. 190). Il ép., le 25 septembre 1657, contrat dotal du 22 septembre, Marguerite de Ramus de Charpenne, fille de N^o Antoine, seigr de Verdun et de la Fontaine. Il testa le 20 juin 1679 (Arch. Savoiron), légant 600 ducats à chacune de ses filles et nommant héritière universelle sa femme qu'il charge d'instituer, après elle, celle de ses filles qu'elle voudra nommer. Il est enterré le 23 juin 1679 (R. P. de Lémenc). Un curateur est décerné à son hoirie, le 22 août 1679 (Arch. S. S.). Le 27 août 1680, le S. S. S. déclare le fidéicommiss apposé au testament de Louis de Gallier, ouvert et purifié en la personne de Mess^{rs} Gaspard de Rouer, marquis de Saint-Severin, par le décès sans enfants mâles de N^o Charles de Rouer. Le 3 février 1682, Marguerite de Ramus relâche à Gaspard de Rouer les biens compris au fidéicommiss, sauf 3.000 florins pour les déductions des biens qui n'y sont pas compris et lui rend sa part des biens rière Bressieu et les autres qu'elle possède rière les Bauges, suivant estimation. Elle mourut le 11 novembre 1685 et fut ensevelie, le 12, à Lémenc (Arch. Lucey).

X. JEAN, cérémonies baptismales du 26 août 1659 (R. P. de Saint-Léger); mort avant 1679.

FRANÇOIS, cérémonies baptismales du 30 mai 1662 (R. P. de Saint-Léger); mort avant 1679.

ANNE, l'aînée, baptisée le 25 août 1661; elle ép., le 12 septembre 1682 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 15 août 1682 (Arch. Savoiron), N^o Philibert Chapel, de Rochefort, qui testa le 17 juin 1706 (Ibid.). Sa mère lui constitue en dot 3.000 ducats de 7 fl. Elle mourut, le 10 octobre 1732, des suites d'une chute dans ses escaliers; elle fut enterrée, le 11, à Lémenc, dite veuve du Comte de Rochefort.

MARIE-BARBE, baptisée le 4 mai 1664 (R. P. de Saint-Léger); elle ép., le 25 août 1682 (R. P. de Saint-Léger), contrat dotal du 5 août 1682, N^o Antoine de Regnaud, seigr de Blanchères en Bresse, fils de Jean-Antoine, conseiller du Roi, du bailliage de Bresse, siège présidial de Bourg (Arch. Lucey). Elle eut 4.000 livres tournois de France en dot; quittance partielle du 11 décembre 1683.

FRANÇOIS (Mss. Della Chiesa).

N^o et Rév^é Mess^{rs} CHARLES DE ROUER, archidiacre et chanoine de Saint-Pierre de Genève dès le 11 juillet 1616, chantre en 1648 et 1654; prieur de Burdiggin; curé de Frangy, 21 mai 1622; se désiste en 1634 (Notes Chaumontet); curé du Petit-Bornand, 8 avril 1648 (Titres la Fie-chère); dès 1645 (Dict^{rs} du clergé du diocèse de Genève et d'Anney), prieur comme de Burdiggin. Il participe avec ses frères aux transactions et aux partages de 1622, 1625 et 1635; il est, dans l'acte du 21 mars 1622, nommé après Aymé-François et avant François. Il possédait une maison à Anney, en 1648, et avait acheté du sénateur Jean-Louis Balland, le 29 avril 1647, le droit des langues à Anney et la couterie de Crans. Il testa le 13 mai 1645 et codicille le 2 juillet et le 1^{er} septembre 1655, nommant héritier universel son frère François et légant à sa sœur Françoise, veuve de Pierre de Lornay, les revenus de ses biens rière le mandement d'Anney; moyennant quoi elle paiera annuellement 35 fl. de pension à Rév^é Mère Béatrix de Rouer, religieuse de Mélan, leur sœur. Le testament fut ouvert le 15 septembre 1655, l'archidiacre étant décédé dès quelques jours.

JEANNE, Voir son Article au Tableau III. MADLEINE, légataire de son frère, 1600, pour 2.000 écus de 5 fl. Elle ép., contrat dotal du 18 juin 1613, Louis, comte de Sales, baron de Thorens (frère du saint), seigr de la Thuille, veuf de Philiberte de Pingon. Le 20 mai 1637, N^o François de Rouer et Dame Isabeau Garnier, celle-ci agissant comme tutrice de Charles de Rouer, acquittent Mess^{rs} Louis, comte de Sales, de ce qu'il pouvait leur devoir au sujet du transport à lui fait par Emmanuel-Philibert de Rouer et Ennemonde de la Forest, des sommes à eux dues par les frères Ginet pour se payer de la constitution dotal et pour poser compte du surplus; et ceci, moyennant 600 ducats.

III^e Seigr Mess^{rs} FRANÇOIS ROUER -SAINT-SEVERIN, marquis de Verel, comte de Dullin. Voir son Article au Tableau III.

FRANÇOISE, légataire de son père, 1600, pour 2.000 écus de 5 fl. Elle ép. 1^{er}, contrat dotal du 14 septembre 1621, N^o Pierre, fils de N^o François de Lornay, seigr d'Emmion. Son frère, Rév^é Charles, au nom de Nicolas, Aymé-François et François, ses frères, lui constitue 400 fl. Le 15 septembre 1627, ledit Rév^é Charles lui rétrocède tous les droits de ladite Françoise sur l'hoirie maternelle, cédés, le 6 juin 1625, par ledit Pierre de Lornay au dit Rév^é Charles. Elle, veuve, transige, le 9 août 1628, avec N^o Philibert de Lornay, son beau-fils, au sujet de la restitution de sa dot. Elle ép. 2^e, contrat dotal du 8 janvier (alias juillet) 1632, N^o Pierre Tortollier dit Amblardet. Le 8 septembre 1655, dite veuve de N^o Pierre de Lornay, son frère, et, le 11 septembre 1655, déclare accepter le legs à elle fait par ledit Charles; elle fait ensuite donation de tous ses biens à Mess^{rs} François de Rouer, son frère, et à Gaspard, son neveu, comte de Dullin. Elle ép. 3^e, avant le 17 décembre 1657, N^o Michel d'Echallon, seigr de Dons et de Bassy, coseigr de Semine, veuf de Pernette de Plonjon, avec lequel elle vivait encore le 28 juin 1670 (Notes Chaumontet), faisant, à cette date, donation à N^o François d'Echallon, fils de son mari, de tous ses droits sur l'hoirie de celui-ci. Michel d'Echallon est dit veuf, probablement de Françoise, en 1671 (2).

MARGUERITE, baptisée le 12 mars 1668 (R. P. de Saint-Léger); entrée, le 16 juin 1686, pensionnaire au couvent des Bernardines de Chambéry; elle y était encore en 1688. Elle ép. N^o Antoine, fils de N^o Jean-Louis de Berlet de Meyrieu. Le 14 mars 1699 (Arch. Lucey et Troches), elle partage avec ses sœurs Claudine et Anne, la cadette, les biens provenant de l'augmentation de leur mère; Marguerite reçoit les biens rière Lovettaz (près de Montmermin).

CLAUDINE, baptisée le 6 juillet 1669. Avec sa sœur Anne, la cadette, elle donne à leur procureur quittance de 315 fl. 6 s. à compter sur la pension qu'elles devaient à l'Abbesse du Betton pour l'année commencée le 17 juin 1686, 6 juin 1687 (Arch. Lucey). Elle est, en 1706, légataire au testament de Philibert Chapel, son beau-frère, pour l'amitié qu'elle porte aux enfants du testateur.

ANNE, la cadette, dite « Nanette », baptisée le 7 avril 1671 (R. P. de Saint-Léger); elle était au Betton en 1686 et 1687. Elle eut, avec sa sœur Claudine, provenant de l'augmentation de leur mère, les biens de Chignin et de Bassens. Elle ép., après le 14 mars 1699, N^o François de Bavois, seigr d'Oncieu (Proc^{rs} Arch. Savoiron).

VIII. III^e Seigr Mess^{rs} FRANÇOIS ROUER-SAINT-SEVERIN, marquis de Verel, comte de Dullin, des Barons de Bressieux, seigr du Pont-de-Beauvoisin, de la Brydoire, de Myrignat et de la maison-forte de Bassin; qualifié dans des actes officiels : Comte de Saint-Severin. L^{rs} Patentes du 1^{er} janvier 1632 le nommant cornette dans la compagnie de la Garde du Duc, des gentilshommes archers savoisiens, en raison de ses services, dès 1623, dans les sièges d'Asti; de Verceil, en qualité d'allier; dans la rivière de Gènes comme capitaine d'Infanterie, surtout à l'assaut della Peva; ensuite à Saint-Peyre, commandant une compagnie d'archevues à cheval, outre celle d'Infanterie qu'il avait dans le régiment lorrain du Prince Thomas à la reprise de Sarsenasco. Gentilhomme ordinaire de la Chambre de S. A. R., le 12 octobre 1635. L^{rs} Patentes du 29 juillet 1638, le nommant lieutenant dans la compagnie des gentilshommes archers. Le 11 novembre 1638, il prête hommage au Duc Charles-Emmanuel en son nom et comme procureur des Marquis, Comtes, Barons, Seigneurs bannerets et Nobles de la Province de Savoie dont il est fondé de procuration. Lettres-Patentes du 29 octobre 1653, le nommant capitaine effectif des gentilshommes archers de la Garde du corps de S. A. R. Il fut, en raison de « plusieurs blessures qu'il ont laissées estropié », gratifié d'une pension de 400 écus d'or qui fut continuée à son fils par Patentes du 1^{er} octobre 1657 (un doigt enlevé par une mousquetade). Il acheta, le 11 mai 1647, pour 115.000 fl., de Marguerite de la Chambre, comtesse de la Forest, les terres et juridiction omnimode de Verel et Dullin et la juridiction, rentes, hommes, hommages, etc., rière la Broidoie et Pont-de-Beauvoisin; seigneuries érigées en comté, par Patentes du dernier février 1594, en faveur du Comte de la Forest et qui furent érigées en marquisat en faveur de François Rouer, le 10 octobre 1654, sous le titre de marquisat de Verel. Le 23 juillet 1648, il acheta, pour 1.000 ducats, la moitié de la terre de Bressieu en Bauges et ses dépendances, de Flaminus, Gaspard et François de Cocanato; et le Duc, en raison des services rendus à la Maison Royale depuis environ trente ans, lui fait don des laods de l'achat.

Il ép., contrat de mariage du 3 juillet 1633, Anne de Michal de Ruans, dame d'honneur de Madame Royale, fille de N^o Léonard de Michal, seigr de Ruans, et de feu Dame Françoise de Simiane. Le Prince Thomas de Savoie et Anne de Bourbon, sa femme, constituent à Anne de Michal 2.000 ducats d'une part et 1.000 ducats de l'autre (Arch. la Place). Par arrêt du Parlement de Paris du 17 février 1725, Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan, héritier desdits Princes Thomas et Anne de Bourbon, fut condamné à payer au Comte de la Valdizère et à Melchior de Saint-Severin, mariés, celle-ci petite-fille de François, 3.000 ducats et les intérêts dès ce jour, jusqu'à l'entier paiement et tous les dépens. François teste, le 6 mars 1657, en faveur de Gaspard, son fils, et lui substitue le fils aîné de sa fille aînée, à charge de porter le nom et les armes, du moins écartelées avec celles de l'héritier. Il meurt le 22 mars 1657 (*alias* 22 mai); l'ouverture de son testament eut lieu le 10 septembre; son drape funèbre fut prononcé dans l'église de Lémenc, le 15 décembre 1657, par le R. P. Joseph de Fornel, supérieur de la Commanderie de Saint-Antoine de Chambéry (Lyon; François Larchier, 1664). Elle teste le 22 octobre 1670, 2^e le 12 septembre 1689, nommant héritier universel Louis de Rouer, son petit-fils. Elle fut ensevelie à Lémenc, le 16 juillet 1690.

ANTOINETTE-MADELEINE, légataire de sa mère, 1689; elle ép., contrat dotal du 4 février 1682, N^o Jean-Marie de Papillon, seigr de Chapelle, fils de feu N^o Gaspard, écuyer et coseigr du mandement de Châtillon. Son frère Gaspard lui relâcha les biens qu'il possédait au faubourg de la ville d'Anney et, dans la province de Genevois, maisons, granges, etc., situées au dit faubourg et au village de Ferrières, ainsi que terres, vignes, etc., situées à Frangy; et, en outre, 1.050 fl. et 51 pistoles d'Italie; Gaspard se réservait la rente féodale dans la province de Genevois et « les langues » et « la coutellerie » de Crans. Le 22 juillet 1686, Gaspard étant mort, sa mère relâcha à Antoinette le fief et rente de Chabod et de Lescheraine et leurs dépendances, le droit de langues rière la ville et ressort d'Anney et la coutellerie de Crans pour tous droits sur l'hoirie de François de Rouer, son père. Ces biens avaient été vendus par Gaspard de Rouer, le 18 juin 1682, à N^o Annet de la Pesse pour 9.000 fl. payables dans six ans. N^o Pierre-François de la Pesse, fils du dit Annet, mais ayant refusé l'hoirie de son père, consent, le 1^{er} mars 1686, à ce que la Dame de Ruans rente en possession de ces biens. Elle meurt, veuve, avant le 29 avril 1726 (Arch. Haute-Savoie), jour de la confection de sa succession, en sa maison d'Anney au faubourg de Bœuf.

ANNE, baptisée et morte le 25 mai 1680 (R. P. de Lémenc et Maché).

MELCHIORE ou MELCHLOTTE, baptisée le 12 septembre 1679 (Maché). Elle ép. 1^o, le 16 décembre 1700 (*Ibid.*), contrat dotal du 12 novembre précédent, le Comte Melchior-Jean-François Ponte de Scarnafigi; 2^o, contrat dotal du 15, *alias* 13, août, mariage du 19 septembre 1705 (*Ibid.*), Joseph-François Mareschal, comte de Sainte-Hélène, fils d'III^e Mess^{rs} Sigismond de Duyn-Mareschal, comte de la Valdizère; dot 4.000 ducats à elle constitués par sa mère et son frère lors de son premier mariage. Comme héritière testamentaire de son frère Louis, elle transige, le 18 août 1718, avec Marc-Antoine Passerat, de Douvaine, son neveu, celui-ci agissant de l'autorité du Baron de Troches, son père, et comme héritier fidéicommissaire de François de Rouer, son bisaïeul. Elle abandonne aux dits seigneurs de Troches, père et fils, les terres et juridictions de Dullin, Verel, la Broidoie et le Pont-de-Beauvoisin, châteaux, places, territoires, juridictions, rentes, hommes, hommages, etc., même le titre de marquisat accordé en 1654, sauf ce qui a été diminué ou affranchi des dits fiefs par Mess^{rs} Gaspard et Louis de Rouer, etc. Elle cède en outre le grangeage de Merignat, celui de Gérin, le pré de Ruans, etc., et généralement tout ce que les dames de Ruans et de Challes ont délaissé rière Dullin, Verel, etc. Elle acquittera, en outre, pour le Baron de Troches 20.000 livres de France dues à l'hôpital général de Chambéry. Le Baron de Douvaine (Marc-Antoine) se départit de tous les autres droits qu'il peut avoir comme héritier fidéicommissaire de son bisaïeul et remettra à sa tante 6.000 livres de Savoie; fait à Aix dans la maison du Sr Cons^{sr} et Comte d'Ezery. Melchiotte vendit, le 29 mars 1719, à Pierre-Louis de Lescheraine le château de Bressieu. Elle testa le 29 septembre 1731; elle mourut le 23 et fut ensevelie, le 25 juin 1738, à Sainte-Marie-Egyptiaque de Chambéry (R. P. de Saint-Léger).

Nota. On peut encore citer comme appartenant à l'histoire de Savoie, mais sans pouvoir dire si ni comment ils se rattachent à la famille Roero San Severino les personnages suivants :

N^o THYSET ROERO, bailli de Faucigny, devant qui se tient, à Bonne, le vendredi avant Noël 1325, une assemblée de noblesse (Arch. Thyset). Il est qualifié : *lombard* dans une obligation à lui faite, en 1329, par Henri de Menthon-Beaumont (Arch. Menthon).

LUCRÈCE ROERO, femme d'Annibal de Genève-Lullin, déjà veuve en 1608; légataire de Clémence de Genève, sa belle-sœur, en 1606, pour une chaîne d'or de 300 écus. Lucrèce est aussi appelée : *de la Rooree* (?).

IX. FRANÇOIS-HYACINTHE, cérémonies baptismales du 19 juin 1638 (R. P. de Saint-Léger). (Ces cérémonies avaient sans doute été retardées, peut-être à cause de la qualité des parrain et marraine : LL. AA. RR.; car, étant aîné, il a dû naître dans l'année 1634, et Gaspard, le cadet, dut naître en 1635. Voir les dates de la nomination de ce dernier comme soldat effectif et de son premier contrat de mariage.) Substitué à sa mère au testament de son oncle Léonard de Michal, N^o Sébastien de Ruans, par son testament du 12 mai 1642, institue héritière Dame Anne de Ruans, sa sœur, et lui substitue N^o Hyacinthe de Saint-Severin, son fils aîné, puis N^o Gaspard, son second fils.

JEANNE-FRÉDÉRIQUE, fille aînée, dame d'honneur de M^o Royale; légataire de sa mère, 1689; morte fille. Elle teste, le 10 juin 1706, en faveur de son neveu Jean-Louis, fait des legs à sa sœur Madeleine, à la Baronne de Troches, sa nièce, à la Comtesse de Sainte-Hélène, son autre nièce; nomme exécuteur testamentaire Mess^{rs} François Duclos, comte de Bonne, son cousin. Elle meurt le 9 mars 1707 et son testament est ouvert le 14 mars.

MADELEINE, baptisée le 26 janvier 1641 (R. P. de Saint-Léger); légataire de sa mère en 1689, de sa sœur en 1706; légataire, en 1661, de Madeleine Malleville, veuve de N^o Melchior de Pascal, sa marraine (Arch. Chamoux). Religieuse, sous le nom de sœur Madeleine-Auguste, au monastère de la Visitation Sainte-Marie de Rumilly; contrat d'entrée en religion du 20 avril 1659, 1.000 ducats de dot; elle y décéda le 16 février 1724. Sa vie a été publiée en 1880.

PAUL, destiné par son père à l'Eglise, 1600; il ne paraît pas dans la transaction de 1632, entre ses frères, ni dans la relation, qui y est insérée, du testament de sa mère en 1629. Il était, en 1625, 1625, 1635 et 1638, dit absent du pays. Dans les partages du 21 mai 1635, il eut cinq parts de la maison-forte de Bassens. La garde de ses biens avait été décernée à François, son frère, pour les trois quarts, et à Nicolas pour un quart. Mais Charles, fils de Nicolas, approuva, en 1655, la cession faite par sa mère, à François, son oncle, de ses droits sur l'hoirie du dit Paul.

JEANNE, *alias* JEANNE-MARIE, fille de feu N^o Emmanuel-Philibert Royer, seigr de Bressieu (sic). Non nommée au testament de son père, teste, le 24 mai 1625, à son entrée au couvent de Saint-Bernard de l'ordre de Cîteaux, sous le vocable de N.-D. de Compassion, dans la maison de la Divine Providence, nouvellement fondée dans la ville de Rumilly; elle légua à ce couvent 400 florins qui lui ont été légués par Dame Ennemonde de la Forest, sa mère; nomme héritiers universels N^{os} Nicolas, Amed et François de Bressieu (sic), ses frères, et D^o Antoine de Bressieu, femme du Sénateur Orset, sa sœur.

BÉATRIX, non nommée au testament de son père; elle paraît dans les accords et partages de 1635. Elle entre en religion, en 1611, au monastère de Mélan, ordre des Chartreux; contrat du 2... mai 1623, en présence de Rév^o Charles, son frère, qui agit au nom de ses autres frères. Elle meurt en 1675 (Abbé Feige; *Hist^o de Mélan, Act^o Sat.*, t. XX).

JEANNE-CATHERINE, femme d'Antoine de Motz, bourgeois de Chambéry, capitaine de la mes-tre de camp du régiment du Marquis de Lullin (Arch. S. S. S.); ensevelie à Lémenc le 30 juillet 1674 (Mss. Chapperon).

Mess^{rs} GASPARD DE ROUER DE SAINT-SEVERIN, marquis de Verel, comte de Dullin, seigr du Pont-de-Beauvoisin, de la Broidoie et des maisons-fortes de Bassens et de Mérignat, baron de Bressieu; gentilhomme de la Chambre; chevalier des Saints-Maurice et Lazare par Patentes du 25 mai 1653; Preuves de noblesse du 31 octobre 1651. Il est nommé par Patentes de Chrétienne de France, duchesse de Savoie, du 1^{er} avril 1641, en une place de soldat effective, sans l'obliger au service, dans la compagnie des gentilshommes archers de la Garde de S. A. R. (il avait alors 5 ou 6 ans au plus). Capitaine d'une compagnie d'ordonnance et effective dans l'Escadron de Savoie, du 18 décembre 1657; le même jour, le Duc lui accorde d'aller à l'Académie de Paris et d'y rester deux ans avec jouissance du quartier d'hiver et de toute autre chose relative à sa charge de capitaine dans l'Escadron de Savoie. Le 27 août 1672, Patentes du Duc, l'établissant mestre de camp pour lever un régiment d'Infanterie de 30 compagnies de 50 soldats chacune. Colonel d'un régiment d'Infanterie dont il a exercé le commandement dans la campagne de 1672, il reçoit, par Patentes du 20 décembre 1675, de la Duchesse Marie-Jeanne-Baptiste, qui le qualifie : marquis de Saint-Severin, le régiment d'Infanterie du Chablais qu'il avait encore le 13 septembre 1677. Un contrat de mariage fut signé, le 28 mai 1649, entre ledit Gaspard et Anne de la Fléchère, fille (majeure de 12 ans) de feu Mess^{rs} Charles de la Fléchère, seigr du dit lieu, de Vanz, du Vuad, de Saint-Ours, Bissmaz, P'caraisin, coseigr d'Aulteville, Mons et Semine, etc., et de D^o Gabrielle More, dame de Bosse et de Crans; Révérend Charles de Rouer, oncle du dit Gaspard et parrain d'Anne, future épouse, avait donné à Gaspard la moitié de ses biens; fait au château de la Fléchère. Gaspard avait alors 13 ou 14 ans et le contrat ne dut pas avoir d'effet. Ce mariage de Gaspard ne dut pas être célébré ou bien dut être annulé avant d'avoir été consommé. Car Anne-Marie-Françoise de la Fléchère, née en 1635, héritière universelle de son père qui était mort avant le 28 mai 1649 (ce qui enlève la possibilité d'une autre Anne), épousa, par contrat dotal du 28 août 1655, Silvestre Milliet, baron puis marquis d'Arvillard, auquel elle apporta tous les biens de sa famille et qui était le propre oncle de Marie Milliet, femme de Gaspard en 1668. Il épouse, le 24, contrat dotal du 25 août 1668, Marie Milliet, fille de Son Ex. Jean-Louis, marquis de Challes, 1^{er} Président de la Chambre des Comptes, et de Christine de la Valdizère. Il achète, le 26 avril 1680 (Inv^o la Val d'Isère), la « grande maison de la Valdizère », située à Chambéry. Il teste le 8 octobre 1672, faisant un legs à sa femme; instituant héritier universel le premier posthume mâle et ses mâles d'aîné en aîné et leur substituant Anne-Louise, sa première fille, et ses mâles d'aîné en aîné, à charge de porter son nom et ses armes; puis Antoinette-Madeleine, deuxième sœur du testateur, puis N^o Charles de Rouer, son cousin, et ses mâles; puis N^o François de Sales, N^o François Orset, N^o Jean-Claude Orset et les filles de Charles de Rouer, chacune de ces parties pour un quart de ses biens. Il mourut en son château de Bressieu, paroisse de Bassens, le 9 novembre 1682, et fut enseveli à Lémenc le 10 novembre. Son testament fut ouvert à la requête de sa mère et de sa femme, le 26 novembre 1682, dans la maison du testateur, proche de l'église Saint-Pierre, sous le château de Chambéry. Marie Milliet teste le 17 février 1718, institue héritière sa fille Melchiotte. Elle meurt, le 18 février, à 60 ans; elle était dame d'honneur de M^o Royale et Supérieure des Dames de la Confrérie de l'Humilité à Chambéry.

MADELEINE, baptisée le 3 mars 1673 (R. P. de Maché).

JEAN-LOUIS, marquis, comte et seigr des dits lieux; baptisé le 24 septembre 1675 (R. P. de Maché); cornette de la compagnie des gentilshommes archers de la Garde du Corps de S. A. R.; puis lieutenant des gardes du Roi; écuyer du Prince de Piémont. Il teste le 28 octobre 1714, instituant héritière universelle Dame Marie de Challes, sa mère, et, après son décès, lui substituant Melchiotte, sa sœur et ses enfants mâles. Il mourut le 31 octobre 1714 et son testament fut ouvert le 13 novembre, dans la maison du testateur, place du Château. Il fut enseveli à Lémenc.

FRANÇOIS-AMÉDÉE, baptisé le 12 mai 1672 (R. P. de Maché); a dû mourir jeune.

JULES-ANTOINE, baptisé le 25 mars 1674 (R. P. de Maché), filleul de Dom Antoine de Savoie et d'Hortense Mancini. Il meurt le 16 novembre 1675.

ANNE-LOUISE, baptisée le 4 octobre 1670 (R. P. de Maché); ép., contrat dotal du 12, mariés le 25 juin 1689 (*Ibid.*), François-Marc-Antoine Passerat, baron de Troches; ensevelie à Lémenc le 2 décembre 1742, à 68 ans environ (sic). Par ce mariage, les noms, titres et biens des Rouer-Saint-Severin, de Savoie, sont allés à la famille de Passerat devenue Passerat-Rouer de Saint-Severin; voir l'article de Melchior ci-contre.

MARC-ANTOINE PASSE RAT DE ROUER DE SAINT-SEVERIN, marquis de Verel, comte de Dullin, etc. Voir PASSE RAT.

ROFFIER

SEIGNEURS DE TRESSERVE



E n'ai su trouver les armoiries de cette famille dont la noblesse, datant peut-être de 1434, fut en tous cas confirmée par le titre de chevalier doré, comte du Saint-Empire, accordé par le Duc Emmanuel-Philibert à N° Jean-François Roffier, secrétaire et conseiller ducal, etc. Les Roffier semblent être originaires des environs de Chambéry. La famille s'est éteinte à la fin du XVII^e siècle. Leur nom s'écrivait parfois *Ruffier*, mais ils ne doivent pas être confondus avec les Ruffy, Ruffier et Rupy. (Voir le N. B. ci-dessous.)

ANDRÉ ROFFIER.
était commissaire général du Comte Amédée de Savoie en 1406 et réclamait, à ce titre, pour le Prince, la comtesse du château du Cengle, détenu alors par Hugonin d'Orlier (Mss. Guichenon). Il appartient peut-être à cette famille. André Roffier, procureur ducal recut, le 9 février 1434 (Arch. Turin), des Patentes de noblesse pour lui et ses descendants.

N° PIERRE Roffier.
Les biens qui furent du dit feu N° Pierre Roffier sont énoncés, situés à Barberaz, dans les abornements d'un acte du 4 février 1529 (Arch. la Placé). Il pourrait être le père de Jean-François ci-dessous, c'est peut-être lui, Pierre Roffier, notaire, qui, sous la signature : *Roffiers*, délivre copie authentique de trois actes, en 1505, sur commission de Mess^{rs} Jean Mareschal, juge-maje de Savoie.

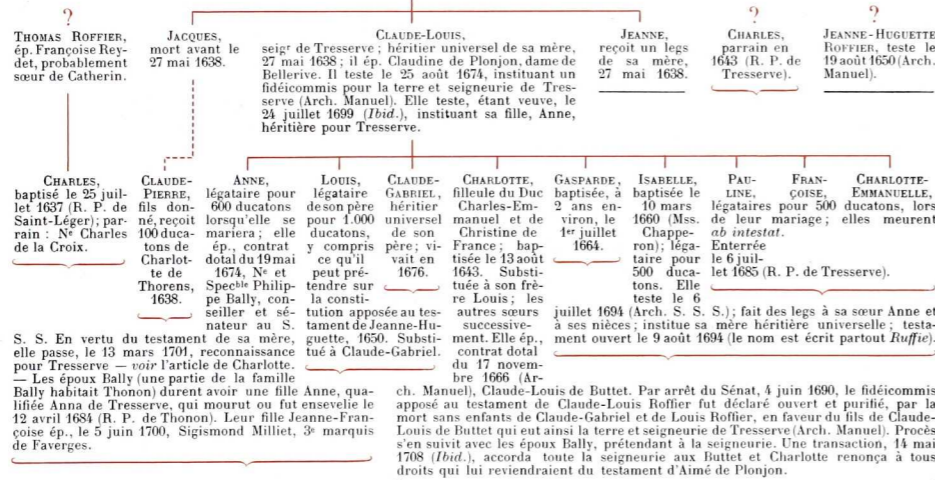
N° Mess^{rs} JEAN-FRANÇOIS ROFFIER, seig^r de Tresserve, secrétaire et conseiller ducal (1), contrôleur des finances, le 1^{er} septembre 1531, surintendant patrimonial tant criminel que fiscal pour la ville et province de Nice, le 12 septembre 1533; Patentes du 14 mars 1555 (Arch. Manuel) portant en sa faveur charge et qualité de chevalier doré, noble du Saint-Empire et comte du consistoire césarien et impérial avec droits et bénéfices de Palatinat, à cause de sa vaillance à la guerre (3). Le 1^{er} décembre 1541 (*Ibid.*), le Duc Charles fait cession en sa faveur, et pour récompense de ses services, du château fort de Sainte-Agnès au comté de Nice avec tous ses droits. Il acquiert, le 14 juillet 1563 (*Ibid.*), de N° Louis de la Ravoire, des Marches, seig^r de Tresserve, la terre de Tresserve. Le 26 février précédent, le Duc, en considération de ses services, lui avait fait don de la prévalence et grâce de rachât de ladite terre et seigneurie et droits en dépendant à forme du contrat de vente du 1^{er} novembre 1531 (*Ibid.*). Il en reçoit l'investiture et prête hommage le 16 avril 1567 (*Ibid.*). Des Patentes du 10 juillet 1534 (*Ibid.*) lui concèdent le droit de rebâtir un château fort où il lui plaira, à *Belvever* (?), avec pouvoir de nommer des officiers locaux.

N° Jean-François Roffier, maître auditeur en la Chambre des Comptes, ép., le 23 février 1564 (*Ibid.*), Honorata, fille de Giacomo de Lascaris des Comtes de Vintimille. Il recut, en 1577, une retraite de la Chambre des Comptes avec une pension de 600 livres (*Ibid.*). Il était mort avant le 24 juin 1590 (Titres Eschavannes).

(3) Le 1^{er} décembre 1561 (Arch. Manuel), Emmanuel-Philibert, pour récompenser son cher bien aimé et féal conseiller Mess^{rs} François Roffier, maître auditeur en la Chambre, de sa conduite dans plusieurs expéditions d'importance durant les guerres passées, « lors questions lieutenant de feu immortelle mémoire Charles 9^e empereur... quel temps pendant, ledit Roffier nous a servi continuellement et bien souvant en grand péril de sa personne », octroye libéralement au dit Roffier la moitié de tous les droits, ransons et actions qu'il a ou pouvait avoir tant du temps passé que du présent, tant au delà que de la mer, pour et à l'occasion de toutes choses, tant ordinaires qu'extraordinaires qu'il trouvera et proposera en notre Chambre des Comptes premièrement et avant que nul autre.

CHARLES-EMMANUEL
« fils de M^r le Maître Roffier de Tresserve », baptisé le 29 février 1568 (Mss. Chappéron). Il passe reconnaissance, le 12 février 1609, pour la terre et seigneurie de Tresserve avec juridiction, rente et droits en dépendant (2). Il ép. Charlotte de Thorens qui testa le 27 mai 1638 (Arch. Manuel). Elle était probablement fille de N° Claude-Nicolas de Druy, dit de Thorens, seig^r de Grilly; car, le 1^{er} octobre 1614, « plusieurs années après leur mariage », Roffier passe un contrat pour l'assurance des droits dotaux de la mère de Charlotte, que ledit Roffier avait exigés de N° Cathérin de Reydet, seig^r de Chaisy, époux d'Ennemonde, fille du dit Claude-Nicolas.

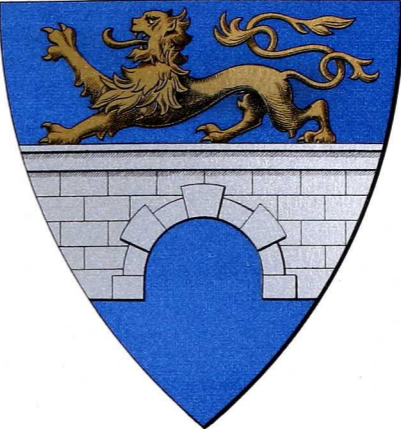
MARGUERITE.
Avec son frère, tous deux cohéritiers de leur père par parts égales, ils procédaient au partage de l'hoirie paternelle, le 24 juin 1590 (Titres Eschavannes). Leur nom y est toujours écrit « Ruffier ». La cote met Charles-Emmanuel Roffier et N° Dame Marguerite Ruffier, sa sœur, Marraire, en 1609 ou 1610 (R. P. de Maché); elle ép. N° et Spec^{le} Jean-Baptiste Langlois, conseiller et maître auditeur à la Chambre des Comptes. Elle meurt, veuve, le 8 septembre 1634 (Mss. Chappéron).



(1) Je pense que c'est lui « Roffier, secrétaire ducal », qui signe des Lettres ducaux prescrivant une enquête, laquelle fut faite, le 27 janvier 1535 (Arch. Thuyset), à Saint-Michel et à Saint-Jean-de-Maurienne et dans laquelle sont cités N° Antoine Mareschal, N° et G^r Françoise Alamand, veuve de N° Claude de la Ravoire et tutrice de N° Louis de la Ravoire; c'est ledit Louis, seig^r de Tresserve, qui, en 1563, vendit cette seigneurie au dit Roffier.
(2) Le 26 mars 1601 (Compte des Fiefs), le Duc de Savoie avait fait donatoin à Charles de Seyssel de la mieux-value de Tresserve, ci-devant vendue à N° Jean-François Roffier pour la réunir au marquisat d'Aix. La reconnaissance du 12 février 1609 semble indiquer que ladite donatoin n'eut pas de suites.
N. B. J'ai eu, pendant l'impression de cet article, connaissance d'empreintes de cachets existant aux archives de Turin (Inv^o Savoie, n° 79, paquet n° 6, Perugin n° 4) qui semblent appartenir à Jean-François Roffier. Ces cachets ne sont pas tous identiques. L'un d'eux présente des traces de lettres majuscules : L. F. à droite, R. à senestre qui confirment pour moi l'attribution à en faire à J. F. Roffier, lequel signe généralement à côté des empreintes. On peut lire : « écrité avec 1 et 4 de... à 3 feuilles de treffe de... au chef d'empre... sur 2 et 3 de... à 3 bandes de... au chef de... charge d'un lion passant de... ». Ce cachet est de 1571. Un cachet de 1548 donne simplement : un épi de blé accolé, en chef, de deux feuilles de treffe.

ROGET

SEIGNEURS DE PONTVERRE, A CRUSEILLES, DE FESSON, DE NOYER ET FOLLIET ; DE CHOLEX ET DE CEVINS, EN GENEVOIS ET FAUCIGNY.



P. : d'azur au pont d'argent et au lion d'or passant par-dessus (Besson; Armorial Sérand). Galiffe donne une fasce soutenue par deux pals; c'est évidemment la transformation d'un pont mal lu; il donne le lion issant. Un cachet apposé à une lettre de 1635, signée Roget, à la Bonneville, présente un pont à deux arches au-dessus d'une rivière nettement figurée et un lion issant. (Voir au Tableau I la note relative à deux pierres sculptées de Marcellaz et de Notre-Dame d'Annecy.)

L'origine de ces armoiries, qui ne proviennent pas de Patentes d'anoblissement, soulève un problème que je n'ai su résoudre. Quand on se reporte aux indications qui sont données par tant d'auteurs sur les armoiries de certaines familles de Pontverre (Cf. *Armorial*, t. IV, p. 449), on est en droit de se demander si ces auteurs, l'un copiant l'autre, n'ont pas attribué à une famille qu'ils ont qualifiée de Pontverre le blason des Roget, seig^rs de Pontverre, ou bien si les Roget, prenant ou relevant leur noblesse à la suite de l'achat qu'ils firent, en 1560, de la seigneurie de Pontverre, à Cruseilles (voir ci-dessous), n'ont pas pris aussi les armoiries d'une plus ancienne famille de Pontverre, alors éteinte, armoiries dont ils modifièrent les émaux par ignorance ou par fantaisie.



n trouve des N°s Roget, citoyens de Genève, au XV^e et au XVI^e siècles, alliés à des familles nobles de Savoie. D'où venait leur noblesse, je l'ignore; peut-être du notariat : Discret Jean Roget, citoyen de Genève, était notaire en 1455 et on rencontre, à la même époque, dans les Archives de Genève, et dès le XIV^e siècle dans les Archives Thuyset, beaucoup d'autres Roget, non nobles, dont quelques-uns notaires, tous originaires du pays de Gex. Je n'ai aucun indice permettant de dire qu'ils sont de la même famille que les Roget de Bonneville, auteurs des Seig^rs de Fesson, de Cholex, de Cevins, auxquels est consacré cet article. A toutes fins utiles, je donne ci-après ce que j'ai trouvé concernant les N°s Roget de Genève. Si ceux de Bonneville en descendent, il y a eu interruption de noblesse, mais de courte durée. Il n'est question nulle part de Patentes de concession, de confirmation ou de réhabilitation de noblesse. Hon^{ble} Guichard Roget, époux d'Hon^{ble} Jeanne Duboys, était bourgeois et marchand d'Annecy lorsque, en 1560, il acquit des Seig^rs de Menthon-Beaumont et Montrottier et de Marin, baron de Viry, la maison-forte de Pontverre à Cruseilles pour 5.000 florins. C'est à lui que remontent les Preuves de 1723 qui le qualifient noble. Si cette qualification lui fut réellement donnée de son vivant, c'est sans doute qu'il s'attribua ce droit ou se prévalut d'un droit antérieur, à la suite de l'acquisition du dit fief noble avec juridiction. Sa famille était originaire de Bonneville; son fils aîné, Jean, y vivait, voulait y être enseveli et sa postérité continua d'y posséder et d'y vivre tout en étendant ses possessions dans le Faucigny.

Les descendants de Guichard contractèrent de belles alliances : Jean, son fils, sénateur au S. S. S., épousa Philiberte de Chignin; Melchior, son petit-fils, épousa Marguerite d'Arenthon; Janique, sœur de Melchior, épousa Antoine de Genève, seig^r de Boringe, etc. Au XVII^e siècle, la famille se divisait en trois branches; la branche aînée était formée par les Seig^rs de Fesson; la branche cadette, divisée elle-même en deux autres, comprenait les Seig^rs de Cholex, aînés des suivants, les Seig^rs de Cevins (1).

La branche des Seig^rs de Fesson s'éteignit dans les mâles à la fin du XVIII^e siècle; les deux autres branches s'éteignirent dans la deuxième partie du XIX^e siècle. Conformément aux dispositions testamentaires de la dernière des demoiselles Roget, Thérèse-Augustine Roget de Cevins, morte en 1894, le nom Roget de Cevins fut relevé par les enfants de son neveu par alliance, Raoul Challend, lesquels s'appellèrent : « Challend de Roget de Cevins, communément de Cevins ». — Ce sont les termes du testament. Ils continuent sous ce nom au château de Cevins, commune de Pers-Jussy.

(Suit la généalogie.)

(1) Il y a eu, à Aiton, une famille noble Roget, à laquelle appartenait Jean-Philibert qui fut Gouverneur de Miolans et mourut avant 1620 — voir au Supplément. — Ces Roget portaient des armoiries à eux concédées par Patentes de noblesse du 25 juin 1620, entièrement différentes de celles des Roget de Bonneville, mais que certains auteurs ont confondues avec ces dernières. Cf. Franchi-Verney qui décrit les armoiries de Roget d'Aiton sous la rubrique : *Comtes Roget de Cholex* (titre concédé, en 1824, à Gaspard-Jérôme, tableau II, degré VIII).

GUILLAUME ROGET, bourgeois de Bonneville, témoins le 4 septembre 1355 (Arch. Savoix).

N° CLAUDE ROGET, père de Péronnette ci-dessous. Discret JEAN ROGET, bourgeois de Genève, notaire en 1455; ép. Péronnette Velliet (Galiffe).

PÉRONNETTE, ép. Jean, fils d'Amynon de Gruet (ou Gruel), trésorier général de Savoie, qui testa le 21 août 1492 (Guichenon).

N° GUILLAUME ROGET, citoyen et marchand de Genève; maître général des monnaies, 1483-1496 (André Perrin. Le monnayage en Savoie); général de la monnaie en 1507 (Galiffe); mort avant le 25 janvier 1521 (Arch. Morand). Il ép. Péronnette N.N. (Ibid.).

N° RAIMOND (Galiffe).

N° FRANÇOIS (Galiffe).

N° LOUIS ROGET, fils de feu N° Guillaume, citoyen de Genève, fait une vente, le 14 mars 1523 et encore le 9 décembre 1525 (Arch. de Genève). Il meurt assassiné, à table, par des inconnus, le 10 mars 1527 (Galiffe).

N° ANDRÉ ROGET, citoyen de Genève; il passe, le 22 janvier 1532 (Arch. de Genève), une obligation en faveur de N° Jean Albi. Il ép., le 19 mars 1506 (Mss. Desson), alias le 19 août 1527, Françoise Milliet, fille de Vénible et Specible Messrs Pierre Milliet, de Rumilly. Il dut mourir sans enfants; ses biens passèrent aux enfants de Michel du Pan.

PÉRONNETTE, ép. 1° N° et Egge Claude Mareschal, secrétaire ducal; 2° avant le 25 octobre 1507 (Arch. Savoix), Honble Michel du Pan, apothicaire à Genève. Sa fille, Philiberte Mareschal, était, en 1507 et 1508, sous la tutelle de N° Guillaume Roget, son grand-père, et ép. N° Guillaume Puenset, de Sallanches.

Discret CHARLES ROGET, fils donné de feu N° Louis Roget; citoyen de Genève; légataire de Guillaume, son grand-père, pour 300 fl., et de Péronnette, femme de Guillaume, pour 100 fl. (Arch. de Genève). Il est témoin, le 22 janvier 1532 (Ibid.), à l'obligation passée par N° André Roget ci-dessus. Il agit encore le 26 août 1533 (Ibid.).

(1) Les Preuves de 1723 lui donnent pour fils un François qui aurait été père de Jean et de Claude, copartageants en 1583. Cette filiation de 1723 est donc fautive et je supprime ici ce degré de généalogie tout en maintenant le double trait remontant à Guichard.

I. Honble, puis N° GUICHARD ROGET, marchand drapier et bourgeois d'Anney; puis seigr de la maison-forte de Pontverre. Il achète, en 1560, date illisible (Arch. d'Antioche), de N° Pierre de Menthon, seigr de Montrotier, et de N° Charles de Menthon, seigr de Beaumont, frères, et de N° Seigr Marin de Viry, seigr et baron du dit lieu, agissant en son nom et de François-Prospér de Viry, son frère, la maison-forte appelée « de Pontverre », avec le colombier, et des langues de la boucherie de Cruseilles pour le prix de 5.000 fl. comme dernier enchérisseur dans la subhastation de ladite maison-forte faite au préjudice d'Henry de Viry, seigr de Planaz. Il ép. Jeanne Dubois (ou du Boys). Lui mourut avant le 5 juin 1564 (Arch. Haute-Savoie), jour où l'inventaire de sa succession fut dressé par Pierre Deservet, notaire à Anney; ses trois fils étant alors sous la curatelle et administration de leur mère Jeanne Dubois. Elle meurt avant 1583. Le 27 mai 1583 (Arch. du château de Gevins), Jean, Claude et François Roget, leurs enfants, procèdent au partage des biens qui furent d'Honble Guichard, leur père, d'Honble Jeanne Dubois, leur mère, de M° Jean-Louis Dubois, leur oncle, d'Honble Etienne Randollet, etc. (1).

Honble, puis N° FRANÇOIS, seigr de Pontverre. À son lot sont advenus, 1588, la maison-forte de Cruseilles appelée « de Pontverre », avec appartenances et dépendances et tout ce que les frères Roget possèdent au mandement de Cruseilles, en vertu des acquisitions faites tant par leur père et leur mère que par eux-mêmes; la moitié de la maison paternelle, rue Filaterie, etc. Lesdits frères avaient, le 8 avril 1573 (Arch. Thuyset), acheté de N° et P° Henry, seigr de la Fléchère, tous ses fiefs et droits seigneuriaux, hommes, hommages, cens, terres, prés, etc., à Villy et à Allonzier, pour 1.800 fl. P. Il ép. N° Charlotte Brachet qui était veuve du dit François avant juillet 1594 (M. Mugnier, Etat civil d'Anney).

II. Specible Seigr N° JEAN, docteur ès droïts, conseiller de S. A., juge-maïe du Faucigny dès 1573; sénateur au S. S. par Patentes du 15 mai 1591, entré dans le 3 novembre 1593 (Arch. Gevins); seigr de Fesson, Noyer et Follet, de Bonneville. Dans le partage de 1583, il eut la maison d'Anney, rue Notre-Dame-de-la-Lée, qui fut d'Etienne Randollet, tous les biens de la paroisse de Marcellaz, provenus du dit Randollet, et ceux acquis au dit lieu; les vignes de Brogny. Jean receva de Claude 250 fl. et, de François, 503 fl. Héritier de N° Pernelle de Rougemont, veuve de N° Nicol de la Frasse, 1581, il vend, en juin 1607 (2), à N° Nicolas du Gondry tous les biens et rentes féodales de la Frasse, à Sallanches et à Saint-Gervais (Notes Bonnetoy). Il ép. 1° N. N., mère de Françoise ci-dessus, et qui ne paraît pas avoir eu d'autre enfant; 2° Dlle Philiberte de Chignin, fille de Louis et de Charlotte du Fresnoy, Jean, dans son testament, la nomme Pernelle de Cheney; mais il ajoute que N° Georges de Cheney, seigr de la Place, est son beau-frère. Il n'y a donc pas de doute sur la personnalité de cette deuxième femme de Jean, laquelle, en 1612, au contrat dotal de sa fille Janique, signe: Philiberte de « Cheney ». Il teste, le 6 mars 1593 (Arch. Gevins), étant sur le point de faire le voyage de Lyon où il est appelé par le Duc de Genevois et de Nemours, son ancien maître, et « de là être employé à quelque particulier service du dit Seigr Duc dehors de l'Etat »; veut être enterré à Bonneville auprès de ses enfants déjà ensevelis; lègue à sa femme l'usufruit de tous ses biens aux mandements de Bonneville et du château de Faucigny. Il fut installé au Sénat le 3 novembre 1594 (Mugnier, Extraits au Sénat) et mourut le 22 mars 1595. Elle teste, le 19 mai 1638, en faveur des enfants mâles de feus N° François et Melchior, ses fils (Arch. Costa) (3).

N° CONS-TANTIN, fils seigr de Pontverre, se noie dans le Thiou, seigr de Pontverre; le 18 juillet 1615 (M. Mugnier, op. cit.). Il avait alors 25 ans. Son titre, seigr de Jean Roget, 1593, peut avoir sur le dit Jean Roget, 1593, fait admettre que N° Jean Roget, 1593, se qualifie neveu du testateur, qui lui fait un legs éventuel de 3.000 fl. Il était mort avant le 30 septembre 1619 (Arch. S. S. S.).

GASPARDE, fille de N° François Roget, seigr de Pontverre. Le 20 septembre 1619 (Arch. S. S. S.), N° Melchior Roget lui cède tous les droits qu'il peut avoir sur les biens de son père, le 20 septembre 1619, par Melchior qui se dit frère de N° François et N° Constantin, S. S. S.).

N° PIERRE, universel de son père, cohéritier de son oncle Georges de Chignin, en 1586; il aurait eu 50 ans en 1632 (Dépositions pour la canonisation de Saint François de Sales) (4). Il assiste au contrat de mariage de sa sœur Janique en 1612; il est présent à un acte, à Anney, le 28 mars 1620 (Arch. Haute-Savoie); témoin, le 22 février 1633, à un acte fait par Mathieu, fils de Claude Roget, et d'après un vieux tableau généalogique au château de Gevins, il aurait épousé Anne, fille de N° Claude de Lachenal, de Moutiers. Il était mort avant 1638. Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

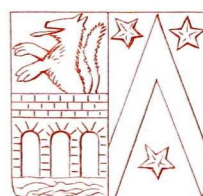
N° MELCHIOR-BALTHAZARD, seigr du Noyer et de Follet, d'Anney; 2° fils, Cohéritier universel de son père, 1593, légataire de son oncle Georges de Chignin, 1586. Par actes d'échange, du 24 avril 1592, et d'achat du 12 et du 13 janvier et du 9 février 1593 (Arch. du Noyer), il acquiert de N° François d'Apponax la seigneurie et maison-forte du Noyer, fiefs et rente rière Confens. Il la revend, par acte du 4 septembre 1624, à N° Pierre Rey pour 16.000 fl. (Ibid.). Le 20 septembre 1619 (Arch. S. S. S.), il cède à Gasparde, sa cousine germaine, tous les droits qu'il peut avoir sur l'hoirie de N° François, père de Gasparde, et de Constantin, fils de celui-ci, à Cruseilles ou ailleurs. N° et P° ép., contrat dotal du 6 janvier 1620 (Arch. Thuyset), dame Marguerite, alias Bernadine, d'Aréthion, fille de Jacques, seigr d'Alex et de Châtillon, sœur de Monseigneur Jean d'Aréthion d'Alex, évêque et prince de Genève. Il teste le 23 mars 1636 (Ibid.), parle du tombeau de Bonneville, lieu de sa naissance, et de son habitation où ont été ensevelis les autres (sic) prédécesseurs de sa maison; nomme sa femme Bernadine d'Alex; parle d'une obligation que lui a souscrite N° Antoine « de Fesson », son neveu. Il était mort avant 1638. Les religieuses du monastère de Bonneville (sic) habitaient, en 1644, dans la maison des hoirs de Melchior Roget (Arch. de Thonon). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

(3) C'est à tort qu'on l'a parfois qualifié: gouverneur de Molans, en le confondant avec Jean-Philibert Roget, d'Aiton (cf. note 1, p. 229).

(4) Ce chiffre, 50 ans, ne me semble pas devoir être pris de façon stricte; car il fait naître François en 1582. Or, en 1586, Jean, son père, avait déjà au moins trois enfants. Voir l'article de Melchior qui fait un acte de vente en 1592.

(5) C'est par ce mariage que les biens de la Place vinrent aux Boringe; ils passèrent ensuite par mariage, dans la famille de la Grève, d'Avusy.

(6) Elle est, sous le même titre, classée au rôle des anciens nobles rière le mandement de Rumilly, sous-Cornillon, le 14 juillet 1631.



N° GIRAUD ROGET, secrétaire du Conseil de Genève, 1469-1472; syndic en 1476, 1478 et 1483 (Galiffe).

Maison de Marcellaz.

Notre-Dame d'Anney.

N° BONIFACE 1493 (Galiffe).

AMBLARDE, femme de N° Nicolas Favre, de Bonne (Galiffe).

ANDRÉ, femme de N° Vincent; elle teste en 1534 (Galiffe).

Note. — J'ai reproduit, dans les croquis ci-dessus, deux pierres sculptées que l'on trouve sur une maison de Marcellaz et dans l'église Notre-Dame d'Anney. La première paraît être de la fin du XVI^e siècle; la seconde, d'une époque plus récente, des avant 1583, des biens à Marcellaz (voir l'article de Mathieu, degré III), me fait estimer que ces pierres concernent certainement la famille Roget dont les armoiries se trouvent placées à droite sur chacune des pierres et sous une forme très semblable à celles du cachet de 1635. Mais il est plus difficile d'en faire une attribution précise à l'un ou à l'autre des membres de cette famille. Car les biens de Marcellaz échurent en partage à Jean Roget, tandis que l'alliance figurée sur la pierre de Marcellaz semble être celle de Claude qui épousa Marie Empereur. Les coquilles frustes telles que M° Serand les a vues et dessinées à deux reprises à Marcellaz sont tout à fait pareilles à celles que l'on trouve sur le relevé fait, en 1885, par M° Joseph Orsier, avocat à Anney, des armoiries de François Empereur, sénateur et président, sur un portrait existant au château de Tréson. La maison de Marcellaz aurait-elle été, postérieurement aux partages de 1583, cédée par Jean Roget à son frère Claude? L'interprétation serait d'autant plus plausible que Claude et ses enfants continuèrent à vivre à Anney, tandis que Jean vivait à Bonneville (voir le testament de Melchior ci-dessous et toute la page 232).

Claude, au contraire, vivait à Anney où il possédait la moitié de la maison paternelle, rue Filaterie. Ses enfants et vivaient aussi et je crois-raï volontiers que la pierre de Notre-Dame d'Anney, qui correspond sans doute à une sépulture, doit être attribuée à l'un de ses fils, dont les alliances d'ailleurs nous sont inconnues: soit à Specible François, avocat, qui mourut à Anney le 3 décembre 1612; soit à Mathieu, qualifié bourgeois d'Anney en 1625 et qui, jusqu'en 1633, posséda une partie de la maison de la rue Filaterie.

CONSTANTIN, donné par les Preuves de 1723 comme fils de François, fils de Guichard, c'est-à-dire comme frère de Jean. Il n'est cependant pas question de lui dans le partage authentique de 1583. Il doit y avoir eu confusion avec Constantin, fils de François, seigr de Pontverre.

Honble, puis N° CLAUDE,

seigr du Mollard, bourgeois d'Anney. Il eut dans son lot, en 1583, la moitié de la maison d'Anney, rue Filaterie; la grange au faubourg de Bouf dont la jouissance était réservée à Honble Jeanne Dupuis, veuve de Messrs Jean-Jacques Dubois, oncle des frères Roget; la maison et la vigne sous le clocher d'Anney-le-Vieux; la maison et les biens de la paroisse de Ville, etc. Il est désigné comme cotuteur par son frère Jean, en 1593, et substitué à ses neveux pour le grangeage de Chavannes. Il ép. N° Marie Empereur (M. Mugnier, Etat civil d'Anney), qui est citée dans un acte de Mathieu, son fils, en 1625 (Arch. Thuyset). Il habitait, à Anney, la maison du Seigr de la Place. Il codécille (mis peut-être pour testé) le 30 septembre 1596 (Arch. Haute-Savoie). Il meurt avant le 20 janvier 1600 (M. Mugnier, op. cit.), date à laquelle Marie Empereur, veuve, est marraine à Anney.

JEANNE ROGET, marraine à Anney, de François, fils de Claude, le 9 mai 1577 (M. Mugnier, op. cit.). Révérend Messrs PHILIBERT ROGET, maître ès arts, ordonné prêtre le 8 juin 1591, chanoine de Genève en 1597. Il avait 74 ans, le 27 juillet 1627 (Procès de canonisation de Saint François de Sales). Il meurt en mai 1628 (Dict. du clergé du diocèse de Genève-Anney). Je ne sais s'il appartient à la même famille. Son nom est parfois écrit Rogez et Rogès et il y eut aux environs d'Anney une famille de ce nom dont les membres ne sont pas qualifiés nobles.

CLÉMENCE, légataire de son père et de sa mère; elle ép. N° Claude de la Fléchère, seigr de Beau regard. Elle teste, veuve, le 21 janvier 1649 (Arch. Gevins), puis le 31 mars 1662 et enfin le 21 décembre 1667 (Ibid.), annulant les testaments précédents. Le 21 février 1651 (Ibid.), elle fait une donation à sa petite-fille, Charlotte de Serssel, à l'occasion de son mariage.

FRANÇOISE, fille du 1^{er} seigr du Noyer et de Follet, d'Anney; 2° fils, Cohéritier universel de son père, 1593, légataire de son oncle Georges de Chignin, 1586. Par actes d'échange, du 24 avril 1592, et d'achat du 12 et du 13 janvier et du 9 février 1593 (Arch. du Noyer), il acquiert de N° François d'Apponax la seigneurie et maison-forte du Noyer, fiefs et rente rière Confens. Il la revend, par acte du 4 septembre 1624, à N° Pierre Rey pour 16.000 fl. (Ibid.). Le 20 septembre 1619 (Arch. S. S. S.), il cède à Gasparde, sa cousine germaine, tous les droits qu'il peut avoir sur l'hoirie de N° François, père de Gasparde, et de Constantin, fils de celui-ci, à Cruseilles ou ailleurs. N° et P° ép., contrat dotal du 6 janvier 1620 (Arch. Thuyset), dame Marguerite, alias Bernadine, d'Aréthion, fille de Jacques, seigr d'Alex et de Châtillon, sœur de Monseigneur Jean d'Aréthion d'Alex, évêque et prince de Genève. Il teste le 23 mars 1636 (Ibid.), parle du tombeau de Bonneville, lieu de sa naissance, et de son habitation où ont été ensevelis les autres (sic) prédécesseurs de sa maison; nomme sa femme Bernadine d'Alex; parle d'une obligation que lui a souscrite N° Antoine « de Fesson », son neveu. Il était mort avant 1638. Les religieuses du monastère de Bonneville (sic) habitaient, en 1644, dans la maison des hoirs de Melchior Roget (Arch. de Thonon). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

JANIQUE, légataire de son père, et de sa mère; elle ép. N° Antoine de Grams, contrat dotal du 9 décembre 1612 (Arch. de Grams, contrat dotal du 19 février 1610 (Arch. Gevins). Elle ép. N° Antoine de Grams, contrat dotal du 9 décembre 1612 (M. Mugnier, op. cit.).

JEANNE, née aux testaments de son père et de sa mère; elle ép. N° Antoine de Grams, contrat dotal du 9 décembre 1612 (M. Mugnier, op. cit.).

N° et Specible FRANÇOIS, le puîné, avocat. Avec ses frères, François Regard, marraine, Jeanne Roget. Fils de feu N° Claude Roget, d'Anney, il passe son héritage de 4.182 fl. en faveur de N° Louis Duclous, seigr de Saint-Maurice et de Mathieu, co-seigr de la Place. Il dut mourir avant 1622 (Ibid.).

N° MATHIEU, seigr du Mollard, fils de N° Claude, était, en 1622, son héritier universel, transigeant, le 14 août, avec N° Louis Duclous, seigr de Saint-Maurice, au sujet d'une obligation de 4.182 fl. passée le 17 février 1615 et lui remettait, pour soldé, une obligation passée, le 16 septembre 1594, par les communiars d'Anancy, en faveur de feu N° Claude, son père (Arch. Haute-Savoie). Le 17 février 1625 (Arch. Thuyset), il vend à Ill^e et Révérend Messrs Dom Pierre-François de Rossillon, tous ses biens rière d'Anancy, pour 11.000 fl. p. p. qui serviront à payer les sommes dues par Mathieu à Antoinette, sa sœur, à Bernadine Roget, à l'hôpital d'Anney, etc. Le 22 février 1633 (Arch. Haute-Savoie), il vend à Révérend Messrs Jean Duclous, seigr de Saint-Maurice et de Mathieu, co-seigr de la Place. Il dut mourir avant 1622 (Ibid.).

JEANNE, fille de Claude, citée dans le testament de Jean en 1594 (M. Mugnier, op. cit.); religieuse à la Visitation d'Anney, entrée le 22 juillet 1610. Le 27 août 1612 (Arch. Haute-Savoie), ses frères ont fait une donation de 3.200 fl. On voit, au bas de l'acte, les signatures de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal. Elle meurt le 15 juin 1613.

ANTOINETTE, ép. contrat dotal du 10 février 1617 (Arch. Thuyset). Son frère Mathieu lui fut payé, en 1625, 7.000 fl. sur sa dot. Cette somme lui fut payée, en 1622, par Révérend Messrs Dom Pierre-François de Rossillon. Elle faisait, en 1622, vente d'une subhastation réclamée par N° Louis Duclous, au préjudice de Mathieu Roget, de la maison de la rue Filaterie.

BERNARDINE ROGET, elle était, en 1625, veuve, en secondes noces, de Specible François Desbois, avocat au Conseil de Genève. Elle était, en 1622, venue d'une vente du 20 janvier 1614. Il s'agit peut-être de François, l'ainé, de qui Bernadine pourrait être la sœur (7).

(7) C'est peut-être lui, Mathieu Roget, né à Anney, qui fut tonsuré et reçut les ordres mineurs, 20 décembre 1608 (Dict. du clergé du diocèse de Genève-Anney). Il était, en 1631, classé parmi les nobles de qualité douteuse rière la ville d'Anney.

III. N° FRANÇOIS ROGET, seigr de Fesson, voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU I.

LOUIS, BALTHAZARD ROGET, bourgeois d'Anney, faisaient, en 1641, partie de la Compagnie de l'Arc à Anney. Ils ne sont pas qualifiés nobles, mais ils pourraient être frères de Claude-Nicolas ou bien fils de Mathieu (Tableau I) qui vivait à Anney (?).

IV. CLAUDE-NICOLAS, seigr de Fesson, de Menthonnex, la Place et Bellecombe; ép., contrat dotal du 14 février 1641 (Arch. Morand). D^{ne} Guillemine du Crest, de Menthonnex, fille de N° Vincent, seigr de Cerex, et de Jeanne-Françoise de Chappot. Il est témoin, à Anney, le 25 mars 1649 (Arch. Monthouz), au contrat dotal de François de Menthon et de Françoise Costa. Guillemine se remarria avec N° et P° Pierre-Marc de Lucigne, coseigneur d'Arenthon (D. Luc de Lucigne, Seconds traits).

ANTOINE « de Fesson », nommé, en 1636, au testament de son oncle Melchior qui parle d'une obligation que lui a souscrite « son neveu », ledit Antoine; doit être un frère de Claude-Nicolas.

FRANÇOIS DE ROGET, né à Entremont, tonsuré le 17 décembre 1622 (Dict^{rs} du clergé); dit de Cholex, ce qui doit être une erreur, Cholex n'étant entré chez les Roget qu'en 1665.

(1) Le 7 juin 1654 (Arch. Chuyt), N° Jacques-Philibert, Isidore, Claude et Françoise Roget vendent à N° Claude et Charles de Rochette la moitié de la rente féodale de la Croix, reconnue, en 1606, en faveur de Georges de Chignin et de Philiberte, sa sœur, veuve de N° et Spec^{rs} Jean Roget, sénateur au S. S. S.

V. N° LOUIS-GABRIEL ROGET de Fesson, ép., le 24 octobre 1665 (R. P. de Thonon), Claudine-Suzanne, fille de N° Claude Marin. Il meurt, le 2 novembre 1706 (R. P. de Bonneville), « regretté par les riches, pleuré par les pauvres ». Claudine-Suzanne meurt le 28 novembre 1710 (Ibid.).

ANTOINE DE ROGET, tonsuré le 16 janvier 1691, chapelain à Fleury, à Thiez (Dict^{rs} du clergé).

(*) Registres Paroissiaux de Bonneville.

Table listing names and dates of individuals from the registers of Bonneville, including Claude-François, Catherine, Anne-Melchior, Louis-Péron, Marie-Guillaume, Charlot, François, Louis-François, Claude, Claude, VI. N° Claude-Péron, Péron, Laurence, Joseph, etc.

Table listing names and dates of individuals from the registers of Bonneville, including Claudine-Marie-Thérèse, Gaspard-Philibert, François-Alexandre-Melchior, Alexandre-Joseph-Melchior, Victor-Amédée-Bernard, etc.

(2) D'après les Mss. Chappéron, le mariage aurait eu lieu le 7 février 1729; Gaspard-Philibert étant alors officier dans Genevois. Un Gaspard-Philibert de Roget de Fesson, né à Bonneville, reçut, le 17 septembre 1747, à Avignon, un dimissoire pour tous les ordres (Diction^{naire} du clergé). C'est peut-être un fils aîné de Claude-Louis, qui serait mort avant la naissance d'un de ses frères, 15 novembre 1747, à qui on aurait rendu son nom.

LOUISE-FRANÇOISE-ADÉLAÏDE, née le 23 novembre 1759 (R. P. de Cruseilles); ép., le 17 janvier 1778 (R. P. de Thonon), N° Claude-François-Gaspard, fils de feu N° Jacques de Brotty d'Antioche. Elle meurt, âgée de 26 ans, à Thonon, le 26 mars 1786; inhumée le 28 (R. P. de Thonon).

III. N° MELCHIOR-BALTHAZARD, voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU I.

JACQUELINE, nommée au testament de Philiberte de Chignin, leur grand-mère, 1638, et au testament, 1636, de leur père qui leur laisse, à chacune, 5.000 fl. Elle était morte avant 1645.

FRANÇOIS, Louis Dornen Cléradius, seigr de Borings, tuteur et curateur des N° Jacques-Philibert, Claude et Isidore, héritiers de feu Melchior, lui constitue une dot de 9.900 fl., et c'est pour tous droits, même ceux de Jacqueline, sa sœur, suivant le testament et le contrat dotal du dit Melchior; François était alors sous la curatelle de N° François d'Arenthon d'Alex, seigr des Clefs, son oncle; acte passé à Bonneville dans la maison de Claudine d'Arenthon, veuve de N° Jacques-Philippe Cocastel. Lui teste le 6 avril 1655 et meurt en novembre 1674 (Arch. Thuyset). Elle, veuve, passe, le 16 juin 1676 (Ibid.), à ses frères, Jacques-Philibert et Claude, quitte de ses droits dotaux. Elle teste le 10 mars 1684, à Cusy (Ibid.).

IV. N° JACQUES-PHILIBERT ROGET, seigr de la Place et « des Feuillettes », seigr de Cholex (du fait de sa première femme); fils aîné, cohéritier universel de son père. Il ép. 1° le 20 janvier 1665, D^{ne} Françoise, fille de Sigismond (ou Simon) d'Arenthon, seigr de Cholex (Arch. Costa); 2° contrat dotal du 12 novembre... 2° D^{ne} Georgine, fille de Claude-Amédée du Fresney. Il meurt, à 60 ans, le 24 février 1680 (R. P. de Bonneville). Georgine, veuve, passe, le 10 mars 1700 (Arch. Haute-Savoie), reconnaissance pour le château de Cholex, dans le bailliage de Ternier. Elle vivait encore le 16 juillet 1732 (1).

N° CLAUDE ROGET, seigr de Folliet et de Cevins. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

N° et Rév^{rs} Mess^{rs} Seigr ISIDORE ROGET, seigr de Folliet, né le 14 février... 7, docteur en théologie, chanoine de Genève dès 1661 (Dict^{rs} du clergé), doyen de la collégiale de N° d'Anney en 1686 (Ibid.); n'est pas mentionné au testament de son père, 1636, qui, outre ses deux cohéritiers universels, parle des autres mâles à naître de son corps. Il teste le 18 septembre 1702 (Arch. Cevins), veut être enterré sous la même pierre que son prédécesseur le Doyen de Jucey qui était son ami intime; fait un legs de livres, notamment une très belle bible in-folio, reliée en vélin, à l'Evêque de Genève, successeur de Jean d'Alex, oncle du testateur; legs à son chapitre; aux pauvres clercs du diocèse, etc. Il fut vicaire général de Dom Antoine de Savoie pour les abbayes d'Aulps, d'Hautecombe; prieur d'Aubonne. Il meurt le 18 mai 1708 (Dict^{rs} du clergé).

NICOLLE, fille donnée par Aymée Deschiaux; son père lui fait un legs en 1636. MATHIEU ROGET avait épousé D^{ne} Pernette Bèrguère et émancipa ses fils en 1651 et 1661. Je ne sais s'il appartient à la famille Roget de Bonneville. Ces deux actes vendent, en tous cas, vu les dates, difficile son identification avec N° Mathieu, fils de Claude, tableau I.

Table listing names and dates of individuals from the registers of Bonneville, including Claire, Marie-Péronne, Jean-Félix, V. Joseph, N° François-Etienne, N. N., Isidore, Claude-Louis, etc.

(*) Registres Paroissiaux de Bonneville.

Table listing names and dates of individuals from the registers of Bonneville, including Marie-Françoise, Marguerite-Bernardine, Jean-Bernard-Louis, VI. François-Emmanuel, Joseph-Marie, Antoine-Joseph-Laurent, etc.

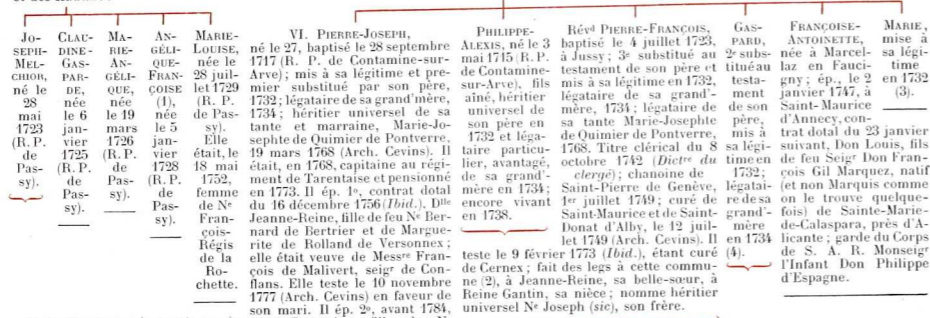
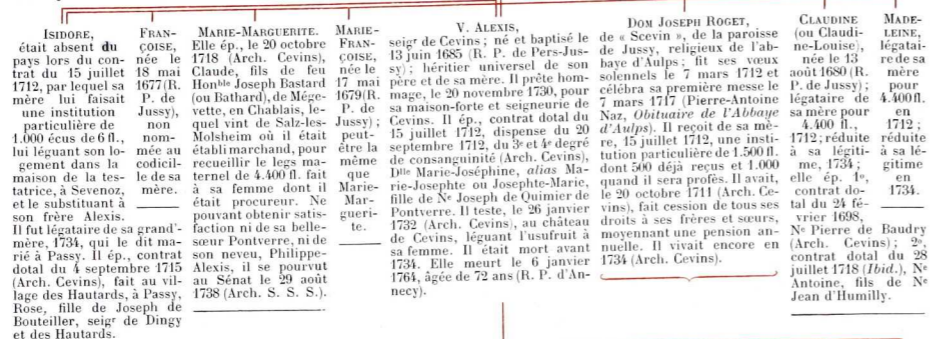
Table listing names and dates of individuals from the registers of Bonneville, including Anne-Marie-Joseph, Marie-Françoise-Bernardine, Joseph-Marie-Hyacinthe, Charles-Philippe, VII. Gaspard-Jérôme, Françoise-Ferdinand, Georgine-Françoise, etc.

Table listing names and dates of individuals from the registers of Bonneville, including Nancy, Olympe, VIII. Edouard, etc.

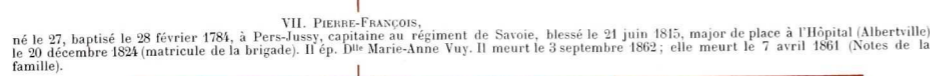
(A) Communication de M^r le Chevalier d'Arcollières.

TABLEAU III. ROGET DE CEVINS.

IV. N° CLAUDE ROGET, seigr de Folliet et seigr de Cevins, du chef de sa femme; voir son ASCENDANCE AU TABLEAU II; cohéritier universel de son père. Le 7 novembre 1676 (Arch. Thuyset), il achète des N° de Lucinge, héritiers de Jeanne-Françoise de Leydier, leur mère, la maison-forte de Leydier, soit Villy, à Bonnevill...



(1) D'après des renseignements que je n'ai pu contrôler, une autre Angélique-Françoise serait née le 7 septembre 1731; et Isidore aurait eu une première fille, Marie-Joséphite, née le 5 mars, morte le 30 novembre 1720.



(2) Il légua à la commune de Cernex certaines sommes dont les revenus servaient à doter, annuellement pendant trois ans, une fille native de Cernex et, tous les quatre ans, seront appliqués aux réparations de l'église. Et cela, tant que la commune sera sans cabaret. S'il s'en établit un et qu'il ne soit pas supprimé dans les trois mois, ledit legs sera en faveur de la Visitation d'Anney.

(3) Serait-elle mère de Reine Quantin, légataire de Révérend Pierre-François qui la qualifie sa nièce? (4) C'est peut-être lui François-Gaspard de Roget de Cevins qui fut prêtre, curé aux Villards-sur-Thônes en 1747-1749 (Diet' du clergé); testa, étant curé de Cernex, le 1er mai 1792 (Arch. Cevins) et, émigré, mourut à Turin pendant la Révolution (Diet' du clergé).



JOSEPHINE-MARIE-VALENTINE, née le 29 août 1867; morte le 21 janvier 1868. I. MAURICE-VITAL-JOSEPH CHALLEND DE ROGET DE CEVINS, né le 3 novembre 1868; ép., le 16 juillet 1895, Marie-Octavie Graff-Plaisançon. Il meurt le 2 mars 1918. II. PIERRE-FRANÇOIS-RAOUL-ANTONY, né le 19 octobre 1896; lieutenant d'artillerie; ép., le 27 mars 1922, à Bonn, D^{ne} Marie-Hélène, fille du général Libman. (Notes de la famille.)

ROGET OU ROGER. — Voir au SUPPLÉMENT.

ROGLIA. — Voir au SUPPLÉMENT.

ROILLARD. — Voir au SUPPLÉMENT.

ROLLAND



L y avait, en 1441, un Aymon Roland, notaire à Albens. Il y eut, ensuite, en ce même lieu, des N° Roland que l'on rencontre dès 1461 et jusqu'en 1508. Mais la qualification de noble ne semble pas encore bien fixée pour eux; car on trouve, en même temps, à Albens, des Roland qui sont nobles et d'autres qui sont notaires, et aussi quelques-uns qui sont qualifiés parfois nobles, parfois notaires.

Puis apparaissent trois familles bien distinctes, mais portant le même nom : Roland ou Rolland; l'une à la Biolle vers 1490; une deuxième à Alby en 1504; une troisième à Versonnex avant 1609. Il ne serait pas étonnant qu'elles descendissent toutes des N° Roland d'Albens, mais aucun document ne permet de l'affirmer. Un vieux mémoire des archives Rolland de Villard-Sallet fait venir du Bugey, vers 1580, les Rolland de Versonnex. On rencontre, au début, dans les trois familles, la profession de notaire. Mais un Jean Roland, de la Biolle, peut-être jadis notaire, était qualifié noble vers 1500. Des Patentes de noblesse leur furent octroyées, leur attribuant des armoiries complètement différentes, aux Roland de la Biolle en 1564, aux Rolland d'Alby en 1606, aux Rolland de Versonnex en 1621. J'ai fait figurer les N° Roland d'Albens au début des tableaux généalogiques des Roland de la Biolle; mais il ne faudrait pas en conclure que, à mon avis, ceux-ci, plutôt que les autres familles Roland, descendent des N° Roland d'Albens. Il y a possibilité pour les trois familles; il n'y a certitude pour aucune. Les Roland de la Biolle sont seulement qualifiés nobles un demi-siècle avant leurs Patentes d'anoblissement, un siècle avant les Roland d'Alby.

Des Roland de la Biolle sont venus les de Rolland de Tarensy, les de Rolland de Mouxy, seigneurs de la maison-forte du dit lieu, tous éteints, et les de Rolland de Villard-Sallet qui continuent aujourd'hui. C'est à cette dernière branche qu'appartenait le Général de Rolland, mort en 1887.

Les Roland, d'Alby, lieu de leur origine, mais plus exactement de Marigny, lieu de leur habitation, se sont éteints au xviii^e siècle. Ils ont été, pendant quelque temps, qualifiés de Béry, hameau voisin de Marigny sur la paroisse de Saint-Félix. Monseigneur Claude-Humbert de Rolland de Béry, archevêque de Tarentaise, mourut en 1770; il appartenait à la dernière génération des Rolland d'Alby.

Les Rolland de Versonnex sont aussi éteints. Je crois qu'il faut leur rattacher les de Rolland, dits de la Palud, dont le dernier, Augustin-Prudent, mourut en 1912, après avoir été curé de Sainte-Marie-d'Alvey; son frère, Pierre-Marie-Eugène, était mort curé de Cognin, en 1874.

Il y a eu d'autres N° Roland, possédant des biens à Tournon, au xiv^e siècle et pendant les siècles suivants. Vifred Rolandi, damoiseau, fils de feu Vifred Rolandi, damoiseau, de Tournon, prêtre, le samedi avant la Toussaint 1335 (Inv^{re} Sainte-Hélène), hommage et fidélité, avec d'autres nobles, à N° et P^t Mess^{re} Girard Gresta, seigr de Varax et de Sainte-Hélène-des-Millières, à cause du château du dit Sainte-Hélène. Puis Hugon Rolandi, de Tournon, est cité, en 1507 (Arch. la Place), comme ayant antiquitus reconnu des biens rière Tournon, entremêlés avec des biens reconnus par Genevotte Roland qui épousa : 1° N° François de Serraval, mort en 1469; et 2°, avant 1495, N° Mess^{re} Amédée Rivoire, seigr de Pressin. Or, Genevotte était fille de N° Pierre Roland, bourgeois de Grenoble, seigr d'Argenson en Dauphiné. C'est, d'ailleurs, tout ce que j'ai rencontré au sujet des N° Rolandi, de Tournon; et je ne saurais en conclure que les Roland de Tournon sont sûrement de la même famille que les Roland du Dauphiné, car Genevotte, à la suite d'un procès qu'elle soutint en 1469 (Arch. Giez), a pu recevoir pour la restitution de sa dot les biens que François de Serraval possédait à Tournon. Cependant son premier mariage a bien pu résulter aussi du fait que les Roland, de Tournon, voisins des Serraval, auraient été parents des Roland du Dauphiné. M^r de Rivoire de la Bâtie a consacré un article aux Roland, seigrs d'Argenson et autres lieux, dans l'Armorial du Dauphiné. Il parle de Pierre Rolland, citoyen de Grenoble et coseigr d'Argenson en 1461; mais ne parle pas de la possession, par ces Rolland, de biens à Tournon.

(Suivent les généalogies.)

TABLEAU I.

DE ROLLAND DE LA BIOLLE, DE MOUXY ET DE VILLARD-SALLET



P. : d'azur au griffon contourné et couronné, d'or. (Cachet de Jean-Baptiste de Rolland, vers 1564 - aux Arch. Thuyset; cachets modernes de la famille.)

Jules-Alexandre de Rolland fut créé Baron en 1864 (voir TABLEAU II).

Doubles traits = Preuves de 1723.

Provide JEAN ROLAND, de la Biolle, notaire, reconnaît, le 11 janvier 1491, devoir à N° Aubert de la Balme, de Longefan, de la paroisse de la Biolle, 4 fl. et 4 den. gros pour cause des laods et ventes d'une pièce de terre et nouvelle vigne vendue au confessant; c'est peut-être le même que N° Jean ci-contre.

(1) D'après une vieille généalogie des Archives Michon, il aurait ép. Pernelle Richard, et serait fils d'un N° Pierre (sic), fils lui-même d'un Jean, lequel était fils d'un Antoine de Rolland. Celui-ci pourrait être N° Antoine Rolandi, d'Albens, mais aucune preuve n'est apportée à cette filiation.

I. N° GUILLAUME « de ROLLAND ». C'est à lui que remontent les Preuves de 1723. Il reçut des Patentes de noblesse, du dernier février 1564. Il n'est peut-être qu'un même personnage avec le Claude ci-contre. N° Guillaume Roland, de la Biolle, avait acheté de N° Claude Aubert de Montfalcon un pré que la veuve de celui-ci et ses fils déclarent vouloir racheter le 15 mars 1565 (Arch. Thuyset). Il était encore vivant en 1581 (Ibid.) (1).

II. N° JEAN-PAUL de la paroisse de la Biolle, habitait Saint-Innocent en 1631 (R. P. de Saint-Innocent). Il ép., contrat dotal du 17 mars 1592, Antoinette de Pelly (Arch. Pelly). Il était mort avant le 13 novembre 1632 (Arch. Costa).

III. N° DENIS, témoin à la Biolle, le 15 janvier 1621 et, à Aix, au contrat dotal de son cousin Jean-Baptiste, en 1645. Il ép. 1° D^{lle} Silvia Lomel; 2°, le 19 février 1651, D^{lle} Péronne de Machet. Il était mort avant 1664 (Arch. S. S. S.).

1er lit: MARIE DE ROLLAND ép. Georges Del Bene. Elle fut mère de 1687 à 1691 (R. P. d'Héry-sur-Alby). Il ép. 2° Catherine de Montfalcon du Cengle (Preuves de 1723).

FRANÇOISE DE ROLLAND ép. 1° Etienne Chevrier (vieille généalogie); 2° Philippe Baudin, de Contamine (Man^{us} Chappéron et vieille généalogie). Elle meurt, veuve, le 8 décembre 1703 (Man^{us} Chappéron).

JEAN-BAPTISTE, donné par une vieille généalogie comme fils de François-Alphonse; seraient morts sans avoir été mariés.

LOUIS, Pierre, Charles, V. MAURICE DE ROLLAND, de la Biolle, seigr de Tarensy; né le 15 octobre 1681 (*), avocat au Sénat et auditeur du gouvernement deçà les Monts. Il cède une créance le 8 juillet 1714 (Arch. Thuyset). Il hérita de N° Dame Anne de Martinel, 2° femme de N° Georges-Frédéric de Ruffin. Il prête serment, en 1733, comme avocat au S. S. S. (Mém^{us} Ac^{us} Sav., 4^e série, t. V, p. 108). Il ép. D^{lle} Claire-Elisabeth Barbieri, de Mantoue. La « rectification » de leur mariage eut lieu à la Biolle le 7 octobre 1715 (*). Ils étaient déjà mariés en 1707, date à laquelle ils furent parrain et marraine de François de Roasson. Il mourut le 17 mars 1736 (R. P. de Saint-Léger).

MAURICE-ALPHONSE, fils de N° Maurice de Rolland et de Claire-Elisabeth « Barbrières », baptisé le 7 mai 1712 (Nobilité de Maurienne par le Comte d'Arves).

VI. CHARLES-ANTOINE, né le 3 septembre 1709 (*); ép. D^{lle} Pauline Galvagno, de Turin. Il continuait, en 1742, un procès entamé par son père comme héritier d'Anne-Marie de Martinel (Arch. S. S. S.).

VII. FRANÇOIS-MAURICE, né et baptisé le 7 janvier 1736 (*).

PÉRONNE-JEANNE DE ROLLAND ép. Bernard d'Orlier, lieutenant au fort de Miolans, lequel, né en 1750, était veuf d'Anne-Marie Bruno Demarèse.

ROLAND D'ALBENS.

AYMON ROLAND, d'Albens, notaire, reçoit, le 22 janvier 1411, le testament de Marguerite de Aloverdo (Arch. Montmélan).

Relig^s Frère JEAN ROLAND, moine de Talloires, témoin à un acte fait à Anney le 15 avril 1427 (Arch. Barrioz). J'ignore s'il appartient à la même famille.

N° AYMON ROLAND, d'Albens, mort avant le 13 juin 1461.

N° ANTOINE ROLAND, d'Albens, notaire, reçoit un acte le 7 mars 1459 (Arch. Thuyset).

N° Seigr ANTOINE Rolandi, d'Albens. Claude de la Croix, de la paroisse de Trevignin, lui vend une vigne au territoire de Casalibus, le 26 octobre 1464 (Arch. Savoiron). Par son testament du 12 novembre 1484 (Arch. Greyfié), Claude de Poypon légua à Hugon, son fils naturel, des fiefs acquis par lui de N° Antoine Roland.

N° MARIE, fille de N° Aymon Roland, d'Albens, femme de Discret Jean Larderaet, notaire de Grévy, vend, avec son mari, le 13 juin 1461, à N° Jean de Mouxy de Saint-Hippolyte, des terres à Arbussin, de leur pur et franc alleu (Arch. Thuyset).

N° CLAUDE Rolandi, d'Albens, avait, avant le 2 avril 1501 (Arch. Thuyset), vendu à N° Jean Britonis, 5 journaux de vigne et d'autres biens, au territoire de Rossel, dépendant du fief de N° Marie Favre, veuve de Specht Mess^{rs} Jean Dogneri, et de son fils.

N° JEAN, ROLAND, d'Albens, cités dans un abornement rière Albens, pour des biens vendus à Pierre de Mouxy, le 20 mai 1482 (Titres Vulliod). Jean Roland, d'Albens. Peut-être lui, cité en notaire, reçoit un acte à abornement rière Albens, le 27 novembre 1491 (Arch. Thuyset). Roland, d'Albens, est témoin, le 29 juin 1483 (Arch. Thuyset), au testament de N° Hugonin de Mouxy, d'Albens, lequel testament a été levé par Louis Roland, d'Albens, notaire, des protocoles de feu Jean Roland, le jeune, d'Albens, notaire.

N° ALBAN Rolandi, d'Albens, vend, le 28 janvier 1508, 2 journaux de terre, à Albens, à N° Jean, fils de feu N° Hugonin de Mouxy, d'Albens, et fait, le même jour, un échange de biens avec le même Jean.

ROLLAND DE LA BIOLLE.

N° CLAUDE ROLAND, de la Biolle, époux de N° Pernelle Richard, avait fait, en son nom et au nom de sa femme, probablement fille de N° Jean Richard, seigr de la Croix, une vente à N° Jean Vincent, seigr de la Croix, comprenant tous les biens appartenant aux dits époux sur les paroisses de Mézet et de Pringy. Ladite vente est laudée, le 31 mars 1563 (Arch. la Ruaz), par Pierre de Monthouz. Puis, le 26 février 1564 (Ibid.), Charles de Monthon-Beaumont laude des ventes faites rière Mézet et Pringy par N° Guillaume Roland, en son nom et de sa femme N° Pernelle Richard; ventes qui furent ensuite rétrocédées à Jean Vincent seigr de la Croix. Je pense qu'il s'agit, dans les deux cas, des mêmes ventes et qu'il y a identité de personnages entre Guillaume et Claude Roland.

CHARLES ROLAND, chanoine de Genève en 1574 (Act^s Sab^{us}, t. XIV), pourrait être un frère de Guillaume-Claude ci-contre.

Rév^d Louis ROLLAND, curé de Saint-Innocent; comme procureur d'Humbert Sauvage, fait une vente le 6 mai 1542 (Arch. de Loche).

N° CHARLES, seigr de la Mollière, à la Biolle, vivait en 1629; était mort avant 1645 (Arch. Rolland de Villard-Sallet). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU III.

ANDRÉ, d'après une vieille généalogie, serait mort sans s'être marié. Les quatre frères achètent des biens de François Pichot, le 6 septembre 1593 (Arch. Michon).

Rév^d Mess^{rs} DENIS DE ROLLAND, chanoine de Saint-Pierre de Genève, parrain de Joseph, fils de Charles, en 1607. Il est dit: son frère; mais cela s'applique vraisemblablement à Charles, père du baptisé. Il est dit frère du dit Charles par la généalogie des Arch. Michon.

PÉTRONILLE, femme de N° Philibert Exortier, d'Aix, des gentilshommes de S. A. R.; mariés le 31 mai 1631 (R. P. de Saint-Innocent). Elle est marraine en 1634 (Ibid.). Veuve avant le 22 février 1638 (Arch. S. S. S.), date à laquelle la tutelle de ses enfants lui est décernée.

CHARLOTTE, ép. N° Antoine Pignier, seigr de Fontain (ou de Fontany); quittance dotale du 10 octobre 1620 (Arch. Saint-Jorioz); morte sans enfants peu d'années après.

PÉRONNE, baptisée le 2 juillet 1654 (*); ép. le 9 février 1677 (*), Hon^{ble} Jacques Callot, bourgeois d'Anney.

IV. MAURICE DE ROLLAND, de la Biolle, né le 3 janvier 1652; ép. 1°, le 19 septembre 1677 (*), contrat dotal du 22 août 1677. D^{lle} Madeleine, fille de N° Pierre de Montfalcon de Roasson, qui était morte avant 1684 (*); 2° D^{lle} Marie-Françoise de Baptendier. Il passe, le 21 septembre 1697 (Arch. Thuyset), reconnaissance en arrière-fief en faveur de Mess^{rs} François-Emmanuel de Genève, marquis de Lullin, à cause de Montfalcon. Je pense que c'est lui N° Maurice de Rolland, seigr de la Mollière, de qui il est question, dans un acte du 4 juin 1699 pour Marguerite de Mouxy, veuve du Comte de Loche (Arch. de Loche). Il était mort avant le 7 février 1722 (Arch. Michon).

JEANNE-PHILIBERTE, née le 17 novembre 1656 (*). Curatelle de Maurice, Péronne et Jeanne, enfants de feu N° Denis de Rolland, décédée, le 11 juin 1668, à M^{re} Pierre Mugnier (Arch. S. S. S.).

JEAN-BAPTISTE, baptisé le 3 septembre 1678; ép. D^{lle} Anne-Marie de Montsil qui testa, le 13 juin 1735, en faveur des enfants à naître de sa fille Marie-Anne, leur substituant N° Henri-Louis de Lallé, de N° Laurent Carrel de Villard-Sallet. Il meurt baron de Songy, son parent (Arch. Rolland de Villard-Sallet).

CLAUDE, né le 22 avril 1680 (*).

FRANÇOIS (Preuves de 1723). Villard-Sallet (Arch. Savoie, C 4720 et 4721). Il ép., le 28 février 1715 (R. P. de Villard-Sallet), D^{lle} Marie, fille de Jacques Darmand (Arch. Michon).

V. DENIS, baptisé le 17 mars 1682 (*). Dit de Villard-Sallet (Arch. Savoie, C 4720 et 4721). Il ép., le 28 février 1715 (R. P. de Villard-Sallet), D^{lle} Marie, fille de Jacques Darmand (Arch. Michon).

MARIE, née le 15 février 1684 (*). Veuve, en 1722, de Jacques Darmand (Arch. Michon).

JOSEPH, né et baptisé le 20 septembre 1690 (R. P. de Villard-Sallet). Il meurt le 30 mars 1695 (*).

MARIE-ANNE, baptisée le 18 mai 1713 (*). Elle était, en 1735, fiancée à N° Claude-Humbert de Tortollier-Amblardet (2).

MARIE, baptisée le 18 septembre 1721.

PIERRE, baptisé le 21 août 1720, mort le 30 avril 1725.

JOSEPH-MARIE, né et baptisé le 23 juin 1719; dit fils de feu N° Denis de Rolland de Villard-Sallet; ép. le 9 octobre 1758 (Mss. Chappéron), Catherine Cornuty, Catherine de Villard-Sallet.

VI. N° LAURENT DE ROLLAND de Villard-Sallet, né et baptisé le 10 janvier 1716. Il ép., en secondes noces, D^{lle} Anne (alias Marie) Dallières, de la Rochelette. Il meurt le 18 juillet 1759, âgé de 55 ans (sic) (Mss. Chappéron). Voir sa DESCENDANCE AU TABLEAU II.

CHARLES, fils de N° Denis de Rolland, de la Biolle, baptisé le 14 mars 1717.

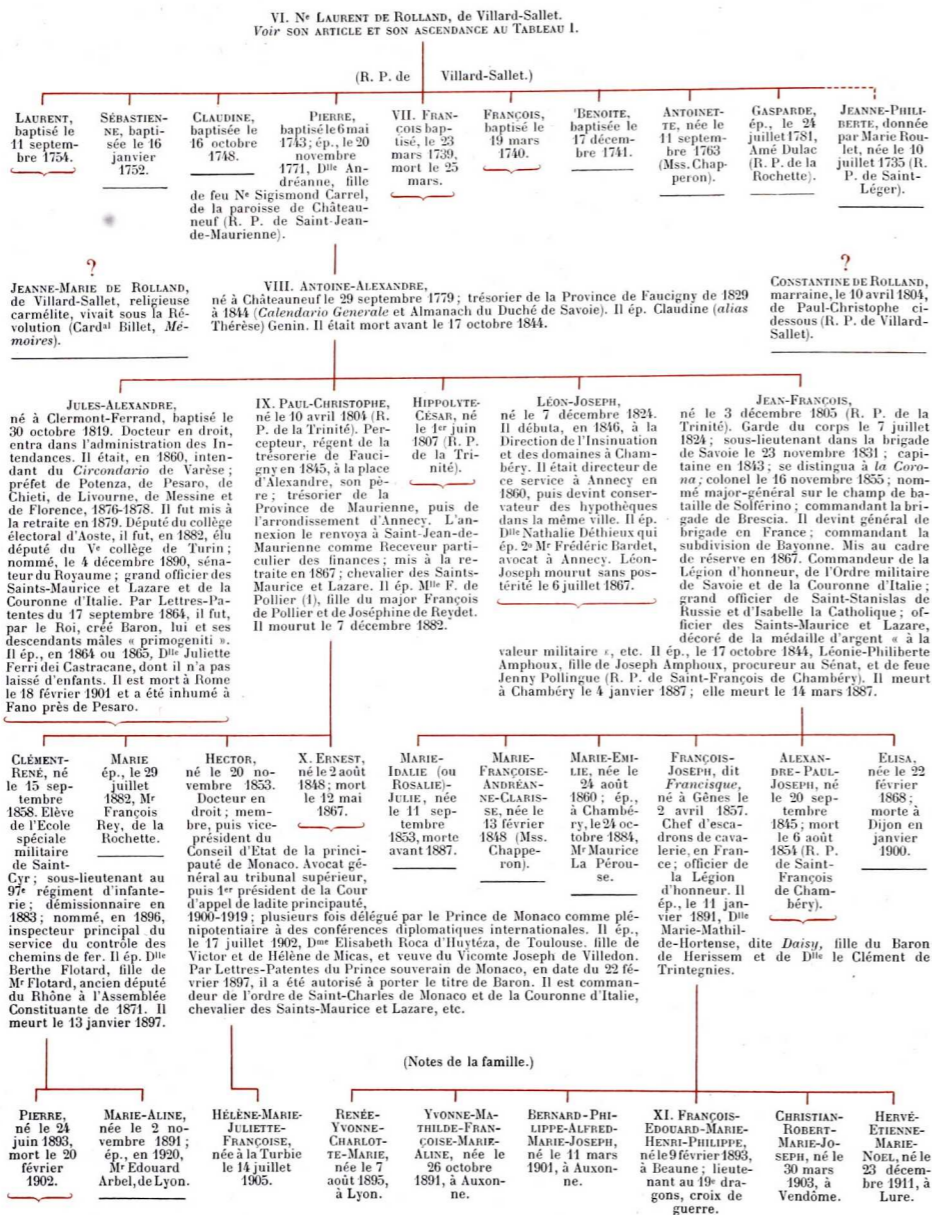
ANTOINETTE, baptisée le 14 février 1718, morte le 21 août 1722.

ANNE-CATHERINE, baptisée le 24 novembre 1722.

JEANNE-FRANÇOISE, baptisée le 14 juin 1726, morte le 16 janvier 1736.

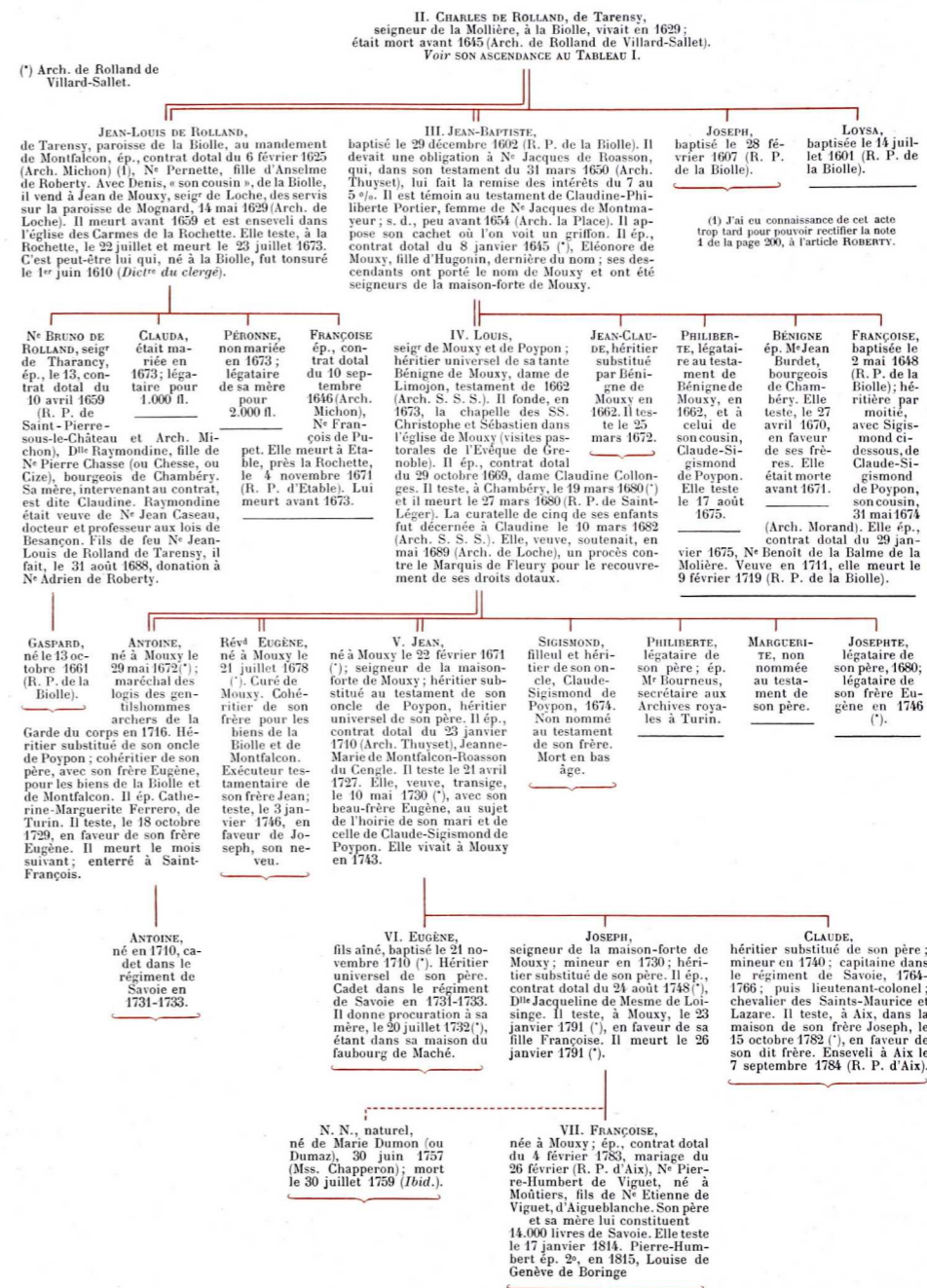
ELISABETH, baptisée le 13 janvier 1726, morte le 23 octobre 1727.

TABLEAU II. DE ROLLAND DE VILLARD-SALLET.



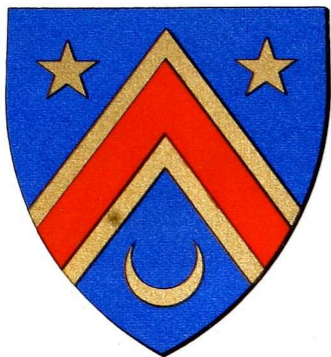
(1) Ce nom s'est écrit de plusieurs manières, que l'on sépare la particule ou qu'on l'incorpore au nom, qu'on mette une ou deux t (cf. t. V, p. 451). Il s'écrivait jadis « Pollier ». L'usage lui ayant adjoint la particule comme à beaucoup d'autres noms de famille, il n'y a aucun motif pour que la particule soit incorporée au nom.

TABLEAU III. DE ROLLAND DE MOUXY ET DE TARENSY.



N. B. Ce qui, dans ce tableau, ne porte pas d'autre marque de provenance est extrait de l'histoire de la Maison de Mouxy, par le Comte Jules de Loche.

DE ROLLAND DE VERSONNEX



P : d'azur au chevron d'or, chargé d'un autre chevron de gueules, accompagné de 2 étoiles d'or en chef et d'un croissant d'or en pointe.

Devises : IN TENEBRAS LUCEM (Armoiries concédées par Patentes de noblesse du 1er mars 1621).



NICOLE ROLLAND, probablement parente des frères Rolland ci-dessous de Boisy, était encore à son service en 1610. Elle fut aussi lectrice de la mère de Saint François de Sales.

N° DENIS ROLLAND, ordonné prêtre le 17 décembre 1594; chanoine de Genève, curé d'Albens de Saint-Offenge-dessous. Il avait un frère Pierre et un neveu Georges. Il légua à la sœur de celui-ci 3.000 fl. qu'elle apporta en dot à M° Antoine Gautier, d'Annecy (Soc. Sav., t. 42, p. 118). Mort en juin 1610 (Dict. du clergé).

MARIE-MARTHE ROLLAND, religieuse Bernardine de Rumilly en 1661 (Municipal, Etat civil de Rumilly).

MARGUERITE, C'est peut-être elle qui fut baptisée, à Saint-Marcel, le 16 juin 1670 (R. P. de Saint-Marcel). Elle ép., contrat du 23 avril 1694 (Arch. Cévins), N° Bernard de Bertrier, seigneur de la Motte et de Cornex. Elle constitua 10.000 fl., somme à laquelle sont estimés ses biens situés à Rochefort et à Versonnex; fait à Rochefort-sur-Saint-Genis. Elle teste, veuve, dite native de Versonnex, le 26 juin 1729 (Ibid.), en faveur de ses enfants et meurt le 9 septembre 1735 (Ibid.). Bernard de Bertrier était veuf 1° de Jeanne-Baptiste Burquier, 2° de Marie Gribaldy. Il teste le 29 novembre 1723 (Ibid.).

N° JEAN DE ROLLAND ép., avant 1735 (R. P. de Thuyss), Claudine-Joséphette de Moux, née le 16 mars 1709. Jean et François sont donnés comme fils de Balhazard par un mémoire manuscrit du commencement du XIXe siècle, sur les de Rolland, de Versonnex.

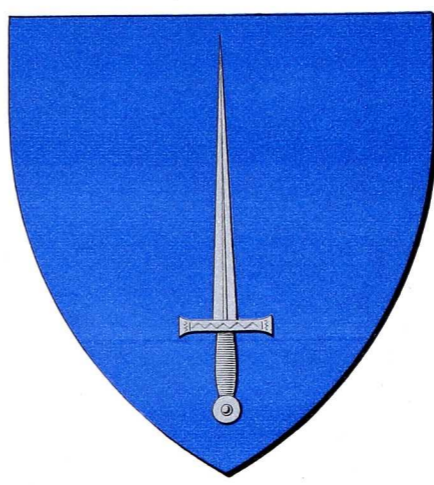
FRANÇOIS, mort sans postérité; son cousin fut Benoîte-Joséphette-Julie Degailion (ou de Gaillon), fille du Sr Jacques Degailion, bourgeois d'Annecy, et de Marie de Rumilly. N° Jean, fils de François de Rolland, natif de Versonnex, habitant Rumilly, veuf de Jeanne-Maillard, seigneur de Chataunay et de « Vuisternin », et de D^{ne} Elisabeth de Fegely, native de Fribourg, habitant Rumilly (R. P. de Rumilly). Elle meurt le 19 février 1787, âgée de 32 ans (Ibid.). Il ép. 3°, le 19 décembre 1801, Jacqueline Thomasset, de Vallières (Etat civil de Rumilly). Il meurt un mois après le mariage. Elle vivait encore en 1829 (Arch. Pelly), dite « Veuve de Rolland ».

JEANNE-ANTHOINE, fille de feu M° Louis Rolland, d'Alby, fut vendue le 22 avril 1620. Femme de Hon^{ne} François Reynier dit Pannortier.

CLAUDINE-ADRIENNE, Assistée de sa mère, elle ép., contrat dotal du 19 novembre 1829 (Arch. Pelly), N° Anthelme, fils de N° François de Gémisiat, de Seyssel. Elle se constitue 1.000 fl. à elle légués par sa sœur Valérie et différentes sommes à provenir de l'hoirie de son père après la mort de Jacqueline Thomasset, veuve de Rolland, et de Rév^d de Rolland, son oncle.

N. B. Le Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève-Annecy cite un grand nombre de prêtres du nom de Rolland etnés d'Alvey le 19 avril 1870. Il s'agit de la métropole à Versonnex. Ils appartiennent vraisemblablement à cette famille; mais je n'ai su découvrir leur filiation.

DE ROLLAND, D'ALBY, OU DE MARGNY



P : d'azur à l'épée d'argent, en pal, la pointe en haut.

Cimier : un bras armé tenant une épée.

Devises : AGERE ET PATI FORTIA. Armoiries concédées par Patentes de noblesse du 20 décembre 1606 (Archives de la Chambre des Comptes).

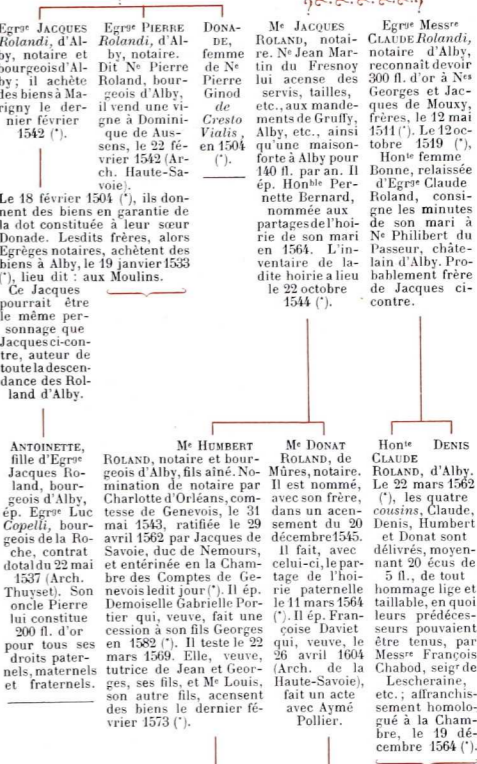
Doublets traits = Preuves de 1723. (*) Archives Savoiron. (**) R. P. de Margny.

M° LOUIS ROLLAND, notaire ducal, ép. D^{ne} Amédée Amblard, sœur de N° Jacques; accept de sa dot du 1er novembre 1574 (*), fait à Alby dans la maison de N° Pierre Amblard. Elle était veuve en 1598. Ils eurent des enfants qui étaient en difficulté avec leur oncle Georges au sujet de l'héritage de D^{ne} Gabrielle Portier, leur grand-mère, et de Mess^{rs} Jean Rolland, leur oncle.

JEANNE, fille de feu M° Louis Rolland, d'Alby, fut vendue le 22 avril 1620. Femme de Hon^{ne} François Reynier dit Pannortier.

NICOLARDE, baptisée le 9 janvier 1609 (Procès Arch. la Serraz); religieuse Bernardine à Rumilly; contractée en religion du 4 juin 1628 et des 2 juillet 1628 et 17 avril 1629 (*).

TABLEAU I.



Egr^{se} JACQUES Rolland, d'Alby, notaire et bourgeois d'Alby; il achète des biens à Margny le dernier février 1542 (*).

Le 18 février 1504 (*), ils donnent des biens en garantie de la dot constituée à leur sœur Donade. Lesdits frères, alors Egr^{es} notaires, achètent des biens à Alby, le 19 janvier 1533 (*), lieu dit : aux Moulins. Ce Jacques pourrait être le même personnage que Jacques-contre, auteur de toute la descendance des Rolland d'Alby.

ANTOINETTE, fille d'Egr^{se} Jacques Rolland, bourgeois d'Alby, ép. Egr^{se} Luc Copelli, bourgeois de la Roche, contrat dotal du 22 mai 1537 (Arch. Thuyset). Son oncle Pierre lui constitue 300 fl. d'or pour tous ses droits paternels, maternels et fraternels.

M° HUBERT ROLLAND, notaire et bourgeois d'Alby, fils aîné. Nominé notaire par Charlotte d'Orléans, comtesse de Savoie, le 31 mai 1543, ratifiée le 29 avril 1562 par Jacques de Savoie, duc de Nemours, et entrée en la Chambre des Comptes de Genevois ledit jour (*). Il ép. Demoiselle Gabrielle Portier qui, veuve, fait une cession à son fils Georges en 1582 (*). Il teste le 22 mars 1569. Elle, veuve, tutrice de Jean et Georges, ses fils, et M° Louis, son autre fils, acquiescent des biens le dernier février 1573 (*).

Mess^{rs} JEAN, prêtre en 1580 et 1582; il meurt avant 1588. I. M° puis N° GEORGES ROLLAND, bourgeois d'Alby, habitant à Margny. Il reçoit des Patentes de noblesse du 20 décembre 1606 (Arch. de la Chambre des Comptes) et non des Preuves de 1723. Il est encore qualifié M° en 1613 et 1618 (*). Il ép. 1°, contracte dotal du 24 décembre 1582 (*), Jeanne, fille de M° Jean Crochon, notaire d'Alby, et de feu Aymé, fille de feu Gaspard Bernard; 2°, contrat dotal post-nuptial du 2 mars 1591 (*), alias 1592, Hon^{ne} Jeanne (ou Jenette ou Ginetaz) Albert, fille d'Hon^{ne} Michel Albert, veuve d'Hon^{ne} Jean Gagnières, bourgeois de Saint-Michel-de-Maurienne. Elle avait eu, de son premier mariage, une fille posthume, alors morte (1591), de qui elle était héritière. Il mourut en 1633 et fut enseveli en l'église de Margny (Arch. la Serraz). Elle teste, veuve, en faveur de N° Humbert, le 14 mai 1636 (*).

II. N° HUBERT ROLLAND, d'Alby, habitant Margny, ép. D^{ne} Jeanne d'Orléans, comtesse de Savoie, le 31 mai 1543, ratifiée le 29 avril 1562 par Jacques de Savoie, duc de Nemours, et entrée en la Chambre des Comptes de Genevois ledit jour (*). Il ép. Demoiselle Gabrielle Portier qui, veuve, fait une cession à son fils Georges en 1582 (*). Il teste le 22 mars 1569. Elle, veuve, tutrice de Jean et Georges, ses fils, et M° Louis, son autre fils, acquiescent des biens le dernier février 1573 (*).

CLAUDINE-HENRIETTE, ép., contrat dotal du 28 octobre 1615 (*). Hon^{ne} Simon Prumaz (ou Prommaz), de Marboz, veuf du dit Nicolas, passe, le 1er janvier 1634 (*), quittance de sa dot à son frère Humbert. Elle vivait encore en 1642.

M° JACQUES ROLLAND, notaire. N° Jean Martin du Fresnoy lui accense des servis, tailles, etc., aux mandements de Gruffy, Alby, etc., ainsi qu'une maison forte à Alby pour 140 fl. par an. Il ép. Hon^{ne} Perrette Bernard, nommée aux partages de l'hoirie de son mari en 1564. L'inventaire de ladite hoirie a lieu le 22 octobre 1544 (*).

M° DONAT ROLLAND, notaire. Il est nommé avec son frère, dans un acte de 1535. Il fait, avec celui-ci, le partage de l'hoirie paternelle le 14 mars 1564 (*). Il ép. François Daviet qui, veuve, le 26 avril 1604 (Arch. de la Haute-Savoie), etc.; affiliation homologuée à la Chambre, le 19 décembre 1564 (*).

Hon^{ne} DENIS ROLLAND, bourgeois d'Alby, le 22 mars 1562 (*), les quatre cousins, Claude, Denis, Humbert et Donat sont délivrés, moyennant 20 écus de 5 fl., de tout hommage lige et taillable, en quoi leurs prédécesseurs pouvaient être tenus, par Mess^{rs} François Chabod, seigneur de Lescheraine, etc.; affiliation homologuée à la Chambre, le 19 décembre 1564 (*).

DE ROLLAND D'ALBY
OU DE MARIGNY.

TABLEAU II.

II. N° HUMBERT.
Voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE
AU TABLEAU I.

III. ABEL.

héritier universel de son père; né et baptisé le 18 mars 1632 à Marigny (*). Election de tuteur pour N° Abel et ses sœurs le 20 août 1643 (Inventaire). Il est mis en curatelle le 19 novembre 1649 (*Ibid.*). Un arrêt d'ancienne noblesse fut prononcé en sa faveur par la Souveraine Chambre des Comptes le 29 décembre 1660 (*Ibid.*). Il ép. 1^{re}, contrat dotal du 19 novembre 1647 (*), N° Louise de Gerbais de Sonnaz, fille de N° Christophe. Il est, dans ledit contrat, assisté par N° François Barrier de Minjod et par N° et Spec^{le} Fran- cois Fillard, seig^r de Montaigne (*sic*), ses oncles et cousins (*sic*); quittance de la dot du 4 novembre 1655 (*). Il ép. 2^e, contrat de mariage du 13 août, *alias* 5 octobre 1665 (*), Jeanne de Saint-Sixt. Il lui fait une dona- tion de 50 pistoles le 1^{er} septembre 1665 (Arch. Thuysset). Il meurt le 7 février 1670 (*) et est enterré le 8 (*), laissant 9 enfants de 2 lits ». Il avait testé, le 14 janvier 1670, en faveur de Claude, de Juste et de Chris- tin. Inventaire de son hoirie est pris le 13 février 1670 (Arch. Thuysset). Veuve, elle se remaria, le 13 no- vembre 1672, avec M^{re} Pierre Héritier, procureur au siège de Genevois. Elle testa le 17 août 1677 (*). M^{re} Pierre Héritier fait, dans son testament du 7 mars 1678, une clause en faveur des frères de Rolland (*).

1^{re} lit.

MARIE- LOUISE, née le 30 juillet 1652 (*); cérémonies baptismales du 12 août (Arch. la Serraz).

JEANNE-FRANCOISE, née le 5 janvier 1649, baptisée le 19 suivant (Extr. authentique R. P., Arch. la Serraz). Serait-elle D^{lle} Jeanne de Rol- land qui mourut le 19 août 1690 (R. P. de Lémenc, Mss. Chapperon)?

MEL- CHIOR, né le 6, baptisé le 18 juin 1651 (Procès Arch. la Serraz).

IV. CLAUDE-LOUIS, né le 16 février 1650, assuré le 18, baptisé avec cérémonies le 28 février 1650 (Extr. authenti- que des R. P. de Marigny). Le 5 septembre 1673 (Arch. Morand), il procède au partage de l'hoirie de son père avec Jeanne de Saint- Sixt, comme mère de Juste et de Christin. Il ép., contrat dotal du 1^{er} juin 1675 (Arch. Thuysset), D^{lle} Marie-Hélène Favier du Noyer de Les- cheraine, qui était veuve du dit Claude-Louis avant le 31 janvier 1689.

JACQUES- FRANCOIS, né le 19 octo- bre, baptisé le 2 novembre 1653 (Procès Arch. la Serraz); devait être mort avant 1674 (Arch. Thuysset).

MARIE-CHRIS- TINE, née le 4 juillet 1653 (*). Peut-être elle, D^{lle} Christine de Rolland, qui meurt le 14 mars 1684 (R. P. de Lémenc, Mss. Chapperon) (1).

BEATRIX, née le 28 no- vembre 1656 (*); cérémonies baptismales le 29 jan- vier 1657 (Procès Arch. la Serraz). Elle ép., le 12 jan- vier 1677, M^{re} Pierre Cas- sout (?) (*).

(1) Une D^{lle} Christine de Rolland ép. Jacques Roland (?) et fut mère de Laurent Roland, baptisé le 1^{er} mai 1683 (Mss. Chapperon).

V. N° JOSEPH.

JEANNE, baptisée le 1^{er} mars 1678 (*).

JEANNE-FRANCOISE, née le 5 janvier 1649, baptisée le 19 suivant (Extr. authentique R. P., Arch. la Serraz). Serait-elle D^{lle} Jeanne de Rol- land qui mourut le 19 août 1690 (R. P. de Lémenc, Mss. Chapperon)?

LOUISE, baptisée le 1^{er} décembre 1676 (*).

JACQUES- MARIE DE ROLLAND, de Maco- gnin, né le 12 juillet 1716 (Etat civil de Rumilly).

FRANCOIS- JOSEPH, né le 18 février 1714 (R. P. de Ru- milly), légatai- re de son père, 1724. Agé de 18 ans, il pronon- ce ses vœux solennels aux Frères Capu- cins d'Anney, sous le nom de Frère Ange- François; cer- tificat du ma- tre des novices d'Anney du 26 mars 1754 (*).

Rév^d Mess^{rs} JULIEN, légataire de son père, 1724; 4^e nommé; né le 19, baptisé le 20 novembre 1712 (R. P. de Sainte-Agathe de Rumilly). Il est, le 14 février 1756 (Arch. Thuysset), mis en possession de la chapelle de Marie de Lornay dans l'église de Talloires. Rév^d Mess^{rs} Julien, fils de N° Jean-Pierre de Roland de Marigny, chanoine de Toul, en Lorraine (titre qu'il possédait dès le 1^{er} novembre 1746), habitant alors Paris, cède, le 14 octobre 1767, à Jean-Joseph de Savoiron, son neveu, tous les droits qu'il a sur l'hoirie de ses feus père et mère, moyennant une pension an- nuelle. Il meurt à Paris, le 18 avril 1771, dans l'hôtel garni de Reims, rue de l'Hi- rondelle, quartier Saint-André-des-Arcs, où il logeait.

JOSEPH, né le 28, baptisé le 30 septem- bre 1711 (extr. au- th. *); légatai- re de son père, 1724, 6^e nommé. Il fut capucin en 1732 (Arch. Thuysset).

CLAUDE-FRAN- COIS-RAYMOND, ou MICHEL, né le 7, baptisé le 13 mai 1709 (Extr. auth. *); légataire de son père, 1724, 2^e nommé; re- ligieux dès 1726. Etant ab- bé de Sainte- Anne, il est, le 3 avril 1758, témoin à Tal- loires à une transaction entre l'abbé commandatari- re et les reli- gieux de Tal- loires (Arch. Savoiel). Son frère, l'arche- vêque, lui passe une procu- ration le 11 mai 1752 (Arch. Thuysset). Mort en 1766, dit abbé claus- tral de Talloi- res.

Rév^{rs} CLAUDE-HUMBERT DE ROLLAND, de Béry, né le 23 avril 1708, baptisé dans l'église Saint-De- nol de Marigny (extr. auth. *); héritier bénéficiaire de Jacques de Chavannes, son oncle, 1762. Prêtre du diocèse de Genève; bachelier de Sorbonne; chanoine de Toul, en Lorraine, 1744; chanoine de l'église cathédrale de Baveux; vicair général et archidiaque de Toul, 1749; archevêque comte de Tarentaise, puis prince de Saint-Sigismond et Confiens, 1770. Le 30 mai 1737, 11^e et 1^{re} Dame Marie-Aimée de Scaglia de Verru, abbesse de l'Abbaye Royale de la Sainte-Trinité de Caen, présente et intitule ledit Claude-Humbert pour le bé- néfice chapelle des SS.-Innocents, situé dans la même abbaye Royale. Ledit Claude-Humbert ayant signé le formulaire contenant la condamnation des propositions et doctrine de Jansénius, est installé dans la possession réelle et corporelle du dit bé- néfice chapelle le 26 juillet 1737 (*). Il signa la con- vention par laquelle l'archevêque de Tarentaise abandonnait à S. M. sarde tous droits pouvant lui appartenir à cause de juridiction dans la ville de Moutiers, les mandements de Bozel, Champagny, Saint-Bon, Pralognan, etc., le droit de police dans la ville de Moutiers; le droit de chasse, de pêche, etc., les greffes, peines et amendes, etc., l'hon- mage des personnes nobles, arrière-fiefs, etc., moyennant une rente perpétuelle de 3.000 livres, l'attribution et dignité de prince sur les terres de Confiens et de Saint-Sigismond. La convention fut approuvée par Charles-Emmanuel le 31 octobre 1739. Il testa à Létanche, paroisse de Chevron, le 14 juillet 1770 (*) et encore le 22 octobre 1770 (*), en faveur de Jean-Joseph de Bracorens de Savoiron. Il meurt le 27 novembre 1770.

MADÉLINE, née le 25 juillet 1706 (*); légataire de son père, 1724, et de son frère l'archevêque, 1770. Elle ép., con- trat dotal du 28 novembre 1749 (*), ma- riage du 13 janvier 1750 (*). N° Jean- François, fils de feu N° Jean-Baptiste de Moux, seig^r de Plan- champ, et de feu D^{lle} Marie de Genève de Boringe. Sa mère et Claude-Humbert lui constituent une dot. Elle testa le 18 juin 1771 en faveur de son mari (*). Elle meurt le même jour; il meurt le 15 avril 1774.

ANNE-HÉLÈNE, née le 15 mai 1704 (*). Déjà dotée, son père lui légua 3 sols. Elle ép., con- trat dotal du 2 septembre 1723, N° Phi- lippe-Joseph de Bracorand (Extr. auth. *).

VI. CHARLES- EMMANUEL, né le 2 juillet 1705 (*), légataire de son père, 1710; morte le 15 sep- tembre suivant (Extr. auth. *).

VALEN- TINE, née le 16 juillet 1710; morte le 15 sep- tembre suivant (Extr. auth. *).

ANTOI- NETTE, née le 16 juillet 1716 (Etat civil de Rumilly). Qualifié « *of- ficialis hujus serenissima reipublicae* », il meurt, âgé de 25 ans envi- ron (sic), le 15 juin 1747 et est enseveli le 16, dans l'église abbatiale et pa- roissiale de Saint-Mathieu de Gènes (Ex- tr. auth. *).

JEAN-FRAN- COIS-BAPTISTE, né le 21 octo- bre 1717 (Extr. auth. *); légatai- re de son père en 1724. Qualifié « *of- ficialis hujus serenissima reipublicae* », il meurt, âgé de 25 ans envi- ron (sic), le 15 juin 1747 et est enseveli le 16, dans l'église abbatiale et pa- roissiale de Saint-Mathieu de Gènes (Ex- tr. auth. *).

LOUISE, née le 4 avril 1719, morte le 20 sep- tembre 1724. Elle vivait avec lui en 1749, mais dut se séparer de son mari atteint d'aliénation mentale et elle se retira au couvent de la Visitation d'Anney. N'ayant rien retiré de sa constitution dotal, et son frère qui l'entretenait au dit couvent étant mort, elle réclama les sommes à elle constituées dans son contrat dotal par sa mère et son dit frère. Des Pen- tentes lui sont octroyées le 2 février 1776 (Arch. S. S. S.), consolidant la constitu- tion dotal ci-dessus. Elle meurt le 7 avril 1785, âgée de 65 ans (Etat civil de Rumilly).

CLAUDE-LOUISE, née le 11 novembre 1721; légataire de son père, 1724, et de son frère l'arche- vêque, 1770. Elle ép., le 18 novembre 1744 (R. P. de Gruffy), contrat dotal du 14 novembre (*). N° François-Marie, fils de feu M^{re} Jean-Baptiste de Mon- thon, baron de Gruffy et de la Balme. Elle vivait avec lui en 1749, mais dut se séparer de son mari atteint d'aliénation mentale et elle se retira au couvent de la Visitation d'Anney. N'ayant rien retiré de sa constitution dotal, et son frère qui l'entretenait au dit couvent étant mort, elle réclama les sommes à elle constituées dans son contrat dotal par sa mère et son dit frère. Des Pen- tentes lui sont octroyées le 2 février 1776 (Arch. S. S. S.), consolidant la constitu- tion dotal ci-dessus. Elle meurt le 7 avril 1785, âgée de 65 ans (Etat civil de Rumilly).

CHRIS- TOPHE- ADRIEN, né le 16, bap- tisé le 20 mars 1723 (Extr. auth. *).

JEAN-FRANCOIS, né 8 le janvier 1638 (Pro- cès Arch. la Serraz).

MARIE-AGNÈS, baptisée le 23 septembre 1640 (Procès Arch. la Serraz); légataire de son père, 1642.

BÉATRIX, légataire de son père, 1642; marraine en 1656. Religieuse Bernardine à Seyssel; contrat d'entrée en religion du 18 sep- tembre 1658 (*); quittance du 9 octobre 1658 (Arch. Thuysset).

LOUISE, légataire de son père, 1642; marraine en 1652. Elle ép. Adrien Claret, bourgeois de Rumilly, et transige avec son frère Abel le 27 août 1664 (*).

N° CLAUDE-ANTOINE ROL- LAND. Curatelle du dit Claude-Antoine est dé- cernée, le 10 décembre 1652 (Arch. S. S. S.), à M^{re} Béchot pour ce qu'il doit réclamer à D^{lle} An- toinette de Terrier.

(*) Archives Savoiron. (*) R. P. de Marigny. (Extr. auth. *). Extraits authentiques des R. P. de Marigny aux Arch. Savoiron.

2^e lit.

JACQUELI- NE, née le 24 octobre 1659 (*), baptisée le 24 janvier 1667 (*sic*) (Arch. la Serraz).

CLAUDINE, née le 23 février 1661 (*); baptisée le 6 mars (Arch. la Serraz). Le pense que c'est elle qui épousa le sieur Michel Delydevant, cavalier dans l'Escadron de Savoie, lequel, le 13 mars 1684 (*), reconnaît avoir reçu une certaine somme, à compte de la dot de Claudine, leur sœur, femme du dit Michel.

N. N., né le 4 avril 1662 (*); baptisé le 24 mars 1684 (*), reconnaît avoir reçu le 24 (Arch. la Serraz).

CLAUDE, baptisé le 9 juin 1669 (Arch. la Serraz).

JUSTE, né le 18 octobre 1666 (*). Juste et son frère Christin, originaires de Marigny, reçoivent, le 31 janvier 1677 (*), des lettres de bourgeoisie de la ville d'Anney, où ils habitaient depuis quelques années. Le 1^{er} sep- tembre 1680, ils étaient sous la tutelle de N° Claude de Saint-Sixt, leur oncle (Arch. Thuysset). Il testa, le 12 mai 1695 (*) et codicille le 12 septembre (*), pour régler son enterrement. Il avait hérité l'obliga- tion de 1624 passée en faveur de Rév^{rs} Mess^{rs} Jean. Il meurt le 17 septembre 1695 (Extr. auth. *).

CHRISTIN, héritier, avec Juste, de Jeanne de Saint-Sixt, leur mère, 1688. Religieux profès chez les Capucins de Rumilly, sous le nom de Père Justin. Il testa, novice, le 16 juin 1688 (*). Son frère Juste fut son héritier, et, comme consé- quence, le couvent fut légatai- re de Juste en 1695.

ROMANET.
ROMECTAIN.
RONCAS.
RONDE.

Voir au SUPPLÉMENT.

ROQUEFEUILLE.
ROSET.
ROSSET.
ROSSI.

Voir au SUPPLÉMENT.